

Rapport d'activité 2023

Développement durable
Égalité femmes-hommes



- BREST METROPOLE -

RAPPORT D'ACTIVITE

Développement durable

Egalité femmes-hommes

2023

www.brest.fr



PRÉAMBULE

Le 1^{er} janvier 2015, notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a accédé au statut de métropole sous le nom de Brest métropole.

Jusqu'en 2008, les rapports d'activité de l'EPCI (alors Brest métropole océane) et de la Ville de Brest comportaient chacun une partie "Services Communs".

Dans un souci de développement durable, et à compter du rapport d'activité de 2009, il a été décidé d'alléger le rapport d'activité Ville de Brest, ainsi devenu complémentaire de celui de Brest métropole océane et présentant les services exclusivement municipaux.

En conséquence, les données relatives aux services communs de la Métropole sont accessibles dans le rapport d'activité Brest métropole.

NB. Les pictogrammes   signalent respectivement des actions en faveur du Développement Durable et de l'Égalité femmes hommes

Sommaire

Pages

Données Générales

- Les élu-e-s.....	7
- Un rapide historique.....	26
- Carte d'identité de Brest métropole.....	37
- Les publications de Brest métropole.....	38
- Données démographiques, économiques et sociales.....	39
- Présentation du compte administratif 2023.....	47
- Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes.....	50
- L'organisation des services.....	67

Direction Générale Des Services

- Chargé-e-s de mission auprès du Directeur Général des Services.....	72
- Mission Stratégie et Prospective.....	74
Mission Données et Transformation Numérique.....	78
Mission Développement Durable.....	79
- Direction de la Communication et du Marketing Territorial.....	82

Les Pôles

Pôle Développement Culturel, Educatif et Sportif..... 95

- Mission Dynamiques Educatives et Jeunesse.....	96
- Direction Culture – Animation – Patrimoines.....	100
Le Musée des Beaux-Arts.....	104
L'Artothèque du Musée des Beaux-Arts.....	107
Le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique.....	107
- Direction Sports – Nautisme.....	117
Nautisme.....	118
Activités Aquatiques.....	119
Centre Médecine du Sport.....	119

Pôle Solidarités – Citoyenneté – Proximité..... 125

- Handicap : Accessibilité & Inclusion.....	126
- Missions Développement Social Urbain, Santé et Plan alcool.....	147
- Direction de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques.....	158
- Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine.....	173
- Direction de la Proximité.....	197
- Direction Action Sociale.....	207
Service Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage	

Pôle Espace Public et Environnement	211
- Direction Déchets – Propreté.....	212
- Direction Voirie – Réseaux – Infrastructures.....	225
- Direction de l’Ecologie Urbaine.....	236
- Direction Espaces Verts.....	247
Pôle Développement Economique et Urbain	271
- Direction du Développement Economique et International.....	277
- Direction de l’Aménagement et des Equipements Métropolitains.....	305
- Direction des Dynamiques Urbaines.....	334
- Direction de l’Habitat.....	356
- Direction des Mobilités.....	371
Pôle Ressources	391
- Direction des Ressources Humaines.....	392
- Direction Conseil en Organisation et Gestion.....	409
- Direction des Finances et de la Commande Publique.....	412
- Mission Stratégie Immobilière.....	426
- Direction Patrimoine – Logistique.....	432
- Direction des Systèmes d’Information et des Télécommunications.....	452
Les Différents Partenaires	455

Données générales

[Les Elu-e-s](#)

[Un rapide historique](#)

[Carte d'identité de Brest métropole](#)

[Les publications de Brest métropole](#)

[Données démographiques et sociales](#)

[Présentation du compte administratif 2023](#)

[L'organisation des services](#)

Les 66 Elu-e-s du Conseil de la métropole

Au 31 décembre 2023

Composition et délégations

Composition du Conseil de la métropole à l'issue de la séance d'installation du vendredi 10 juillet 2020. Mise à jour par délibérations C 2020-10-122, C 2021-06-060, C 2023-01-001, C 2023-03-020, C 2023-06-072, C 2023-10-143, C 2023-12-178

M. François CUILANDRE Maire de Brest	Président
M. Stéphane ROUDAUT Maire de Gouesnou	<u>Premier Vice-président, dans les domaines du projet métropolitain et des grands équipements, et à titre transitoire, des équipements sportifs métropolitains et du nautisme</u>
Mme Tifenn QUIGUER Brest - Conseillère	<u>Deuxième Vice-Présidente, dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement, de l'habitat et la proximité territoriale en charge du secteur Centre de la métropole.</u>
M. Michel GOURTAY Brest - Conseiller	<u>Troisième Vice-président, dans le domaine de l'économie</u>
M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	<u>Quatrième Vice-président, dans les domaines de l'international, la coopération décentralisée et le Pays de Brest</u>
Mme Nathalie CHALINE Brest - Conseillère	<u>Cinquième Vice-présidente, dans les domaines de l'eau et l'assainissement, l'économie des transitions et de l'alimentation durable.</u>
M. Yohann NEDELEC Brest - Adjoint	<u>Sixième Vice-président, dans le domaine des mobilités, grands projets et Rade</u>
M. Pierre OGOR Maire de Guilers	<u>Septième Vice-président, dans le domaine des services à la population et coordination des vice-présidences de territoire de proximité.</u>
Mme Bernadette ABIVEN Brest - Conseillère	<u>Huitième Vice-présidente, dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi et l'insertion.</u>
M. Yann GUEVEL Brest - Adjoint	<u>Neuvième Vice-Président, dans le domaine des finances.</u>
M. Fabrice JACOB Maire de Guipavas	<u>Dixième Vice-président, dans les domaines de l'urbanisme commercial, le commerce et l'artisanat.</u>
Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU Brest - Conseillère	<u>Onzième Vice-Présidente, dans les domaines du logement, de l'hébergement et de la politique de la Ville.</u>

M. Glen DISSAUX Brest - Conseiller	<u>Douzième Vice-président, dans les domaines du plan climat air énergie territorial, de la COP 26 locale et de l'agenda 2030.</u>
M. Armel GOURVIL Maire de Bohars	<u>Treizième Vice-président, dans les domaines du tourisme et des congrès.</u>
Mme Sandrine PERHIRIN Brest - Adjointe	<u>Quatorzième Vice-Présidente, en attente de délégation au <u>31/12/2023</u></u>
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H Brest - Conseillère	<u>Quinzième Vice-présidente, domaine des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest.</u>
M. Yves DU BUIT Maire de Plouzané	<u>Seizième Vice-président, dans les domaines de la propreté et de la proximité territoriale en charge du secteur nord.</u>
M. Laurent PERON Maire de Le Relecq Kerhuon	<u>Dix-septième Vice-président, dans les domaines du littoral et des espaces sensibles</u>
M. Hubert BRUZAC Brest - Conseiller	<u>Dix-huitième Vice-président, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.</u>
M. Tristan FOVEAU Brest - Conseiller	<u>Dix-neuvième Vice-président, dans le domaine de la gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie.</u>
M. Jean-Michel LE LORC'H Brest - Conseiller	<u>Vingtième Vice-président, dans le domaine de la proximité territoriale en charge du secteur est.</u>
Mme Jacqueline HERE Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président. e en charge de l'urbanisme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire</u>
Mme Sylvie JESTIN Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès de la Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat, et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine de l'habitat privé.</u>
M. Réza SALAMI Brest - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès du Président, dans le domaine des équipements culturels</u>
Mme Marion MAURY Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du Vice-Président en charge des mobilités, des grands projets et de la rade, dans le domaine des mobilités actives</u>

M. Christian PETITFRERE Guipavas - Adjoint	<u>Conseiller délégué</u> auprès du Vice-Président en charge de l'économie, dans le domaine de la stratégie foncière du développement économique
Mme Patricia HENAFF Plougastel-Daoulas - Adjointe	<u>Conseillère déléguée</u> auprès du Président, dans le domaine du handicap
Mme Françoise GUENEUGUES Plouzané - Adjointe	<u>Conseillère déléguée</u> auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des relations avec le monde agricole
Mme Emilie KUCHEL Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée</u> auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine des projets éducatifs
M. Tom HELIES Le Relecq-Kerhuon - Adjoint	<u>Conseiller délégué</u> auprès de la Vice-Présidente en charge du logement, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine de l'accueil des gens du voyage.
M. Ronan PICHON Brest - Conseiller	<u>Conseiller délégué</u> auprès de la vice-présidente en charge des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest, dans les domaines de la stratégie numérique de territoire.
M. Eric GUELLEC Brest - Adjoint	<u>Conseiller délégué</u> , auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des politiques de l'habitat.
M. Xavier HAMON Brest - Adjoint	<u>Conseiller délégué</u> auprès du Président, dans le domaine des équipements sportifs et nautiques métropolitains existants.
M. Jacques GOSSELIN Guipavas - Adjoint	Conseiller
Mme Monique BRONEC Guipavas - Adjointe	Conseillère
Mme Catherine ANDRIEUX Guipavas - Conseillère	Conseillère
Mme Anne DELAROCHE Guipavas - Adjointe	Conseillère
Mme Claudine BRUBAN Gouesnou - Adjointe	Conseillère
M. Laurent GUILLEVIN Gouesnou - Conseiller	Conseiller

M. Pierre EVEN Guilers - Conseiller	Conseiller
Mme Anne-Sophie MORVAN Guilers - Adjointe	Conseillère
M. Gwenaël KERJEAN Guilers - Conseiller	Conseiller
Mme Claire LE ROY Guipavas - Conseillère	Conseillère
Mme Pascale ALBERT Bohars - Adjointe	Conseillère
Mme Christiane MIGOT Brest - Conseillère	Conseillère
M. Fortuné PELLICANO Brest - Adjoint	Conseiller
Mme Mathilde MAILLARD Brest - Adjointe	Conseillère
Mme Bernadette MALGORN Brest - Conseillère	Conseillère
M. Jean-Pierre RICHARD Brest - Conseiller	Conseiller
M. Bruno CALVES Brest - Conseiller	Conseiller
M. Jean-Philippe ELKAIM Brest - Conseiller	Conseiller
Mme MONOT Gaëlle Brest - Conseillère	Conseillère
Mme Véronique BOURBIGOT Brest - Conseillère	Conseillère
Mme Emmanuelle TOURNIER Brest - Conseillère	Conseillère
M. Marc COATANEA Brest - Conseiller	Conseiller
Mme Claudine ORVOEN Plougastel-Daoulas - Conseillère	Conseillère
M. Bernard NICOLAS Plougastel-Daoulas - Adjoint	Conseiller
M. Yvan LACHUER Plougastel-Daoulas - Conseiller	Conseiller

M. Rémy JEZEQUEL Plougastel-Daoulas - Conseiller	Conseiller
Mme Roseline THOMAS Plouzané - Adjointe	Conseillère
M. Jean-Luc BATANY Plouzané - Adjoint	Conseiller
Mme Claudie BOURNOT-GALLOU Le Relecq-Kerhuon - Adjointe	Conseillère
Mme Pauline LAVERGNE Le Relecq-Kerhuon - Conseillère	Conseillère
Mme Marie QUETIER Le Relecq-Kerhuon - Conseillère	Conseillère
M. Jacky LE BRIS Plouzané - Conseiller	Conseiller
M. Yann-Fañch KERNEIS Plouzané - Conseiller	Conseiller

Composition du Conseil de la métropole

Par Commune

Au 31 Décembre 2023

BOHARS

M. Arnel GOURVIL Maire de Bohars	<u>Treizième Vice-président, dans les domaines du tourisme et des congrès.</u>
Mme Pascale ALBERT Bohars - Adjointe	Conseillère

BREST

M. François CUILLANDRE Maire de Brest	Président
Mme Tifenn QUIGUER Brest - Conseillère	<u>Deuxième Vice-présidente, dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et la proximité territoriale en charge du secteur Centre de la métropole.</u>
M. Michel GOURTAY Brest - Conseiller	<u>Troisième Vice-président, dans le domaine de l'économie</u>
Mme Nathalie CHALINE Brest - Conseillère	<u>Cinquième Vice-présidente, dans les domaines l'économie des transitions et de l'alimentation durable</u>
M. Yohann NEDELEC Brest - Adjoint	<u>Sixième Vice-président, dans le domaine des mobilités, grands projets et Rade</u>
Mme Bernadette ABIVEN Brest - Conseillère	<u>Huitième Vice-présidente, dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi et l'insertion.</u>
M. Yann GUEVEL Brest - Adjoint	<u>Neuvième Vice-Président, dans le domaine des finances.</u>
Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU Brest - Conseillère	<u>Onzième Vice-présidente, dans les domaines de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville.</u>
M. Glen DISSAUX Brest - Conseiller	<u>Douzième Vice-président, dans les domaines du plan climat air énergie territorial, de la COP 26 locale et de l'agenda 2030.</u>
Mme Sandrine PERHIRIN Brest - Adjointe	<u>Quatorzième Vice-Présidente, en attente de délégation au 31/12/2023</u>
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H Brest - Conseillère	<u>Quinzième Vice-présidente, dans le domaine des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest.</u>
M. Hubert BRUZAC Brest - Conseiller	<u>Dix-huitième Vice-président, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.</u>
M. Tristan FOVEAU Brest - Conseiller	<u>Dix-neuvième Vice-président, dans le domaine de la gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie.</u>
M. Jean-Michel LE LORC'H Brest - Conseiller	<u>Vingtième Vice-président, dans le domaine de la proximité territoriale en charge du secteur est.</u>

Mme Jacqueline HERE Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président. e en charge de l'urbanisme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire</u>
Mme Sylvie JESTIN Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville, dans le domaine du logement social</u>
M. Réza SALAMI Brest - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès du Président, dans le domaine des équipements culturels</u>
Mme Marion MAURY Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du Vice-Président en charge des mobilités, des grands projets et de la rade, dans le domaine des mobilités actives</u>
M. Ronan PICHON Brest - Conseiller	<u>Conseiller délégué auprès de la vice-présidente en charge des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest, dans les domaines de la stratégie numérique de territoire.</u>
Mme Emilie KUCHEL Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine des projets éducatifs</u>
M. Xavier HAMON Brest - Adjoint	Conseiller
Mme Christiane MIGOT Brest - Conseillère	Conseillère
M. Fortuné PELLICANO Brest - Adjoint	Conseiller
M. Eric GUELLEC Brest - Adjoint	Conseiller
Mme Mathilde MAILLARD Brest - Adjointe	Conseillère
Mme Bernadette MALGORN Brest - Conseillère	Conseillère
M. Jean-Pierre RICHARD Brest - Conseiller	Conseiller
M. Bruno CALVES Brest - Conseiller	Conseiller
M. Jean-Philippe ELKAIM Brest - Conseiller	Conseiller
Mme MONOT Gaëlle Brest - Conseillère	Conseillère
Mme Véronique BOURBIGOT Brest - Conseillère	Conseillère
Mme Emmanuelle TOURNIER Brest - Conseillère	Conseillère
M. Marc COATANEA Brest - Conseiller	Conseiller

GOUESNOU

M. Stéphane ROUDAUT Maire de Gouesnou	<u>Premier Vice-président, dans les domaines du projet métropolitain et des grands équipements, et à titre transitoire, des équipements sportifs métropolitains et du nautisme</u>
Mme Claudine BRUBAN Gouesnou - Adjointe	Conseillère
M. Laurent GUILLEVIN Gouesnou - Conseiller	Conseiller

GUILERS

M. Pierre OGOR Maire de Guilers	<u>Septième Vice-président, dans le domaine des services à la population et coordination des vice-présidences de territoire de proximité.</u>
M. Pierre EVEN Guilers - Conseiller	Conseiller
Mme Anne-Sophie MORVAN Guilers - Adjointe	Conseillère
M. Gwenaël KERJEAN Guilers - Conseiller	Conseiller

GUIPAVAS

M. Fabrice JACOB Maire de Guipavas	<u>Dixième Vice-président, dans les domaines de l'urbanisme commercial, le commerce et l'artisanat.</u>
M. Christian PETITFRERE Guipavas - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès du Vice-Président en charge de l'économie, dans le domaine de la stratégie foncière du développement économique</u>
M. Jacques GOSSELIN Guipavas - Adjoint	Conseiller
Mme Monique BRONEC Guipavas - Adjointe	Conseillère
Mme Catherine ANDRIEUX Guipavas - Conseillère	Conseillère
Mme Anne DELAROCHE Guipavas - Adjointe	Conseillère
Mme Claire LE ROY Guipavas - Conseillère	Conseillère

LE RELECQ-KERHUON

M. Laurent PERON Maire de Le Relecq-Kerhuon	<u>Dix-septième Vice-président, dans les domaines du littoral et des espaces sensibles</u>
M. Tom HELIES Le Relecq-Kerhuon - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine de l'accueil des gens du voyage</u>
Mme Claudie BOURNOT-GALLOU Le Relecq-Kerhuon - Adjointe	Conseillère

Mme Pauline LAVERGNE Le Relecq-Kerhuon - Conseillère	Conseillère
Mme Marie QUETIER Le Relecq-Kerhuon - Conseillère	Conseillère

PLOUGASTEL-DAOULAS

M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	<u>Quatrième Vice-président, dans les domaines de l'international, la coopération décentralisée et le Pays de Brest</u>
Mme Patricia HENAFF Plougastel-Daoulas - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du Président, dans le domaine du handicap</u>
Mme Claudine ORVOEN Plougastel-Daoulas - Conseillère	Conseillère
M. Bernard NICOLAS Plougastel-Daoulas - Adjoint	Conseiller
M. Yvan LACHUER Plougastel-Daoulas - Conseiller	Conseiller
M. Rémy JEZEQUEL Plougastel-Daoulas - Conseiller	Conseiller

PLOUZANÉ

M. Yves DU BUIT Maire de Plouzané	<u>Seizième Vice-président, dans les domaines de la propreté et de la proximité territoriale en charge du secteur nord.</u>
Mme Françoise GUENEGUES Plouzané - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des relations avec le monde agricole</u>
Mme Roseline THOMAS Plouzané - Adjointe	Conseillère
M. Jean-Luc BATANY Plouzané - Adjoint	Conseiller
M. Jacky LE BRIS Plouzané - Conseiller	Conseiller
M. Yann-Fañch KERNEIS Plouzané - Conseiller	Conseiller

LES STRUCTURES POLITIQUES

Brest métropole est dirigée par trois instances politiques

- Le Conseil de la métropole, organe délibérant de la collectivité.
- Le Bureau de la métropole émanant du Conseil, à qui ce dernier a délégué certaines de ses compétences.
- Le Président et les Vice-Présidents, qui constituent l'exécutif de la collectivité et à qui, d'autre part, le conseil a également délégué une deuxième partie de ses attributions.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE

Le Code général des collectivités territoriales détermine les modalités de fixation du nombre de sièges à pourvoir au sein de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunales (EPCI). Suite à une décision du Conseil constitutionnel, le législateur est venu modifier les règles relatives aux accords locaux, qui permettent de majorer le nombre de sièges disponible de 10%.

Cette évolution législative a impacté le nombre de sièges au sein du Conseil de Brest métropole qui a perdu 4 sièges entre la mandature 2020-2026 et la précédente (2014-2020).

La détermination du nombre de sièges au sein de l'organe délibérant d'un EPCI dépend de sa population. Elle est fonction de deux facteurs et doit respecter deux principes.

Ces **deux principes** sont :

- que toutes les communes doivent disposer d'au moins un siège,
- aucune commune de ne disposer de plus de la moitié des sièges (sauf accord local).

Les **deux facteurs** permettant de déterminer le nombre de sièges sont :

- **la population intercommunale** : les EPCI dont la population totale est comprise entre 200 000 et 249 999 habitants disposent de 64 sièges (article L. 5211-6-1 III du CGCT) ;

et

- **l'accord local** : le législateur a permis une majoration du nombre de sièges égale au plus à 10% du nombre total de sièges issu de l'application de l'article L. 5211-6-1 III du CGCT.

Cette majoration a deux particularités :

- ⇒ d'une part, elle permet à une commune de l'EPCI de disposer de plus de la moitié des sièges au sein du conseil,
- ⇒ d'autre part, la répartition établie selon un accord local doit permettre une représentation conforme au principe d'égalité devant le suffrage. Dit autrement, les sièges supplémentaires attribués dans le cadre d'un accord local ne doivent pas avoir pour effet d'accentuer une situation de sur-représentation ou de sous-représentation d'une commune. Le législateur a donc prévu que la part des sièges détenus par chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de son poids démographique au sein de l'EPCI.

En application de ces principes, seules deux communes ont pu bénéficier de la majoration suite à un accord local :

- La Ville de Brest qui, proportionnellement à sa population, était sous-représentée au sein du Conseil,
- La ville de Bohars qui était la seule commune à ne disposer que d'un siège.

L'ensemble des communes s'étant prononcé à l'unanimité pour cette majoration, le Préfet du Finistère par arrêté n°2019-276-0009 le 3 octobre 2019 a fixé à 66 le nombre des sièges du Conseil de Brest métropole. La répartition entre les communes se fait comme suit :

- **1 + 1 délégués du conseil municipal de BOHARS.**
- **3 délégués du conseil municipal de GOUESNOU.**
- **4 délégués du conseil municipal de GUILERS.**
- **7 délégués du conseil municipal de GUIPAVAS.**
- **6 délégués du conseil municipal de PLOUGASTEL-DAOULAS.**
- **6 délégués du conseil municipal de PLOUZANÉ.**
- **5 délégués du conseil municipal de LE RELECQ-KERHUON.**
- **32 + 1 délégués du conseil municipal de BREST.**

Les 66 conseill \acute{e} - \grave{e} -s m \acute{e} ropolitain-e-s ont \acute{e} t \acute{e} \acute{e} lu-e-s au suffrage universel direct dans le cadre des \acute{e} lections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et constituent le Conseil de la m \acute{e} ropole depuis la s \acute{e} ance d'installation du Conseil 10 juillet 2020.

Evolution de la composition du Conseil

Ann \acute{e} es	De 1974 à 1982	De 1983 à 1989	De 1989 à 1995	De 1995 à 2001	De 2001 à 2014	De 2014 à 2020	À partir de 2020
Villes							
Bohars	2	2	2	1	2	2	2
Brest	37	42	55	59	55 dont 54 pourvus	35	33
Gouesnou	4	4	4	2	3	3	3
Guilers	5	5	5	2	3	4	4
Guipavas	6	7	7	4	5	7	7
Plougastel-Daoulas	6	7	7	4	5	7	6
Plouzan \acute{e}	4	6	6	4	5	6	6
Le Relec-Kerhuon	6	7	7	4	5	6	5
	70	80	93	80	83 dont 82 si \acute{e} ges pourvus	70	66

LE BUREAU DE LA METROPOLE

Au 31 décembre 2023

L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale de déléguer un certain nombre de matières à l'exception de certaines matières limitativement énumérées.

En application de cet article, la délibération C 2023-10-146 du Conseil de la métropole du 6 octobre 2023 précise les délégations d'attribution du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Ainsi le bureau se voit attribuer une délégation d'attribution du conseil à l'exclusion :

- Des attributions citées à l'article 5211.10 du CGCT (et qui ne peuvent légalement être déléguées) :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances,
- l'approbation du compte administratif,
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612.15,
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- la délégation de la gestion d'un service public,
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la Ville.

- Des autres sujets suivants :

- fixation des tarifs,
- décisions réglementaires relatives aux documents de planification (PLU, SCoT) et aux opérations d'aménagement prévues à l'article L. 300-2 du code de l'Urbanisme,
- bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières et foncières,
- conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage,
- décisions en matière de taxes et de fiscalité issues des dispositions législatives et réglementaires,
- rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur le service d'élimination des déchets,
- conventions entre Brest métropole et l'Etat, Brest métropole et les Collectivités territoriales, sauf lorsqu'elles interviennent à titre gratuit, étant précisé que les conventions de groupements de commandes conclues à titre onéreux relèvent de la compétence du Bureau,
- désignation d'élus auprès d'organismes pour lesquels une décision de l'assemblée délibérante est expressément prévue par les textes réglementaires,
- modifications du tableau des emplois,
- comptes rendus annuels des opérations d'aménagement concédées prévues à l'article L. 300-5 du code de l'Urbanisme,
- déclarations de projet prévues à l'article L. 126-1 du code de l'Environnement,
- les rapports des délégataires de service public mentionnés à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Composition du Bureau de la Métropole

Délibérations [C 2020-07-043](#), [C 2020-07-044](#), [C 2020-07-045](#), [C 2020-10-125](#), [C 2021-06-061](#),
[C 2021-10-149](#), [C 2022-04-059](#), [C 2023-01-003](#), [C 2023-12-178](#),

Au 31 Décembre 2023

M. François CUILANDRE Maire de Brest	Président
M. Stéphane ROUDAUT Maire de Gouesnou	Premier Vice-président , dans les domaines du projet métropolitain et des grands équipements, et à titre transitoire, des équipements sportifs métropolitains et du nautisme
Mme Tifenn QUIGUER Brest - Conseillère	Deuxième Vice-Présidente , dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement, de l'habitat et la proximité territoriale en charge du secteur Centre de la métropole.
M. Michel GOURTAY Brest - Conseiller	Troisième Vice-président , dans le domaine de l'économie
M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	Quatrième Vice-président , dans les domaines de l'international, la coopération décentralisée et le Pays de Brest
Mme Nathalie CHALINE Brest - Conseillère	Cinquième Vice-présidente , dans les domaines de l'eau et l'assainissement, l'économie des transitions et de l'alimentation durable.
M. Yohann NEDELEC Brest - Adjoint	Sixième Vice-président , dans le domaine des mobilités, grands projets et Rade
M. Pierre OGOR Maire de Guilers	Septième Vice-président , dans le domaine des services à la population et coordination des vice-présidences de territoire de proximité.
Mme Bernadette ABIVEN Brest - Conseillère	Huitième Vice-présidente , dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi et l'insertion.
M. Yann GUEVEL Brest - Adjoint	Neuvième Vice-Président , dans le domaine des finances.
M. Fabrice JACOB Maire de Guipavas	Dixième Vice-président , dans les domaines de l'urbanisme commercial, le commerce et l'artisanat.
Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU Brest - Conseillère	Onzième Vice-Présidente , dans les domaines du logement, de l'hébergement et de la politique de la Ville.
M. Glen DISSAUX Brest - Conseiller	Douzième Vice-président , dans les domaines du plan climat air énergie territorial, de la COP 26 locale et de l'agenda 2030.

M. Arnel GOURVIL Maire de Bohars	<u>Treizième Vice-président, dans les domaines du tourisme et des congrès.</u>
Mme Sandrine PERHIRIN Brest - Adjointe	<u>Quatorzième Vice-Présidente, en attente de délégation au 31/12/2023</u>
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H Brest - Conseillère	<u>Quinzième Vice-présidente, dans le domaine des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest.</u>
M. Yves DU BUIT Maire de Plouzané	<u>Seizième Vice-président, dans les domaines de la propreté et de la proximité territoriale en charge du secteur nord.</u>
M. Laurent PERON Maire de Le Relecq Kerhuon	<u>Dix-septième Vice-président, dans les domaines du littoral et des espaces sensibles</u>
M. Hubert BRUZAC Brest - Conseiller	<u>Dix-huitième Vice-président, dans le domaine des espaces verts, de la valorisation et du développement du patrimoine végétal et arboré</u>
M. Tristan FOVEAU Brest - Conseiller	<u>Dix-neuvième Vice-président, dans le domaine de la gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie.</u>
M. Jean-Michel LE LORC'H Brest - Conseiller	<u>Vingtième Vice-président, dans le domaine de la proximité territoriale en charge du secteur est.</u>
Mme Claudie BOURNOT-GALLOU Le Relecq-Kerhuon - Adjointe	Conseillère
Mme Françoise GUENEUGUES Plouzané - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des relations avec le monde agricole</u>
Mme Pascale ALBERT Bohars - Adjointe	Conseillère
Mme Patricia HENAFF Plougastel-Daoulas - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du Président, dans le domaine du handicap</u>
M. Pierre Even Guilers - Conseiller	Conseiller délégué
M. Christian PETITFRERE Guipavas - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès du Vice-Président en charge de l'économie, dans le domaine de la stratégie foncière du développement économique</u>

Mme Claudine BRUBAN Gouesnou - Adjointe	Conseillère
Mme Jacqueline HERE Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président. e en charge de l'urbanisme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire</u>
Mme Sylvie JESTIN Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président-e en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat, et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine de l'habitat privé.</u>
M. Eric GUELLEC Brest - Adjoint	<u>Conseiller délégué, auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des politiques de l'habitat.</u>
M. Réza SALAMI Brest - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès du Président, dans le domaine des équipements culturels</u>
Mme Bernadette MALGORN Brest - Conseillère	Conseillère
Mme Véronique BOURBIGOT Brest - Conseillère	Conseillère
M. Marc COATANEA Brest - Conseiller	Conseiller

Conseillers.ères délégué.e.s avec voix consultative

Mme Marion MAURY Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du Vice-Président en charge des mobilités, des grands projets et de la rade, dans le domaine des mobilités actives</u>
Mme Emilie KUCHEL Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine des projets éducatifs</u>
M. Tom HELIES Le Relecq-Kerhuon - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès de la Vice-Présidente en charge du logement, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine de l'accueil des gens du voyage.</u>

Le Bureau de la métropole est composé de 35 membres permanents :

- le Président, délibération C2020-07-042 du Conseil de la Métropole du 10 juillet 2020,
- les 20 Vice-Présidents, délibérations C2020-07-043 / C2020-07-044 du Conseil de la Métropole du 10 juillet 2020, C 2021-10-149 du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2021.
 - 14 autres membres, délibérations C2020-07-045 C2021-06-061 du Conseil de la Métropole du 10 juillet 2020.
- les conseillers délégués siègent avec voix consultative et pour présentation d'un dossier afférent à leur délégation.

LE PRESIDENT

C'est l'organe exécutif de la collectivité. Élu par le Conseil en son sein, il prépare et exécute les délibérations du Conseil et du Bureau. Il est le chef des services de la collectivité, l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il peut déléguer par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Président-e-s.

Par ailleurs, lors de la séance du 10 Juillet 2020, par délibération n° C 2020-07-050, le Conseil a délégué une partie de ses attributions au Président et autorisé ce dernier à déléguer ces attributions à des Vice-Président-e-s.

LES VICE-PRESIDENT-E-S ET LEURS DELEGATIONS

Au 31 décembre 2023

Lors du Conseil de la métropole 10 juillet 2020 a eu lieu l'élection des vingt Vice-Présidents de la Métropole, délibérations n° C 2020-07-044.et C2021-10-149

M. Stéphane ROUDAUT Maire de Gouesnou	<u>Premier Vice-président, dans les domaines du projet métropolitain et des grands équipements, et à titre transitoire, des équipements sportifs métropolitains et du nautisme</u>
Mme Tifenn QUIGUER Brest - Conseillère	<u>Deuxième Vice-présidente, dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et la proximité territoriale en charge du secteur Centre de la métropole.</u>
M. Michel GOURTAY Brest - Conseiller	<u>Troisième Vice-président, dans le domaine de l'économie</u>
M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	<u>Quatrième Vice-président, dans les domaines de l'international, la coopération décentralisée et le Pays de Brest</u>
Mme Nathalie CHALINE Brest - Conseillère	<u>Cinquième Vice-présidente, dans les domaines l'économie des transitions et de l'alimentation durable</u>
M. Yohann NEDELEC Brest - Adjoint	<u>Sixième Vice-président, dans le domaine des mobilités, grands projets et Rade</u>
M. Pierre OGOR Maire de Guilers	<u>Septième Vice-président, dans le domaine des services à la population et coordination des vice-présidences de territoire de proximité.</u>
Mme Bernadette ABIVEN Brest - Conseillère	<u>Huitième Vice-présidente, dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi et l'insertion.</u>
M. Yann GUEVEL Brest - Adjoint	<u>Neuvième Vice-Président, dans le domaine des finances.</u>
M. Fabrice JACOB Maire de Guipavas	<u>Dixième Vice-président, dans les domaines de l'urbanisme commercial, le commerce et l'artisanat.</u>
Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU Brest - Conseillère	<u>Onzième Vice-présidente, dans les domaines de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville.</u>

<p>M. Glen DISSAUX Brest - Conseiller</p>	<p><u>Douzième Vice-président, dans les domaines du plan climat air énergie territorial, de la COP 26 locale et de l'agenda 2030.</u></p>
<p>M. Armel GOURVIL Maire de Bohars</p>	<p><u>Treizième Vice-président, dans les domaines du tourisme et des congrès.</u></p>
<p>Mme Sandrine PERHIRIN Brest - Adjointe</p>	<p><u>Quatorzième Vice-Présidente, en attente de délégation au 31/12/2023.</u></p>
<p>Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H Brest - Conseillère</p>	<p><u>Quinzième Vice-présidente, dans le domaine des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest.</u></p>
<p>M. Yves DU BUIT Maire de Plouzané</p>	<p><u>Seizième Vice-président, dans les domaines de la propreté et de la proximité territoriale en charge du secteur nord.</u></p>
<p>M. Laurent PERON Maire de Le Relecq Kerhuon</p>	<p><u>Dix-septième Vice-président, dans les domaines du littoral et des espaces sensibles</u></p>
<p>M. Hubert BRUZAC Brest - Conseiller</p>	<p><u>Dix-huitième Vice-président, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.</u></p>
<p>M. Tristan FOVEAU Brest - Conseiller</p>	<p><u>Dix-neuvième Vice-président, dans le domaine de la gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie.</u></p>
<p>M. Jean-Michel LE LORC'H Brest - Conseiller</p>	<p><u>Vingtième Vice-président, dans le domaine de la proximité territoriale en charge du secteur est.</u></p>

LES ELU-E-S

Les délégations

31 décembre 2023

Missions confiées aux Conseiller-e-s sous la responsabilité du Président

M. Réza SALAMI Brest - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès du Président, dans le domaine des équipements culturels</u>
Mme Patricia HENAFF Plougastel-Daoulas - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du Président, dans le domaine du handicap</u>

Missions confiées aux Conseiller-e-s sous la responsabilité de Vice-Président-e

Mme Jacqueline HERE Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président. e en charge de l'urbanisme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire</u>
Mme Sylvie JESTIN Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville, dans le domaine du logement social</u>
Mme Marion MAURY Brest – Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès du Vice-Président en charge des mobilités, des grands projets et de la rade, dans le domaine des mobilités actives</u>
M. Christian PETITFRERE Guipavas - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès du Vice-Président en charge de l'économie, dans le domaine de la stratégie foncière du développement économique</u>
Mme Françoise GUENEGUES Plouzané - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des relations avec le monde agricole</u>
Mme Emilie KUCHEL Brest - Adjointe	<u>Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine des projets éducatifs</u>
M. Tom HELIES Le Relecq-Kerhuon - Adjoint	<u>Conseiller délégué auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine de l'accueil des gens du voyage</u>
M. Ronan PICHON Brest - Conseiller	<u>Conseiller délégué auprès de la vice-présidente en charge des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest, dans les domaines de la stratégie numérique de territoire.</u>

LES COMMISSIONS

31 Décembre 2023

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du CGCT, les Conseillères et Conseillers se sont répartis au sein de commissions permanentes, chargées notamment d'étudier les dossiers et les rapports soumis au Conseil et au Bureau de la Métropole par délibération.

La collectivité a décidé, par ailleurs, que les élu-e-s des communes non délégué-e-s à la Métropole pouvaient assister en qualité d'auditeurs à ces commissions.

Ces commissions sont désormais au nombre de 5 et se composent comme telles, suite à l'adoption des délibérations n° C 2020-10-124, C 2021-10-150, C 2021-12-253, C 2023-01-004, C 2023-03-048, C 2023-06-142, C 2023-10-177

Aménagement durable du territoire – Transition énergétique – Mobilité	Attractivité développement économique – Emploi – Solidarité	Grands services urbains – Environnement – Affaires générales – Ressources	Services à la population	Coopération des territoires et international – Politiques contractuelles
T. QUIGUER	M. GOURTAY	Y. GUEVEL	P. OGOR	D. CAP
A. S. MORVAN V. BOURBIGOT G. DISSAUX J. HERE S. JESTIN Y. NEDELEC F. GUENEUGUES C. LE ROY J. LE BRIS C. BRUBAN M. COATANEA P. HENAFF C. ORVOEN J-P. RICHARD P. SALAUN-KERHORNOU	M. BRONEC H. BRUZAC J-P. ELKAIM P. EVEN A. GOURVIL F. JACOB M. MAILLARD C. MIGOT R. JEZEQUEL F. PELLICANO C. PETITFRERE N. CHALINE R. THOMAS E. TOURNIER	B. ABIVEN J-L. BATANY X. HAMON R. PICHON A. DELAROCHE E. GUELLEC E. KUCHEL B. MALGORN B. NICOLAS M. QUETIER S. ROUDAUT	P. ALBERT Y. DU BUIT T. FOVEAU S. PERHIRIN J. GOSELIN L. GUILLEVIN T. HELIES G. MONOT J-M. LE LORC'H M. MAURY L. PERON Y-F. KERNEIS	C. ANDRIEUX F. BONNARD-LE FLOC'H C. BOURNOT-GALLOU B. CALVES G. KERJEAN P. LAVERGNE Y. LACHUER R. SALAMI

UN RAPIDE HISTORIQUE

Les Communautés Urbaines en France

De la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966, instaurant les communautés urbaines, il a été décidé la création des quatre premières communautés en France : celles de Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg.

Au cours de la période 1968 à 1974, cinq autres communautés ont été créées, de manière volontaire et à l'initiative des collectivités locales : Dunkerque, Cherbourg, Le Creusot-Monceau Les Mines, Le Mans et **Brest**.

Trois étaient de création plus récente : Nancy, Arras et Alençon, issues d'une transformation d'un district en communauté urbaine.

Les communautés urbaines de Nantes et Marseille sont nées après la loi du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) relative à la coopération intercommunale, la première par transformation d'un district existant, la seconde résultant d'une création ex-nihilo.

Enfin, en 2008, les communautés urbaines de Toulouse et de Nice sont nées pour la première, de la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse et pour la seconde, de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA).

En 2014, la France comptait 16 communautés urbaines, réparties de façon relativement harmonieuse sur l'ensemble du territoire. La population "Communautaire" totalisait 7,7 millions d'habitants répartis sur 409 communes.

La Communauté Urbaine de Brest (1974-2015)

Les **compétences d'origine** de la Communauté Urbaine de Brest (CUB), créée par [décret n°73-508 du 24 mai 1973](#) pour regrouper les huit communes précédemment réunies au sein du Syndicat d'Équipement de l'Agglomération Brestoise (SEAB), ont été **fixées** par le [décret n°73-1153 du 27 décembre 1973](#). Ces compétences étaient celles listées par la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines.

Elles ont été **étendues et/ou aménagées à diverses reprises**, notamment suite à la loi n° 99-586 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, avec approbation par arrêté préfectoral n°2112 du 31 décembre 2000, pour application à compter du 1^{er} janvier 2001. Parmi les services et équipements transférés, on peut citer les suivants : le Quartz, le Parc de Loisirs de Penfeld, la Recouvrance, les piscines (Brest), les centres nautiques (Brest Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas), les écoles de musique (Brest, SIMUREL), les espaces verts, l'éclairage public.

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la CUB en 2004, et suite à une proposition de dénomination évocatrice des projets de développement pour l'agglomération, pour ses habitants et toute la Bretagne occidentale, il a été décidé de lui attribuer le nom de « Brest métropole océane - Communauté Urbaine » à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'article 163 de la loi du 13 août 2004 codifié à l'article L 5211-9-2 du CGCT ayant ouvert la possibilité de partager, sous conditions, les pouvoirs de police entre les Maires et le Président de l'EPCI, Brest métropole océane a fait application de certaines de ces dispositions concernant :

- les pouvoirs en matière de police **d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers**, dévolus aux Maires : les arrêtés en ces matières faisaient l'objet d'une co-décision des Maires des communes concernées et du Président de Brest métropole océane conformément à l'arrêté du [Préfet du Finistère du 28 novembre 2005](#) (pages 14 et 15).
- Depuis les lois 2014-58, 2014-366 et 2015- 991 des 27 janvier 2014, 24 mars 2014 et 7 août 2015 modifiant l'article L 5211-9 du CGCT, si l'EPCI est compétent en matière **d'assainissement et de collecte de déchets ménagers**, les pouvoirs en ces matières sont transférés à son président. Depuis lors, les décisions relatives à ces matières sont prises par le Président de Brest métropole qui les transmet pour information aux Maires des communes concernées « dans les meilleurs délais ».

A partir de la loi du 13 août 2004, les pouvoirs de police détenus par le Maire de Guilers en matière de **sécurité lors d'organisation de manifestations culturelles et sportives se déroulant dans l'enceinte du Parc de Penfeld** ont fait l'objet d'une co-décision du Maire de Guilers et du Président de Brest métropole océane par [arrêté du Préfet du Finistère du 20 septembre 2005 \(pages 44 et 45\)](#). Cet arrêté a été abrogé et remplacé par l'arrêté du Préfet du Finistère du

6 novembre 2014 confiant la décision au Président de Brest métropole, transmise pour information à M. le Maire de Guilers dans les meilleurs délais ([Arrêté pages 56 et 57](#)).

Une **modification substantielle des compétences** de la CUB résulte d'une décision des communes membres dont le conseil de communauté a pris acte le 30 juin 2006. Les compétences de Brest métropole océane ont été étendues au-delà de celles fixées par l'article L5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communautés urbaines à des compétences qui reflétaient le rayonnement et l'attractivité de son territoire.

Ces compétences supplémentaires portaient sur des domaines aussi divers que :

- le développement et l'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif,
- l'espace public,
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire,
- la politique de la ville,
- la gestion des services d'intérêt collectif,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Cette importante modification des compétences a été prise en compte par l'arrêté préfectoral n°2006-0824 du 13 juillet 2006 – à voir dans le [Recueil des Actes Administratifs \(RAAD\) n° 15 de la préfecture du Finistère d'octobre 2006 \(pages 36 à 40\)](#).

L'arrêté du 13 juillet 2006 a été complété par l'arrêté préfectoral n°2009-1192 du 27 juillet 2009 en matière de politique de la ville en confiant à Brest métropole océane la participation aux actions et aux dispositifs contractuels de développement urbain avec, en particulier, la maîtrise d'œuvre du Contrat de Ville et les dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Voir l'arrêté du 27 juillet 2009 précité au [RADD n° 13 d'août 2009 \(pages 126 et 127\)](#)

La métropole (1^{er} janvier 2015)

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a placé, au cœur de la réforme territoriale, la **création des métropoles**, aujourd'hui au nombre de 22.

Dans le cadre de cette loi, Brest métropole bénéficie, depuis le 1^{er} janvier 2015 du nouveau statut de métropole, qui est la reconnaissance :

- du rôle joué par un nombre limité de grandes agglomérations françaises (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Brest). Nancy a rejoint ce statut au 01/07/16, puis en vertu de la loi Statut de Paris, Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Orléans, Toulon, Tours et Saint-Etienne se sont ajoutées à la liste.
- de fonctions métropolitaines exercées par l'agglomération brestoise au service d'un territoire dépassant les frontières institutionnelles.

Concernant Brest, la loi a pris en compte différents critères :

- Sa qualité de zone d'emplois de plus de 400 000 habitants au sens de l'INSEE : au dernier recensement disponible au moment de l'entrée en vigueur de la loi soit en 2011, l'agglomération de Brest métropole appartient à une zone d'emploi de 466 090 habitants ;
- L'exercice en lieu et place des communes des compétences énumérées à [l'article L. 5217-2 du CGCT](#) ;
- La présence de nombreuses fonctions stratégiques de l'Etat sur son territoire. D'une part, la base navale de Brest regroupe les principaux organismes de soutien des forces navales et la base de la force océanique stratégique ; d'autre part, la Préfecture Maritime de l'Atlantique assure le commandement maritime pour les zones de la Manche et de l'Atlantique ; enfin, il accueille la Direction de l'Aviation Civile l'Ouest de la France.

Et de multiples fonctions métropolitaines exercées à partir du territoire :

- L'aéroport Brest Bretagne classé 1^{er} aéroport breton en 2014 a confirmé cette place en 2015 avec plus d'un million de passagers et une évolution de 0,2% par rapport à 2014 ;
- Le port de Brest, d'intérêt national pour le trafic conteneurs, est le 1^{er} centre français de la réparation navale civile et joue un rôle essentiel dans le développement de la filière industrielle des énergies marines renouvelables ;
- Le centre hospitalier régional universitaire de Brest (CHRU) est l'établissement structurant de l'ouest breton en matière de santé ;
- La recherche et la formation occupent une place prépondérante : En matière de recherche liée à la mer, la présence de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), de l'Institut Français de Recherche Polaire (IFRP) et du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Europole Mer en témoigne. Concernant la formation, le nombre et la

diversité des organismes d'enseignement supérieurs attestent de cette place de 1^{er} plan : l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), Télécom Bretagne, les écoles d'ingénieurs (ENSTA, et ENIB), l'Ecole Navale, Brest Business School (ex Ecole Supérieure de Commerce Bretagne ou ESCB), l'Ecole Supérieure d'Arts de Bretagne.

- A ajouter que Brest regroupe plusieurs directions ou agences nationales civiles et militaires tels le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), l'Agence des aires marines protégées, établissement public ayant en charge la gestion de ces aires, France Energies Marines, qui est structuré en groupement d'intérêt public (ou GIP), le Centre de Documentation et de Recherche sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE),
- Le Quartz, scène nationale culturelle et centre de congrès, Océanopolis, parc de découverte des océans, les fêtes et manifestations maritimes de Brest sont des témoins parmi d'autres du rayonnement culturel et évènementiel du territoire.

Le décret 2014-1079 du 22 septembre 2014 portant création de la métropole ainsi que l'arrêté préfectoral 2015015-0001 du 15 janvier 2015 portant statuts de la métropole Brest métropole, sont reproduits ci-dessous :

Le Premier ministre

Sur le rapport de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique,

Vu le [code général des collectivités territoriales](#), notamment ses articles L. 5217-1 et L. 5217-2 ;

Vu les délibérations de la communauté urbaine de Brest du 7 février 2014 et du 14 mars 2014 ;

Vu la délibération de la commune de Plouzané du 10 février 2014 ;

Vu la délibération de la commune de Bohars du 11 février 2014 ;

Vu la délibération de la commune de Brest du 11 février 2014 ;

Vu la délibération de la commune de Guilers du 13 février 2014 ;

Vu la délibération de la commune de Plougastel-Daoulas du 18 février 2014 ;

Vu la délibération de la commune de Guipavas du 19 février 2014 ;

Vu la délibération de la commune de Gouesnou du 27 février 2014 ;

Vu la délibération de la commune du Relecq-Kerhuon du 26 février 2014,

Décète :

Article 1

Il est créé un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre relevant de la catégorie des métropoles, par transformation de la communauté urbaine de Brest.

Article 2

Cet établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prend le nom de : "Brest métropole".

Article 3

La métropole Brest métropole est constituée, à la date de sa création et sans préjudice des évolutions ultérieures de son périmètre, des communes suivantes : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Plougastel-Daoulas, Plouzané, Le Relecq-Kerhuon.

Article 4

La métropole Brest métropole exerce les compétences prévues à

l'[article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales](#) ainsi que les compétences suivantes :

- actions de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle et à la vie étudiante ;
- participation aux actions et aux dispositifs d'insertion économique et, en particulier, soutien à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle, créée à l'échelle du pôle métropolitain du pays de Brest, à la mission locale et au plan local pour l'insertion et l'emploi ;
- soutien aux projets pédagogiques dans les collèges et les lycées ;
- lycées et collèges dans les conditions fixées au titre Ier du livre II et au chapitre Ier du titre II du livre IV ainsi qu'à l'[article L. 521-3 du code de l'éducation](#) ;
- soutien des pratiques touristiques contemporaines au sein des équipements d'agglomération et de l'association Passerelle, de l'organisation des manifestations nautiques et des fêtes maritimes, de l'organisation de congrès ou de salons professionnels ayant trait à ses compétences, du sport professionnel ;
- fourniture des services de communication ;
- création, aménagement, gestion et entretien des espaces verts publics à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci ;
- éclairage public ;

- nettoyage des espaces publics, comprenant celui des plages ; installation d'équipements sanitaires à proximité immédiate de celles-ci ; soutien aux plans de gestion municipaux des plages ;
- participation au financement de la production et de la réhabilitation du logement privé ;
- capture et mise en fourrière des animaux errants ;
- entretien et gestion des espaces naturels sensibles identifiés par le conseil de la communauté dans le cadre du plan local d'urbanisme, des chemins appartenant aux communes et des sentiers de randonnées ayant fait l'objet d'une convention ;
- entretien et gestion de la servitude littorale, sous réserve qu'elle ait été approuvée par l'Etat et que la convention ait été passée avec lui ;
- actions d'expertise et d'analyse dans le domaine sanitaire et environnemental ;
- actions d'accompagnement de la politique de résorption du caravanage sauvage.

Article 5

Le siège de la métropole est fixé à l'adresse suivante : 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826-29 238 Brest Cedex 2.

Article 6

Le comptable des finances publiques de la ville de Brest et de la communauté urbaine Brest Métropole assure les fonctions de comptable de la métropole Brest Métropole.

Article 7

Les statuts de la métropole Brest Métropole sont publiés au recueil des actes de la préfecture.

Article 8

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2015.

Article 9

Le ministre de l'intérieur, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la réforme territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 septembre 2014.

Manuel Valls

Par le Premier ministre :

La ministre de la décentralisation et de la fonction publique,

Marylise Lebranchu

Le ministre de l'intérieur,

Bernard Cazeneuve

Le secrétaire d'Etat chargé de la réforme territoriale,

André Vallini

Décret publié au JORF, le 25 septembre 2014

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029497481&fastPos=1&fastReqlD=893846724&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

"ARRETE préfectoral n°2015015-0001 du 15 janvier 2015
portant statuts de la métropole Brest Métropole

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5217-1 et L. 5217-2 ;
Vu le décret n° 73-508 du 24 mai 1973 portant création de la communauté urbaine de Brest ;
Vu le décret n° 2014-1079 du 22 septembre 2014 portant création de la métropole Brest Métropole ;
Vu les arrêtés n° 2006-0824 du 13 juillet 2006 et 2009-1192 du 27 juillet 2009 portant transferts de compétences à la communauté urbaine Brest Métropole Océane ;
Considérant que l'article 7 du décret susvisé du 22 septembre 2014 prévoit la publication des statuts de Brest Métropole au recueil des actes administratifs de la préfecture ;
Considérant que toutes les compétences acquises par un établissement public de coopération intercommunale antérieurement à sa transformation en métropole sont transférées de plein droit à la métropole ;
Considérant que certaines compétences sont soumises à la définition d'un intérêt métropolitain ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère :

ARRETE

Article 1 : Conformément aux arrêtés susvisés des 13 juillet 2006 et 27 juillet 2009, sont d'intérêt métropolitain les équipements suivants :

- a) les équipements et des établissements dans les domaines d'activités culturelles, socio-culturelles, sportives, touristiques, de loisirs et de congrès suivants :
 - . le Quartz,
 - . Océanopolis,
 - . la Carène, salle de musiques actuelles,
 - . le Zénith, au cas où il serait décidé d'en créer un,
 - . le Parc de Penfeld,
 - . le Manoir de Keroual et son domaine,
 - . les musées faisant l'objet d'une convention avec l'Etat ou avec le Conseil général,
 - . les établissements d'enseignement musical reconnus par l'Etat,
 - . le "Rinkla Stadium", patinoire,
 - . le nouveau stade (anciennement « grand stade »),
 - . l'Arena (anciennement « grande salle de spectacles sportifs »),
 - . le port de plaisance du Moulin Blanc,
 - . le port du Château,
 - . la goélette "La Recouvrance",
 - . le centre médico-sportif,
 - . les piscines,
 - . les centres nautiques, y compris la cale du "Passage" - Le Relecq-Kerhuon ;
- b) l'ensemble des zones d'aménagement concerté sur le territoire de la métropole ;
- c) la création de tout nouveau cimetière et l'extension des cimetières, l'ensemble des crématoriums.

Article 2 : Brest Métropole exerce les compétences prévues à l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales ainsi que les compétences suivantes en application des articles L.5215-20-1 et L.5217-1 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales et des arrêtés préfectoraux des 13 juillet 2006 et 27 juillet 2009 portant transferts de compétences à la communauté urbaine Brest Métropole Océane :

- a) En matière de développement et d'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif :
 - création et réalisation de zones d'aménagement concerté ;
 - actions de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle et à la vie étudiante ;
 - participation aux actions et aux dispositifs d'insertion économique et, en particulier, soutien à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle créée à l'échelle du pôle métropolitain du pays de Brest, à la mission locale et au plan local pour l'insertion et l'emploi ;
 - soutien aux projets pédagogiques dans les collèges et les lycées ;

- lycées et collèges dans les conditions fixées au titre 1^{er} du livre II et au chapitre 1^{er} du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L 521-3 du code de l'éducation ;
 - soutien des pratiques artistiques contemporaines au sein des équipements d'intérêt métropolitains précités et de l'association Passerelle ;
 - soutien de l'organisation des manifestations nautiques et des fêtes maritimes, de l'organisation de congrès ou de salons professionnels ayant trait à ses compétences, du sport professionnel à compter de la mise en service des nouveaux équipements sportifs d'intérêt métropolitain précités et des structures contribuant à la formation des joueurs professionnels.
- b) En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :
- fourniture de services de communication dans les conditions et sous les réserves prévues à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.
- c) Sur l'espace public :
- création, aménagement, gestion et entretien des espaces verts publics à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci ;
 - éclairage public ;
 - nettoyage des espaces publics, comprenant celui des plages, dont la qualité des eaux de baignade est contrôlée par l'Etat, installation d'équipements sanitaires à proximité immédiate de celles-ci, soutien aux plans de gestion municipaux des plages ;
- d) En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :
- opérations de renouvellement urbain ;
 - participation au financement de la production et de la réhabilitation du logement privé et du logement social ;
- e) En matière de gestion des services d'intérêt collectif :
- capture et la mise en fourrière des animaux errants, en application des décisions de police des Maires.
- f) En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :
- entretien et gestion des espaces naturels sensibles identifiés par l'organe délibérant de la métropole dans le cadre du plan local d'urbanisme, des chemins appartenant aux communes et des sentiers de randonnées ayant fait l'objet d'une convention ;
 - entretien et gestion de la servitude littorale, sous réserve qu'elle ait été approuvée par l'Etat et que convention ait été passée avec lui ;
 - actions d'expertise et d'analyse dans le domaine sanitaire et environnemental ;
 - actions d'accompagnement de la politique de résorption du caravanage sauvage.

Article 3 : Les statuts de la métropole sont annexés au présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans les mêmes conditions de délai, il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Brest et la directrice départementale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et aux maires des communes membres.

Signé : Jean-Luc VIDELAINE.

Publié au RADD de la préfecture du Finistère le 20/01/2015

ANNEXE A L'ARRETE préfectoral n°2015015-0001 du 15 janvier 2015

STATUTS DE BREST METROPOLE

Article 1 - Périmètre

La métropole « Brest métropole » est constituée, à la date de sa création et sans préjudice des évolutions ultérieures de son périmètre, des communes suivantes : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Plougastel-Daoulas, Plouzané, Le Relecq-Kerhuon.

Article 2- Dénomination

Le nom de la métropole de Brest est « Brest métropole ».

Article 3 – Durée

La métropole est créée pour une durée illimitée.

Article 4 – Siège

Le siège de la métropole est fixé à l'adresse suivante : 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826-29238 Brest cedex 2

Article 5 – L'intérêt métropolitain

Sont d'intérêt métropolitain :

- a) les équipements et des établissements dans les domaines d'activités culturelles, socio-culturelles, sportives, touristiques, de loisirs et de congrès suivants :
 - . le Quartz,
 - . Océanopolis,
 - . la Carène, salle de musiques actuelles,
 - . le Zénith, au cas où il serait décidé d'en créer un,
 - . le Parc de Penfeld,
 - . le Manoir de Keroual et son domaine,
 - . les musées faisant l'objet d'une convention avec l'Etat ou avec le Conseil général,
 - . les établissements d'enseignement musical reconnus par l'Etat,
 - . le "Rinkla Stadium", patinoire,
 - . le nouveau stade (anciennement « grand stade »),
 - . l'Arena (anciennement « grande salle de spectacles sportifs »),
 - . le port de plaisance du Moulin Blanc,
 - . le port du Château,
 - . la goélette "La Recouvrance",
 - . le centre médico-sportif,
 - . les piscines,
 - . les centres nautiques, y compris la cale du "Passage" - Le Relecq-Kerhuon ;
- b) l'ensemble des zones d'aménagement concerté sur le territoire de la métropole ;
- c) la création de tout nouveau cimetière et l'extension des cimetières, l'ensemble des crématoriums.

Article 6 – Compétences

A – En application de l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce les compétences obligatoires suivantes : ainsi que les compétences suivantes en application des articles L.5215-20-1 et L.5217-1 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales et des arrêtés préfectoraux des 13 juillet 2006 et 27 juillet 2009 portant transferts de compétences à la communauté urbaine Brest Métropole Océane :

1°) En matière de développement et d'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif :

- a) création et réalisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- b) Actions de développement économique ainsi que participation au copilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie ;

- c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ;
 - d) Programme de tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
 - e) Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation ;
- 2°) En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :
- a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu : définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, constitution de réserves foncières ;
 - b) Organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L.1231-16 du code des transports ; création, aménagement et entretien de voirie, signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de déplacements urbains ;
 - c) Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;
 - d) Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain ;
 - e) Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L 1425-1 du présent code ;
- 3°) En matière de politique de l'habitat
- a) Programme local de l'habitat ;
 - b) Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - c) Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
 - d) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- 4°) En matière de politique de la ville :
- a) Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
 - b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - c) Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- 5°) En matière de gestion des services d'intérêt collectif
- a) Assainissement et eau ;
 - b) Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion, et extension des crématoriums ;
 - c) Abattoirs, marchés et marchés d'intérêt national ;
 - d) Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code ;
 - e) Service public de défense extérieur contre l'incendie ;
- 6°) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :
- a) Gestion des déchets ménagers et assimilés ;
 - b) Lutte contre la pollution de l'air ;
 - c) Lutte contre les nuisances sonores ;
 - d) Contribution à la transition énergétique ;
 - e) Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
 - f) Elaboration et adoption du plan climat-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;
 - g) Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
 - h) Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains ;
 - i) Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du présent code ;
 - j) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
 - k) Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

B – En plus des compétences obligatoires mentionnées à l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole « Brest métropole » exerce, en application des articles L.5215-20-1 et L.5217-1 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales et des arrêtés préfectoraux des 13 juillet 2006 et 27 juillet 2009 portant transferts de compétences à la communauté urbaine Brest Métropole Océane, les compétences suivantes :

- 1°) En matière de développement et d'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif :
 - a) création et réalisation des zones d'aménagement concerté ;
 - b) action de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle et à la vie étudiante ;
 - c) participation aux actions et aux dispositifs d'insertion économique et, en particulier, soutien à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle créée à l'échelle du pôle métropolitain du pays de Brest, à la mission locale et au plan local pour l'insertion et l'emploi ;
 - d) soutien aux projets pédagogiques dans les collèges et lycées ;
 - e) lycées et collèges dans les conditions fixées au titre 1^{er} du livre II et au chapitre 1^{er} du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L 521-3 du code de l'éducation ;
 - f) soutien des pratiques artistiques contemporaines au sein des équipements d'intérêt métropolitain précités et de l'association Passerelle ;
 - g) soutien de l'organisation des manifestations nautiques et des fêtes maritimes, de l'organisation de congrès ou de salons professionnels ayant trait à ses compétences, du sport professionnel à compter de la mise en service des nouveaux équipements sportifs d'intérêt métropolitain précités et des structures contribuant à la formation des joueurs professionnels.
- 2°) En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :
 - a) fourniture de services de communication dans les conditions et sous les réserves prévues à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.
- 3°) Sur l'espace public :
 - a) création, aménagement, gestion et entretien des espaces verts publics à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci ;
 - b) éclairage public ;
 - c) nettoyage des espaces publics, comprenant celui des plages, dont la qualité des eaux de baignade est contrôlée par l'Etat, installation d'équipements sanitaires à proximité immédiate de celles-ci, soutien aux plans de gestion municipaux des plages ;
- 4°) En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire :
 - a) opérations de renouvellement urbain ;
 - b) participation au financement de la production et de la réhabilitation du logement privé et du logement social ;
- 5°) En matière de gestion des services d'intérêt collectif :
 - a) capture et mise en fourrière des animaux errants, en application des décisions de l'autorité investie du pouvoir de police ;
- 6°) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :
 - a) entretien et gestion des espaces naturels sensibles identifiés par l'organe délibérant de la métropole dans le cadre du plan local d'urbanisme, des chemins appartenant aux communes et des sentiers de randonnées ayant fait l'objet d'une convention ;
 - b) entretien et gestion de la servitude littorale, sous réserve qu'elle ait été approuvée par l'Etat et que la convention ait été passée avec lui ;
 - c) actions d'expertise et d'analyse dans le domaine sanitaire et environnemental ;
 - d) actions d'accompagnement de la politique de résorption du caravanage sauvage.

Brest métropole a par ailleurs la capacité de financer des études préalables d'opportunité sur d'éventuels transferts de compétences supplémentaires.

Article 7 – Le conseil de la métropole

La métropole est administrée par un Conseil, composé de délégués des communes membres. Ce conseil règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la métropole.

Le nombre de conseillers communautaires et leur répartition par commune sont définis en application de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

L'arrêté préfectoral n° 2013 262-023 du 19 septembre 2013 a fixé la répartition suivante du nombre de sièges par communes :

Commune	Nombre de sièges
Brest	35
Guipavas	7
Plougastel-Daoulas	7
Plouzané	6
Relecq-Kerhuon	6
Guilers	4
Gouesnou	3
Bohars	2

En vertu de l'article L5211-6-1 VII du code général des collectivités territoriales, il est procédé à une nouvelle définition de sièges de conseillers communautaires et de leur répartition par commune au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

En application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et en particulier de l'article L 5217-2-IV du CGCT relatif aux compétences à exercer par la métropole à l'intérieur de son périmètre en lieu et place du département, la métropole de Brest, a décidé au terme de discussions engagées dès l'automne 2015 avec le département du Finistère, par délibération 2016-12-202 du 16 décembre 2016, le transfert des compétences suivantes du département :

- attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, en application de l'article 6 de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement ;
- aide aux jeunes en difficulté, en application des articles L 263-3 et L 263-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L 121-2 du code précité ;
- gestion des routes classées dans le domaine public départemental, tel que précisé dans la convention annexée à la délibération adoptée (essentiellement les voiries à caractère urbain).

L'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres des EPCI. Cet article précise que « au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé au renouvellement » de la répartition des sièges de l'organe délibérant, soit au 31 août 2019 pour les élections municipales de mars 2020.

Cette répartition peut être de droit commun (selon le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (L. 5211-6-1 II 1° et L. 5211-6-1 IV 1°)), ou établie selon un accord permettant de créer jusqu'à 10% de sièges supplémentaires, soit un maximum de 6 sièges pour Brest métropole. Cet accord local doit être adopté par les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population de l'EPCI ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population de l'EPCI (la ville la plus peuplée, lorsqu'elle représente plus du quart de la population, doit faire partie de cette majorité).

En vue des élections municipales de mars 2020, un accord local a été établi pour la durée du mandat. L'arrêté préfectoral n°2019276-0009 du 3 octobre 2019 modifie le nombre et la répartition des délégués communautaires au conseil de métropole, établis désormais comme suit :

-Brest : 33

-Guipavas : 7

-Plougastel-Daoulas : 6

-Plouzané : 6

-Le Relecq-Kerhuon : 5

-Guilers : 4

-Gouesnou : 3

-Bohars : 2

Total : 66

Carte d'identité de Brest métropole

Superficie de Brest métropole 21 837 ha
Population totale au 1/01/23 : 215 366 habitants

BUDGET (CA 2023)

(Principal, déchets, déplacements, ports de plaisance)

(Mouvements réels)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	330,2 M€	394,4 M€
Investissement	126,7 M€	64,0 M€
Total	456,9 M€	458,4 M€

EFFECTIFS (au 31/12/2023)

3034 agent-e-s permanents		
3384 emplois permanents		
3327 E.T.C. (Equivalent Temps Complet)		
Catégorie A	457	15%
Catégorie B	565	19%
Catégorie C	1993	66%
Assistant-e-s maternel-le-s	19	1%

BATIMENTS DE BREST METROPOLE

Surface de bâtiments : 400 000 m²

TRANSPORTS

Mode de gestion du réseau bibus : gestion déléguée (régie intéressée depuis le 1^{er} juil. 2019)
Kms parcourus par an : 6,35 millions de kms commerciaux
25,43 millions de voyages
1 ligne de tramway
1 téléphérique urbain
16 lignes de bus régulières
27 lignes de bus scolaires
6 lignes pour le monde économique (dont lignes aéroport et base navale) 1 ligne estivale
3 lignes étudiants dont 1 ligne de nuit
7 lignes de transport à la demande, 9 navettes marché et 1 service spécifique pour les personnes à mobilité réduite
41,6 kms de voies en site propre sur l'ensemble du réseau
1 004 VAE en location moyenne durée dont 54 VAE pliants et 117 VAE cargos – 5 parcs vélos sécurisés de 40 places – 4 Parcs relais – 185 VAELS

EQUIPEMENTS D'AGGLOMÉRATION

1 équipement polyvalent de 5000 places : Brest ARENA
1 complexe aquatique Le Spadium au Relecq-Kerhuon
4 piscines (Foch, St-Marc, Recouvrance, Bellevue)
+ 1 bassin d'initiation (Buisson)
1 patinoire Le Rinkla
3 centres nautiques
(Brest, Plougastel-Daoulas, Le Relecq-Kerhuon)
3 ensembles culturels et de loisirs
(Le Quartz, scène nationale - Océanopolis - Penfeld)
1 centre d'art contemporain d'intérêt national "Passerelle"
1 salle des Musiques Actuelles La Carène
1 conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement régional
3 musées (musée national de la Marine ; musée des Beaux-arts, musée de France ; musée de la fraise et du patrimoine)
1 centre médico-sportif
1 office de tourisme (siège à Brest, 1 antenne à Plougastel-Daoulas)
La Recouvrance
2 ports de plaisance : le Château et le Moulin Blanc

ESPACE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT

Espaces verts

891,6 ha d'espaces verts communautaires dont 186,1 ha de parcs d'agglomération
1 conservatoire botanique national

Eau et Assainissement

Mode de gestion : concession à Eau du Ponant société publique locale
3 stations d'épuration + 5 unités d'assainissement regroupé
3 usines de production d'eau potable + 2 captages souterrains
Nombre de m³ produits : 39 537 m³/jour dont 30 316 m³/jour pour Brest métropole

Déchets

Mode de gestion :
- Collecte : régie directe
- Traitement confié à SOTRAVAL-SPL
Type de traitement : valorisation organique, recyclage, valorisation énergétique (chauffage urbain)
1 usine d'incinération (Le Spenot)
5 déchèteries (Le Spenot, Le Vern, Lavallot, Mescouzel, Toul-ar-Rannig)
Tonnage Ordures Ménagères collectées : 42 153 tonnes
Tonnage de collecte sélective : 18 011 tonnes

Voirie

788 Kms de voirie urbaine et 328 kms de voirie suburbaine sur le territoire de Brest métropole
236 kms d'aménagements cyclables
645 Kms de chemins

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

23 zones d'activités
Un marché de locaux d'activité de 38 000 m² sur Brest métropole
7 pôles de compétitivité en Bretagne : Pôle Mer Bretagne Atlantique (dont le siège est à Brest), Images & Réseaux, ID4CAR, Atlanpole Biotherapies, Valorial, EMC2 et Vegepolys Valley
42 600 emplois directement liés à la mer (*réseau Campus mondial de la mer*).
28 350 sur le Pays de Brest et 20 990 sur Brest métropole.
21 066 emplois dans le secteur de la santé sur le bassin d'emplois dont 14 835 sur Brest métropole.
43 000 emplois dans le secteur agriculture-agroalimentaire et bio économie sur le Finistère dont 13 700 sur le Pays de Brest et 2 500 sur Brest métropole.
19 000 emplois dans des entreprises du numérique (*réseau French Tech Brest+*) dont 9 700 sur Brest métropole.
17 108 emplois cumulés dans le secteur du commerce sur Brest métropole
Un taux de chômage de 6% en Bretagne (contre 7,4% au niveau national).
6,3% dans la Zone d'emploi de Brest
Plus de 30 000 étudiants dont + 10% d'étudiants étrangers représentant 110 nationalités.
Aéroport Brest-Bretagne : 1^{er} aéroport de la Région avec 690 000 passagers
Port de commerce : 1^{er} port breton, avec + de 700 escales commerciales en 2023
+ de 40 000 congressistes
1^{er} port français de réparation navale civile et militaire
Siège de l'Ifremer, du *service hydrographique et océanographique de la Marine*, de France cyber maritime
Siège du groupe Le Saint, Savéol, Laita, Arkéa, B&B hôtel, Oceania hotels,...
1 CHU

LES PUBLICATIONS

Sillage :

Le magazine de Brest métropole et de la ville de Brest paraît 9 fois par an et est édité à 119 000 exemplaires. Pour rédiger les articles qui le composent, le rédacteur en chef travaille avec un journaliste et des photographes indépendants. Y sont traités les grands dossiers et événements portés par la ville de Brest et Brest métropole, les actions de ceux qui prennent part à la vie du territoire (associations, clubs sportifs...), des informations et l'actualité locale. Il est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Brest et Brest métropole et accessible sur le site web.

Revue « Patrimoines brestois » :

Le service Musées-Patrimoines édite 2 fois par an une revue réalisée en collaboration avec les acteurs, actrices patrimoniaux brestois. Le comité de rédaction regroupe les Archives municipales et métropolitaines, le réseau des médiathèques, le musée des Beaux-arts, le musée national de la Marine, le service historique de la Défense, le CRBC, des représentants des conseils consultatifs de quartier-groupe patrimoines. Ponctuellement, il s'étoffe avec d'autres partenaires pour des thématiques spécifiques. La revue est destinée à mettre en valeur les collections à travers une thématique transversale.

En 2023, le n°41 « Eau douce, accès à une ressource vitale » et le n°42 « Eau douce : Usages, paysages et architectures » ont été publiés. Ils sont tirés à 4 000 exemplaires et diffusés via le réseau des établissements culturels.

Le programme du Musée des Beaux-Arts :

Le programme du musée est un semestriel (septembre-février et mars-août). Il comprend une partie rédactionnelle et une partie agenda et vise à présenter l'ensemble de la programmation du musée : expositions, visites, conférences, ateliers, vie des collections, etc. L'objectif de ce programme est de communiquer sur les coulisses et les activités du musée, de renforcer son image et de fidéliser les publics. Il est tiré à 10 000 exemplaires et est diffusé sur l'ensemble du territoire de Brest métropole, ainsi qu'après du réseau des musées de Bretagne.

Equipage :

Tiré à environ 2 000 exemplaires, Equipage est le journal de communication interne de la ville de Brest, de Brest métropole et des communes de Brest métropole. Ce magazine de 16 pages paraît quatre fois par an et comporte un à deux numéros hors-série. Pour rédiger les articles qui le composent, le service formation et dynamiques internes de la DRH travaille avec des journalistes et un photographe indépendant. Le journal propose des sujets sur les enjeux de la métropole et les actions transversales interservices. Il présente également les métiers de la collectivité, des portraits d'agentes et d'agents nouvellement recrutés ainsi que des témoignages à l'occasion de départs à la retraite.

Personnel Infos :

Cette publication est coordonnée par le service formation et dynamiques internes en collaboration avec les services de la direction des ressources humaines. Elle est diffusée sur l'intranet et tirée à environ 1500 ex pour les agentes et agents ne disposant pas d'une adresse de messagerie. Elle permet de diffuser à l'ensemble du personnel les actualités RH, notamment le calendrier des formations et concours, les demandes de temps partiel et de médailles du travail, les prestations sociales...

Les Lettres d'information des pôles et services :

Elles sont élaborées en interne et ont pour objectif d'informer sur l'activité des services dans leurs différents domaines de compétence. Leur rythme de parution est variable suivant les pôles et elles sont accessibles dans l'Intranet :

- Lettre d'information du Pôle Développement Economique et Urbain.
- Brèves du Pôle Espace Public et Environnement.
- La Lettre d'information de la mission Stratégie et Prospective.
- La Lettre d'information @del2020 du groupe Ressources des démarches en ligne.

BREST MÉTROPOLE : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES¹

Démographie

Une croissance qui s'accélère

En 2021, d'après les dernières données de l'Insee, Brest métropole compte 211 920 habitant·es.

Entre 2015 et 2021, la métropole a gagné 3 420 habitant·es, soit un taux de croissance de +0,27 % par an en moyenne, une dynamique supérieure à celle observée entre 2010 et 2015 (+0,12 % par an).

Ce rythme de croissance est quasi-équivalent à celui observé à l'échelle du département du Finistère (+0,25 %) et de l'ensemble du Pays de Brest (+0,28 %) mais reste nettement inférieur au rythme observé à l'échelle régionale (+0,50 %), qui est tiré à la hausse en particulier par des communes d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Toutes les communes de la métropole gagnent des habitants

Entre 2015 et 2021, toutes les communes gagnent de la population. Plouzané et Guipavas enregistrent les plus fortes augmentations avec des taux de croissance annuels supérieurs à 1 %. Elles concentrent ainsi à elles deux près de 58 % des gains de population du territoire. Toutefois, à Guipavas comme à Plouzané, la croissance ralentit par rapport à la période précédente.

À Brest, la population progresse très légèrement après une période de repli (+0,05 %, soit +76 habitants par an, après -0,30 % entre 2010 et 2015 et -0,52 % entre 1999 et 2010), pour atteindre 139 600 habitants en 2021. L'essentielle de la croissance de la métropole est donc portée par les communes périphériques.

Nom de la Commune	Population municipale 2021	Évolution en volume 2015-2021	Taux d'évolution annuel moyen de la population municipale		Tendance
			2015-2021	2010-2015	
Bohars	3 615	124	+0,58%	+0,75%	Ralentissement de la croissance
Brest	139 619	456	+0,05%	-0,30%	Repart à la hausse
Gouesnou	6 347	338	+0,92%	-0,38%	Repart à la hausse
Guilers	8 170	203	+0,42%	+1,45%	Ralentissement de la croissance
Guipavas	15 460	1 042	+1,17%	+1,47%	Ralentissement de la croissance
Plougastel-Daoulas	13 445	9	+0,01%	+0,39%	Ralentissement de la croissance
Plouzané	13 473	930	+1,20%	+1,37%	Ralentissement de la croissance
Le Relecq-Kerhuon	11 791	321	+0,46%	+1,28%	Ralentissement de la croissance

Source : Insee, RP

¹ Rubrique élaborée à partir d'éléments fournis par l'ADEUPa

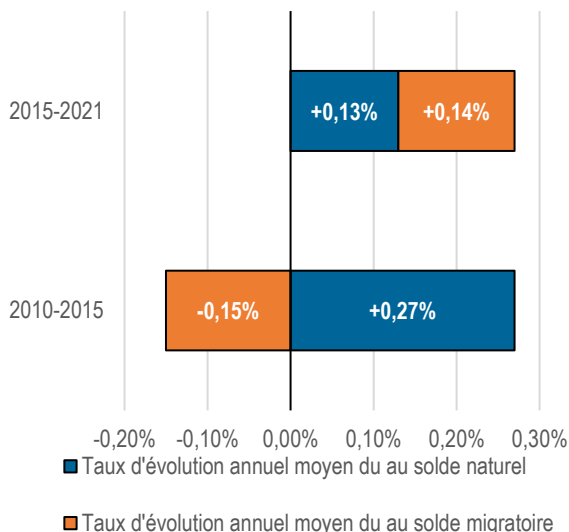
La croissance de la métropole est tirée autant par son solde naturel que par son solde migratoire

Sur la période 2015-2021, la croissance de la métropole est tirée autant par l'apport naturel (surplus des naissances par rapport aux décès) que migratoire (surplus d'arrivées par rapport aux départs).

Alors que le solde migratoire pesait négativement sur l'évolution de la population depuis 1975, il contribue aujourd'hui positivement à l'évolution de la population, signe d'un regain d'attractivité. Ainsi, le taux de croissance lié au solde migratoire est positif entre 2015 et 2021 (+0,14 %) contrairement à la période précédente (-0,15 %).

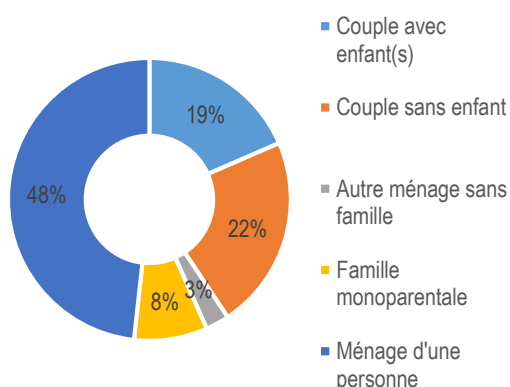
Le solde naturel, quant à lui, continue de peser positivement sur l'évolution de la population entre 2015 et 2021, mais se dégrade nettement par rapport à la période 2010-2015 (+0,13 % contre +0,27 %). Cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir, en lien avec le vieillissement de la population.

Décomposition entre mouvement naturel et migratoire dans le taux d'évolution annuel moyen de la population de l'EPCI
Source : Insee, RP - Etat civil



Typologie des ménages : les personnes vivant seules sont de plus en plus nombreuses et représentent une part de plus en plus importante de ménages

Ménages de Brest métropole selon leur composition en 2020
Source: Insee, Recensement de la population.



En 2020, 51 224 personnes vivent seules dans la métropole brestoise, c'est 4 439 de plus qu'en 2014. Ils représentent 48,3 % des ménages (+ 2,2 points par rapport à 2014). Cette part est légèrement plus élevée que celles observées dans les métropoles de comparaison mais sa progression a été plus limitée.

Au sein de la métropole, Brest se démarque des autres communes avec plus de la moitié des ménages qui sont des personnes seules (55,1 %), c'est lié à la forte proportion de petites typologies de logements. Parmi les communes périphériques, la part des ménages unipersonnels oscille entre 24,8 % à Bohars et 38,9 % au Relecq-Kerhuon. La part a augmenté pour l'ensemble des communes hormis Plouzané.

Logements

En 2020, la métropole brestoise compte 116 794 logements, soit 4 915 de plus qu'en 2014. Le parc est composé de 106 146 résidences principales (90,9 %), 7 038 logements vacants (6 %) et 3 611 résidences secondaires (3,1 %). Le développement des résidences secondaires a été particulièrement soutenu. Entre 2014 et 2020, leur nombre a en moyenne augmenté de 4 % chaque année. Le nombre de résidences principales a également progressé (+ 0,7 % par an sur la période) alors que les logements vacants ont quant à eux reculé (- 0,9 % par an).

	Résidences principales en 2020	Résidences secondaires ou logements occasionnels en 2020	Logements vacants en 2020
Bohars	1385	10	53
Brest	75657	3053	5693
Gouesnou	2665	24	125
Guilers	3250	33	113
Guipavas	6464	51	276
Plougastel-Daoulas	5812	270	405
Plouzané	5496	59	187
Le Relecq-Kerhuon	5416	111	186
Total Brest métropole	106 145	3 611	7 038

Source : Insee, RP 2020

Revenus

Des écarts de niveaux de vie entre les communes et au sein des communes

En 2021, le revenu mensuel disponible médian par unité de consommation des ménages de Brest métropole, appelé niveau de vie, s'élève à 23 100 € soit 1 925 € par mois. Il est très similaire à celui observé à l'échelle de la France métropolitaine (23 160 €) et dans la moyenne des niveaux de vie observé dans les métropoles françaises. Au sein de la métropole, il oscille entre 1 785 € par mois à Brest et 2 373 € à Bohars. **Hors Brest, le niveau de vie des communes de Brest métropole est supérieur au niveau de vie métropolitain.**

Pour mesurer les inégalités de revenus au sein d'un territoire, le rapport interdécile ou l'indice de Gini sont les outils le plus souvent utilisés. Ils permettent d'observer que dans la métropole brestoise, c'est à Brest que les inégalités de revenus sont les plus fortes. Les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie 3,3 fois moins élevé que les 10 % les plus riches. A Guilers, ce rapport est de seulement 2,3.

Un taux de pauvreté en augmentation

En 2021, **14,0 % des habitants de Brest métropole vivent sous le seuil de pauvreté**, soit avec moins de 1 158 € pour une personne seule. C'est 0,3 points de plus qu'en 2020, le taux de pauvreté augmente donc à Brest métropole. Il augmente toutefois moins qu'à l'échelle nationale où il est passé de 13,6 % à 14,5 %, soit +0,9 Points.

A Brest, ville-centre de la métropole, le taux de pauvreté s'élève à 19 %, alors qu'il oscille autour de 7 % pour les communes périphériques. C'est en effet dans la ville centre que vivent les ménages les plus précaires car c'est aussi là que se situe la grande majorité des logements sociaux.

On relève ainsi une **certaine spécialisation des territoires au sein de la métropole avec des secteurs à dominante riche et d'autres à dominante pauvre**. Dans certains quartiers, la moitié des habitants gagne moins de 16 000 euros par personne et par an. Cette précarité financière se concentre davantage au cœur de la métropole, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires (QPV et QVA). C'est là que se situent les grands ensembles de logements sociaux. Dans un quartier comme Kerangoff, plus de la moitié (52 %) de la population est en situation de pauvreté et les revenus des habitants sont constitués à 34 % des prestations sociales, contre 7 % en moyenne au sein de la métropole. Les territoires à dominante riche sont quant à eux plutôt situés au sein des autres communes de la métropole et à proximité immédiate de la mer. En lien avec leurs revenus, les ménages aisés de la métropole sont, pour plus des trois quarts d'entre eux, propriétaires.

	Rapport inter-décile (9ème/1er) 2021	Taux de pauvreté 2021	Revenu disponible médian par unité de consommation 2021
Bohars	2,7	N/A - résultat non disponible	28 470 €
Brest	3,3	19%	21 420 €
Gouesnou	2,6	5%	26 020 €
Guilers	2,3	6%	24 640 €
Guipavas	2,6	6%	25 310 €
Plougastel-Daoulas	3	7%	26 580 €
Plouzané	2,4	6%	24 740 €
Le Relecq-Kerhuon	3	7%	26 510 €
Brest métropole	3,1	14%	23 100 €

Source : Insee, Filosofi 2021

Structure de l'emploi à Brest métropole

107 981 emplois en 2019 soit 30 % de ceux du Finistère.

Commune	Estimation du volume d'emplois par secteur d'activité					Total
	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale	
Bohars	28	55	29	167	835	1 114
Brest	224	7 819	3 742	30 797	38 188	80 770
Gouesnou	116	256	441	2 149	622	3 584
Guilers	48	136	328	534	868	1 914
Guipavas	263	1 690	837	5 323	1 964	10 078
Plougastel-Daoulas	366	130	287	1 490	1 163	3 435
Plouzané	54	305	92	2 383	1 584	4 417
Le Relecq-Kerhuon	57	156	165	3 220	896	4 494
Total Brest métropole	1 155	10 548	5 921	46 063	46 119	109 805

Source : Insee, recensement de la population 2020

En 2020, les services administratifs, la santé, l'enseignement et l'action sociale constituaient 42 % des emplois de Brest métropole contre 36 % au niveau départemental. Le poids de la Défense, comptabilisé dans l'administration publique, explique en partie cette surreprésentation dans l'économie locale. Par ailleurs, les équipements présents dans les métropoles et agglomérations tels que les universités ou hôpitaux, favorisent également l'importance de ces activités. Le commerce, le transport et les services divers représentent également un pan conséquent de l'économie brestoïse avec 42 % des emplois. Quant à l'industrie, elle représente environ 10 % des emplois de Brest métropole.

Des inégalités selon le genre

C'est à Brest et Plouzané que les taux d'activités sont les plus faibles car ce sont les deux communes comptant le plus d'étudiants.

A Brest métropole, le taux d'activité des femmes est de 68 %, soit 2 points de moins que les taux d'activité des femmes et des hommes confondus. Le taux d'activité des femmes à l'échelle du Finistère est de 72 % soit 4 points de plus qu'à Brest métropole. Par ailleurs, on remarque que c'est à Guilers et Brest que l'écart entre le taux d'activité global et celui des femmes est le plus élevé.

Communes	Taux d'activité des 15-64 ans en 2020	Taux d'activité des femmes en 2020	Ecart entre le taux d'activité global et celui des femmes
Bohars	71	72	1,2
Brest	65	68	2,5
Gouesnou	73	74	1,1
Guilers	74	76	1,6
Guipavas	74	75	1,2
Plougastel-Daoulas	74	75	0,1
Plouzané	69	69	0,1
Le Relecq-Kerhuon	76	76	-0,2
Total Brest métropole	68	70	1,9

Source : Insee, recensement de la population 2020

A Brest métropole, 73 % des salariés à temps partiel sont des femmes. Cette surreprésentation des femmes dans l'emploi à temps partiel se retrouve sur l'ensemble des communes de la métropole, tout comme à l'échelle régionale ou nationale.

Communes	Répartition des salariés à temps partiel selon leur genre en 2020	
	Femmes	Hommes
Bohars	194	36
Brest	6 983	3 199
Gouesnou	309	50
Guilers	468	111
Guipavas	768	209
Plougastel-Daoulas	710	182
Plouzané	908	121
Le Relecq-Kerhuon	652	107
Brest métropole	10 994	4 016

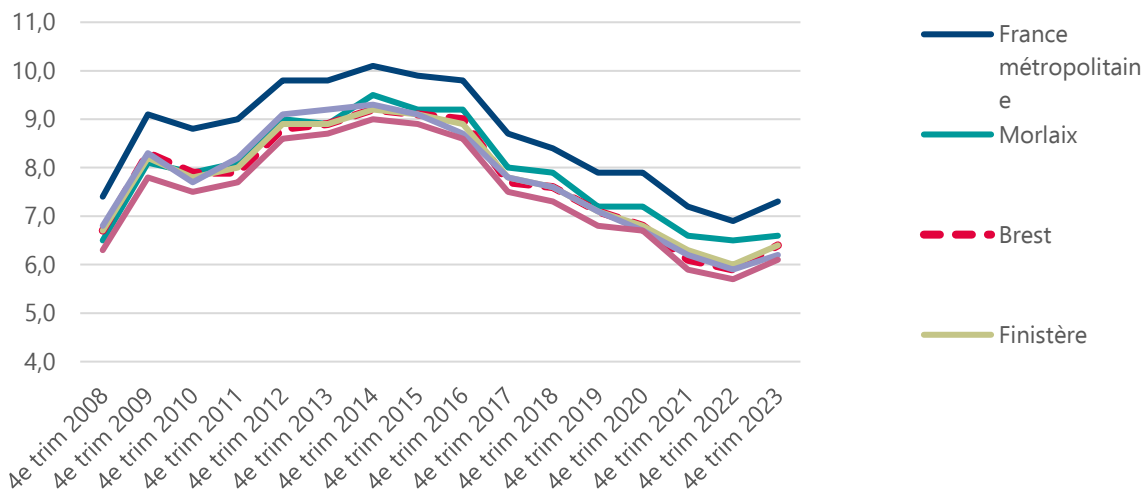
Source : Insee, recensement de la population 2020

Une légère baisse du taux de chômage en un an dans la zone d'emploi de Brest

Au 4^e trimestre 2023, le taux de chômage de la zone d'emploi de Brest était estimé à 6,4 %. Il se situe à 0,9 point sous le niveau observé en France métropolitaine et 0,3 point au-dessus de la moyenne régionale. La Bretagne reste d'ailleurs la région ayant le plus faible taux de chômage avec les Pays de la Loire. Localement, il a augmenté de 0,3 point en un an mais continue de demeurer sur un faible niveau et à un taux bien inférieur à son niveau d'avant crise sanitaire (7,1 % au 4^e trimestre 2019).

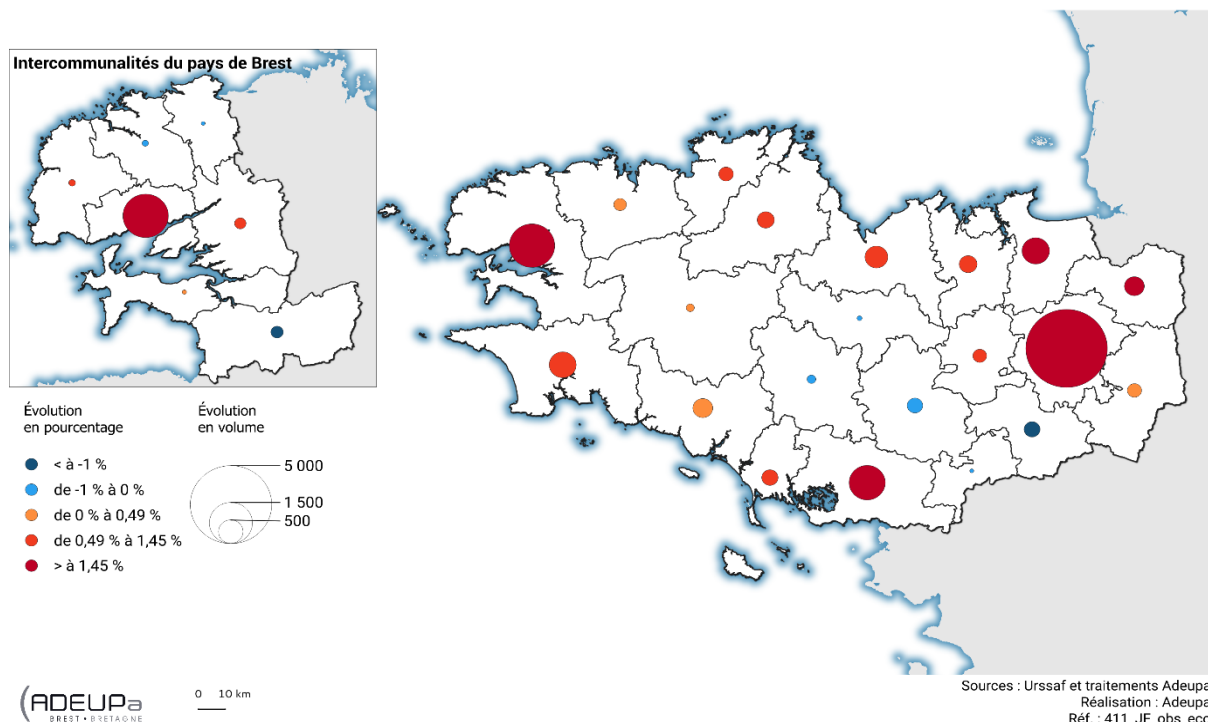
Taux de chômage au 4ème trimestre entre 2008 et 2023

Source : Insee, estimation du taux de chômage localisé et taux de chômage au sens BIT



Un emploi salarié privé très dynamique en pays de Brest

Variation de l'emploi salarié privé par pays breton entre les 4èmes trimestres 2022 et 2023



Après un premier semestre déjà favorable s'agissant des effectifs salariés sur le territoire, le pays de Brest se distingue de nouveau par une progression de l'emploi sur les six derniers mois de l'année 2023. Avec 1 670 nouveaux emplois et une croissance affichée de 1,6 % entre les seconds semestres 2022 et 2023, cette tendance comparable à la dynamique régionale (+1,3 %), portée, comme au premier semestre, par les bassins de Rennes, Brest, Vannes, et dans une moindre mesure Saint-Malo ou Quimper.

L'approche sectorielle locale est cependant très hétérogène, puisque certains secteurs d'activité font état d'une dynamique largement positive, d'un maintien des effectifs ou, dans d'autres secteurs, d'un retournement de l'activité qui se manifeste par un recul de l'emploi marqué, conséquence directe de certaines politiques supranationales. C'est le cas par exemple

du secteur du bâtiment et des travaux publics, pour qui les effectifs sont en recul de 1,8 % sur la période observée et de 189 emplois de moins (-0,3 % en Bretagne). Il s'agit ici des premiers effets de la crise nationale traversée par le secteur du BTP, qui trouve son origine dans un recul des investissements immobiliers et de conditions de financements peu favorables. Inversement, les autres services enregistrent la plus forte croissance sectorielle locale (+4,1 %). Les secteurs services administratifs et de soutien (+3,6 %) se porte bien, de même que les autres industries (+2,7 %) ou encore celui de l'hôtellerie et de la restauration (2,2 %), signal d'une reprise favorable de l'activité pour ce secteur.

De la même manière, au cœur du pays de Brest, les dynamiques intercommunales sont contrastées. En effet, alors qu'à Brest métropole, l'emploi salarié progresse fortement (+2,4 %) avec 1 669 emplois supplémentaires, Landerneau-Daoulas affiche une progression plus mesurée (+1 %), tandis que la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, Lesneven Côtes des Légendes, ou le Pays d'Iroise, sont caractérisés par une stabilité ou une très faible progression des effectifs salariés. Encore, des reculs d'emplois sont enregistrés sur les territoires du Pays des Abers (-0,4 %), ou au sein du territoire de Pleyben-Châteaulin-Porzay, qui avec 115 emplois de mois entre les secondes semestres 2022 et 2023, affiche un recul de 2,5 % des effectifs locaux.

Des embauches stables sur un an

Alors que l'emploi salarié progresse, le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) d'une durée supérieure à un mois est quasiment stable à l'échelon du pays de Brest entre les seconds semestres 2022 et 2023. En effet, avec 21 contrats supplémentaires, la dynamique observée au cours des précédentes analyses semble marquer le pas. Cette trajectoire n'est pas beaucoup plus favorable à l'échelon régional, qui enregistre un recul des embauches, à -0,8 %, du volume de DPAE sur la période, conséquence notamment du recul de l'activité du BTP (-7 %), des autres services (-1 %) ou de l'industrie. Ces secteurs sont également ceux qui, localement apparaissent le plus à la peine, avec un recul des DPAE de plus de 8 % dans le BTP, de 0,4 % dans l'industrie, quand le commerce, après plusieurs mois de difficulté sur le territoire, connaît une vague d'embauches de longue durée (+3,5 %).

Les trajectoires intercommunales ne sont pour autant pas toutes comparables. En effet, la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime est caractérisée par une forte augmentation des déclarations préalables à l'embauche (+8,3 %), porté par le dynamisme de l'industrie (+17,2 %) et des autres services (+15,6 %). Brest métropole s'inscrit également dans une dynamique favorable aux embauches (+1,1 %), et un secteur du commerce qui semble repartir favorablement (+6,2 %), mais ne compense pas les DPAE en fort recul dans le BTP (-11,1 %). Inversement, le Pays d'Iroise, avec un recul des DPAE de plus de 6 %, subit de plein fouet les difficultés affichées localement par les secteurs l'hôtellerie et de la restauration (-13,6 %) ou de l'industrie (-10,3 %). Les pays de Landerneau-Daoulas (-4,1 %), ou de Pleyben-Châteaulin-Porzay (-3 %) s'inscrivent également dans cette trajectoire moins favorable.

Notons tout de même que l'augmentation des DPAE localement est portée par les CDD d'une durée supérieure à un mois, alors même que ceux en CDI sont en recul, dans des proportions sensiblement similaires, expliquant cette situation quasi-stable des embauches localement. Cette tendance de fond est notamment expliquée par une moindre confiance dans le climat des affaires de la part des entreprises, qui privilégient les contrats à durée déterminée, dans le but de limiter l'accroissement de la masse salariale de manière durable, face à une situation économique jugée incertaine.

L'enseignement supérieur à Brest métropole

Brest métropole est le territoire du Pays de Brest présentant le plus fort taux de diplômés du supérieur ou équivalent Bac+2, avec 38 % des plus de 15 ans. Cela s'explique par une part importante de cadres dans la métropole brestoise mais aussi via la présence des principaux équipements de l'enseignement supérieur du territoire : université, écoles d'ingénieurs, école de commerce, etc...

Intercommunalités	Part des plus de 15 ans sans diplôme en 2019	Part des plus de 15 ans avec un diplôme supérieur ou équivalent à BAC+2 en 2019
Brest métropole	14	38
CA du Pays de Landerneau-Daoulas	13	36
CC Communauté Lesneven Côte des Légendes	18	26
CC du Pays des Abers	14	31
CC du Pays d'Iroise	13	35
CC Pleyben-Châteaulin- Porzay	16	27
CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime	16	27

Source : Insee, recensement de la population 2020



31 063 étudiants
-488 en un an (-1,5 %)

Une stabilité des effectifs internationaux

+5 en un an,
soit **3 367**
au total



Une hausse de l'alternance

+929 étudiants (+29 %),
soit **4 134** au total



PROVENANCE DES INSCRITS À L'UBO ET DANS LES GRANDES ÉCOLES

Finistère **43 %**

Autres régions françaises

24 %



Autres départements bretons

20 %

International **14%**

Après une quinzaine d'années de hausse continue des effectifs dans l'enseignement supérieur, la rentrée 2022 se singularise par une diminution du nombre d'inscrits dans le pays de Brest. Les établissements ont accueilli 31 063 étudiants et étudiantes, dont 61 % à l'UBO et 16 % dans les grandes écoles. La baisse reste limitée (-1,5 %) et se concentre pour l'essentiel dans les formations du premier cycle (classes préparatoires aux grandes écoles, licences, bachelors, etc.). L'érosion s'explique notamment par un effet démographique qui se traduit par exemple par une diminution des effectifs bacheliers en Bretagne. Même si la provenance des étudiant-es se diversifie et dépasse amplement le périmètre régional, la part des effectifs d'origine bretonne reste importante dans de nombreuses formations. Le ralentissement démographique, déjà engagé et qui devrait s'accroître dans l'Ouest breton, est une variable à prendre en compte dans les perspectives de l'enseignement supérieur. Pour autant, certaines formations se développent et de nouvelles se créent. C'est le cas, notamment, des diplômes préparés en alternance ; plus de 900 étudiant-es supplémentaires y sont comptabilisés en un an. Cette dynamique est portée en grande partie par des établissements privés dont l'offre de formations se décline essentiellement en apprentissage.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

En 2023, les comptes de Brest métropole sont retracés dans neuf documents :

- . Le budget principal.
- . Les budgets annexes
 - Le budget des Déplacements
 - Le budget des Déchets ménagers.
 - Les budgets annexes Eau et Assainissement.
 - Les budgets des lotissements de Kérébars et du lotissement de Mescouezel.
 - Le budget de l'extension du réseau de chaleur.
 - Le budget des ports de plaisance

Les résultats de l'exécution budgétaire

Après prise en compte des restes à réaliser, l'excédent net disponible au 31 décembre 2023 est égal à :

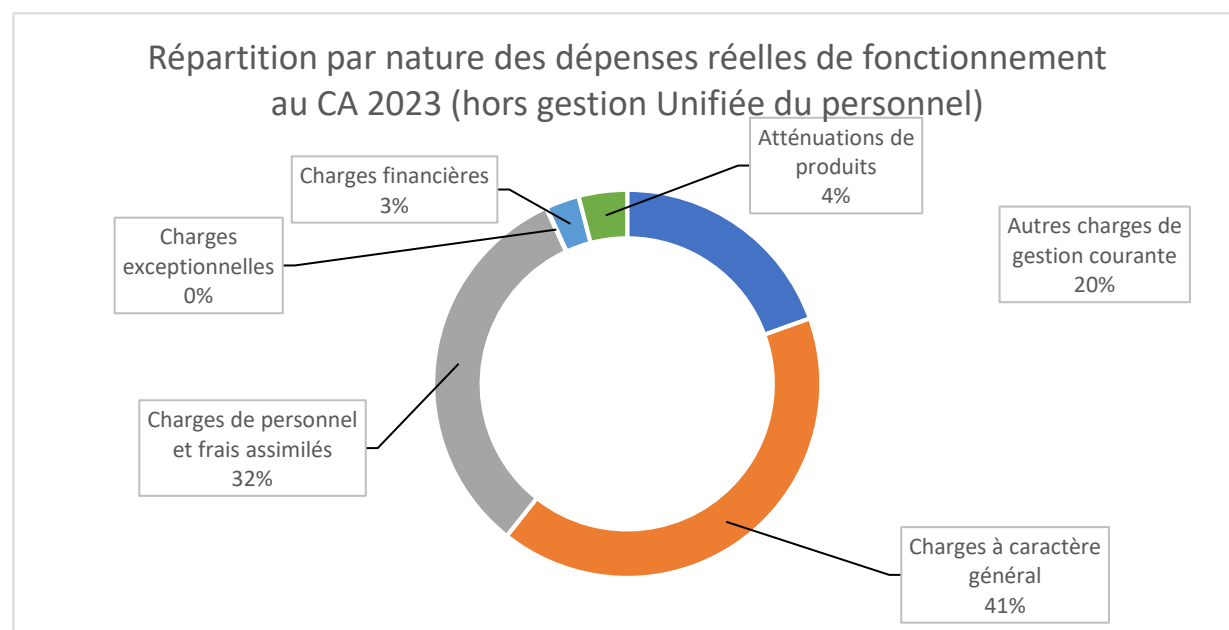
. Budget principal	8 070 322 €
. Budget Déplacements	-919 100 €
. Budget Déchets Ménagers	3 607 800 €
. Budget des ports de plaisance	388 077 €
. Budget Eau	1 202 545 €
. Budget Assainissement	765 763 €
. Budget annexe de Kérébars	3 139 €
. Budget annexe de Mescouezel	225 €
. Budget annexe extension du réseau de chaleur	846 185 €

- **Section de fonctionnement du budget principal consolidé des budgets annexes déplacements, déchets ménagers et ports de plaisance**

Les dépenses

Sur l'exercice 2023, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 373 115 933 € :

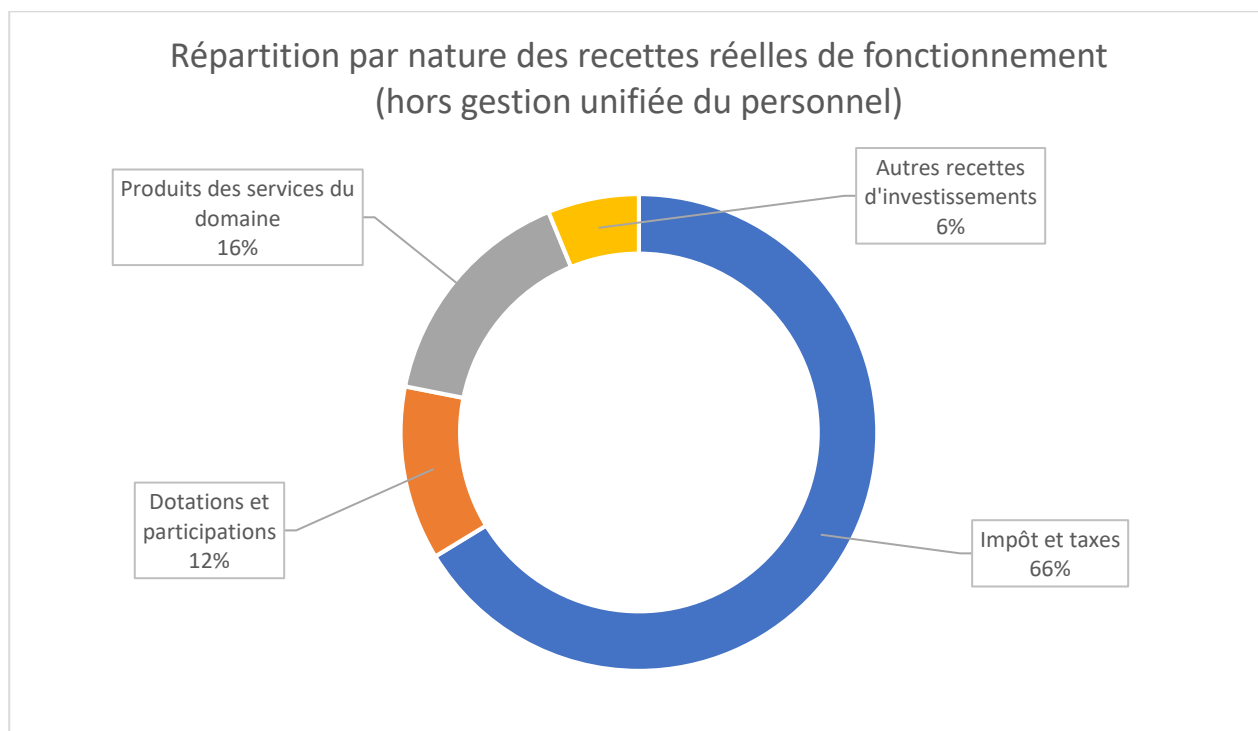
- 42 893 680 € de dépenses d'ordre,
- 330 222 253 € de dépenses réelles



Les recettes

En 2023, elles se sont élevées à 407 651 597 € :

- 13 228 028 € de recettes d'ordre,
- 394 423 569 € de recettes réelles.

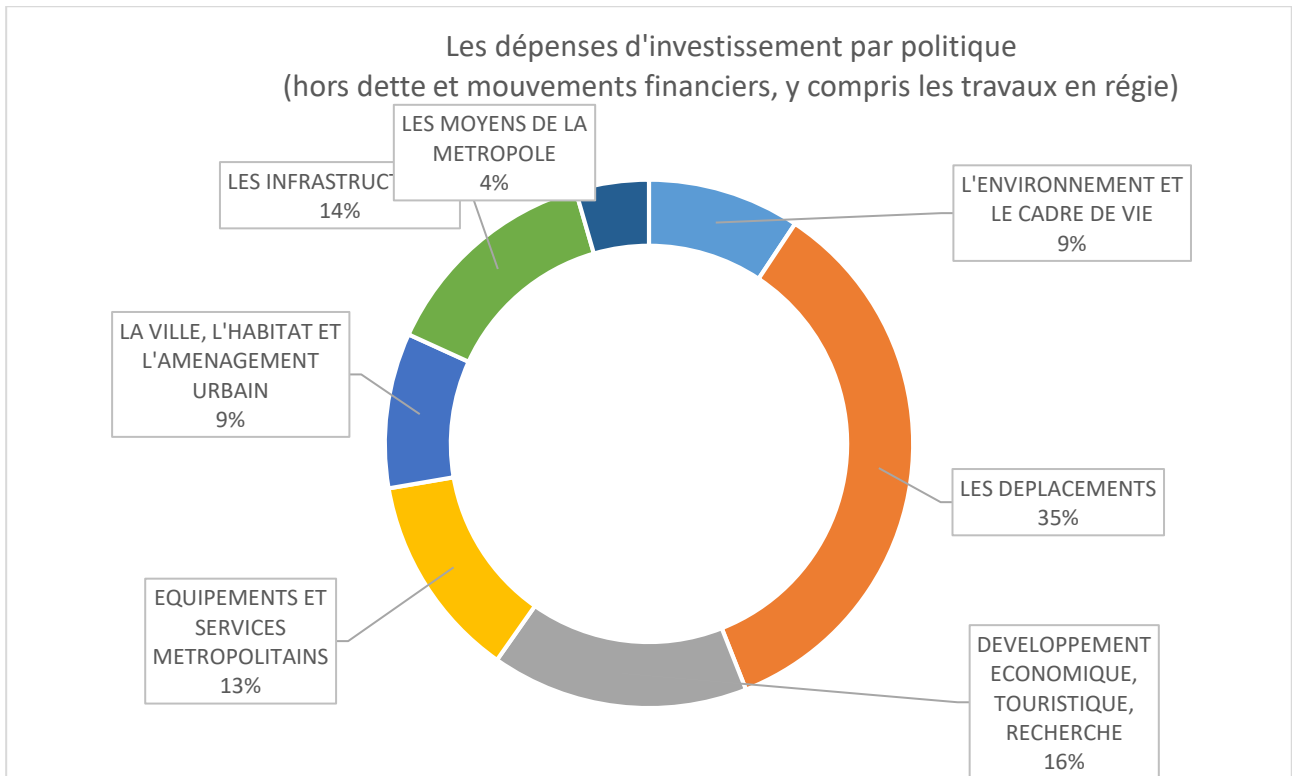


▪ Section d'investissement du budget principal consolidé des budgets annexes déplacements, déchets ménagers et ports de plaisance

Les dépenses

Sur l'exercice 2023, elles se sont élevées à 303 090 628 €

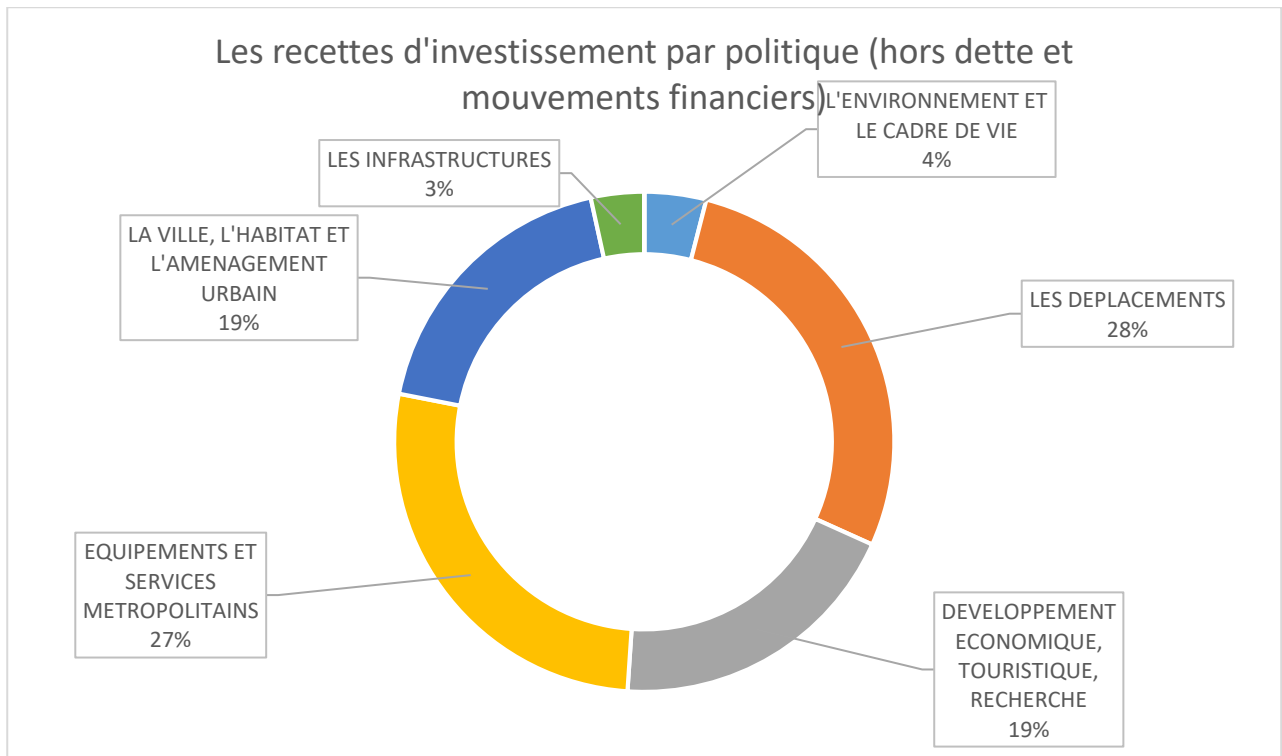
- 24 791 880 € de dépenses d'ordre,
- 126 753 434 € de dépenses réelles, dont 26 365 841 € de dette et mouvements financiers et 4 236 071 € de travaux réalisés en régie.



Les recettes

En 2023, elles se sont élevées à 118 474 914 € :

- 54 457 531 € de recettes d'ordre,
- 64 016 383 € de recettes réelles, dont 51 691 598 € de dette et mouvements financiers.



Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes

Année 2023

Introduction

Les contrats de proximité territoriaux co-signés par les huit communes de la métropole, et Brest métropole posent les principes de fonctionnement de la proximité en matière de gestion de l'espace public. Les instances de dialogue et de concertation nommées dans les contrats et déployées dans toutes les communes, la communication du bilan de répartition budgétaire des crédits de la métropole dans les communes, le processus de priorisation des travaux, une meilleure appropriation des outils numériques de liaison apportent de la fluidité et de la transparence dans les relations entre les communes et la métropole.

Ainsi, il a été acté de rédiger annuellement un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes au titre du suivi et de l'évaluation du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public (art. 6 des contrats de proximité territoriaux).

Les communes membres sont invitées à annexer le présent rapport à leur délibération annuelle approuvant :

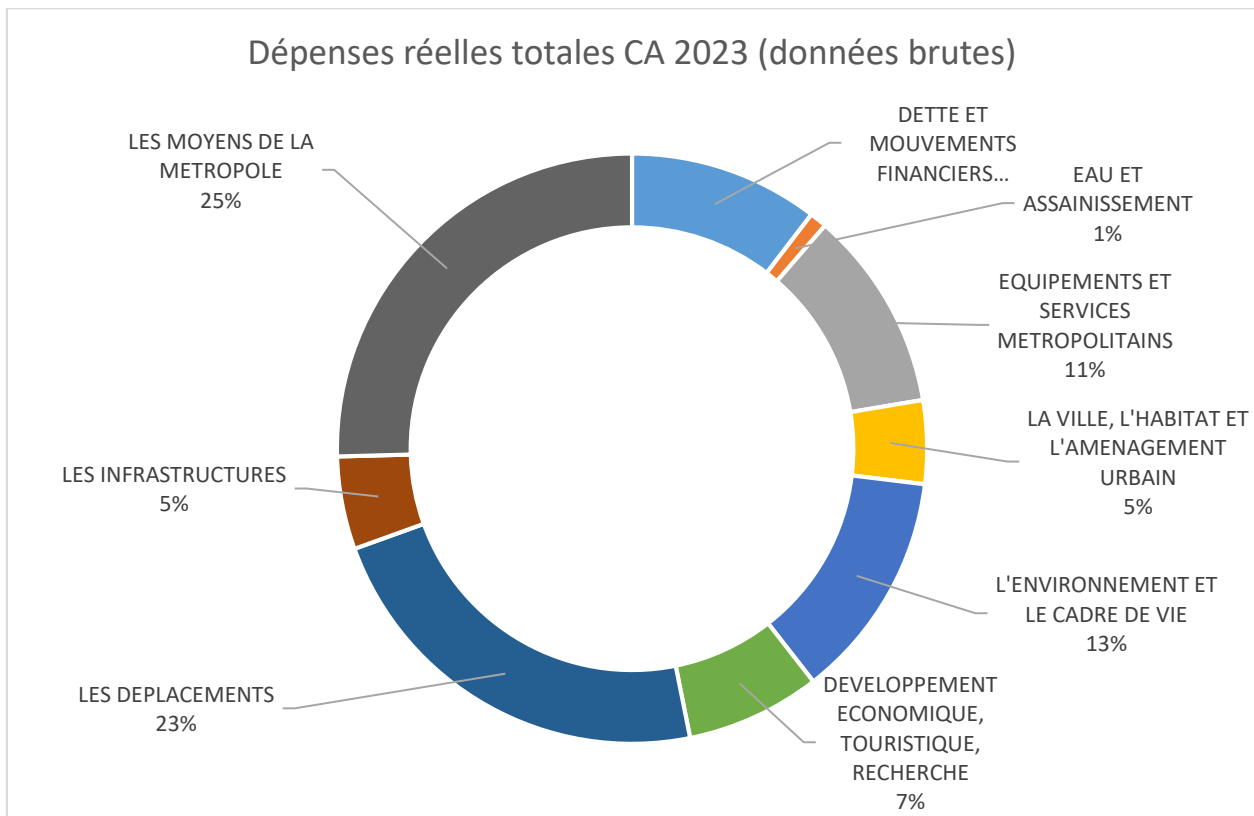
- Le bilan annuel du dispositif de gouvernance de l'espace public,
- Les programmes de proximité de la commune dans les domaines de la voirie et des espaces verts,
- Le bilan de l'outil numérique « Relations aux Administrés »

La typologie des dépenses communautaires

Les dépenses réelles du compte administratif 2023 s'élèvent au total à 474,7 M€ au total, dont 344,0 M€ de dépenses de fonctionnement et 130,6 M€ de dépenses d'investissement.

Tableau : données brutes du compte administratif 2023 (en milliers d'euros)

	Politiques	Investissement	Fonctionnement	Total	Var. N-1
I	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, 2E, RECHERCHE	15 804	19 199	35 004	-8%
II	EQUIPEMENTS ET SERVICES METROPOLITAINS	12 596	39 665	52 261	8%
III	LA VILLE, L'HABITAT ET L'AMENAGEMENT URBAIN	9 531	12 152	21 683	2%
IV	LES INFRASTRUCTURES	9 868	14 292	24 161	-10%
V	LES DEPLACEMENTS	34 822	72 676	107 498	34%
VI	L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE	14 236	45 298	59 534	-1%
VII	LES MOYENS DE LA METROPOLE	4 503	116 171	120 673	3%
VIII	DETTE ET MOUVEMENTS FINANCIERS	27 889	21 502	49 391	1%
IX	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 386	3 100	4 486	30%
	Total	130 635	344 055	474 691	7%



Dans un premier temps, il importe de déterminer une typologie des dépenses permettant de faire la distinction, au sein des différentes politiques publiques, entre les crédits qui peuvent être ventilés et ceux qui, par nature, ne peuvent être territorialisés par communes.

Ainsi, il est proposé de distinguer trois catégories de dépenses communautaires :

- les dépenses liées à l'administration de la communauté,
- les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération,
- les politiques offrant des services à la population.

A - Les dépenses liées à l'administration de la communauté

Elles concernent les moyens communautaires (politique VII) ainsi que les remboursements de dette et les mouvements financiers (politique VIII).

Les dépenses liées à l'administration générale de la métropole ne font pas partie des dépenses « engagées par l'établissement dans chaque commune » et doivent donc être considérées comme des dépenses non ventilables par nature.

Au total, au CA 2023, les dépenses d'administration non ventilables représentent **170,0 M€**, soit **35,8 %** des dépenses réelles de la métropole.

B - Les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération

Il s'agit des interventions suivantes :

- Les actions de développement économique : aménagement et gestion des zones d'activités, zone portuaire, aéroport, enseignement supérieur, recherche, formation, tourisme, haut débit, etc. ;
- La politique de la ville : insertion, prévention de la délinquance ;
- Les actions de planification en matière d'urbanisme et de logement : SCOT, PLU, PLH, etc. ;
- La construction et la gestion des grands équipements sportifs et culturels d'agglomération : Quartz, Océanopolis, Parc de Penfeld, Rinkla, Brest Arena, Carène, piscines, centres nautiques, ports de plaisance, la Recouvrance, musées, conservatoire de musique, ateliers des Capucins, etc.) ;
- L'organisation des grands événements tels que les fêtes nautiques internationales ;
- Les actions en faveur de la préservation de l'environnement : lutte contre les pollutions, maîtrise de l'énergie, etc. ;

- Les infrastructures : signalisation lumineuse, régulation du trafic, ouvrages d'art, gestion du stationnement, extension du réseau de chaleur ;
- Le soutien à Laboceca ;
- Les investissements en faveur des transports urbains.

Il n'apparaît pas pertinent de territorialiser ces différentes interventions qui ne bénéficient pas aux habitants d'une commune en particulier et qui contribuent plus largement à l'attractivité de la métropole brestoise.

Au CA 2023, les dépenses de rayonnement global représentent **140,4 M€**, soit **29,6 %** des dépenses réelles de la métropole.

C - Les politiques offrant des services à la population

Les dépenses concernées peuvent être ventilées par commune, sous réserve de déterminer des critères techniques suffisamment pertinents. En effet, la seule lecture budgétaire ne permet d'avoir pas une vision précise de la localisation des dépenses.

Il s'agit des politiques concernant les espaces publics : les déplacements, la voirie, la signalisation, l'éclairage public, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la propreté, l'eau et l'assainissement, les espaces verts, la prévention des risques (contingent SDIS), les créations et extensions de cimetières, etc.

Au CA 2023, les dépenses de services à la population localisables représentent **164,2 M€**, soit **34,6 %** des dépenses des réelles de la métropole.

La ventilation des dépenses par commune : l'exemple des politiques offrant des services à la population

Comme depuis 2012, il est décidé de réaliser l'exercice de répartition territoriale des dépenses communautaires sur quatre politiques publiques :

- **La collecte et le traitement des déchets,**
- **La voirie,**
- **L'éclairage public,**
- **Les espaces verts.**

Pour chaque politique étudiée, la méthode validée par le groupe de pilotage a consisté à :

- Identifier les **coûts bruts directs** de fonctionnement et les dépenses d'investissement réalisées à partir des chiffres du compte administratif par centres de coût et par programmes ;
- Proposer une répartition des dépenses concernées par commune à partir de **critères** à la fois simples, lisibles et quantifiables (au réel ou forfaitaires) ;
- Proposer un ou plusieurs **indicateurs** pertinents permettant d'analyser les résultats de la répartition (par exemple, le coût par habitant).

L'analyse s'est concentrée sur la notion de « coûts bruts directs », qui englobent les charges indispensables à la réalisation d'une prestation : masse salariale, contrats, entretien des matériels et véhicules, énergie, etc.

L'analyse n'intègre pas les coûts indirects (ex : charges de structure liées aux fonctions support tels que DRH, finances, DSIT, etc.) ni les éventuelles recettes venant en atténuation des charges (ex : revente de matériaux, aides d'écoemballage, etc.).

Le tableau de la page suivante présente la valeur de différents critères physiques permettant d'analyser les résultats de la répartition par commune.

Tableau : valeur des critères physiques (au 1er janvier 2023)

	Population INSEE 2023	Densité de population 2023 (nbre d'hab. / km2)	Linéaire de voies urbaines et sub. (ml) hors chemins ruraux	Nombre d'avaloirs	Nombre de points lumineux	Surfaces vertes hors PA et EN (m2)
BOHARS	3 680	506,2	31 637	410	836	56 481
BREST	142 234	2 872,8	495 671	11 336	22 084	2 960 386
GOUESNOU	6 461	534,9	56 531	966	1 741	295 149
GUILERS	8 318	438,3	73 964	931	1 831	202 920
GUIPAVAS	15 823	358,6	136 145	1 996	3 501	465 414
LE RELECQ-KERHUON	12 007	1 867,3	66 110	1 370	2 185	262 245
PLOUGASTEL- DAOULAS	13 807	294,8	145 421	1 703	1 562	170 574
PLOUZANE	13 747	414,8	116 129	1 550	2 682	358 303
TOTAL	216 077	989,5	1 121 608	20 262	36 422	4 771 472

1. La collecte et le traitement des déchets

Les coûts directs identifiés au CA 2023 s'élèvent à 23 206 876 €, décomposés de la manière suivante :

- 41,8 % pour la collecte,
- 58,2 % pour le traitement.

En euros	CA 2023 réparti	
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires : • Prestations : • Carburants : • Entretien véhicules : • Autres charges : • Total fonctionnement : 	7 127 381 € 11 529 220 € 757 547 € 996 160 € 1 097 111 € 21 507 419 €	
<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition matériels : • Autres dépenses : • Total investissement : 	1 287 476 € 411 930 € 1 699 406 €	
<ul style="list-style-type: none"> • Total général : • dont collecte • dont traitement 	23 206 876 9 709 757 13 497 119	 42 % 58 %

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

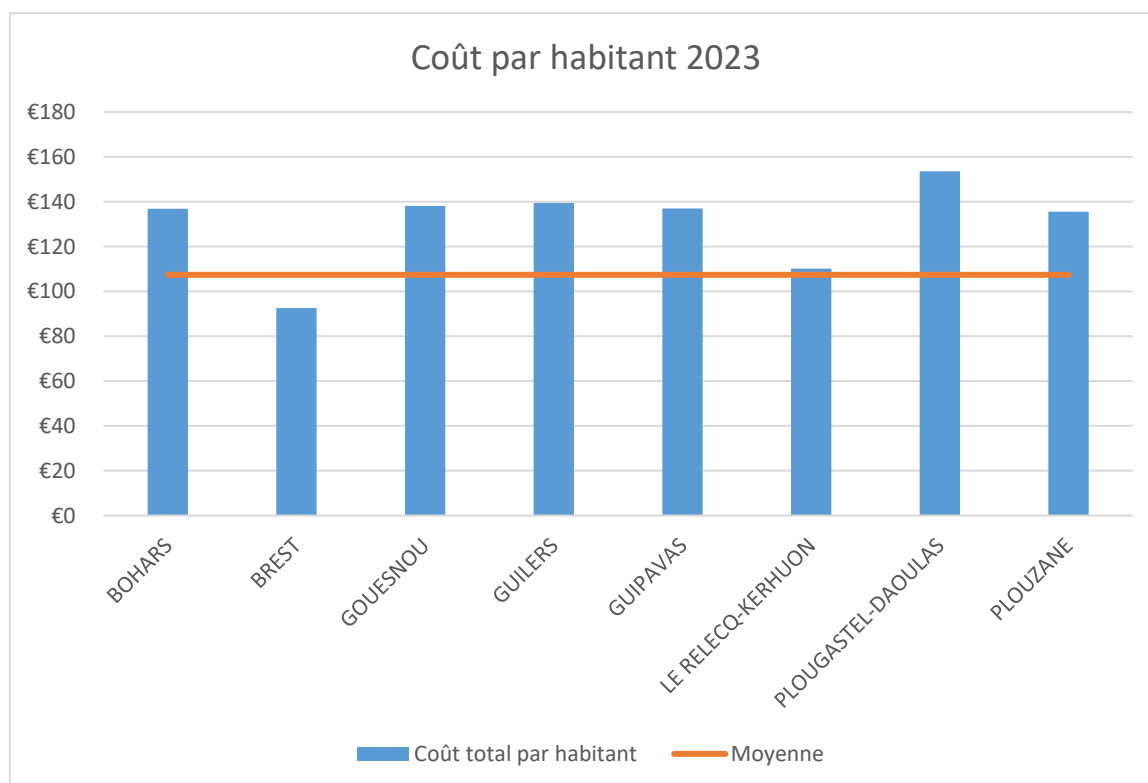
<i>Prestation / dépense</i>	<i>Critères de répartition retenus</i>
• Collecte :	au prorata du linéaire de voies urbaines et suburbaines (hors chemins ruraux)
• Traitement :	au prorata de la population

A noter que seuls les kilomètres parcourus sur la commune sont pris en compte (hors trajets UVED / commune ou CTC / commune). Par ailleurs, les dépenses relatives aux déchetteries ne sont pas affectées aux seules communes d'implantation.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, le coût moyen par habitant atteint 107 € au CA 2023 (contre 113 € au CA 2022), avec un écart de 93 € à 154 € par habitant selon les communes.

Tableau : répartition des coûts de collecte et de traitement des déchets par commune

	COLLECTE			TRAITEMENT			Coût total CA 2023 (en €)	Coût total par habitant 2023	Rappel Coût total par habitant 2022
	linéaire de voies urbaines et sub.(kms)	%	Coût de collecte CA 2023 (en €)	Population INSEE 2023	%	Coût de traitement CA 2023 (en €)			
BOHARS	31,637	2,82%	273 881	3 680	1,70%	229 869	503 750	137 €	143 €
BREST	495,671	44,19%	4 291 022	142 234	65,83%	8 884 561	13 175 583	93 €	98 €
GOUESNOU	56,531	5,04%	489 389	6 461	2,99%	403 582	892 971	138 €	145 €
GUILERS	73,964	6,59%	640 306	8 318	3,85%	519 579	1 159 885	139 €	146 €
GUIPAVAS	136,145	12,14%	1 178 607	15 823	7,32%	988 374	2 166 981	137 €	144 €
LE RELECQ-KERHUON	66,11	5,89%	572 314	12 007	5,56%	750 010	1 322 324	110 €	116 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	145,421	12,97%	1 258 909	13 807	6,39%	862 446	2 121 355	154 €	161 €
PLOUZANE	116,129	10,35%	1 005 328	13 747	6,36%	858 698	1 864 026	136 €	141 €
TOTAL	1 121,61	100,00%	9 709 757	216 077	100,00%	13 497 119	23 206 875	107 €	113 €



2. La voirie et les réseaux

Les coûts directs identifiés au CA 2023 sont les suivants :

En euros	CA 2023 réparti	
Pilotage et gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : • Investissement : • Coût total : 	2 441 867 - 2 441 867
Voirie / Espace public (hors propreté)	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : • Investissement (yc régie) : • Coût total : 	6 486 980 8 246 975 14 733 856
Eclairage public et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : • Investissement : • Coût total : 	1 934 186 2 396 897 4 331 083

En fonctionnement, le coût du matériel a été introduit sur la base d'un calcul de coût moyen intégrant son poids respectif dans chaque prestation de l'activité.

En investissement, ont été exclus de la répartition les programmes liés aux moyens généraux (Bâtiments service voirie) ou d'intérêt métropolitain manifeste (Contournement Nord/Ouest de Brest, Ouvrages d'art, Régulation du trafic).

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	Critères de répartition retenus
Pilotage et gestion administrative :	au prorata du linéaire de voies communautaires
Voirie / Espace public	
• Entretien des revêtements :	au coût réel (temps passé + fournitures + matériel)
• Entretien des accotements :	coût linéaire moyen X linéaire voies communautaires et coût réel pour curage
• Entretien des eaux pluviales :	au prorata du nombre d'avaloirs par commune
• Divers entretien courant :	au prorata du linéaire de voies communautaires
• Travaux :	dépenses réelles par commune
Eclairage public et réseaux	
• Energie, entretien et réparation :	dépenses réelles par commune
• Frais de personnel :	au prorata du nombre de points lumineux
• Travaux :	dépenses réelles par commune

Tableau : vue d'ensemble de la répartition par commune

	Pilotage / gestion administrative	Voirie / espace public	Eclairage public et réseaux	Coût total réparti CA 2023 (en €)	Répartition
BOHARS	68 877	391 656	102 701	563 233	2,6%
BREST	1 056 931	7 409 396	2 778 383	11 266 911	53,6%
GOUESNOU	123 074	739 558	114 702	977 335	4,6%
GUILERS	161 028	1 115 959	191 850	1 468 836	6,6%
GUIPAVAS	296 403	1 485 636	487 219	2 269 258	10,2%
LE RELECQ-KERHUON	143 929	613 226	339 019	1 096 174	4,8%
PLOUGASTEL-DAOULAS	316 598	1 639 381	166 372	2 122 352	9,6%
PLOUZANE	252 826	1 339 145	150 837	1 742 807	8,0%
TOTAL	2 441 867	14 733 956	4 331 083	21 506 906	100,0%

La voirie :

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts de voirie par commune (fonctionnement et investissement compris) :

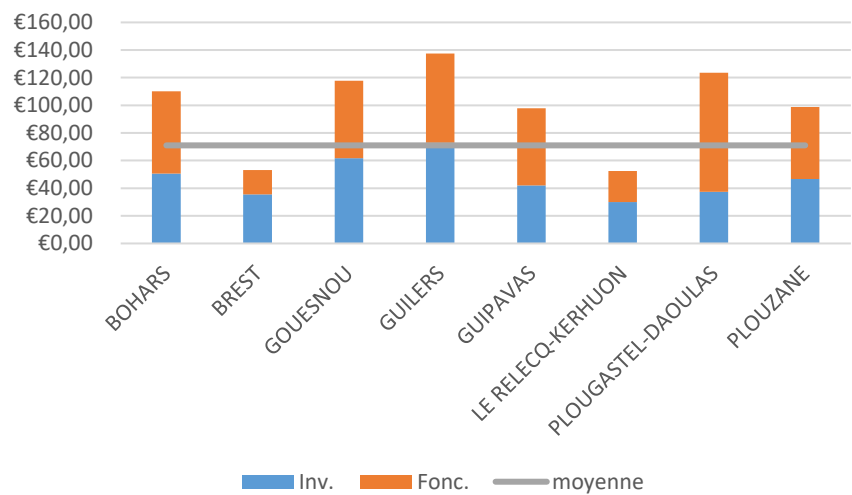
- Le coût moyen par mètre linéaire de voirie est de 13,1 € au CA 2023 (écart de 9,3 € à 15,1€ / ml selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 70 € (écart de 53 € à 137 € / hab. selon les communes).

Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2023
Bohars	Rue Huon de Kermadec
Brest	Aménagement des rues quatre pompes et Cruguel
Gouesnou	Rue de l'Eglise
Guilers	Rue de Kermonfort
Guipavas	Rue du Rody
Le Relecq-Kerhuon	Rue de Keroumen
Plougastel-Daoulas	Rte de Breleiz
Plouzané	Rue des Chênes

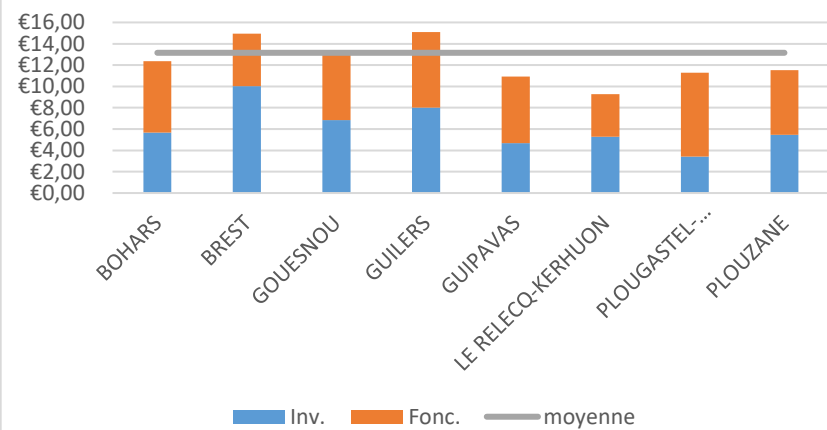
Tableau : répartition des coûts de voirie / espace public par commune

	Coûts de fonctionnement			Coûts d'investissement			Coût total			
	Total réparti CA 2023 (en €)	par ml de voirie	par habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	par ml de voirie	par habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	Coût total par ml	Coût total par habitant	Rappel Coût total par habitant 2022
BOHARS	212 002	6,70 €	59,57 €	179 654	5,68 €	50,48 €	391 656	12 €	110 €	156 €
BREST	2 438 437	4,92 €	17,49 €	4 970 960	10,03 €	35,65 €	7 409 396	15 €	53 €	56 €
GOUESNOU	352 451	6,23 €	56,11 €	387 106	6,85 €	61,63 €	739 558	13 €	118 €	99 €
GUILERS	524 329	7,09 €	64,58 €	591 630	8 €	72,87 €	1 115 959	15 €	137 €	115 €
GUIPAVAS	847 608	6,23 €	55,78 €	638 028	4,69 €	41,99 €	1 485 636	11 €	98 €	94 €
LE RELECQ-KERHUON	263 406	3,98 €	22,49 €	349 820	5,29 €	29,87 €	613 226	9 €	52 €	59 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	1 143 516	7,86 €	86,13 €	495 865	3,41 €	37,35 €	1 639 381	11 €	123 €	132 €
PLOUZANE	705 232	6,07 €	52,02 €	633 913	5,46 €	46,76 €	1 339 145	12 €	99 €	92 €
TOTAL	6 486 981	5,80 €	31 €	8 246 975	7,35 €	39 €	14 733 956	13 €	70 €	71 €

coût total 2023 par habitant



Coût total 2023 par mètre linéaire de voirie

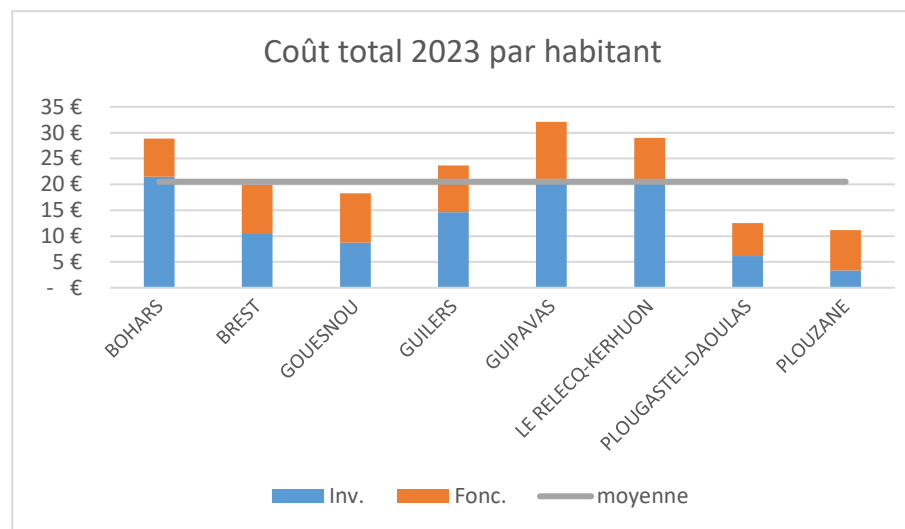


L'éclairage public et les réseaux :

Le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune (fonctionnement et investissement compris) :

Tableau : répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune

	Coûts de Fonctionnement		Coûts d'Investissement		Coûts totaux		
	Total réparti CA 2023 (en €)	Coût/habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	Coût/habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	Coût/habitant	Rappel Coût total par hbt 2022
BOHARS	26 123	7 €	76 578	22 €	102 701	29 €	28 €
BREST	1 324 107	9 €	1 454 276	10 €	2 778 383	20 €	31 €
GOUESNOU	59 974	10 €	54 728	9 €	114 702	18 €	54 €
GUILERS	73 421	9 €	118 429	15 €	191 850	24 €	51 €
GUIPAVAS	166 985	11 €	320 234	21 €	487 219	32 €	32 €
LE RELECQ-KERHUON	93 603	8 €	245 417	21 €	339 020	29 €	26 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	84 711	6 €	81 661	6 €	166 372	13 €	27 €
PLOUZANE	105 262	8 €	45 575	3 €	150 837	11 €	28 €
TOTAL	1 934 186	9 €	2 396 897	11 €	4 331 083	21 €	31 €



Communes	Quelques opérations d'extension réalisées en 2023
Bohars	Le clos du Bois
Brest	Quartier de Kerangoff
Gouesnou	Routes D67, D788 et D267
Guilers	Rue Charles de Gaulle - Centre bourg
Guipavas	Rues Fresnel et Lippmann
Le Relecq-Kerhuon	Rues Chateaubriand, Jean Bart, Courbet, Keraudren, Sémard et Laënnec
Plougastel-Daoulas	Route de Keralliou
Plouzané	Avenue Jean Moulin

3. Les espaces verts

Les coûts directs identifiés au CA 2023 sont les suivants :

En euros	CA 2023 réparti
<ul style="list-style-type: none"> • Personnel : • Fournitures : • Entretien véhicules : • Fluides, carburants, assurances : • Total fonctionnement : 	9 045 057 1 639 352 819 408 434 920 11 938 737
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux : • Acquisition matériels-mobilier : • Bâtiments • Autres dépenses • Total investissement : 	1 250 640 569 406 461 499 664 2 282 209
<ul style="list-style-type: none"> • Total général : 	14 220 946

Sont exclues de la répartition les dépenses relatives aux parcs d'agglomération, aux plages et au Conservatoire botanique, ainsi que les prestations réalisées sur les espaces communaux des villes de Brest et Bohars, non compris dans le périmètre du transfert de compétence, soit 2 190 8710 € en fonctionnement et 13 612 € en investissement.

Communes	Quelques opérations d'investissement réalisées en 2023
Bohars	Rénovation d'escaliers Bois du petit moulin et rue de Penarguear 10 000 €
Brest	Travaux d'aménagement d'une aire de jeux inclusive au Jardin de Kerzudal – 2ème phase - création de la zone jeux (St Pierre – 45 000 €); Rénovation d'escaliers, rue de saint Malo (4 Moulins – 15 000 €); Création d'un square secteur Poitou (Bellevue : 80 000 € sur 2 exercices) ; rénovation de l'offre de jeux, Bois de la Brasserie (Lambezellec - 70 000 € sur 2 exercices); Travaux de déminéralisation et de végétalisation du square de la déportation (Brest centre – 25 000 €); Rénovation du square Tissot Léoquet (Europe – 50 000 € sur 2 exercices) ; Rénovation du square de Poul ar Bachet (Saint-Marc 90 000 € sur 3 exercices).
Gouesnou	Création d'un accès entre la crèche et le parc de la Fontaine (7 000 €)
Guilers	Rénovation d'allées, jardin de Mez Blev (32 000 € sur 2 exercices, travaux programmés début 2024)
Guipavas	Etudes de rénovation et renforcement de l'aire de jeux secteur de Kerafur (116 000 €) sur 3 exercices et Budget Participatif
Le Relecq-Kerhuon	Travaux de confortement du Belvédère de Maissin (18 000€).
Plougastel-Daoulas	Plantations route de Kervenal (15 000 €)
Plouzané	Travaux de d'aménagement de square de Pencoed (77 000 € sur 3 exercices)

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	Critères de répartition retenus
• Personnel maintenance et mobilier :	au coût réel
• Personnel - équipe transversale :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Fournitures :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Fluides, carburant, assurances :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Entretien des véhicules	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Travaux sur les bâtiments :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Travaux :	au réel pour les grosses opérations au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN) pour les autres opérations
• Acquisition matériels-mobilier :	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• Extension des cimetières	au coût réel

PA : parcs d'agglomération

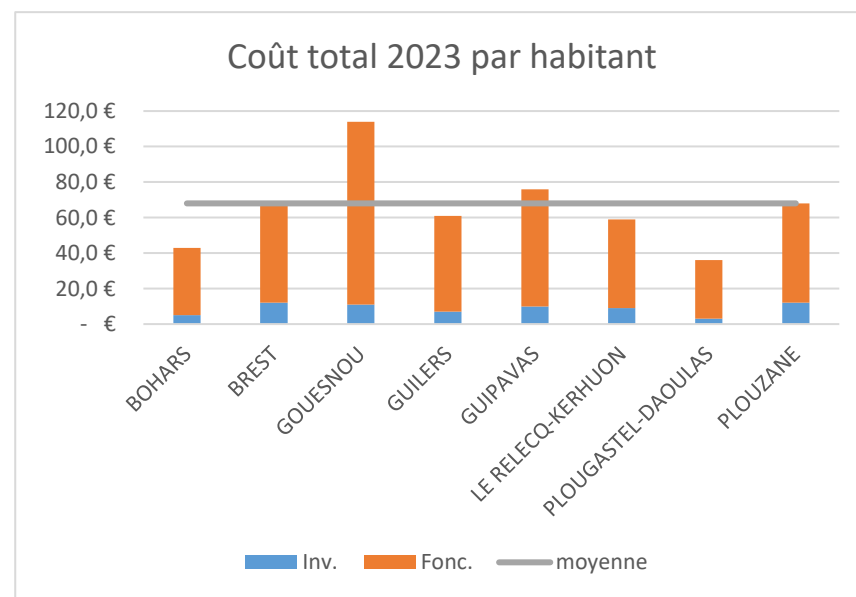
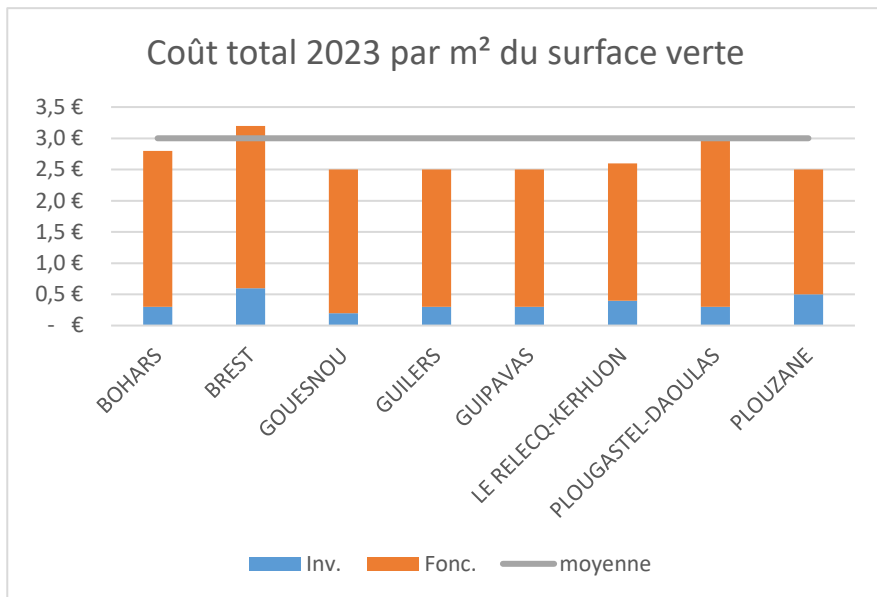
EN : espaces naturels

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts des espaces verts par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par m² de surface verte est de 3 € au CA 2023 (écart de 2.5 € à 3.2 € / m² selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 66 € (écart de 36 € à 114 € / hab. selon les communes).

Tableau : répartition des coûts des espaces verts par commune

	Coûts de fonctionnement			Coûts d'investissement			Coût total			
	Total réparti CA 2023 (en €)	par m2 de surface verte	par habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	par m2 de surface verte	par habitant	Total réparti CA 2023 (en €)	Coût total par m2	Coût total par habitant	Rappel Coût total par habitant 2022
BOHARS	141 410	2,50 €	38 €	16 736	0,30 €	5 €	158 146	2,80 €	43 €	62 €
BREST	7 814 774	2,60 €	55 €	1 658 462	0,60 €	12 €	9 473 236	3,20 €	67 €	65 €
GOUESNOU	668 101	2,30 €	103 €	69 771	0,20 €	11 €	737 872	2,50 €	114 €	122 €
GUILERS	447 434	2,20 €	54 €	59 867	0,30 €	7 €	507 301	2,50 €	61 €	69 €
GUIPAVAS	1 049 285	2,20 €	66 €	160 791	0,30 €	10 €	1 210 076	2,60 €	76 €	87 €
LE RELECQ-KERHUON	600 203	2,20 €	50 €	107 859	0,40 €	9 €	708 062	2,70 €	59 €	63 €
PLOUGASTEL-DAOULAS	452 177	2,70 €	33 €	42 489	0,30 €	3 €	494 666	2,90 €	36 €	39 €
PLOUZANE	765 353	2,00 €	56 €	166 234	0,50 €	12 €	931 587	2,60 €	68 €	75 €
TOTAL	11 938 737	2,50 €	55 €	2 282 209	0,50 €	11 €	14 220 946	3,00 €	68 €	67 €



4. Synthèse générale

Coût total		
Total réparti CA 2023 (en €)	Rappel Coût total 2022	Répartition
1 156 253	1 406 709	2,0%
32 836 598	35 540 154	58,1%
2 485 103	2 663 769	4,4%
2 974 995	3 121 069	5,3%
5 349 912	5 493 719	9,5%
2 982 632	3 141 741	5,3%
4 421 774	4 867 299	7,8%
4 285 595	4 605 544	7,6%
56 492 861	60 840 003	100%

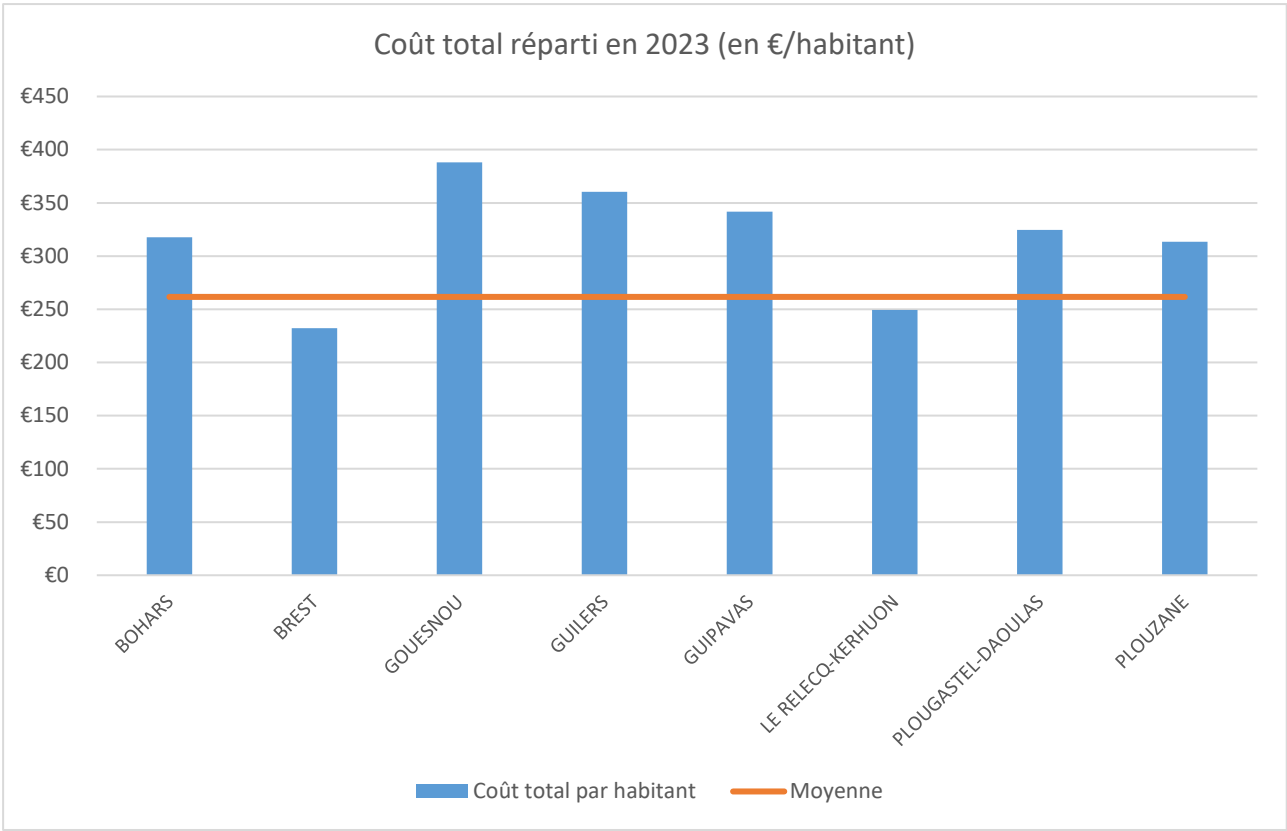
Coût total réparti en 2023 (en €)			
Collecte et traitement des déchets	Voirie/ espaces publics	Eclairage Public	Espaces verts
503 750	391 656	102 701	158 146
13 175 583	7 409 396	2 778 383	9 473 236
892 971	739 558	114 702	737 872
1 159 895	1 115 959	191 850	507 301
2 166 981	1 485 636	487 219	1 210 076
1 322 324	613 226	339 020	708 062
2 121 355	1 639 381	166 372	494 666
1 864 026	1 339 145	150 837	931 587
23 206 875	14 733 957	4 331 083	14 220 946

BOHARS
BREST
GOUESNOU
GUILERS
GUIPAVAS
LE RELECQ-KERHUON
PLOUGASTEL-DAOULAS
PLOUZANE
TOTAL

Coût total	
Total réparti CA 2023 (en €)	Rappel Coût total 2022
318 €	389 €
232 €	249 €
388 €	419 €
361 €	380 €
342 €	357 €
249 €	263 €
325 €	360 €
314 €	335 €
262 €	282 €

Coût total réparti en 2023 (en €/habitant)			
Collecte et traitement des déchets	Voirie/ espaces publics	Eclairage Public	Espaces verts
137 €	110 €	28 €	43 €
93 €	53 €	20 €	67 €
138 €	118 €	18 €	114 €
139 €	137 €	23 €	61 €
137 €	98 €	31 €	76 €
110 €	52 €	28 €	59 €
154 €	123 €	12 €	36 €
136 €	99 €	11 €	68 €
107 €	68 €	20 €	66 €

BOHARS
BREST
GOUESNOU
GUILERS
GUIPAVAS
LE RELECQ-KERHUON
PLOUGASTEL-DAOULAS
PLOUZANE
TOTAL



ORGANISATION DES SERVICES au 31 décembre 2023

Cabinet du Maire-Président

DIRECTEUR DE CABINET

Vincent NUYTS

Direction Générale des Services

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Bertrand UGUEN

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

Pôle Développement Culturel, Éducatif et Sportif

Bertrand RIOUALEN

Pôle Développement Économique et Urbain

Gwenaël LEBLONG-MASCLET

Pôle Solidarités - Citoyenneté - Proximité

Isabelle VETEAU

Pôle Espace Public et Environnement

Valérie DAVID

Pôle Ressources

Ronan CLEACH

Mission Stratégie et Prospective

Erwan JEGOU

Mission Données et Transformation Numérique

Arnaud WILLAIME

**Direction de la Communication
et du Marketing Territorial**

Sterenn GRALL-LAVENIR

Direction des Ressources Humaines

Emmanuelle RIVOALLAN

DIRECTION GENERALE	
Directeur Général des Services : Bertrand UGUEN	
SERVICES METROPOLITAINS	SERVICES COMMUNS
MISSION STRATÉGIE ET PROSPECTIVE <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie métropolitaine et dynamiques territoriales • Politiques européennes, coopérations territoriales et maritimes • Mission Développement Durable • Appel à projets 	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING TERRITORIAL CHARGEES DE MISSION DIRECTION GENERALE
MISSION DONNÉES ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	

PÔLE		
Développement Culturel, Éducatif et Sportif		
Directeur : Bertrand RIOUALEN		
SERVICES COMMUNS	SERVICES METROPOLITAINS	SERVICES VILLE DE BREST
DIRECTION CULTURE-ANIMATION-PATRIMOINES		
<ul style="list-style-type: none"> • Administration et Gestion • Musées et Patrimoines • Charte de la langue bretonne • Archives 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Médiathèques municipales • Service culture-animation • Ville d'art et d'histoire
DIRECTION SPORTS-NAUTISME		
<ul style="list-style-type: none"> • Division ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Nautisme • Activités aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Division Développement sportif • Sports de salles et de plein air
DIRECTION EDUCATIONS		
		<ul style="list-style-type: none"> • Maison des associations • Division ressources • Division coordination éducative • Division petite enfance
MISSION DYNAMIQUES EDUCATIVES ET JEUNESSE		

PÔLE		
Solidarités - Citoyenneté - Proximité		
Directrice : Isabelle VETEAU		
SERVICES COMMUNS	SERVICES METROPOLITAINS	SERVICES VILLE DE BREST
MISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET SANTÉ		
	<ul style="list-style-type: none"> • Développement Social Urbain 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la Santé • Plan Alcool
DIRECTION PREVENTION DES RISQUES ET TRANQUILLITE URBAINE		
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques • Mission Handicap et Inclusion 		<ul style="list-style-type: none"> • Administration et gestion • Action sanitaire • Régulation des usages sur les espaces publics • Domaine Communal • Tranquillité urbaine et régulation du stationnement
DIRECTION ACTION SOCIALE		
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion aires d'accueil des gens du voyage 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur Administration et Gestion • Secteur Interventions sociales • Secteur Bien vieillir à Brest
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES		
<ul style="list-style-type: none"> • Assemblées • Documentation • Accueil-courrier • Affaires Juridiques 		<ul style="list-style-type: none"> • Elections-Recensement-Règlementation
DIRECTION DE LA PROXIMITÉ		
		<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme d'accueil téléphonique • Services d'accueil de l'hôtel de ville • Mairies de quartiers • Décès-cimetières • Service Médiations numériques et participation citoyenne

PÔLE
Espace Public et Environnement
Directrice : Valérie DAVID
SERVICES METROPOLITAINS
DIRECTION VOIRIE - RESEAUX - INFRASTRUCTURES <ul style="list-style-type: none"> • Division administration et gestion • Division études techniques opérationnelles • Division opérationnelle • Division voirie - régie • Division éclairage public - signalisation lumineuse - réseaux de télécommunications DIRECTION ÉCOLOGIE URBAINE <ul style="list-style-type: none"> • Unité ressources • Unité animation et sensibilisation • Mission air, bruit, santé environnementale, ICPE • Division eaux pluviales et ingénierie de l'environnement • Division milieux naturels et biodiversité • Division rade, ressources et usages de l'eau • Division énergie DIRECTION DÉCHETS - PROPRETÉ <ul style="list-style-type: none"> • Division ressources/relations usagers • Division propreté • Division collecte des déchets • Division déchèteries/suivi travaux DIRECTION ESPACES VERTS <ul style="list-style-type: none"> • Division administration et gestion • Division maintenance ouest • Division maintenance est • Division arbres - fleurissement – décors • Division études - travaux – équipements

PÔLE	
Développement Économique et Urbain	
Directeur : Gwenaél LEBLONG-MASCLET	
SERVICES METROPOLITAINS	SERVICES COMMUNS
<p>ADMINISTRATION ET GESTION</p> <p>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • SMDE/PAM • Mission enseignement supérieur, recherche, innovation • Mission économie maritime et infrastructures • Service Promotion économique et animations • Service relations entreprises • Service emploi – insertion économique <p>DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES EQUIPEMENTS METROPOLITAINS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohérence territoriale • Cœur de métropole • Equipements métropolitains • Fabrique de la ville <p>DIRECTION DES MOBILITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service usages et promotion des mobilités • Service Patrimoine • Service Contrats • Service Projets, Prospective, Programmation <p>DIRECTION DE L'HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la politique locale de l'habitat • Interventions sur l'habitat privé • Service habitat et solidarités <p>DIRECTION DES DYNAMIQUES URBAINES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service droits des sols • Conseil architectural et urbain • Service foncier • Atelier d'études urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Service relations internationales • Service d'information géographique

PÔLE	
Ressources	
Directeur : Ronan CLEACH	
SERVICES COMMUNS	
<p>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service ressources et prospectives • Prévention et amélioration des conditions de travail • Service relations sociales • Service emplois-orientation professionnelle • Service formation et dynamiques internes • Service des carrières – retraites • Service rémunérations-absences - gestion financière <p>DIRECTION CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION</p> <p>MISSION STRATÉGIE IMMOBILIERE</p> <p>DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service administration et gestion • Sécurité des Systèmes d'information • Service études et développement • Service assistance, support, logistique • Service infrastructure 	<p>DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat • Unité SI Finances et Commande Publique • Elaboration budgétaire, analyse financière et prospective • Gestion de la dette et de la trésorerie • Exécution comptable • Mandats Titres • Suivi comptable des marchés • Gestion du patrimoine <p>Division de la Commande Publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service contrats • Coordination de l'achat • Montages complexes <p>DIRECTION PATRIMOINE LOGISTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achats Administration et gestion • Logistique • Véhicules et engins • Maintenance • Gestion bâtiments centraux • Programmation architecture • Conduite d'opérations

Direction Générale Des Services

Chargé-e de mission auprès du Directeur Général des Services

Mission Stratégie et Prospective

- Mission Données et Transformation Numérique

- Mission Développement Durable

Direction de la Communication et du Marketing Territorial

CHARGÉE DE MISSION AUPRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

MISSIONS

Collaborateur(ice) direct(e) du Directeur général des services, le(a) chargé(e) de mission exerce des fonctions d'expertise et de pilotage sur des dossiers transversaux et une mission de veille institutionnelle.

- Veille et analyse juridique afin d'anticiper les conséquences et les évolutions législatives et réglementaires, notamment en matière institutionnelle ;
- Veille territoriale
- Veille sur les politiques nationales notamment sur les notions de métropole et d'aménagement du territoire
- Coordination et pilotage de projets menés au niveau de la direction générale
- Appui au Directeur général des services dans la coordination des différentes instances managériales et décisionnelle de la collectivité : réunions hebdomadaires de la direction générale, réunions mensuelles des directeurs généraux des services des communes de Brest métropole, conseils de direction mensuels, séminaires de la direction générale et séminaires des cadres... ;
- Participation à la construction des éléments du discours institutionnel ;
- Représentation du Directeur général des services de Brest métropole et de la Ville de Brest, en particulier au sein de France Urbaine.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

- 1 chargée de mission auprès du Directeur Général des Services
- 1 assistante à temps partagé

REALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Soutien à la réalisation de projets transversaux

- Coordination contrôle AFA

Au cours de l'année écoulée, l'Agence Française Anticorruption (AFA) a coordonné un contrôle exhaustif auprès de Brest métropole afin d'évaluer la conformité des dispositifs de prévention et de détection de la corruption.

La réponse à ce contrôle a été menée en étroite collaboration avec les équipes internes et pilotée par la direction générale. Le contrôle a duré un an et s'est articulé autour de plusieurs étapes clés : la collecte et l'analyse des documents réglementaires, la conduite d'entretiens approfondis avec les responsables du périmètre induit, l'examen des procédures métiers internes pouvant être exposées au risque déontologique.

Les résultats préliminaires et définitifs ont indiqué une bonne mise en œuvre des pratiques anticorruption ; des recommandations ont aussi été émises pour renforcer davantage les dispositifs existants.

- Pilotage démarche « Mon métier, mon regard »

Dans le cadre de l'élaboration du projet métropolitain et de l'enrichissement des dynamiques managériales, quatre ateliers « Votre regard métier sur la métropole au quotidien » ont été organisés pour les agents de proximité de catégorie C. 10% d'entre eux ont été sélectionnés par tirage au sort, soit 240 agents ; le taux de participation effectif était de 75 %.

Ces ateliers, tenus entre septembre et octobre, visaient à recueillir les ressentis des agents sur leur métier, à favoriser le sentiment d'appartenance et à explorer des idées pour l'avenir de la métropole. La création d'un réseau de facilitateurs en parallèle a permis de bénéficier d'animateurs internes pour la réalisation des ateliers.

Chaque session de 2h30, basée sur une méthode appréciative, comportait deux temps forts : le partage des réussites et l'expression des souhaits pour Brest 2040. Les résultats de ces ateliers ont été restitués lors d'une cérémonie prévue en décembre 2023, en présence des participants, des élus et de l'équipe projet, valorisant ainsi les contributions au projet métropolitain et renforçant les liens au sein de la collectivité.

Coordination du pool assistance administrative de la DG

La coordination des procédures et tâches administratives des pôles de la collectivité relève, pour partie, des assistantes administratives de la direction générale. Un groupe de travail a été mis en place et se réunit de manière mensuelle ou bimensuelle afin de répondre aux enjeux de partage, de dialogue et d'harmonisation des missions communes.

Au-delà de la régulation nécessaire au sein du pool assistance administrative, ce groupe de travail a permis de partager les bonnes pratiques, d'identifier des process à renforcer et d'aboutir à la mise en place d'outils collectifs permettant efficacité, gain de temps et partage des solutions (création espace co assistance DG, mise à jour et rappels des procédures, ordres du jour pour les instances managériales et décisionnelles, mise à jour et rappels procédure courrier entrant/sortant, formalisation circuit parafeurs, etc.).

Panorama de notre organisation

Dans le cadre de la démarche de lisibilité du circuit décisionnel interne, le "Panorama de notre organisation" a été entrepris. Ce travail a été réalisé avec l'ensemble des directions afin de garantir une représentation complète de notre organisation. L'objectif principal de ce document est de fournir une vision claire et structurée des différentes instances, leurs rôles et leurs interrelations, facilitant ainsi la compréhension et l'accès à l'information pour tous les membres de l'organisation. La publication de ce document est prévue courant 2024.

Appui à la direction DSU/Santé/Plan alcool

Un renfort a été apporté à la direction afin de renforcer ses capacités opérationnelles pendant quatre mois. Cette mission a permis de consolider le traitement et les validations relatives aux appels à projet en cours (Contrat de Ville et Santé vous bien).

Appui à la direction DAGAJ

Un appui a été apporté en matière de déontologie, afin de faire finaliser dans une version consolidée le diagnostic des risques déontologiques de la métropole. Cette démarche a impliqué une consultation exhaustive de l'ensemble des directions, permettant d'identifier et d'évaluer les vulnérabilités spécifiques à chaque secteur. Cette action fait partie par ailleurs du plan d'action AFA qui est piloté par la direction générale et mis en œuvre depuis le rapport définitif délivré en juillet 2023.

MISSION STRATÉGIE ET PROSPECTIVE

MISSIONS

La mission Stratégie et Prospective a pour objet principal :

- d'explorer et de porter les sujets stratégiques pour l'avenir de la métropole,
- de permettre à la métropole d'agir aux bonnes échelles, du local à l'Europe,
- de mobiliser les outils financiers au service des projets,
- de contribuer à la transformation numérique de la collectivité.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La mission Stratégie et Prospective est composée de 8 agents.

Le budget réalisé en 2023 (BP et DM) :

- Fonctionnement MSP:
 - 2 255 662,28 € en dépenses dont :
 - 1 526 000 € de subvention à l'ADEUPa
 - 7 653 € autres subventions
 - 322 312 € contribution Pays de Brest
 - 17 908,41 € contribution Pôle Métropolitain Loire Bretagne
 - 196 766,15 € en recettes dont :
 - 110 000 € participation État
 - 66 185,61 € participation Région
 - 17 500,00 € participation Département
 - 1 080,54 € autres participations
- Investissement :
 - 0 € en dépenses
 - 76 578,46 € en recettes (LNOBPL reliquat)
- Fonctionnement MTNUM :
 - 100 059,05 € en dépenses dont :
 - 34 000,00 € Subvention Défis Emploi Pays de Brest
 - 8 000,00 € Subvention P'tits Débrouillards
 - 58 058,05 € Autres dépenses

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Explorer et porter les sujets stratégiques pour l'avenir de la métropole

Délégation d'élus de Brest métropole à Bruxelles du 20 au 22 mars 2023

Avec l'appui de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne, un séminaire d'information et d'échanges a été organisé à Bruxelles sur les politiques et nouveaux programmes européens. Différentes rencontres avec la Commission européenne (DG REGIO, DG MARE, DG RDT), le Parlement européen et les députés P. KARLESKIND et Dominique RIQUET, la Délégation de la Région Bretagne, des représentants du Secrétariat Général de la Mer ont permis de promouvoir les projets stratégiques de Brest métropole et ses partenaires (RTE-T ; Tourisme durable ; projets urbains ; Sea Tech Week,...). Le point d'orgue de cette mission s'est déroulé le 22 mars à la Maison de Bretagne avec la formalisation du Protocole d'Accord sur les Journées Européennes de la Mer avec la DG MARE et l'obtention du cofinancement de la DGAMPA pour la France en présence des représentants du Secrétariat d'Etat chargé de la mer. Cette mission a également permis d'échanger avec le Cabinet Ramboll sur le bilan réalisé sur la participation de Brest métropole aux projets de coopération territoriale à l'échelle européenne.

Poursuite du lobbying sur le dossier RTE-T

Le 5 décembre 2022, le conseil des 27 ministres des transports arrêtaient sa position sur le RTE-T et confirmait les nouvelles cartes du RTE-T avec le port de Brest inclus au réseau central, et Brest qualifié de nœud urbain. Le 18 décembre 2023, le Parlement européen s'est également aligné. Le nouveau règlement sera donc applicable au 1^{er} janvier 2024.

Pour Brest, cela signifie plus particulièrement :

- L'accès pour le port de Brest aux appels d'offre et financement européen (MIE)
- Le déploiement de l'ERTMS, en lien avec le projet LNOBPL, à l'horizon 2040 sur l'ensemble du segment ferroviaire « Brest-Rennes-Nantes »
- En tant que nœud urbain, l'opportunité pour Brest métropole de valorisation de son plan de mobilité urbain durable d'ici à 2027

Pour une accélération et un rééquilibrage des travaux visant à mettre Brest et Quimper à 1h30 de Rennes et 3h de Paris

Le Comité de pilotage LNOBPL du 10 janvier a validé les résultats de la 1^{ère} phase d'études préliminaires, y compris les études complémentaires relatives notamment à l'inscription du port de Brest au réseau central du RTE-T et le déploiement de l'ERTMS sur la ligne Rennes-Brest à l'horizon 2040.

Le comité de pilotage du 7 juillet a adopté, à la demande de Brest métropole et du Conseil départemental du Finistère, l'inscription additionnelle au titre des prochains CPER, outre les études pour la modernisation du réseau existant (déploiement de l'ERTMS), **l'inscription d'études préliminaires, au même titre que pour l'axe Rennes-Bretagne Sud Nantes, pour un tronçon de ligne nouvelles sur l'axe Nord : Rennes-Lamballe. Un montant indicatif de 1,008 M€ constitue la contribution financière de Brest métropole pour les prochaines conventions de financement (amélioration de l'existant + tronçon ligne nouvelle).**

De BREST 2025 à BREST MÉTROPOLE 2040 : la prospective pour nourrir le renouvellement du projet métropolitain

Le conseil de métropole du 15 octobre 2021 a approuvé le lancement du renouvellement du projet métropolitain « BREST 2025, métropole attractive, ouverte et solidaire ».

Le projet métropolitain renouvelé verra le jour en 2024, avec pour ambition l'élaboration d'une nouvelle vision stratégique, globale et structurante pour l'avenir du territoire à l'horizon 2040.

Ce nouveau projet métropolitain se nourrira des stratégies sectorielles de la collectivité, des diagnostics et études produits par l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), des ateliers participatifs organisés en 2023 et des travaux prospectifs menés dans le cadre des dispositifs de recherche-action dont la métropole est partenaire.

En 2023, **328 personnes ont participé à 12 ateliers participatifs**, afin de recueillir les aspirations, les désirs pour l'avenir de notre territoire métropolitain. Parmi elles : des élus et des représentants des Directions des 8 communes de la métropole et de Brest métropole, des membres de la maison commune (Eau du Ponant, Brest'aim...), quelques partenaires métropolitains, ainsi que des agents de proximité, ceux et celles dont les métiers sont au plus proche du citoyen.

Lors de ces réunions, le processus de concertation a pris différentes formes :

- Les agents de proximité ont pris part à 4 réunions, au cours desquelles ils ont été invités à identifier les éléments contribuant à une qualité de vie au travail optimale et à discuter de la réussite de leurs actions quotidiennes. Ils ont également partagé leurs envies et attentes pour le territoire à venir.
- Les autres participants ont été encouragés à exprimer leur ressenti sur la vie actuelle dans la métropole de Brest : Qu'est-ce qui contribue à une vie agréable au sein de notre métropole ? Quels sont les enjeux actuels et futurs du territoire ? Quelles sont les attentes, les envies, les rêves pour 2040 ?

Les résultats de ces ateliers se sont avérés très riches, fournissant une base solide pour l'élaboration d'une feuille de route pour l'avenir. Les attentes des participants ont été analysées à la lumière des divers sujets qui façonneront la métropole de demain.

Plusieurs thématiques récurrentes ont émergé, notamment les notions de solidarité et d'inclusion pour tous, les mobilités du quotidien, le logement adapté aux parcours de vie, la sécurité et la tranquillité pour tous, le désir de maintenir une excellente qualité de vie, la préservation de l'identité et des spécificités du territoire, ainsi que le besoin de connexion à la nature...

En s'appuyant sur un processus participatif qui associera l'ensemble des élus des communes de la métropole ainsi que de nombreux acteurs du territoire, la démarche répond ainsi à l'ODD n°17 défini par l'ONU de mise en place de partenariat pour la réalisation d'objectifs communs.

Les travaux prospectifs menés dans le cadre des dispositifs de recherche-action dont la métropole est partenaire permettent également d'alimenter le nouveau projet de territoire. Sont à retenir particulièrement les travaux :

- de la chaire territoires et mutation de l'action publique, portée par Science po Rennes ;
- de la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU), portée par le plan urbanisme, construction et architecture (PUCA), sur les thèmes de la métropole et des transitions.

Enfin, l'élaboration du projet métropolitain sera également abondée par les travaux de la mission Stratégie et Prospective dans les domaines du développement durable et du développement humain.

Le matériau récolté permettra de donner vie au récit qui sera proposé pour le territoire de demain. Le projet entre désormais dans sa phase d'écriture, avec la validation des premières orientations par les élus du Comité de pilotage prévue début janvier 2024.

Programmes de recherche action et prospective

POPSU (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines)

En 2023, la mission Stratégie et Prospective a coordonné la participation de la métropole au programme de recherche POPSU Transitions. A l'échelle brestoise, ce programme portera sur le projet stratégique urbain dans plusieurs de ses dimensions. Il mobilisera une équipe de chercheurs encadrée par Lionel Prigent (Institut de géo-architecture / UBO). Les axes de recherche des métropoles membres du programme POPSU Transitions ont été présentés lors d'un forum national à Saintes du 29 au 31 août 2023.

Chaire TMAP (territoires et mutations de l'action publique) / Sciences-Po Rennes

La mission Stratégie et Prospective a accompagné l'organisation du colloque "Décentralisation et modèle breton de développement", qui s'est tenu à Rennes le 30 mars en présence de « grands témoins » (Edmond Hervé, Marylise Lebranchu, Pierre Méhaignerie...). La mission a également préparé la participation de Frédérique Bonnard Le Floch à la deuxième édition du Forum de l'action publique locale qui a eu lieu les 12 et 13 avril à Sciences Po Rennes (8 tables rondes sur le thème suivant : **quelles politiques publiques aujourd'hui et demain en Bretagne ?**).

Permettre à la métropole d'agir aux bonnes échelles, du local à l'Europe

Brest métropole a développé une habitude de coopérations et de mobilisation à différentes échelles, visant à faire valoir les intérêts du territoire et à déployer des politiques publiques au bon niveau au regard des enjeux à traiter.

Le pôle métropolitain du Pays de Brest constitue ainsi un cadre pertinent de réflexion et d'action car correspondant au bassin de vie brestois. En 2023, le Pays de Brest a poursuivi les travaux de révision du Schéma de cohérence territoriale. La mission Stratégie et Prospective, qui participe aux travaux du Pays de Brest (codir, bureaux et conseils), s'est notamment impliquée dans l'élaboration des Contrats de cohérence souhaités par la Région Bretagne.

Le dialogue avec le Conseil départemental du Finistère, le Conseil régional de Bretagne et l'État a principalement été nourri, en 2023 :

- par des échanges autour des volets 2 et 3 du pacte Finistère 2030
- par la signature de la convention ITI-FEDER 21-27 avec la Région le 13 novembre 2023 et la préparation conjointe des dépôts de dossiers de demande de financement
- par la participation aux Commissions régionales de programmation européenne
- par la participation aux Conférences territoriales de l'action publique organisées par la Région Bretagne (thèmes abordés : ZAN, volet « mobilités » du CPER...).

Le pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB), réunissant les métropoles de Brest, Nantes, Rennes, et la communauté urbaine d'Angers, conformément aux axes stratégiques de sa nouvelle feuille de route, a déroulé son programme de travail annuel sur les thèmes de l'accessibilité, l'alliance des territoires avec la préparation du prochain Rendez-vous prévu en 2024 à Brest, le partage en matière de stratégies économiques et présence commune dans les salons. Le comité syndical du 30 mai a adopté par ailleurs le principe du portage du réseau Rédagieo sur la gestion intégrée des eaux pluviales.

France urbaine : co-présidence de la commission « alliance des territoires »

Frédérique Bonnard Le Floc'h, assure avec Louis Nègre (VP Métropole Nice Côte d'Azur) la co-présidence de la commission « Alliance des territoires ». La commission s'est réunie deux fois en 2023 et a poursuivi ses échanges, en lien notamment avec d'autres groupes de travail de France Urbaine, sur les bonnes pratiques (ex. : mobilités) dans le cadre des coopérations territoriales.

Réseaux européens : Atlantic cities, AIVP Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), Eurocities...

Brest métropole est adhérente de plusieurs réseaux européens, au sein desquels elle fait valoir les enjeux stratégiques qu'elle porte ou elle collecte des informations et participe à des partages d'expérience nourrissant sa veille sur les politiques européennes et les appels à projets (Eurocities, AIVP). En mai 2023, Brest métropole a accueilli Atlantic Cities et l'AIVP aux Journées Européennes de la Mer. En novembre 2023, Brest métropole a participé à l'Assemblée Générale de la CRPM qui a procédé au renouvellement de sa présidence, désormais assurée par la Région Bretagne.

Organisation des Journées Européennes de la Mer / European Maritime Day event (EMD) :

Les 24 & 25 mai 2023, Brest a accueilli et co-organisé les Journées Européennes de la Mer. Ce sont près de 1600 congressistes européens, en présence du Commissaire européen en charge des affaires maritimes et des autorités françaises en charge de la mer et des océans qui ont participé aux sessions de haut-niveau et vingtaine de séminaires parallèles consacrés aux nombreux défis pour une économie bleue durable. Un salon des exposants a réuni par ailleurs plus de 80 structures, entreprises, laboratoires, associations, collectivités œuvrant à l'échelle européenne.

Des temps forts, parmi lesquels, la signature de la charte pour les Océans sur le stand du Campus Mondial de la Mer, l'inauguration d'Oceanolab à Océanopolis, la table ronde dédiée aux villes EMD sur le thème des énergies marines renouvelables et des visites à l'attention des autorités européennes (Mica Center, France Cyber-sécurité maritime, polder EMR, Phares & Balises, balade urbaine,...), la participation à la rédaction d'un numéro spécial de la Revue Maritime (IFM) auront ponctué cette édition particulièrement nombreuse, depuis sa création en 2008.

Participation aux Assises Nationales de l'économie de la mer à Nantes les 19 & 20 novembre.

Des discussions avec les organisateurs ont eu lieu pour envisager une prochaine édition à Brest.

Actualisation de la Stratégie Métropolitaine Européenne de Territoire (SMET)

Fin 2023, Brest métropole a lancé un marché public visant à actualiser sa stratégie européenne adoptée en 2019. Cette action se réalisera dans le courant de l'année 2024, à la suite des élections européennes et du renouvellement des priorités de l'Union européenne.

Mobiliser les outils financiers au service des projets

La Mission Stratégie et Prospective coordonne le suivi de plusieurs dispositifs au service du financement des projets du territoire. En 2023, le document récapitulatif, « boîte à outils des financements », a été mis à jour de manière transversale au sein de la MSP. Cet outil est destiné aux agents de la Ville de Brest et de Brest métropole, il permet d'apporter une plus grande lisibilité des dispositifs de financements disponibles.

Les projets européens

Les projets européens, par la dynamique de coopération qu'ils impliquent, nourrissent une culture européenne commune. Au-delà, ils constituent également des canaux d'obtention de financement au service des projets locaux. La mission stratégie et prospective coordonne la veille sur les appels à projets et assiste les directions dans l'élaboration de réponses, puis le suivi administratif des projets.

En 2023, la mission a :

- accompagné le montage de projets en réponse au premier appel du programme Interreg Espace Atlantique (SEALabHaus porté par la Direction de l'Aménagement et des Equipements Métropolitains sur le tourisme durable), au 2^{ème} appel Interreg Europe du Nord-Ouest (GreenDense porté par la Direction des Espaces Verts sur les Solutions Fondées sur la Nature) et le 2^{ème} appel des Actions Innovatrices (Initiative urbaine européenne) pour la proposition brEST Xperience sur le tourisme maritime durable, des programmes Interreg Mer du Nord (projets, tous les trois approuvés lors du 1^{er} appel puis Darker Sky sur la pollution lumineuse en cours d'évaluation)
- poursuivi la veille sur les autres programmes de financements tels que Interreg Europe, Horizon Europe ou encore le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI)

- apporté un soutien à l'organisation de la réunion de lancement du projet Interreg Mer du Nord Darker Sky sur la pollution lumineuse, piloté par l'Université de Bretagne Occidentale et au sein duquel la Division éclairage public est partenaire
- soutenu les directions concernées pour le suivi administratif des projets européens en cours : PPP sur la prévention des pollutions plastiques et CAN SMEs sur la transition énergétique (période de programmation 2014/2020), ainsi que les premiers projets de la période 2021/2027 : SMALL – mobilité inclusive, D4A – Service Public Local de la Donnée et Biodiverse Cities – Solutions Fondés sur la Nature
- participé aux échanges avec d'autres acteurs locaux impliqués dans des projets européens, notamment dans le cadre du projet Safer SEAS piloté par le Technopôle Brest Iroise et au sein duquel Brest métropole est un partenaire associé, ou encore lors du montage du projet SatComm, approuvé par le programme Interreg Espace Atlantique, dans le prolongement de RegEnergy et au sein duquel l'Agence locale de l'énergie du pays Centre Ouest Bretagne est partenaire.

Par ailleurs, la Mission Stratégie et Prospective a lancé, en fin 2023, un marché public visant à actualiser la stratégie métropolitaine européenne territoriale (SMET), approuvée en 2019, et dont un axe est dédié à la coopération européenne. Enfin, Brest métropole a participé à différentes actions visant à promouvoir la citoyenneté européenne à l'échelle locale. Cela s'est notamment traduit par le lancement d'un nouvel appel à projets « Printemps de l'Europe » co-porté par la Ville de Brest, le Conseil départemental du Finistère et Brest métropole.

Les politiques contractuelles

Le Contrat métropolitain, signé par l'État, la Région Bretagne, le Département du Finistère et Brest métropole le 12 juillet 2022 a fait l'objet d'une revue de projets le 26 mai 2023 en présence notamment du SGAR et du Sous-Préfet.

Les dispositifs de financements

La mission Stratégie et Prospective assure le suivi de plusieurs dispositifs de financements :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)
- Fonds vert
- Des programmes régionaux des fonds européens (FEDER, ITI-FEDER),
- Crédits territorialisés de la Région
- Pacte Finistère 2030 du Département.

En 2023, dans la cadre de la **DSIL**, les actions suivantes ont été financées : ravalement de façade et changement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire de Kerangoff (30 000 €), reconstruction du groupe scolaire Kerisbian (200 000€), changement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Jacquard (20 000€), rénovation de la Maison du nautisme (200 000 €).

Le **FNADT** a été sollicité pour le programme de rénovation d'Océanopolis (« Métamorphoses »). Le **Fonds vert** a financé plusieurs projets d'envergure brestois, notamment la généralisation du tri à la source des bio-déchets (1,5M€) et la modernisation du système d'éclairage public (1M€).

S'agissant des **programmes régionaux des fonds européens**, le dispositif **REACT-EU** (plan de relance européen), doté de 8M€ pour la métropole, s'est terminé en 2023 avec plus de 90% des crédits consommés. En 2023, la Région Bretagne et Brest métropole ont signé une convention actant l'attribution d'une enveloppe de 10M€ au titre de l'**Investissement Territorial Intégré (ITI)** du **FEDER**.

La mission stratégie et prospective a élaboré la proposition de répartition financière des **crédits territorialisés de la Région** pour l'année 2023 et 24 (Brest métropole et ville de Brest). Elle a participé aux réunions relatives à l'application du **pacte Finistère 2030** s'agissant de ses volets 2 et 3.

Mission données et transformation numérique

La mission données et transformation numérique a pour objectif d'apporter de la visibilité aux décideurs sur les enjeux en matière de politique de la donnée et à contribuer à l'animation de la dynamique de transformation numérique du territoire et de l'institution.

Pour cela, elle :

- Réalise un travail de veille stratégique.
- Contribue à l'organisation de la gouvernance d'animation de la transition numérique.
- Pilote et alimente un comité technique dédié.
- Représente la collectivité vis à vis d'autres institutions ou partenaires, ou dans des événements liés au numérique.

Les actions menées en 2023 par la Mission Données et Transformation numérique ont été regroupées autour de trois axes :

Veille, réflexion stratégique et maîtrise d'ouvrage sur le Service Public Local de la Donnée et la transformation numérique :

- Animation du projet Data for All, dans le cadre du programme INTERREG North Sea, comme « partner » en partenariat avec Brest'Aim comme « subpartner »
- Préfiguration du « tiers de confiance », au sens du Règlement Général sur la Gouvernance des données, opéré par l'agence d'urbanisme Adeupa, et étude de cas d'usage.
- Animation du partenariat avec Brestaim, porteur du cas d'usage « tourisme »
- Promotion de la charte éthique de la donnée avec la signature du groupe Arkéa et de Brestaim

Accompagnement et appui à l'émergence de l'innovation publique et privée issues du territoire au service d'une transformation numérique de confiance.

Développement de la fonction Délégué à la protection des données :

- Accompagnement des services pour la mise en conformité des traitements,
- Tenue des registres pour les responsables de traitement
- Conférences pédagogiques



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Une démarche participative et concertée pour définir le territoire de demain

Le conseil de métropole du 15 octobre 2021 a approuvé le lancement du renouvellement du projet métropolitain « BREST 2025, métropole attractive, ouverte et solidaire ».

Le projet métropolitain renouvelé verra le jour en 2024, avec pour ambition l'élaboration d'une nouvelle vision stratégique, globale et structurante pour l'avenir du territoire à l'horizon 2040.

En s'appuyant sur un processus participatif qui a associé l'ensemble des élus des communes de la métropole ainsi que de nombreux acteurs du territoire, la démarche de renouvellement du projet métropolitain répond à l'objectif de mise en place de partenariat pour la réalisation d'objectifs communs.

Les « Ateliers du DD » sur le thème de la restauration collective et de l'alimentation durable

La collectivité s'est engagée auprès de ses agents pour leur permettre de se sensibiliser aux 17 Objectifs du Développement Durable, grâce à la mise en place des « Ateliers du DD ».

Ces ateliers, exclusivement destinés aux agents en interne, visent à mener des actions concrètes et accessibles pour comprendre les ODD et montrer que la collectivité met en œuvre de nombreuses actions pour y répondre.

En répondant aux enjeux de ces objectifs, les ateliers collectifs et interactifs organisés en 2023 ont permis de :

- Valoriser les métiers exercés dans la collectivité ainsi que les agents dans la pratique quotidienne de leurs fonctions ;
- Nourrir le sens de l'action métropolitaine et des agents de la collectivité dans un contexte en mutation ;
- Échanger avec les collègues en interne sur ce qui nous questionne, sur nos envies pour « le territoire de demain », s'ouvrir au monde et aux enjeux des transitions auxquels nous sommes confrontés, en permettant aux agents de réfléchir à leurs pratiques professionnelles et sur la façon dont les agents intègrent dans leurs métiers les différentes politiques portées par la collectivité ;
- Nourrir la réflexion prospective de la collectivité en matière de développement durable.

Les 12 et 15 juin 2023, les Ateliers du DD ont mis à l'honneur **les métiers de la Ville de Brest et de Brest métropole liés à la restauration collective et l'alimentation durable** : Les cuisiniers du restaurant municipal, des crèches, des écoles, des EHPADs et résidence autonomie.

Les collègues qui travaillent sur le sujet de l'alimentation pour tous, durable, saine et solidaire (référénte du projet alimentaire de territoire, CCAS, éducation, santé, ...) ou de la lutte contre le gaspillage et la gestion des déchets (Direction déchets propreté...), ont pu également expliquer leurs métiers et les défis qu'ils rencontrent au quotidien.

Deux temps ouverts à tous, accessibles sur le temps de travail, ont été organisés :

- Un temps d'ateliers (le compostage pour tous, les règles du « bien manger », un jeu « KAHOOT » sur la restauration scolaire, des questions sur la saisonnalité des fruits et légumes...) et de mini-conférences (la faim et la satiété, le soutien de la ville de Brest pour un accès à l'alimentation pour tous) ont rythmé la journée du 12 juin ;
- Le 15 juin, les personnels de la restauration collective ont pu lors d'un temps plus « prospectif » et grâce à la méthode des « chapeaux de Bono », expliquer ce qui va bien, ou moins bien dans leurs métiers. Ils ont également pu faire des propositions d'amélioration et de projets novateurs pour les restaurants collectifs de la ville de Brest.

Le bilan de ces ateliers est très positif !

Avec la découverte de métiers parfois peu connus (ou reconnus) de la collectivité, la satisfaction des agents qui ont pu s'exprimer sur leur quotidien, ceux qui sont ravis d'avoir appris sur un sujet qui nous concerne tous, des propositions de projets novateurs, un temps d'interaction et d'échanges entre collègues qui ne se connaissaient pas, l'ambition initiale est atteinte.

Le développement durable au cœur de la coopération territoriale européenne Brest métropole accueille les Journées Européennes de la Mer.

Brest métropole a été retenu lors de l'appel à manifestation d'intérêt publiée par la Commission européenne pour organiser l'édition 2023 des Journées Européennes de la Mer (European Maritime Day). Ce grand rendez-vous annuel rassemblant l'ensemble des acteurs de la communauté maritime à travers toute l'Europe (autorités publiques, établissements scientifiques, opérateurs, acteurs économiques et usagers de la mer) a rassemblé près de 1600 congressistes les 24 & 25 mai 2023 au Parc des Expositions Penfeld.et à l'Espace des Capucins.

Le développement durable est appréhendé sur l'ensemble de l'évènement

Au niveau du programme général, à travers des sessions de haut niveau, un salon des exposants et différents ateliers, l'évènement est consacré aux nombreux défis pour une économie bleue durable. Sécurité maritime, développement des énergies marines renouvelables, transport maritime durable, préservation de la biodiversité marine et protection des océans sont parmi les thèmes évoqués.

Brest métropole est notamment partie prenante d'une session dédiée aux villes maritimes EMD. Le thème choisi en 2023 concernait les Energies Marines Renouvelables et le plan de développement EMR du port de Brest.

Des temps forts à l'attention des autorités européennes ont été organisés en parallèle et notamment l'inauguration d'Océanolab à Océanopolis, nouvel espace dédié à l'intermédiation entre monde scientifique et grand public pour la préservation de la biodiversité marine. Sur le stand du Campus Mondial de la Mer, plusieurs structures locales (collectivités, technopoles, Océanopolis, IUEM, Ifremer,...) ont signé la charte de la Mission « Restore our Ocean & Waters » de la Commission européenne aux objectifs ambitieux pour la préservation de l'océan et son rôle dans la régulation climatique.

L'évènement, dans ses dimensions catering est également inscrit dans une démarche RSE.

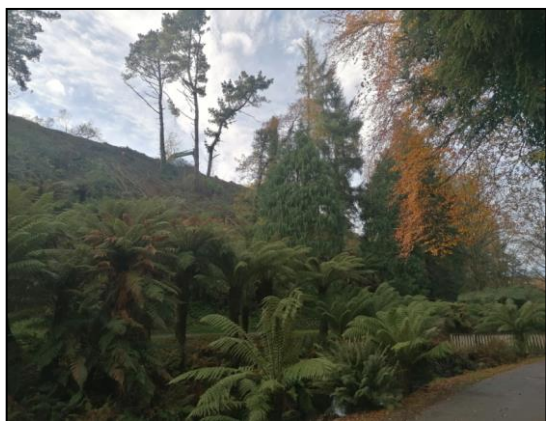
La compensation carbone des Journées Européennes de la Mer

Enfin, avec la Commission européenne, une attention particulière a été portée à la compensation carbone de l'évènement. Ainsi un montant de 3 000 € a été alloué afin de pouvoir viser une replantation d'arbres dans le cadre d'un accord avec le Conservatoire Botanique National de Brest qui gère un jardin botanique de 30 hectares : le vallon du Stang Alarc'h. Dès sa création, ce jardin est envisagé comme un lieu de conservation, un espace public librement visitable mais aussi comme un lieu de pédagogie. La visite du jardin botanique et de ses équipements est l'occasion de découvrir un travail de conservation de la biodiversité peu connue, un patrimoine végétal hors du commun mais également de profiter d'un lieu de quiétude et de grande qualité paysagère à deux pas du centre de Brest. La fréquentation du jardin du Conservatoire est estimée à 350 000 personnes par an environ.

Présentation de la zone d'implantation

Sur une zone très pentue, des Epicéas de Sitka (*Picea sitchensis*) ont été massivement plantés au début des années 1980 afin de protéger le jardin des vents et pour créer un par-vue vert. Attaqués par un petit coléoptère (le Dendroctone), l'ensemble des arbres étaient aujourd'hui condamnés. Pour sécuriser les circulations piétonnes et limiter la propagation de l'insecte, une coupe de l'ensemble des Epicéas (plus de 200 arbres) a été réalisée en décembre 2022.

Le Conservatoire souhaite maintenant planter une ceinture verte au pied de cette zone pentue. Ces plantations permettraient de végétaliser la zone tout en la sécurisant. Le choix des espèces sera fait en accord et dans la continuité des collections végétales du jardin botanique. Elles pourront également être un support pédagogique pour diverses thématiques tel le changement climatique.



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING TERRITORIAL

CADRE STRATÉGIQUE

La direction de la communication et du marketing territorial met en œuvre la stratégie de communication des deux collectivités, validée en début de mandat par le maire-président. De ce fait, elle a une vue globale de toutes les actions menées.

Elle est chargée de fixer les priorités en matière de communication en lien avec la direction générale des services et le cabinet. Elle est la seule direction habilitée à concevoir des plans de communication.

Fortement engagée dans une démarche responsable, la direction s'attache à toujours questionner le besoin usager. Cela permet d'adapter au mieux le dimensionnement de la stratégie de communication d'un projet, de proposer un plan d'actions sur-mesure et d'optimiser les moyens de diffusion sur l'ensemble des actions menées.

La direction tient une approche de sobriété numérique (tant sur le site internet de la collectivité que dans la production de contenus) et elle favorise le réemploi (en ne datant pas certains supports). Elle est également garante du respect des droits d'auteurs et d'autrices (photos, vidéos et musicaux).

Aujourd'hui, Brest métropole partage cette stratégie avec les communicants de la Maison commune.

MISSIONS

- Concevoir, animer et mettre en œuvre la stratégie de communication institutionnelle de Brest métropole et de la ville de Brest
- Concevoir, animer, et mettre en œuvre la stratégie de marketing territorial

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La direction de la communication et du marketing territorial compte 30 agents qui interviennent dans les domaines suivants :

La direction :

- Conseille et accompagne les directions de la ville et de la métropole en matière de stratégie de communication
- Définit une cohérence globale de la communication de la collectivité : planification, transversalité, budgétisation des actions...

La communication institutionnelle :

- Conçoit des actions de communication avec les services et écrit les différents plans d'actions qui en découlent : campagnes, production de contenus, propositions d'outils, évaluation des campagnes...
- Assure la bonne traduction des messages et l'adéquation des contenus en fonction des supports retenus, contrôler et vérifier les étapes de production et coordonner les prestataires ou intervenants.

Le marketing territorial :

- Elabore la stratégie d'attractivité et d'hospitalité du territoire, concevoir le plan d'actions associé et assurer sa mise en œuvre.
- Anime le réseau d'acteurs et partenaires impliqués dans la démarche d'attractivité du territoire avec d'autres directions et partenaires.

La rédaction multicanale :

Gère, administre et conçoit les contenus éditoriaux des outils digitaux de communication des deux institutions, Sillage, Brest.fr, les comptes sur les réseaux sociaux, la photothèque et vidéothèque

L'administration :

- Met en œuvre la traduction budgétaire, le suivi administratif et financier du plan de communication global.
- Assure pour l'ensemble de la direction la gestion administrative, financière et comptable ainsi que la logistique liée à l'événementiel.
- Gère les réseaux d'affichage et gère les stocks (mobiliers et visuels de stands et stocks d'objets promotionnels, documents).

La direction étant un service commun, des inscriptions budgétaires figurent sur les deux collectivités.

BUDGET :

Par collectivité, un centre de coût communication intitulé "Organiser et développer la communication" sur lequel sont inscrits les crédits destinés aux opérations de communication institutionnelle et événementielle.

Les recettes pour Brest métropole concernent les ventes d'espaces publicitaires pour les 9 numéros du magazine Sillage (et non 10 numéros comme en 2022 ce qui explique la diminution des recettes) et l'agenda édition 2024.

Brest métropole :

Brest métropole	Budget fonctionnement	réalisé
2023	1 511 839 €	1 496 003 €
2022	1 427 190 €	1 422 858 €
Recettes 2023	216 000 €	184 202 €
Recettes 2022	216 000 €	194 787 €

Les crédits inscrits au programme d'investissement concernent le site brest.fr et plus particulièrement la refonte de l'écosystème numérique de Brest.fr intégrant en 2023 les sites dédiés :

Brest métropole	Budget investissement	Reports	Total crédits	Réalisé
2023	168 000 €	104 472 €	272 472 €	196 626 €
2022	342 000 €	153 340 €	495 340 €	384 230 €

Ville de Brest :

Ville de Brest	Budget fonctionnement	réalisé
2023	344 300 €	278 040 €
2022	325 900 €	322 219 €

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE BREST METROPOLE

Le marketing territorial

L'année 2023 marque le début du déploiement du nouveau positionnement du territoire : « Brest, l'esprit libre », validé en début d'année et lancé le 18 octobre à l'occasion du forum de l'économie Brest Life.

Ce nouveau positionnement s'appuie sur 3 piliers : la mer intense, la ville relief et le modèle social brestois. Ce sera le fil rouge des nouveaux projets et des campagnes de communication dont les objectifs concourent à l'attractivité et à l'hospitalité du territoire.

Il permet de se présenter et de communiquer de manière plus affirmée, pour répondre aux attentes formulées par l'ensemble des acteurs.

L'identité visuelle associée à ce nouveau positionnement en reprend les éléments clés :

- Un bleu intense rappelant la mer
- Du jeu, de la créativité pour rappeler le relief et le mouvement de la ville
- De l'émotion, de la poésie et de la sensibilité, pour incarner le modèle social particulier de la ville

Ce nouveau positionnement de territoire est le marqueur d'une stratégie marketing renouvelée, qui vise désormais un équilibre entre attractivité et hospitalité et qui s'adresse prioritairement aux habitants de la métropole, premier public visé, pour faire grandir leur sentiment d'appartenance.

Il s'est traduit en communication à travers la campagne rentrée culturelle, mais aussi dès le début de la réflexion sur de nouveaux projets, comme la réhabilitation des halles Saint-Louis.

Il infusera au fur et à mesure dans l'ensemble des sujets en lien avec l'attractivité (économie, tourisme, grands événements, projets collectifs, accueil des nouveaux habitants, etc.) en collaboration avec les acteurs du territoire.

La dynamique Brest Life perdure et se renforce, notamment via le LAB Brest Life, une instance technique, qui se réunit chaque trimestre pour partager réflexions et réalisations en lien avec la nouvelle stratégie. Un nouveau mode de travail et de faire à l'échelle de la collectivité.

Cette année, 2 documents socles ont été produits :

- **Le portrait sensible du territoire** : un nouvel outil pour se présenter, expliquer qui nous sommes à travers une nouvelle narration.
- **Le positionnement stratégique**, qui présente la démarche, la nouvelle stratégie et son champ d'application, ainsi que l'évolution de la dynamique Brest Life



Vidéo Manifeste

Le manifeste, résumé du portrait sensible, a été enregistré en studio, avec la voix de la comédienne brestoise Laurence Landry : <https://youtu.be/PGdH83kEFvo?feature=shared>
Il existe une version longue et une version courte de ce manifeste.

La rédaction multicanale

Sillage

Le magazine passe est passé à 9 numéros par an au lieu de 10 initialement, en supprimant le numéro double de l'été. Ce choix a été fait afin de ne pas faire doublon avec le guide de l'Été à Brest en juillet, mais aussi afin de continuer à faire des économies face à des coûts d'impression qui ont certes baissé par rapport au pic de la crise, mais qui n'en demeurent pas moins élevés.

Site internet

Le nouveau site Brest.fr a été mis en ligne le 22 mars 2023.
Dans la continuité de ce lancement, la direction de la communication a mis en ligne les sites dédiés, eux aussi conçus dans le respect d'une logique « usagers » : les archives, le Conservatoire, le musée des Beaux-Arts et le Mac Orlan sans oublier le site de participation citoyenne Jeparticipe.brest.fr.

En neuf mois de fonctionnement, la fréquentation globale de Brest.fr a été multipliée par deux, avec une moyenne de 67 000 visiteurs par mois.

Page d'accueil : 243 800 visites

Site complet : 600 000 visites/ 2,4 millions de pages vues

Temps moyen de visite : 7 minutes, pour 5 actions en moyenne (pages vues, téléchargements, recherche). Les internautes de Brest.fr version 2023 restent plus longtemps qu'avant sur le site et consultent plus de contenus.

Le taux de rebond (pourcentage de personnes à quitter le site après une visite) est bas, à 36 %, ce qui constitue une franche amélioration.

D'où viennent les internautes ?

67 % viennent de moteurs de recherche (principalement Google)

22 % viennent en direct

4% sont issus des réseaux sociaux

Consultations mobiles (smartphone ou tablettes) : 58 %.

Les réseaux sociaux

Globalement, les réseaux sociaux gagnent en 2023 en notoriété et en abonnés. Le travail de fond réalisé sur les réseaux (avec le poste de community manager qui a pu être déployé à 100 % sur le sujet à partir de mars, à l'issue du travail de refonte du site web.) porte ses fruits, et la communauté s'agrandit.

Sur Facebook et Twitter, le nombre d'abonnés continue à progresser, avec moins de publications, plus ciblées. Le nombre d'abonnés sur Instagram explose, grâce à des publications plus nombreuses et correspondant aux tendances recherchées par les internautes.

Le compte Youtube voit lui-aussi ses abonnés progresser, et le nombre de vues augmenter, grâce à la mise en ligne de vidéos plus nombreuses et qualitatives.

Les réseaux Brest.fr 2023 en chiffres :

Facebook

Abonnés : 29 000 (+4 000 par rapport à 2022)

Nombre de publications : 502 (-202 par rapport à 2022)

Impressions de la page : 6 700 000 (+1 300 000 par rapport à 2022)

Engagement : 4,92 % (+0.98 par rapport à 2022)

Twitter

Abonnés : 17 000 (+1000 par rapport à 2022)
Nombre de publications : 426 (-40 par rapport à 2022)
Impressions des publications : 460 000 (+55 000 par rapport à 2022)
Engagement : 3.05 % (= par à 2022)

Instagram

Abonnés : 23 300 (+9300 par rapport à 2022)
Nombre de publications : 667 (+576 par rapport à 2022)
Impressions du profil : 3 600 000 (+2 200 000 par rapport à 2022)
Engagement : 5.85 % (-1.6 par rapport à 2022)

Youtube

Abonnés : 3671 (+605 par rapport à 2022)
Vues : 726 000 (+39 % par rapport à 2022)
Durée de visionnage : 33 500 (+34 % par rapport à 2022)
Impressions des vidéos : 1 400 000 (+ 400 000 par rapport à 2022)
Taux de clic : 6% (= à 2022)

Pôle développement économique et urbain

Développement économique et international

Identifié parmi les domaines d'activité socles du territoire de la SMDE cap 2030 (stratégie métropolitaine de développement économique), un accompagnement fort de la dynamique en faveur du commerce et de l'artisanat a été engagé ; avec la réalisation de documents cadres, tels que le plan d'actions 2023/2026, mais aussi l'accompagnement dans le développement de nouvelles actions en soutien au commerce et d'une campagne d'attractivité puissante, à fort rayonnement au-delà de la métropole.



Accompagnement dynamique commerciale – Campagne d'attractivité du centre-ville à l'approche de Noël

Adaptation de la campagne « Recentrons-nous » pour les fêtes de fin d'année afin de soutenir les commerçants de la métropole. Diffusion du message à l'échelle métropolitaine, mais aussi au-delà, pour faire venir les finistériens à Brest avec un plan média complet. Le plan digital a engendré 6,5 millions de vues dans un rayon de 70km autour de Brest.

Aménagement urbain

La révision du projet stratégique urbain de Brest métropole

Ce projet d'envergure a été entamé en 2023. 4 documents cadres structurants vont être révisés et faire l'objet d'un plan de communication et de concertation d'ampleur en 2024. La direction de la communication est associée à l'équipe projet pour définir et mettre en œuvre la stratégie.

Appel à projet pour la prison de Pontaniou

L'ancienne réhabilitée. Un appel à projet a été lancé afin de recruter un candidat pour transformer ce lieu et en faire un monument ouvert au public, tout en préservant son patrimoine et son histoire. Un dispositif d'annonces presse a été mis en place dans des parutions de portées nationales, régionales et dans la presse spécialisée. Une vidéo a été réalisée et sponsorisée sur les réseaux sociaux, une page Brest.fr dédiée à cet appel à projet a été créée et un flyer de présentation mis à disposition.

Guipavas : une nouvelle concertation pour redessiner le centre bourg

Le centre de Guipavas fait l'objet d'une étude urbaine pour repenser les espaces publics. La mobilisation des habitants est primordiale, c'est pourquoi différents temps de concertation ont été organisés cette année. Des outils de proximité

(affiches, flyers, boîtes à idées) et un relai sur les réseaux sociaux et le site web de la métropole et de la commune ont été mis en place. Guipavas est la première commune à exploiter la charte graphique « Réinventons la ville ».

Mobilités

Dans la continuité de l'année précédente, la direction des mobilités reste mobilisée dans la mise en œuvre du schéma directeur du plan vélo. Les campagnes de sensibilisation et d'incitation de l'an dernier ont été complétées avec la campagne « Un plan V ».

Poursuite de la communication autour du plan vélo, du covoiturage et de la sensibilisation au stationnement, ainsi que la soutien et l'accompagnement de la communication en lien avec la nouvelle ligne de tramway et le Bhns (bus à haut niveau de service).

Plan vélo

Conception d'une nouvelle campagne d'incitation à la pratique du vélo en ville : Un plan V pour aller dans les commerces de centre-ville, pour aller à l'école, pour flâner ou pour des déplacements ordinaires. En parallèle, redéploiement des campagnes réalisées en 2022 sur le partage de l'espace public et la sécurité à vélo. Affiches et relais réseaux sociaux.



Abords des écoles apaisés

Dans le cadre de l'action Bougeons autrement, une attention est portée sur les mobilités autour des écoles avec la campagne Abords des écoles apaisés. Un flyer a été réalisé en direction des enfants (jeux et pédagogie) et un autre pour les parents (information et incitation) afin d'inciter à ne plus utiliser les voitures pour emmener les enfants à l'école.

Bougeons autrement

Poursuite de l'accompagnement des campagnes de sensibilisation et d'incitation à l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : Semaine de la mobilité, Challenge Bougeons autrement à l'école, Journée des mobilités, village des mobilités ... en partenariat avec les mairies de quartier, les centres sociaux et l'association Bapav (Brest à pied et à vélo).



Pôle espace public et environnement

Ecologie urbaine / Stratégie « Eau »

La communication du pôle a été marquée par le déploiement de la stratégie de communication eau. Cette feuille de route transversale à plusieurs directions mais aussi en lien avec notre opérateur Eau du Ponant, a permis d'installer une nouvelle identité graphique en lien avec le positionnement stratégique. Une campagne de communication dédiée aux économies d'eau a été déployée en juin, puis dédiée à la pollution de l'eau en octobre.



Un kit de communication en cas de crise sécheresse est défini et des outils de communication sont en cours de conception.

Energie / La COP Brest métropole : le livrable

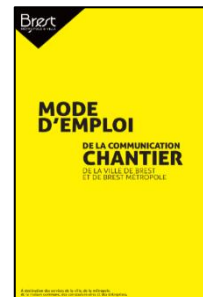
Un document de synthèse de la COP Brest métropole, organisée en novembre 2022, a été produit. Il revient sur l'événement en mots, en images et en chiffres en présentant de manière synthétique, les différentes thématiques abordées, les projets présentés, les retours de terrains récoltés. Ce document a été diffusé auprès des élus et des partenaires internes et externes.

Energie / Ombrières photovoltaïques : plusieurs chantiers

La direction de l'écologie urbaine a lancé avec Sotraval plusieurs chantiers sur le territoire métropolitain pour installer des ombrières photovoltaïques (Parking Montbarrey à Brest, Moulin Neuf à Guipavas et Rozvalan à Bohars). Pour valoriser ces actions, 3 panneaux de chantier ont été réalisés et implantés sur sites.

Voirie, réseaux, infrastructures : Mode d'emploi communication de chantier

Afin de faciliter le déploiement de la communication chantier sur le territoire métropolitain et à rappeler à chacun (services, membres de la maison commune, concessionnaires) leurs responsabilités, un mode d'emploi de la communication chantier a été élaboré. Il détaille les étapes et délais à respecter, le qui fait quoi et les outils de communication qui peuvent être déployés. Sa diffusion est actuellement en cours.



Déchets - Propreté

La direction des déchets a poursuivi le déploiement de ses outils, et a, en 2023, posé la stratégie 2024 pour répondre à l'obligation nationale de mettre à disposition de tous les usagers, quel que soit leur habitat, les moyens de trier leurs biodéchets. Aussi, fin 2023, un travail en lien avec l'agence conseil a permis d'élaborer une nouvelle charte graphique, qui sera déployée en 2024.



Pôle ressources et direction générale

Finances

Mon épargne citoyenne : je choisis d'épargner là où je vis

Brest métropole a souhaité mettre en place une opération de financement citoyen ciblée sur la 2^e ligne de tramway et le BHNS (bus à haut niveau de service) afin d'en faire un outil de mobilisation des habitants sur ce projet majeur d'investissement en faveur du développement des mobilités.

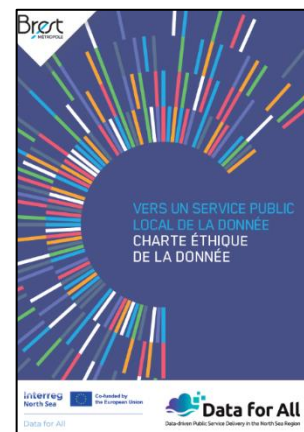
L'objectif de cette opération a été de composer une stratégie de communication de lancement d'une nouvelle campagne « Mon épargne citoyenne : je choisis d'épargner là où je vis ». Il a fallu concevoir un visuel de campagne en reprenant la ligne graphique Jeparparticipe et des éléments de Mon réseau grandit.



Mission stratégie et prospective

Charte éthique de la donnée

Finalisée au début de l'année 2023, la « Charte éthique de la donnée » (Fr/En) dont s'est dotée Brest métropole a rapidement évolué : élargissement à d'autres partenaires, avec l'engagement dans cette dynamique vertueuse du Crédit Mutuel Arkéa et de Brest'aim, puis ouverture européenne avec la reconnaissance de la Charte en tant que contribution de Brest métropole au programme européen Interreg « Data for all ».



RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE VILLE DE BREST

Pôle développement culturel, éducatif et sportif

Culture animation patrimoine

La rentrée culturelle

La rentrée culturelle a été un des projets majeurs de l'année. Outre son aspect multi-partenarial, la stratégie a consisté à valoriser la culture et le patrimoine brestois dans sa richesse et sa diversité.

Une campagne globale, travaillée avec les acteurs culturels de la ville de Brest, a permis de déployer le nouveau positionnement de territoire « Brest, l'esprit libre ».



La prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu festif

Une première campagne à périmètre réduit a vu le jour sur les Jeudis du Port.

Le but : identifier les personnes ressources en cas d'agression sexiste et/ou sexuelles et faire savoir que la collectivité est vigilante et se mobilise autour de cette question pour protéger et accompagner les victimes. Faire également passer le message aux agresseurs qu'ils ne resteront pas impunis sur l'espace brestois. Ce premier pas était un test et devrait connaître donc des évolutions en termes de messages et de supports en 2024, selon les retours d'expérience des agents de terrain.



Sites internet dédiés aux équipements culturels

Dans la continuité de la refonte du site Brest.fr, les sites internet des équipements culturels ont été refondus pour mieux répondre aux besoins des usagers : le Conservatoire, le musée des Beaux-Arts, le Mac Orlan et les archives.

Sport

La valorisation du sport à Brest s'est poursuivie, en lien avec les jeux olympiques et notre labellisation « Terre de jeux 2024 ». La campagne « soyons sport » a été modernisée et 7 pratiques de sports urbains ont complété le dispositif.

Côté événement, Brest Culture Sport a trouvé son public avec plus de 30 000 visiteurs. La communication a été déployée via la totalité des canaux.

Le festival « Urban zone » dédié aux sports urbains a bénéficié d'une création graphique adaptée à la cible.



Educations

Projet éducatif et citoyen « Grandir à Brest »

Dans le cadre du Projet éducatif et citoyen (PEC) intitulé « Grandir à Brest », une conférence a été organisée le 13 avril. Lors de ce premier rendez-vous, Fanny Vualliat, urbaniste et géographe, spécialisée sur les méthodes de recueil de la parole des jeunes, a abordé le sujet de la place des enfants et des jeunes sous plusieurs angles.

Cet événement était à destination des professionnels de l'éducation mais la ville souhaitait fortement qu'il soit accessible au grand public. Pour cela, une ligne graphique a été pensée en s'inspirant de l'identité visuelle « Grandir à Brest ».



La rénovation de l'école Kerisbian

Dans le cadre du programme de travaux de rénovation énergétique des écoles, le groupe scolaire public Kerisbian est concernée pour ces deux prochaines années.

La direction de la communication et la direction éducations ont déployé les supports de communication concernés par la charte chantier.

Petite Enfance

Les rencontres brestoises de la petite enfance

Cet événement marquant de l'année se traduit par diverses actions : conférences, temps d'échanges et activités enfants-parents, etc. Cette année, il s'est déroulé du 1er au 7 avril 2023. Le village des découvertes installé place de la Liberté a été un des points d'orgue de ces rencontres. L'objectif était de permettre aux parents et futurs parents de rencontrer et d'échanger avec les professionnels et les acteurs de la petite enfance dans un lieu ludique autour d'ateliers, de jeux et de spectacles pour toute la famille.

Pôle solidarité, citoyenneté, proximité

Proximité

Lieu d'accueil des victimes

La création d'un lieu d'accueil des victimes est un engagement pris par l'équipe municipale.



C'est également un engagement de la convention de sécurité entre l'État et la ville de Brest qui vise à renforcer la sécurité sur le territoire de la commune de Brest sur la période 2021-2026. La création du lieu est inscrite dans l'axe 1 et dans l'axe 3 de la convention (l'axe 1 vise à renforcer la sécurité au quotidien dans l'espace public tandis que les actions de l'axe 3 ont pour objectif de lutter contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et le harcèlement).

Les objectifs du « Lieu d'accueil des victimes » : favoriser l'accès aux droits des personnes victimes ou qui s'estiment victimes, faciliter le parcours des personnes victimes, contribuer au processus de réparation, agir sur le sentiment d'impunité.

Mission handicap et inclusion

Accessibilité des bars, restaurants et terrasses commerciales

Création d'un guide Pratik à l'usage des gérants et propriétaires de bars et restaurants, sur les bonnes pratiques et les points réglementaires pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap (intérieurs et terrasses).



Mission développement social urbain

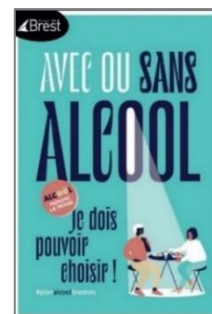
Lutte contre les violences faites aux femmes

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (le 25 novembre), la campagne d'affichage 2m², 8m² et A3 a été reconduite. Après le harcèlement de rue en 2018 et 2019, les violences physiques en 2020 et 2021, les violences verbales sexistes en 2022, la campagne 2023 porte sur la charge mentale et les inégalités au sein des couples.



Plan alcool

Pour 2023, création de nouveaux visuels avec un message portant sur l'importance du choix : choisir de boire... ou pas. La notion de choix renvoi à la nécessité de soutenir les personnes ne souhaitant pas boire d'alcool lors de moments festifs, événementiels ou familiaux, face à la pression sociale. 2 visuels : moment festif, repas au restaurant.



Promotion de la santé

Semaines d'information sur la santé mentale

Le visuel national des SSIM n'étant pas satisfaisant (visuel peu compréhensible), création en interne d'un visuel dédié sous l'angle : la santé mentale est un droit.

Mémento d'écoute ou de soutien psychologique

Mise à jour et réédition du mémo téléphonique. Format 5,5 cm x 8,5 cm en 6 volets (12 pages) pour un rangement facilité dans la poche.

Protection solaire

Face au nombre important en Bretagne, en particulier dans le Finistère, des cancers de la peau dus à l'exposition au soleil, mise en place d'une campagne d'information et d'alerte en direction des sports et métiers d'extérieurs.

Action sociale

CCAS

Les actions du Centre communal d'action sociale de la ville de Brest (CCAS) sont peu connues et peu valorisées. Afin de répondre aux besoins de présentation des métiers et actions, il a été réalisé un mode d'emploi du CCAS. En l'absence d'outils d'animation dédiés, ce support destiné aux usages internes a également servi lors d'un salon professionnel. Une stratégie globale de communication pour l'action sociale doit sortir en 2024.

Bien vieillir à Brest

Temps fort des séniors

Le premier temps fort des séniors portait sur le thème de l'amour et des relations sociales. Un visuel dédié a été réalisé en interne en format A3 et flyer dont une version pour la conférence et une version pour l'après-midi rencontres.



Recrutement pour les EHPAD

Le CCAS fait face à de grosses difficultés de recrutement dans ses EHPAD. Une aide a été demandée une affiche A3 à l'attention professionnels et des étudiants dans les métiers de ce secteur. Reprise de l'identité marque globale employeur.

Proximité

Le budget participatif saison 4

Pour la quatrième saison, la municipalité met à disposition une enveloppe sur son budget d'investissement pour la réalisation de projets directement proposés par les brestoises et les brestoises.

La saison a commencé en avril 2023 par l'appel à volontaire puis la 1^{ère} étape « je propose un projet pour ma ville » en septembre et pour finir l'année par la 2^e étape « je vote pour mes coups de cœur » en décembre.

La direction de la communication a accompagné la direction de la proximité dans tous les supports de communication (conception, fabrication et diffusion) et de signalétique.



Participation des habitants

La participation des habitants est renforcée dans ce mandat et les instances de participation ont été revues. Il s'agit d'assemblées de quartier (2 fois par an), d'ateliers de quartiers, de conseils ou comités participatifs, de collectifs d'animation...

Une nouvelle identité a été créée en lien avec la refonte de la plateforme Jeparticipe.brest.fr.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Le déploiement de la stratégie de communication eau.

Description de la réalisation

La communication du pôle a été marquée par le déploiement de la stratégie de communication dédiée à l'eau, adoptée en 2022. Cette feuille de route, transversale à plusieurs directions et à notre opérateur Eau du Ponant, est mise en œuvre par phases et thématiques ce qui permet d'installer la nouvelle identité graphique, de sensibiliser les publics et ainsi d'accompagner les changements de comportement.

Après une campagne axée sur les économies d'eau (en général et en période de sécheresse), une campagne axée sur les pollutions a été déployée en 2023. Des visuels spécifiques aux aires de camping-car et aux plaisanciers ont également été travaillés. Un pratik sur l'eau a été conçu en 2023 et a été publié début 2024.



Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Ces campagnes de communication ont pour objectifs de sensibiliser les publics et d'accompagner les changements de comportements. Cette réalisation a permis de favoriser la transversalité et de fédérer les acteurs travaillant activement sur la thématique de l'eau.

Cette réalisation menée en 2023 contribue aux finalités du développement durable suivantes :

- ↳ Préserver un environnement de qualité.
- ↳ Développer des modes de consommation et de production plus durables.

♀♂ EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Lutte contre les violences faites aux femmes

Description de la réalisation

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (le 25 novembre), la campagne d'affichage 2m², 8m² et A3 a été reconduite. Après le harcèlement de rue en 2018 et 2019, les violences physiques en 2020 et 2021, les violences verbales sexistes en 2022, la campagne 2023 porte sur la charge mentale et les inégalités au sein des couples.

Cette campagne fait écho à deux axes du plan spécifiquement qui sont : l'amélioration de la conciliation travail/ vie privée/familiale et sociale et l'élimination des stéréotypes liés au genre dans la société.



Pôle Développement Culturel, Educatif et Sportif

Mission Dynamiques Educatives et Jeunesse

Direction Culture – Animation - Patrimoines

- Service Culture – Animation – Patrimoines
- Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique
- Musée des Beaux-Arts
Artothèque du Musée des Beaux-Arts

Direction Sports – Nautisme

- Nautisme
- Activités Aquatiques
- Centre Médecine du Sport

MISSION DYNAMIQUES EDUCATIVES ET JEUNESSE

MISSIONS

L'équipe a notamment pour missions de porter la mise en œuvre de la compétence prévention spécialisée, du Fonds d'aide aux jeunes, de la vie étudiante et de la politique volontariste de soutien aux projets des collèges et lycées.

RESSOURCES

Afin de pouvoir mener l'ensemble de ses missions Ville & Métropole, l'équipe est composée de 16 agents permanents ainsi organisés sous la responsabilité de la cheffe de service :

- L'équipe de projet éducatif : une responsable d'unité, 4 coordinateurs de réussite éducative dans les quartiers, 2 référentes de parcours, une Educatrice de Jeunes Enfants pour la classe passerelle, une coordinatrice du dispositif Kilitou en renfort ainsi que 4 services civiques et 13 animateurs vacataires Kilitou;
- L'équipe jeunesse : une responsable d'unité et 3 chargés de projets jeunesse ;
- L'équipe de coordination administrative : 2 coordinatrices de projets & conventions, 1 assistante.

Le budget affecté à la MDEJ Brest métropole comprend une enveloppe pour fonds d'aide aux jeunes (FAJ), pour la subvention allouée à la prévention spécialisée/Don Bosco, pour la vie étudiante, et pour le soutien aux projets des collèges et lycées.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

La mise en œuvre de la prévention spécialisée :

La prévention spécialisée est une mission éducative, assurée sur notre territoire par l'association Don Bosco, destinée à permettre aux jeunes jusqu'à 25 ans en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de retisser des liens avec le reste de la société. Relevant de la politique de l'aide sociale à l'enfance, placée sous la responsabilité du Département, elle est désormais sur notre territoire sous la responsabilité de Brest métropole.

Cette mission est guidée par des principes d'action essentiels et faisant preuve de grandes capacités d'adaptation face à la diversité des situations rencontrées : 3 équipes de 4 éducateurs spécialisés ont pour principal terrain d'intervention la rue, où elles vont à la rencontre des jeunes les plus en difficulté, sur les territoires de Lambezellec/ Europe, Bellevue/Keredern et la Rive Droite.

Fortement ancrée sur le territoire, la prévention spécialisée porte ou participe en lien avec des partenaires (Dispositif de Réussite Educative, Mission locale, équipements de quartier, Education nationale...) de nombreuses actions : appui éducatif aux collégiens (Joséphine Baker), mini séjours de rupture, formation au permis AM, mise en place d'un tiers lieu éducatif Le hangar qui accueille entre autres les jeunes des chantiers éducatifs...

Une nouvelle convention pluriannuelle 2022 – 2026 a été signée entre la Métropole et Don Bosco/ service de prévention spécialisée. Elle permet la poursuite de la collaboration existante depuis de nombreuses années entre les 2 entités. Elle intègre le déploiement d'un éducateur spécialisé supplémentaire porteur du dispositif dit « d'appui », permettant de prolonger le travail déjà effectué sur les Quartiers en Politique de la Ville (QPV) sur les autres territoires où se déplacent les jeunes et de réaliser un diagnostic de territoire. **Ainsi, la subvention annuelle de 968 000 €** s'ajoute aux soutiens également apportés via le Contrat de Ville et les appels à projets Grandir à Brest & « vacances pour tous », portés par la Ville de Brest. Enfin, la mise en place à chaque fin d'année d'une présentation annuelle de l'activité de la Prévention spécialisée aux élus sectoriels et territoriaux permet de donner de la lisibilité sur leurs actions.

La Prévention spécialisée a touché environ 550 jeunes, dont 325 jeunes qui sont accompagnés individuellement chaque année ainsi que les groupes familiaux et groupes de jeunes. Le public est composé de 65% de garçons / 35% de filles ; 25% ont de 11 à 15 ans, 32% de 16 à 17 ans et 43% 18 ans et plus.

Les équipes de prévention sont par ailleurs impliquées dans les instances de quartier concernant les jeunes, avec une attention spécifique pour les 11 – 15 ans concernant le décrochage scolaire.

Le Fonds d'aide aux jeunes :

Le dispositif est une des réponses proposées pour accompagner les jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle. Il s'articule autour de trois types d'aides :

- Une allocation projet jeunes visant l'inscription du jeune dans un parcours d'insertion ;
- Des aides ponctuelles pour répondre à des besoins urgents ou ponctuels, soit dans l'attente de l'élaboration d'un projet d'insertion, soit lorsque surviennent des difficultés au cours du parcours d'insertion ;
- Des aides au permis de conduire, articulant autonomie et insertion du jeune, liées à sa mobilité.

Il est mis en œuvre selon une logique d'accompagnement du jeune tout au long de son parcours et non selon une logique de dispositifs. Projet, parcours et contrat sont les trois termes pouvant résumer cette logique.

La Mission locale du Pays de Brest est la porte d'entrée principale de ce dispositif ; d'autres structures assurant un accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et/ou professionnelle peuvent activer le dispositif.

Les aides sont destinées aux jeunes de 18 à 25 ans révolus et dans certaines situations dérogoratoires à des jeunes mineurs.

S'agissant de la mise en œuvre du dispositif :

L'année 2023 a été une année de transition dans la mise en œuvre du dispositif, liée à un nouveau marché public.

Le service a assuré l'instruction des demandes jusqu'au 30 juin 2023 en lien avec le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) qui était chargé de la gestion de l'enveloppe et du versement des aides aux jeunes, dans le cadre d'un marché public.

En effet, un nouveau marché public a été publié en début d'année, afin de regrouper l'ensemble de la gestion du dispositif (instruction des demandes, remise des aides et gestion de l'enveloppe). Le candidat retenu est la Mission Locale du Pays de Brest, qui assure donc la continuité du FAJ depuis le 1^{er} juillet 2023.

Le dispositif fonctionne en continu, tout au long de l'année et assure une permanence téléphonique pour la gestion des urgences. Les jeunes de la Métropole peuvent ainsi bénéficier d'aides alimentaires ou d'hébergement, débloquées dans les 24 heures. Entre 200 et 250 sollicitations en urgence sont effectuées par an.

En complément des aides financières directes aux jeunes, deux studios sont loués à l'année dans 2 foyers de Jeunes Travailleurs (Kérélie & KerHéol – Les amitiés d'Armor) pour répondre à une partie des demandes d'hébergement, (qui devraient être traitées par le 115). Des solutions complémentaires ponctuelles sont très fréquemment recherchées, tant auprès de l'Auberge de jeunesse que des hôtels, rarement enclins pour ces derniers à accueillir « ce » public (et nécessitant donc un démarchage très régulier afin d'avoir toujours un pool suffisant pour répondre aux besoin largement sous couverts).

Le budget est abondé annuellement par Brest Métropole et la Région.

En 2023, pour une enveloppe de 385 000 € ce sont environ 1600 demandes d'aides qui ont été traitées, soit en moyenne 30 par semaine (contre 1 500 demandes en 2022 pour une enveloppe de 440 000 €).

Par ailleurs, le nombre de demandes ayant connu une stabilisation depuis 2022, un travail partenarial a été amorcé fin 2023 afin d'identifier les besoins insuffisamment couverts et de proposer des évolutions du Fonds à partir de 2024.

La compétence vie étudiante

Sa mise en œuvre opérationnelle est partagée entre 2 Missions de la Métropole : la MESRI (Mission Enseignement Supérieur, Recherche & Innovation) et la MDEJ (Mission Dynamiques Educatives et Jeunesse).

S'agissant de la MDEJ, cette compétence s'articule autour des axes suivants :

- L'accompagnement aux dynamiques d'animation du territoire par / pour les étudiants :

Les acteurs locaux de la vie étudiante – UBO, CROUS, Brest Métropole & Ville de Brest – ont souhaité prolonger l'expérience de la PepSE – Pépinière des Solidarités Etudiantes. Innovant, c'est un outil d'animation du campus par sa proposition d'activités multiples en présentiel et visio (ateliers de jardinage, de bien être, de travaux manuels, musicaux...) et d'accompagnement et soutiens à des projets en rapport avec le monde étudiant. Ses locaux sont situés au cœur du Bouguen.

21 projets ont été accompagnés en 2023, dont 3 pour 2 550 € au titre de la Métropole.

Pour la troisième année, la Métropole soutient l'engagement des étudiants à travers le financement de projets tutorés, dès qu'ils s'adressent à un public plus large que les étudiants et qu'ils représentent un intérêt pour le territoire.

2 projets soutenus pour 1 000 €

Par ailleurs, la Métropole accompagne depuis plusieurs années Les Pétarades, événement structurant festif de début d'année étudiante. L'édition 2023 permis d'accueillir plus de 6 000 étudiants. Des actions de prévention dans le cadre du Plan alcool brestois ont été mises en place, en complément des soutiens logistiques, son & financiers de la Métropole (4 000 €).

Enfin, la MDEJ accompagne annuellement une trentaine d'associations étudiantes sur un volet d'avantage logistique : recherche de salle ou lieu, prêt de matériel (particulièrement pour les galas de fin d'année), demandes d'occupation de l'espace public, recherche de goodies...

- L'inscription dans les démarches de la collectivité liées à la Vie étudiante, dont particulièrement :
 - ✓ Le logement étudiant, traité d'une part à travers l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant (OTLE), porté par l'ADEUPa et d'autre part la mobilisation sur les questions liées aux difficultés d'accès au logement des étudiants fortement marquée en début d'année universitaire avec la recherche de solutions alternatives (internats...).
 - ✓ La participation aux ateliers en amont de l'élaboration de la stratégie de marketing territorial dédiée aux étudiants, laquelle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique.

L'appel à projets collèges-lycées :

A travers l'appel à projets collèges-lycées, Brest métropole apporte son soutien financier aux actions éducatives et pédagogiques des collèges et lycées publics et privés de son territoire.

Ce dispositif permet l'émergence et la réalisation d'actions innovantes et concrètes dont ont pu bénéficier les collégiens et lycéens : des ateliers philosophiques, des compétitions robotiques, des visites en entreprises, des ateliers d'écriture, des ateliers de gestion du stress, des réalisations d'émissions radio...

Chaque projet doit prendre en compte la question de l'égalité fille/garçon et s'inscrire obligatoirement dans un des axes suivants :

- orientation/découverte des métiers/entrepreneuriat/lien secondaire-supérieur,
- développement des talents et de la créativité via le numérique,
- éducation à la participation et au débat citoyen,
- prévention du décrochage/lutte contre le décrochage avéré,
- éducation à la santé (spécifique établissements REP, ULIS et SEGPA),
- ouverture culturelle et maîtrise de l'environnement (spécifique établissements REP, ULIS et SEGPA).

Afin de faciliter le développement de nombreux projets de qualité, Brest métropole permet aux établissements de déposer les dossiers de demandes de subventions en ligne, tout au long de l'année, sur le site Brest.fr, afin que les établissements puissent avoir des réponses dans les délais les plus courts. Tous les ans, dans le cadre de la programmation du contrat de Ville, une enveloppe de 15 000€ est déléguée à la MDEJ pour des projets portés par des établissements en quartiers prioritaires ou des élèves en SEGPA ou ULIS.

En 2023, 114 demandes ont été examinées : 77 issues de 15 collèges de la Métropole & 37 de 9 lycées. Le total des soutiens est de 79 550 €.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité & de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Instance locale & partenariale, une stratégie locale est en cours d'élaboration. La MDEJ participe aux plénières.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La mission souligne avoir contribué, en 2023, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : L'implication concrète des jeunes dans la vie de la cité

Description de la réalisation

L'UBO, le CROUS, Brest métropole et la Ville de Brest animent la PepSE : c'est un lieu, un accompagnement et un soutien (notamment financier) pour tous les projets en rapport avec le monde étudiant. L'objectif du projet « Pépinière des Solidarités Étudiantes » (PepSE) est de promouvoir une vie étudiante mixte, solidaire, ouverte à tous les habitants du territoire de la ville de Brest et de la métropole, de développer une vie de campus citoyenne, de permettre le développement de la socialisation des étudiants à travers un projet structurant, pluridimensionnel, transversal et innovant, et d'affirmer une véritable politique favorable à la réussite académique, à l'épanouissement des étudiants et à leur insertion dans la vie locale.

Objectifs du point de vue de Développement Durable

- Construire une société inclusive
- Renforcer la convivialité
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire
- Favoriser l'esprit d'innovation
- Outiller le citoyen pour s'adapter aux évolutions
- Développer le civisme et la citoyenneté
- Promouvoir des projets de protection de l'environnement
- Favoriser l'esprit d'innovation
- Développer les coopérations territoriales
- Renforcer la présence de la collectivité dans les sphères de décision

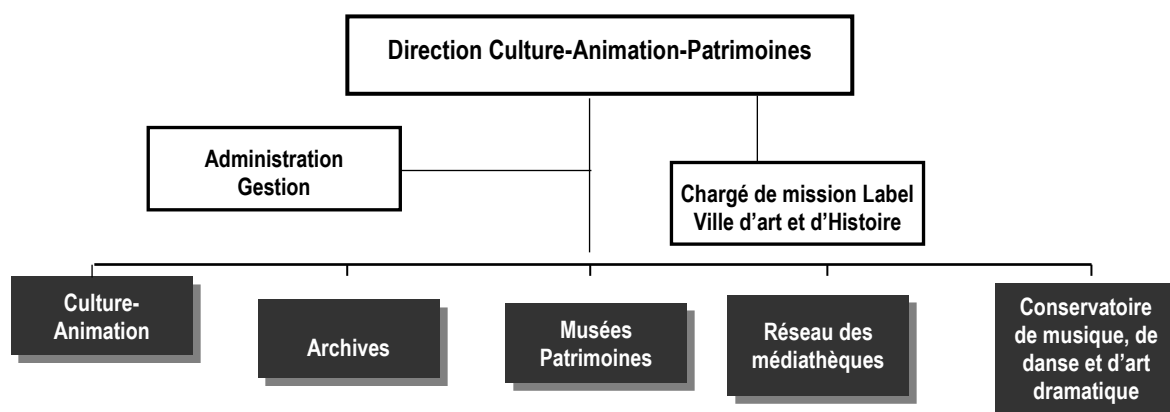
DIRECTION CULTURE-ANIMATION-PATRIMOINES

MISSIONS

Sensibiliser les publics à l'art et à la culture.
 Soutenir la création artistique et les pratiques amateurs.
 Participer au rayonnement de la ville et de la métropole, conforter l'image de Brest et renforcer son attractivité.
 Partager le patrimoine culturel et artistique sous toutes ses formes.
 Renforcer la cohésion, la mixité sociale et les relations intergénérationnelles.

RESSOURCES

La direction Culture-Animation-Patrimoines comporte 6 services : Culture-Animation, Administration-Gestion, Bibliothèques, Conservatoire, Archives et Musée des beaux-arts-Patrimoines. La Direction réunit 310 agents.



Volumes financiers gérés par la Direction au titre de la compétence culture de Brest métropole :

Fonctionnement	réalisé	
	Dépenses	Recettes
Charges de personnel	7 183 848	
Direction	122 038	20 000
Conservatoire de Musique, de Danse et d'art dramatique	219 299	991 533
Musée des Beaux-Arts	126 556	47 834
Archives et documents patrimoniaux	26 469	3 006
Contribuer au fonctionnement des équipements culturels métropolitains	6 384 416	760 900
Total général	14 062 626	1 823 273

Investissement	réalisé	
	Dépenses	Recettes
Service		
GER équipements culturels métropolitains	1 597 695	
Quartz versement GER	2 459 532	
Réhabilitation du Quartz	5 631 712	2 912 985
Archives	37 014	
Conservatoire de Musique, de Danse et d'art dramatique	205 881	
Restructuration Carré des Arts Musée Pôle de Conservation	39 492	28 502
Musées de la métropole	176 025	28 198
Œuvres du tramway	6 838	
Total général	10 154 188	2 969 685
Total fonctionnement + investissement	24 216 814	4 792 958

Au sein de la direction Culture-Animation-Patrimoines, le **service Culture-Animation** joue un rôle de coordination entre la Collectivité et :

- Les équipements en gestion déléguée : Le Quartz et La Carène.
- Le centre d'art contemporain Passerelle, équipement en gestion associative
- L'office de la langue bretonne

Brest métropole contribue activement au rayonnement culturel de l'agglomération par l'attribution de subventions aux associations et structures gestionnaires de ces équipements. En 2023, 6 264 869 € de subventions et participations ont été versés à ces équipements.

Le service est composé de l'équipe suivante : un responsable de service, 8 chef.fes de projet, 1 agent d'accueil à la Maison de la Fontaine, l'équipe de la salle de spectacle Mac Orlan (1 responsable, 1 administratrice, 1 régisseur général, et 1 technicien lumières, 1 agent d'entretien, 1 agent d'accueil), une équipe de technicien.nes du spectacle (2 régisseurs généraux et 2 techniciens sur les événements organisés et /ou soutenus par la collectivité).

Le service des **Archives**, est composé de treize agent.e.s : 1 responsable d'équipement, 1 attaché de conservation chargé des archives historiques, 1 attachée de conservation chargé des archives contemporaines, 2 assistant.e.s de conservation, 5 adjoint.e.s du patrimoine chargés de classement et de la salle de lecture, 1 secrétaire-comptable, 1 concierge, 1 agent d'entretien.

La mission du service des Archives consiste à partager le patrimoine culturel et artistique sous toutes ses formes, plus précisément en menant les fonctions suivantes : collecter, conserver et valoriser les documents patrimoniaux de Brest métropole.

Le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre, classé par l'Etat le 22 septembre 2014 en conservatoire à Rayonnement Régional.

Il propose à la population une offre d'enseignement et de pratique artistique très complète, une large diversité de formations et d'esthétiques, une organisation cohérente des études et des pratiques.

Le fonctionnement du conservatoire est assuré :

- Par une équipe pédagogique de 89 enseignant.e.s qui, sur le territoire de Brest métropole, a dispensé 1 541 heures de cours par semaine, auprès de 2297 élèves, dont 1809 en musique, 294 en danse, 156 en éveil/initiation, 58 en art dramatique et 259 au titre des orchestres et danse à l'école. Certains élèves suivent plusieurs enseignements et sont donc comptabilisés plus d'une fois.
- Par une équipe administrative et technique de 24 agents,
- Sur trois sites principaux d'enseignement (Brest rue du Château - Brest Le Bergot - Le Relecq-Kerhuon) mais aussi dans les quartiers de Brest (Saint-Pierre, Lambézellec) et les villes de l'agglomération (Guipavas, Plougastel-Daoulas).

Outre les lieux d'enseignement, le conservatoire est un lieu de diffusion. Il gère un auditorium de 501 places qui permet aux élèves de vivre l'expérience de la scène et aux artistes professionnel.le.s invités de se produire. Il assure également des concerts et spectacles culturels dans les différentes villes de la métropole, tant en production d'élèves que des enseignant.e.s artistes ou d'artistes invités. A ce titre, il est pleinement acteur de propositions culturelles.

Le Musée des beaux-arts de Brest est le fruit d'une longue histoire. Ouvert en 1877, il bénéficiera de dons, d'achats de la ville, de legs exceptionnels ainsi que des envois de l'Etat. Détruit en 1941, la construction d'un nouveau musée - qui sera inauguré en 1968 - a marqué son histoire récente. Il conserve aujourd'hui une importante collection de peintures, sculptures et arts graphiques (dessins et estampes), etc. volontiers associée à la vocation maritime de la ville.

Depuis juin 2022, le service du musée des beaux-arts et le service patrimoines sont réunis au sein d'une seule entité : le service musées-patrimoines. 21 agents oeuvrent au sein de ce service. En effet, deux nombreux points de convergence sur des projets connexes réunissent le patrimoine et le musée. Le patrimoine de Brest s'exprime tant dans les collections du musée que dans les projets du service patrimoines lui-même, sur le patrimoine matériel et immatériel. Il permet, d'un point de vue stratégique et opérationnel, de mettre en cohérence les deux projets scientifiques et culturels, outils structurants, en termes de stratégie de médiation, de communication, de stratégie touristique. Le budget du musée est métropolitain tandis que celui du patrimoine est ville de Brest.

Le projet scientifique et culturel du musée des Beaux-Arts a été validé par la métropole en janvier 2021 puis par le Service des musées de France et la DRAC Bretagne en mai 2021.

Le **service Administration-Gestion** est chargé des fonctions financières, comptables, administratives et bâtimentaires pour le compte des services.

Le service est également en relations fonctionnelles avec les correspondant.e.s administratif.ve.s et financier.ère.s des équipements de la direction (Musée des Beaux-Arts, Conservatoire, Archives). Ainsi, il coordonne le circuit des délibérations et des décisions, suit l'élaboration des budgets, et de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), prépare les décisions modificatives. En lien avec les services opérationnels, il suit avec la direction Patrimoine-Logistique l'entretien des bâtiments rattachés à la direction ainsi que ceux mis à disposition ou dont la gestion est externalisée (La Carène, Le Quartz). Le service Administration-Gestion coordonne le suivi des dossiers administratifs communs à l'ensemble de la direction. Le service Administration-Gestion gère le suivi financier des contrats de partenariat et de délégation avec les équipements culturels. Il est composé d'une cheffe de service, d'un technicien, de deux chargées de budget-comptabilité-achats et de quatre assistantes.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Soutenir la création artistique et les pratiques amateurs

La REMA la Carène

La Carène, conventionnée avec Brest métropole, la région Bretagne et le département du Finistère, a développé son projet en 2023 sur plusieurs axes : la diffusion de concerts et spectacles, l'accompagnement des pratiques en amateur, le soutien à la création et l'action culturelle.

La Carène a proposé 81 concerts contre 78 en 2022. En 2023, la Carène a rassemblé 47 750 personnes à l'occasion de ses diverses activités. Elle a accueilli et coproduit des festivals tels que « Astropolis l'Hiver », « Le Festival Invisible » ou encore « NoBorder » et proposé un nouveau temps fort « l'Echo Festival » en juin 2023. En 2023, l'action culturelle de La Carène a touché 8 063 personnes sur la métropole et dans le Finistère. L'activité aux studios a gardé un bon rythme, avec l'accueil de 491 groupes en 2023 (dont 102 nouvelles formations). La Carène a poursuivi son soutien aux artistes professionnels et aux groupes qui ont été accueillis pour travailler, d'un accompagnement ponctuel à des périodes plus longues de résidence.

L'essentiel des subventions publiques perçues par la Carène (78%) est versé par Brest métropole, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens en cours. En 2023 la subvention de la collectivité s'élevait à 1 424 469 €. En outre, Brest métropole met à disposition de la Carène l'ensemble des équipements, du matériel et des mobiliers, ainsi que des espaces extérieurs. Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux avec un loyer de 450 000 € HT par an.

Le Quartz-scène nationale

Le Quartz est un équipement culturel majeur du territoire dans les domaines de la création, de la diffusion et de la formation artistique. Il contribue au rayonnement du territoire et au développement de l'agglomération, grâce à la mise en œuvre de projets ambitieux et à son travail permanent d'élargissement des publics.

L'année 2023 a vu la finalisation des travaux de rénovation du bâtiment dont la réouverture a eu lieu tout début 2024.

Durant cette 2^e saison nomade 2022-2023, le quartz a accueilli 101 spectacles pour 229 représentations, dans 64 lieux partenaires. Ces propositions ont permis de toucher environ 42 000 spectateurs. Pour un niveau d'offre équivalent à la 1^{ère} saison et une fréquentation similaire, le Quartz a donc fortement augmenté le nombre de lieux partenaires et tissé de nouveaux liens. Il n'a pas pu accueillir de compagnies en résidence du fait du nomadisme mais des résidences d'écriture au manoir de Keroual et a mis en œuvre quelques partenariats, avec le Centre d'art Passerelle en particulier.

Le centre national d'art contemporain Passerelle

L'année 2023 a permis de poursuivre et développer le projet culturel initié en septembre 2019 par la nouvelle direction. Le centre d'art a pleinement assuré ses missions de production et de soutien à la création artistique, de diffusion et de programmation d'expositions, de médiation et d'échanges entre artistes et visiteur·euse·s, adultes ou scolarisés. Ce sont 15 expositions in situ et 7 hors les murs dont un projet à l'étranger qui ont été organisées sur cet exercice, chacune de ces expositions a fait l'objet d'un partenariat.

Le programme de résidence « Les chantiers », en collaboration avec l'association « Documents d'Artistes Bretagne », à destination de jeunes artistes breton·ne·s récemment diplômé·e·s, a donné lieu à l'examen de 58 dossiers de candidatures. Deux femmes ont été retenues pour réaliser les deux résidences de 3 mois sur l'année 2023/2024.

Le centre a reconduit ou engagé des partenariats avec des structures culturelles ou socioculturelles brestoises.

Passerelle a pu accueillir 7 festivals et 32 événements transdisciplinaires en collaboration avec des partenaires culturels locaux historiques (dont Astropolis, Plages Magnétiques, ADAO, le Studio Fantôme et l'Eglise de la Petite Folie). De nouveaux partenariats ont été mis en place notamment avec le Festival « Sonj » (Landerneau), le festival de performance Setu, ou encore les associations Espace d'apparence et Atelier Téméraire.

Le partenariat avec le Quartz - Scène nationale de Brest s'est poursuivi, du fait de la 2^{ème} édition de « saison nomade » initiée par celui-ci jusqu'à fin 2023.

Le centre a enregistré une fréquentation de 12 011 visiteur·euses sur l'exercice, dont 3 280 liés à des ateliers et animations, ainsi que 37895 visiteur·euse·s pour les expositions hors les murs. Le bilan de « l'Atelier des publics » dénombre 2 817 élèves pris en charge pour 190 heures d'ateliers sur les temps scolaires, ainsi que 671 participants tout public pour 47 h d'ateliers sur les temps hors scolaires (notamment l'accueil d'un marathon créatif en partenariat avec l'association des Petits Débrouillards), 441 personnes du champ social pour 80 heures d'atelier, et 1 562 personnes touchées par le programme POP de prêt d'œuvres à jouer (10 œuvres pour 183 jours de prêt).

Les Ateliers des Capucins

L'ensemble de la direction Culture-Animation-Patrimoines est impliquée dans le projet culturel des ateliers des Capucins. La direction est plus particulièrement investie sur certains volets du projet, telle que l'implantation du Fourneau, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP).

Organiser et gérer les équipements culturels

L'accompagnement du musée de la fraise et du patrimoine

Le musée de la fraise et du patrimoine, transféré à Brest métropole en 2001, est géré et animé par l'association « Les amis du patrimoine de Plougastel ». Le service Musées-Patrimoines accompagne l'association sous l'angle financier et, de plus en plus, sous forme partenariale pour la programmation du musée. A ce titre, Brest métropole a versé une subvention de 60 502 €.

Depuis 2022, le musée de la fraise et du patrimoine et le bureau d'information touristique font l'objet d'un vaste projet de mutualisation des espaces d'accueil et de renouvellement du parcours scénographique. 2023 a marqué le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, la validation du PSC et la remise d'une esquisse en fin d'année. Les travaux débiteront au 1^{er} trimestre 2025 avec une ouverture prévue au cours du 1^{er} semestre 2026.

Mise en place d'une signalétique patrimoniale

L'année a été marquée par la mise en place du parcours « Brest, d'un port à l'autre » qui interprète le littoral du Moulin Blanc sous le prisme des sports et de l'aménagement urbain. Ce parcours a été créé conjointement avec la Direction de l'Aménagement et des Equipements Métropolitains et le service nautisme de la direction des sports.

Restauration et numérisation des collections

Les archives ont poursuivi leur politique de numérisation entamée en 2001 : 6 262 images, plans et affiches et 18 111 pages ont été numérisées en 2023. Plus de 1 454 929 images de documents numérisés sont donc maintenant accessibles en ligne.

Diffusion des collections

La salle de lecture des archives a accueilli un public moins nombreux, néanmoins : 221 lecteurs différents, 349 séances et 1168 documents communiqués en salle, 368 documents prêtés dans les services et 535 recherches par correspondance ou mail.

L'animation du service sur les médias et médias sociaux

Le service a continué les actions avec les scolaires avec 7 ateliers aux archives pour 154 élèves. Les collégiens et étudiants ont aussi été accueillis pour des opérations découverte au nombre de 34 élèves. Lors des vendredis du sport, nous avons reçu 104 enfants. Des animations ont aussi été menées dans l'EHPAD de Kerlevenez pour la préparation d'ateliers d'écriture à partir d'images et de documents pour la collecte de mémoires, 25 personnes y ont participé dans les deux ateliers menés. Une action appréciée par le public, la page Facebook des archives a dépassé les 13 000 j'aime en 2023.

Des ateliers en direction du public ont été menés, deux sur la généalogie et un sur le cadastre avec 25 personnes accueillies.

LE MUSÉE DES BEAUX ARTS

Le projet scientifique et culturel du musée des Beaux-Arts a été validé par la métropole en janvier 2021 puis par le Service des musées de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bretagne en mai 2021.

LES COLLECTIONS

Inventaire et récolement :

En 2023, le musée a récolé 544 œuvres contre 259 en 2022.

Le recrutement en mars 2019 d'un agent chargé du récolement permet depuis lors de mener cette opération à plein temps sur toute l'année. La campagne de récolement des fonds extra-occidentaux, initiée en 2020 et interrompue en 2022, est toujours en attente car elle nécessite de mener en parallèle la décontamination et probablement la restauration de tout ou partie de ces collections. En 2023, une campagne de récolement a débuté sur une partie du fonds d'arts graphiques, dans le cadre d'un chantier des collections visant d'une part leur décontamination, et d'autre part leur déménagement en vue des travaux de rénovation-extension du musée et de la création d'un pôle de conservation externalisé.

Les travaux d'inventaire et de récolement ont permis d'actualiser et d'enregistrer 544 notices dans la base de données en 2022, en plus des 2 œuvres acquises durant l'année :

- *Au pays de la mer « Nuit de la Saint-Jean »* par Charles Cottet (inv. 2023.1.1)
- *Office du soir* par Charles Cottet (inv. 2023.2.1)

Tout au long de l'année, des notices ont également été mises à jour et complétées à la faveur du travail sur les collections, des mouvements d'œuvres et des expositions.

En 2023, le musée a inventorié 2 nouvelles œuvres dans la base Micromusée, soit 1 de plus qu'en 2022, conservant une stabilité dans les taux d'informatisation.

Chantier des collections :

Le chantier de décontamination fongique des collections, initié en 2018, a été complété en 2019 (2 campagnes), et s'est poursuivi en 2020 (1 campagne). La phase suivante du chantier, concernant les sculptures, céramiques, verres et antiques (soit 512 pièces au total), a commencé en 2022 et s'est achevée en 2023. Les œuvres ainsi décontaminées ont progressivement pu rejoindre les nouvelles réserves dédiées, au sous-sol du musée, où elles bénéficient de meilleures conditions de conservations.

Le chantier des collections d'arts graphiques a été initié en 2023 (544 items traités), et va se poursuivre en 2024 (environ 1 500 items restants). Cette opération permet d'améliorer la connaissance et le conditionnement des œuvres, tout en facilitant leur gestion au quotidien. Les nouveaux conditionnements sont réalisés pour une conservation optimale en réserve, mais également pour assurer le bon déménagement futur des collections.

Subventions :

Au titre du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration) la Région a attribué une subvention de 8 050,00 € pour la décontamination fongique de 20 œuvres, sculptures et céramiques. Le versement de cette subvention de 2023 n'est pas encore effectif car nous avons encore 2 œuvres en cours de traitement.

Au titre du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées), la subvention DRAC (ministère de la culture) a donné lieu à un versement de :

8 198 € pour l'acquisition d'une œuvre de Charles Cottet, *Les feux de la Saint-Jean*, 1901.

Pour cette même acquisition le musée a bénéficié de 2 dons : l'un de l'association « Mécénat de Bretagne » d'un montant de 15 000 €, l'autre de l'association « Les amis du Musée » d'un montant de 5 000 €

Prêts d'œuvres

En 2023, le musée a prêté un total de 8 œuvres pour 5 expositions, organisées en France et à l'étranger (Pays-Bas, Etats-Unis d'Amérique), dont une exposition itinérante dont la première étape se déroulait à Chicago, et la seconde à Amsterdam jusqu'au début de l'année 2024. Les musées et institutions du territoire ont également bénéficié de prêts d'œuvres importantes, notamment le musée de Pont-Aven avec 4 œuvres d'arts graphiques d'Anna Quinquaud, ainsi que le label Ville d'Art et d'Histoire de Brest pour l'exposition consacrée à Sévellec et organisée aux Ateliers des Capucins durant l'été 2023. Le musée national d'Orsay (Paris) a également bénéficié du prêt d'une œuvre du parcours permanent.

En 2023, le musée a prêté 8 œuvres pour 5 expositions contre 12 œuvres pour 9 expositions en 2022. Les prêts d'un total de 9 œuvres ont été refusés à 6 musées situés en France et en Italie. Les structures ne réunissaient pas toutes les conditions permettant de donner un avis favorable, ou sollicitaient des prêts utilisés dans la programmation du musée ou dont l'état de conservation ne permettait pas le mouvement.

Les expositions temporaires / Les accrochages :

Les offres aux publics sont limitées du fait de l'absence de climatisation des salles d'expositions ne permettant pas l'emprunt d'œuvres auprès d'autres institutions muséales.

« **Charles Cottet. Au pays d'Ouessant** » : 15 avril 2023 – 17 septembre 2023

Cette exposition est présentée à l'occasion de l'entrée dans les collections de deux œuvres du peintre Charles Cottet (1863-1925), acquises grâce au concours de Mécénat Bretagne et du Fonds Régional d'Acquisition des Musées – État/Région et portant le fonds conservé au musée des Beaux-Arts de Brest à 40 peintures et estampes.

« **Simone Boisecq | Karl-Jean Longuet** » : 13 octobre 2023 – 05 janvier 2025

Le musée a le plaisir d'officialiser, pour une durée de plus d'un an, la réception de plusieurs sculptures de Simone Boisecq (1922-2012) et de Karl-Jean Longuet (1904-1981). Le couple incarne deux figures majeures de la sculpture au cours de la seconde moitié du 20^e siècle...

« **2023, le chantier des collections d'art graphiques** » : 20 juin 2023 – 07 janvier 2024

Le musée des Beaux-Arts de Brest métropole mène une opération sur une partie de ses collections d'arts graphiques (œuvres sur papier). Ce florilège illustre une infime partie des coulisses du musée et des activités menées dans le cadre des missions fondamentales d'un musée bénéficiant de l'appellation « Musée de France ».

LES PUBLICS

Le musée des Beaux-Arts a reçu 20 554 visiteurs en 2023, dont 53 % étaient originaires du Finistère.

La fréquentation a baissé par rapport à celle de 2022, année record en terme de fréquentation. Cette baisse s'explique notamment par l'absence d'exposition présentée en salle d'exposition temporaire en 2023. La baisse est particulièrement notable sur la fréquentation des visiteurs individuels. La fréquentation des groupes scolaires s'en ressent également, mais une hausse de fréquentation des groupes issus des centres de loisirs et de structures petite enfance est à remarquer.

Visiteurs individuels

- Adultes

L'offre de visites se décompose de la manière suivante :

- Visites thématiques autour des collections : 248 personnes
- Visites-éclair (dimanches gratuits) : 156 personnes
- Conférence *Le couple Simone Boisecq Karl-Jean Longuet, une aventure d'après-guerre* : 22 personnes
- Ateliers philosophiques avec Myriam Mekouar : 46 personnes
 - Jeune public et familles
- Visite-ateliers (4-6 ans et 7-10 ans) : 307 enfants
- Ateliers pour les tout-petits (18 mois-3 ans) : 274 personnes (parents et enfants)
- Visites pour les tout-petits (18 mois-3 ans) : 300 personnes (parents et enfants)
- Visites en famille (à partir de 7 ans) : 164 personnes
- Dimanche à la carte : 28 personnes

Scolaires et centres de loisirs

La fréquentation des groupes scolaires allant de la maternelle au supérieur s'élève à **2444 élèves** pour l'année 2023. Le musée des Beaux-Arts a participé au dispositif d'aide aux projets d'école de la ville de Brest, touchant 7 classes, soit 142 élèves.

Trois classes ont participé au dispositif « La classe, l'œuvre », permettant aux élèves, lors de la Nuit des musées, de présenter un projet en lien avec les œuvres du musée.

Les rendez-vous pédagogiques organisés en 2023 ont rassemblé **19 enseignants**.

Le musée a accueilli à plusieurs reprises des étudiantes et des étudiants de l'UBO, de l'INSPE, de l'ISFEC et de l'EESAB – site de Brest, ainsi que des jeunes en situation d'insertion, avec des instituts de formation tels que le CLPS ou l'IBEP. Au titre de la part collective du Pass Culture, **11 offres** émanant du musée des Beaux-Arts ont été réservées par des établissements scolaires.

La fréquentation des groupes des centres de loisirs s'élève à **415 enfants**.

Petite enfance

410 enfants de moins de 3 ans, accueillis en crèche ou par des assistantes maternelles ont visité le musée en 2023.

Le partenariat avec le Relais petite enfance de la Ville de Brest s'est poursuivi en 2023, incluant une séance mensuelle et la présentation du musée aux assistantes maternelles.

Deux visites de découverte du musée ont été organisées à destination de futurs professionnels de la petite enfance préparant le CAP AEPE.

Deux guides-conférencières du musée et la chargée du service des publics ont participé à une journée de formation autour de la voix et du geste avec une conteuse spécialisée dans la petite enfance, en juin 2023.

Champ social et médico-social

Le musée des Beaux-Arts s'est attaché à accueillir différents groupes issus du champ social et médico-social, en visite libre ou guidée, tels que l'ABAFAFE, l'EPHAD LNA Mer Iroise, le Foyer Pen ar C'hoat, l'ESAT Les genêts d'or, le GEM La Boussole, le centre Ménez du CHU, la Fondation Ildys... **154 personnes** ont découvert le musée dans ce cadre.

Accessibilité

Plusieurs visites ont été organisées à destination de personnes déficientes visuelles et de personnes sourdes ou malentendantes. Ces visites libres ou guidées ont réuni **39 personnes**.

Des livrets de visite ont été traduits en FALC (français facile à lire et à comprendre) pour les expositions « Simone Boisecq I Karl-Jean Longuet » et « 2023, le chantier des collections d'art graphiques ».

Agents de Brest métropole

37 agents de Brest métropole ont visité le musée dans le cadre de « Culture et vie professionnelle ».

Action culturelle

Lors des Journées européennes du patrimoine, le musée des Beaux-Arts a présenté le spectacle *Victoire* de la compagnie Moi Peau.

En partenariat avec le Quartz, le musée des Beaux-Arts a invité la chorégraphe Gaëlle Bourges, pour une rencontre en lien avec son spectacle *La bande à (Laura)*.

Ces deux propositions ont permis de traiter la question de la place des femmes, et en particulier des modèles, dans l'art, répondant à des enjeux liés à l'égalité F-H et aux stéréotypes de genre.

Du 6 au 10 novembre, le musée des Beaux-Arts a accueilli en résidence la compagnie Isi, dans le cadre du dispositif « Cirque en musée », en partenariat avec le Plongeur – Cité du cirque au Mans et les musées du Mans. Cette résidence a permis aux artistes de travailler à la création acrobatique *Axis Mundi*, qui sera présentée pour la Nuit des musées 2024.

- Festival Petite Marée (en partenariat avec l'ADAO) : 65 personnes
- Festival Grande Marée (en partenariat avec l'ADAO) : 96 personnes
- Regards d'artistes (organisés par l'association des Amis du musée) : 53 personnes
- Visite au musée avec la chorégraphe Gaëlle Bourges (en partenariat avec le Quartz) : 10 personnes

Participation à des événements nationaux

- Nuit des musées (samedi 13 mai) : 1384 personnes
- Journées européennes du patrimoine (16 et 17 septembre) : 966 personnes
- Week-end Musées Télérama : 49 personnes

Démarche d'amélioration de la qualité de service et d'accueil des publics

En complément du plan, des lettrages ont été installés dans les salles afin d'améliorer la signalétique du parcours permanent.

Des modifications dans le paramétrage de la billetterie en ligne ont permis de mettre en place le contrôle des billets via un smartphone. Cette amélioration s'est faite en lien avec la DSIT (matériel et tests).

Le musée des Beaux-Arts a figuré parmi les trois finalistes du trophée Môm'Art, récompensant les musées engagés dans l'accueil et la médiation pour le jeune public et les familles.

En lien avec la refonte du site Brest.fr, le nouveau site du musée a vu le jour en mai 2023. Il offre une meilleure visibilité de l'offre du musée et une navigation plus fluide.

L'ARTOTHÈQUE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

L'artothèque a pour mission principale la constitution d'une collection d'art contemporain et sa diffusion auprès de tous les habitants de Brest métropole et plus largement au territoire du Finistère grâce au prêt d'œuvres. Elle décline également des actions de médiation, d'éducation à l'image et de soutien à la création en privilégiant la coopération avec les acteurs culturels du territoire.

La fermeture de l'artothèque du Musée des Beaux-Arts aux usagers durant l'année 2023 a permis de faire un état des lieux sur la collection et sur le fonctionnement général de l'artothèque avec pour objectif une meilleure diffusion de la collection au sein de la métropole brestoise.

Un travail de catalogage et de référencement des œuvres sur le logiciel Vsmart a été nécessaire afin d'homogénéiser les recherches et de faciliter la documentation sur le fonds pour les usagers mais aussi pour les agents participants au fonctionnement de l'artothèque.

Le fonds se compose aujourd'hui d'environ 1500 œuvres (estampes, photographies, livres d'artistes, œuvres en volumes et vidéos...) dressant ainsi un large panorama sur l'art contemporain. Constituée à 70% d'estampes (sérigraphies, lithographies, eau-forte...) et à 30% de photographies, elle représente environ 550 artistes de renommée internationale, nationale, régionale.

Une expertise de la collection a été réalisée par Hélène Bonafous-Murat, experte en estampes anciennes et modernes afin d'estimer la valeur du fonds soulevant ainsi la question de la création d'un fonds patrimonial de l'artothèque.

Cet état des lieux a également permis de dresser un bilan général de l'état des œuvres et des encadrements. Ainsi, plusieurs encadrements ont été réparés afin de pouvoir continuer à circuler en toute sécurité. Des œuvres non encadrées et pourtant acquises en 2021 et 2022 seront désormais disponibles au prêt lors de la réouverture de l'artothèque.

Enfin, un tri des archives « vivantes » et numérique a eu lieu permettant de regrouper les informations et de réaliser un inventaire du fonds par année d'acquisition.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

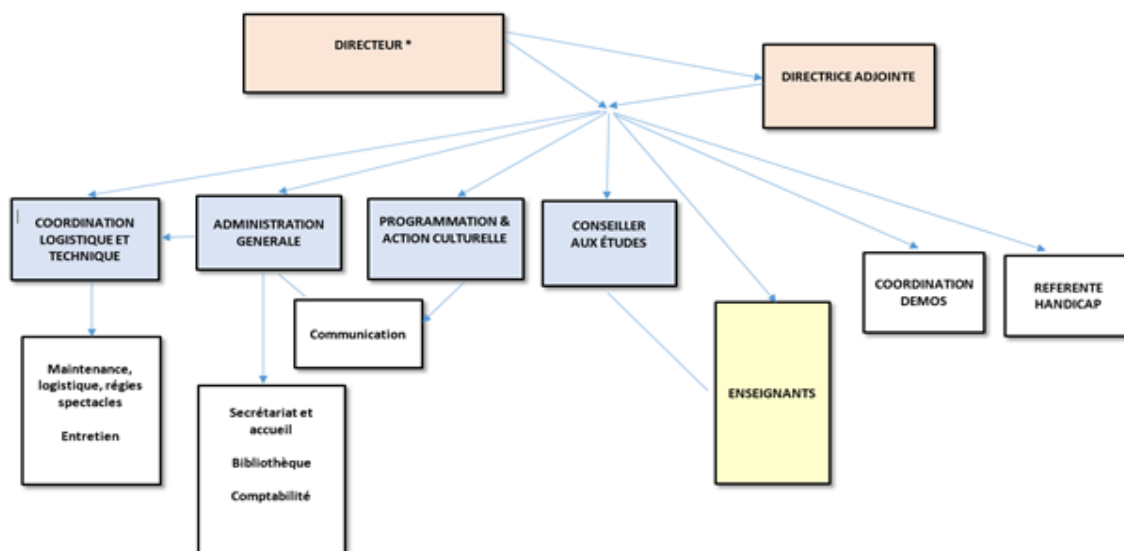
MISSIONS

Le Conservatoire a pour mission de transmettre le patrimoine musical, chorégraphique et théâtral dans toute sa diversité, à travers les âges et prenant en compte la découverte des cultures du monde. Il accorde une place particulière à la tradition vivante de la culture bretonne et celtique tout comme aux multiples formes d'expressions contemporaines. Outre les lieux d'enseignement le Conservatoire est aussi un lieu de diffusion (rue Emile Zola – Brest). Il gère un auditorium de 501 places qui permet aux élèves de vivre l'expérience de la scène et aux artistes professionnels invités de se produire.

RESSOURCES ET ORGANISATION du SERVICE

Moyens humains

L'équipe du conservatoire composée de 116 agents (118 postes budgétaires) est organisée comme suit :



L'équipe de direction : Composée de 6 agents

L'équipe pédagogique : Composée de 93 enseignant.e.s pour 84.5 postes budgétaires

Professeurs		Assistant.e.s		
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
15	16	40	22	93

L'équipe administrative et technique : Composée de 17 agents

Administration		Technique		
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
9	1	3	4	16

Moyens financiers :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	516 000 €	5 042 620 €	5 558 620 €
Recettes	5 000 €	993 800 €	998 800 €

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Proposer un enseignement artistique spécialisé diplômant ou non

Le Conservatoire de Brest métropole assure un enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre (éveil, formation et pratique) et exerce une action culturelle en direction de publics variés (concerts, master class, auditions, interventions hors les murs...) liée aux activités pédagogiques de l'établissement et générée par la présence d'artistes et d'enseignants.

Les effectifs

L'objectif du Conservatoire, équipement de la métropole, est de rendre accessible au plus grand nombre la pratique de ces disciplines artistiques et de garantir un cursus complet et diversifié à travers des démarches d'enseignement, d'éducation artistique, de formation et de pratique

En liminaire et à l'exception du premier tableau ci-dessous, les statistiques communiquées contiennent les élèves Démos mais pas les élèves des orchestres à l'école.

Les élèves proviennent en majorité du territoire de Brest métropole (83% en 2023). Les orchestres à l'école sont répertoriés à part car leur domicile n'est pas recensé (inscription via l'établissement scolaire)

Répartition des élèves				
Année	Brest métropole dont « Viens en Scène »	Hors Brest métropole	Orchestres et danse à l'école hors Démos	Total
2023	1561	228	99	1888
2022	1674	208	109	1991
2021	1704	207	133	2044
2020	1712	211	133	2056
2019	1825	201	136	2162
2018	1840	231	162	2233
2017	1833	205	259	2297
2016	1862	202	189	2253
2015	1850	201	215	2 266
2014	1781	220	268	2 269
2013	1772	226	267	2 265

On constate depuis 2018 une baisse du nombre du nombre d'inscrits dans le cadre des orchestres à l'école. En effet, l'orchestre Démos, compte tenu de son format spécifique, a généré une inscription gratuite au conservatoire, et non une inscription via l'établissement scolaire. Ces élèves sont donc répertoriés parmi les élèves habitant Brest métropole. Ils bénéficient d'un enseignement différent des autres orchestres à l'école les rapprochant ainsi des élèves en cursus « classique ». A compter de la rentrée 2023 « Viens en Scène » a remplacé le projet Démos.

En revanche, depuis 2019, le nombre des élèves inscrits dans les orchestres à l'école demeure stable. La base élèves de référence pour les statistiques suivantes est 1888.

La répartition géographique des élèves

Commune d'origine des élèves hors OAE	Total	%
Brest	1211	64,14%
Plouzané	26	1,37%
Plougastel-Daoulas	124	6,56%
Le Relecq-Kerhuon	169	8,95%
Guipavas	89	4,74%
Bohars	12	0,63%
Guilers	10	0,53%
Gouesnou	19	1%
Total Brest métropole	1660	87,92%
Total hors Métropole	228	12,07%
Total général	1888	100%

Le nombre limité d'élèves issus des communes de Bohars, Plouzané et Gouesnou s'explique par le fait que ces communes sont dotées d'une école de musique municipale ou associative. Cette répartition des élèves évolue peu d'une année sur l'autre.

La répartition des élèves par genre et par tranches d'âge

La répartition des élèves par tranches d'âge montre que 65% d'entre eux ont moins de 18 ans. Les plus de 40 ans représentent près de 15% des usagers.

par tranches d'âges	Année 2023	Femmes	Hommes	%
Moins de 8 ans	199	112	87	10,54%
De 8 à 12 ans	594	347	247	31,46%
De 13 à 17 ans	423	261	162	22,40%
De 18 à 25 ans	213	139	74	11,28%
De 26 à 39 ans	152	98	54	8,05%
De 40 à 61 ans	207	140	67	10,96%
Plus de 62 ans	100	33	34	5,30%
Effectifs globaux	1888	1153	729	100%

Cette répartition évolue très peu d'une année sur l'autre.

Le déroulement des études

Le déroulement des études est organisé en concordance avec le schéma d'orientation pédagogique de la direction de la Musique et de la Danse et du théâtre du Ministère de la Culture et de la Communication. Le Conservatoire est un établissement d'enseignement qui dispense une formation diplômante dans les trois disciplines enseignées : musique, danse et théâtre. Les études sont organisées en 3 cycles conduisant à l'obtention de Certificats d'Etudes Musicales (CEM), Chorégraphiques (CEC) ou Théâtrales (CET) et aux Diplômes d'Études Musicales (DEM) et chorégraphiques (DEC). Les certificats sanctionnent un 3^{ème} cycle de formation à la pratique en amateur. Celui-ci peut s'enrichir d'un cycle spécialisé destiné aux élèves souhaitant poursuivre des études supérieures. Il est alors sanctionné par l'obtention d'un Diplôme.

En 2023, le conservatoire a validé son nouveau projet d'établissement et obtenu l'agrément pour l'ouverture à la rentrée 2023 d'une classe préparatoire à l'enseignement supérieur dans la discipline Danse.

	juin-15	juin-16	juin-17	juin-18	juin-19	juin-20	juin-21	juin-22	Juin 2023
Certificat d'Etudes Musicales (fin de 3 ^{ème} cycle)	8	11	21	17	6	10	14	8	10
Certificat d'Etudes Chorégraphiques (fin 3 ^{ème} cycle)	5	6	6	9	9	1	14	12	8
Certificat d'Etudes Théâtrales	0	1	12	0	2	2	4	3	3
Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) et Diplôme d'Etude Chorégraphique (DEC) / Cycle spécialisé	1	6	11	10	10	11	8	7	17

Les innovations pédagogiques

Le conservatoire a poursuivi sa politique d'innovation et de développement en matière d'enseignement à travers les actions suivantes :

Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur : Le Conservatoire a obtenu de la DRAC l'agrément pour l'ouverture à la rentrée 2023 d'une classe préparatoire à l'enseignement supérieur en danse. La métropole souhaite par cette demande rééquilibrer l'offre à l'ouest de la Bretagne, en permettant aux jeunes de l'ouest Breton de poursuivre leurs études à Brest et renforcer l'attractivité du territoire.

Un 1^{er} cycle en musiques amplifiées et en musique assistée par ordinateur : A la rentrée 2023 un 1^{er} cycle dans cette discipline a été mis en place à l'attention des enfants de 7 à 8 ans. Cet enseignement est basé sur l'oralité et la pédagogie de groupe.

Le projet Chant choral à l'école Pen ar Streat : Deux enseignantes en chant choral du Conservatoire interviennent auprès des CE1 en lien avec les professeurs des écoles. Deux séances hebdomadaires d'1h chacune sont programmées, l'une avec des élèves en petits groupes vocaux pour un travail plus personnalisé, l'autre réunissant tous les enfants en grand chœur. Le projet est appelé à s'étendre chaque année afin de concerner les enfants du CE1 au CM2. Un répertoire de chants du monde entier est abordé. Les thèmes abordés sont en lien avec les programmes proposés par les professeurs des écoles, incluant le travail corporel des élèves.

Par ailleurs l'action est menée en lien avec le centre social Horizons notamment pour 4 séances le samedi matin où les parents sont invités à s'associer au travail avec leurs enfants.

La chorale inclusive (15 élèves): Créée en lien avec l'Arche au Relecq-Kerhuon (foyer de vie et service d'accueil de jour du secteur médico-social pour adultes en situation de handicap mental), elle est dirigée par une enseignante du conservatoire et se veut être un ensemble inclusif pour des adultes en situation de handicap et d'autres adultes volontaires issus du personnel soignant et des familles.

Un référent accessibilité handicap : Un poste de référent handicap a été créé en juillet 2022. L'enseignante qui l'occupe est diplômée d'Etat en musiques traditionnelles mais également psychomotricienne de formation, elle a pour mission d'accompagner les enseignants, les familles et les enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques dans la construction d'un cursus adapté. Elle a également pour mission de travailler à la mise en place de partenariat avec les acteurs du territoire oeuvrant dans le domaine du handicap.

Un "Orchestre avancé" poursuit ses activités dans le cadre du conservatoire. Il accueille des enfants des projets Démon 1 et 2 ainsi que quelques élèves de 1^{er} cycle. Il est dirigé par une enseignante en formation musicale assistée de quelques enseignants instrumentaux et vise à apporter aux enfants à la fois formation musicale et pratique orchestrale.

« Wind and Groove » : Création d'un ensemble musical permettant d'explorer des répertoires de fanfare ouvert aux élèves du conservatoire mais également aux élèves des écoles du nord-Finistère.

Orchestre Démon 2 : Les élèves ont achevé leur parcours musical en se produisant le 23 juin 2023 sur la scène de la Philharmonie de Paris.

Le dispositif « Viens en Scène » : Ce dispositif a succédé au projet DEMOS. Deux écoles, en réseau d'éducation prioritaire (quartier de Bellevue), accueillent l'une un orchestre à cordes et l'autre un orchestre à vents, pour un nouveau projet de démocratisation culturelle. Celui-ci, comme lors des années DEMOS, s'adresse à des enfants de CE2 et ambitionne de les accompagner pendant 3 ans. L'objectif reste de découvrir et pratiquer la musique par une pratique collective. Si, lors de la première année, les deux écoles s'initieront séparément au jeu instrumental, un travail sur du répertoire commun de petit orchestre symphonique sera mis en œuvre dès la seconde année. Il aboutira à des prestations données dans le quartier mais plus largement sur la métropole, voire au-delà lors de la 3^{ème} année. Ces orchestres ont toujours pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de contribuer à leur bonne insertion sociale, de favoriser la transmission d'un patrimoine musical. Il est bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture, de l'éducation et du champ social. 12 enseignants du conservatoire, instrumentistes comme d'ailleurs, interviennent entre 2 et 3 heures chaque semaine auprès des enfants.

Les ateliers découvertes : Parcours destiné à des enfants en cours préparatoire qui leur permet sur l'année scolaire de découvrir plusieurs disciplines instrumentales

La Licence Arts : Mise en place d'ateliers hebdomadaires de création artistique en direction des étudiants en licence art 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année inscrits dans ce parcours « Arts de la scène ». Ces ateliers favorisent l'autonomie et l'inventivité des étudiants accompagnés pour ce faire par 3 enseignants du conservatoire : une danseuse, un musicien et un comédien. Des restitutions sont organisées tout au long de l'année scolaire. Dans ce cadre, le Conservatoire se positionne en tant

que partenaire privilégié de l'Université, en assurant l'enseignement de la pratique artistique en musique, en danse, en art dramatique et en arts de la scène.

Classe à horaires aménagés musique (CHAM) au collège Saint Pol Roux : Elle est destinée à accueillir des élèves en musiques amplifiées. Les cours sont donnés le mercredi matin au collège par une équipe comprenant trois enseignants du conservatoire et la professeure de musique du collège.

L'action culturelle

L'année 2023 a marqué le retour à la normale et la reprise des activités d'action culturelle au format habituel, telles que :

- Le Maxi Bal, autour notamment des musiques traditionnelles, anciennes et amplifiées
- Un projet destiné aux élèves et enseignants du département Cuivres avec le Brass Dance Orchestra
- Un projet destiné aux élèves et enseignants du département Polyphoniques avec Vincent Lhermet, accordéoniste
- L'atelier Gwendal Giguelay : Celui-ci a travaillé avec les élèves du département piano à la mise en musique de films muets
- Les élèves du département des musiques traditionnelles ont travaillé avec un célèbre accordéoniste Antti Paalanen et se sont produit ensuite au Festival du Bout du Monde

L'ensemble entre Sable et Ciel a joué :

- Sheherazade dirigée par une cheffe invitée Chloé Meyzie et des extraits des comtes des mille et une nuits
- La mer de Claude Debussy et la symphonie en ré mineur de César Franck.
- Quintette pour Clarinette de Johannes Brahms
- Concerto pour orgue de Francis Poulenc
- Symphonie du n°9 du nouveau monde d'Antonin Dvorak

Le festival de musique ancien, avec une fréquentation en hausse, s'est ancré durablement dans la programmation culturelle de l'établissement et se déroule sur 4 journées.

Enfin chaque année des conférences sont organisées :

- En histoire de la danse
- En musiques traditionnelles, dans le cadre du Festival No Border
- En théâtre, animées par des artistes invités par la Scène Nationale le Quartz

Comme chaque fin d'année la saison culturelle est bouclée par « Un brin Classik » au manoir de Lossulien au Relecq-Kerhuon qui permet aux élèves du conservatoire, accompagnés par leur professeur, de se produire en plein air.

Renforcer la cohésion, la mixité sociale et les relations intergénérationnelles.

Le conservatoire mène à l'extérieur de ses murs, des actions contribuant à l'animation et à la vie culturelle dans les quartiers. On notera les actions du département musique ancienne à la Chapelle Ponchelet (atelier danse renaissance, et les concerts), les actions musicales dans les médiathèques François Mitterrand - Les Capucins de Brest et François Mitterrand du Relecq-Kerhuon, ainsi qu'à l'attention des personnes âgées en maison de retraite. Les actions de médiation culturelle (concerts pédagogiques, séance musicale de la médiathèque du conservatoire à l'attention des enfants de 0-3 ans et leur assistante maternelle), interrompues par la pandémie ont également repris.

L'orchestre avancé quant à lui accueille en son sein des enfants issus des projets Démon 1 et 2 ainsi que des élèves de 1^{er} cycle dont des adultes.

Ensuite comme chaque année le conservatoire accueille des jeunes dans le cadre du dispositif « Entrée en culture » qui leur permet de découvrir les métiers du secteur culturel. Et lorsque le calendrier le permet, d'assister à une répétition d'orchestre.

Sensibiliser et éduquer les publics à l'art et à la culture

La diffusion

L'accessibilité à la culture et à l'enseignement artistique est une préoccupation importante pour le Conservatoire. Celle-ci passe notamment par une politique tarifaire adaptée, à savoir une tarification au quotient familial pour les droits d'inscription et des droits d'entrée pour les concerts accessibles au plus grand nombre compris entre 5 et 17 € la place, mais aussi par les interventions en milieu scolaire qui, chaque année, touchent environ 1500 enfants.

Ensuite une tarification adaptée à également été mise en place pour les concerts, ainsi les jeunes de moins de 18 ans, les étudiants, les personnes en recherche d'emplois bénéficient d'un tarif de 4 €. En 2023, 12 000 spectateurs ont assisté à l'une des manifestations organisées par le conservatoire

Le conservatoire propose à l'attention des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré des concerts pédagogiques. En 2023, 14 concerts pédagogiques ont accueilli 5170 spectateurs (enfants et accompagnateurs).

Ensuite toujours dans un souci de démocratisation et dans le cadre du programme « Culture et vie professionnelle » l'Ensemble Symphonique entre Sable et Ciel a proposé à l'attention des agents de la collectivité 5 répétitions publiques.

Les actions en milieu scolaire

Au nombre de quatre, les musicien.ne.s intervenant.e.s en milieu scolaire, dispensent leur enseignement sur l'ensemble du territoire de la métropole, en lien avec l'équipe pédagogique de l'école. Le.la musicien.ne intervenant.e aide à développer chez l'enfant l'esprit critique, la créativité sonore et musicale, la culture musicale. Il.elle contribue à l'éducation artistique des enfants. Les actions en milieu scolaire permettent de toucher un public extérieur au conservatoire et d'offrir aux enfants de la métropole l'opportunité de se sensibiliser à l'art et d'exercer une pratique musicale.

43 écoles du 1^{er} degré, soit 2600 enfants (hors orchestre avancé qui relève du 2nd degré) de 54 classes ont bénéficié d'une sensibilisation à la musique via ce type d'action.

1/ Les orchestres à l'école :

- La fanfare au collège Saint-Pol-Roux de Brest (15 élèves),
- Le jazz au Collège du Vizac à Guipavas (10 élèves)
- La chorale à l'école primaire de Pen-ar-créac'h (34 élèves)
- Viens en Scène » : Ecoles Lucie Aubrac et Kerrhalet 55 élèves

2/ Les interventions en milieu scolaire

Les intervenants en milieu scolaire interviennent aussi aux côtés des enseignant.e.s sur des projets de classes qui font l'objet en fin d'année scolaire d'une restitution publique.

	Niveau	Nombre d'élèves ou d'étudiants
Hors CHAM*	Maternelle et Primaire	2400
	Orchestres à l'école	99
	Viens en Scène (enfants et adultes)	55
	Sous Total	2554
CHAM et HA*	Collège	132
	Lycée	68
	UBO Licence Arts	88
	Sous total	288
	Total général	2842

*CHAM : Classe à horaires aménagés / * HA : Aménagement d'Horaires. Après une légère érosion des effectifs en 2022 liée au fait qu'il n'y ait pas eu de recrutement en cursus danse en 6^{ème} à la rentrée 2022, ceux-ci ont repris à la rentrée 2023. La baisse du nombre d'enfants du 1^{er} degré sensibilisés à la musique par les intervenants en milieu scolaire s'explique par le fait qu'un des intervenants a été en mi-temps thérapeutique et qu'il a été impossible de le remplacer faute de candidat disponible.

Le succès de la Licence Arts se confirme d'année en année.

A cet effet, il est important de noter que le Conservatoire de Brest est le seul établissement d'enseignement artistique du Finistère à proposer une offre d'enseignement en classe à horaires aménagés, dans des établissements favorisant la mixité sociale (collège Anna Marly, collège les quatre moulins et collège Saint Pol Roux). Les collégiens, s'ils en manifestent le souhait, peuvent ensuite poursuivre leur scolarité en horaires aménagés en intégrant le Lycée d'Enseignement Professionnel Fénelon pour préparer un baccalauréat technologique musique et danse.

Parallèlement, le Conservatoire poursuit ses interventions dans les crèches collectives de la ville de Brest, auprès des enfants âgés de 0 à 3 ans. Celles-ci sont assurées par deux intervenants en milieu scolaire. Au travers d'activités ludiques, les ateliers d'éveil musical ont pour objectif de faire découvrir à l'enfant sa voix et le monde sonore, développer son sens artistique, stimuler son imagination et sa créativité. Sont sollicitées les facultés sensibles de l'enfant telles que la perception auditive, tactile, visuelle, le rythme, la coordination, l'orientation

Soutenir la création artistique et les pratiques en amateur

Cette action s'est construite autour de différents événements récurrents dont :

- Cinq concerts de l'Ensemble «Entre Sable et Ciel», consacrés à la musique classique accueillant des élèves en pratique avancée
- Trois concerts, dans le cadre des Journées de Musique Ancienne.
- Le Festival Désordre
- Les Scènes Chorégraphique en Danse
- Un Brin Klassik au Manoir de Lossulien situé au Relecq Kerhuon
- L'Atlantique Jazz Festival
- Electrocutation
- Festival Deus'ta aux Capucins dans le domaine de la musique traditionnelle

En 2023, la diffusion c'est :

- 213 manifestations publiques, dont 202 organisées par le conservatoire :
 - 12 concerts ou spectacles professionnels et 2 mêlant professionnels et élèves
 - 4 conférences
 - 3 bals
 - 96 auditions
 - 44 concerts ou spectacles d'élèves
 - 11 prêts de l'auditorium

Une fréquentation en hausse par rapport à la saison précédente (12 000 personnes et 5100 scolaires)

Participer au rayonnement de la ville et de la métropole, conforter l'image de Brest et renforcer son attractivité

Le Conservatoire participe activement au rayonnement de la métropole notamment par :

- sa politique régulière d'invitation d'artistes et pédagogues nationaux et internationaux (Brass Band Orchestra, Chloé Meyzie, Anti Paalanen...), tant pour des jurys d'examens, que l'animation de Master Class, ou de production sur scène en concert
- l'implication de la direction et des enseignant.e.s dans les réseaux professionnels départementaux organisés à l'initiative de Culture Lab 29,
- sa fonction de pôle "ressources" dans le département du Finistère notamment en musique traditionnelle, chant, orgue et théâtre,
- ses partenariats avec les collèges Anna Marly pour la mise en place de classes à horaires aménagés danse et musique, Quatre-Moulins pour l'art dramatique, Saint Pol Roux pour les musiques actuelles, le Lycée Fénélon pour le baccalauréat Technologique musique, danse et théâtre et depuis 2017 l'Université de Bretagne Occidentale pour la mise en place de la Licence Arts.
- la poursuite des liens avec les écoles de musiques de la Métropole, notamment au titre de la complémentarité des enseignements et des projets communs d'action culturelle.

LE SERVICE ADMINISTRATION GESTION

Suite à de nombreuses mobilités au sein du SAG et sur les postes de chargés de gestion des services (Musée et Patrimoines notamment), le plan de charge a été largement consacré à l'organisation des tâches et la formation des nouveaux arrivants.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Soutiens particuliers aux dynamiques de transition climatique en 2021

Description de la réalisation

La Carène, régie autonome et personnalisée de Brest métropole, est engagée fortement dans une démarche en responsabilité sociétale des organisations, et a poursuivi en 2023 cette dynamique.

Après avoir validé la phase initiale de la certification ISO 20121, « l'événementiel pour un développement durable », en 2022 à la suite d'un audit mené par l'AFNOR, La Carène a continué de mettre en œuvre son plan d'action en 2023 afin d'obtenir sa certification intermédiaire (mai 2023).

Le plan d'action initié en 2022 est globalement porté par l'équipe. La politique RSO est toujours au cœur des préoccupations des instances dirigeantes et des partenaires financiers.

En 2022, la première phase de certification a été marquée par un contexte particulier de reprise après la pandémie (pass sanitaire, pas de concerts debout début 2022). En 2023, la deuxième phase de certification a été marquée par la reprise des concerts à un rythme « standard », un changement de direction et la très bonne fréquentation des soirées depuis l'automne 2022.

Suite à un premier travail de diagnostic interne et externe, mené en lien avec l'ensemble des parties prenantes identifiées (partenaires, équipe, institutions, artistes...), 4 grandes familles d'enjeux ont pu être identifiées. En 2023, la pertinence de chaque enjeu a été analysée et évaluée au regard de l'évolution des axes d'intervention suite à la mise en œuvre du plan d'action, dont la mise en œuvre a parfois pu être complexe en parallèle d'une activité de reprise après la crise sanitaire. Les premiers résultats lisibles en transversalité dans le projet de La Carène ont été valorisés en interne et externe. La démarche a créé les conditions d'une prise de conscience sur beaucoup de sujets de la part des parties prenantes.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :

Dans l'objectif de la certification définitive ISO 20121 à horizon de mai 2024, un audit interne sera réalisé au printemps 2024. Cette dernière phase va permettre d'avancer sur la mise en place d'outils définitifs, d'évaluation des performances mais aussi du niveau de maturité du système de management responsable, que cette dernière étape d'audit viendra observer en 2024.

En 2023, La Carène a démarré dès le début de l'année, la collecte des données qui vont être exploitées en 2024 pour la réalisation du Bilan Carbone (sur les données de 2023). Les méthodes de collectage des données ont été améliorées depuis le précédent et premier Bilan Carbone (basé sur les données 2019). Cette remontée des données devrait être plus fiable que la précédente et pourra permettre à la Carène de se créer un outil de référence fiable en terme d'impact Carbone de ses activités.

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Bilan étape de la feuille de route 2020-2026 concernant l'égalité Femmes-Hommes au musée des beaux-arts de Brest métropole

Description de la réalisation

➤ Une programmation culturelle engagée

Dans le cadre de l'élaboration de sa programmation culturelle, le musée veille :

- à la parité des artistes invités (artistes plasticiens, artistes du spectacle vivant, conférencier et conférencières).
- à l'invitation de compagnies et de spectacles interrogeant la place de femmes dans l'histoire de l'art.

Exemple : le spectacle *Victoire* de la compagnie Moi Peau programmé pour les Journées européennes du Patrimoine en septembre 2023.

➤ Des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle

Ces actions visent à :

- montrer la place des artistes femmes dans l'histoire de l'art et restituer le contexte historique des inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde de l'art.
- interroger la question de la représentation des femmes à travers les œuvres (souvent créées par des hommes) et les stéréotypes qu'elles peuvent véhiculer (femme soumise, abandonnée, rôle de la mère, femmes au travail...), mais montrer aussi des figures « positives » avec les héroïnes ou les « femmes fortes » (figures de Judith ou de Cléopâtre), ou encore

les « aventurières » comme Anna Quinquaud (en évitant l'usage d'un vocabulaire pouvant justement participer à véhiculer des stéréotypes).

- travailler avec des publics spécifiques (champ social, scolaires) sur ces questions :

En 2019, projet « Femmes créatrices, femmes libres » avec l'association Lcause.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :

- Indicateurs identifiés dans la feuille de route partenariale 2020-2026 Egalité entre les Femmes et les Hommes

Perspectives

- Ouverture pour lutter aussi contre les discriminations racistes.

La réalisation a été identifiée dans l'un des 6 axes du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

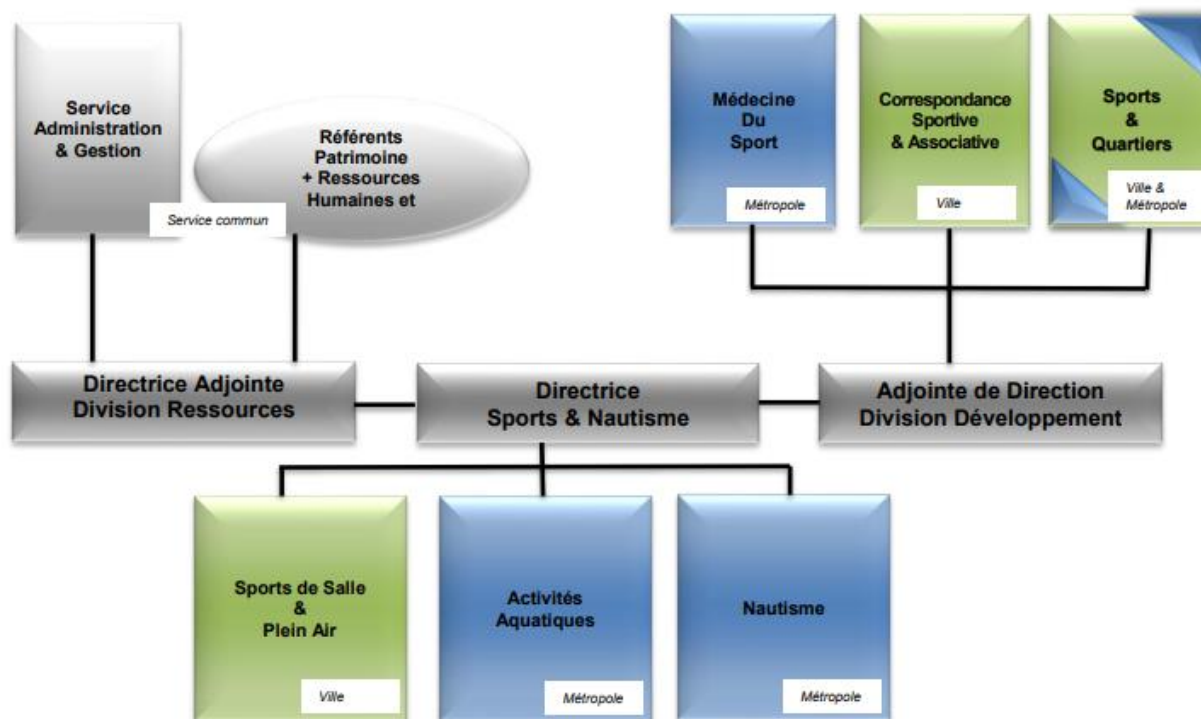
- Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société

DIRECTION SPORTS - NAUTISME

MISSIONS

- Conforter le rôle social du sport dans la cité,
- Gérer et optimiser les installations et espaces sportifs,
- Participer à la communication, l'attractivité et le rayonnement du territoire.

RESSOURCES ET ORGANISATION DE LA DIRECTION



La direction Sports et Nautisme est composée de 183 postes et de 7 services.

Brest métropole : En 2023, la Direction Sports Nautisme a réalisé 604 371€ de dépenses d'investissement et 35 379 € de recettes d'investissement. En fonctionnement, 5 724 797 € ont été mobilisés en dépenses, dont 2 931 154 € sous forme de subventions, pour 905 991 € de recettes.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE BREST METROPOLE

La Direction des Sports et Nautisme accompagne toute la dynamique en matière de développement sportif, de suivi des projets d'investissement et veille à poursuivre le soutien à l'activité sportive des usagers individuels et associatifs. L'année 2023 a été particulièrement marquée par deux crises de nature différente :

- les émeutes urbaines en juin : accompagnement et relogement provisoire de l'équipe sports et quartier, suite à l'incendie de la mairie de quartier de l'Europe
- la tempête Ciaran, dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, qui par son caractère exceptionnel, a eu un retentissement important sur l'état du patrimoine sportif et la pratique sportive scolaire ou associative

Conforter le rôle social du sport dans la cité

Education, citoyenneté, santé, vivre ensemble... Nombreuses sont les valeurs attribuées au sport. Inscrite dans une politique de développement sportif, la direction Sports & Nautisme a pour mission d'en favoriser l'accessibilité, de

développer une culture sportive sur le territoire mais également de développer une offre sportive diversifiée qui soit attentive aux contraintes et besoins de toutes et tous.

- Le soutien aux associations

Les associations constituent le socle de l'organisation du sport. C'est un espace d'apprentissage et de pratique d'une activité physique et sportive, compétitive ou non. Les associations sont également un lieu de vie et de lien social, Brest métropole souhaite soutenir leurs projets.

Aussi, à ce titre, les subventions versées en 2023 concernent les activités et manifestations nautiques ainsi que le sport scolaire (collège, lycée et enseignement supérieur) et se sont élevées à 179 509 € :

- 34 000 € pour le fonctionnement des associations sportives scolaires,
- 91 925 € pour l'accompagnement des manifestations nautiques,
- 53 584 € pour les activités nautiques.

o Clubs professionnels :

Brest métropole soutient les centres de formation des clubs de sports de haut niveau par le versement de subvention pour un montant global de 76 800 € pour l'année 2023, qui se répartissent ainsi :

Centre de formation du Stade Brestois 29 :	48 000 €
Centre de formation des Albatros de Brest :	9 600 €
Centre de formation du Brest Bretagne Handball :	19 200 €

- Nautisme

En 2022-2023, un encadrement a été programmé pour 27 classes, représentant 657 enfants. Quatre cycles de 7 journées chacun et deux cycles semestriels se déroulant sur 15 séances, avec 6310 sorties sur deux types d'activités (voile et kayak), ont été proposés. Des séances sur paddle ont été mises en place en équipant les enfants de combinaisons isothermiques.

o Penfeld :

Développement des activités kayak sur le site de la Penfeld (4 classes concernées) :

Deux classes en cycle journée sont concernées au titre des écoles de proximité. Celles-ci retournent dans l'établissement scolaire pour le temps de restauration. Sont concernées également 2 classes en demi-journées.

L'utilisation de ce site pour les écoles de proximité permet de s'affranchir du transport scolaire et du renfort en moyen humain sur la gestion des repas.

o Four à chaux :

Soutien au développement de micro-séjours sportif et nature (3 jours/2 nuits) à destination des centres de loisirs du territoire. Partenaire : les FRANCAS du Finistère. Activités proposées : aisance aquatique, kayak et activités de pleine nature. Des activités scolaires ont eu lieu dans le cadre des Aides aux Projets d'Écoles de la ville de Brest. 6 classes de cycle 2 et 3 ont pu découvrir le site sur des activités de pleine nature liées à l'éducation à l'environnement. Durée des animations : de 1 jour à 1.5 jours. L'école Kervel et l'école Saint Pierre de Plougastel ont pu découvrir les activités nautiques (kayak/SUP/voile).

o Moulin Blanc :

Formation technique kayak des professeurs des écoles primaires publiques de Brest métropole.

Dans le cadre du partenariat établi entre la Collectivité et l'Éducation nationale, un cycle de formation en kayak est programmé durant les périodes de vacances scolaires avec pour objectif que les enseignants deviennent autonomes en navigation et, à terme, participent à l'encadrement des activités nautiques scolaires.

En 2023, 5 enseignants ont participé à ce cycle de 6 journées.

o Centre nautique du Passage Plougastel :

Mise en conformité du réseau d'assainissement du bâtiment par l'installation d'une cuve étanche vidangeable

- **Hébergement et Restauration :**

La restauration et l'hébergement en 2023 ont généré 128 111 € de recettes, pour 86 287 € de dépenses dont 61 900 € de marché social pour la restauration. Il est constaté en 2023 une reprise importante de cette activité qui dépasse le niveau d'avant crise sanitaire.

14 500 repas ont été servis et 4 800 nuitées (dont 1250 nuitées gratuites pour l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales EDHEC et 250 nuitées gratuites pour l'Arkea Ultim Challenge Brest) ont été enregistrées.

- Activités aquatiques

- **Les activités scolaires :**

L'année 2023 a permis une reprise presque normale de l'activité, après les épisodes liés à la crise sanitaire et les mesures en lien avec l'arrêté sécheresse.

Les travaux de rénovation des bassins de la piscine Recouvrance, ayant pris un petit peu de retard, l'équipement a pu rouvrir le 23 janvier 2023 en retrouvant son activité scolaire, associative et grand public.

Les piscines ont accueilli un peu plus de 63 000 scolaires.

- **Les activités aquatiques –handicap et santé :**

Les cours d'aquagym adaptée ont pu reprendre normalement ainsi que les séances des associations handisports, même si celles-ci avaient été préservées pendant l'épisode COVID.

- **Les activités en milieu ouvert :**

Les animations sauvetage sportif ont été renouvelées sur la plage du Moulin Blanc du 10 au 28 juillet.

Quelques 180 participants ont pratiqué ces animations proposées par les maîtres-nageurs sous forme d'ateliers, dans lesquels des paddles, des bouées tubes, des bouées sur les parcours et du matériel de sauvetage à terre sont utilisés.

- **Favoriser l'apprentissage de la natation**

Le service a organisé des stages d'apprentissage pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'automne pour les enfants de 5 à 12 ans, ainsi qu'au mois de juillet, les stagiaires étant répartis selon leur niveau de pratique (découverte, apprentissage, amélioration).

La collectivité met également en place des cours de natation et d'activités aquatiques hebdomadaires tout au long de l'année, pour les enfants (cours à l'année : 30 séances) mais également pour les adultes (cours au semestre : 15 séances).

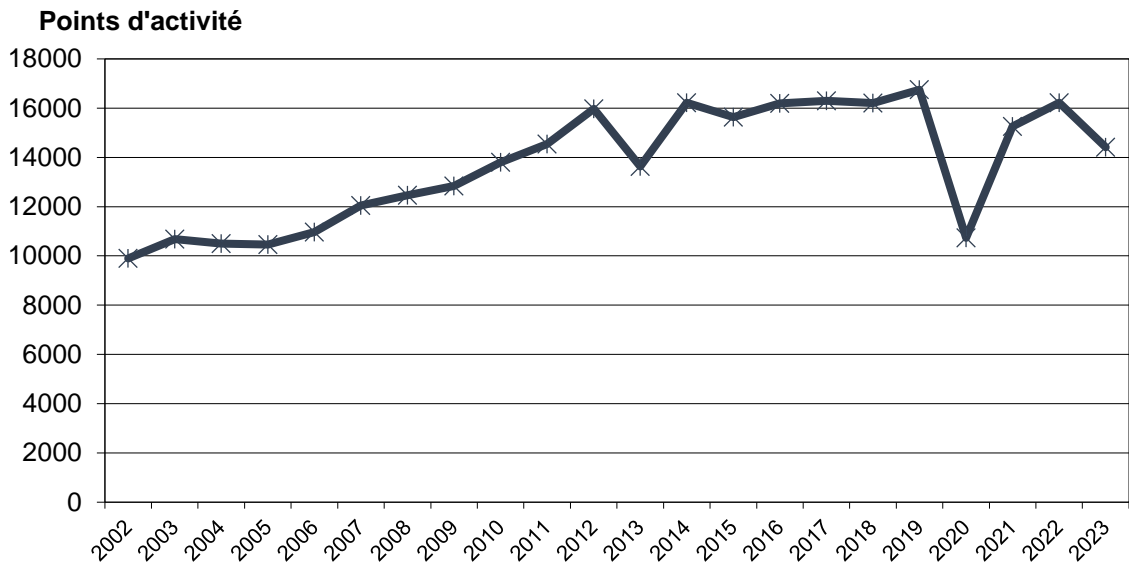
Par semaine, les maîtres-nageurs sauveteurs délivrent 66 cours enfants et 35 cours adultes et cela sur les 5 piscines sur l'année scolaire 2022/2023.

- Suivi médical

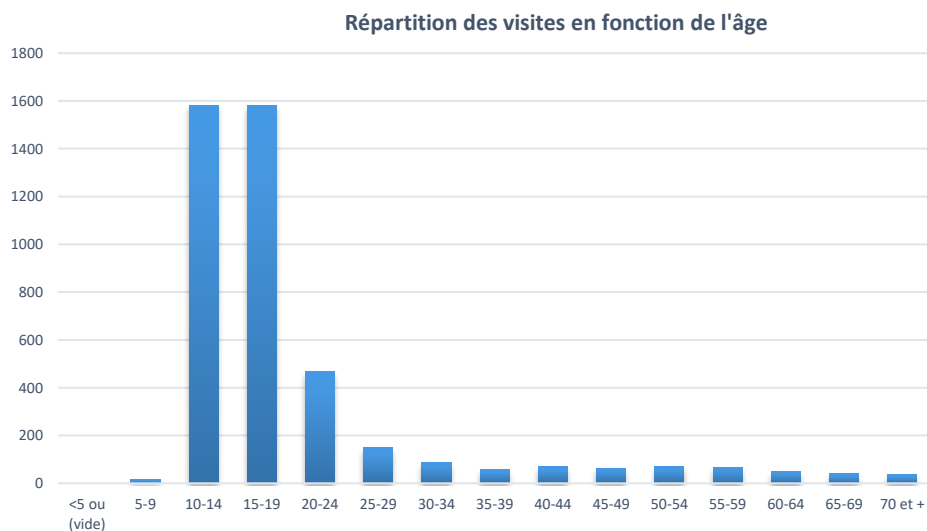
Dans le cadre du suivi et du conseil médical aux sportifs, le Centre de Médecine du Sport participe à la promotion des pratiques sportives par la prévention et l'accompagnement médical des usagers.

La diminution de l'activité s'explique par l'absence d'un des deux médecins titulaires de février à novembre (congé parental) qui n'a pu être compensée par la présence d'un interne que 3 jours par semaine soit une baisse globale de 11%.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Points activité	16 747	10 730	15 254	16 274	14 418



En 2023, 48% des sportifs suivis au Centre de Médecine du Sport résidaient sur le territoire de Brest métropole, 39% dans le Finistère et 13% hors du département, avec une moyenne d'âge de 20 ans et un âge médian de 16 ans.



Participer à la communication, l'attractivité et le rayonnement du territoire

- Les manifestations nautiques :

Le service du nautisme est guidé par les enjeux d'excellence sportive du territoire, par la mise en valeur du tissu associatif et sa complémentarité et par la volonté de faire découvrir à la population toutes les facettes des pratiques nautiques pour en promouvoir son développement. Cela passe par l'organisation d'événements à tous les niveaux, de la 1ère activité dans un cadre scolaire, aux clubs, au Pôle France, et aux disciplines olympiques.

Ces manifestations participent à l'animation du territoire, à son rayonnement (compétitions du local à l'international), et au maintien des dynamiques associatives.

- Arkea Ultim Challenge Brest : Première course autour du monde, en solitaire à bord de bateaux volants : cette première édition a connu un vrai succès populaire, le village ouvert pendant la deuxième semaine des vacances scolaires de fin d'année a fait le plein chaque jour (150 000 personnes ont visité le village avant le départ de la course). Les collectivités ville et métropole ont fortement soutenu cette manifestation d'importance : ainsi, 450 000 € de prestations ont été réglées en 2023 par Brest métropole et 55 848 de valorisation et prise en charge directe de postes de dépenses en 2023. Il reste 300 000 € par collectivité à régler pour les prestations contractualisées ainsi que les frais liés aux arrivées : location de pontons...

- 55^{ème} Course Croisière EDHEC : Apport Brest métropole et Ville de Brest 130 000 € dont 30 000 € de subvention. 1434 participants, 6400 visiteurs village jour 12700 village nuit, 960 000 € de retombées économiques.
- Championnat de France d'aviron : Apport Brest métropole 27 000 € dont 5 000 € de subvention, 700 participants. Bilan RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) très positif
- Distro War Vor (association qui propose des sorties nautiques à des personnes en situation de handicap): Apport Brest métropole 5189 € dont 1 300 € de subvention. Plus de 1000 bénéficiaires sur 3 jours.
- Fête de la mer et du nautisme : 1200 embarquements sur 2 jours au Moulin Blanc, une centaine au Relecq Kerhuon le dimanche après-midi. Budget global de 10K€.
- Croisière Grand cœur Marin : 1 300 € de subvention, 300 participants, 35 bateaux mis à disposition par les plaisanciers.

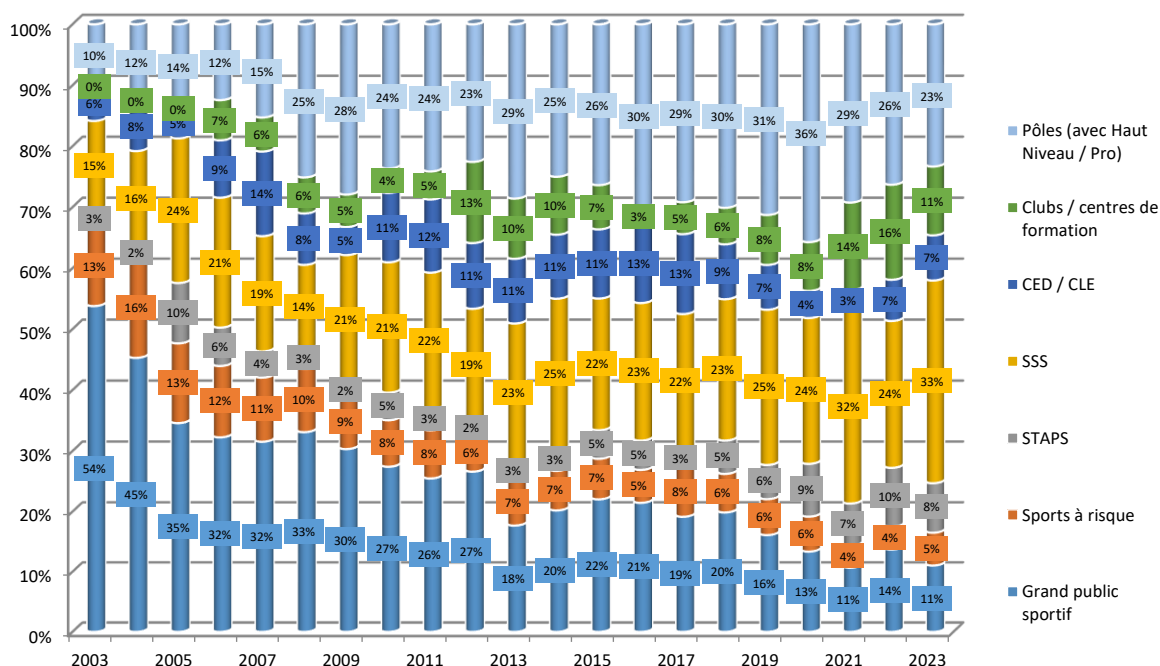
- Les manifestations aquatiques :

La Collectivité a accueilli une dizaine de compétitions sportives, ainsi qu'une représentation exceptionnelle de l'équipe de France de natation synchronisée en mars ou encore le festival de musiques actuelles « le grand bain » en février pendant la vidange de la piscine Foch.

- Les activités du Centre de médecine du sport :

Les structures d'entraînement du territoire (Pôles, Centres de Formation, Centres d'Entraînement Départementaux, Sections Scolaires Sportives), étudiants STAPS, ainsi que les sportifs professionnels et de haut niveau ont recours au Centre de Médecine du Sport (seul Plateau Technique sur l'ouest Bretagne labellisé par le ministère en charge des sports) afin d'assurer le suivi médical règlementaire (soit 83% du temps d'activité de consultation).

Evolution du pourcentage du temps consacré en fonction de l'origine du public



1 200 tests de terrain ont été réalisés en 2023 auprès de ces sportifs intensifs afin de mesurer l'impact de l'entraînement sur leur santé.

Le Centre de Médecine du Sport prend activement part à la formation et à l'information de l'encadrement sportif sur différents thèmes en lien avec la prévention et la préservation de la santé du sportif (prévention, gestes de premiers secours, diététique du sport...).

Dans ce contexte, le Centre a accueilli un stagiaire STAPS Master 2 début 2023 qui a poursuivi le travail initié en Master 1. Sa mission consistait à travailler sur le domaine de la « Préparation Invisible » en créant des outils pédagogiques (questionnaires, roll-up, affiches, livret, flyers ...) ainsi qu'en intervenant dans les structures d'entraînement intensif ou

encore pendant l'Urban Zone sur les thématiques suivantes : nutrition/hydratation, bien être mental, sommeil et prévention des blessures. Il est également au cœur de projets en lien avec le service Sports et Quartiers.

En collaboration avec l'Université de Bretagne Occidentale, les médecins et la coordinatrice médico-sportive du Centre de Médecine du Sport de Brest métropole ont collaboré à des travaux d'enseignement (IFMK : Institut de formation en Masso-Kinésithérapie 6h, STAPS 42h, Médecine 28h) et de recherche (accompagnement deux mémoires de médecine soutenus en septembre 2023, un mémoire de Master 2 STAPS).

Les médecins du Centre de Médecine du Sport ont participé aux commissions médicales nationales de Natation, de Voile et d'Handball

Ils ont également assisté à plusieurs réunions avec la Maison Régionale de la Performance et le Campus sport Bretagne (Alimentation et sport de haut niveau, Préparation Physique Préventive et spécificités féminines dans le sport de Haut Niveau).

Depuis septembre 2022, le centre a changé de diététicien.

Une collaboration a été mise en place avec le service de médecine physique et réadaptation de l'hôpital Morvan pour la prise en charge de jeunes sportifs suivis au CMS après opération du genou afin de leur permettre de reprendre leur activité sportive à moindre risque de récurrence.

Les équipements

Véritables outils de communication et de rayonnement du territoire, les équipements sportifs doivent permettre le développement de la pratique sportive au travers d'une politique conciliant la maintenance des constructions neuves et de rénovation d'équipements.

○ **Nautisme :**

Études	28 365 €
Acquisitions de matériel	47 643 €
Mobilier	9 959 €
Matériel de transport	365 000 €
Travaux	298 437 €

Des crédits ont été attribués au titre du budget participatif (casiers de plage)

○ **Activités aquatiques : hors crédits délégués DPL**

Etudes	5 177 €
Acquisitions de matériel	35 939 €
Matériel sportif	568 €
Travaux	11 239 €

Les travaux spécifiques de rénovation des bassins, de réfection des plages et du réseau de traitement d'eau de la piscine de Recouvrance ont fait l'objet de réserves qui n'ont pas pu être levées en 2023 malgré une intervention technique réalisée pendant les vacances de la Toussaint. Une nouvelle intervention sera à programmer en 2024 afin de régler définitivement les désordres techniques.

Rinkla Stadium (équipement en délégation de Service Public) :

Gros Entretien Renouvellement (GER) : 36 300 €

Brest' Arena (équipement en délégation de Service Public) :

Gros Entretien Renouvellement (GER) : 146 000 €

Subventions et participations

Concernant les équipements gérés en délégation de service public (DSP), les contributions financières aux délégataires s'élèvent à 3 431 039 €, réparties pour l'année 2023 :

- 1 329 182 € pour la concession du Spadium Park ;
- 1 734 008 € pour la gestion de la salle Brest Arena ;
- 367 849 € pour la gestion de la patinoire Rinkla Stadium.

Brest métropole, selon la convention de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la Salle Arena, réserve des dates de location de l'équipement. Le montant pour 2023 est de 325 374 €. Pour 2023, Brest' aim a versé au titre de la redevance pour la DSP Rinkla 51 838 € et pour la DSP Brest Arena 110 503 €.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Brest Culture Sport

Description de la réalisation

Brest Culture Sport, c'est un événement sportif innovant d'ampleur qui vise à illustrer toute l'étendue de l'offre et de la culture sportive du territoire et qui s'adresse à tous les publics : les jeunes, les femmes, le public en situation de handicap, les familles Sur cette 2^{ème} édition, place aux innovations à travers des expériences de réalité virtuelle, aux spectacles (Contests d'escalade, spectacle de danse, aérien, challenges...) et surtout toujours plus de pratiques pour toutes et tous grâce à l'implication du mouvement sportif et leurs initiations sur plus d'une vingtaine d'espace de pratique. Brest Culture Sport, c'est aussi diffuser l'ADN sportif de son territoire à travers ses espaces sportifs, son histoire via des rétrospectives sports mais aussi des rencontres avec ses champions. En 2023, Brest culture sport c'est 32 000 personnes sur deux jours, plus de 85 clubs mobilisés et 70 disciplines proposées.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

- Enjeu de santé et de bien-être de la population
- Favoriser l'accessibilité de toutes et tous à la pratique sportive (réduction des inégalités)

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

- Une réalisation pionnière en terme de développement sportif populaire (30 000 personnes touchées)
- Un impact direct sur les brestois (habitudes de vie, intérêt de pratiquer une Activité Physique et Sportive (APS) au quotidien, vision élargie du sport à Brest et inscription clubs)
- Un concept au plus près du public pour développer la culture sportive



EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Informations auprès de jeunes filles sur les spécificités de la pratique sportive féminine par le Centre de médecine du sport

Description de la réalisation

Dans le contexte de la facilitation de l'**accès au sport pour les jeunes filles** ainsi que l'amélioration de leurs pratiques sportives, une démarche d'information a été initiée en 2023 :

- Elaboration d'un roll-up dans le cadre de la préparation invisible : « Je gère mon cycle menstruel », à destination des jeunes filles ; explication des phases du cycle, ainsi que des troubles possibles.
- Présentation du roll-up à Brest Culture Sport (9-10 septembre 2023).
- Elaboration d'une fiche infographiée à destination des jeunes sportives de haut niveau. (K. Haffner) ; gestion du cycle, protections menstruelles...
- Intervention d'une sexologue (G. Etienne) et de K. Haffner (Préparateur mental) en quatre groupes de parole auprès des sportives des Pôles Espoirs voile et handball de Brest et de leurs staffs.
- Organisation d'un séminaire pour les entraîneurs de Pôles Espoirs féminins bretons (en lien avec Sport Bretagne) à Saint-Brieuc le 3 octobre 2023 (40 participants) ; information sur la difficulté de gestion des spécificités féminines dans le cadre de la planification des entraînements.

Perspectives

En 2024, la promotion globale du projet de Préparation Invisible vers le public jeunes mais aussi le grand public offre des perspectives de diffusion de l'information sur les spécificités de la pratique sportive féminine. Une formation des éducateurs sportifs à ces contenus, et une information des communautés éducatives est envisagée en 2024 afin d'encourager la pratique sportive des jeunes filles.

Cette réalisation est identifiée dans 2 axes du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest :

- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision
- Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société

Pôle Solidarités - Citoyenneté - Proximité

Handicap : Accessibilité & Inclusion

Missions Développement Social Urbain, Santé et Plan Alcool

**Direction de l'Administration Générale
et des Affaires Juridiques**

Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine

Direction de la Proximité

Direction Action Sociale

- Service Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage

HANDICAP : ACCESSIBILITE & INCLUSION

La Mission Handicap

Dans le cadre de la loi du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Mission a pour but de :

- contribuer à inscrire dans la durée la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la ville et la métropole;
- soutenir le développement et la participation des associations du champ du handicap;
- aider à faire évoluer les représentations de la population générale.

Ses fonctions reposent sur :

- la mobilisation et le soutien des services de la ville et de la métropole pour que la prise en compte du handicap devienne véritablement une démarche intégrée,
- la coordination des travaux de la commission intercommunale pour l'accessibilité et la mise en oeuvre transversale et cohérente des actions,
- l'optimisation des complémentarités entre services, associations et partenaires institutionnels pour apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes handicapées,
- l'impulsion et l'accompagnement de projets particuliers au service d'une ville plus accueillante et ouverte à tous.

De 2015 à juillet 2018, la mission Handicap était constituée :

- d'une chargée de mission Inclusion rattachée à la DGA Solidarité-Citoyenneté-Proximité,
- d'un chargé de mission « Accessibilité » rattaché à la DPRTU animant la commission intercommunale d'accessibilité ainsi que les groupes de travail associés.

Depuis septembre 2018, la mission Handicap se compose d'une seule chargée de mission qui intervient sur les 2 volets « accessibilité » et « inclusion ». Elle est rattachée au directeur de la DPRTU. La Mission dispose d'un budget ville de 35 000 € pour le soutien aux associations et d'un budget métropole de 5 000 € pour les prestations nécessaires à l'adaptation de la communication (ex. interprétariat LSF des Commission Intercommunale d'accessibilité -CIA).

Actions et réalisations 2023 – ville et métropole

Développer l'accessibilité et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

Animer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et dresser le constat annuel

La Commission Intercommunale d'Accessibilité reçoit copie des attestations sur l'honneur de l'accessibilité d'ERP, des demandes de dérogations et des dépôts d'Ad'AP.

En 2023, aucune attestation d'accessibilité sur l'honneur n'a été enregistrée pour les E.R.P de Brest.

Elle traite également de sujets fédérateurs en groupe de travail à la demande des membres titulaires.

Parmi les trois problématiques retenues en 2021, dont la première a été traitée en 2022, le groupe concernant « les invariants à prendre en compte dans les projets d'aires de jeux inclusives » a abouti à la production d'un guide de préconisations en début d'année.

Quant au troisième sujet à explorer « l'accessibilité des plages métropolitaines pour un meilleur accès au bain des personnes en situation de handicap », la réflexion a débuté au printemps 2023. Animé par la direction des Sports et Nautisme, le groupe de travail s'est attaché, dans un 1^{er} temps, à identifier les aménagements et équipements adaptés existant sur les plages de la métropole comme celles de :

- Porsgwen - Plougastel-Daoulas
- Penn Al Lann - Plougastel Daoulas
- Ste Anne du Porzic - Brest-Plouzané
- Le Minou - Plouzané
- Le Moulin Blanc - Brest (portion ouest - Palaren) - Guipavas (portion centre - Costour) - Le Relecq Kerhuon (portion est - Cantine)

- La cale du Passage - Le Relecq-Kerhuon.

Au regard des éléments recueillis (équipements existants, contraintes topographiques), les membres du groupe ont décidé d'un commun accord de travailler sur un seul lieu.

Le Moulin Blanc représente le site le plus fédérateur en terme d'accès (transports publics, stationnement, cheminements piétons), de sanitaires et de surveillance pendant les mois d'été.

Il pourrait réunir les critères d'éligibilité du 1^{er} niveau du label Handi-plage.

Ce projet pourrait être opérationnel, dès l'été 2024, car il vient s'adosser au travail engagé par la direction « Sports et Nautisme » de Brest Métropole qui prévoit de mettre en place, à titre expérimental, une infrastructure modulaire à proximité du centre de secours, dotée d'un sanitaire PMR, de vestiaires, d'un espace de rangement (équipements d'associations, matériel PMR type tiralo et chenillette) et de cabines de plage.

Un groupe de consultation constitué de représentants associatifs : APF, AVH, IPIDV, Surd'Iroise, ESAT Iroise, LADAPT, Asperensa, issus de la CIA, est mobilisé, selon les besoins, pour apporter une expertise d'usages et enrichir les projets de Brest Métropole ou de la ville de Brest.

Plusieurs d'entre eux ont fait l'objet, en 2023, d'un retour des associations : bilan de l'utilisation du dispositif ElioZ pour sourds et malentendants, expérimentation des abri-bacs bio-déchets, boucles magnétiques du Quartz, aménagements de la Maison des Associations, reconfiguration du stationnement PMR dans le cadre de « Mon Réseau Grandit », préparation du dispositif d'accessibilité des Fêtes Maritimes 2024...

Une réflexion sur l'accessibilité des terrasses de bars et de restaurants est engagée depuis 2 ans à la suite des problèmes constatés par l'APF sur un certain nombre d'établissements situés sur les 3 zones portuaires.

Les terrasses relèvent du Domaine Communal qui délivre les autorisations d'occupation temporaire (AOT) alors que le service Prévention des Risques instruit les demandes concernant les travaux d'aménagement des ERP et émet un avis au titre de l'accessibilité.



Un courrier de rappel des obligations de mise en accessibilité a donc été envoyé aux établissements sans dérogation, accompagné du flyer « accessibilité des bars, restaurants et terrasses » (cf. PJ) et signé par les 3 élus concernés : X. Hamon, K. Hermenier, M. Maillard, selon qu'il s'agisse des terrasses ou des établissements.

Des contrôles a posteriori sont également effectués de manière globale par les agents placiers.

Dorénavant, toute nouvelle demande de terrasse fait l'objet d'une information des chefs d'établissement. En complément, le service Prévention des Risques peut émettre des préconisations qui sont reprises dans l'arrêté d'AOT.

En mars de chaque année, la campagne concernant les terrasses éphémères intègre l'envoi du flyer à chaque bar ou restaurant.

Enfin, si les problèmes persistent, des retraits d'AOT peuvent être envisagés.

Soutenir, impulser, coordonner des projets d'inclusion et inscrire les besoins spécifiques liés au handicap dans les démarches partenariales

Le soutien aux associations

Afin d'aider à développer des réponses utiles aux personnes en situation de handicap, la ville soutient les projets à forte « plus-value inclusive » des associations ou des expérimentations proposant de nouvelles réponses ou encore des démarches de « pair-aidance ». En accord avec l'élue référente, les demandes d'aide au fonctionnement des associations ne sont prises en considération qu'à titre exceptionnel dans le cadre de situation particulière.

Ce soutien peut se matérialiser sous 2 formes: l'accompagnement technique des projets sans financement de la ville et/ou l'attribution de subventions directes ou indirectes.

En 2023, 16 associations ont déposé une demande de subvention. 12 d'entre elles ont été financées pour 9 nouveaux projets (cf. appel à projets) et 3 actions ont été renouvelées pour un montant de 21 571€.

EPAL est la seule association conventionnée à hauteur de 20 000€ par an.

Le projet « accès au droit des personnes victimes de maltraitance ou de violence »

Dans le cadre du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le travail d'identification du phénomène de maltraitance des personnes en situation de handicap au niveau local, engagé en 2020, pour adapter ou compléter les réponses en matière de recours ou de prévention a été réactivé en 2022.

Si les données nationales indiquent une surexposition des personnes en situation de handicap aux violences et maltraitements, il est plus difficile de mesurer le phénomène au niveau local.

Le groupe de travail constitué du bureau d'aide aux victimes de Don Bosco, des intervenantes sociales de la Gendarmerie et de la Police Nationale, d'Alma 29-56 et d'Ildys qui coordonne le dispositif « Communauté 360 », s'est donc focalisé sur une exploration des questions suivantes:

- qu'en est-il du recours exercé par les personnes en situation de handicap ?
- Si elles étaient victimes, en parleraient-elles ?
- Connaissent-elles les circuits de dépôt de plaintes ? D'aide aux victimes?

Un sondage mené sur ces 3 questions, début 2023, auprès d'une quarantaine de personnes a montré que :

- un peu moins de la moitié des répondants savent à qui parler (professionnels accompagnants, familles) en cas de problème.
- Un peu plus d'1/3 des personnes annoncent qu'elles ne porteraient pas plainte en raison d'une impression de démarches laborieuses, d'une issue favorable incertaine, de la peur de représailles, d'une perception relative des circonstances et de ce que représentent des faits graves.
- Et plus des 2/3 ne connaissent pas les numéros d'urgence ce qui signifie que la connaissance des ressources d'aide ou de conseil l'est encore moins.

Suite à ces constats, le groupe-projet s'est fixé 2 objectifs :

- permettre aux personnes handicapées, confrontées à une situation de maltraitance ou de violence, de disposer des informations et des ressources pour accéder au moins aux dispositifs d'urgence;
- développer les compétences des professionnels (tous secteurs y compris ceux œuvrant à l'accès au droit/à la justice) pour mieux accueillir les victimes, les sécuriser et les accompagner dans leurs démarches.

Il s'est orienté, dans un premier temps, sur la création de 2 supports de communication, l'un adapté au public en situation de handicap et l'autre aux professionnels qui peuvent recevoir ce public en n'ayant pas toutes les ressources et les informations.

Dans un deuxième temps, s'il est possible, des modules de formation des professionnels pourraient être envisagés.

« Handicap, Innovation Territoire » (HIT) de Lorient Agglomération

Un partenariat avec la démarche HIT, consolidé en 2023, a permis de faire des liens avec les services de la ville de Brest. Une présentation du HIT a d'ailleurs également été réalisée lors de la CIA du 08 juin 2023. Ce programme d'actions ambitieux court sur 8 ans de 2020 à 2027 et associe les territoires de Rennes, Brest (IMT Atlantique, Ildys et UBO) et du Québec.

Il a vocation à faire du handicap un vecteur concret de :

- Développement territorial (scientifique, économique, social),
- promotion de l'innovation au service de l'accessibilité universelle.

Les médiathèques et le conservatoire de Brest se sont retrouvés avec leurs homologues de Lorient afin de s'enrichir mutuellement de leurs réflexions en cours et de leurs projets.

Le dispositif de « bénévolat accompagné »

Le dispositif est sorti de sa phase expérimentale pour devenir permanent depuis juin 2023. Il concerne toute personne en situation de handicap, de plus de 18 ans, orientée par un service d'accompagnement (type SAVS), ou par une structure qui a une bonne connaissance de son public (ESAT, EA).

Il s'appuie sur une charte de fonctionnement entre les structures-ressources qui orientent des candidats en situation de handicap, France Bénévolat qui propose les missions, et les associations qui accueillent et accompagnent les bénévoles. Une formation de sensibilisation aux handicaps et des outils de suivi a également été réalisée.

Le bilan du dispositif, en juin 2023, a mis en perspective les bénéfices réels d'une telle expérience, tant pour le public que pour les associations d'accueil.

11 candidats en situation de handicap ont été orientés vers France Bénévolat par les structures d'appui comme: l'ADAPT, Don Bosco ou Ildys.

Il s'agit de personnes âgées entre 26 et 53 ans dont :

- 1 était (et est toujours) en activité professionnelle (ESAT),
- 1 était en recherche d'emploi,
- 9 étaient sans activité.

Parmi les 11 bénévoles qui apportent aujourd'hui leur contribution à la vie des associations, 1 fait partie du conseil d'administration, 1 a démarré un chantier d'insertion suite à son expérience d'immersion et 1 personne a trouvé un emploi.

Le bilan est unanimement satisfaisant pour les bénévoles, d'une part, qui retirent de leur activité un vrai gain de confiance en soi, de nouvelles perspectives dans leur parcours personnel, et, pour les associations d'accueil, d'autre part, qui complètent, ainsi, leur offre de service avec des personnes très motivées.

L'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement – Brest Métropole

Actions et réalisations de la direction des Mobilités

Les véhicules

Le parc de bus mis à disposition est conçu pour être accessible à 100% (rampe, informations sonores et visuelles). Toutefois, des incidents de bonne marche des équipements peuvent être constatés. Selon les lignes, ils peuvent être liés à la vétusté de certains matériels ou à son utilisation irrégulière et relèvent de la maintenance ou du renouvellement des équipements.

Le délégataire RATPDev, en charge l'exploitation du service public global de mobilité durable depuis le 1er juillet 2019, consigne les problèmes de son parc de véhicules et relève, en 2023, seulement, 0,2% de taux d'indisponibilité des rampes (nombre de jours d'indisponibilité des rampes sur le total des jours de service de l'ensemble des bus). Les défauts constatés sont : la rampe ne sort pas ou ne sort pas complètement ou elle se met en défaut une fois déployée ou se bloque.

Les arrêts de bus accessibles

Sur les 393 stations du réseau, 11 arrêts font l'objet d'une impossibilité technique avérée, en raison d'une pente de voirie supérieure à 5% ou d'une emprise de l'arrêt trop étroite ne permettant pas le retournement de la personne en fauteuil roulant, une fois, la rampe du bus déployée.

En 2023, 6 arrêts ont été aménagés dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie.

En raison de la modification du réseau liée aux travaux de mise en œuvre du projet « Mon réseau grandit », le taux d'accessibilité passe de 86% à 82%, en raison d'arrêts déplacés et d'installation de stations temporaires.

n° de ligne	nombre de stations	nombre de stations accessibles	taux d'accessibilité
1	18	18	100%
2a	14	11	79%
2b	31	28	90%
3	33	31	94%
4	47	44	94%
5	29	25	86%
6	27	22	81%
10	38	36	95%
11	17	15	88%
12	28	27	96%
13	18	18	100%
14	26	24	92%
15	32	27	84%
16	38	33	87%
17	29	24	83%
18	17	16	94%
19	42	34	81%
20	7	6	86%
25	20	9	45%

Taux d'accessibilité par ligne

Un nouvel outil au service de la mobilité inclusive

L'application mobile Bibus permet de faire des recherches d'itinéraires multimodes : piéton – vélo – covoiturage et sur tout le réseau.

L'ajout d'une fonctionnalité permet désormais aux personnes à mobilité réduite de faire une recherche.

En octobre 2023, la collecte de données (identification d'obstacles temporaires ou pérennes sur l'espace public) avec l'application Streetco a été lancée à Brest.

Ces données sont intégrées et mises à jour instantanément dans l'application Bibus ce qui permet aux utilisateurs de trouver plus d'informations sur l'accessibilité des trottoirs lors de la recherche d'itinéraire.

Pendant la phase de test d'octobre à novembre, 6 000 itinéraires ont été calculés avec cette nouvelle fonctionnalité.

L'APF France Handicap et l'ORB ont déjà montré leur intérêt pour programmer des challenges Streetco dans le but de signaler des obstacles sur le territoire et, ainsi, apporter une information efficace pour les besoins de déplacements au quotidien des personnes à mobilité réduite.

Le parc de transport adapté

Le service ACCEMO

Le service ACCEMO s'adresse aux personnes ayant un taux de handicap supérieur ou égal à 80% et qui ne peuvent pas prendre le tramway ou le bus, seules ou accompagnées, pour certains de leurs trajets.

Pour accéder au service, les personnes ont fait une démarche spécifique d'ouverture du droit auprès de l'exploitant RD Brest. En conformité avec la loi LOM (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019), l'inscription au service est ouverte aux non-résidents du ressort territorial pour leurs déplacements sur ce dernier, dans la limite des places disponibles et peut se faire en ligne via <https://www.bibus.fr/fr/demande-inscription-au-service-accemo>.

Le service fonctionne à la demande et sur réservation téléphonique. Les transports sont assurés par des minibus spécialement équipés, et si nécessaire, par des moyens complémentaires en sous-traitance.

La fréquentation du service repartie à la hausse depuis 2021 est en légère baisse en 2023. On peut noter que des moyens supplémentaires ont été mis en œuvre pour limiter la saturation des heures de pointe (entre 8h et 9h30 puis entre 16h et 17h). Le service demeure sous-utilisé en heures creuses (entre 10h et 15h et après 17h30 jusqu'à minuit). Le taux de

groupage reste encore faible puisque seulement 43% des courses effectuées transportent plusieurs personnes. La mise en service du nouveau logiciel de réservation devrait faciliter ce mode d'utilisation.

Le nombre important d'annulations des réservations juste avant déclenchement du service est un fait nouvellement constaté. Cette pratique, inexistante auparavant, entraîne des refus pour d'autres demandeurs sur des créneaux finalement libérés.

La possibilité, courant 2024, de réserver en ligne devrait optimiser l'accès au service en mettant en lumière les créneaux de dernière minute.

	2023	2022	Evolution
Voyages	21 350	21 400	- 0,2%
Kilomètres	209 900	197 600	+ 6,2 %
Nombre de courses	15 460	14 970	+ 3,2%
Nouveaux inscrits	73	102	- 29
Taux de refus	14,1%	7,2%	+ 6,9 %
Taux de groupage	43%	45,9%	- 2,9 %

Actions et réalisations de la direction de la Voirie

Les travaux en régie

Les opérations sur l'espace public se doivent d'assurer :

- la conservation des infrastructures existantes (chaussées et trottoirs),
- l'adaptation de la voirie en fonction des extensions liées à l'urbanisation, ainsi qu'à l'évolution du plan de circulation sur l'agglomération et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture (cycles et transport en commun...),
- l'amélioration de la sécurité des déplacements.

Pour l'ensemble des travaux (régie ou entreprise), la problématique d'accessibilité du domaine public fait l'objet d'une analyse dès la phase de conception avec notamment l'adaptation des traversées de chaussée et l'élargissement des trottoirs ou cheminements.

En 2023, les programmes réalisés à l'entreprise dans les communes et quartiers ont été l'occasion de mettre aux normes les trottoirs et les traversées piétonnes.

On peut citer notamment :

- à Brest, le réaménagement des rues du 8 mai 1945, St Pol Roux, du docteur Kerrien avec des élargissement, reprise complète de trottoirs, la mise aux normes et la sécurisation des traversées piétonnes ou encore des aménagements rue J. Le Borgne et rue de Lanouron ;
- l'aménagement de la place Guérin avec l'accessibilité des commerces et la création d'une zone piétonne ;
- sur les communes, la sécurisation du PN 306 avec une sécurisation et une mise aux normes des cheminements piétons ainsi que l'aménagement qualitatif de la rue de l'église à Gouesnou avec une reprise de la largeur des cheminements suite à l'effacement de réseaux ;

Par ailleurs, 662 206 € de travaux, spécifiquement destinés à améliorer l'accessibilité du domaine public (cf. tableau - liste travaux ci-après), ont été réalisés par les équipes de régie voirie.

Tableau récapitulatif des travaux 2023 par secteur géographique			
COMMUNE	LIEU DES TRAVAUX	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	TOTAL
Bohars	RUE DE LOGUILLO	Place PMR	5 807 €
Brest	RUE D'YPRES BRUXELLES LIEGE	Mise aux normes Passages Piétons	26 788 €
Brest	RUE DE KEROURIEN	Mise aux normes Passages Piétons	4 162 €
Brest	RUE JEAN MICHEL CARADEC	Mise aux normes Passages Piétons	4 778 €
Brest	PARKING ST ANNE	Places PMR	3 997 €
Brest	MAISON BLANCHE	Place PMR	5 076 €
Brest	RUE GENERAL PAULET	Cheminement PMR	34 562 €
Brest	RUE BERTHOLET	Cheminement PMR	64 563 €
Brest	EVARISTE GALOIS	Mise aux normes Passages Piétons	11 317 €
Brest	RUE DU RESTIC	Mise aux normes Passages Piétons	17 804 €
Brest	RUE KERNEIS	Mise aux normes Passages Piétons	4 355 €
Brest	RUE KERTATUPAGE	Cheminement PMR	38 650 €
Brest	RUE CLAUDE FARRERE	Mise aux normes Passages Piétons	3 945 €
Brest	RUE BRAILLE	Cheminement PMR	66 526 €
Brest	RUE PAUL MASSON	Mise aux normes Passages Piétons	15 725 €
Brest	RUE BRAILLE	Mise aux normes Passages Piétons	10 903 €
Brest	RUE DUFOSET	Mise aux normes Passages Piétons	6 371 €
Brest	PLACE VERCINGETORIX	Mise aux normes Passages Piétons	8 961 €
Brest	PLACE WILSON	Mise aux normes Passages Piétons	12 124 €
Brest	RUE MONGE	Mise aux normes Passages Piétons	7 141 €
Brest	RUE DE LYON / BOIS D'AMOUR	Mise aux normes Passages Piétons	36 422 €
Brest	RUES BRANDA / CHÂTEAU / DUGAY TROUIN	Mise aux normes Passages Piétons	47 986 €
Brest	RUES E. RENAN / A. COURBET	Mise aux normes Passages Piétons	47 425 €
Brest	RUE DU PROFESSEUR LANGEVIN	Mise aux normes Passages Piétons	20 943 €
Brest	RUE DE KERGUEREC	Cheminement PMR	21 266 €
Brest	RUE TEURROC	Cheminement PMR	16 383 €
Brest	RUE JULES GUESDE	Cheminement PMR	21 816 €
Brest	RUE LOUIS PIDOUX	Mise aux normes Passages Piétons	15 909 €
Brest	RUE DU DR BOUQUET (RA 204845)	Mise aux normes Passages Piétons	5 243 €
Gouesnou	PORS AR GROAS	Mise aux normes Passages Piétons	18 678 €
Guilers	RUE CLEMENT ADER	Mise aux normes Passages Piétons	5 015 €
Guipavas	RUE DU RODY	Mise aux normes Passages Piétons	7 715 €
Guipavas	RUE DES SITELLES	Mise aux normes Passages Piétons	10 725 €
Le Relecq - Kerhuon	BVD MAISSIN	Mise aux normes Passages Piétons	7 485 €
Le Relecq - Kerhuon	RUE BODMIN	Mise aux normes Passages Piétons	4 522 €
Le Relecq - Kerhuon	BVD CHARLES DE GAULLE	Mise aux normes Passages Piétons	4 772 €
Plougastel	SAINT-ADRIEN	Mise aux normes Passages Piétons	5 415 €
Plougastel	RUE DU PÈRE GWENAEL	Mise aux normes Passages Piétons	10 931 €
TOTAL			662 206 €

Le stationnement PMR

41 places de stationnement PMR ont été aménagées en 2022 afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap pour du stationnement résidentiel ou sur des zones de centralité.

Brest métropole a continué de mettre aux normes son programme concernant les arrêts de bus (cf. chapitre mobilité).

Actions et réalisations de la direction des Espaces Verts

La prise en compte de l'accessibilité dans le cadre des travaux de rénovation et la réhabilitation d'espaces existants

Les espaces verts de Brest métropole se caractérisent majoritairement par des terrains dont la topographie est très tourmentée. Les parcs et jardins ont largement été aménagés dans des zones non constructibles (vallées notamment) présentant des pentes parfois très importantes. Par ailleurs, les espaces verts communs peuvent servir de zones de raccordements des différents niveaux d'implantation des bâtiments (exemple : secteur de Bellevue ou de Kerargaouyat). Les circulations sont alors contraintes par des ruptures de pentes obligeant la mise en oeuvre d'escaliers.

En 2023, différents projets permettant une mise aux normes PMR et des améliorations substantielles des conditions de circulation ont été engagés :

- Coulée verte (Le Relecq - Kerhuon) : réfection d'une allée ;
- Bois de la Brasserie : rénovation complète d'une allée, secteur Paul Féval ;
- Marréguès (Lambézellec) : aménagement d'une liaison douce entre les rues Simon Garengneau et Irène Vallé ;
- Chemin de Pirandello (Saint Pierre, Cavale blanche) : réfection d'allées ;
- Jardin de Kérinou (Lambézellec) : réfection d'allée de liaison interquartier ;
- Square du Poitou (Bellevue) : création d'un square avec aire de jeux ;
- Secteur Kerichen Tissot, (Europe) : création d'un jardin partagé et d'un square de quartier.

La Direction Espaces verts a, par ailleurs, travaillé sur les améliorations des escaliers :

- Bois de la Brasserie (Lambézellec) : pose d'une main-courante ;
- Rue de St Malo (Quatre Moulins) : réfection totale d'un escalier avec pose de main-courante et dalles pododactiles ;
- Abords du rond-point de Palaren (Guipavas) : pose d'une main-courante ;
- Espace vert Penarguear (Bohars) : remplacement de main-courante ;
- Bois du Petit Moulin (Bohars) : réfection totale d'un escalier avec pose d'une main-courante ;
- Rue de Rennes (Bellevue) : pose d'une main-courante sur un escalier.

Dans le cadre d'un travail sur l'évolution de la gamme de mobilier et l'adaptation aux divers besoins des usagers, la Direction Espaces Verts intègre systématiquement une part significative de bancs avec accoudoirs. La place Sanquer a été intégralement renouvelée avec une grande partie de bancs équipés d'accoudoirs.

Des zones de pique-nique ont été aménagées avec des tables accessibles PMR sur les sites de Porsguen (Plougastel) et de la coulée verte (Relecq-Kerhuon).

Enfin, la Direction espaces verts a apporté sa contribution au groupe de travail « ville amie des aînés » en confectionnant des assises spécifiques sur les quartiers de Lambézellec (secteur place des FFI) et St Marc (secteur Poul Ar Bachet - Jaurès).

La création d'une aire de jeux inclusive sur le quartier de Saint Pierre

La Direction Espaces verts a livré l'aire de jeux inclusives à St Pierre dans le jardin de Kerzudal.

Ce projet est le fruit d'une étroite collaboration avec les acteurs de quartier et des professionnels du monde du handicap. Ce projet a, aussi, nourri un travail mené par la Commission Intercommunale d'Accessibilité sur la mise au point d'un cahier des charges sur la conception des aires de jeux inclusives.

Le projet Kerzudal s'inscrit dans la continuité d'une aire de jeux existante afin de favoriser les interactions entre les différents enfants. Les travaux mis en oeuvre se caractérisent par un espace de balançoires multiples, un espace jeux adaptés et un cheminement constitué de matériaux de sols variés, d'équipements et de végétaux favorisant l'éveil sensoriel. L'opération d'aménagement a représenté un coût global de 175 000 €.

Actions et réalisations de la direction de l'Habitat ou de la Proximité

Brest, ville accueillante pour les personnes en situation de handicap et les seniors

Face au constat d'une convergence de besoins des seniors et des personnes en situation de handicap, notamment en matière d'habitat et de mobilité, certaines orientations du plan « Ville Amie des Aînés » reposent sur des contributions complémentaires.

Il s'agit, par exemple :

- du programme d'intérêt général visant l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap mis en œuvre par la direction Habitat.

Ce dispositif est ouvert aux ménages éligibles : propriétaires de plus de 60 ans et personnes en situation de handicap reconnues par la MDPH sous conditions de ressources (nomenclature ANAH).

Ce sont 106 ménages qui ont engagé des travaux auprès de l'ANAH via le dispositif Ti MAD.

Le montant moyen de travaux par dossier est de 9 983 € pour une subvention moyenne de 4 361€.

5 dossiers de propriétaires en situation de handicap ont été subventionnés : 2 à Brest, 1 à Plouzané, Bohars et Le Relecq Kerhuon. Pour 4 dossiers sur 5, il s'agit d'une adaptation de la salle de bain. Pour 2 dossiers, ces travaux sont couplés à un aménagement d'une chambre en rez-de-chaussée. Des aménagements complémentaires comme la pose de mains courantes ou la transformation d'un escalier sont également réalisés.

- Du projet expérimental des mairies de quartier de St Marc et Lambézellec qui vise à promouvoir les déplacements actifs, en facilitant, notamment, les circulations piétons par l'implantation de mobiliers urbains adaptés.

A partir d'un parangonnage auprès de plusieurs villes et de marches exploratoires, des projets d'aménagements et de mobilier urbain (structure de repos) ont été travaillés en lien avec les directions de la Voirie et des Espaces Verts, pour être adaptés à l'environnement urbain. Notamment, un prototype d'assis-debout a été créé en partenariat avec le lycée professionnel Vauban.

Une phase-test sera réalisée, en 2024, dans la perspective d'étendre progressivement ces préconisations à l'ensemble de la ville, une fois qu'elles auront montré leur pertinence et leur efficacité sur les deux secteurs ciblés.

Actions et réalisations de la direction Patrimoine et Logistique

Des travaux importants de mise en accessibilité ont été engagés depuis 2022 sur et dans l'ensemble immobilier de l'ancienne école de Pen Ar Creach.

La Maison des Associations (MDA), inaugurée en novembre 2023, se voit dotée d'un ascenseur et de la liaison des deux bâtiments qui augmente substantiellement la capacité d'accueil et de services offerts aux associations. Quelques corrections seront faites, notamment au niveau de la porte d'entrée...

La rénovation du Quartz s'est achevée fin 2023 et inaugurée tout début janvier 2024. Des derniers ajustements concernant les boucles magnétiques de la grande salle ont été opérés. Un effort particulier a également été fait dans le hall y attenant.

Concernant l'Hôtel de Ville (HDV), des travaux conséquents ont été engagés dans la salle des conférences en 2023 et sont toujours en cours. Ceux-ci ont pour but de renouveler les installations de ventilation et de désenfumage. Parallèlement, l'accessibilité PMR de cette salle sera traitée, en créant une plateforme en caillebotis afin de supprimer les différences de niveaux dues à l'existence de la courette longeant le bâtiment, côté rue Glasgow.

La signalétique extérieure existante sur la place de la Liberté sera renouvelée en 2024. Celle-ci, outre l'implantation de l'accès public de l'accueil de la mairie centre, comprendra également les heures d'ouverture au public de l'HDV.

L'étude engagée depuis 2023 est toujours en cours. Il s'agit de remplacer l'audiophone à destination des agents et élus de l'HDV, situé au niveau de l'accès Glasgow afin de permettre aux concierges de visualiser, de communiquer et de déverrouiller, ou non, la porte automatique depuis le téléphone portable de la conciergerie, et ce, quel que soit l'endroit où se trouverait le concierge lors de ce type d'appel. Cette étude nécessite de s'assurer que, d'une part, la couverture réseau de l'HDV soit suffisante, quel que soit l'endroit où pourrait se trouver le concierge lors d'un appel Visio, et d'autre part, que la technologie utilisée prenne en compte l'ensemble des risques Cyber.

L'inclusion en matière d'accueil, de communication, de formation, d'emploi, d'éducation et de loisirs - ville de Brest

L'accès aux services d'accueil et d'information – Direction de la Proximité

La ville de Brest et Brest métropole se sont dotées d'une plateforme d'interprétariat qui sert d'intermédiaire entre l'utilisateur et les services des 2 collectivités. Ce service a été expérimenté pendant le premier confinement, en 2020, et se poursuit de façon pérenne depuis.

Il s'adresse aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes aveugles ou aphasiques, qui ont besoin d'entrer en contact avec les services.

Pour y accéder depuis leur domicile, les usagers disposent d'un lien sur brest.fr en allant sur « Vous êtes... » et en sélectionnant « Une personne en situation de handicap ».

Ce dispositif a, d'abord, été déployé à l'Hôtel de Ville puis dans les mairies de quartier à partir de fin 2021.

Un forfait de 10h de prestation a été contractualisé pour 2023, 2024 et 2025.

En 2023, le dispositif reste peu sollicité malgré les actions de communication et d'information conduites en 2022. 55 minutes ont été consommées.

Même s'il est peu utilisé, le dispositif a fait ses preuves lors d'accueils en mairie de quartier et à l'Hôtel de ville. Il a permis de renforcer la qualité d'accueil des personnes et se révèle très apprécié

L'information et la communication - – Direction de la Communication

La ville de Brest et la métropole diffusent de très nombreuses informations via ses sites internet et supports de communication. Le support majeur est Brest.fr.

La version 2016 étant obsolète, un nouveau site a été mis en ligne en mars 2023, suivi des sites du Musée des Beaux-arts, du Conservatoire de musique, des Archives municipales et de la salle de spectacles Mac Orlan.

Le site Brest.fr a bénéficié d'un accompagnement pour respecter le RGAA4. Des tests « usagers » avec l'association Valentin Haüy ont été effectués en amont et pendant son développement. Son agenda permet d'afficher l'accessibilité des événements, quand ils sont renseignés.

Audité par une société spécialisée, Brest.fr est conforme à 85 % au référentiel, à 100 % pour sa partie Démarches.

Les autres sites sont en phase de vérification de leur conformité. Un schéma pluriannuel d'accessibilité est en cours d'écriture pour fixer les objectifs d'amélioration sur trois ans.

La sensibilisation et la formation du personnel des agents de la collectivité – Direction des Ressources Humaines

La formation aux handicaps et à leur prise en compte dans les politiques publiques de la ville de Brest et de la métropole est ancienne.

Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), fixant une obligation de formation des professionnels de ces établissements, Brest métropole a débuté, en 2021, son programme de formation « Accueil de personnes en situation de handicap dans les ERP ». Dans cette continuité, deux nouvelles sessions en 2023 ont permis de former spécifiquement 30 agents, avec le soutien de l'Association des Paralysés de France (APF). Des sessions supplémentaires sont d'ores et déjà programmées sur 2024.

De plus, une formation spécifique et prioritaire du service des médiathèques, est organisée, depuis 2 ans, pour améliorer « l'accueil en médiathèque de personnes en situation de handicap psychique ». Elle a touché 30 agents en 2023.

Les 3 sessions programmées en 2024 permettront d'atteindre l'objectif fixé, à savoir : former 90 agents au total.

D'autres réponses individuelles ont également été apportées pour répondre aux souhaits de montée en compétences de certains agents ou de leurs directions.

66 agents ont, ainsi, profité de formations dans différents domaines, tels que :

- le portage psychique dans les établissements d'accueil du jeune enfant,
- l'accueil du public souffrant de troubles psychiques et psychiatriques,
- la langue signée,
- les troubles du langage et des apprentissages : les Dys,
- la santé mentale des jeunes,

- l'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans en situation de handicap en établissement d'accueil du jeune enfant,
- l'accueil des personnes handicapées dans les lieux culturels (ex. Conservatoire) ...

Conjointement à ces formations, des temps de sensibilisation au handicap ont été organisés, lors de séminaires ou journées d'études, au sein des services de la petite enfance, de la coordination éducative, du CCAS...

L'emploi – Direction des Ressources Humaines

L'emploi direct à la ville et à la métropole :

L'accueil en emploi des personnes en situation de handicap s'effectue dans le cadre d'un partenariat renouvelé, au travers de conventions triennales depuis 2009, avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Cinq axes principaux orientent l'action :

- le recrutement,
- le reclassement et la reconversion,
- le maintien dans l'emploi,
- la formation,
- la communication et la sensibilisation.

Répartition par sexe	Effectif 2023	Répartition par tranche d'âge	Effectif 2023
Femmes	177	Moins de 25 ans	6
Hommes	155	26-40 ans	45
Total	332	41-55 ans	160
		Plus de 55 ans	121
		Total	332

Tableau des déclarations « travailleurs handicapés » 2023

La Loi handicap du 11 février 2005 impose l'obligation de déclarer le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dont le minima est fixé à 6% des effectifs.

Le taux d'emploi direct est le rapport entre les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée.

En 2023, le taux d'emploi direct annuel pour les 2 collectivités est de 9,82%.

Depuis 2021, le taux d'emploi indirect n'est plus pris en compte dans la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ce taux indirect intégrait la conversion des dépenses réalisées auprès du secteur protégé en unités déductibles qui venaient s'ajouter au taux d'emploi direct.

A présent, seul est pris en compte le taux d'emploi direct appelé également taux d'emploi légal qui correspond au nombre de BOE recensés annuellement dans la collectivité sur le nombre total d'agents rémunérés. L'ETP (équivalent temps plein) sert à calculer le seuil règlementaire des 6%.

L'emploi indirect par le levier de la commande publique

La ville de Brest et la métropole ont engagé depuis plusieurs années une démarche en faveur d'une commande publique responsable qui vise à développer la prise en compte du développement durable dans ses achats et notamment à réduire son impact sur l'environnement et favoriser la cohésion sociale.



Cette commande publique en faveur de la cohésion sociale s'articule autour de 3 dispositifs :

Dispositif	Contrats concernés	Nombre d'heures d'insertion 2022	Montant des dépenses 2022 (en € TTC)
Clause insertion	<p>Marchés publics : <i>Marchés de travaux et de services : Restructuration du Conservatoire National Botanique de Brest, collecte de cartons, accueil et gestion des flux en déchèterie...</i></p> <p>Délégation de service public : <i>Restauration collective municipale, Mobilité durable, Rinkla...</i></p>	117 183 h	Intégré dans le coût global de l'opération
Marchés d'insertion sociale et professionnelle	<p>3 marchés d'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien espaces naturels et chemins de randonnée, - Maintenance des bâtiments - Restauration centre nautique 	32 218 h	348 003 €
Prestations réservées aux structures du handicap	<p>Marchés publics :</p> <p>Entretien d'espaces verts (10 lots), nettoyage de locaux (2 lots) et des abords du stade Francis Le Blé, nettoyage d'abribus, fourniture de composteurs, fourniture de plants annuelles-biennuelles</p> <p>Délégation de service public : <i>Mobilité durable</i></p>	34 770 h <i>(hors marchés fourniture de plantes et composteurs, délégation de service public « mobilité durable »)</i>	724 840 €

Le levier de la commande publique est mobilisé en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap à travers des marchés publics et la délégation de service public « Mobilité durable ».

Des marchés publics de fournitures et de service sont réservés et confiés à des structures employant majoritairement des personnes en situation de handicap (E.S.A.T. et Entreprise Adaptée). Les prestations confiées concernent des domaines variés : entretien d'espaces verts, nettoyage de locaux, nettoyage de mobilier urbain, fourniture de composteurs, fournitures de plantes... Le montant total de ces marchés s'élève en 2023 à 773 177 € T.T.C.

Présentation des marchés réservés :

Objet du marché	Titulaire(s)	*Montant des dépenses 2023 (en € TTC)
 <p>Entretien d'espaces verts, d'espaces naturels et de chemins sur le territoire de Brest métropole (7 lots) (2021-2024)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sevel services - Les Genêts d'Or – ESAT Morlaix 	401 857,93 €
 <p>Nettoyage des locaux (2 lots) (2021-2024)</p>	Sevel services	102 365,94 €
Maintenance, nettoyage, montage/démontage de divers mobiliers urbains (1 lot) (2022-2025)		56 939,37 €
Nettoyage de la Maison des Associations et de ses espaces annexes (1 lot) (marché annuel)		20 174,20 €

	Acquisition de composteurs et d'outils pour mélanger (1 lot) (2022-2023)	Emeraude – I.D.	84 338,35 €
	Fourniture et livraison de plants d'annuelles et bisannuelles (1 lot) (2020-2024)	Les Genêts d'Or – ESAT Ploudalmézeau	25 556,92 €
	Nettoyage du stade Francis Le Blé lors des différentes rencontres de football (Ligue et Coupe) pour la saison 2023-2024 (1 lot)	Sevel services	25 362,54 €
Travaux d'aménagement four à chaux		ESAT de L'Armorique	29 249,65 €
Diverses prestations : nettoyage de locaux, débroussaillage, broyage, évacuation de déchets, entretien façades		Sevel services	22 178,16 €
Impression des brochures pour les journées Européennes du patrimoine		APF France Handicap	2 887,20 €
Diverses prestations : Mise sous plis d'affiches, piquets bois naturels, étiquettes Lasemax, porte-clés gilets de plongée		ESATCO	2 267,50 €

Petite Enfance, Enfance et Jeunesse – Direction Educations

La Ville a passé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour inscrire dans la durée l'ambition commune :

- de réduire les inégalités sociales ;
- d'améliorer le service rendu et les réponses mises en œuvre sur les territoires ;
- de développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles, notamment, en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les 29 sites périscolaires et les 4 extrascolaires municipaux.

Des actions et projets spécifiques en réflexion, en cours ou à venir:

- poursuivre le renforcement du maillage partenarial pour mieux accompagner les familles et les enfants avec l'Education Nationale et les services médico sociaux ;
- développer la communication en matière de droits et d'accès aux structures accueillantes : du premier accueil à la première scolarisation, l'accueil en ALSH péri et extrascolaire - un outil expérimental, le « livret d'accueil personnalisé », a été mis à disposition des professionnel.les de la Petite Enfance/ Enfance afin de faciliter la transmission des

- informations relatives aux besoins des enfants, lors du passage de l'accueil petite enfance à la première scolarisation. Cet outil est destiné à adapter l'accueil des enfants et simplifier le parcours des familles ;
- poursuivre la formation des professionnels accueillants et la sensibilisation des enfants ;
 - avancer dans la conception inclusive d'aménagements spécifiques de locaux péri/extrascolaires - L'expérimentation d'une salle multi-sensorielle sur le groupe scolaire de Pen Ar Streat, issue d'un projet transversal ville/Education Nationale est en phase de démarrage: travaux de rénovation, mise à disposition de matériel, apport de ressources pédagogiques et sensibilisation des acteurs de l'école à la démarche, par les professionnels de la crèche Pen Ar Créach ;
 - doter les professionnels en contact avec le public d'outils : exemple du livret « Loisirs et TSA » mis à disposition des équipes d'animation, créé en partenariat avec ASPERANSA, Autisme Cornouaille, la CAF 29, le Centre Ressources Autisme, le Pôle Ressource Handicap 29, le SACS et la ville de Quimper, le SESSAD Arc-en-ciel de Morlaix (Genêts d'Or), le SESSAD Autisme de Brest.

Petite Enfance

L'ensemble des lieux d'accueil petite enfance (crèches collectives, halte-garderie et assistantes maternelles) peut accueillir des enfants en situation de handicap.

Au total, sur l'année 2023, dans les 5 crèches et 6 haltes-garderies municipales:

- 27 enfants en situation de handicap ont été accueillis,
- 11 enfants ont été accompagnés avec leur famille dans un parcours de diagnostic.

Les six places réservées aux enfants en situation de polyhandicap ont été occupées pour des accueils ponctuels ou de façon régulière à la semaine. Les enfants, ainsi, accueillis étaient tous inscrits dans un parcours de soins avec des intervenants médicaux du CAMSP, de l'unité d'intervention précoce autisme, ou des professionnels paramédicaux (kiné, orthophonistes...).

Le projet commun Enfance-Petite Enfance entamé, en 2022, a abouti à la création d'un livret d'accueil personnalisé, support de transmission des informations entre les familles et les professionnelles lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap et ce, tout au long de son parcours, de la petite enfance à l'école.

Enfance - Jeunesse

L'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire

L'accompagnement des enfants au quotidien par des Accompagnants d'Élève en Situation de Handicap (AESH).

Individuel ou mutualisé, l'AESH est une aide humaine qui a pour vocation d'accompagner tout élève en situation de handicap pour lequel la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (CDAPH) en a notifié le besoin et ce, quels que soient le handicap et le niveau d'enseignement. Il s'agit d'un personnel de l'Education Nationale.

S'agissant des accueils périscolaires, la politique poursuivie en matière d'inclusion se traduit par :

- une inscription des mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans le projet pédagogique de la structure accueillante ;
- la mise en œuvre de moyens de compensation : travaux d'accessibilité, achat et mise à disposition de mobilier adapté, malles pédagogiques et outils spécifiques (couvertures lestées, timers...), renforcement humain des équipes.

Dans les écoles publiques, un renfort d'encadrement sur les temps périscolaires est positionné de manière systématique dans les 12 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

En fonction des besoins et possibilités de recrutement, l'affectation d'un personnel complémentaire à l'équipe d'encadrement réglementaire peut être faite de manière ponctuelle ou régulière, individuelle ou mutualisée, selon certains critères :

- l'enfant bénéficie d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) connue des services périscolaires/ extrascolaires ou est en attente de notification. Mais depuis le 01er Janvier 2022, la MDPH n'indique plus qu'une préconisation pour les temps périscolaires, n'induisant pas d'obligation pour les collectivités ;
- le parent est en accord avec un accompagnement personnalisé ;
- la nécessité d'un accompagnement particulier est motivée par la direction de l'ALSH et la famille.

En 2023, sur 6 892 enfants inscrits en écoles publiques, 515 enfants en situation de handicap étaient accueillis sur les temps périscolaires.

Parmi les 1 305 inscrits en ALSH extrascolaires sur le temps des vacances, 63 enfants étaient en situation de handicap et parmi les 1 515 inscrits en ALSH du mercredi, 80 étaient en situation de handicap.

Des recrutements spécifiques ont été réalisés également sur les temps ALSH du mercredi, petites vacances et vacances d'été pour accompagner les enfants le nécessitant qu'ils soient scolarisés en écoles publiques ou privées.

Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

12 ULIS sont réparties sur 12 écoles élémentaires brestoises : Guérin, Kergaouyat, Kerbernard, Kerhallet, Kerisbian, Langevin, Pen Ar Streat, Quatre Moulins, Pilier Rouge, Le Questel, Quizac et Jean Rostand.

Ces unités accueillent 125 enfants en 2022-2023 enfants atteints de troubles auditifs, de troubles des fonctions cognitives ou troubles envahissants du développement.

Effectifs scolaires	Maternels	Élémentaires	ULIS	UEMA	UEEA	Ecole La Pointe	DAR	IME
2015/2016	3448	4537	128	0				
2016/2017	3217	4564	123	0		15		
2017/2018	3160	4452	109	7		13		
2018/2019	3049	4447	96	7				
2019/2020	2985	4299	129	7		12		
2020-2021	2839	4265	136	7		12		
2021-2022	2778	4204	139	7		12	3	8
2022-2023	2756	4200	125	7	5	12	7	8

Tableau du nombre d'enfants dans les écoles publiques et les sections spécialisées

Accueil d'enfants déficients auditifs à l'école de la Pointe :

Les enfants déficients auditifs, scolarisés sur cette école, bénéficient d'un accompagnement par l'ANVOL (ex.AFDA).

Des orthophonistes interviennent et disposent d'un bureau dans les locaux du groupe scolaire.

Deux psychologues, une psychomotricienne, une éducatrice et des interfaces de communication mettent également leurs compétences au service des élèves de l'école.

Un cours de langue des signes est assuré dans l'école afin de permettre aux enfants entendants et malentendants de communiquer et de s'enrichir mutuellement.

Une Unité d'Enseignement Maternel Autisme (UEMA) à l'école Louise Michel :

L'unité d'enseignement est un dispositif médico-social accueillant 7 enfants âgés de 3 à 6 ans.

Il constitue pour ces enfants, un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler les temps individuels et collectifs autour :

- d'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- d'interventions éducatives et thérapeutiques précoces.

L'objet de l'UEM est d'offrir, chaque fois et dès que possible, les conditions d'une scolarisation en milieu dit ordinaire. Aussi, les élèves peuvent bénéficier de temps d'inclusion dans la vie d'une des classes de l'école.

Un Dispositif d'Auto Régulation sur l'école Paul Eluard (DAR)

Le dispositif vise la scolarité d'enfants d'âge primaire ne bénéficiant pas, selon la philosophie de l'école inclusive, d'AESH, ou de moyens de compensation.

L'équipe éducative au sens large (DAR, Education nationale, Ville) a pour objet commun d'accompagner l'enfant dans la gestion de ses émotions et compétences.

Le DAR fonctionne avec un plateau technique :

- 1 éducatrice/trice ;
- 1 neuropsychologue ;
- 1 ergothérapeute.

7 enfants ont été accueillis à la rentrée avec pour objectif d'accueillir 10 enfants d'ici à 3 ans.

Un Service d'Education et d'Enseignement Spécialisé de l'IPIDV dédié aux enfants déficients visuels sur l'école Jean ROSTAND (SEES)

La ville met à disposition des locaux sur l'école Jean ROSTAND pour accueillir une Unité d'Enseignement qui a pour objet :

de dispenser à une dizaine d'enfants d'âge élémentaire, des cours d'apprentissage au braille et à l'utilisation des outils braille (du CP au cm2) ;

de les accompagner dans l'acquisition de l'autonomie vers l'entrée en 6ème en mettant à leur disposition de nombreux moyens de compensation et une pédagogie spécialisée.

Une Unité d'Enseignement Externalisée de l'IME Jean PERRIN sur l'école Célestin Freinet (UEE)

Un groupe de 8 enfants en situation de handicap est accueilli dans un établissement scolaire ordinaire, accompagné d'un éducateur et d'un enseignant spécialisé. Des projets sont développés en commun sur les temps scolaires et périscolaires afin de travailler ensemble la démarche inclusive collective. Cette démarche, conventionnée, permet à la fois d'effacer les différences sur des activités informelles mais également de favoriser le lien. Elle nécessite une concertation importante des professionnels de la communauté éducative.

Formation

Des temps de sensibilisation sont organisés auprès des professionnels de l'encadrement des temps péri/extrascolaires via les missions d'appui menées par le SESSAD Autisme et de l'IME Jean PERRIN.

L'accès à la culture – Direction Culture –Animation & Patrimoine

Depuis de nombreuses années, la Direction Culture-Animation-Patrimoine est engagée sur l'amélioration permanente de l'accessibilité de tous et toutes à ses propositions et manifestations.

Les axes de développement à court et moyen terme portent particulièrement sur :

L'accès et la participation des personnes à l'offre culturelle,

L'accès aux contenus des œuvres et aux événements proposés par chaque service ou équipement,

Le renforcement des partenariats avec les associations concernées pour des actions culturelles spécifiques afin de ne pas faire « pour » mais « avec ».

L'accès et la participation à l'offre culturelle

Une communication sur les conditions d'accessibilité,

- pour l'équipe Patrimoine du service Musées-Patrimoine, la poursuite des travaux engagés sur la communication des niveaux d'accessibilité des actions (expositions, balades guidées ou en autonomie, conférences...);
- pour le musée des Beaux-Arts, l'accessibilité de l'ensemble des activités est précisée sur les différents supports de communication (programme semestriel, site, réseaux sociaux) ;
- pour les médiathèques, la refonte de son portail et de sa page « accessibilité » afin de mieux présenter le catalogue adapté en fonction du type de handicap.

Une communication plus accessible en version.odt pour l'ensemble des services et des établissements

- pour le musée des Beaux-Arts, le programme semestriel sur le site du musée, avec pour chaque support (papier ou numérique) les précisions relatives à l'accessibilité (ou non) des expositions, visites ou événements ;
- pour le Service patrimoine, l'ensemble des publications produites sur le site Brest.fr, avec la mention « accessibilité » des animations, parcours... précisée autant que possible sur chaque support ;
- Pour le service Culture-Animation, la plaquette du Mac Orlan sur le Brest.fr ;
- pour les médiathèques, un audit d'accessibilité du site réalisé en décembre 2023 avec les corrections et les améliorations en cours de réalisation ou à apporter ;
- pour le conservatoire, tous les documents sur le site du Conservatoire et l'utilisation des pictogrammes.

La formation des agent.e.s,

- pour les Médiathèques :
 - o 3 agents formés à l'accueil des publics autistes en médiathèque ;
 - o 5 agents formés à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements recevant du public ;
 - o 24 agents formés à l'accueil des personnes en situation de handicap psychique ;
 - o 4 agents ont bénéficié d'une formation sur la santé mentale des jeunes.
- Pour le conservatoire : 2 agents d'accueil du conservatoire de musique de danse et d'art dramatique formés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'accès aux contenus des œuvres et événements proposés

Le Musée des Beaux- Arts

Plusieurs visites du parcours permanent ont été organisées à destination de personnes déficientes visuelles (visite descriptive et tactile) et de personnes sourdes ou malentendantes (visite traduite en LSF). Ces visites ont réuni 39 personnes.

Des livrets de visite ont été traduits en FALC (facile à lire et à comprendre) pour les expositions « Simone Boiseq | Karl-Jean Longuet » et « 2023, le chantier des collections d'art graphiques ».

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Le conservatoire de Brest métropole poursuit ses actions en faveur des publics éloignés ou en situation de handicap par :

- la tarification adaptée des concerts : soit 4 € et gratuit pour les accompagnateurs ;
- le projet « Musique à l'Hôpital » : partenariat entre musicienne intervenante et enseignants de l'hôpital pour les enfants en hospitalisation de longue durée ;
- la désignation d'une référente « inclusion » : depuis 2022, elle est chargée de construire avec les familles des parcours adaptés aux difficultés de chacun ;
- la chorale inclusive : créée en lien avec l'Arche au Relecq-Kerhuon, la chorale inclusive est dirigée par une enseignante du conservatoire. Cet ensemble est composé d'adultes en situation de handicap, de membres du personnel soignant volontaires et des familles.
- l'intervention d'une enseignante danseuse auprès de personnes en situation de handicap moteur relevant de SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile).

Les Médiathèques

Les collections adaptées (livres lus, livres de gros caractères, culture sourde, jeux adaptés) sont régulièrement enrichies et sont complétées par le prêt de liseuses qui permettent le réglage de la taille de la police de caractère, l'utilisation d'une police accessible aux dyslexiques et l'adaptation de la luminosité. Dans la médiathèque de Bellevue et celle François Mitterrand- Les Capucins, ces démarches ont été complétées, en 2023, par la mise en place d'autocollants colorés sur les claviers des ordinateurs permettant de consulter le catalogue des médiathèques et d'utiliser internet par les personnes dyslexiques.

Le service Patrimoines

Les balades en ville

En 2023, l'itinéraire de la balade en ville du quartier de Saint-Marc a été conçu avec une attention particulière sur l'accessibilité PMR couplé à une interprétation en LSF pour les participants sourds.

Les journées européennes du patrimoine

Chaque année, ce temps fort est préparé avec les associations afin de proposer une sélection de visites adaptées aux personnes sourdes ou déficientes visuelles en les mentionnant dans la programmation.

La Tour Tanguy

La nouvelle scénographie, dévoilée au public en juin 2023, a été réfléchiée avec des associations du secteur du handicap. Elle dispose d'une maquette tactile, d'une possibilité d'audiodescription, de parcours podotactiles, d'une rédaction

simplifiée, d'une prise de vue de la nouvelle scénographie pour les personnes à mobilité réduite en dehors de la tour (visite virtuelle), etc.

Parcours patrimoniaux

Le nouveau parcours « Brest d'un port à l'autre » a été pensé de manière à répondre aux besoins d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il a été installé, en 2023, sur le port du Moulin Blanc.

Les expositions temporaires

L'exposition annuelle du label Ville d'art et d'histoire s'est tenu dans un lieu accessible aux personnes en situation de handicap moteur. Des chaises-cannes étaient disponibles pour les publics qui ressentaient le besoin d'un meilleur confort de visite, amélioré également par un éclairage et des contrastes de couleurs adaptés.

Le service Culture-Animation

Le Printemps des Sonneurs

Des boucles magnétiques sont accessibles aux chalets d'accueil.

« L'Été à Brest 2023 »

La handibox est régulièrement proposée dans le cadre des manifestations culturelles permettant un service d'accueil adapté au public.

Les Jeudis du Port

Les Jeudis du Port proposent un ensemble d'actions pour une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap, comme un accueil adapté aux personnes à mobilité réduite et une entrée spécifique sur le port évitant les files d'attente ainsi qu'un accueil en LSF.

Des informations sur les différents niveaux d'accessibilité sont à disposition dans les chalets d'accueil.

Le matériel de la handibox est déployé dans son ensemble par une personne vacataire formée.

Pour la première fois, un atelier d'initiation à la langue des signes a été mis en place.

Des bornes sonores sont installées aux entrées du site pour guider les personnes déficientes visuelles vers les accueils, ainsi que des boucles magnétiques dans les 3 chalets pour les déficients auditifs.

Des plaquettes en grands caractères sont également diffusées. Deux fauteuils roulants sont disponibles en prêt pour les personnes dont la station debout prolongée est difficile, ainsi que des sièges-cannes. 4 toilettes PMR sont répartis sur le site à proximité des scènes de spectacle et sur le parc à chaînes. Une plateforme PMR permet d'assister aux concerts dans de bonnes conditions.

Les régisseurs des spectacles de rue (Le Fourneau) porte une attention particulière au placement des personnes à mobilité réduite pour qu'elles puissent être devant les autres spectateurs.

Chaque scène (Docks et grande scène) dispose d'une boucle magnétique pour les personnes malentendantes, le matériel leur étant prêté à l'accueil central afin de suivre les concerts.

Enfin, le concert de Olor a été intégralement chant-signé sur la scène des Docks, le 1^{er} Jeudi du 27 juillet, pour permettre la participation du public sourd.

Les fêtes de quartier et les animations saisonnières

- le Dimanche au bord de l'eau dispose d'un chalet d'accueil doté du matériel de la handibox, et une accessibilité partielle du site pour les PMR.
- le ciné plein-air propose un accueil équipé de la handibox, l'accessibilité du site et le sous-titrage des films pour les personnes sourdes et malentendantes.
- Noël à Brest s'organise sur un site accessible, offre des spectacles adaptés, et fournit un accueil avec le matériel de la handibox et en LSF le weekend. Un atelier d'initiation à la langue des signes est également dispensé.

Le développement des partenariats pour des actions culturelles spécifiques

Les Médiathèques

- Le service « action éducative » a participé à une journée de formation des bénévoles de « Lire et faire lire » afin qu'ils connaissent les ressources disponibles s'ils interviennent auprès d'enfants en situation de handicap.
- La médiathèque François Mitterrand – les Capucins a organisé des visites mensuelles pour les résidents de l'EHPAD Louise Leroux.
- La médiathèque de Saint-Marc a accueilli 3 stagiaires de 3e en situation de handicap (autisme).

- La médiathèque de Saint-Martin a réalisé plusieurs animations :
 - o une soirée « jeux de société » en partenariat avec le BIJ pour accueillir des jeunes dont des adolescents en situation de handicap psychique du SESSAD;
 - o le visionnage d'un film du SESSAD;
 - o un atelier philo avec la résidence Espérance (personnes présentant des troubles psychiques) ;
 - o une sensibilisation à la langue des signes pendant les temps périscolaires avec le PL Guérin.
- Toutes les médiathèques accueillent régulièrement des classes ULIS, des groupes d'IME.

Service culture-animation : Le Mac Orlan

- Le 14 avril 2023, le Mac Orlan a accueilli le spectacle « Je suis sourd, je chante... et je vous emmerde ! » de la compagnie Symbiose, spectacle bilingue oral et langue des signes français.
- L'association Valentin Haüy a été invitée à participer à une visite sensible du Mac Orlan et une présentation de l'audiodescription avec la compagnie Murmuration, en septembre.

L'accès aux sports – Direction Sport et Nautisme

La pratique nautique

Du matériel adapté

Les bateaux et le matériel sont achetés par les clubs, associations, ou le centre nautique. L'ensemble est à la disposition de tous les partenaires.

Les structures impliquées dans le nautisme adapté (Handivoile, le CHU Bohars, Bretagne Nautisme, Voile du Ponant 29, CDV29) travaillent de concert pour utiliser le nautisme comme levier dans un parcours de soins ou éducatif.

En 2023, 430 sorties ont été réalisées au total dont 298 sorties sur diverses unités du pool nautique (trimaran, Hansa, bateaux collectifs, ...).

Des évènements nautiques pour favoriser les pratiques adaptées

Le service du Nautisme a organisé les 13 et 14 mai 2023 les premières « Journées Handinautisme » en collaboration avec ses partenaires œuvrant dans le domaine du handicap et du sport-santé. Ce sont deux journées dédiées à l'accueil des instituteurs et du grand public pour faire découvrir les supports nautiques adaptés.

Pendant la fête de la mer et du nautisme qui s'est tenue le dernier week-end d'août, un effort particulier a été porté sur l'accessibilité et l'accompagnement des personnes en situation du handicap avec l'utilisation de la Handibox et une personne consacrée à cet accueil.

En 2023, Handivoile Brest a organisé :

- des journées promotionnelles et l'Open handivoile en septembre (avec VP29 et CDV29),
- le rond handivalide du GPEN (avec BBN).

Se sont tenus au Centre Nautique de Brest :

- le Distro War Vor en juillet avec plus de 1100 bénéficiaires,
- la croisière Grand cœur Marin en septembre avec 350 participants.

L'accès aux activités aquatiques

L'offre aquatique en direction des personnes en situation de handicap et du sport-santé est constituée :

- des créneaux ouverts à tous ;
- de créneaux réservés au public des associations, mis à disposition gratuitement sur les 6 piscines de Brest métropole (dont Spadium Parc).

Le service des piscines observe, sur les créneaux d'ouverture au public d'accès payants et dans le cadre d'activité associative, une fréquentation croissante des personnes en situation de handicap, depuis l'installation de système de mise à l'eau.

Par ailleurs, les piscines peuvent accueillir les personnes déficientes visuelles avec leurs chiens accompagnants dans les parties pieds chaussés. Des couloirs de nage leurs sont réservés.

Le club du CNB, qui propose déjà une offre handisport, est affilié, depuis 2022, à la fédération de Sport Adapté.

Cette affiliation complète l'offre et l'inclusion de ses nouveaux licenciés.

Piscines	Créneaux réservés/activités proposées en 2023
Recouvrance	Trois créneaux: - Au Cercle des Nageurs de Brest pour des personnes atteintes de sclérose en plaque (environ 4 à 5 personnes). L'encadrant du club a été formé spécifiquement pour ce public. - A l'association Sports Adaptés ; - A l'ESAT Iroise des Papillons Blancs.
Buisson	Un créneau pour des groupes des Papillons Blancs.
Kerhallet	Un créneau hebdomadaire natation et plongée pour l'association Handisports. Un créneau sur le temps scolaire réservés aux enfants de l'IME Jean Perrin.
Foch	Trois créneaux pour : - l'IME de l'Elorn, - le foyer Kervaln, - le foyer Jean Perrin.
Spadiumparc	Deux créneaux pour l'association Handisports les samedis matins.

Les activités de sports de salle et de plein-air

Les activités dans les salles et gymnases

Les créneaux pour d'utilisation des stades et gymnases de Brest sont mis gratuitement à la disposition des associations. Certains sont particulièrement aménagés pour le handisport en loisirs ou compétition:

- Les centres sportifs Raymond Chapel, de Lanroze et de la Brasserie ;
- Le gymnase de Pen Ar Streat : des locaux sont dédiés au stockage des fauteuils et du matériel handisport ;
- Les gymnases de Traon-Quizac, de Bellevue, Vigier, de Provence, Le Doaré, Pen Ar Créach.

Les activités disponibles sur la ville de Brest sont : la Sarbacane, le Foot-fauteuil, le Basket-fauteuil, le Basket adapté, l'Escrime, le Football, le Handball, le Multisports, le Tir à l'arc, le Tennis, la Boccia.

Ces activités représentent près de 90 heures hebdomadaires en 2023, réservées pour les associations du handisport et du sport adapté, soit 3,5 % des créneaux réservés aux associations :

Les sections « Sports Adaptés » du Stade Brestois 29 et du Brest Bretagne Handball créées en 2017 regroupent aujourd'hui près de 60 jeunes (30 en handball, 30 en football).

L'ASPTT a créé une section spécifique de Sport Adapté pour la saison 2021-2022. 25 personnes (11 mineurs et 15 adultes) pratiquent différentes activités sur la semaine. L'ASPTT intervient également auprès de certaines classes ULIS du territoire.

Les Archers d'Iroise accueille plusieurs adultes pour un créneau dédié de 2h par semaine. L'association propose également des interventions à certains établissements spécialisés.

Le PL Sanquer anime depuis plusieurs année une section basket adapté avec un créneau entièrement dédié le vendredi.

Le Stade Brestois Athlétisme : des athlètes du Sport Adapté s'inscrivent dans les créneaux classiques du club. Le seul adhérent en catégorie senior est même listé dans les sportifs de haut niveau (Enzo Prigent).

Le CGBI (Club de Gymnastique Brest Iroise) a diversifié ses activités depuis la saison 2022 en s'ouvrant vers de nouveaux publics, notamment celui en situation de handicap ou en Affection de Longue Durée (ALD). Un conventionnement doit se faire avec les Comités Départementaux Sport Adapté et Handisport.

S'agissant des sports de glace, le club des Albatros propose des animations ponctuelles en Para-Hockey et le club « Sport et patinage » a accueilli en 2023 des publics en situation de handicap et en ALD.

En dehors des associations sportives, les associations médico-sociales comme Les Genêts d'or, le Foyer de Kerlivet, l'ITEP Jean Louis Etienne bénéficient également de créneaux au sein des installations.

Les événements – Animations

La journée multisports inclusive

Dans le cadre de la SOP (Semaine Olympique et Paralympique), le CD Sport Adapté 29, l'UNSS 29, l'USEP 29, le CD Handisport 29 en collaboration avec l'ASPTT Omnisports de Brest, la Ville de Brest, ont organisé le 4 avril 2023 une journée multisports en mixité avec des élèves de dispositifs ULIS et des élèves du milieu ordinaire d'écoles primaires et de collèges du bassin brestois.

150 élèves (dits valides et de dispositif ULIS) ont participé à cette opération.

La solidaire de Brest

C'est un événement sportif et solidaire bien ancré dans le calendrier sportif brestois qui se veut accessible et dont les frais d'inscriptions sont reversés à différentes associations.

En 2023, près de 1000 coureurs, marcheurs ont pris part à cet événement.

Le championnat de France Handisport de Tennis de Table jeunes et vétérans les 06 et 07 mai 2023.

Organisé à l'UBO, ce championnat a attiré 82 joueurs avec 8 podiums pour des bretons dont deux titres pour Hugo Nou, licencié d'Handisport Brest.

A noter, la forte mobilisation bénévole et du partenariat entre le comité régional et départemental Handisport, le club du Relecq-Kerhuon et le club partenaire d'HandiBrest.

Le soutien aux associations pour le handisport en 2023

Dans le cadre du soutien et de la promotion des associations sportives, la ville de Brest accorde des subventions sur la base de critères, tels que : la fréquentation, les déplacements sportifs, les manifestations sportives, le développement de nouvelles pratiques.

Les subventions au handisport représentent globalement : 23 148 € et se répartissent entre 3 associations :

- Handisport – 16 822 €,
- Association sportive des Sourds de Brest 29 - 1 186 €,
- ASPTT - 5 140 €.

MISSIONS DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN SANTE ET PLAN ALCOOL

Depuis mars 2019, suite à une réorganisation du pôle solidarités citoyenneté proximité, l'intégration du service Promotion de la santé au DSU acte la forte interaction déjà à l'œuvre entre la mission DSU et le service Promotion de la santé, notamment dans le cadre du contrat de ville. L'intégration de la mission Plan alcool brestois au sein de la mission DSU et donc en proximité du service Promotion de la santé permet de conforter ce projet.

L'élaboration d'un projet commun liant mission DSU et promotion et la santé a été engagé fin 2023 et devra poser les bases d'une coopération renforcée entre les différentes entités et conduire à un projet de service d'ici fin 2024.

Le service promotion de la santé est intégré à l'ensemble « Mission du Développement Social Urbain (DSU) - Promotion de la santé - Plan alcool ». Si le DSU dépend de Brest métropole, le service promotion de la santé et le plan alcool dépendent de la ville de Brest

Les missions :

La mission du Développement Social et Urbain est en interface entre les directions internes, les partenaires de la collectivité et les associations au service d'un projet urbain de cohésion sociale sur l'agglomération.

Les principales missions du DSU :

- Coordonner et animer le Contrat de Ville
- Accompagner les services et acteurs locaux dans les projets et actions inscrits dans le projet global.
- Assister la ville de Brest et la métropole dans l'animation des projets de développement social sur les quartiers prioritaires
- Impulser des missions transversales et démarches innovantes et expérimentales.

Les territoires couverts :

- Bellevue
- Europe
- Rive droite (2 territoires : 4 Moulins et Saint-Pierre)
- Lambézellec (Keredern et le bourg de Lambézellec)
- OPAH multi-sites (Recouvrance, Haut de Jaurès et Kérinou)

Les thématiques

- Laïcité - Egalité F/H - Discriminations
- Numérique et accès aux droits
- Participation des habitants
- Education
- Habitat
- Insertion - développement économique – économie sociale et solidaire
- Accueil et inclusion des personnes étrangères

Le service promotion de la santé a pour mission de mener une politique volontariste dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé avec l'ambition de contribuer à réduire les inégalités sociales de santé sur son territoire.

- Les actions du service de promotion de la santé sont prioritairement dirigées vers les quartiers prioritaires de la ville de Brest. L'objectif est de favoriser l'accès aux soins par le développement d'actions collectives d'éducation à la santé dans les quartiers, avec, pour et selon les besoins des habitants, en partenariat avec les associations et les professionnels implantés dans les quartiers
- Le service soutient les associations et les structures de quartier en leur apportant une aide :
 - Financière (subventions ou aide suite à réponse à l'Appel à projet spécifique) ;
 - Méthodologique (aide à l'élaboration de projets, formation) ;
 - Logistique (locaux au pôle santé, mise à disposition de salles, d'une cuisine pédagogique et d'un camion de dépistage, prêt de matériels, relai de communication ...).
- L'animation de l'Atelier Santé Ville et de plusieurs collectifs comme le Conseil Local de Santé Mentale et le collectif santé affective et sexuelle permettent de réunir de nombreux partenaires dans le domaine de la santé globale et de proposer des actions plus efficaces sur le territoire.
- Le service mène également des actions plus grand public comme les lundis de la santé

Il est constaté que depuis la crise sanitaire (covid), les inégalités sociales et territoriales de santé déjà présentes sur le territoire, ont été accentuées. Elle nous a démontré que la prévention en matière de santé est plus que jamais un enjeu de santé public majeur où l'action des villes est particulièrement importante

Le « Plan alcool brestois » :

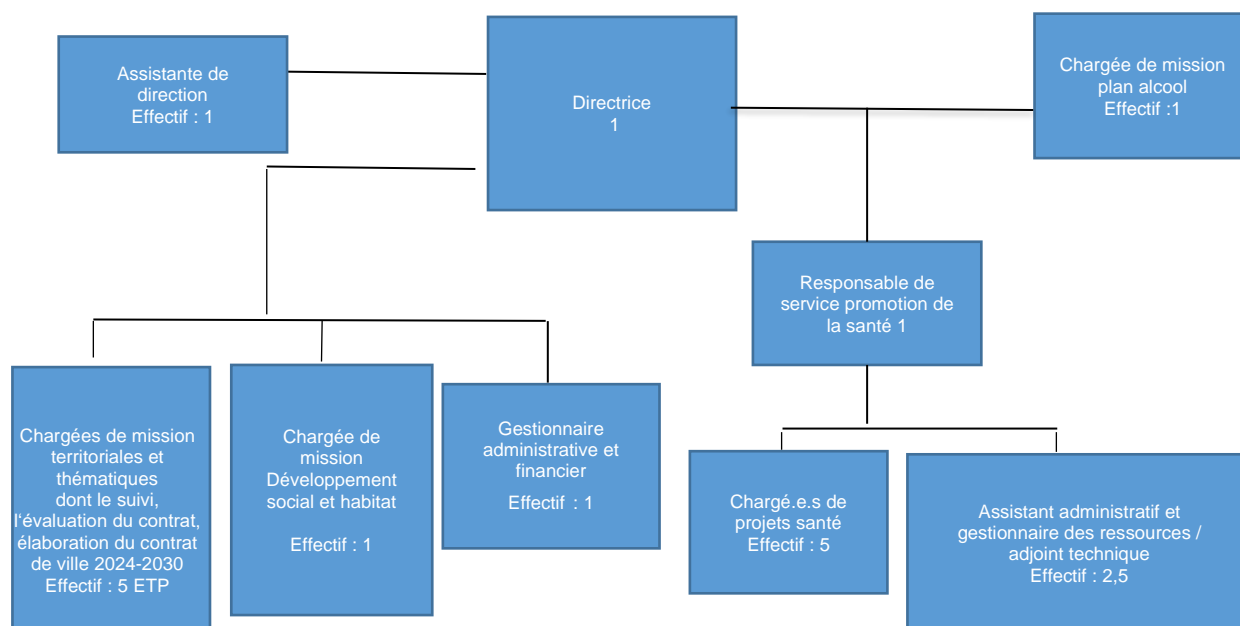
Le « Plan alcool brestois » a pour ambition de prévenir et réduire les usages à risque de l'alcool, à la croisée des enjeux de cohésion sociale, de prévention santé, de sécurité. Fruit de l'interaction entre les expertises d'acteurs locaux aux compétences diverses, la démarche a pour finalité de progresser collectivement dans la diffusion d'une culture commune et de bonnes pratiques en matière d'amélioration du cadre et de l'environnement des consommations et de promotion de la santé, prévention et réduction des risques. Les enjeux et objectifs suivants ont été définis pour la période 2022-2024 :

- clarifier et améliorer le rapport à l'alcool : connaissance du produit et de ses effets immédiats/long terme ;
- promouvoir les compétences psycho-sociales (notamment estime de soi, compétences relationnelles, esprit critique) ;
- reculer l'âge des 1ères consommations, notamment par le respect de l'interdiction de vente aux mineurs ;
- dénormaliser l'association systématique entre alcool, fête et convivialité, notamment banaliser le sans alcool/promouvoir les softs ;
- développer les bonnes pratiques de réduction des risques : distribution active d'eau, retour en sécurité ;
- développer le repérage précoce et améliorer l'accompagnement et l'accès aux programmes de réduction des usages à risque de l'alcool.

Ces enjeux se déclinent en actions opérationnelles dans le cadre d'une feuille de route mise à jour annuellement.

Les moyens de la direction :

La mission est composée d'une directrice qui encadre l'ensemble de la direction (DSU, promotion de la santé et plan alcool brestois), d'une assistante administrative et financière, d'une chargée de développement social et habitat, de 4 chargées de mission intervenant sur les 5 territoires. Chaque chargée de mission suit plus particulièrement une thématique transversale.



Volumes financiers gérés par la Direction (sur la base des BP)

Brest métropole

En fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mission DSU	306 050	112 000
RH	396 970	

Ville de Brest

En fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mission DSU	188 360	
Animer le réseau de santé publique	256 555	101 850
Plan alcool	80 000	50 000
RH	436 390	

Moyens techniques

Le service promotion de la santé dispose de ressources qu'il peut mettre à disposition des partenaires et de la population :

- Au pôle santé : l'espace coopératif Promotion de la santé (rénové en 2020) avec 3 salles mises à disposition des associations, la cuisine pédagogique pour les ateliers cuisine, des outils pédagogiques, et du matériel de réduction des risques ;
- Une unité mobile de santé (utilisée notamment pour le dépistage bucco-dentaire dans les écoles, les dépistages santé sexuelle, l'accès aux soins des plus précaires) ;
- 2 déambules et 2 vélos électriques permettant de les tracter ;
- Un parc de 15 défibrillateurs répartis dans la ville (notamment dans les mairies de quartiers) ;
- 2 distributeurs échangeurs de seringues (1 proche de l'hôpital Morvan et un autre rive droite).

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Coordonner et animer le contrat de ville

Animation des instances de gouvernance du Contrat de ville : instances politiques, groupes techniques et conseil citoyen interquartiers

La mission DSU anime tout au long de l'année les différentes instances qui font vivre les partenariats institutionnels et les engagements citoyens autour de la programmation financière, des besoins identifiés sur les quartiers prioritaires, de l'action en direction de ces quartiers et de leurs habitants, de la déclinaison dans les quartiers prioritaires des politiques publiques....

Gestion de la programmation financière du contrat de ville

La mise en œuvre du Contrat de ville ne peut se réduire à la seule lecture des programmes financiers, de nombreuses actions se faisant hors financements contractualisés. Pour autant, cette programmation financière constitue un levier important pour les partenaires du territoire.

Le contrat de ville engage 19 signataires parmi lesquels 5 cofinancent les actions : Etat (265 000 €), Brest métropole (210 000 €), Conseil départemental (85 730 €), Ville de Brest (102 360 €), CAF (60 000 €).

En 2023, 64 projets ont été soutenus, 3 missions d'ingénierie financées et 5 enveloppes déléguées abondées pour un total de 723 000 €.

Toute l'instruction du contrat repose sur la dimension partenariale des décisions, que ce soit en quartier ou par thématique. Les habitants, via les conseils citoyens, comme indiqué plus haut, sont également invités à donner leur avis sur les projets.

Elaboration du Contrat de Ville 2024-2030

Le Contrat de Ville 2015-2023 touchant à sa fin en 2023, son évaluation a été mise en œuvre dès 2022.

L'année 2023 a été consacrée principalement à l'élaboration du Contrat de Ville 2024-2030.

Depuis le début de l'année, de nombreux temps de travail techniques ont été organisés afin de travailler collectivement sur la structure du contrat de ville et son contenu :

- Deux comités techniques partenariaux au printemps pour travailler par groupes sur la structure et le contenu du futur contrat de Ville
- Deux conseils citoyens interquartier au printemps pour travailler par groupes sur la structure et le contenu du futur contrat de Ville et mettre les habitantes et habitants à contribution dans cette élaboration
- Un temps de travail inter-équipes de développement social pour décloisonner la vision par quartier et travailler sur la structure du contrat de ville
- Deux réunions inter-directions Brest métropole/Ville de Brest afin de faire du lien entre le Contrat de Ville et la politique ordinaire

Un rencontre d'acteurs a été organisée le 30 juin 2023 sur l'élaboration du futur Contrat de Ville. Réunissant 120 participants (habitantes et habitants, acteurs associatifs et institutionnels), l'objectif était de travailler sur les enjeux à faire figurer dans le contrat de ville par le biais de 8 ateliers thématiques.

Tout au long de l'année, cette réécriture a donné lieu à un travail régulier avec l'État et avec les financeurs du contrat de ville (Etat, Brest métropole, Ville de Brest, CAF, Conseil départemental du Finistère).

En parallèle, un travail a été réalisé tout au long de l'année en équipe de développement social par quartier sur les projets de cohésion sociale. Ce travail a été amendé par des rencontres politique de ville par quartier en automne. Réunissant une cinquantaine de personnes en moyenne par quartier (habitantes et habitants, acteurs de quartier associatifs et institutionnels), ces temps forts ont permis de dégager une quinzaine de priorités opérationnelles pour chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville, permettant une déclinaison du contrat de ville au plus près des besoins des habitantes et habitants. Ces priorités ont ensuite été validées par les élus lors de réunions politique de la ville par quartier.

En fin d'année, cette mobilisation collective territoriale riche et contributive a permis l'identification des ambitions, défis et actions opérationnelles du futur contrat de ville.

Actions dans les quartiers – Animation des projets de cohésion sociale

Les dynamiques à l'œuvre sur tout ou partie des quartiers politique de la ville

Animation du projet de cohésion sociale

Les chargées de mission DSU animent sur chacun des quartiers les projets de cohésion sociale visant à travailler collectivement l'analyse des besoins sur les quartiers politique de la ville et à définir des priorités d'actions partagées.

Elles animent ou co-animent plus particulièrement les instances suivantes permettant d'associer les partenaires du contrat de ville, les structures de terrain et les habitants à la démarche :

- Equipe de développement social
- Conseil citoyen

En 2023, les chargées de mission DSU ont travaillé à la réactualisation des diagnostics des besoins des différents quartiers politique de la ville en s'appuyant sur les portraits statistiques réalisés par l'Adeupa et les constats des acteurs de quartier. Cette démarche a débouché sur l'écriture de nouveau projet de cohésion sociale qui a été co-construit avec les équipes de développement social, les conseils citoyens et tous les partenaires de quartier.

NPNRU

Les chargées de mission développement social urbain des quartiers de Bellevue et de la Rive droite, la direction de la proximité via les mairies de quartier et la Direction de l'aménagement et des équipements métropolitains via les cheffes de projet renouvellement urbain constituent les équipes projet qui assurent la conduite et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain. La mission développement social urbain est particulièrement attendue sur la définition des actions de communication et de concertation afin de les adapter aux sujets et aux secteurs à traiter ainsi qu'aux publics concernés, sur la définition et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et d'animation de la vie sociale locale particulièrement nécessaires depuis l'entrée dans la phase opérationnelle du projet urbain

Les équipes projets se réunissent ainsi de manière hebdomadaire et rendent compte de manière régulière de leur travail dans le cadre d'instances partenariales.

Cité éducative

Labélisés « Cité éducative » en 2022, les quartiers de Bellevue et de Keredern bénéficient de financements spécifiques pour 3 ans afin d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. La mission Développement Social urbain est impliquée dans ce dispositif à travers son rôle de mise en lien des acteurs de terrain et des institutions, de facilitation du développement des projets, d'expertise des problématiques des quartiers, ...

La mission développement social urbain participe ainsi notamment aux comités techniques qui se réunissent tous les 15 jours, mais également aux groupes de travail thématiques.

Les principales réalisations par quartiers prioritaires

Quartier Lambézellec (Keredern/Bourg/Kerinou)

Rencontre des acteurs /projet de quartier :

- Finalisation et présentation du diagnostic santé
- Organisation de 2 rencontres d'acteurs sur le diagnostic de quartier et l'écriture du nouveau projet de cohésion sociale (8 juin et 21 septembre 2023)

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- Groupe de travail grandir à Lambézellec
- Groupe jeunesse Bellevue-Lambézellec
- Cité éducative

Quelques projets emblématiques qui ont bénéficié d'un accompagnement :

- Inauguration des frigos solidaires
- Déploiement de l'action du Marsoins sur le quartier Richepin (2 actions autour de la santé des femmes)
- Echanges avec le collectif des mamans de Lambé sur les problématiques rencontrées par les habitantes en termes de mobilité et de garde d'enfants
- Projet mobilité : distribution de vélos à bas cout pour les enfants de Keredern et du Bourg

Quartier Europe (Pontanezen/ Pen ar creach)

Dans le cadre des missions quotidiennes :

- participation à l'instance des responsables animée par la mairie de quartier ;
- participation à l'instance Grandir à l'Europe ;
- animation de l'équipe de développement social, équipe des partenaires du Contrat de ville à l'échelle du quartier et des services de la collectivité, chargée de mettre en œuvre le projet de cohésion sociale.
- rencontre d'acteurs.

L'année 2023 a été consacrée à l'élaboration du projet de cohésion sociale et à la réalisation du diagnostic santé. Une rencontre des acteurs a eu lieu en mars 2023 pour partager des éléments de connaissance en matière de santé et de présentation du diagnostic du quartier. Une autre rencontre des acteurs s'est tenue en septembre pour élaborer le projet de cohésion sociale, déclinaison à l'échelle du quartier du Contrat de ville.

Projets emblématiques ayant bénéficié d'un accompagnement :

- En décembre 2023, une expérimentation d'aller vers les habitants de Pontanezen a été développée, avec l'organisation d'un café en bas de 2 tours à Pontanezen. Cette action a mobilisé les services de la collectivité, DSU et la mairie de quartier mais aussi le bailleur social (BMH), la Mission locale et le service de Prévention spécialisée.

En ce qui concerne les projets associatifs soutenus, le service a accompagné

- l'étude réalisée par TAG29 autour de l'alimentation. Suite aux besoins recueillis, l'idée de création d'une épicerie solidaire a émergé. Un consortium d'acteurs autour de l'association Épicerie Solidaire en Réseau, épiceries solidaires en réseau et du centre social Horizons s'est constitué pour approfondir la potentialité d'une épicerie solidaire qui devrait voir le jour en 2024.
- Le restaurant éphémère qui permet à des habitants éloignés de l'emploi et/ou ayant un projet de création d'activités a terminé sa 3ème édition, avant de lancer « Cuisine du monde 4 », en janvier 2024.
- A Kerbernard, le centre social de Pen Ar Creach a été accompagné pour la réalisation d'un graff sur le local associatif Ti Bihan, contribuant à l'attractivité du quartier.
- Une action de remise de vélos à tarif solidaire à des enfants du quartier s'est déroulée par l'implication des associations Un peu d'R, Don Bosco, BAPAV, de la collectivité (mairie de quartier, sport et quartiers, dispositif de réussite éducative, mission DSU, direction Mobilités)

Quartier Bellevue

Rencontre des acteurs / projet de quartier :

- Animation de l'équipe de développement social : toutes les 8 semaines environ
- Organisation d'une rencontre d'acteurs sur le diagnostic de quartier et l'écriture du nouveau projet de cohésion sociale le 28 septembre 2023
- Organisation et coordination d'une journée mobilité avec distribution de vélos à bas coût : 4 octobre 2023
- Engagement d'une réflexion sur la tranquillité urbaine et le bien vivre ensemble sur le secteur de Kergoat

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- Groupes de travail grandir à Bellevue : parentalité, accompagnement à la scolarité, temps libres des collégiens
- Participation aux groupes partenariaux et aux instances de la Cité éducative

Quelques temps forts ayant bénéficié d'un accompagnement :

- Journée d'animations, de concertation et d'information sur le projet urbain : Jardin d'armagnac, Kerbernier, projet de relocalisation du Centre Social-Halte-Garderie, ...
- Fenêtres ouvertes à Kergoat
- Accompagnement d'un collectif de mères pour la programmation de café en bas des tours à partir de janvier 2024

A l'échelle de la Rive droite

- Organisation d'une rencontre d'acteurs / restitution du diagnostic santé Rive droite le 10 mars 2023

Spécifiquement sur le quartier Saint Pierre (Kerourien, Kergaouyat, Keranroux)

Rencontre des acteurs / projet de quartier :

- Animation de l'équipe de développement social : 5 à 6 fois par an
- Rencontre des acteurs de St Pierre / Elaboration du projet de cohésion sociale le 6 octobre 2023

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- Réunion des partenaires du quartier de St Pierre tous les 2 mois,
- Grandir à Kérourien, à raison d'une rencontre tous les 2 mois,
- Cellule post-émeutes urbaines de fin juin 2023 / centre social de Kérourien : partage d'informations et plan d'actions (toutes les 2 semaines à compter de septembre 2023).

Quelques projets emblématiques qui ont bénéficié d'un accompagnement :

- Coordination d'une journée mobilité « ça roule à Kérourien ! » le 15 avril sur l'espace public, avec pour objectif d'informer les habitants sur les dispositifs existants. Présence de l'ensemble des partenaires du quartier et de la mobilité pour animer ce temps fort.
- Déploiement des ateliers de réparation de vélos par BAPAV dans les QPV de la rive droite.
- Consolidation de l'association « Le Maquis » ; partage des besoins et enjeux auprès des partenaires institutionnels.
- Installation de l'association « VRAC29 » sur le quartier de Kérourien dans les locaux de BMH.

Accompagnement des démarches participatives

- Poursuite du conseil citoyen du Kérourien, Kéranroux, Kerargaouyat à raison d'une réunion plénière par mois.

Spécifiquement sur le quartier des Quatre moulins (Recouvrance-Queliverzan-Kerangoff)

Rencontre des acteurs /projet de quartier :

- Animation de l'équipe de développement quartier (partenaires du contrat de ville et de « Grandir à Brest » réunis) : 5 à 6 fois par an.
- Rencontre des acteurs des Quatre Moulins / Elaboration du projet de cohésion sociale le 20 octobre 2023

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- Commission isolement-précarité à raison de 3 rencontres dans l'année
- Groupe relais quartier NPNRU (3 rencontres dans l'année), pour informer les acteurs du quartier sur le projet de renouvellement urbain, échanger sur les actualités du quartier et organiser des temps à destination des habitants.

Quelques projets emblématiques qui ont bénéficié d'un accompagnement :

- Mise en place du secteur « isolement - précarité » au sein du centre social de Kerangoff ; accueil et accompagnement de la référente « personnes isolées » et de l'adulte-relais « mobilité » dans leur prise de fonction.
- Journée accès aux droits le 11 mai 2023 au centre social de Kerangoff à destination des habitant.e.s et des professionnel.e.s.
- Le 13 mai, concertation des habitants riverains autour du futur aménagement des espaces publics à Queliverzan.
- Le 11 octobre : présentation des futurs espaces publics de Quéilverzan - temps fort convivial.

Accompagnement des démarches participatives

- Poursuite de l'animation du conseil citoyen des Quatre Moulins à raison d'une plénière par mois.
- Organisation de cafés citoyens en juillet et décembre 2023.

Projets thématiques - Accompagner les services et acteurs locaux dans les projets et actions contribuant aux objectifs du Contrat de Ville

Développement social et Habitat

L'accompagnement des habitants concernés par les réhabilitations d'immeubles et la lutte contre le mal logement

Brest métropole mène dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, une action volontariste de renouvellement urbain en direction des quartiers anciens du centre-ville. Ces programmes opérationnels permettent d'accompagner la requalification d'ensembles immobiliers privés touchés par la dégradation et la vacance.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, « multisites » Brest quartiers anciens démarre en 2023 au bénéfice des quartiers suivants : Kerinou, Haut de Jaurès, Recouvrance.

Une mission d'accompagnement des habitants et de développement social liée aux OPAH RU est portée à la mission DSU par une chargée de mission Développement Social et Habitat.

La mission « accompagnement des habitant.e.s » vise à permettre la réhabilitation des immeubles dans de bonnes conditions, d'être aux côtés de tous les habitants des immeubles concernés en visant une amélioration de leurs conditions de vie.

Il s'agit de « profiter » de l'intervention sur le bâti (réhabilitation de l'immeuble, intervention dans le logement), qui rend souvent nécessaire que les occupants quittent leur logement le temps des travaux, pour créer ou re-crée un lien, accompagner la personne vers une solution de relogement définitive ou temporaire qui aboutisse à une amélioration de ses conditions de vie (amélioration des conditions de logement, recherche d'une meilleure insertion sociale).

Le cœur de la mission consiste à aller au contact des habitants et faire le lien entre les différents acteurs.

L'année 2023 est une année de transition : si les projets de réhabilitation engagés ont été poursuivis - ce sont des projets nécessitant parfois plusieurs années depuis la sensibilisation des copropriétaires à la réalisation effective des travaux - l'année 2023 a été consacrée en bonne partie au démarrage de la nouvelle opération : installation des groupes de travail. Ainsi, au cours de l'année 2023 : **13 habitant.e.s** ont été accompagnés dans des démarches d'accompagnement au relogement. Il s'agit de : **4 propriétaires occupants et 9 locataires.**

La mission accompagnement développe une démarche de prise de contact avec les habitants des immeubles concernés par une opération d'amélioration de l'habitat, qui ne sont pas forcément demandeurs.

Cela permet d'établir une **prise de contact avec des personnes très isolées** qui ne seraient pas spontanément allées au-devant des structures d'accompagnement, travailleurs sociaux, etc. Cette démarche qui prend du temps (établir un lien de confiance, réussir à se faire ouvrir la porte...), permet d'établir ou rétablir le contact, de mettre en place un accompagnement qui peut aller au-delà de la seule question du logement. Un travail de partenariat va être mis en place en 2024 avec la direction de l'habitat.

Concernant l'opération Brest Quartiers Anciens 2023- 2028, les mêmes secteurs sont concernés, mais :

- Le secteur de Kérinou passe désormais en priorité 1
- Haut de Jaurès : reste en priorité 1 avec un périmètre géographique qui s'élargit
- Le secteur de Recouvrance : passe en priorité 2

Les réalités du marché immobilier ont évolué depuis quelques années avec notamment un prix de marché immobilier privé locatif qui s'envole même sur les immeubles dégradés et de fait une recherche de solutions de relogement de plus en plus compliqué pour les occupants des immeubles engagés dans des projets de réhabilitation lourde. Aussi l'année 2023 a été consacrée à la recherche de pistes pour sécuriser les solutions de relogement des habitant.e.s.

Le projet européen Climate Active Neighbourhoods

En lien étroit avec la Direction Habitat, la chargée de mission Habitat et développement social a activement contribué au projet européen « Climate Active Neighbourhoods » au cours de l'année 2023.

En 2016, Brest métropole a rejoint un projet européen intitulé « Climate Active Neighbourhoods » avec 8 autres villes d'Europe du Nord-Ouest. Brest métropole a ainsi bénéficié pour 3 ans de financements et d'échanges de pratiques entre partenaires européens pour mettre en œuvre des actions concrètes dans les quartiers de haut-de Jaurès, Recouvrance et Bellevue et ainsi contribuer à la réalisation d'économies d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Suite à ce premier projet, fin 2021 Brest métropole repart dans un groupe réduit de partenaires - Climate alliance (chef de file), la ville de Worms (Allemagne), la ville de Liège (Belgique), et l'agence de l'énergie 3cea (Irlande - Kilkenny) - avec un nouveau public cible : les PME du territoire.

L'objectif : mobiliser et former les employeurs et employés des petites et moyennes entreprises afin de réduire leur empreinte énergétique au sein de leur entreprise et de réduire également leurs factures et consommations d'énergie dans leurs logements. Une attention est également portée aux structures de l'économie sociale et solidaire, et les travailleurs aux revenus modestes (passerelle avec les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique : Visites eau-énergie, interventions Bricobus).

Des animations proposées aux PME présentes sur le territoire (catalogue à venir prochainement) sous différents formats ont eu lieu en 2022 et 2023.

La chargée de mission Habitat et Développement social a activement participé au projet, notamment sur les aspects :

- Mobilisation de partenaires du territoire,
- Organisation de temps forts,
- Communication et suivi du projet,

- Reporting et participation aux ateliers d'échanges de pratiques lors des temps de rencontres des partenaires européens

Accompagnement aux développements des projets municipaux et métropolitains sur les quartiers politiques de la ville

Quelques exemples :

- **Été à Brest**

La mission DSU s'est impliquée dans le groupe technique en charge de la coordination et de la programmation d'un Été à Brest, permettant ainsi une valorisation et inscription aux programmes d'animations proposées au sein des QPV.

La mission a notamment accompagné le projet Fenêtres ouvertes, porté par le théâtre du Grain.

- **Démarches autour de la mobilité**

Poursuite de l'accompagnement des acteurs de quartiers, en association avec la Direction des mobilités, autour des freins à la mobilité identifiés (« pouvoir bouger » et « savoir bouger » des habitants). Sur les quartiers de la rive droite, renforcement de la présence des acteurs de la mobilité (BAPAV et plate-forme pour la mobilité de Don Bosco) et élaboration de nouveaux services de mobilité.

Le projet « mobilité inclusive », porté par l'association « Don Bosco » et la recyclerie « Un Peu d'R », a par ailleurs été déployé sur les quartiers de l'Europe, Bellevue et Keredern, permettant la distribution de 113 vélos à destination d'enfants de ces quartiers. Le dispositif de réussite éducative a participé à repérer et mobiliser les familles pour la remise des vélos. Sur les quartiers de l'Europe et de Bellevue, cette mise à disposition s'est intégrée à un événement plus large autour des mobilités, réunissant les acteurs de la mobilité.

Impulser des missions transversales et démarches innovantes et expérimentales

L'observation sociale

L'élaboration du nouveau contrat de ville et des projets de cohésion sociale dans le cadre de la réécriture du Contrat de Ville a été l'occasion de représenter les données socio-démographiques issues des portraits de quartier produits par l'Adeupa en 2022. Cet outil est devenu un repère pour un bon nombre de directions de la collectivité dans l'élaboration de leurs propres plans d'actions, projets d'établissement...

Coordination du plan d'action égalité femmes hommes

Aux côtés de la DRH, la mission DSU anime et coordonne le plan d'actions égalité femmes hommes sur le volet politiques publiques. Cela consiste en un appui aux directions thématiques sur la sensibilisation aux questions d'égalité, à l'appui au développement de projets, à la mise en lien avec les bons interlocuteurs.

Un travail de restitution de l'audit AFNOR sur le positionnement de la collectivité en terme d'égalité et de lutte contre les discriminations a été mené tout au long de l'année.

Cette mission a également pour rôle de coordonner les bilans annuels égalité et la rédaction du plan d'action. En 2023 un temps conséquent a été consacré à la réécriture du plan d'action égalité diversité, en lien avec l'ensemble des directions concernées et au regard des préconisations de l'audit.

Cette mission a également pour objectifs d'animer le réseau de partenaires autour des questions d'égalité/diversité, en s'appuyant par exemple sur le groupe Laïcité (cf ci-dessous), sur des temps de formation, sur des journées thématiques.

Groupe d'appui Laïcité Brest

Depuis fin 2015, la formation-action coordonnée par la mission développement social a permis d'inscrire dans le temps long la réflexion et la montée en expertise des professionnels du territoire sur les sujets de la laïcité, des discriminations et de la prévention des radicalisations.

En 2023, le groupe s'est réuni ponctuellement et a poursuivi l'essaimage de ses travaux et outils : intervention en cellule de veille Réseau d'Éducation Prioritaire, intervention à l'Institut de Formation au Travail Éducatif et Social, diffusion de l'exposition « Nous ! », animation d'une journée interprofessionnelle

Mission de coordination de l'accueil et l'inclusion des personnes étrangères

En 2023, dans le cadre du Contrat Territoriaux d'Accueil et d'Intégration, la métropole brestoise a obtenu un financement pour une mission de coordination du CTAI et de mise à l'écoute des besoins du territoire en termes de développement d'actions liée à la thématique de l'accueil et l'insertion des étrangers statutaires et primo-arrivants.

Ce financement de 63 000 euros, a permis la mise en œuvre de différents axes de travail :

- Participation et intégration des réseaux existants (ex. Réseau Isolement précarité – Groupe accès aux soins, Projet Educatif et Citoyen groupe « enfants venus d'ailleurs ») en permettant une prise en compte spécifiques de la question des étrangers
- Organisation de temps de rencontres et d'échanges, de partages de pratiques et d'analyses des besoins à destination des professionnels et associations accompagnant des publics étrangers. Animation d'un réseau de partage d'informations, d'interconnaissance entre professionnels, et de réflexion collective à l'identification d'outils et de solutions. Un plan d'action a été établi et sera mis en œuvre à partir de fin 2023.
- Rencontre avec les porteurs d'actions conventionnées dans le cadre du CTAIR, avec AIVS ALMA, Coallia et coordination du dispositif en lien avec les services de l'Etat
- Participation au Comité de pilotage de l'accord-cadre sur l'intégration entre l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et les Services Publics de l'Emploi
- Participation au diagnostic de préfiguration du programme AGIR qui sera déployé en 2024

Expérimentation distributeurs de protections menstruelles

La ville de Brest, avec le soutien financier de l'Etat, a lancé une expérimentation visant à équiper plusieurs lieux de distributeurs de protections menstruelles. Ainsi une dizaine de lieux sont désormais équipés de distributeurs afin de faciliter l'accès aux femmes en situation de précarité à ce bien de première nécessité mais aussi tout simplement de faciliter le quotidien de toutes les femmes : CCAS, BIJ, CIDFF, mairie de quartier de Bellevue, piscine Foch.... En fin d'année 2023, les mairies de quartier ont également été équipées.

Le dispositif a fait l'objet d'une évaluation partagée avec les partenaires du territoire.

Par le levier du Plan pauvreté 2020 – 2023 avec l'Etat, les associations intervenantes auprès des femmes en grande précarité et jeunesse ont bénéficié en toute fin d'année 2023 de stocks de protections menstruelles, qui seront déployés sur l'année 2024.

Animation du Groupe solidarité emploi

La mission DSU anime une instance consacrée aux questions d'insertion et d'emploi du Contrat de ville qui favorise l'interconnaissance entre acteurs de l'insertion et de l'emploi qui permet d'avoir une vision partagée des projets et de leur déploiement de façon concertée entre partenaires.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Offre de mobilité inclusive pour les habitants des quartiers prioritaires

Description de l'action

L'action consiste à recycler des vélos pour les vendre à un tarif solidaire de 20€ à des enfants résidents en quartier Politique de la ville (QPV). Les vélos sont récupérés par les associations « Un peu d'R » et « Don Bosco » et remis en état par le chantier d'insertion de « Don Bosco ». L'action donne lieu à un temps fort dans un quartier avec des ateliers de sensibilisation au savoir rouler et aux mobilités douces.

Apports au développement du territoire :

- Préserver un environnement de qualité : sensibilisation aux mobilités douces
- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité : lutte contre les inégalités sociales en offrant la possibilité à des enfants issus de familles modestes d'acquérir un vélo
- Contribuer à l'épanouissement de toutes et tous : sensibilisation au savoir rouler et apprentissage du vélo
- Développer des modes de consommation et de production plus durables : remise en circuit de vélos récupérés

Faits marquants et perspectives :

113 vélos ont été remis en 2023 lors de 3 journées consacrées à la mobilité.

Indicateurs de l'action :

113 enfants concernés. Mobilisation d'un réseau d'acteurs (Don Bosco, Un peu d'R, BAPAV, Sport et Quartiers, Dispositif de réussite éducative, Mission DSU, Direction Mobilités et mairie de quartier) en faveur d'un projet fédérateur.

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : site participatif égalité femmes hommes

Description de la réalisation

Le site <http://www.egalitefemmeshommes-brest.net/>, créé en 2011, se veut un outil d'échanges d'informations et ressources pour les services de la collectivité et les acteurs/actrices du territoire : 700 personnes inscrites à l'infolettres, plus de 40 000 visites par an.

La réalisation a été identifiée dans les 6 axes du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

- Réaliser l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes du territoire
- Améliorer la conciliation du travail, de la vie privée, familiale et sociale
- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision
- Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société
- Eradiquer les violences liées au sexe et à la traite des êtres humains
- Intégrer la dimension d'égalité dans les échanges du local à l'international

DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

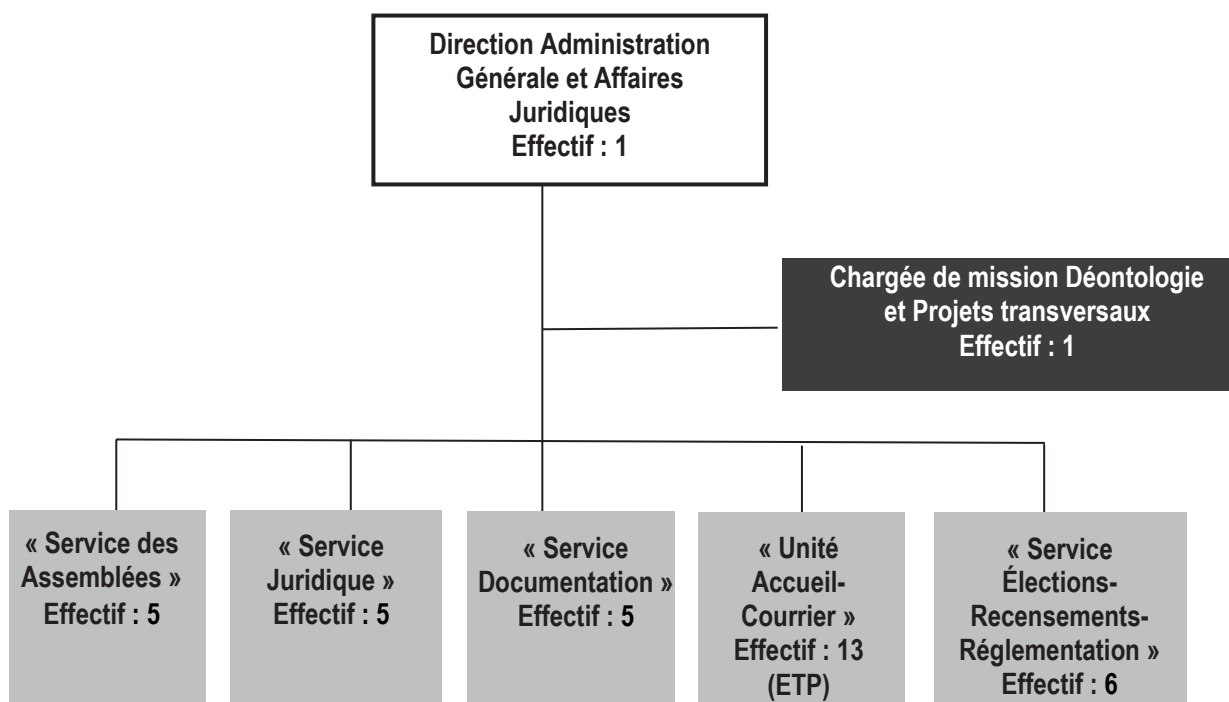
MISSIONS

Ainsi, au 31 décembre 2023, la direction Administration Générale se compose de 6 entités :

- 1 - Mission Déontologie et Projets Transversaux,
- 2 - Service Assemblées : service composé de 5 emplois gérant les Assemblées et le pouvoir réglementaire,
- 3 - Service des Affaires juridiques : composé de 4 emplois de juristes de catégorie A (attaché territorial), dont 1 en binôme fonctionnel avec la DPRTU et d'un emploi d'assistante administrative de catégorie C,
- 4 - Service Documentation : composé de 5 emplois en charge de la collecte et de la diffusion de la documentation,
- 5 - Unité Accueil - Courrier : Unité regroupant les affaires générales, le courrier et l'accueil de la métropole,
- 6 - Service Elections-Recensement-Règlementation : composé de 6 emplois.

RESSOURCES

La direction de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques (DAGAJ) est composée (au 31 décembre 2023) de 36 emplois (ETP) répartis selon l'organigramme suivant :



Mission déontologie

Mise en place depuis début 2020 et, animation d'une démarche de renforcement des responsabilités déontologiques auprès des agents et élus.

Effectif : 1 agent

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Accompagnement des agents et des services

- Le conseil déontologique aux agents

Les agents du CCAS, de la ville de Brest et de Brest métropole ont la possibilité de s'adresser à deux référents en cas de questionnements d'ordre déontologique (prévention des conflits d'intérêts, secret professionnel, positionnement vis-à-vis de la hiérarchie etc.) :

- La chargée de mission déontologie en interne peut être saisie de toute question via un formulaire dédié et disponible sur l'intranet de la collectivité ;
- Le référent déontologue positionné au niveau du Centre de gestion du Finistère remplit également cette mission de conseil et d'accompagnement et peut être saisi par mail ou par voie postale.

- L'accompagnement des services sur des thématiques à enjeux déontologiques

Outre l'accompagnement individuel des agents, la mission déontologie apporte également un appui aux services dont l'exercice des missions peut générer des questionnements déontologiques voire nécessiter des réorganisations pour assurer le respect de certaines obligations. Cela peut par exemple concerner le respect de l'obligation de secret professionnel pour certains agents qui y sont soumis, la mise en place de dépôts etc.

La mission déontologie a également produit deux vidéos pédagogiques à destination des agents sur le thème du conflit d'intérêts afin d'en préciser la notion et la procédure applicable en cas de potentielle identification d'un tel conflit.

- Le signalement des alertes éthiques

Une procédure spécifique permettant aux agents titulaires et stagiaires, aux agents contractuels, aux collaborateurs extérieurs et occasionnels et aux stagiaires de signaler à un référent unique tout fait dont il ou elle a personnellement connaissance et qui serait de nature à menacer l'intérêt général a été mise en place et communiquée au sein de la collectivité.

Cette procédure garantit la protection de l'auteur du signalement en lui conférant le statut de lanceur d'alerte si les conditions du signalement sont respectées.

En 2023, aucun signalement n'a été transmis dans le cadre de cette procédure.

Analyse de compatibilité des demandes de reconversions professionnelles ou de cumuls d'activité

En cas de mobilités public/privé ou de demandes de cumuls d'activités, la mission déontologie réalise une analyse de compatibilité déontologique sur la base des éléments transmis par la direction des ressources humaines, qui centralise les demandes. S'il existe un doute sur la compatibilité du projet avec les fonctions exercées par l'agent, la mission déontologie saisit le référent déontologue de la collectivité (Mickaël Lavaine au CDG 29), qui analyse à son tour la situation. Si cette seconde analyse ne permet pas de lever le doute, la collectivité saisit la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

En 2023, la mission déontologie a été sollicitée pour émettre un avis sur 18 dossiers, soit une diminution de 60% par rapport à 2022 (45 dossiers) :

- 7 dossiers ont fait l'objet d'avis de compatibilité (28 en 2022),
- 11 dossiers ont fait l'objet d'avis de compatibilité avec réserves (17 en 2022),
- aucun dossier n'a fait l'objet d'avis d'incompatibilité (aucun en 2022).

Accompagnement des élus

- La prévention des conflits d'intérêts

- Une évolution législative

Dans la continuité de l'année 2022 au cours de laquelle de nombreuses questions sur les situations nécessitant le déport des élus ont été abordées, ainsi que l'évolution législative avec la publication de la *loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale*, l'année 2023 a permis d'asseoir la doctrine de la collectivité en matière de dépôts.

L'article 217 de cette loi protège du risque de prise illégale d'intérêts les élus qui siègent au sein d'un organisme extérieur en application d'une disposition législative. A l'exception d'organismes comme le centre communal d'action social ou la caisse des écoles, ces élus doivent malgré tout se déporter de toute décision attribuant une aide à l'organisme ou relative à leur désignation ou à leur rémunération au sein de l'organisme.

La mission déontologie a proposé aux élus de Brest métropole une analyse de ces dispositions qui permet de guider les élus dans leur prise de décision sur un éventuel déport, en dressant une liste la plus exhaustive possible des types de décisions et d'organismes concernés par ces dispositions. Cette liste n'est pas figée, puisque la mission déontologie la met à jour en fonction des préconisations de la HATVP ainsi que de la jurisprudence et des doctrines extérieures afférentes (ex : France Urbaine).

La mission déontologie poursuit le travail de préconisations de déport en amont de chaque instance, pour les délibérations dont l'objet ou dont la nature de l'organisme extérieur concerné peut faire naître un conflit d'intérêts.

Brest métropole et la Ville de Brest se caractérisent par une vie associative riche et dense. Ce dynamisme se traduit notamment par la présence d'élus au sein des instances dirigeantes des associations.

Cette proximité est une force pour le territoire mais représente un risque réel pour les élus qui, de par leur double fonction d'élus métropolitains et de membres des instances dirigeantes des structures associatives, peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et potentiellement être condamnés pour prise illégale d'intérêts.

Afin de sécuriser les relations avec les associations et les actions des élus, Brest métropole et la Ville de Brest ont acté en juin 2023 la fin de la représentation de ces collectivités dans la plupart des associations. Certaines représentations ont été maintenues, pour les structures composées essentiellement de collectivités ou dont la présence des collectivités sont prévues ou induites par une disposition législative, ou encore les structures dont l'objet même nécessite la présence de la collectivité.

- L'accompagnement individuel

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 a également instauré le droit, pour tout élu, de consulter un référent déontologue, qui peut être institué sous forme de collègue. Brest métropole a choisi de mettre en place cet instance de conseil déontologique sous forme de commission, composée de trois personnalités extérieures à la collectivité et reconnue pour leurs compétences respectives dans les domaines du droit, des collectivités territoriales et du monde économique. Les missions de la commission de déontologie mise en place à Brest métropole sont :

- assister l'élu dans ses déclarations d'intérêts et de patrimoine, initiales et modificatives ;
- être saisie par un élu afin de l'aider à détecter des risques de conflits d'intérêts le concernant et émettre des recommandations ;
- être saisie par un élu ou un groupe politique sur toute question relative à la charte de déontologie des élus et son application et émettre des recommandations ;
- être saisie par la direction générale et/ou le cabinet sur toute question relative à la charte de déontologie des élus et son application et émettre des recommandations ;
- proposer des actions de formation, d'information et de sensibilisation aux élus sur diverses thématiques déontologiques;
- émettre des avis sur la charte de déontologie des élus et sur son application, en proposer des évolutions éventuelles ;
- établir des rapports d'activités annuels anonymisés faisant état de son activité et d'éventuelles recommandations visant à faire évoluer la charte de déontologie des élus ou à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'un rapport de fin de mandat faisant état de l'évolution de sa doctrine et des évolutions apportées à la charte de déontologie des élus. Le rapport est transmis aux conseillers et conseillères par le maire ou président.

Le service des Assemblées

MISSIONS

Le service des Assemblées est composé de 5 agents, leurs activités principales se recentrent d'une part sur la préparation, la tenue et le suivi de instances de la Ville de Brest et de la métropole, et d'autre part la mise en œuvre et la vérification des actes réglementaires de la Ville et de la métropole.

Effectif : 5 agents

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Les instances : le Conseil municipal de la Ville de Brest, le Conseil et le Bureau de la métropole

Dans le cadre de cette première activité le service des Assemblées- prépare les instances des deux collectivités (Conseil municipal, Conseil et Bureau de Brest métropole) et les différentes commissions et réunions préparatoires s'y rattachant.

16 instances ont été suivies par le service des Assemblées :

- 5 Conseils municipaux,
- 6 Conseils de métropole,
- 5 Bureaux de métropole,

et 61 réunions de commissions préparatoires thématiques et plénières organisées en amont des instances.

Ces instances ont donné lieu à l'approbation de 889 délibérations par les organes délibérants, dont :

- 339 délibérations pour le Conseil de la Ville de Brest,
- 237 délibérations pour le Conseil de Brest métropole,
- 313 délibérations pour le Bureau de la métropole.

Le Service des Assemblées a, en 2023, produit 36 délibérations de type institutionnel (installation de nouveau conseiller- e, élection, modification de la composition des commissions, désignation dans les organismes, etc...).

Des interprètes en langue des signes, généralement au nombre de trois, traduisent l'intégralité des échanges entre les élu-e-s lors des Conseils.

L'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements fait aujourd'hui obligation de produire un procès-verbal exhaustif avec l'intégralité des votes et débats. À ce titre, le compte rendu de séance d'une instance est soumis à l'approbation de l'organe délibérant à la séance suivante.

Le pouvoir réglementaire : les décisions et arrêtés

Dans le cadre de cette seconde activité, le service des Assemblées, instruit et vérifie les décisions du Maire et du Président par délégation du Conseil

- Les décisions ordinaires :

Les décisions du Maire ou du Président sont les actes administratifs, des dispositions prises souvent par nécessité chronologique (entre deux Conseils municipaux ou métropolitains), dans le cadre des délégations du Conseil municipal et encadrées par des Lois et Règlements.

En 2023, 673 décisions par délégation ont été instruites dont 337 pour la Ville de Brest et 336 pour Brest métropole (sur les compétences municipales ces décisions portent principalement sur les questions relevant des services « Action Sanitaire » et « Culture », quant à Brest métropole, il s'agit le plus souvent de thématiques liées au développement économique et à l'International).

- Les arrêtés :

Le service des Assemblées gère également les arrêtés du Maire et du Président. Par arrêté, le Maire ou le Président, prend dans le cadre de ses pouvoirs de police et dans la limite des compétences qui lui ont été déléguées en début de mandat par le Conseil Municipal ou le Conseil de la métropole. Les arrêtés municipaux ou métropolitains ne sont applicables que sur le territoire de la commune ou de l'EPCI.

Le service des Assemblées, assure la sécurisation juridique de ses actes et leurs publications.

En 2023, cette mission a concerné 4 139 arrêtés soit 3 863 pour la Ville de Brest et 276 pour Brest métropole.

Le service des Assemblées tient les registres officiels des deux collectivités, en 2023, et à ce titre il a préparé 109 registres tout acte confondu.

La production normale est de 50 registres à l'année mais en 2023, l'activité a doublé du fait de la nécessité d'absorber le retard engendré par la crise sanitaire.

Le service des Assemblées coordonne et suit des commissions thématiques, détachées des instances, elles rassemblent les élu-e-s de la Métropole et les élu-e-s des communes membres de Brest métropole non métropolitains.

Ces commissions plénières thématiques de la métropole se sont réunies à 5 reprises en 2023, et ce sur quatre thèmes :

- Mardi 10 janvier - Point d'actualité des évolutions du Cœur de métropole / secteur Capucins - rive droite
- Lundi 27 février - Point d'actualité de l'Habitat social
- Lundi 3 juillet - Projet de charte d'engagements sur les projets immobiliers.
- Lundi 11 décembre - Présentation des enjeux et du plan d'actions en matière de cyber sécurité du système d'information de Brest métropole et des partenaires.

La commission plénière thématique de la Ville de Brest s'est réunie le mercredi 12 avril, et avait pour ordre du jour un point sur l'avancement du projet des Halles Saint Louis.

Service des affaires juridiques

MISSIONS

Le service des affaires juridiques articule ses missions autour de 3 axes principaux :

- **Assister l'ensemble des services à la prise de décision en assurant la veille et le conseil juridique,**
- **Gérer l'intégralité des dossiers contentieux et pré-contentieux,**
- **Coordonner la passation des contrats d'assurance, et en gérer une partie.**

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

Le service est composé d'une responsable, de 3 juristes - dont un voit son temps de travail est partagé avec la Direction de la prévention des risques (1/3) et de la tranquillité urbaine (2/3), et d'une assistante administrative en charge du paiement des factures et de la gestion des sinistres en assurances.

Le service a inscrit au budget prévisionnel pour 2023 les crédits de fonctionnement suivants :

- 423 871 € pour la métropole,
- 66 634 € pour la Ville de Brest,

ce qui comprend les dépenses liées aux différents dossiers contentieux (honoraires d'avocats, experts, huissiers), ainsi que les primes des contrats d'assurance et autres charges de gestion courante.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Les actions sont récurrentes et présentées par missions, qui sont principalement au nombre de 3 :

Veille et conseil juridique

Les projets et actions des collectivités s'inscrivent dans un environnement légal et réglementaire très évolutif et contraignant, parfois complexe à maîtriser. La maîtrise de ce cadre, dans un contexte de judiciarisation de la société, est donc un enjeu majeur dans la gestion des risques par les collectivités.

Le service des affaires juridiques a pour mission de sécuriser juridiquement les procédures et d'assister l'ensemble des services à travers la production de notes juridiques d'aide à la décision. Il contribue également à diffuser une culture juridique commune au sein de la collectivité.

Les thématiques traitées par le service sont aussi variées que les missions des collectivités territoriales, bien que l'on remarque une part importante de consultations liées au fonctionnement institutionnel, telles que la relecture d'actes (courriers, délibérations, arrêtés) ou la détermination des compétences.

Le service est par ailleurs sollicité pour accompagner les services dans divers projets structurants, comme ce fut le cas pour le projet de rénovation des Halles Saint-Louis, ou pour des projets en matière d'aménagement et d'urbanisme (procédures environnementales...) et/ou pour répondre à des sollicitations ponctuelles.

Au titre de l'année 2023, la responsable et les juristes ont produit plus de 400 analyses écrites.

Gestion des pré-contentieux et contentieux

Le service des affaires juridiques est chargé de conseiller les services opérationnels quant aux recours gracieux, principalement dans les domaines des dommages aux tiers (demande indemnitaire) et des dossiers d'urbanisme.

S'agissant des contentieux, bien que le nombre total de dossiers ouverts dans le courant de l'année reste relativement stable, le nombre de nouveaux dossiers a fortement diminué devant le juge administratif, notamment en matière de ressources humaines (contentieux en série en 2022).

Type d'interventions	Nouveaux dossiers ouverts en 2023	2022	2021
Contentieux pénal	25 (dont 15 signalements)	20 (dont 14 signalements)	20 (dont 14 signalements)
Contentieux civil	23	17	26
Contentieux administratif	27	40	41
Total	75	77	87

Les domaines demeurent très variés et les dossiers sont ouverts auprès de différentes juridictions (juge pénal, civil et administratif). Il s'agit de dossiers pour lesquels les deux collectivités se positionnent en demanderesse (expulsions des gens du voyage ou expertises judiciaires) ou défenderesse (urbanisme, dommages aux tiers, ressources humaines pour la majorité des dossiers).

Ne figurent pas au nombre des dossiers comptabilisés les assignations reçues dans le cadre de référés préventifs avant travaux, ces assignations n'étant suivies que sur le plan technique par les directions opérationnelles concernées.

A ces dossiers, s'ajoutent les contentieux en cours, puisqu'un contentieux devant le juge administratif dure en moyenne 2 à 3 ans en première instance, sans compter les appels et recours en cassation.

Les dossiers sont soit traités en régie, soit confiés à des cabinets d'avocats, spécialisés en droit public, ou dans certains domaines très particuliers (exemple finances ou droit pénal) en fonction de l'enjeu, de la difficulté et du temps que les agents peuvent consacrer en interne au traitement de chaque dossier.

Gestion des assurances

Le service est chargé de la passation pour tous les services de l'intégralité des contrats d'assurance de la collectivité, notamment en matière de responsabilité, et de biens : flotte automobile, responsabilité civile, dommages aux biens, tous risques expositions, protection fonctionnelle des élus, flotte nautique.

Il est également consulté pour toutes questions relatives aux problématiques d'assurance ou de responsabilité. Bien qu'aucun renouvellement de contrat n'était prévu en 2023, le service a dû gérer les négociations avec l'assureur en flotte automobile pour éviter une résiliation, au regard de la sinistralité et du contexte assurantiel très défavorable actuellement aux collectivités.

Le service gère en direct un certain nombre de contrats, à savoir le contrat responsabilité civile de la Ville de Brest et de Brest métropole (hormis pour les sinistres relatifs à la voirie et à l'écologie urbaine), celui des expositions, celui des véhicules personnels des agents et des élus utilisés dans l'exercice de leurs missions (contrat « auto-collaborateur »), ainsi que celui de l'assistance rapatriement, de la flotte nautique et de la protection fonctionnelle des élus.

Pour l'année 2023, le nombre de sinistres est réparti comme suit :

Brest métropole :

Contrat	Nombre de sinistres déclarés en 2023	2022	2021
Responsabilité civile (hors sinistres Voirie et Ecologie Urbaine)	121 (dont 68 Ciaran)	45	52
Tous risques expositions	1	1	0
Assistance rapatriement	0	0	0
Auto-collaborateur	0	1	0
Flotte nautique	3	4	0
TOTAL	125	51	52

Ville de Brest :

Contrat	Nombre de sinistres déclarés en 2023	2022	2021
Responsabilité civile	25 (dont 15 Ciaran)	13	12
Tous risques expositions	0	1	0
Auto-collaborateur	0	2	1
TOTAL	25	16	13

L'année 2023 a été marquée par une sinistralité hors normes en responsabilité civile, liée au passage de la tempête Ciaran le 1^{er} novembre, qui a provoqué de nombreux dégâts sur le territoire de la ville de Brest et de la métropole. Le nombre de sinistres a été multiplié par trois à la métropole et par deux à la Ville de Brest.

Environ 60% des sinistres déclarés dans le courant de l'année 2023 concernent des dommages liés à la tempête (chute d'arbres, de matériaux provenant de bâtiments, de stèles funéraires). La Ville et la métropole vont devoir avoir entretenu correctement leurs biens (patrimoine bâti et arboré) et remettre en état le patrimoine. Il est à noter qu'une tempête n'étant pas nécessairement synonyme d'exonération de responsabilité pour une collectivité, les déclarations de sinistres liées à la tempête Ciaran se poursuivent en 2024.

La sinistralité s'agissant des autres contrats gérés par le service (tous risques exposition, auto-collaborateur et flotte nautique à la métropole) reste très maîtrisée.

Service Documentation

MISSIONS

Mettre à disposition des agents la documentation utile aux différentes missions de la collectivité (livres, revues, articles), ainsi qu'à la préparation de concours de la fonction publique territoriale. Diffuser de l'information locale et nationale sélectionnée à destination des agents, notamment via le portail documentaire (veilles, panorama de presse, recherches documentaires). Accueillir les agents de la collectivité au sein du service de Documentation. Traiter les différents documents (enregistrer, répertorier, indexer, etc.).

Effectif : 5 agents

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Le service Documentation fournit de l'information aux différents services de la collectivité afin que ces derniers puissent mener à bien leurs missions.

Offrir des prestations documentaires

- **Panorama de presse** : sélection quotidienne d'articles de presse locale sur des sujets liés aux compétences de la Métropole

- **Veilles d'actualité** : en 2023, le service de Documentation a réalisé, sur demande des services, différentes veilles thématiques en lien avec les missions des agents : 10 veilles sont diffusées régulièrement et 5 sont diffusées ponctuellement. Quelques exemples de veilles thématiques : Déchets – propreté ; Commerce – entreprises ; Logement ; Bâtiments scolaires – adaptation au changement climatique.
- **Recherches documentaires** (articles de presse, revues de presse) : en 2023, le service a réalisé 257 recherches. Elles se déclinent pour l'essentiel en recherche d'articles de presse sur demande : presse spécialisée, presse nationale et locale, recherche d'indices et d'index ; ainsi qu'en demandes de revues de presse.
- **Prêt de livres** : le service a effectué 310 prêts de livre répartis en deux catégories : les prêts permanents (livre mis à disposition dans les services) et les prêts agents (ouvrage emprunté par un agent au service de documentation). Les livres les plus empruntés par les agents sont ceux du fonds « concours de la fonction publique », qui représentent 279 emprunts.
Pour l'année 2023, le service de Documentation a acquis 57 nouveaux livres (des livres commandés à la demande des agents et des livres de préparation aux concours commandés en fin d'année à l'initiative du Service de Documentation), pour un montant de 1 700 €.

Assurer le traitement documentaire

En 2023, le service a enrichi la base documentaire de 4 942 notices documentaires : les documents sélectionnés (articles de presse, livres...) par le service de Documentation sont issus de sources externes à la collectivité. Chaque document fait l'objet d'un traitement documentaire : une notice descriptive est créée, permettant de localiser le document et de décrire son contenu (indexation, résumé). Cette opération permet de rendre les documents accessibles aux agents, via le portail documentaire.

Portail documentaire

Le portail documentaire permet aux agents de la collectivité d'accéder aux documents traités par le service Documentation. Les agents possèdent un espace personnel (ils sont automatiquement reconnus sur le portail). Cela leur permet notamment d'effectuer des recherches, de faire des demandes d'articles, de réserver des documents, de suggérer des achats de documents, etc...).

Plusieurs accès aux documents sont proposés (en page d'accueil du portail) :

- Par texte libre via une barre de recherche, ou en utilisant la recherche avancée.
- Un accès thématique, par le biais de 15 catégories thématiques (ou mots clés) proposés, et un espace « Dossiers thématiques ».
- Un accès via l'espace « Actualités » qui permet d'accéder aux documents en fonction de leur nature : articles de presse locale, de presse nationale, de la presse spécialisée et les textes officiels. Les documents suggérés sont les derniers articles ajoutés.
- Un cadre « Flash » présente une actualité ou une nouvelle acquisition du service de Documentation. Il est actualisé de manière hebdomadaire.
- Un accès à la revue « La Gazette des Communes » en version PDF.

Gérer les abonnements

En 2023, le service a assuré la gestion de 177 abonnements à des périodiques spécialisés dont 13 abonnements numériques, pour un montant de 144 200 €.

Unité accueil-courrier

Effectif : 13 agent.e.s

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Affaires générales - Mettre à disposition des services : courriers, documents et prestations diverses

3 agent.e.s sont en charge de la diffusion d'une partie de la correspondance de la collectivité.

Ainsi les trois agent.e.s assurent :

- L'ouverture du courrier nominatif adressé au Maire/Président et aux élu.e.s,
- La transmission ou l'enregistrement des courriels, arrivant sur les boîtes contact@mairie-brest.fr et contact@brest-metropole.fr (80 à 90 par jour),
- L'enregistrement des courriers et des mails Ville et Brest métropole par saisie informatique dans le logiciel GESCOUR. En 2023, 7 302 courriers et mails ont été enregistrés soit + 1,52 % par rapport à l'exercice 2022,
- Transmission des originaux dans les services pilote pour traitement avec copies au Cabinet, DGS, Pôle et élu.e.s,
- La production d'un listing quotidien des courriers enregistrés et diffusés permettant l'identification des services en charge de leur traitement,
- La conservation des courriers enregistrés (armoire des courriers arrivés sur le web),
- L'administration fonctionnelle du logiciel GESCOUR et l'assistance utilisateur pour les services,
- La gestion financière de l'unité courrier.

Par ailleurs, l'unité est en charge de produire certains des documents ressources de la collectivité comme :

- Le mémento téléphonique interne commun à Brest métropole et à la ville de Brest : le service en assure la mise à jour et la diffusion.
- Les rapports d'activité, développement durable et égalité femmes hommes des 2 collectivités, élaborés annuellement à partir des documents collectés auprès des services et remis en forme avant impression et diffusion.

Accueil - Assurer l'accueil, gérer un pool de véhicules et de vélos électriques pour l'ensemble des services

3 agent.e.s assurent l'accueil de l'hôtel de métropole et la gestion d'un pool de véhicules et de vélos et la réservation des salles de réunion.

- Accueil de 17 490 personnes et 2 456 appels téléphoniques.
- Gestion de 25 véhicules de pool proposés à l'ensemble des directions et mise en place d'une nouvelle organisation pour optimiser l'accès des véhicules autorisés au parking interne de l'hôtel de métropole.
À noter qu'à partir du mois d'octobre 2023, 11 véhicules de service ont été réaffectés dans le pool de Brest métropole, ce qui porte donc à 25 le nombre de véhicules.

	2021	2022	2023
Mises à disposition	1 340	1 616	2 278

- Gestion de 5 vélos électriques : À noter qu'en 2021 et 2022, 3 vélos étaient proposés à la réservation.

	2021	2022	2023
Mises à disposition	75	92	219

- Gestion des salles de réunions :

	HdM : 9 salles	HdV : 4 salles
Réservations	4 085	1 383

La salle Chertemps a été occupée par la plateforme téléphonique jusqu'en avril 2023.

La salle du Belvédère a été inoccupée pour travaux en mars et avril 2023.

La salle Colbert a été occupée par le service de l'état civil de juin à octobre 2023.

Courrier - Gestion des documents entrants et sortants, tant en interne qu'en externe

7 agent.e.s assurent la gestion postale des courriers entrant et sortant, des circuits de signatures et distribuent le courrier interne.

- Centralisation des missions postales sur un lieu unique (site de l'hôtel de ville) afin d'optimiser l'affranchissement.
- Organisation du traitement du courrier interne avec la mise en place d'une distribution identique sur l'ensemble des bâtiments centraux.
- Redistribution des sites externes sur 5 dessertes et un passage tous les 15 jours (hors vacances scolaires) dans les écoles et les haltes garderies de la ville de Brest
- Absorption des différentes augmentations du prix du timbre grâce au regroupement des plis.

La rédaction de tous documents liés aux transports de plis sécurisés est réalisée via des logiciels en lien avec les partenaires externes (archivage de la preuve de départ ou d'arrivée).

Le système d'expédition avec code barre permet de réaliser des envois en interne avec remise contre signature sur les sites ou chez les partenaires et ainsi de faire l'économie de l'affranchissement.

- Dépenses d'affranchissement :

Année	Montant des affranchissements	Nombre de plis
2021	210 527,44 €	210 651
2022	248 772,60 €	234 286
2023	242 783,89 €	228 861

Service élections-recensements-réglementation

Organiser les scrutins, garantir les recensements citoyens obligatoires, organiser et assurer la collecte du recensement de la population, gérer les dossiers repos dominical et dénomination des voies et lieux publics, suivre certains dossiers de réglementation (débits de boissons, syndicats...)

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Recensement de la population

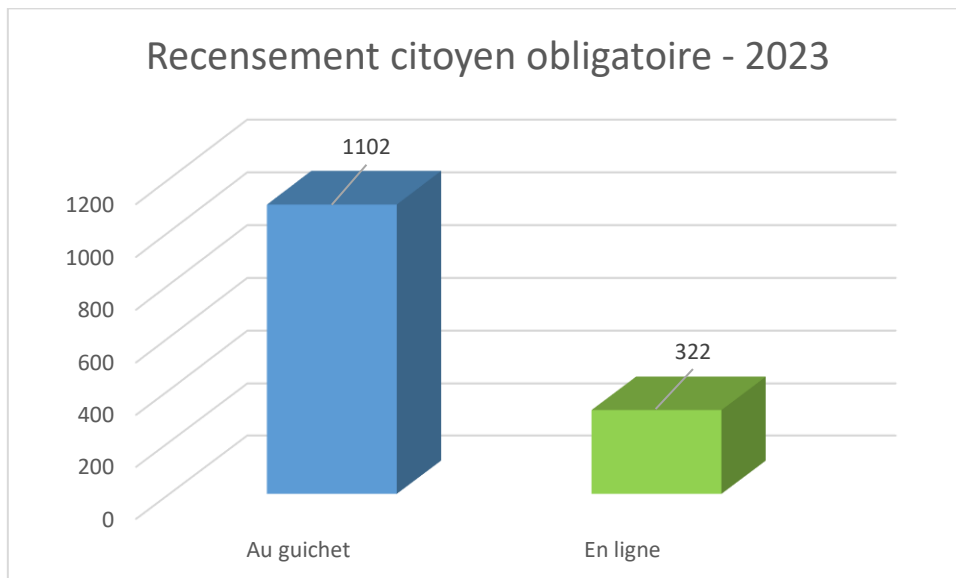
La collecte s'est déroulée du 19 janvier au 3 mars 2023 :

- 28 agents recenseurs
- 3 contrôleurs

Adresses recensées	Total des logements recensés (RP - LO - RS - LV)	Résidences Principales		Logements Occasionnels		Résidences Secondaires		Logements Vacants		Feuilles de Logement Non Enquêtés	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2093	6 851	5827	85,05%	119	1,74%	164	2,81%	425	6,20%	316	4,61%

Recensement Citoyen Obligatoire

En 2023, 1 424 jeunes ont effectué leur recensement citoyen obligatoire dont 322 en ligne, soit 23% des dossiers.



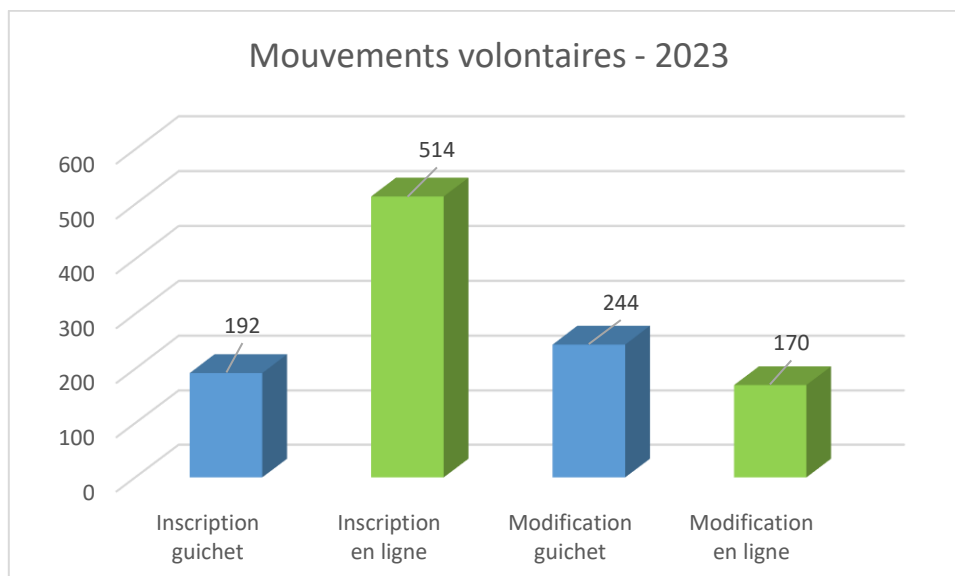
Elections

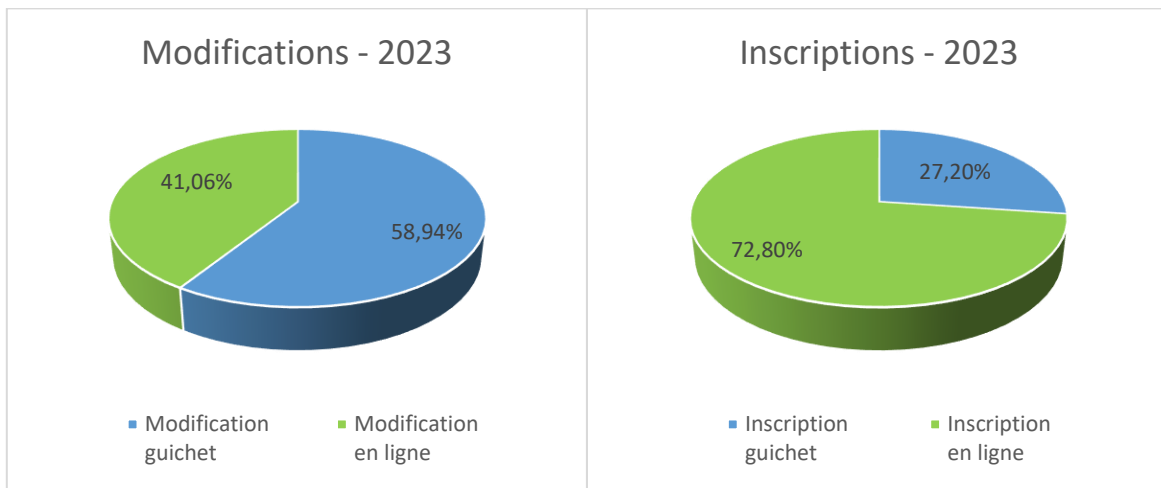
Il n'y a pas eu de scrutin en 2023.

Listes électorales

MOUVEMENTS VOLONTAIRES

Ensemble des mouvements volontaires	Inscriptions			Modifications		
	Au guichet	En ligne	Total	Au guichet	En ligne	Total
1 120	192	514	706	244	170	414



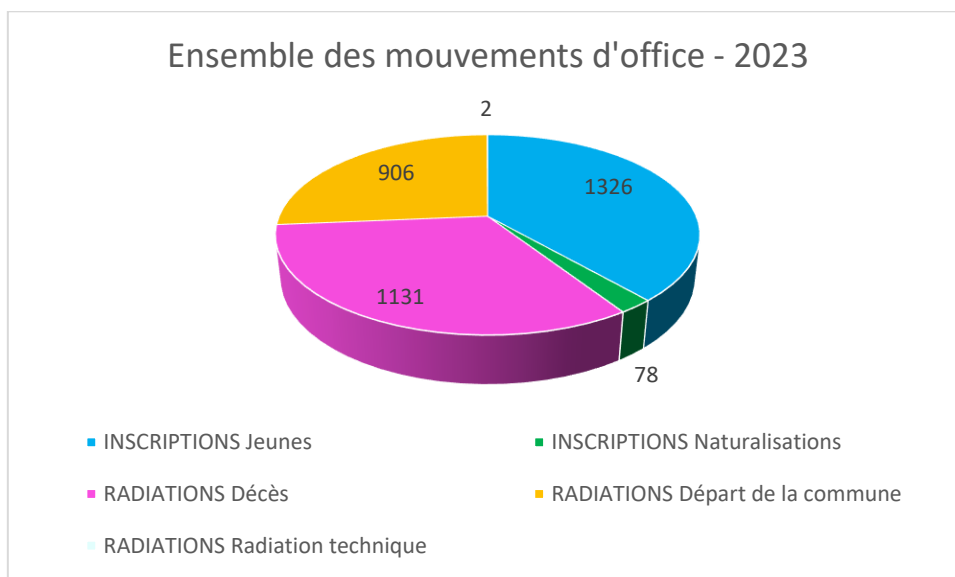


INSCRIPTIONS D'OFFICE

Ensemble des inscriptions d'office	Jeunes	Naturalisations
1 404	1 326	78

RADIATIONS D'OFFICE

Ensemble des radiations d'office	Décès	Départs de la commune	Radiations technique
2039	1 131	906	2



MISE A JOUR DE LA LISTE ELECTORALE - RADIATIONS

Afin de mettre à jour la liste électorale, le service a procédé à 2 493 radiations.

Sont concernés :

- 2 273 électeurs ayant au moins 3 cartes électorales en retour depuis 2017
 - o refontes de 2017, 2019 et 2022

- scrutins de 2020 et 2021
- 220 électeurs ayant récupéré leur carte électorale dans le bureau de vote lors des scrutins de 2022 et ayant déclaré résider à une adresse extérieure à la commune.

Un premier courrier en lettre suivie a été adressé à chaque électeur concerné, l'informant qu'il faisait l'objet d'une procédure de radiation et qu'il avait 15 jours pour formuler ses observations.

Ce délai dépassé, les électeurs ont effectivement été radiés de la liste électorale et un second courrier les en informant leur a été envoyé le même jour.

Les électeurs ayant fait un retour dans le délai prévu ont fait l'objet d'une modification d'adresse et non d'une radiation. La grande majorité des électeurs ayant déclaré résider en dehors de Brest nous a renvoyé un coupon réponse confirmant cette information.

Les électeurs ayant récupéré leur carte électorale dans le bureau de vote lors des derniers scrutins et ayant déclaré résider à une nouvelle adresse à Brest ont fait l'objet d'une modification d'adresse.

Dénomination des voies, lieux et équipements publics

- Le service Voirie a demandé la vérification et la traduction en breton de 34 plaques de rue avant pose des nouvelles plaques.
- 2 commissions de dénomination des voies, lieux et équipements publics organisées :
 - 1 espace vert dénommé
 - 8 voies dénommées
 - 2 modifications de nom de voie

RIL (Répertoire des Immeubles Localisés)

En 2023, 620 adresses ont été expertisées sur le terrain, modifiées ou créés et transmises à l'INSEE.

Réglementation

VENTES AU DEBALLAGE

- 76 ventes au déballage ont été déclarées sur le site brest.fr

JURES D'ASSISES

- 327 jurés d'assises ont été tirés au sort.

DEBITS DE BOISSONS PERMANENTS/TABAC

- 83 licences pour lesquelles il y a eu une déclaration soit de mutation, de transfert ou d'ouverture de débits de boissons permanents.

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°202098-0001 du 7 avril 2020 relatif aux zones de protection en matière de débit de boissons dans le Finistère, dispose que, sans préjudice des droits acquis, les débits de boissons à consommer sur place de 3ème et 4ème catégories, ne peuvent être établis dans et autour des établissements ci-après, à une distance de moins de 150 mètres :

- Etablissements de santé, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues ;
- Etablissements d'enseignement, de formation (dont les auto-écoles), d'hébergement collectif ou de loisirs de la jeunesse ;
- Stades, piscines, terrains de sports publics ou privés (dont les salles de sports).

En 2023, 6 demandes de transfert ou de translation ont reçu un avis défavorable du fait de la présence d'une salle de fitness à moins de 150 mètres et 1 du fait de la proximité d'une école.

DEBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES

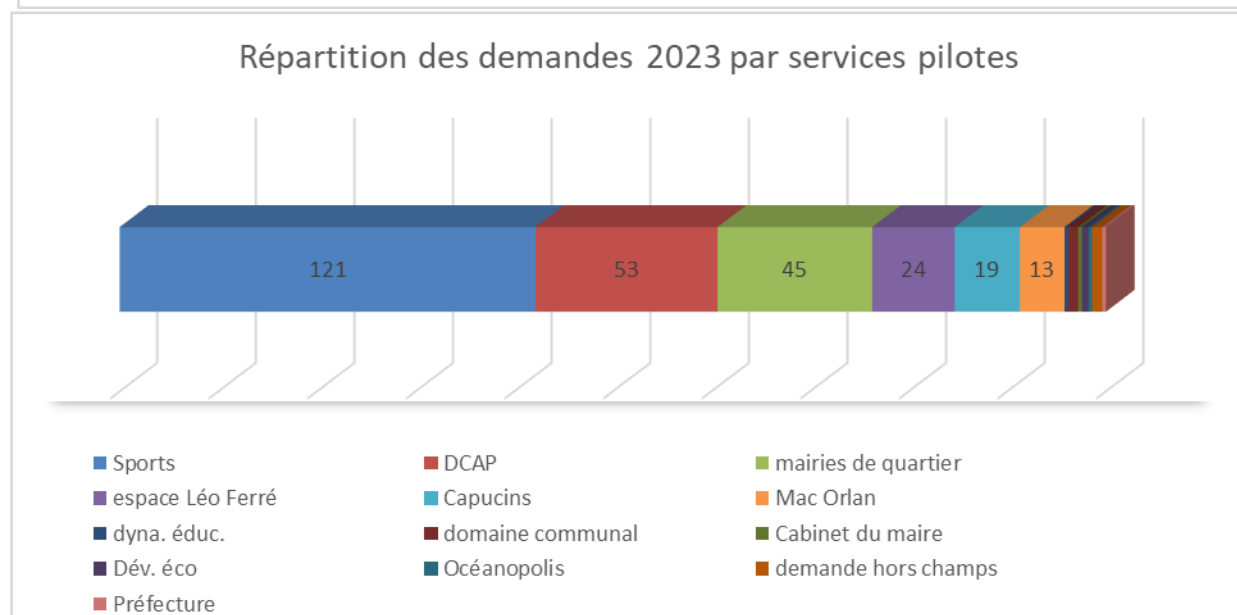
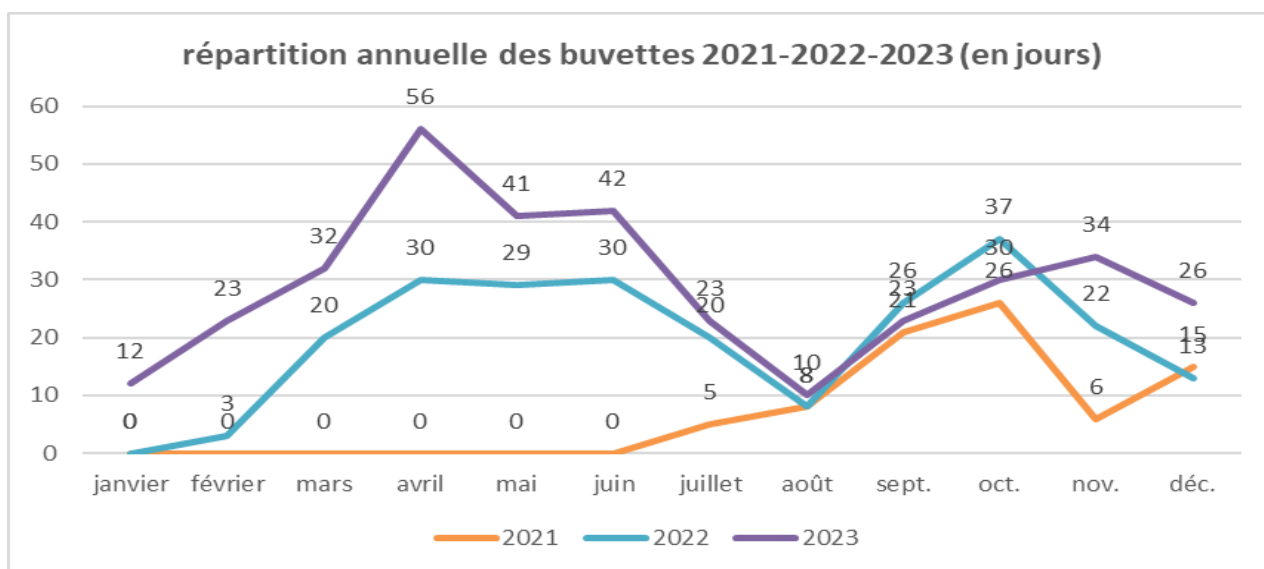
A la différence des débits de boissons permanents, les débits de boissons temporaires sont autorisés par le maire de façon éphémère à l'occasion d'événements publics tels que des fêtes communales, des concerts, etc.

En 2023, 141 associations ont effectué au moins 1 demande de buvette, contre 112 en 2022, soit une hausse de 25 % de l'activité. Ces demandes représentaient 397 jours de débits de boissons temporaires sur l'année.

89% de ces demandes ont été acceptées.

Depuis 2019, en lien avec le « plan alcool brestois », la Ville de Brest a mis en place une obligation de formation pour les demandeurs.

Les associations demandeuses d'un débit de boissons temporaire doivent suivre la formation « réduction des risques et usage responsable de l'alcool dans le cadre d'un débit de boisson temporaire », animée par l'Association Addictions France. En 2023, 59 membres d'une association ont suivi cette formation.



SYNDICATS

En 2023, le service a délivré 39 récépissés de déclaration.

Ces récépissés font suite à des modifications apportées au sein des syndicats professionnels (modifications de la composition du bureau syndical, modification des statuts, nouvelle dénomination du syndicat ou changement de localisation du siège social).

REPOS DOMINICAL

- Commerces de vente au détail

Chaque année, une réunion de concertation est organisée par le cabinet du maire avec les représentants des commerces de la ville de Brest afin de faire le point sur les possibilités d'ouverture.

Cette concertation a permis à la ville de Brest de rendre possible l'emploi des salariés des commerces de détail 3 dimanches parmi les dates suivantes : 24 septembre, 26 novembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2023.

- Concessionnaires automobiles

Une circulaire de 1996, toujours en vigueur aujourd'hui, fixe des zones homogènes de vente sur le Finistère (Brest-/Landerneau/ Morlaix/ Châteaulin-Carhaix/ Quimper-Concarneau/ Quimperlé) au sein desquelles seront fixées les dates des dimanches d'ouverture sur proposition de l'organisation professionnelle de la distribution et des services de l'automobile « Mobilians ».

En 2023, 5 dimanches ont été accordés : 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Cette commission a pour mission essentielle de contrôler le suivi de l'exécution des services publics locaux, non seulement ceux existants, mais également ceux à venir. Dans ce cadre, elle émet des avis consultatifs préalables à la décision de l'assemblée délibérante.

La commission est compétente pour l'ensemble des services publics confiés à des tiers par convention de délégation de service public, ou, le cas échéant, exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Sont ainsi concernés les services publics suivants :

- Eau et assainissement,
- SPANC,
- Traitement des ordures ménagères et déchets,
- Réseau de chauffage urbain,
- Transports publics urbains de voyageurs,
- Parcs de stationnement payants,
- Distribution d'électricité et de gaz,
- Le crématorium des PFCA,
- Brest'aim, gestionnaire d'équipements et créateur d'événements (Brest Expo, Brest Arena, le Quartz scène nationale et activité congrès, le Port de plaisance du Moulin-Blanc et la Marina du Château, la Goélette la Recouvrance, Océanopolis, 70.8, la Patinoire le Rinkla),
- La Carène,
- La rénovation de 5 groupes scolaires de la ville de Brest (Hauts de Penfeld, Quatre Moulins, Langevin, Aubrac, Kerargaouyat),
- Rapport sur le choix du mode de réalisation de l'opération de rénovation énergétique des piscines Foch et Recouvrance,
- La restauration scolaire et extrascolaire de la ville de Brest,
- Le portage de repas à domicile du CCAS de la ville de Brest.

Pour l'année 2023, la commission consultative des services publics locaux s'est réunie à 7 reprises pour permettre la présentation des bilans de gestion des délégataires et présenter le rapport sur le choix du mode de réalisation de l'opération de rénovation énergétique des piscines Foch et Recouvrance.

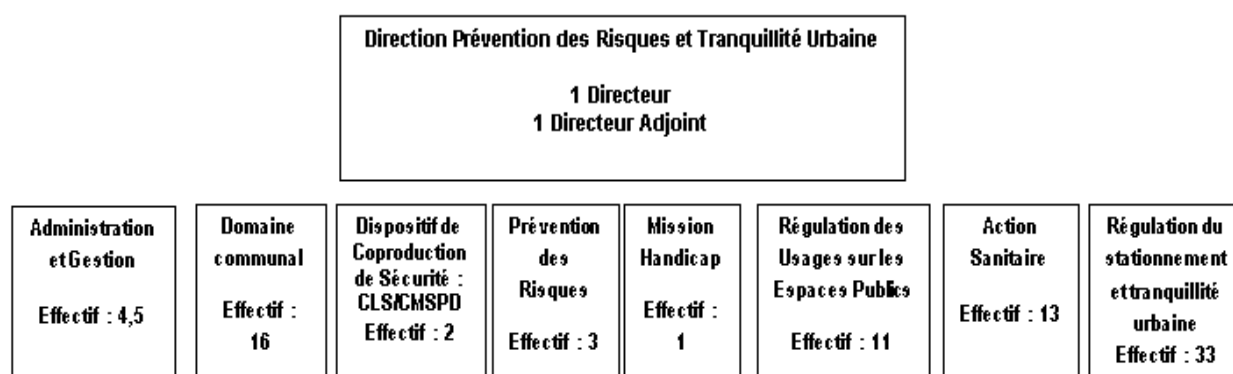
DIRECTION PREVENTION DES RISQUES ET TRANQUILLITE URBAINE

MISSIONS

- Animer le réseau partenarial de Prévention et de Tranquillité Urbaine
- Développer l'accessibilité et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en matière d'inclusion
- Gérer l'utilisation de l'espace public à des fins commerciales et privées
- Gérer l'application des pouvoirs de police du maire en matière de prévention des risques
- Appliquer les pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité dans la ville

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

Effectifs



Budget

La direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine a exécuté en 2023, sur ses deux budgets :

- pour Brest métropole 10 208 851 €, dont 9 995 845 € en dépenses de fonctionnement et 213 006 € en dépenses d'investissement.
- pour la ville de Brest 4 308 503 €, dont 1 069 075 € en dépenses de fonctionnement et 3 239 428 € en dépenses d'investissement.
- concernant le secteur action sanitaire : 328 964 € de recettes (frais de capture, taxes de désinfection, remboursement frais de fourrière par Brest métropole).
- concernant le domaine communal : 2 083 753 euros de recettes de fonctionnement (TLPE, terrasses, marchés, halles, chantiers, etc.)
- par ailleurs, la ville de Brest perçoit chaque année une Dotation Générale de Décentralisation destinée à compenser les dépenses des services communaux d'hygiène et de santé (700 000 € pour 2023).

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Animer le réseau partenarial de prévention et de tranquillité urbaine

La médiation urbaine

La médiation urbaine consiste à favoriser l'usage adapté et partagé des espaces publics en assurant une présence rassurante et dissuasive sur tous les quartiers de la ville de Brest.

Ce qui permet :

- De prévenir les actes de vandalisme et les incivilités
- D'informer et d'orienter les usagers sur les ressources de la ville

De recenser les différentes problématiques sur les espaces publics et transmettre aux services et administrations concernés

De rappeler les règles à respecter pour le bien vivre ensemble

Intervention des médiateurs urbains sur les espaces publics

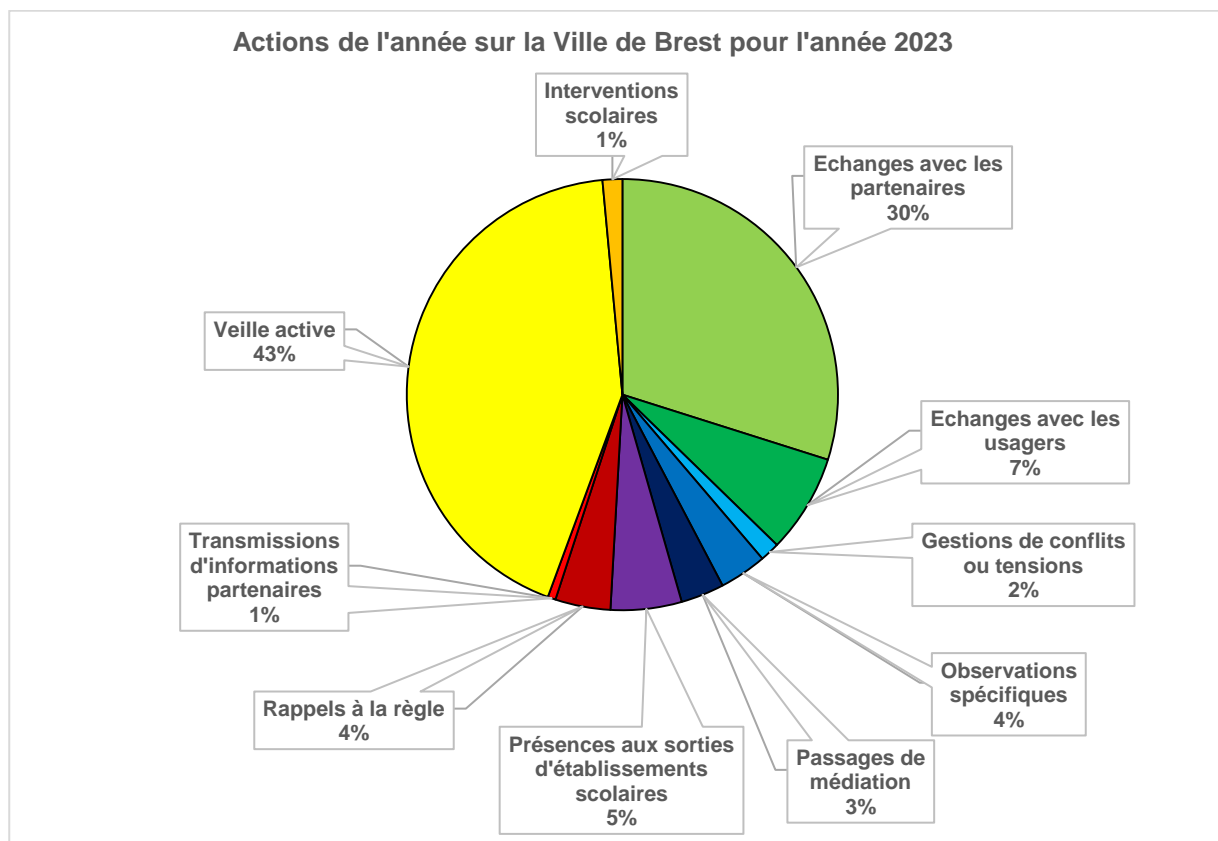
Nombre d'heures de présence sur le terrain par quartier pour l'année 2023

Semaine	Données	Bellevue	Centre	Europe	Lambézelle	Quatre Mo	Saint Pierre	Saint Marc	Total général
Lundi	nombre de passages	14	116	23	23	33	17	38	264
	temps passé	25:30:00	155:30:00	35:00:00	54:30:00	59:30:00	32:30:00	66:30:00	429:00:00
Mardi	nombre de passages	14	201	17	26	39	17	42	356
	temps passé	27:30:00	318:05:00	27:30:00	51:30:00	81:00:00	30:30:00	76:30:00	612:35:00
Mercredi	nombre de passages	41	249	32	41	73	34	59	529
	temps passé	67:00:00	335:30:00	49:30:00	65:00:00	145:45:00	60:30:00	114:00:00	837:15:00
Jeudi	nombre de passages	41	214	35	30	53	33	44	450
	temps passé	70:00:00	305:15:00	57:00:00	67:00:00	93:00:00	59:30:00	81:00:00	732:45:00
Vendredi	nombre de passages	34	206	28	51	47	20	44	430
	temps passé	66:00:00	303:00:00	50:00:00	88:00:00	86:30:00	35:30:00	72:30:00	701:30:00
Samedi	nombre de passages	13	86	10	10	28	8	13	168
	temps passé	21:30:00	144:30:00	18:30:00	12:30:00	59:30:00	13:00:00	26:00:00	295:30:00
Dimanche	nombre de passages	0	11	0	0	0	0	1	12
	temps passé		60:15:00					5:00:00	65:15:00
Total nombre de passages		157	1083	145	181	273	129	241	2209
Total temps passé		277:30:00	1622:05:00	237:30:00	338:30:00	525:15:00	231:30:00	441:30:00	3673:50:00

Le nombre de passages et le temps passé sur les différents quartiers ont légèrement diminué par rapport à ceux de 2022 (3746h en 2022 contre 3673 h en 2023). Cela s'explique par l'arrêt maladie d'un agent depuis juillet 2023 et le départ d'un autre, début octobre.

Le territoire du **centre-ville** comptabilise un nombre de passages et un temps passé plus conséquent, soit un peu plus 50 % du total. En effet, les problématiques liées aux comportements des livreurs de repas à domicile ou encore celle concernant les regroupements de marginaux sur les espaces publics, sont prégnantes sur ce secteur de la ville. Par ailleurs, le centre-ville est très fréquenté puisqu'il concentre une grande partie des commerces et lieux de loisirs et de détente. Enfin, plusieurs événements à caractères festifs, culturels... sont également organisés sur le centre-ville.

Les différents types d'interventions sur l'année 2023



Les principales problématiques et interventions sur les quartiers

Centre-ville : au sujet de la problématique liée **aux livreurs de repas à domicile**, les médiateurs urbains ont effectué de nombreux passages afin d'observer et de collecter des informations relatives au positionnement des livreurs en attente des commandes, à leurs comportements... Au-delà de l'observation, les médiateurs urbains sont également intervenus auprès d'eux concernant le stationnement gênant, le harcèlement de rue. Ces actions ont permis de nourrir le travail mené avec les plateformes de livraison et toutes les parties prenantes sur le sujet (services de l'Etat, commerçants, riverains...). A propos des **regroupements de marginaux**, les médiateurs urbains sont intervenus sur différents secteurs : au niveau du passage Auguste Pavie, de la galerie Siam (passage encombré, chiens non tenus en laisse, alcoolisation, présence de déchets et salissures), au Carré des Arts (les marginaux dormaient sur place, chiens non tenus en laisse, barbecue), rue Victor Pengam sur un terrain appartenant à la collectivité (présence d'une tente, chiens non tenus en laisse), à proximité de la boulangerie Au Bon Pain Chaud, rue Danton, (mendicité d'un marginal et agressions verbales à l'encontre des employées).

A noter que les médiateurs urbains, en lien avec les agents de la Brigade de Tranquillité Urbaine (BTU) sont intervenus quotidiennement, rue Dupleix, en raison de la présence de plusieurs publics, dont des marginaux, dans un contexte d'une hausse de la fréquentation à cet endroit due à l'installation d'un arrêt de bus dans le cadre des travaux de « mon réseau grandit ». Des rixes et du harcèlement sexiste étaient à déplorer à cet endroit. Les interventions des médiateurs et de la BTU donnent des résultats satisfaisants en complément des actions de la police nationale.

Place Guérin juillet-août 2023, évacuation du site de l'avenir par les forces de l'ordre fin juillet 2023 suite à l'occupation illégale par le collectif de « L'Avenir », consigne a été donnée aux médiateurs et à la BTU d'être vigilants sur d'éventuels mouvements et nouvelles installations sur le site.

Fêtes de fin d'année : l'organisation du marché de Noël et la nécessité d'apporter une présence rassurante et dissuasive à proximité des commerces sur la période des fêtes de fin d'année, notamment le dimanche, a également mobilisé fortement la médiation urbaine.

Enfin, plusieurs sensibilisations auprès des commerçants, concernant la sécurisation des commerces, ont été effectués par les médiateurs urbains, en lien avec les agents de la BTU, lors de la coupe du monde de football, les manifestations.

Des actions spécifiques ont été menées lors des émeutes de fin juin et de la tempête Ciaran du 2 novembre et des conséquences que ces deux événements ont induits **Saint-Marc** : le 2 mai, les médiateurs ont participé à un forum d'information des différents métiers s'exerçant sur l'espace public. Cet événement a eu lieu à la cité scolaire de l'Iroise en direction des lycéens.

Cela a permis aux jeunes de :

- Connaître les ressources sur la prévention, l'accompagnement et la sécurité sur l'espace public.
- D'être sensibiliser aux questions de harcèlement de rue, de respect de l'autre, de consentement.
- Créer du lien, identifier les acteurs du territoire et les connaître (interlocuteurs sur l'espace public, structures en proximité, structures de prévention, santé, accompagnement).

Les médiateurs urbains ont également assuré de nombreux passages aux **Halles du Pilier Rouge** et au niveau de la place de Strasbourg (regroupements problématiques sur fond de consommation d'alcool, musique amplifiée). Les problématiques rencontrées ont amené les médiateurs à initier des interventions communes en lien avec les médiateurs SAM (Solution Action Médiation) et la BTU, les veilles de vacances scolaires, afin de renforcer la présence rassurante et dissuasive, tant sur les espaces publics de manière générale qu'aux abords des arrêts de tramway ou de bus. Ces passages ont permis aux équipes de sensibiliser les personnes à l'extension, à ce secteur, du périmètre interdisant la consommation d'alcool sur les espaces publics.

Saint-Pierre : intervention de la médiation urbaine au niveau du complexe sportif de Kéranroux et de Raymond Chapel. Des jeunes occupaient les abris joueurs du terrain synthétique, laissaient des débris, circulaient à scooter. Des rappels des règles ont été effectués auprès d'eux. Par ailleurs, les médiateurs ont renforcé leurs passages sur le quartier de Kerourien et leurs prises de contact avec le centre social, dans le contexte post-émeutes de la fin du mois de juin.

Lambézellec : les médiateurs sont intervenus au jardin de Kérinou pour des nuisances diverses (dégradations, volume de musique trop forte, petites incivilités, chiens non tenus en laisse...)

Bellevue : les médiateurs sont intervenus régulièrement à proximité du collège Joséphine BAKER suite à plusieurs doléances concernant des faits de harcèlements et de conflits. Ils ont également assuré de nombreux passages sur le quartier du Bergot (rue de Vannes) et le quartier de Kergoat, impactés par la délinquance.

Quatre Moulins : au lycée Dupuy de Lôme, tensions, rixes, intrusions sont montées graduellement entre élèves et jeunes de quartier. Des présences de la médiation, de la BTU et de la police Nationale ont été assurées pour apaiser le climat. A la médiathèque des Capucins, les médiateurs sont intervenus cette année sur un public marginalisé fréquentant l'équipement pour rappeler les règles et à l'occasion de quelques conflits entre jeunes collégiens. Des exclusions temporaires ont été adressées à plusieurs jeunes par la responsable de la médiathèque.

Des sujets communs à différents quartiers

Des barbecues sauvages sont régulièrement organisés sur plusieurs secteurs ; rives de la Penfeld, jardin Gagarine, à proximité de la plage de Sainte Anne du Portzic, au jardin de Kervallon. Les médiateurs sont intervenus auprès des usagers pour rappeler l'interdiction de ces pratiques et les orienter vers les endroits prévus à cet effet. Ils ont également travaillé sur la sensibilisation au respect du voisinage et de l'environnement.

Les sorties des établissements scolaires : les médiateurs ont renforcé leurs présences aux sorties des établissements scolaires publics et privés afin d'assurer une présence rassurante et dissuasive et d'entrer en contact avec les jeunes.

Le lien avec les commerçants : les médiateurs ont renforcé le lien avec les commerçants et particulièrement avec ceux du centre-ville, au travers de messages de prévention dans les contextes de la coupe du monde de football, des émeutes urbaines ou encore de la tempête Ciaran.

Interventions scolaires des médiateurs : produire des actions de prévention des incivilités dans les établissements scolaires :

Objectifs : Prévenir, dès le plus jeune âge, les incivilités et les violences diverses sous forme de quizz, de jeux de rôles, d'analyses, de débats. Faire participer, réfléchir et réagir les jeunes sur le thème du respect et du vivre ensemble. Faire connaître les missions des médiateurs et permettre leur identification hors de l'établissement.

Les médiateurs sont intervenus de janvier à avril et de novembre à décembre dans les établissements scolaires (publics et privés : élèves de CM 1 et de CM 2) et secondaires (6^{ème} et 5^{ème}).

31 interventions ont eu lieu et ont concerné : 11 établissements dont 3 écoles privées (La Croix rouge, Saint-Yves et Saint-Vincent) et 5 écoles publiques (Simone Veil, Auguste Dupouy, Kerbernard, Kerargaouyat et Jacques Prévert). Soit un total de **408 élèves**. Pour les collèges, 4 établissements publics (Fontaine Margot, Joséphine Baker et Iroise) et 1 privée (La Croix Rouge). Soit un total de **440 élèves**.

Les demandes des établissements scolaires concernent toujours les thèmes liés au savoir vivre ensemble, au respect des autres mais également, et de manière croissante, la prévention du harcèlement et les usages du numérique.

Le nouvel outil pédagogique dédié aux classes primaires de CM1 et de CM2, mis en place fin 2022, a eu un franc succès. Celui-ci permet de rendre l'animation plus interactive. Les élèves sont répartis en plusieurs groupes et s'expriment sur différents thèmes à partir de mots clés et d'expressions. Ensuite un rapporteur résume l'échange devant toute la classe.

Cette année, le service régulation des usages sur les espaces publics a proposé sa fiche d'animation au DAPE (Dispositif Aide aux Projets d'Ecole) pour l'inscription des écoles proposant des animations scolaires.

Dans le cadre du plan alcool, un outil vidéo nommé « la dernière soirée » a été créé par des jeunes accompagnés par les animateurs des trois foyers de jeunes travailleurs des Amitiés d'Armor, l'association Addictions France, le service Promotion de la Santé Ville de Brest, TGB et la Mission Dynamiques Educatives et Jeunesse Brest& Métropole.

L'objectif étant de faire connaître les bonnes pratiques pour prévenir et réduire les risques associés à des alcoolisations dans un cadre festif, auprès du public lycéen identifié comme prioritaire.

En janvier 2023, les animations se sont déroulées en soirée au foyer jeunes travailleurs de Kérélie (15 jeunes) et à l'internat Vauban (10 élèves). Elles ont été animées par deux médiateurs et un chargé de projets jeunesse. Les médiateurs ont été formés sur les addictions mais ils n'interviennent que sur la partie « réduction des risques ».

Les échanges ont été positifs et les jeunes ont témoigné de leurs expériences festives et de la manière dont ils géraient leurs soirées en matière de prévention.

L'évènementiel

Les médiateurs urbains interviennent à l'occasion des événements festifs, organisés ou spontanés, sur les espaces publics, afin d'assurer une présence rassurante et dissuasive, d'assurer une veille active, d'informer et d'orienter, d'intervenir en médiation et réduction des risques. Ils peuvent également intervenir à l'occasion de journées de week-end (samedis et dimanches), selon les besoins, sur certains espaces publics plus fréquentés à certaines périodes (centre-ville et Capucins lors des fêtes de fin d'année ou pendant les vacances scolaires...).

La DPRTU est à l'origine d'un appel à volontaires au sein de la collectivité pour venir renforcer l'équipe de médiation à ces occasions. Ces appels à volontaires sont désormais plus nombreux. Il s'agit de rendre davantage visibles et efficaces les moyens mis en œuvre par la collectivité en matière de médiation urbaine. Les agents qui interviennent en renfort sont formés par les membres de la DPRTU.

Cette année, 25 agents de la collectivité de directions différentes se sont portés volontaires pour renforcer les équipes de médiation pour la fête de la musique, le feu d'artifice et les jeudis du port.

23 interventions en soirée ou à l'occasion d'événements particuliers ont concerné l'année 2023. Nous pouvons souligner les interventions suivantes :

21 et 23 mars : informations aux commerçants de 17h30 à 19h00

07 mai : marché de Saint-Louis de 10h30 à 14h00

11, 18 et 25 juin : marché de Saint-Louis de 10h30 à 14h00

21 juin : Fête de la musique de 20h30 à minuit

23 juin : Pontanézen distribution d'eau pour les habitants de 17h30 à 19h30

13 juillet : feu d'artifice de 20h30 à 01h15

27 Juillet 03 et 10 août : Jeudis du port de 20h30 à 02h00

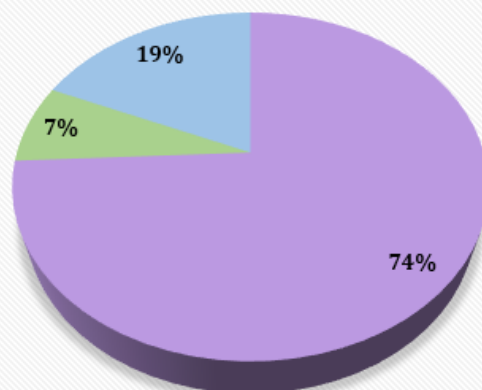
23 et 24 septembre : foire Saint-Michel de 04h45 à 12h30 et de 12h00 à 19h30

28 septembre : intervention en marge des pétarades de 20h30 à 23h30

01, 02, 11, 19 novembre : Tempête Ciaran + Accueil des habitants au gymnase Jean Guéguéniat.

Dimanche 26 novembre et dimanches 10, 17, 24 et 31 décembre : présence sur le marché de Noël et le centre-ville (black Friday, ouvertures des magasins le dimanche) de 14h00 à 20h00

Missions spécifiques et événements en médiation 2023



■ informations commerçants (émeutes +tempête) / Marché de Saint Louis / Marché de Noël / Ouverture des commerces / Foire Saint Michel

■ Missions spécifiques : Pontanézen distribution d'eau aux habitants / Tempête CIARAN

■ Soirées pétarades / Fête de la musique / Feu d'artifice / Jeudis du port

Les missions transversales :

La Charte de la Vie Nocturne

Les partenaires : Ville de Brest, Sous-Préfecture, Police Nationale, syndicats professionnels (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie et Syndicat National des Discothèques et Lieux de Loisirs), CCI.

Le pilote de l'action est la ville de Brest.

Composition du comité de suivi et du comité de conciliation : Ville de Brest, Sous-Préfecture, Police Nationale, syndicats professionnels (UMIH et SNDLL), CCI.

En 2023, un comité de suivi a permis aux partenaires de faire le point sur la vie nocturne brestoise. Par ailleurs, il n'a pas été nécessaire d'organiser de comité de conciliation cette année.

Les livraisons de repas à domicile

Depuis 2018, l'activité de livraisons de repas à domicile, par des auto entrepreneurs intervenant à partir de licences délivrées par des sociétés comme Uber Eats ou Deliveroo, a connu une expansion rapide, particulièrement lors de la période de crise sanitaire où elle répondait à un réel besoin pour certaines personnes. Si cette activité s'est maintenue, c'est qu'elle répond à une demande de certains habitant.e.s et constitue un service intéressant pour les restaurateurs. Toutefois, l'activité des livreurs n'est pas sans apporter un certain nombre de troubles : nuisances sonores, comportements parfois dysfonctionnels, stationnements anarchiques, infractions au code de la route et à la réglementation sur le travail...

Face à ces problématiques, la Ville de Brest a engagé un travail avec les plateformes de livraisons via des rencontres régulières. Ce travail a été étendu à toutes les parties prenantes sur ce sujet. Ainsi, deux rencontres ont réuni les élus et services de la ville, les services de l'Etat (sous-préfecture et commissariat), les plateformes de livraison, des restaurateurs, des riverains.

Le travail initié par la collectivité a permis d'aboutir à ce que les plateformes s'engagent pour réduire les troubles rencontrés. A ce jour, ces engagements ont pris la forme d'un contrôle plus étroit des activités des livreurs, la mise en place de nouvelles zones blanches sur les secteurs les plus impactés par les difficultés, une politique plus engagée sur le

développement des moyens de livraison plus respectueux de l'environnement et des usagers. On constate une baisse des plaintes des riverain.e.s et commerçant.e.s.

La Brigade de Tranquillité Urbaine (BTU)

La création de la Brigade de tranquillité Urbaine a permis l'émergence d'un nouveau service au sein de la Direction : le service « régulation du stationnement et tranquillité urbaine ». Il est composé de deux unités, encadré par 1 cadre A (attaché, responsable de service) et accompagnée par une responsable de proximité (catégorie B : rédactrice) et par 2 agents de maîtrises (catégorie C).

L'unité régulation du stationnement (anciennement intégrée au service domaine communal),

L'unité brigade de tranquillité urbaine

Cette organisation permet, au sein d'un même service, de rassembler l'ensemble des agents du même cadre d'emploi (agent de surveillance de la voie publique, ASVP).

Les missions de la BTU :

- Renforcer la présence des agents de la collectivité sur l'espace public notamment sur les espaces subissant des formes de privatisation pour lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- Dissuader les incivilités, les actes de harcèlement et de violence sur l'espace public ;
- Veiller au respect des règles communes, verbaliser certaines incivilités (stationnement gênant et abusif, abandon de déchets, bruits de voisinages, infraction au règlement local de la publicité...) et saisir la police nationale en cas de besoin ;

A travers une présence rassurante, renforcer le lien de proximité avec les habitants et les acteurs de la ville (commerçants...).

Les réalisations 2023

Les agents de la BTU ont consacré 80% de leur temps de travail à des activités de terrain. Les activités administratives représentent 20% de leur temps de travail (réunions, formations et des prises de consignes)

Présence renforcée et observations sur les espaces publics

La présence renforcée et les observations sur les espaces publics représente 62% du temps d'activité (1655 heures sur 48 semaines de travail effectif et 3275 mains courantes)

Cette activité renforcée permet d'alerter les services d'urgence si nécessaire mais également de participer au travail de diagnostic des usages sur l'espace public (exemple : le cas des Ubers),

17 interventions tendues ont nécessité un relai auprès des services de la Police Nationale.

Pour 4 interventions, les agents de la BTU ont appréhendé des individus en flagrance (dans le cadre de l'article 73 du code de procédure pénale).

Missions lors des rassemblements publics (évènementiels)

3% du temps d'activité sur cette mission, soit 80 heures sur 48 semaines de travail effectif :

Les Jeudis du Port

La foire Saint-Michel

La fête de la musique

Le feu d'artifice du 14 juillet

Mission relation population – commerces

267 heures sur les 48 semaines d'activité pour cette mission. Les agents de la BTU ont été en contact direct avec les commerçants locaux pour établir un lien de confiance, assurer de la prévention active et rappeler les règles et réglementations. Plus de 500 mains courantes faisant mention d'échanges ou d'interventions en lien avec les commerçants ont été rédigées.

Le contrôle du stationnement gênant

Sur 10 000 verbalisations de stationnement gênant, 8 000 ont été effectuées par le service régulation du stationnement et 2 000 par la BTU, soit 20% des verbalisations (667 heures de travail).

5% des 2 000 verbalisations de la BTU correspondent au suivi des véhicules abusifs :

Depuis février 2023, 45 véhicules ont été verbalisés par la BTU

37 véhicules ont été déplacés par leurs propriétaires

8 véhicules sont restés sur l'espace public malgré la verbalisation
Soit un taux de 82 % de véhicules déplacés suite à l'action de la BTU

Lieux d'intervention des agents de tranquillité urbaine sur l'année 2023

Le centre-ville

La présence de la BTU a été concentrée sur le centre-ville (51% du temps de travail terrain). En effet, les incivilités les plus prégnantes en centre-ville sont dues à une consommation d'alcool et à la concentration plus forte des commerces (plus de flux de personnes et d'interactions humaines, plus d'incivilités, de conflits d'usage et de tensions)

Les quartiers

La présence de la BTU sur les quartiers est principalement orientée à partir de différentes sollicitations : adjoints et responsables de mairie, habitants, commerçants, partenaires institutionnels (éducation nationale, associations...). Les sollicitations principales concernent :

- le bon usage des parcs, des gymnases, des cimetières et des espaces publics ;
- une présence rassurante et dissuasive aux sorties d'écoles
- les contrôles des stationnements gênants
- l'observation des dynamiques et des usages sur l'espace public

En raison de risques de tension et d'agression verbale et/ou physique importants pour les agents, il n'y a pas de présence pédestre de la BTU actuellement sur les secteurs tendus (ex : points des trafics de stupéfiants). Toute fois la BTU et les Mairies de Quartier sont en lien permanent avec la police nationale qui effectue régulièrement des patrouilles et mène des opérations de police.

Le travail partenarial

Lancement d'un nouveau GLTD (groupe local de traitement de la délinquance) pour le quartier de Bellevue le procureur de la République.

En effet, le parquet étant pilote dudit groupe, le prisme est avant tout judiciaire afin d'analyser les principaux phénomènes de délinquance :

- Trafics de produits stupéfiants,
- Dégradations notamment par incendie,
- Occupation des halls d'immeubles,
- Violences et outrages contre les forces de l'ordre et autres agents chargés d'une mission de service public.

La ville avait par ailleurs proposé d'intégrer l'analyse des rodéos urbains et des tirs de mortiers d'artifice.

En 2022 le GLTD de Pontanezen a permis de mobiliser tous les partenaires sur le quartier et de mesurer les effets positifs des actions menées. Le Procureur a mis fin au GLTD de Pontanezen en fin d'année 2022.

En mai 2023, le Maire de Brest a saisi par courrier le procureur de Brest afin de lui proposer la mise en œuvre d'un GLTD sur le quartier de Bellevue. Le sous-préfet a été informé de la démarche par courrier également.

Le GLTD Bellevue s'est réuni pour la première fois le 28 juin 2023. Le procureur l'a mis en place pour une durée de 8 mois. De nombreuses enquêtes et opérations de police ont eu lieu dans ce cadre. Un bilan sera tiré à l'issue de cette période afin de voir s'il est nécessaire de le poursuivre.

L'année 2023

Le travail quotidien avec la Police Nationale

La BTU participe aux Groupes de Partenariat Opérationnels mensuels concernant les 4 secteurs police sur le territoire de la ville (Centre-Ville et Saint-Marc / Rive Droite / Lambézellec-Pontanézen / Bellevue-Keredern) organisés par le commissariat.

La BTU, en complément du 17, a des contacts directs avec les officiers et encadrants de la police

Un travail de lien avec les agents de terrain a été engagé. Il s'agit de rechercher de la complémentarité entre agents BTU et la Police Nationale, chacun dans ses missions et ses compétences.

Travail de proximité avec Bibus et Brest Métropole Habitat

Rencontres avec le responsable sûreté de Bibus

Temps communs d'intervention avec les agents SAM auprès des usagers des transports

Temps de présentation de la BTU auprès des gardiens de BMH

Echanges réguliers avec la Direction adjointe BMH en charge des territoires

Coordination DPRTU et au sein de la collectivité

Coordination quotidienne avec le service de médiation pour une meilleure occupation de l'espace public

Mise en œuvre de tableaux de suivi commun avec la médiation

Liens réguliers avec les mairies et les équipements de quartier

La régulation du stationnement

L'unité régulation du stationnement a pour mission de veiller à la bonne rotation des véhicules en centre-ville et dans les polarités de quartier afin d'augmenter l'attractivité, faciliter l'accès aux commerces et préserver le bien vivre ensemble.

L'unité est mutualisée comme suit :

Brest métropole : compétente pour le contrôle du stationnement payant et l'émission d'avis de paiement de forfaits de post-stationnement (FPS), l'instruction des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) et l'établissement des rapports annuels s'y afférant ;

Ville de Brest : compétente pour le relevé des contraventions aux dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement gênant, très gênant, irrégulier, abusif ou interdit.

Contrôler l'acquittement de la redevance de stationnement, émettre des forfaits de post-stationnement et gérer les contestations dans la phase amiable et la phase contentieuse

16 agents sont affectés à la surveillance du stationnement payant conformément aux engagements contractuels avec le délégataire Brest'Park. 3 810 places payantes en voirie sont contrôlées chaque demi-journée.

41 955 forfaits de post-stationnement ont été émis en 2023 contre :

44 290 en 2019,

23 062 en 2020 (interruption du contrôle du 16 mars au 2 juin 2020 – Contexte Covid-19),

39 427 en 2021,

43 428 en 2022.

Sur ces 41 955 FPS émis, 1 077 recours administratifs préalables obligatoires ont été formés auprès de Brest métropole, soit un taux de contestation de 2.5% (3.3% en 2019, 2.8% en 2020 et 2021, 2.9% en 2022). 2 agents administratifs sont affectés à l'instruction des recours.

Les principaux motifs de recours sont les suivants :

Paiement de la redevance valide lors du contrôle mais ticket comportant une erreur dans la plaque (24%) et paiement de la redevance quelques minutes après le constat de l'agent (9%) ;

Personnes bénéficiaires de la gratuité du stationnement : titulaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées ou accompagnateur d'une personne titulaire (16%) ;

Cession du véhicule antérieure à l'émission du FPS (13%).

62% des recours ont donné lieu à une annulation de l'avis de paiement. 38% des recours ont été rejetés et les avis de paiement maintenus. Cette proportion reste stable chaque année.

En 2023, la collectivité a traité 208 dossiers de requête de la Commission du contentieux du stationnement payant, contre 57 en 2019, 62 en 2020, 154 en 2021 et 149 en 2022.

157 décisions ont été rendues en 2023, contre 9 en 2019, 27 en 2020, 83 en 2021 et 118 en 2022 (aucune en 2018).

Le total des recettes d'encaissement d'avis de paiement de forfaits de post-stationnement atteint 881 953 € (943 069 € en 2019, 531 574 € en 2020, 832 695 € en 2021, 956 790 € en 2022).

Surveiller les occupations illicites de l'espace public en termes de stationnement gênant, très gênant, abusif ou interdit et sanctionner par les dispositions prévues au Code de la route

En 2023, le service a dressé 13 175 contraventions aux dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules gênants, très gênants, abusifs ou interdits, dont 4 170 constats relevés en zones bleues (1 026 places réparties sur les

quartiers suivants : Bellevue, Cavale Blanche, Europe, Haut Jaurès, Kerbernier, Lambézellec, Pilier Rouge, Port, Recouvrance, Saint-Marc et Saint-Pierre).

Pour rappel, 17 769 PV ont été dressés en 2019, 7 550 en 2020, 8 413 en 2021 et 8 101 en 2022.

15% des avis de contravention de l'année 2023 ont été dressés par les agents de tranquillité urbaine.

En 2023, l'unité a été consultée à 30 reprises par le ministère public pour obtenir des éléments complémentaires sur les procès-verbaux faisant l'objet de requêtes en exonération de contrevenants (photographie caractérisant l'infraction et avis de l'agent verbalisateur). L'officier du ministère public avait sollicité l'unité 303 fois en 2019, 91 en 2020, 40 en 2021 et 70 en 2022.

Plusieurs éléments peuvent expliquer la baisse des sollicitations du ministère public :

Arrêt du système de lecture automatisé des plaques d'immatriculation (LAPI) équipé du dispositif de verbalisation assistée par ordinateur (VAO) en août 2020 suite à la mise en demeure de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;

Arrêt de la surveillance en soirée jusqu'à 20h30 l'hiver et 21h30 l'été à compter du mois d'août 2020.

Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce taux de contestation en 2024 en lien avec la mise en place de la brigade de tranquillité urbaine et les nouvelles compétences détenues par les agents de surveillance de la voie publique recrutés au sein de cette brigade.

Entretenir la relation avec Brest'aim SPL dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public

Le contrat de délégation de service public concédé à Q-Park en 1993 est arrivé à échéance le 4 avril 2023 et a été remplacé par un contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de stationnement en ouvrage et sur voirie. C'est ainsi que la création de Brest'aim SPL a été actée par la délibération de Brest métropole n° C 2022-12-215.

Sur la base des principes approuvés dans la délibération n° C 2022-01-009 du 28 janvier 2022, une nouvelle politique de stationnement au centre-ville est entrée en vigueur à compter de septembre 2023 afin de répondre aux enjeux suivants : Garantir l'attractivité résidentielle du centre-ville : abonnement sur voirie en zone verte à 20 €/mois ;

Faciliter l'accès aux commerces pour des arrêts de courte durée : maintien de la demi-heure gratuite, hausse tarifaire marquée pour les 15 et 30 min afin d'assurer une rotation plus importante sur voirie. L'heure, quelle que soit la zone, passe à 1.80 €, soit au-dessus du ticket unité du réseau de transports collectifs (1.70 €) ;

Déplacer le stationnement « visiteurs » et « actifs » de moyenne et longue durée vers les espaces dédiés (parcs en ouvrage et en enclos). Comme sur voirie, l'heure de stationnement en parc et dans les parcs en enclos est à 1,80 € mais entre 2 et 3h le tarif reste à 3,40 € contre 3,40 € pour 2h et 5 € les 3 heures sur voirie.

Adapter la réglementation aux problématiques spécifiques des professionnels mobiles : sur voirie, le forfait artisan est étendu aux professions de soins sur la base de 10 €/jour et 50 €/mois ;

Proposer des formules d'abonnement, notamment pour les véhicules des actifs, et des abonnements vélos et 2 roues motorisés dans les parcs.

La zone de stationnement payant a été étendue dans le cadre de « Mon réseau grandit ». Une 1^{ère} phase d'extension était programmée dès sept./oct. 2023 pour les rues suivantes : Fédérés, Bougainville, Le Faux, Caffarelli, Le Dantec, Mostaganem. La 2^{nde} phase d'extension, devant s'opérer en fin d'année 2023, concernait le bas du secteur Siam (bd de la Marine, square Général de Gaulle) et la rue du 2^{ème} RIC. A ce jour, les nouvelles zones ne sont pas entrées en vigueur (retards logistiques liés au marquage au sol et à la livraison d'horodateurs).

Les recettes totales de voirie pour 2023 s'élèvent à 3 562 184 € (contre 4 084 222 € en 2019, 2 729 988 € en 2020, 3 335 282 € en 2021, 3 422 119 € en 2022). La baisse constatée en 2020 par rapport à 2019 s'explique par la gratuité du stationnement lors du premier confinement national. En 2023, le ticket gratuit représente 43% des transactions (1 132 783 transactions gratuites sur un total de 2 618 421 transactions comptabilisées sur l'année tout moyen de paiement confondu), contre 38% en 2021 et 41% en 2022.

Assurer la relation à l'utilisateur pour les questions de stationnement via l'accueil physique et téléphonique et remonter les informations aux services compétents

En 2023, l'unité régulation du stationnement a traité 873 appels téléphoniques et accueils physiques (931 en 2022) ainsi que 302 courriers ou courriels dont 36 enregistrés au secrétariat général (283 en 2022 dont 25 ASG). 132 signalements ont été rédigés par les agents sur leur terminal de verbalisation (431 en 2022) et 13 fiches ont été transmises via l'interface Relations aux administrés (19 en 2022).

Enfin, l'unité poursuit la promotion du formulaire de contestation des forfaits de post-stationnement en ligne et constate une montée en puissance de la dématérialisation des démarches depuis 5 ans. En 2023, 76% des recours instruits ont été formés sur le site www.Brest.fr contre 42% en 2018 (ouverture du formulaire en mai 2018), 57% en 2019, 59% en 2020, 65% en 2021 et 72% en 2022.

La sécurisation des bâtiments publics

Certains bâtiments publics du fait de leur vulnérabilité ou de leur valeur nécessitent un renforcement de leur surveillance par l'installation de caméras. La DPRTU, en lien avec DPL, a piloté le déploiement de la vidéo protection bâtiminaire. La collectivité compte, dès le début de l'année 2023, 80 caméras extérieures aux abords des bâtiments publics et 70 caméras intérieures. Le coût d'investissement de ce dispositif s'élève à 819 000€ pour la ville et 174 709 € pour Brest métropole. Le déploiement a été interrompu en 2023 en raison du départ du technicien expert de DPL. Le programme reprendra en 2024.

Le Contrat Local de sécurité et le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Convention de sécurité entre l'Etat et la Ville de Brest 2021-2026

Pour rappel, le Préfet du Finistère, pour l'État, et le Maire de Brest, pour la Ville de Brest, ont signé le 25 novembre 2021 une convention de sécurité afin de renforcer la sécurité sur le territoire de la commune de Brest.

Dans la continuité de ce travail, les services de l'État ont souhaité engager un dialogue avec la Ville de Brest au sujet des instances de coproduction de sécurité. Dans ce cadre, une évolution s'est opérée, ainsi, depuis le mois de décembre 2022 le commissariat anime des Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) mensuels concernant les 4 secteurs police sur le territoire de la ville (Centre-Ville et Saint-Marc / Rive Droite / Lambézellec-Pontanézen / Bellevue-Keredern). 35 GPO ont été organisés par le commissariat en 2023. Un premier bilan a été présenté, par le commissaire central et son adjoint, aux élus et services directement concernés.

Par ailleurs, en 2023, la DPRTU a engagé un travail, dans le cadre de la convention de coproduction de la sécurité 2021-2026, autour de l'évolution des instances de coproduction de sécurité. Ce travail effectué autour du CLS (Contrat Local de Sécurité), du CMSPD, des cellules de veille... aboutira sur des propositions concrètes en 2024.

De plus, comme inscrit dans la convention de renforcement de la sécurité 2021-2026 entre l'Etat et la ville, la DPRTU a mis en œuvre pour le compte de l'état les actions relatives au déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur l'espace public par le biais d'une convention de coopération public-public (article L 2511-6 du code de la commande publique). Le déploiement s'effectue sur les années 2023 et 2024.

Le Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD)

La SNPD (Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance) est le fruit d'une large concertation réunissant une centaine de participants, dont les associations d'élus locaux. Son programme se décline pour 5 ans de 2020 à 2024 et crée une nouvelle dynamique en mobilisant les services de l'État, les collectivités territoriales et les réseaux associatifs. La Stratégie a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national sans pour autant imposer une politique uniforme. Une large place est faite à l'initiative locale et au droit à l'expérimentation.

Le CMSPD (Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est l'instance locale en charge de la mise en place la SNPD.

Le CMSPD constitue ainsi le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la métropole.

L'instance a pour objectif de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et les organismes publics et privés concernés. Elle peut également définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Le CMSPD agit au travers 4 axes définis par le bureau de décembre 2021

Groupe opérationnel thématique n°1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Groupe opérationnel thématique n°2 : Aller vers les publics vulnérables pour mieux les protéger

Groupe opérationnel thématique n° 3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance

Groupe opérationnel thématique n°4 : Le territoire : Vers une nouvelle gouvernance renouvelée et efficace

Depuis un an et durant toute l'année 2023, le CMSPD fait l'objet d'une évaluation de ses instances à des fins d'amélioration de son efficience. L'objectif est de permettre une meilleure participation des acteurs à l'échelle des Directions de la Ville et du territoire et une clarification de son fonctionnement.

Le responsable du CMSPD en charge de l'animation des différents groupes a pour objectif de mettre en lien et en synergie les acteurs de la prévention et de la sécurité du territoire dans un ensemble de co-production de sécurité pouvant répondre de manière très opérationnelle aux difficultés repérées. Il possède en ce sens différents outils et moyens d'action.

Les principales actions développées par le CMSPD en 2023 :

Déploiement du poste d'intervenant social en commissariat (ISC). Brest métropole a été sollicité par l'État pour contribuer au financement du poste en zone police. L'ISC est en activité depuis décembre 2022. Un comité de suivi doit être mis en place par les services de l'Etat au 1^{er} semestre 2024. La convention d'une durée de 3 ans prévoit que l'État s'engage à verser une participation annuelle à hauteur de 80 % du coût total la première année, 50 % la deuxième année, 30 % la troisième année.

Le suivi du comité de suivi du **Lieu d'accueil des Victimes** qui a ouvert ses portes en juillet 2023. La spécificité du projet porté par la Ville de Brest et ses partenaires tient au fait que ce lieu d'accueil s'adresse sans distinction à toutes les personnes victimes ou qui s'estiment victimes d'un préjudice physique, psychique, moral ou matériel. L'accueil s'adresse à toutes les personnes souhaitant trouver une réponse adaptée à leur situation sans exclusion, discrimination et stigmatisation. La gestion de ce lieu est confiée (par convention) à l'association Don Bosco. Le premier comité de pilotage aura lieu en janvier 2024. Pour mémoire, la Ville de Brest affiche cinq ambitions principales pour ce lieu :

- **Favoriser l'accès aux droits des personnes victimes ou qui s'estiment victimes.** Les conditions réunies pour que toute personne victime puisse faire valoir ses droits permettent de libérer la parole et entraîner de fait une augmentation du nombre de plaintes enregistrées sur le territoire brestois. Le dépôt de plainte est essentiel puisqu'il a pour effet de déclencher une enquête de police, afin de vérifier l'existence de l'infraction et d'identifier l'auteur d'un délit, et d'amener à une réponse pénale.
- **Faciliter le parcours des personnes victimes.** La présence de professionnels dans un lieu clairement identifié et facilement accessible permet de mieux épauler les personnes victimes et mieux leur permettre de solutionner les difficultés engendrées par les actes subis.
- **Contribuer au processus de réparation.** Les personnes victimes trouvent de l'écoute, un accompagnement humain et psychologique afin de leur permettre de se reconstruire, de ne plus être perçues uniquement comme des victimes mais comme des citoyennes et citoyens pleinement intégrés à la vie de la cité.
- **Agir sur le sentiment d'impunité** par l'amélioration de l'accompagnement des victimes de la commission des faits jusqu'à l'exécution du jugement, par des professionnels dans un lieu facile d'accès.
- **Renforcer la synergie entre l'ensemble des acteurs** intervenant aujourd'hui dans le domaine de l'accompagnement des victimes (connaissances interinstitutionnelles, formations réciproques etc.) et faire de ce lieu un pôle ressource.

Développer l'accessibilité et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en matière d'inclusion

La Mission Handicap dispose d'un budget ville de 22 000 € pour le soutien aux associations non conventionnées, de 30 000 € pour les associations conventionnées et d'un budget métropole de 5 500 € pour les prestations nécessaires à l'adaptation de la communication (ex. interprétariat LSF des Commission Intercommunale d'accessibilité - CIA).

Mieux vivre dans la ville au quotidien

L'animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) se caractérise habituellement par 2 séances plénières annuelles et la production du constat d'accessibilité, rapport réglementaire transmis à la Préfecture et au Conseil départemental du Finistère.

Au-delà des réalisations annuelles en matière d'accessibilité et d'inclusion des communes de la métropole, elle reçoit copie des attestations sur l'honneur de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des demandes de dérogations. En 2023, pour la première fois, aucune attestation d'accessibilité n'a été reçue.

La CIA traite également de sujets particuliers en groupe de travail à la demande des membres titulaires. En 2021, trois sujets avaient émergé :

- améliorer l'accès à l'information sur les moyens de transports publics adaptés ou/et accessibles pour se déplacer dans la ville, sur la métropole (clos en 2022),
- invariants à prendre en compte pour créer un parc de jeux inclusifs (2023),
- améliorer l'accessibilité des plages métropolitaines et l'accès au bain des personnes en situation de handicap (2023-2024).

Porté par la direction des Espaces Verts, un guide de préconisations pour accompagner les projets d'aires de jeux inclusives a ainsi été réalisé. Après avoir identifié les principes qui doivent régir tout projet de création d'aire de jeux, les membres du groupe de travail se sont appliqués à définir la manière de rendre plus inclusifs les projets d'aménagement dans le cadre du renouvellement du patrimoine existant.

Le 3^{ème} sujet concernant l'accessibilité des plages métropolitaines et l'accès au bain a démarré en juin 2023.

Le groupe de travail, co-animé par la direction des Sports – nautisme et le représentant du Relecq-Kerhuon, s'est concentré, dans un premier temps, sur un état des lieux des plages métropolitaines. A l'issue du repérage des aménagements et équipements existants sur les différents sites ainsi que leurs contraintes, les membres du groupe se sont accordés pour cibler un seul projet : celui de tenter d'obtenir le 1^{er} niveau du label Handi-plage pour le Moulin blanc en 2024.

De par la reconnaissance de leur expertise d'usage, les représentants d'associations du champ du handicap sont sollicités, autant que possible, sur les projets de Brest Métropole. En 2023, cela s'est traduit par des rencontres sur site ou en réunion autour de l'aménagement intérieur de la Maison des Associations, du Quartz, de l'expérimentation des abri-bacs bio-déchets, du repositionnement des places PMR (Personne à Mobilité Réduite) à l'issue des travaux relatifs au Tram 2 et BHNS.

Par ailleurs, l'instance de concertation technique entre associations et directions de Brest Métropole/ville de Brest lancée en 2019 – interrompue entre 2020 et 2022 – a été réinstaurée en 2023 à raison d'une réunion semestrielle (avril et octobre). Cette instance renommée « groupe Handi-accessibilité » a pour objet de faire le point sur le règlement progressif des problèmes d'accessibilité rencontrés par les habitants en situation de handicap sur l'espace public, les transports ou les équipements. Un travail important entre Mission Handicap, Domaine Communal et Prévention des Risques a, dans ce sens, été réalisé sur les terrasses des bars ou restaurants peu ou pas accessibles repérées par l'APF.

En 2023, un guide de préconisations sur les invariants à prendre en compte dans les projets d'aires de jeux inclusives est le fruit d'une réflexion collective pilotée par la direction des Espaces Verts. Après avoir identifié les principes qui doivent régir tout projet de création d'aire de jeux, les membres du groupe se sont appliqués à définir la manière de rendre plus inclusifs les projets d'aménagement dans le cadre du renouvellement du patrimoine existant.

Par ailleurs, dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité des plages métropolitaines et permettre un accès au bain facilité pour les personnes en situation de handicap », un groupe de travail, co-animé par la direction des Sports – nautisme et un représentant du Relecq Kerhuon, s'est concentré, dans un premier sur un état des lieux des plages métropolitaines. Après repérage des aménagements et équipements existants ou pas sur les différents sites, les membres du groupe se sont accordés sur un seul projet : celui de tenter d'obtenir le 1^{er} niveau du label Handi-plage pour le Moulin blanc en 2024.

Des représentants d'associations du champ du handicap sont sollicités, autant que possible, pour leur expertise d'usage sur les projets de Brest Métropole. En 2023, cela s'est traduit par des rencontres sur site ou en réunion autour de l'aménagement intérieur de la Maison des Associations, du Quartz, de l'expérimentation des abri-bacs bio-déchets, des places PMR du projet « Mon Réseau grandit ».

L'instance de concertation technique entre associations et directions de Brest Métropole/ville de Brest lancée en 2019 – interrompue entre 2020 et 2022 – a été remise en route en 2023 à raison d'une réunion semestrielle (avril et octobre). Cette instance renommée « groupe Handi-accessibilité » a pour objet de faire le point sur le règlement progressif des problèmes d'accessibilité rencontrée par les habitants en situation de handicap sur l'espace public, les transports ou les équipements. Un travail important entre Mission Handicap, Domaine Communal et Prévention des Risques a, dans ce sens, été réalisé sur les terrasses des bars ou restaurants inaccessibles repérées par l'APF.

En lien étroit avec le service de la DRH, la formation des agents de 1^{er} niveau en contact avec le public, prévue dans le cadre du registre d'accessibilité, est un processus engagé depuis 2022. Le registre d'accessibilité doit permettre à terme d'identifier le niveau d'accessibilité de l'ensemble des ERP via 2 types de fiches : celles caractérisant l'accessibilité des

bâtiments et celles identifiant le niveau de sensibilisation/formation des agents concernés par l'accueil du public (fiches usages).

Trois sessions ont été réalisées en 2023 pour une trentaine d'agents ce qui totalise, depuis 2022, plus de 70 agents formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Deux sessions supplémentaires devraient avoir lieu en 2024.

Enfin, les liens avec les directions techniques se sont structurés sous différentes formes : comptes rendus des GEP, participation de la Mission aux instances de coordination existantes comme celle portée par la Direction des Dynamiques Urbaines (DYNUR) ce qui permet de disposer d'une vision globale des projets des 2 collectivités.

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap en soutenant, impulsant, coordonnant les projets d'inclusion des associations et des différents services de la collectivité.

Dans un contexte de dématérialisation croissant, la Mission a continué en 2023 à enrichir la démarche métropolitaine « accès aux droits et inclusion numérique » - piloté par la Direction Proximité et le Conseil Départemental du Finistère en engageant une réflexion sur les besoins des conseillers numériques des médiathèques et mairies de quartier. Un temps de regroupement a donné lieu au partage des difficultés rencontrées par les personnes handicapées éloignées des usages du numérique et par les conseillers peu habitués aux problématiques du handicap (aide à l'accès aux droits et équipements adaptés aux handicaps).

Dans le cadre du CMSPD, engagé en 2020, le travail d'identification du phénomène de maltraitance des personnes en situation de handicap au niveau local pour adapter ou compléter les réponses en matière de recours ou de prévention a été réactivé en 2022 dans le cadre du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD) avec les partenaires suivants : bureau d'aide aux victimes Don Bosco, intervenantes sociales de la Gendarmerie et de Commissariat et de la Police Nationale, Alma 29-56 et Ildys qui coordonne le dispositif « Communauté 360 ».

Si les données nationales indiquent une surexposition des personnes en situation de handicap aux violences et maltraitements, il est plus difficile de mesurer le phénomène au niveau local. Le groupe de travail s'est donc focalisé sur une exploration des questions suivantes :

Qu'en est-il du recours exercé par les personnes en situation de handicap ? Si elles étaient victimes, en parleraient-elles ? Connaissent-elles les circuits de dépôt de plaintes ? D'aide aux victimes ?

Un sondage mené début 2023 auprès d'une quarantaine de personnes a montré que :

- un peu moins de la moitié des répondants savent à qui parler (professionnels accompagnants, familles) en cas de problème,
- un peu plus d'1/3 annoncent qu'ils ne porteraient pas plainte en raison d'une impression de démarches laborieuses, d'une issue favorable incertaine, de la peur de représailles, d'une perception relative des circonstances et de ce que représentent des faits graves,
- plus des 2/3 ne connaissent pas les n° d'urgence... Par conséquent, la connaissance des ressources d'aide ou de conseil l'est encore moins.

Ainsi, la démarche s'est orientée vers 2 objectifs :

- permettre aux personnes handicapées, confrontées à une situation de maltraitance ou de violence, de disposer des informations et des ressources pour accéder au moins aux dispositifs d'urgence;
- développer les compétences des professionnels (tous secteurs y compris ceux œuvrant à l'accès au droit/à la justice) pour mieux accueillir les victimes, les sécuriser et les accompagner dans leurs démarches.

...en créant des supports de communication adaptés aux publics ciblés :

- plaquette « public » avec une communication accessible,
 - plaquette « professionnels » type guide pratique ;
- et en organisant possiblement des modules de formation des professionnels du secteur du droit/justice .

En lien avec la direction Habitat et le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) mutualisé des villes de la métropole, le renouvellement, fin 2022, du programme d'intérêt général "maintien à domicile" de l'ANAH et de la métropole, s'est élargi aux personnes handicapées alors qu'il était jusque-là réservé aux seniors, impliquant ainsi la contribution de la Mission. Ce programme d'Intérêt Général intitulé « Ti Mad » est structuré autour de deux axes confiés à Soliha :

- une mission globale d'information et d'animation avec accueil et orientation des particuliers, ainsi qu'une permanence d'informations et de conseils.

- une mission d'accompagnement individualisé des projets avec diagnostic et préconisation, ainsi que montage du dossier de subvention pour la prise en charge partielle des travaux.

Sont éligibles les propriétaires de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap sous conditions de ressources ANAH.

En 2023, un dispositif complémentaire pour les travaux d'adaptation plus légers est en cours d'étude avec les Compagnons Bâisseurs (cf. ci-dessous).

Afin d'aider à développer des réponses ou des services utiles au plus grand nombre, la Mission Handicap soutient les projets à forte « plus-value inclusive » des associations ou les expérimentations proposant une nouvelle offre de service ou encore les démarches de « pair-aidance ». En accord avec l'élue référente, les demandes d'aide des associations ne sont plus prises en considération (sauf exception liée à une situation particulière).

Ce soutien peut se matérialiser selon 2 formes : l'accompagnement technique des projets sans financement de la ville (3 projets orientés vers d'autres partenaires) et l'attribution de subventions directes ou indirectes tout au long de l'année ou dans le cadre d'un appel à projets qui cible des objectifs particuliers.

Epal est la seule association conventionnée pour laquelle la Mission Handicap apporte une contribution. Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs a été établie en lien avec le Conseil Départemental du Finistère et la ville de Quimper. Un projet de collaboration entre les Compagnons Bâisseurs, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS/SAMSAH) du secteur médico-social, la Mission et le CLIC est envisagé depuis la fin 2023. Il a pour objet de permettre aux locataires (isolés relevant d'une prestation MDPH) du secteur privé ou public de bénéficier de petits travaux d'adaptation dans leur logement (barre d'appui, dans sanitaires, protection des angles vifs...). Un relevé de besoins a été réalisé auprès d'une trentaine de foyers connus des services partenaires et du CLIC. Cette collaboration devrait se concrétiser en 2024 sous forme de convention.

En 2023, 16 associations ont déposé une demande de subvention. 12 d'entre elles ont été financées pour 9 nouveaux projets (cf. appel à projets) et 3 renouvellements d'actions :

12 projets 21 571 €	1 convention 20 000 €	Total 2023 41 571 €
-------------------------------	---------------------------------	-------------------------------

Un partenariat avec la démarche « Handicap, Innovation Territoire » (HIT) de Lorient Agglomération, consolidé en 2023, a permis de faire des liens entre les services de la ville de Brest. Une présentation du HIT a d'ailleurs également été réalisée lors de la CIA du 08 juin. Ce programme d'actions ambitieux court sur 8 ans de 2020 à 2027 et associe les territoires de Rennes, Brest (IMT Atlantique, Ildys et UBO) et du Québec.

Il a vocation à faire du handicap un vecteur concret de :

- développement territorial (scientifique, économique, social),
- promotion de l'innovation au service de l'accessibilité universelle.

Les médiathèques et le conservatoire de Brest se sont retrouvés avec leurs homologues de Lorient afin de s'enrichir mutuellement de leurs réflexions en cours et de leurs projets. Certains membres de la CIA (Ildys, APF) se sont également rapprochés du HIT sur la question de l'adaptation du logement. Un projet de logement adaptable avec un bailleur du territoire lorientais a fait des émules.

En lien avec le service « Promotion de la santé », un travail de mise en réseau des 4 groupes d'entraide mutuelle (GEM) et du Sémaphore d'EPAL a été engagé en début d'année. A partir d'une meilleure connaissance de leur activité respective, de leur fonctionnement, de leurs difficultés, et avant d'envisager des projets communs, les structures ont décidé d'expérimenter « un faire ensemble » dans un cadre organisé comme les semaines d'information de la santé mentale.

En lien avec la Mission Ville Amie Des Aînés (VADA), certains besoins des seniors sont convergents avec ceux des personnes en situation de handicap, notamment en matière de mobilités et de circulation sur l'espace public.

Ainsi, le projet expérimental d'identification des besoins en matière de mobilier urbain adapté aux seniors et personnes handicapées sur les quartiers de Saint Marc et Lambézellec a donné lieu à des préconisations qui seront mises en œuvre en 2024.

En 2023, le groupe interservices Handi-inclusion, élargi à 4 communes volontaires de la métropole (Le Relecq- Kerhuon, Plougastel Daoulas, Gouesnou, Plouzané) a décidé de faire évoluer son format vers une dynamique d'auto-formation. Cela s'est traduit par une présentation du HIT (cf. ci-dessus) et des ateliers de mises en situation de handicap pour améliorer la prise en compte des besoins spécifiques liés aux handicaps dans la conception de projets plus inclusifs.

Vivre ensemble en sensibilisant les acteurs associatifs « ordinaires » à l'inclusion des PH dans leurs activités bénévoles.

Le dispositif de « bénévolat accompagné » n'est plus expérimental depuis juin 2023. Il concerne toute personne en situation de handicap, de plus de 18 ans, orientée par un service d'accompagnement (type SAVS), ou par une structure qui a une bonne connaissance de son public (ESAT, EA).

Il s'appuie sur une charte de fonctionnement entre les structures-ressources qui orientent des candidats en situation de handicap, France Bénévolat qui propose les missions, et les associations qui accueillent et accompagnent les bénévoles. Une formation de sensibilisation aux handicaps et des outils de suivi a également été réalisés. Une évaluation du dispositif est prévue en 2023.

Le bilan du dispositif, en juin 2023, a mis en perspective les gains retirés par le public et les associations d'accueil.

11 candidats en situation de handicap ont été orientés vers France Bénévolat par les structures d'appui comme: l'ADAPT, Don Bosco ou Ildys.

Il s'agit de personnes âgées entre 26 et 53 ans dont :

1 était (et est toujours) en activité professionnelle (ESAT),

1 était en recherche d'emploi,

9 étaient sans activité.

9 ont intégré des associations comme bénévoles à part entière dont une fait partie du Conseil d'administration,

1 a démarré un chantier d'insertion suite à son expérience de bénévolat,

1 personne a trouvé un emploi.

Le bilan est satisfaisant et unanimement partagé autant pour les bénévoles qui retirent de leur expérience un vrai gain de confiance en soi, de nouvelles perspectives (chantier d'insertion, emploi) que pour les associations d'accueil qui complètent, ainsi, leur offre de service avec des personnes très motivées.

Gérer l'utilisation de l'espace public à des fins commerciales et privées

Gérer les marchés (de détails) et appliquer leur réglementation

La ville de Brest compte 26 marchés hebdomadaires. Sur les plus petits d'entre eux, 2 à 5 commerçants exercent leur activité. Sur le plus grand, le marché du dimanche de Siam-Saint-Louis, les visiteurs peuvent rencontrer plus de 150 professionnels. Tout au long de l'année, le service veille à la qualité de ces lieux de vie brestois tant pour les professionnels que pour les visiteurs. Le service a adapté à plusieurs reprises l'organisation des marchés. Ces modifications ont été réalisées en concertation permanente avec les commerçants référents des marchés et le syndicat des marchés de France. Ces référents et organismes se sont fortement engagés, en lien étroit avec la collectivité.

Compte-tenu de travaux des futurs travaux de rénovation des Halles St-Louis qui débiteront mi-juin 2024, des concertations avec les commerçants référents des marchés sont en cours afin de redessiner l'emprise du marché dominical vers la rue Louis Pasteur.

Les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public délivrées aux professionnels par emplacement fixe sont renouvelées chaque année.

Gérer, dynamiser et assurer la maintenance des différentes halles

Le projet de rénovation des halles Saint-Louis

La phase 2 du projet, lancée en 2021 s'est poursuivie tout au long de l'année 2023. Deux marchés ont été mis en œuvre : l'un pour assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement financier et juridique pour la gestion et l'exploitation des halles Saint-Louis, le second pour confier à la société publique Locale Brest Métropole Aménagement (SPL BMA) mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée). Les principales parties prenantes se sont très régulièrement réunies afin d'échanger et de s'assurer du respect du rétro-planning mis en place. La communication auprès des commerçants des Halles et du grand public se poursuit. Quant au modèle économique d'exploitation des futures halles, il s'affine progressivement dans le cadre de la mission de préfiguration des HSL confiée à la SPL des ateliers des Capucins.

Par ailleurs, sur toute l'année 2023, le service a poursuivi son accompagnement quotidien des commerçants et le suivi de la maintenance des halles. Pour l'année les recettes de loyers des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) des halles s'élèvent à 86 701 €.

Halles de Saint-Martin

L'année 2023 a été marquée pour les halles Saint Martin par l'ouverture de la stalle n°4. Cette dernière accueille depuis le 1^{er} janvier 2023 le « BŒUF BREIZHÉ ».

Recettes de loyers des AOT 30 101 €

Organiser la Foire Saint-Michel

Cette année 2023 a été marquée par la relocalisation de la Fête foraine sur le parc à chaînes du fait des travaux de préparation nécessaires au projet de la deuxième ligne de tramway « mon réseau grandit » et de la gare routière. Elle a connu un fort succès auprès de la population Brestoïse et des alentours. Le déballage des particuliers s'est déroulé sur 2 jours et la braderie des commerçants, ainsi que la fête foraine, sur 5 jours. La mise en place d'un petit train permettant la jonction entre le parc à chaîne et le cour Dajot notamment a connu également un vif succès.

Moyens humains déployés

Volontaires tous services	92 agents sur l'ensemble du dispositif
Assist'Sécurité	43 agents – 1864 heures

Auxquels il convient d'ajouter la participation des services DPL, Voirie et Propreté dans le cadre de leurs activités respectives.

Budget de la Foire St Michel :

Recettes : 22 276 €

Dépenses : 83 900 €

Administrer et veiller à la bonne tenue des terrasses

En 2023, 173 établissements se sont vu délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public par une terrasse non ancrée au sol.

Recettes : 269 614 €

Reversement Q-Park (place de stationnements) : 23 000 €

Administrer et accompagner les usagers assujettis à la taxe locale sur la publicité (enseignes, panneaux publicitaires...) tout en luttant contre la pollution visuelle

Instituée à Brest depuis 2010, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) concerne tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, sur le domaine public comme sur le domaine privé soit 2 416 professionnels sur la Ville dont 518 redevables + 12 publicitaires.

Cette taxe s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement. C'est un outil de régulation qui permet de contenir la surenchère d'affichages publicitaires et de lutter contre la pollution visuelle. Les enseignes de moins de 7 m² sont exonérées de taxe et celles qui sont comprises entre 7 et 20 m² bénéficient d'une réfaction de 50%.

Par la mise en place d'une politique d'accompagnement et de conseils par le service domaine communal, l'esprit de la loi est désormais pris en compte par les redevables. Les recettes s'élèvent à 1 133 475 € en 2023 (1 125 334 € en 2022).

Le service a instruit également 112 demandes d'enseignes dont 72 sur le périmètre protégé AVAP, en lien avec Brest métropole et l'Architecte des bâtiments de France.

Administrer et organiser l'espace public en vue de travaux sur les bâtiments (gestion de chantiers)

Les travaux réalisés en domaine privé génèrent une emprise sur le domaine public. Une autorisation d'occupation du domaine public est obligatoire. Elle permet le bon déroulement du chantier tout en garantissant la sécurité des autres usagers. En 2023, le service a géré 1 345 demandes d'autorisation (1 279 en 2022).

Recettes : 323 167 € dont 39 045 € pour Brest Métropole (294 091 € en 2022)

Reversement Q Park : 35 756 €

Autres activités

Occupations du domaine public : étalages devant les commerces, dépôts privatifs, fêtes foraines, cirques, taxis, animations commerciales, conventions de locations publicitaires,

Taxis : 85 licences sur la ville de Brest

Déménagements : 1 222 demandes ont été traitées cette année (1 297 en 2022). Elles ne donnent pas lieu à encaissement de redevance.

Street marketing / Appels aux dons : 22 associations ont demandé une occupation de l'espace public (occupation limitée à 6 jours par association et par an). Elles ne donnent pas lieu à encaissement de redevance.

Le service domaine communal procède à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public à des fins « d'animations commerciales » qui visent à participer au développement économique de l'espace public. En 2023, 7 commerçants en vente ambulante alimentaire (food-truck) ont exercé sur 11 points de vente alimentaire proposés sur la ville de Brest. Pour 2023, les recettes ont été de 6 199 €

Gérer l'application des pouvoirs de police du maire en matière de prévention des risques

Suivre les installations classées pour la protection de l'environnement :

Il s'agit de préparer l'avis du conseil municipal sur le dossier présenté par un industriel en vue de créer ou modifier une installation classée.

Les arrêtés préfectoraux d'arrêtés initiaux, complémentaires ou modificatifs, ainsi que les récépissés de déclaration doivent être affichés en mairie sur une période de 1 mois minimum.

Aucun dossier n'a été soumis à enquête publique en 2023 tout comme en 2022)

Mesure de publicité et d'affichage d'arrêtés complémentaires, de récépissés de déclaration : 8 mesures en 2023 (5 en 2022)

Participer aux visites des commissions de sécurité dans les ERP (Établissements Recevant du Public) :

Le service représente le maire au groupe de visite des commissions de sécurité

Visites périodiques : 72 (102 en 2022 et 92 en 2021)

Visites de réception de travaux : 21 (16 en 2022)

Visite hors programme : 3 (1 en 2022)

Réunions de la commission de sécurité d'arrondissement : 12 (et rédaction d'un avis motivé).

Réunions de la sous-commission départementale de sécurité : 16 (et rédaction d'un avis motivé).

(4 avis défavorable à la poursuite d'activité et 3 levées d'avis défavorables).

Réunions de la sous-commission départementale d'accessibilité : 16 (rédaction d'un avis motivé).

Réunion de la CCDSR : 2 (Homologation SpeedPark et renouvellement du Karting Electrique)

Autoriser des travaux d'aménagement dans les ERP

Les travaux d'aménagement intérieur d'unERP, non soumis à déclaration de travaux ou a permis de construire, sont soumis à autorisation d'aménagement (AT)

Dossiers de travaux d'aménagement : 169 (- 7 %)

Arrêtés d'autorisation au titre du CCH de construire un ERP : 53

Appliquer le transfert de compétence et la convention avec la mairie de Guilers sur le Parc de Penfeld et le Manoir de Kéroual

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 2005, les pouvoirs de police en matière de sécurité détenus par le maire de Guilers pour les manifestations culturelles et sportives organisées au parc de Penfeld, ont été transférées au président de Brest métropole.

Etude de dossiers Penfeld : Mégaland, Lunapark, Concert Raptown, Soirée CESA 29, Concert Soprano.

Etude de dossier Kéroual : Astropolis

Mettre en œuvre et suivre les plans de secours externes (État, Préfecture) : Grippe Aviaire, Plan Vigipirate, Plans Particuliers d'Intervention, Plans Particuliers des Risques Technologiques

Suivi des travaux des 4 Commissions de Suivi de Site (CSS) en place sur Brest métropole (zone portuaire, port militaire, dépôt Maison Blanche et pyrotechnie Saint-Nicolas).

Mise à jour du Plan Particulier d'Intervention de la base navale de Brest.

Participation à l'élaboration du Plan d'Ultime Secours en Eau (pilotee par Eau du Ponant)

Participation à la gestion de crise dans le cadre des émeutes urbaines en juin et juillet 2023.

Participation à la **gestion de crise dans le cadre de la rupture de la canalisation** de 900 mm alimentant la métropole en eau potable.

Pilotage des actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif Vigipirate : sécurisation des manifestations sur les espaces publics.

Elaborer des plans internes de secours :

Suivi des procédures d'astreinte dans la collectivité et de la mise à jour des documents supports, mise en ligne des documents de la « mallette » de l'astreinte DG.

Suivi des stocks de produits et matériels liés à la gestion de crise.

Distribution des masques pour le personnel de la collectivité et gestion du stock.

Suivi de la procédure d'inscription au registre des publics vulnérables.

Suivi des protocoles dans le cadre de la pandémie Covid-19.

Appliquer les pouvoirs de police du maire dans le cadre des risques naturels :

Participation à la gestion de crise dans le cadre de la tempête Ciaran de novembre 2023 (PC de crise mis en place le 1^{er} novembre et coordination des actions à mener pour sécuriser le territoire.

Mise en œuvre et suivi des procédures règlementaires liées au risque de mouvement de terrain sur 2 falaises.

Participation à l'exercice sur table « tempête » organisé par Prépa Risk le 13 octobre 2023.

Appliquer la partie administrative de la procédure concernant les Immeubles Menaçant Ruine (IMR) :

Suivi et mise à jour de la cartographie des bâtiments faisant l'objet d'une procédure de péril.

Une négociation amiable est engagée avec les propriétaires avant tout déclenchement éventuel d'une procédure de péril.

Certains bâtiments font l'objet d'un suivi régulier.

Au 31 décembre 2023, 16 immeubles font l'objet d'un arrêté de péril, dont 3 fait l'objet d'une procédure de démolition.

Année d'ouverture du dossier	Nombre de dossiers	État des dossiers au 31/12/2023
2023	40	24 en cours dont 3 sous arrêté de péril 16 clos dont 4 ayant fait l'objet d'un arrêté de péril
2022	21	19 en cours dont 4 sous arrêté de péril 2 clos
2021	8	7 en cours 1 clos
2020	6	4 en cours dont 1 sous arrêté de péril en 2020 2 clos
2019	3	2 en cours dont 2 sous arrêté de péril en 2019 1 clos
2018	3	2 en cours 1 clos ayant fait l'objet d'un arrêté de péril de 2018
2017	7	5 en cours dont 3 sous arrêté de péril 2 clos
2016	3	2 en cours 1 clos
2014	1	1 en suivi
2013	1	1 avec arrêté de péril pris en 2013
2012	2	2 en cours dont 1 avec arrêté de péril pris en 2012
2011	1	1 avec arrêté de péril pris en 2011
2008	1	1 en suivi

Il est à noter la poursuite des échanges avec la Direction de l'Habitat de la métropole sur les possibilités de transfert du pouvoir de police du maire vers le président de la métropole en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Coordonner la mise en œuvre des études de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) :

La création ou l'extension des établissements recevant du public (ERP) de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, des ERP d'enseignement de 3^{ème} catégorie, ainsi que des opérations d'aménagement qui, en une ou plusieurs phases, ont pour effet de créer une surface de plancher supérieure à 70 000 mètres carrés, est soumise préalablement à une étude de sûreté et de sécurité publique

3 études ont été menées en 2023 : West Hôtel, Campus de Kéraudren et Halles Saint Louis.

Réaliser des études de dossiers relevant des risques naturels, technologiques, sanitaires et veiller au bon déroulement des grands rassemblements et manifestations sur l'espace public :

Conseils sur l'application, l'interprétation et les compensations envisageables en matière de réglementation incendie, sécurité, visites d'ERP non suivies par la commission de sécurité, travaux de mise en sécurité, organisation de la sécurité et évacuation.

Réception des demandes de survol de l'espace aérien par drone.

Conseils sécurité sur diverses manifestations à la demande des services organisateurs :

- Le Printemps des Sonneurs
- La Fête de la Musique
- Astropolis
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Les Jeudis du Port
- Foire Saint Michel
- Course Croisière EDHEC
- Les Journées du Patrimoine
- Marchés de Noël
- Marché à manger Taste Ouest
- Tokyo Market
- Journée de la petite enfance
- Open Air River Fest et Open Air West Sound
- Festival Pppiaille
- Animations sur la place des Machines des Ateliers des Capucins
- Implantation de chapiteau dans le cadre de la saison nomade du Quartz
- Festival Crasse de Meules
- Courses pédestres, cyclistes et carnivals
- Bal des Pompiers
- Le Miam Tour
- Les Pétarades
- Grand Bain
- Festival Crasse de Meules
- Journée Européennes de la Mer
- Arkéa Ultim Challenge Brest
- Foire aux Croutes
- Cirques
- La Marche des Fiertés
- Un Dimance à Lambé
- 4 Vents Cup

Assurer l'interface entre la Collectivité et le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Le service est le point d'entrée pour le SDIS, auprès de la métropole.

Il gère le budget relatif à la part de la métropole au fonctionnement du SDIS (9 705 804 € en 2023). Il établit les conventions fixant la participation financière de la métropole au programme d'investissement des travaux dans les centres de secours de Brest Kerallan et Brest Foch (302 000 € pour la période 2023-2024).

Enfin, il pilote, avec l'appui de la direction de l'aménagement urbain, l'étude diagnostic / scénarios d'évolution du centre de secours principal de Brest (site de Kerallan)

Information du public :

Mise à jour des pages « Risques majeurs » sur le site Brest.fr.

Mise à jour des fiches de la base de connaissance de la plateforme téléphonique relatives au service,

Diffusion des alertes météorologiques.

Diffusion des alertes sur la pollution de l'air.

Organisation des essais mensuels des sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).

Appliquer les pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité dans la ville

Assurer la prévention et communiquer sur la place de l'animal dans la ville

Faire appliquer la réglementation dans le cadre des pouvoirs de police du maire liés aux animaux (permis de détention, capture, mise en fourrière, morsures...)

La capture des animaux est réalisée 7 jours sur 7, 24 H / 24 sur les communes de Brest métropole. Les 5 assistants animaliers sont intervenus 1 434 fois, notamment pour la capture et l'envoi en fourrière de 172 chiens (187 en 2022), 176 chats (223 en 2022) et 29 animaux divers (64 en 2022). Un agent administratif procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution.

Répartition des interventions

2023

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
1028	89	80	72	66	46	38	15

2022

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
1017	97	71	81	76	32	37	21

2021

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
871	100	82	82	56	58	52	23

2020

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
883	119	69	82	56	40	45	12

2019

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
1 042	129	104	87	73	36	36	18

Le service a reçu et effectué le suivi de 22 déclarations de morsure (16 en 2022).

13 permis de détention (arrêté du Maire) de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ont été délivrés en 2022 (22 en 2022).

Gérer la fourrière animale en régie

La fourrière est gérée en régie directe par la ville de Brest dans le cadre d'une convention de gestion avec la métropole depuis juin 2013.

Les agents interviennent 7 jours sur 7 à la fourrière, pour assurer l'entretien des locaux et le suivi des animaux.

Une inspectrice de salubrité (0,8 ETC) et un vétérinaire effectuent un contrôle sanitaire hebdomadaire. D'autre part, ils gèrent le devenir de l'animal après le délai légal de garde (8 jours ouvrés), en relation avec les associations de protection animale, afin de permettre leur adoption dans les refuges : 82 chiens et 114 chats en 2023 (78 chiens et 151 chats en 2022).

13 animaux provenant des communes des Pays des Abers et d'Iroise ont été accueillis à la fourrière dans le cadre d'une convention d'accès (20 en 2022).

Un projet de nouvelle fourrière est piloté par la direction depuis fin 2014. En 2023, l'étude de programmation s'est achevée en 2023 pour une implantation du nouvel équipement sur le site du Questel à Brest.

Pour mémoire, la convention d'occupation de l'actuel site de la fourrière, propriété du Conservatoire du littoral, court jusqu'au 31 octobre 2025.

Mettre en œuvre les campagnes de réduction des nuisances animales (chats, goélands, dératisation, étourneaux, frelons asiatiques)

34 opérations de stérilisation de chats dits "libres" ont été réalisées (32 en 2022), en partenariat avec l'association "L'Arche de Noé – Les amis du chat", le but étant de réduire le nombre de chats errants, les nuisances olfactives et sonores qu'ils créent.

La campagne de stérilisation des œufs de goélands s'est déroulée d'avril à mai 2023 avec l'entreprise prestataire Alti City (ex-Alpinistes brestois du bâtiment) et Bretagne Vivante SEPNB (819 œufs stérilisés dans 314 nids en 2023, 1 200 œufs stérilisés dans 369 nids en 2022).

Sept semaines d'effarouchement d'étourneaux par fauconnerie ont été réalisées sur l'espace public pour l'année 2023 sur plusieurs sites du centre-ville, dans le cadre d'un marché passé pour quatre ans.

493 nids de frelons asiatiques (421 en 2022) ont été détruits dans le cadre de la convention avec la FDGDON 29 (fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles).

Assurer une réponse aux demandes des administrés face aux problématiques de Désinfection, Désinsectisation, Dératisation (3D)

L'équipe a effectué 660 opérations 3D en 2023 (530 en 2019, 1 114 en 2020, 1 129 en 2021 et 812 en 2022).

Les 5 agents applicateurs disposent d'une certification biocide individuelle depuis 2017.

Dératiser les établissements municipaux avec restauration

Les établissements de restauration collective à caractère social doivent respecter les conditions d'hygiène définies par l'arrêté du 29 septembre 1997, notamment en ce qui concerne la prévention quant aux contaminations extérieures provenant des rongeurs. Ils sont, en effet, des vecteurs exogènes de contamination microbienne physique importante.

En conséquence, dans le cadre de la démarche HACCP, les responsables d'établissements doivent mettre en œuvre un plan de dératisation afin de garantir la salubrité des denrées alimentaires.

À cet effet, le service action sanitaire de la ville de Brest intervient semestriellement dans les 56 établissements publics de la collectivité, visés par l'arrêté du 29 septembre 1997, afin d'assurer une opération préventive de dératisation.

Faire appliquer les réglementations dans les domaines de l'hygiène, de la salubrité, du bruit

Suite aux plaintes d'administrés, les 3 inspecteurs de salubrité (2,2 ETC) engagent des procédures en application du Règlement sanitaire départemental, du Code de la Santé publique ou du Code de l'environnement.

112 dossiers ont été instruits en 2022 (95 en 2019, 93 en 2020, 96 en 2021 et 140 en 2022). Si le nombre global de saisines du service est en retrait par rapport à 2022, la part concernant le logement reste élevée (plus de 70 % des plaintes traitées par le service).

Assurer la surveillance des eaux de baignade (plages)

Le département Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) contrôle régulièrement la qualité bactériologique des eaux de baignade pendant la saison estivale (du 15 juin au 15 septembre). Elle a fait procéder à 13 prélèvements des eaux de baignade du Moulin Blanc (14 en 2022) et 13 prélèvements à Sainte-Anne-du-Portzic (15 en 2022). La Ville a l'obligation d'afficher sur site les résultats des analyses et de prendre des arrêtés d'interdiction temporaire de baignade en cas de besoin. 5 arrêtés d'interdiction temporaire de baignade ont été pris durant l'été 2023 (9 en 2022).

Mise à disposition de 22 toilettes publiques automatisées

En 2023, il a été comptabilisé 199 376 entrées avec une disponibilité du parc de 100 % (174 323 en 2022). Cette augmentation de + 14 % s'explique par une meilleure disponibilité de certains sanitaires par rapport à 2022, notamment square Sangnier (+ 105 % d'entrées), qui figure dans les sanitaires publics les plus fréquentés avec ceux de la place de la Liberté, de la rue de Glasgow et du Parc à Chaînes.

L'entretien quotidien est assuré par la Direction Patrimoine Logistique.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Poursuite de la dématérialisation des démarches au sein de l'unité régulation du stationnement

Description de la réalisation

L'unité régulation du stationnement poursuit la promotion du formulaire de contestation des forfaits de post-stationnement en ligne et constate une montée en puissance de la dématérialisation des démarches depuis 5 ans. **En 2023, 76% des recours instruits ont été formés sur le site www.Brest.fr** contre :

- 42% en 2018 (ouverture du formulaire en mai 2018),
- 57% en 2019,
- 59% en 2020,
- 65% en 2021,
- 72% en 2022.

Apport de cette réalisation au développement durable du territoire :

En permettant la réduction des déplacements, cette action contribue au développement des modes de consommation de production plus durable et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Fait marquant et perspective

Il s'agit de poursuivre la promotion de l'utilisation de ce formulaire et d'étudier la faisabilité d'augmenter ce pourcentage d'utilisation déjà élevé.

Indicateur de l'action

Nombre de recours réalisés en ligne



EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence.

Lutte contre le harcèlement de rue

Description

Les médiateurs et les agents de la brigade de tranquillité urbaine interviennent sur l'espace public quotidiennement et lors de manifestations événementielles (ex : lors des jeudis du port) pour adresser des messages de prévention et de rappel à la règle autour des questions de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles.

La réalisation contribue aux axes suivants du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision
- Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société

Accompagnement de l'ouverture du lieu d'accueil des victimes

Description

Le coordonnateur du CMSPD a accompagné l'ouverture du lieu d'accueil des victimes en 2023. Une convention de préfiguration et d'installation du lieu d'accueil des victimes a ainsi été signée entre la ville de Brest et le gestionnaire du lieu, l'association Don Bosco. Les ambitions de ce lieu sont rappelées ci-dessous :

Favoriser l'accès aux droits des personnes victimes ou qui s'estiment victimes. Les conditions réunies pour que toute personne victime puisse faire valoir ses droits permettent de libérer la parole et entraîner de fait une augmentation du nombre de plaintes enregistrées sur le territoire brestois. Le dépôt de plainte est essentiel puisqu'il a pour effet de déclencher une enquête de police, afin de vérifier l'existence de l'infraction et d'identifier l'auteur d'un délit, et d'amener à une réponse pénale.

Faciliter le parcours des personnes victimes. La présence de professionnels dans un lieu clairement identifié et facilement accessible permet de mieux épauler les personnes victimes et mieux leur permettre de solutionner les difficultés engendrées par les actes subis.

Contribuer au processus de réparation. Les personnes victimes trouvent de l'écoute, un accompagnement humain et psychologique afin de leur permettre de se reconstruire, de ne plus être perçues uniquement comme des victimes mais comme des citoyennes et citoyens pleinement intégrés à la vie de la cité.

Agir sur le sentiment d'impunité par l'amélioration de l'accompagnement des victimes de la commission des faits jusqu'à l'exécution du jugement, par des professionnels dans un lieu facile d'accès.

Renforcer la synergie entre l'ensemble des acteurs intervenant aujourd'hui dans le domaine de l'accompagnement des victimes (connaissances interinstitutionnelles, formations réciproques etc.) et faire de ce lieu un pôle ressource

La réalisation contribue aux axes suivants du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision
- Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société

DIRECTION DE LA PROXIMITE

MISSIONS ET ORGANISATION

La direction de la Proximité est organisée autour de 4 secteurs :

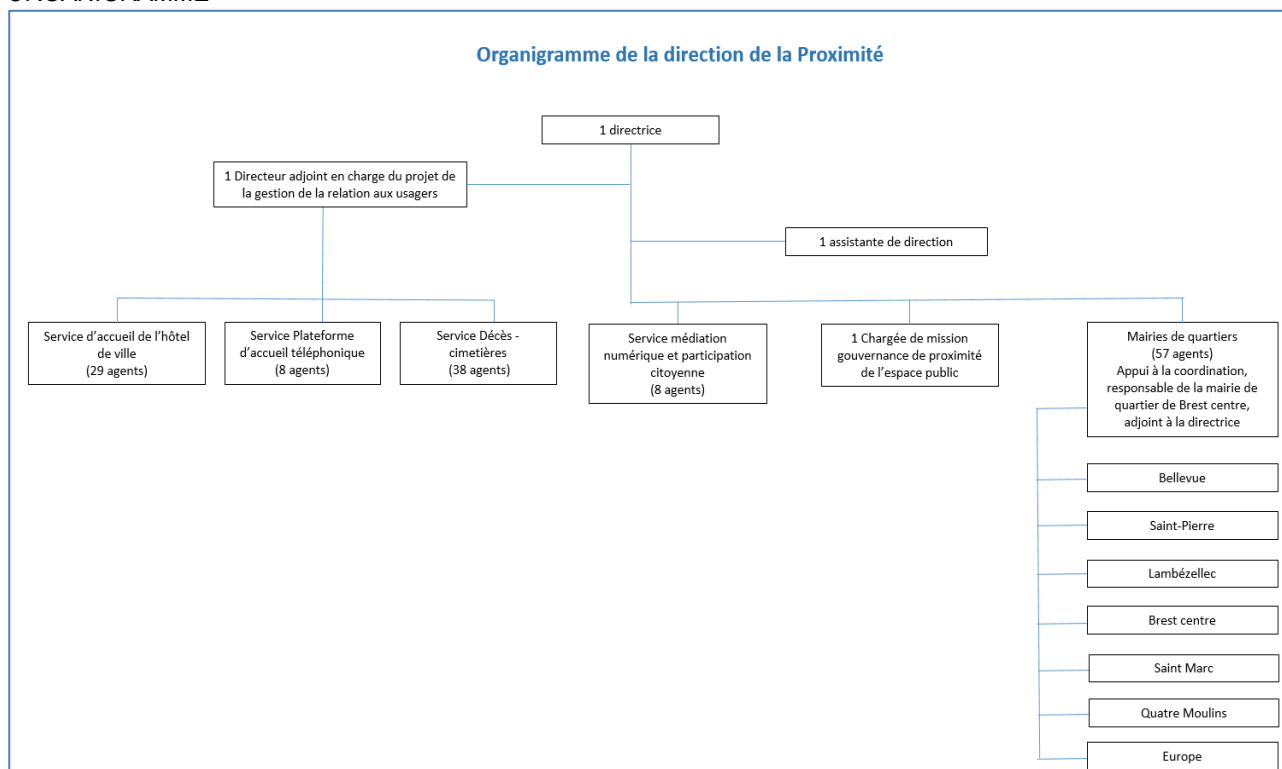
- les activités d'accueil présentes à l'hôtel de ville, accueil physique et plateforme téléphonique,
- les 7 mairies de quartier,
- le service Décès Cimetières, réparti entre l'hôtel de Ville et les 6 cimetières,
- le service Médiations et usages numériques.

A cela s'ajoute une équipe projets et missions transversales auprès de la direction, qui assure des fonctions pour l'ensemble de la ville et de la métropole sur des dimensions liées à la relation aux habitants et à la déclinaison en proximité des politiques publiques :

- conduite de démarches participatives, animation transversale des questions de participation,
- amélioration de la relation usagers,
- mise en place et animation du dispositif de gouvernance de proximité
- projet accès aux droits et inclusion numérique.

Fin 2023, la direction a mené une réorganisation avec la création du service « Médiations numériques et participation citoyenne » réunissant l'ex-service « Médiations et usages numériques », les missions et projets : conduite de démarches participatives, animation transversale des questions de participation et accès aux droits et inclusion numérique (cf. nouvel organigramme ci-dessous).

ORGANIGRAMME



Les missions principales de la direction sont les suivantes :

- Accompagner les citoyens dans l'accomplissement de leurs démarches, améliorer la relation aux usagers,
- Coordonner et animer le dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public à l'échelle de la métropole et dans les quartiers, assurer la veille sur l'espace public,
- Promouvoir les démarches participatives,
- Gérer les cimetières et les formalités liées au décès,
- Développer l'appropriation du numérique par les habitants.

Les mairies de quartier ont également une mission transversale de déclinaison et d'articulation des politiques publiques, en proximité, sur leur quartier, afin de répondre aux mieux aux problématiques rencontrées par les habitants. Ainsi elles portent la déclinaison du Projet Éducatif et Citoyen (PEC) de la ville sur les quartiers, ou contribuent aux projets d'aménagement qui concernent le quartier.

RESSOURCES (arrondi à l'euro supérieur)

	Dépenses inscrites au BP 2023 (DM, report et virement de crédit inclus)	Dépenses réalisées au 31/12/2023		Recettes inscrites au BP 2023 (+DM)	Recettes réalisées au 31/12/2023
Les programmes d'investissement					
Programme 3800 : Budget participatif *	432 700 €	237 589 €			
Les centres de coût en fonctionnement					
Piloter, gérer la direction de la Proximité et proj transv – 348.878 + Charges de personnel	18 100 € 402 300 €	12 637 € 373 197€		779 €	779 €
Piloter et gérer la plateforme téléphonique – 028.879 +charges de personnel	4 000 € 365 880 €	2 869 € 362 520 €			

* Budget participatif : montants correspondants aux projets du budget participatif ville de Brest sur les compétences métropolitaines + le montant alloué aux communes pour mettre en œuvre une démarche participative ou renforcer leur enveloppe crédits de proximité.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

La plateforme d'accueil téléphonique

La plateforme d'accueil téléphonique a poursuivi ses actions en vue de conforter les réponses et prestations de 1^{er} niveau de façon à accompagner les évolutions des services et répondre aux attentes des usagers.

Ainsi en 2023, la plateforme d'accueil téléphonique a traité en 1^{er} niveau 72 % des appels à destination de la mairie de Brest et 64 % des appels pour les services de la métropole. De façon globale, le traitement en 1^{er} niveau est très satisfaisant avec 70 % des appels comme en 2022. On constate une forte progression sur les appels métropole, 59% en 2022, avec une augmentation des appels pour la Direction Déchets Propreté pour laquelle la plateforme apporte des réponses de 1^{er} niveau.

Le service a retrouvé son organisation d'avant covid avec le regroupement de l'équipe sur un même plateau. Des travaux ont été réalisés permettant l'aménagement de bureaux pour la responsable, la chargée de documentation ainsi que la création de 3 postes de travail complémentaires pour les téléconseillères.

Le service est également régulièrement sollicité pour la participation à des actions ou projets transversaux. En 2023, le service a ainsi été impliqué dans 12 projets transversaux, principalement liés à la relation aux usagers. Ceux-ci peuvent être au niveau de la Direction Proximité avec la démarche qualité, les groupes de travail autour de la gestion de la relation usagers ou encore le dispositif « Vis ma Vie » ; mais aussi à l'échelle de la collectivité comme la gestion de crise en cas d'indisponibilité du système d'information.

Une année marquée par :

L'anniversaire des 10 ans de la plateforme

Un temps festif a été l'occasion de communiquer sur les missions de la plateforme et de faire découvrir son quotidien, la qualité de la réponse donnée aux usagers. Ce fut aussi un temps de valorisation du métier de téléconseiller.ère et de l'ensemble des intervenants dans la construction de l'information à destination des usagers.

- La réalisation d'un nouveau film de présentation de la plateforme et du réseau d'agents volontaires.

- Une présentation du réseau d'agents volontaires et des animations à l'occasion des 10 ans lors du séminaire des cadres.
- Une série de publications intranet avec des quiz. Ceux-ci ont permis de faire découvrir la base de connaissance à de nombreux agents et ont induit une augmentation du nombre de visiteurs journaliers sur la base de connaissance.
- Un temps fort avec les référents de la base de connaissance pour échanger sur leur rôle et présenter le bilan de l'activité plateforme.

Les situations de crises

Les émeutes urbaines de juin 2023, les situations de grèves et surtout la tempête Ciaran du 1^{er} au 2 novembre ont impacté fortement l'activité de la plateforme. L'équipe a fait preuve de réactivité, d'adaptation et de professionnalisme pour apporter dans ces situations sensibles la meilleure réponse possible aux usagers.

L'information mise à jour au quotidien est partagée avec l'ensemble des services de la collectivité via la base de connaissance.

L'accueil de nouveaux agents dans le réseau de volontaires et d'autres en reclassement.

5 agents ont maintenu leur participation au réseau d'agents volontaires pour une présence hebdomadaire sur la plateforme d'une demi-journée à un jour, dont un seulement pour quelques mois.

Suite à l'appel à candidature en 2023, 2 agents ont intégré le dispositif en cours d'année (MDEJ, CCAS, CLIC et CTM-garage) dont un seulement pour quelques mois.

Cela représentait au 31 décembre 0,6 équivalent temps plein.

Même si ce dispositif contribue à maintenir un traitement des appels des usagers satisfaisant, il demande un temps managérial conséquent et ne permet pas de disposer d'une ressource pérenne pouvant être intégrée dans l'organisation du service. Le taux d'absentéisme est relativement important, 32% lié aux congés ou à une demande du service d'origine en raison d'une charge d'activité importante ou d'absences d'agents.

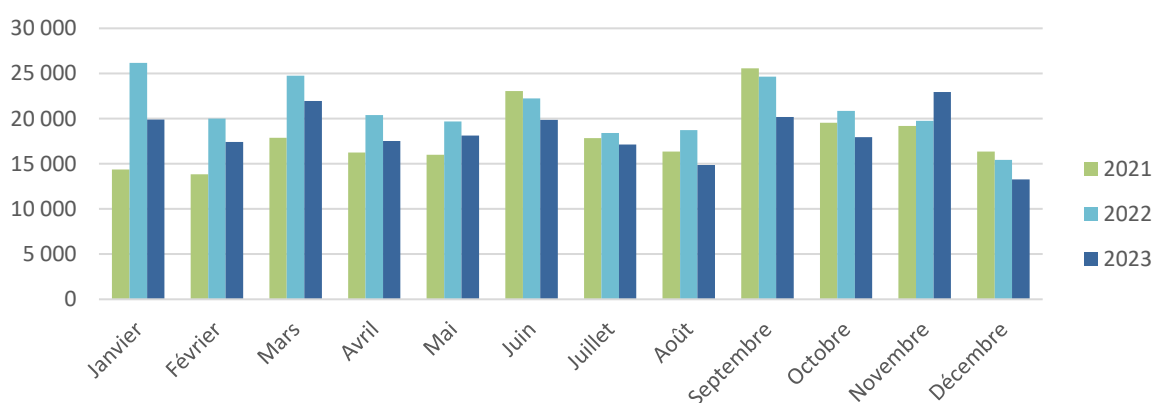
La plateforme d'accueil téléphonique accueille régulièrement des agents en situation de reclassement professionnel. Ainsi, en 2023, 5 agents ont été accueillis sur les fonctions de téléconseiller.ère et une agente sur les fonctions de chargé de documentation à partir de novembre 2023.

Quelques chiffres :

Le nombre d'appels entrants a baissé en 2023 de 12 %. Nous enregistrons un total de 221 096 appels entrants.

La baisse est principalement liée à la diminution des sollicitations sur les demandes de carte d'identité nationale et passeport.

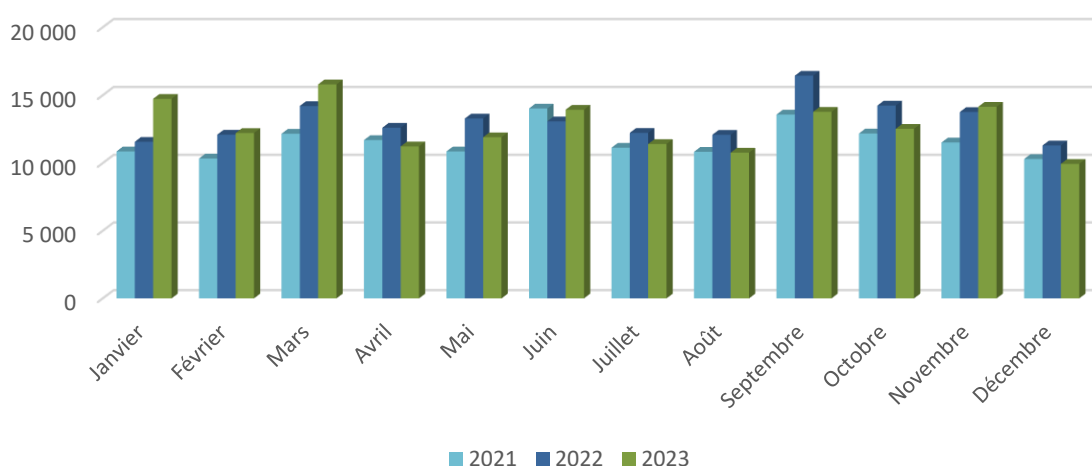
Evolution des appels entrants entre 2021 et 2023



152 419 appels traités, soit une baisse de 3 % par rapport à 2022. Ce sont 83 % des appels directs (Brest métropole et mairie) qui sont traités contre 77 % en 2022. Le taux de traitement est en augmentation du fait d'une baisse des appels entrants.

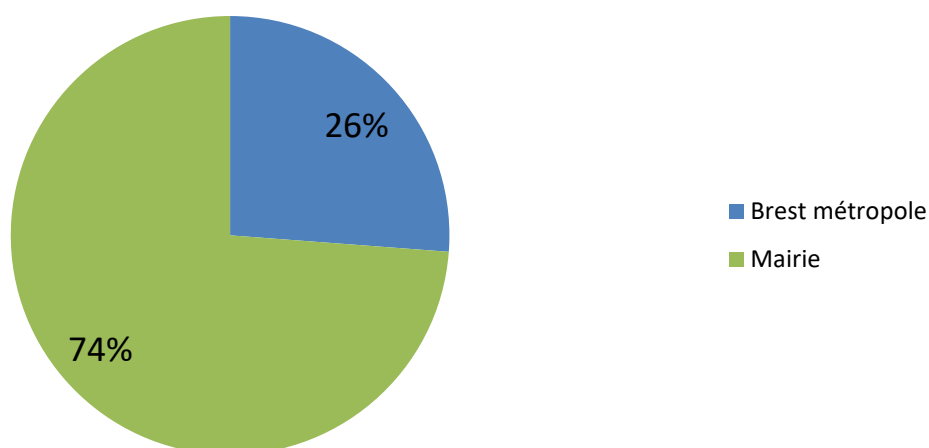
Une moyenne de 591 appels traités par jour en légère baisse par rapport à 2021 (604).

Evolution du nombre d'appels traités entre 2021 et 2023



La répartition des appels entre les deux collectivités reste proche de celle de 2022 malgré une augmentation des appels pour la métropole. Les appels pour la ville représentent 74 % contre 75% en 2022.

Répartition des appels traités par collectivité en 2023



Gestion de la relation à l'utilisateur

Parmi les faits marquants de 2023 :

- Mise en place d'un parcours « montée en compétences des agents d'accueil » avec plus particulièrement la construction d'une formation autour de l'accueil des publics difficiles,
- Amélioration de l'accueil de la mairie de quartier de Lambézellec en se reposant sur des techniques de design de service public en passant les phases : d'idéation de nouveaux aménagements, d'expérimentation et de mise en place des nouveaux aménagements,
- Accompagnement à l'aménagement de l'accueil de la Maison des associations en design de service
- Organisation des 10 ans de la plateforme téléphonique : tournage d'un nouveau film promotionnel, plusieurs publications agrémentées de quizz, rencontre des référents ... avec pour conséquence notamment l'augmentation du nombre d'utilisateurs au quotidien de la base de connaissances,
- Mise en place et animation d'un groupe d'agents des communes de la métropole sous forme de partage d'expériences sur la relation à l'utilisateur,
- Co-construction d'un guide outils pour les services souhaitant engager un projet de (ré)aménagement de leur accueil en phase pré diagnostic,

- Etude et validation du déploiement de la carte Korrigo Services dans les médiathèques du réseau des médiathèques de la ville de Brest et Pass'Media de la métropole,
- Participation au réseau « Accueil et relation à l'utilisateur » d'Idéal Connaissance avec notamment l'animation de formations par des agents de Brest, la participation d'agents brestois aux 10^{èmes} rencontres nationales de l'accueil et de la relation aux usagers au Havre.

Projet métropolitain « Accès aux droits et inclusion numérique »

La Direction de la Proximité intervient en soutien sur ce projet tant en matière d'animation, que de conception et de mise en œuvre d'actions. En 2023, plusieurs faits marquants dont :

- **La consolidation du diagnostic territorial avec :**
 - La conduite d'une campagne d'actualisation de la base de données et de la cartographie métropolitaine² de l'Accès aux droits et de l'inclusion numérique (plus de 400 services recensés sur l'ensemble des communes)
 - Des séances de présentation de la cartographie dans les communes et quartiers brestois à des fins de communication et d'appropriation de l'outil pour une meilleure orientation des publics.
 - Des ateliers de prise en main de la cartographie et de la base de données pour faciliter l'actualisation des données par les structures elles-mêmes.
 - Une réflexion sur l'interopérabilité des données entre cette base et d'autres cartes existantes.
- La participation au bilan de la **formation territoriale** du chantier pilotée par le Conseil Départemental du Finistère
- **MedNum Remix** : suite au marathon créatif, des 19, 20 et 21 octobre à l'UBO Open Factory, les prototypes ont été matérialisés en vue d'être testés et expérimentés en situations réelles chez les partenaires du réseau. Un bilan de l'expérimentation sur 4 mois a été réalisé et présenté le 29 juin 2023 lors d'une rencontre ouverte à toutes et tous. Le projet prévoyait la production d'une documentation sur le projet et son animation ainsi que sur les prototypes, leur réalisation et leur expérimentation. Ce travail a été conduit sur le 2nd semestre 2023 et finalisé depuis 2024.

Cette action a été récompensée par le **label « Territoire innovant 2023 »**.

- **Le pilotage du projet pour Brest métropole et son animation :**
Brest métropole a assuré seule le pilotage du projet après l'annonce par le département de son retrait du copilotage. Le projet arrivant au terme de sa phase 1, un travail de co-construction de nouvelles propositions a été réalisé sur 2023.
 - A l'interne : Rencontre CCAS, DSU, Proximité du 20 06 2023
 - Avec les partenaires du chantier - Réunion plénière du 27 juin 2023
 - Avec les habitants et partenaires des quartiers de Brest – Elaboration du nouveau contrat de ville du 30 juin 2023
 Ces propositions ont été présentées et validées par les élus lors du comité de suivi du projet le 24 novembre 2023. Une exploration des sources de financement pour la phase 2 a également été réalisée.

² Cartographie métropolitaine : <https://accesauxdroitsabrest.gogocarto.fr/>

Coordonner et animer le dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public à l'échelle de la métropole et dans les quartiers, assurer la veille sur l'espace public

- Le contrat de proximité territoriale 2021-2026

L'année 2023 a constitué la 3ème année de mise en œuvre du contrat de proximité. Pour rappel, il se structure ainsi :

- **Les principes** : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires
- **L'organisation générale** : les échelles de gouvernance, les délégations, les instances de découverte, de dialogue et de transmission de l'information, l'évaluation et le reporting vers les communes
- **Les thématiques transversales** : la relation à l'utilisateur, la participation, le lien proximité – projets métropolitains (opérations de renouvellement urbain / cœur de métropole) ...
- **9 annexes thématiques**

- Les instances de dialogue, et les processus de décision

- Les 42 coordinations trimestrielles GEP (3 par commune/quartier par an) se sont tenues principalement en présentiel et de manière plus occasionnelle en distanciel. Il est à remarquer l'assiduité des participants, tant côté communes que côté métropole, et la richesse croissante des sujets portés aux ordres du jour. Les GEP deviennent par exemple au fil du temps le lieu adéquat pour aborder la question du budget participatif dans les communes extérieures à Brest et de l'opération « des fleurs dans ma rue » (dans les quartiers brestois).
- Le processus de priorisation des travaux de proximité est désormais enrichi de la thématique mobilité active (déplacements vélos, piétons...). Un budget de 30 K€ par territoire de proximité a été dédié à titre expérimental aux opérations de proximité en 2022, et reconduit en 2023. Les communes et quartiers ont donc été invités à faire des propositions sur cette thématique en complément des sujets habituels : voirie, espaces verts, chemins... Ces demandes ont fait l'objet d'analyses par la direction des mobilités, puis de débats dans le cadre des GEP de programmation 2023.
- Un budget supplémentaire de proximité d'un million d'euros par an a été alloué aux communes et quartiers brestois. C'est en GEP qu'ont eu lieu les débats et arbitrages à partir de suggestions amenées par la direction voirie infrastructures réseaux.

- Budget participatif des 7 communes extérieures à Brest

La participation des habitants, et notamment le dispositif budget participatif fait partie du volet « Participation des habitants » du contrat de proximité territoriale. Par symétrie avec la ville de Brest, les communes disposent d'un budget métropolitain qu'elles peuvent selon leur choix utiliser sur des financements de démarches participatives, ou décider d'abonder leurs enveloppes de proximité :

Commune	Budget 2022-2023
Bohars	14 820
Gouesnou	30 810
Guilers	29 770
Guipavas	53 690
Plougastel Daoulas	43 160
Plouzané	48 100
Le Relecq-Kerhuon	39 650
	260 000

Budget prévisionnel 2024-2025 : 340 000 euros

Budget prévisionnel 2026-2027 : 400 000 euros

Concernant la période 2022/2023, plusieurs communes se sont lancées dans la mise en place de dispositifs, soit sensiblement semblables au dispositif brestois (Plougastel-Daoulas, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon), soit selon un

processus qui leur est propre (Plouzané). En revanche, les communes de Bohars, Gouesnou et Guilers ont souhaité abonder leurs enveloppes de proximité.

- La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public

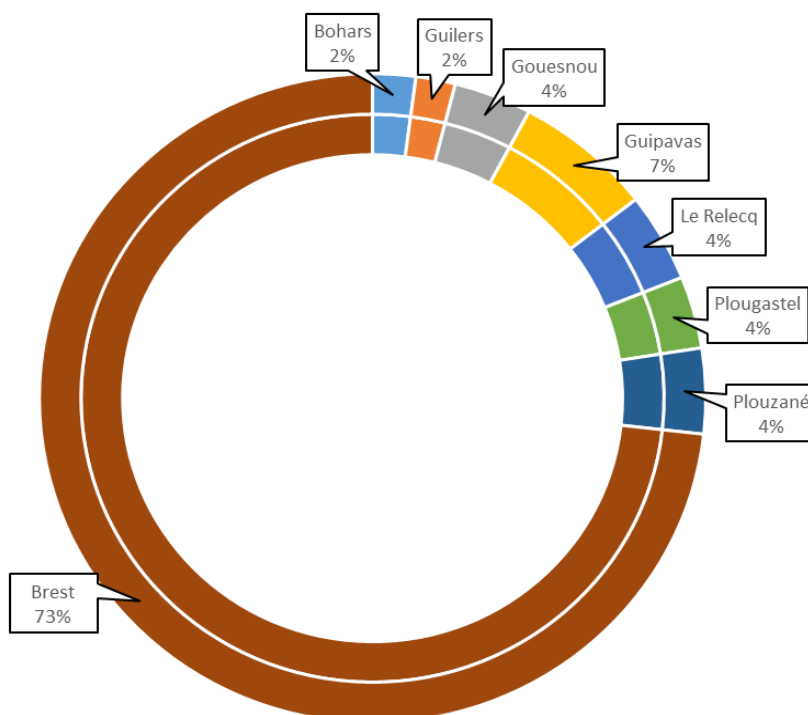
Le contrat de proximité territoriale réaffirme l'ambition de la collectivité de simplifier et harmoniser le parcours de l'utilisateur quelles que soient les communes où il s'adresse, et le canal qu'il choisit pour exprimer sa requête (web, téléphone, accueil physique...)

L'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

Avec la mise en œuvre des nouvelles règles des relations avec les usagers, le rôle des directions opérationnelles et des mairies évolue, ce qui nécessite une coordination pour un ajustement des pratiques assurée par la direction de la proximité.

En 2023, le travail engagé avec les responsables des services administration et gestion des directions espaces verts, voirie et propreté déchets visant à la bonne mise en œuvre des règles régissant les relations avec les usagers s'est poursuivi. Ainsi, la charge de l'envoi de la réponse à l'utilisateur est transférée des communes vers ces directions opérationnelles. Pour faciliter au quotidien la mise en œuvre de ces règles, des interventions ont été menées sur l'outil relations aux administrés courant 2023. Les nouvelles règles de répartition des rôles, ainsi que la présentation des modifications sur l'outil relations aux administrés ont été présentées de nouveau aux communes en mars 2023 dans le cadre d'un webinaire.

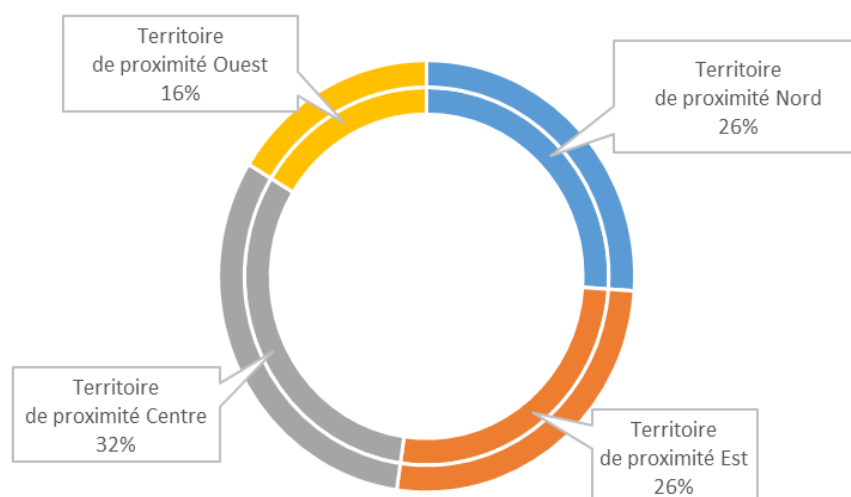
REPARTITION DES FICHES RA PAR COMMUNE DE BREST METROPOLE EN 2023



NOMBRES DE FICHES RA PAR COMMUNE DEPUIS 2021

	Total 2023		Total 2022		Total 2021	
Bohars	315	2%	208	2%	207	2%
Guilers	290	2%	268	2%	278	2%
Gouesnou	572	4%	441	4%	492	4%
Guipavas	1018	7%	733	6%	757	6%
Le Relecq	670	4%	578	5%	586	5%
Plougastel	542	4%	491	4%	453	4%
Plouzané	644	4%	485	4%	665	6%
Brest	11 081	73%	9040	74%	8404	71%
Total	15132	100%	12244	100	11842	100

REPARTITION DES FICHES RA PAR TERRITOIRE DE PROXIMITE EN 2023



NOMBRE DE FICHES RA PAR COMMUNE ET PAR THEMATIQUE EN 2023

	BREST METROPOLE		BOHARS		BREST		GOUESNOU		GUILERS		GUIPAVAS		LE RELECQ - KERHUON		PLOUGASTEL-DAOULAS		PLOUZANE	
Signalisation	3311	22%	56	18%	2574	23%	127	22%	80	28%	166	16%	97	14%	93	17%	118	18%
Voirie	2850	19%	77	24%	1828	16%	147	26%	58	20%	255	25%	116	17%	232	43%	137	21%
Propreté - Déchets	2561	17%	29	9%	2157	19%	58	10%	19	7%	98	10%	107	16%	57	11%	36	6%
Espaces verts	1684	11%	54	17%	988	9%	106	19%	43	15%	211	21%	68	10%	35	6%	179	28%
Suivi par modérateurs	1286	8%	4	1%	1210	11%	0	0%	11	4%	46	5%	4	1%	1	0%	10	2%
Animal dans la ville	1160	8%	41	13%	913	8%	4	1%	0	0%	13	1%	188	28%	1	0%	0	0%
Eclairage public/Réseaux télécomm/Signalisation	1141	8%	25	8%	685	6%	71	12%	52	18%	117	11%	51	8%	54	10%	86	13%
Eau	536	4%	17	5%	318	3%	21	4%	15	5%	66	6%	25	4%	41	8%	33	5%
Autres*	603	4%	12	4%	408	4%	38	7%	12	4%	46	5%	14	2%	28	5%	45	7%

*Autres : Ecologie urbaine, Mobilités, bâtiment en péril, domaine communal, Patrimoine-Logistique, adresse numérotation, sans thématiques En gras, les trois thématiques les plus sollicitées par communes

NOMBRES DE FICHES RA SELON LES TYPES DE REDACTEURS EN 2023

	TOTAL		BOHARS		BREST		GOUESNOU		GUILERS		GUIPAVAS		LE RELECQ-KERHUON		PLOUGASTEL		PLOUZANE	
Fiches rédigées par les mairies	6613	44%	246	78%	3906	35%	420	73%	151	52%	564	55%	506	76%	394	73%	426	66%
Fiches rédigées par la plateforme téléphonique	3211	21%	12	4%	3013	27%	16	3%	19	7%	65	6%	29	4%	24	4%	33	5%
Fiches rédigées par les usagers via le formulaire de demande sur internet	2762	18%	16	5%	2221	20%	31	5%	50	17%	259	25%	80	12%	30	6%	75	12%
Fiches rédigées par Brest Métropole et d'autres services de la ville de Brest	2546	17%	41	13%	1941	18%	105	18%	70	24%	130	13%	55	8%	94	17%	110	17%

En gras, les deux modalités d'interpellation les plus utilisées par commune

TAUX DE CLOTURE DES FICHES RA EN 2023

	NON CLOS	CLOS	TOTAL	TAUX DE CLOTURE
BOHARS	82	233	315	74%
BREST	2444	8637	11081	78%
GOUESNOU	52	520	572	91%
GUILERS	58	232	290	80%
GUIPAVAS	200	818	1018	80%
LE RELECQ-KERHUON	116	554	670	83%
PLOUGASTEL-DAOULAS	135	407	542	75%
PLOUZANE	158	486	644	75%
TOTAL	3245	11887	15132	79%

MODALITES DE REPONSES DES FICHES RA SUR BREST METROPOLE

	2023		Mai à décembre 2022	
Nombre de fiches RA créées	15132		8585	
L'utilisateur a souhaité avoir une réponse	5578	37%	3204	37%
Si oui, l'utilisateur a donné son adresse courriel	5098	91%	2465	77%
Fiches sans utilisateur identifié	5703	38%	3384	39%

En mai 2022, des évolutions de la démarche Relation à l'utilisateur ont eu lieu dont l'une demandait à l'utilisateur de spécifier s'il souhaitait une réponse et selon quelles modalités.

- L'animation du réseau des acteurs participant à la gouvernance de proximité de l'espace public

- Les formations : la direction de la proximité propose aux différents acteurs (élus, services communaux et métropolitains) des formations dont le programme est adapté selon les besoins exprimés. Les principales thématiques abordées dans ces formations sont :
 - Présentation du dispositif de gouvernance de l'espace public
 - Rappel des principales règles de la relation aux usagers
 - Présentation et mises en situation sur les outils utilisés dans le traitement des demandes des usagers relativement à l'espace public : Relations aux Administrés, SIGEO...

DIRECTION ACTION SOCIALE

GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

MISSIONS

Le service de gestion des aires d'accueil des gens du voyage réalise ses missions à l'échelle de Brest métropole. La mission de l'équipe est de garantir des conditions d'accueil adaptées et qualitatives aux voyageurs en organisant la gestion quotidienne des aires et l'entretien des équipements.

Afin de mener à bien ce projet, les agents accueillent les voyageurs, assurent la gestion locative, administrative et financière des aires, travaillent au maintien de la propreté et de la fonctionnalité des équipements en mettant en œuvre des compétences techniques de maintenance et d'entretien des espaces verts. Les collaborations avec les services de la ville, de la métropole et les entreprises privées intervenants dans le cadre de travaux sont nombreuses. Aussi, des missions auprès des voyageurs relèvent de la médiation et de la préservation du lien social.

La gestion locative comporte un aspect administratif, financier et humain. Lors de l'accueil et du stationnement, il est nécessaire :

- d'encaisser les paiements des droits de place et des charges relatives aux consommations des fluides (eau et électricité);
- d'entretenir le lien avec les usagers pour les conduire à s'acquitter des sommes dues et à respecter le règlement intérieur.

La gestion des équipements comporte le nettoyage, l'entretien et la maintenance des sites. Le nettoyage des locaux et des sanitaires est assuré de manière régulière, à l'arrivée et au départ des familles. Les espaces verts sont entretenus en fonction des besoins. L'enlèvement des déchets et des encombrants est assuré périodiquement. Un entretien courant des équipements (plomberie, électricité, serrureries...) est réalisé. Les agents techniques au sein des différentes directions de la collectivité interviennent régulièrement pour réparer les équipements et assurer leur bon fonctionnement.

Les agents d'accueil du service de gestion construisent au fil du temps (certains agents sont en poste depuis des années) une relation de confiance et de respect avec les usagers. Ils peuvent être amenés à les orienter vers les services de droit commun : Mairie, centre communal d'action sociale (CCAS), conseil départemental (CD29) ...

RESSOURCES

Le territoire de Brest métropole se compose en 2023 de 8 aires d'accueil situées sur les 8 communes de la métropole et de 5 terrains familiaux situés à Brest et Plouzané. Le schéma d'accueil des gens du voyage comportant 84 emplacements en aires d'accueil pour Brest métropole est complètement réalisé.

Le service proposé par Brest métropole comprend la mise à disposition d'une place de stationnement pour la caravane et le véhicule tracteur, un accès aux branchements d'eau et d'électricité et l'évacuation des eaux usées. Un bloc sanitaire comprenant des toilettes, une douche et un espace buanderie complète l'installation.

Le service de gestion des aires d'accueil des gens du voyage est composé de 6 agents d'accueil (6 ETP), d'un gestionnaire technique (1 ETP), d'une régisseuse (1 ETP), d'une gestionnaire administrative et financière (1 ETP) et d'une responsable de service (1 ETP).

Cette équipe est complétée d'une unité sociale relevant du centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Brest, composée de 3 travailleurs sociaux à temps plein. Un ETP est consacré à l'accompagnement social des voyageurs domiciliés à Brest, 1,5 ETP à la coordination du centre social La Roulotte et enfin 0,5 ETP à la référence famille de La Roulotte. Le service de gestion relève de l'aspect technique et social à la fois.

Un comité de suivi de la gestion des aires d'accueil réunit deux fois par an les représentants de Brest métropole et des communes. Ce comité donne lieu à des échanges relatifs à l'actualité sur les aires d'accueil et terrains familiaux, il permet également de prendre des décisions utiles au bon fonctionnement des aires (application du règlement intérieur, préparation des fermetures annuelles des aires, rencontres avec les résidents...).

Le demi-tarif mis en place au mois d'octobre 2020 afin de pallier les difficultés économiques rencontrées par les voyageurs depuis la crise du COVID a pris fin en juillet 2023. Dans le cadre de la nouvelle tarification à taux plein et la tarification sociale, l'emplacement est facturé à 2,00 € par jour à l'exception de l'aire de Kervallan qui bénéficie d'un tarif de 0,50 € par jour.

L'eau est facturée à 2,73 €/m3 et l'électricité à 0,15 € par jour.

Cette tarification sera soumise à modification lors d'un vote au conseil de métropole.

REALISATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le budget :

	Budget	Total des dépenses
Fonctionnement	408 960 €	189 703 €
Investissement (*)	271 785 €	139 298 €

Le taux d'occupation :

Pour 2023, le taux d'occupation, toutes aires d'accueil confondues, est de 88,05% ; il était de 70,76% en 2022.

Aires d'accueil	Nombre d'emplacements	Nombre de ménages accueillis			Taux d'occupation 2023	Taux d'occupation 2022	Taux d'occupation 2021
		2023	2022	2021			
Brest	35	42	19	25	75,07%	50,80%	40,83%
Plouzané	2	2	2	2	100%	100%	100,00%
Guipavas	10	16	7	15	85,60%	85,20%	92,55%
Le Relecq-Kerhuon	10	29	30	20	86,03%	70,01%	70,01%
Plougastel-Daoulas	10	12	6	7	73,45%	86,10%	91,29%
Guilers	8	14	10	11	99,63%	81,70%	91,99%
Gouesnou	8	14	5	19	96,55%	91,60%	86,95%
Bohars	1	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Total des aires d'accueil	84	129	99	83	88,05%	70,76%	71,70%

Les chiffres sont en augmentation constante. Dès qu'une place se libère, elle est systématiquement occupée dans les jours voire les heures qui suivent le départ.

Comme pour les années précédentes, l'ancrage territorial de certaines familles se poursuit. Certains voyagent de moins en moins. Leur mode de vie s'oriente de plus en plus vers un mode de vie sédentaire tout en conservant un habitat mobile. En 2023, les aires d'accueil de Brest métropole ont accueilli un total de 830 personnes dont 129 ménages et 125 personnes seules qui ont effectué un ou plusieurs séjours.

27,62 % ont duré moins d'un mois. 18,94 % ont duré entre 1 et 6 mois. 21 % ont duré plus de 6 mois.

Par ailleurs, chaque année, le service réceptionne des demandes pour l'obtention d'un terrain familial. A titre indicatif, en 2023, 2 demandes écrites sont parvenues au service. Lors des échanges sur les terrains, les voyageurs sollicitent régulièrement les équipes, et la responsable de service sur le sujet.

Les travaux

Concernant la réhabilitation de l'aire de Kervallan, la dernière esquisse et ses modifications élaborées en lien avec la fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et le Gens du voyage (FNASAT) ont été validées auprès des élus :

- matérialisation de la séparation de chaque alvéole par du bâti,
- espace commun central, dit espace de médiation, positionné le long des blocs,
- deux aires de jeux pour enfants.

Tous les ans, 2 voire 3 aires d'accueil sont fermées temporairement aux voyageurs afin de permettre aux agents d'accueil du service et aux entreprises de procéder à des travaux d'entretien et d'amélioration plus importants.

En 2023, les aires de Plougastel-Daoulas, Guipavas et Kervallan ont été fermées.

BREST Kervallan	Repérage d'amiante sur le terrain de Kervallan	2 440,50 €
PLOUGASTEL-GUIPAVAS	Portes des blocs sanitaires	95 380,78 €
PLOUGASTEL-GUIPAVAS	Changement des lavabos	44 559,44 €
TOUS TERRAINS	Entretien et réparations	37 774,43 €
TOTAL DES TRAVAUX (hors achats matériel et travaux divers)		180 152,15 €

Grands passages

Le 14 avril 2023 une réunion en sous-préfecture désigne Brest métropole pour accueillir un grand passage d'une centaine de caravanes du 18 au 25 juin 2023.

Une aire est proposée sur la commune de Guilers, celle-ci répond aux normes réglementaires (carrossable, raccordements possibles et plus de 4 hectares).

Le site a été validé par la préfecture. Les services de la métropole ont équipé le site afin de pouvoir accueillir le grand passage, les voyageurs ont refusé de s'y installer. En effet, ils souhaitent notamment un terrain enherbé d'un seul tenant.

Parallèlement, durant l'année 2023, le service de gestion des aires d'accueil des gens du voyage continue de travailler à la mise en œuvre d'une solution pérenne afin de disposer d'une aire de grand passage. Les échanges et temps de travail autour du site de Lanvian se poursuivent.

Pôle Espace Public et Environnement

Direction Déchets - Propreté

Direction Voirie – Réseaux - Infrastructures

Direction de l'Ecologie Urbaine

Direction des Espaces Verts

DIRECTION DECHETS-PROPRETE

MISSIONS

La direction déchets-propreté conçoit, organise et met en œuvre les politiques relatives aux déchets et à la propreté sur le territoire de Brest métropole à travers les missions et fonctions suivantes :

- Assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Assurer la propreté de l'espace public urbain,
- Gérer les déchèteries,
- Gérer les équipements de traitement des déchets de Brest métropole à l'échelle du territoire,
- Porter la stratégie de prévention et de valorisation des déchets.

Elle est également en charge du suivi des équipements de traitement des déchets, dont la gestion est confiée à SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La direction déchets-propreté est composée de 289 agents, répartis dans 4 services :

- Division collecte des déchets,
- Division propreté,
- Division déchèteries - suivi de travaux,
- Division ressources - relations usagers.

Direction

- 1 directeur.

Division collecte des déchets

Effectif : 138 agents

- 1 responsable de service, 1 technicien, 7 agents de maîtrise, 123 agents de collecte, 4 agents logistiques, 2 agents de maintenance des points d'apport volontaire.

Moyens : 31 véhicules

- 21 bennes traditionnelles, 1 benne collecte des encombrants, 7 camions grue (collecte des conteneurs collectifs des points d'apport volontaire), 1 camion porte-caissons (maintenance des points d'apport volontaire et transport de caissons), 1 mini-benne.

Division propreté

Effectif : 131 agents

- 1 responsable de service, 3 techniciens (2 chargés d'exploitation, 1 géomaticien chargé de projet), 9 agents de maîtrise, 1 adjoint technique (contrôle des usagers), 1 adjointe technique animatrice.
- 116 agents : 76 affectés au nettoyage manuel (équipes mobiles dont 1 emploi d'avenir), 29 affectés au nettoyage mécanique, 6 affectés à l'entretien du mobilier urbain, 4 affectés à l'enlèvement des graffitis, 1 affecté au désaffichage.

Moyens :

25 véhicules poids-lourds :

- 15 balayeuses aspiratrices, 3 laveuses, 3 décapeuses, 2 mini-bennes, 2 véhicules anti-graффitis.

35 véhicules légers techniques :

- 17 fourgons, 7 fourgonnettes, 1 fourgon désaffichage, 3 pick-ups, 2 véhicules de nettoyage avec appareil haute-pression, 2 véhicules de nettoyage des points d'apport volontaire, 3 véhicules légers.

Division déchèteries - suivi de travaux

Effectif : 3 agents

- 1 responsable de service, 1 technicien chargé des études et du suivi des travaux, 1 technicien chargé des déchèteries.

Equipements : 5 déchèteries + 2 aires déchets verts.

Division ressources - relations usagers

Effectif : 16 agents

- 1 responsable de service, 1 adjoint au responsable, 1 technicien coordinateur de tri et prévention, 3 animateurs de tri et prévention, 1 rédacteur chargé de l'optimisation financière et des indicateurs d'activité, 2 adjoints administratifs chargés de l'accueil et du secrétariat, 1 adjoint administratif chargé de l'exécution comptable, 1 rédacteur et 2 adjoints techniques chargés du suivi de la collecte des professionnels, 2 adjoints administratifs chargés de la gestion des bacs, tags et encombrants et 1 cartographe.

Budget annexe déchets 2023 (réalisé au compte administratif - réel)

Dépenses :	
- Section d'investissement :	1 461 455 €
- Section de fonctionnement	
hors personnel :	14 402 728 €
charges de personnel :	7 153 247 €
Recettes :	
- Section d'investissement :	82 794 €
- Section de fonctionnement (hors TEOM) :	11 153 860 €
- Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères :	14 465 318 €

Budget principal propreté 2023 (réalisé au compte administratif - réel)

Dépenses :	
- Section d'investissement :	565 675 €
- Section de fonctionnement	
hors personnel :	495 111 €
charges de personnel :	5 950 532 €
Recettes :	
- Section d'investissement :	110 000 €
- Section de fonctionnement :	79 093 €

Equipements de traitement des déchets (gestion confiée à SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML)

- unité de valorisation énergétique des déchets (UVED),
- plate-forme de broyage des déchets végétaux,
- installations de pesage centralisé.

Ces équipements sont situés sur le pôle de valorisation des déchets du Spemot à Brest, propriété de Brest métropole.

Le centre de tri des emballages et papiers (hors verre) TriGlaz, propriété de SOTRAVAL, est situé sur la commune de Plouédern.

Les encombrants sont dirigés vers le centre de tri de TRIDIM situé sur la zone portuaire de Brest.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés

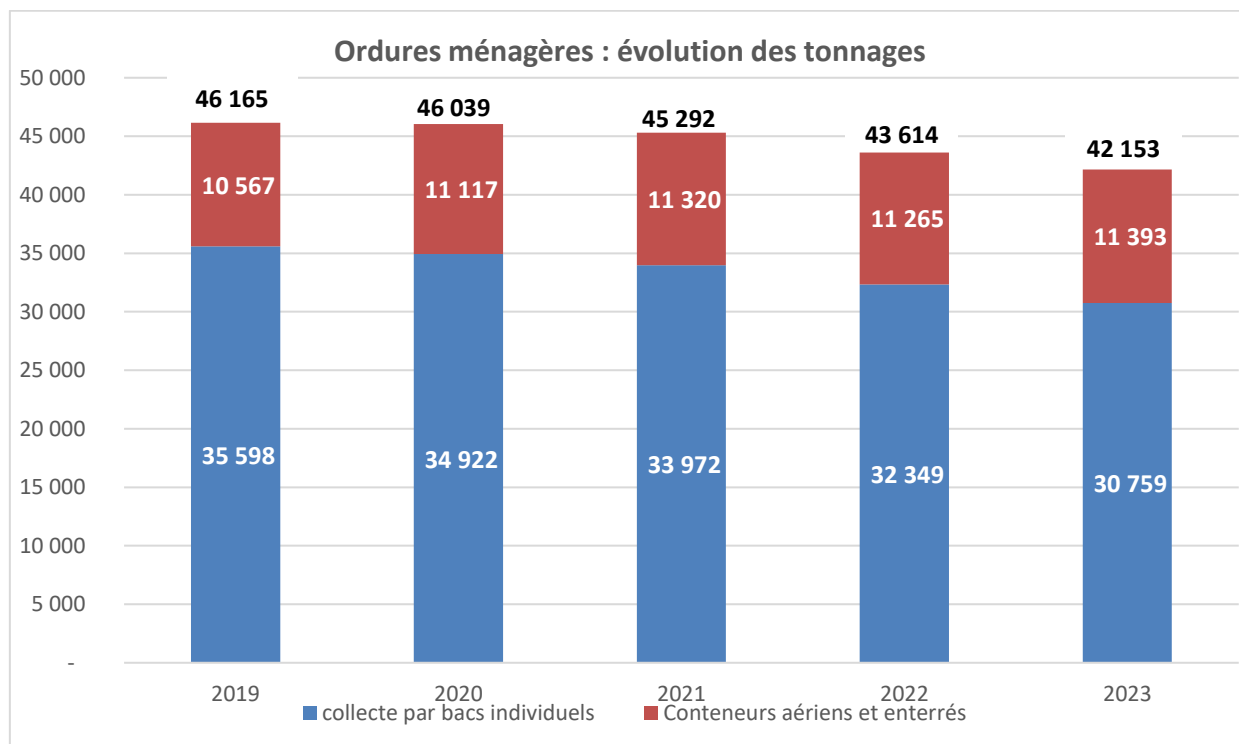
- Collecter en sécurité les ordures ménagères et les produits recyclables en bacs et en points d'apport volontaire

- Collecter en sécurité les ordures ménagères

Afin d'améliorer la sécurité du personnel chargé de la collecte, une démarche de suppression des marche-arrières est engagée depuis 2012. En 2023, 28 marche-arrières ont été supprimées.

- Réaliser la collecte des ordures ménagères

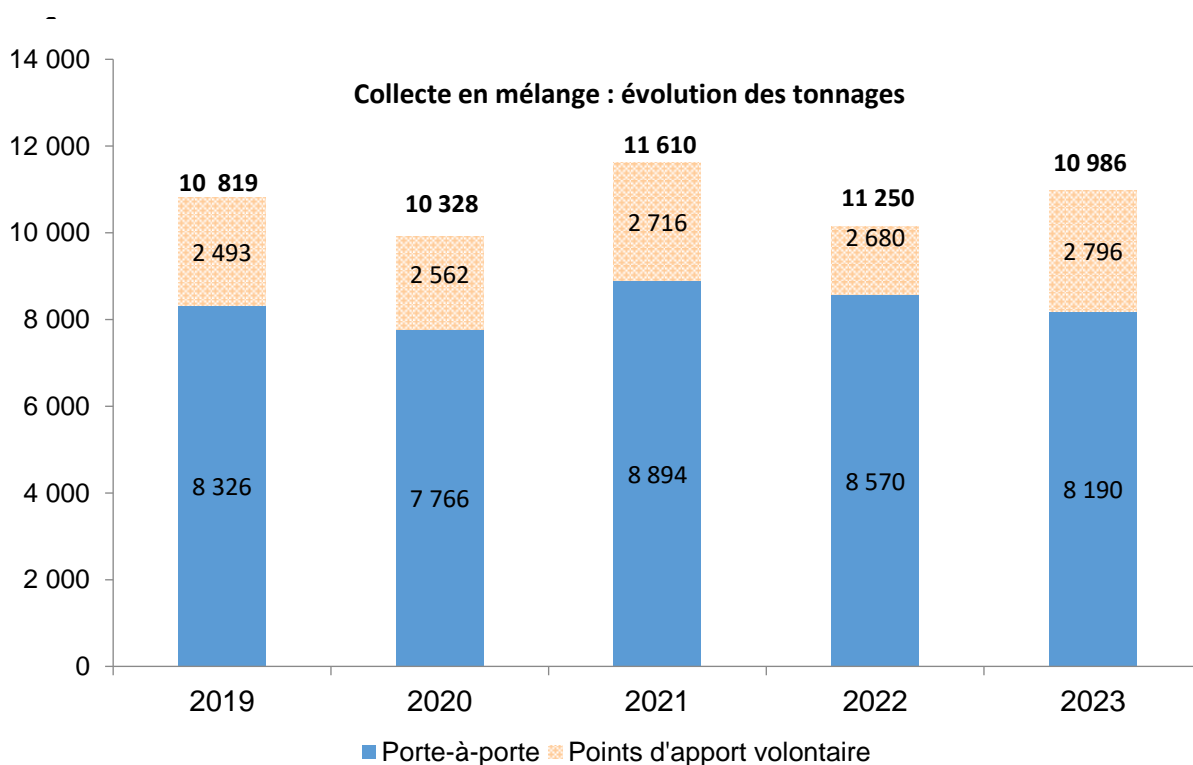
Collecte des ordures ménagères réalisée en porte-à-porte pour 76 % de la population (bacs individuels) et en points d'apport volontaire pour 24 % de la population (conteneurs aériens et enterrés pour l'habitat collectif dense, l'habitat rural dispersé, certains secteurs de Brest et des nouveaux quartiers).



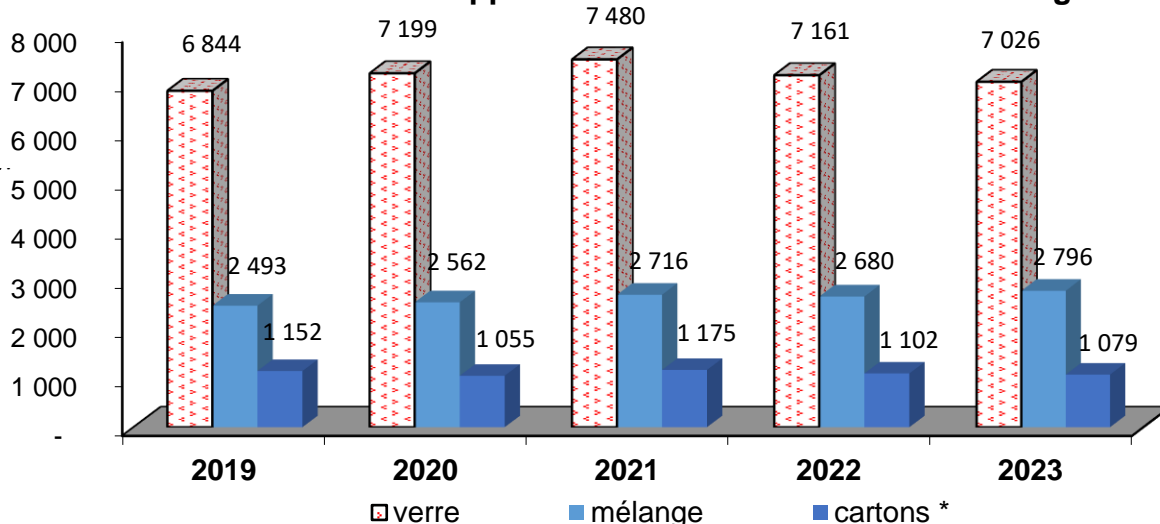
- Réaliser la collecte sélective

Collecte sélective des papiers et emballages réalisée soit en porte-à-porte (bacs individuels), soit en points d'apport volontaire.

Collecte sélective : évolution des tonnages



Collectes sélectives apport volontaire - évolution des tonnages



* cartons de déchèteries (752 tonnes en 2023) et du centre-ville (327 tonnes en 2023).

Total des produits collectés en collecte sélective en 2023 : 19 090 tonnes (produits recyclables et verre, cartons de déchèteries et du centre-ville).

Valorisation après tri : 16 049 tonnes, soit 84,07 % (données des repreneurs de matériaux).

- Réaliser la collecte des encombrants

Afin d'offrir un service de proximité aux habitants qui ne peuvent se rendre en déchèterie pour déposer des déchets volumineux, une collecte des encombrants est réalisée en porte-à-porte, sur rendez-vous. 359 tonnes ont ainsi été collectées en 2023, pour 2 002 rendez-vous pris.

- Assurer la collecte et la facturation des déchets ménagers et assimilés des professionnels en redevance spéciale

- Suivi consolidé du tri des professionnels

Nombre de clients facturés : 2 893

Montant de la facturation 2023 : 3 108 903 €

- Livrer, installer et gérer les contenants à déchets (bacs et points tri)

- Livraison de bacs :

Opération	Bacs à ordures ménagères	Bacs sélectifs
Attribution	719	776
Remplacement	2 824	3 107
Réparation	71	38
Retrait	287	152

- Installation de conteneurs enterrés

3 nouveaux points de collecte, soit 7 conteneurs, ont été mis en service en 2023 dans le cadre du schéma directeur de collecte par conteneurs enterrés du centre-ville de Brest. :

- Rue Macé – rue de Siam : 2 conteneurs enterrés
- Rue Bugeaud – rue Bruat : 2 conteneurs enterrés
- Rue Berthelot - rue Danton : 3 conteneurs enterrés

La quasi-totalité des conteneurs enterrés programmés dans le cadre de ce schéma directeur est mise en service. Quelques points situés à proximité du chantier de la deuxième ligne de tramway seront réalisés lorsque cette deuxième ligne sera achevée.

Brest métropole poursuit la mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur de Bellevue dans le cadre du NPNRU. Le secteur de Kergoat a été achevé en début d'année avec trois points, soit 9 conteneurs enterrés, mis en service :

- Rue Randon : 2 conteneurs enterrés
- Rue Faidherbe: 2 conteneurs enterrés
- Rue Duc d'Aumale : 5 conteneurs enterrés

De plus, un point de 5 conteneurs enterrés a été mis en place rue Trépos dans le cadre de l'ouverture de cette rue sur l'avenue Le Gorgeu, permettant de résoudre des problèmes de collecte de bacs.

Par ailleurs, Brest métropole poursuit la mise en place quasi-systématique de conteneurs enterrés pour les projets neufs d'habitat collectif et individuel (lotissements).

En 2023, 16 projets de lotissements ou d'immeubles de plus de 20 logements ont été mis en service, pour un total de 50 conteneurs : 23 conteneurs pour les ordures ménagères, 23 conteneurs pour les produits recyclables et 4 conteneurs pour le verre.

Ils sont situés :

- à Bohars :
 - rue Simone Veil
- à Brest Centre :
 - rue des colonies
 - rue Latouche-Tréville
 - rue de l'Harteloire
- à Brest Lambézellec :
 - rue de Lanroz
- à Brest Quatre Moulins :
 - rue Lieutenant de vaisseau Paris
- à Brest Saint Marc :
 - rue Forestou creis
- à Brest Saint Pierre :
 - rue des Acacias
 - rue Emile Rousse (complément d'un point existant)
- à Gouesnou :
 - rue de l'Eglise
- à Guilers :
 - rue Charles de Gaulle
 - rue de Kerionoc
- à Guipavas :
 - rue de Kerafloch
- à Plougastel-Daoulas :
 - rue Simone Veil
- au Relecq-Kerhuon :
 - rue Charcot A
 - rue Charcot B

Ces réalisations portent le nombre total de points posés en 2023 à 23 (71 conteneurs), soit un total sur la collectivité de 588 points (1 693 conteneurs enterrés).

- Installation de conteneurs aériens

Aucun conteneur aérien n'a été mis en place en 2023. Deux conteneurs verre en place sur des emprises privées et peu utilisés ont été retirés.

- Etudes

8 études de faisabilité et 8 études détaillées ont également été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de collecte par conteneurs enterrés au centre-ville et sur Bellevue.

114 avis de permis de construire ou d'aménager ont été donnés (dont 42 pour une collecte par conteneurs enterrés).

Assurer la propreté de l'espace public urbain

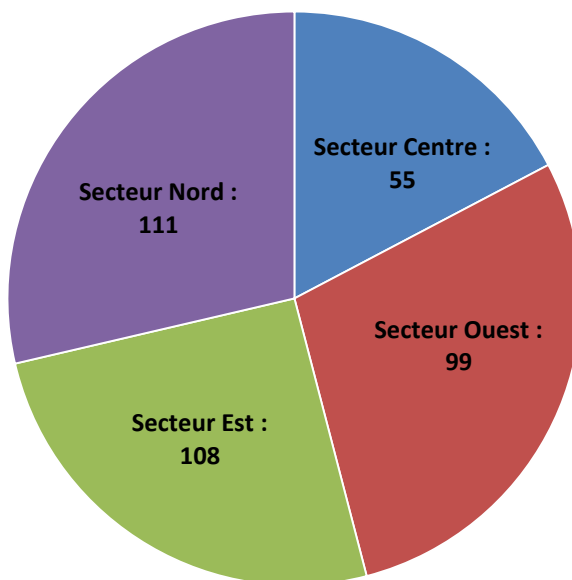
- Assurer la propreté horizontale : entretenir manuellement et mécaniquement l'ensemble de Brest métropole

- Balayage manuel :

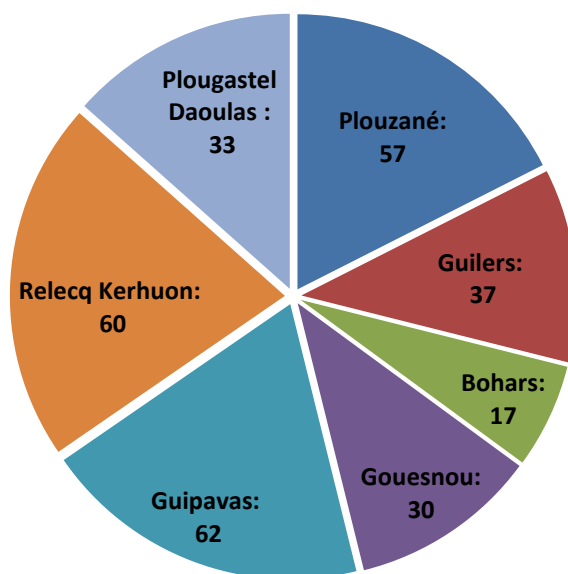
Le balayage manuel est assuré sur la ville centre par 12 équipes mobiles réparties sur 4 territoires géographiques (Est/Ouest/Nord et Centre), et sur les 7 autres communes de Brest métropole par 4 équipes mobiles réparties sur 2 territoires géographiques (communes Ouest/Est).

Chaque équipe intervient sur des secteurs de son territoire et des zones prioritaires, et ce, par rotation selon une programmation prédéfinie.

Kilométrage de voies avec trottoirs entretenues manuellement par le service propreté sur Brest (secteurs)



Kilométrage de voies avec trottoirs entretenues manuellement par le service propreté sur les communes de Brest métropole (Brest non inclus)

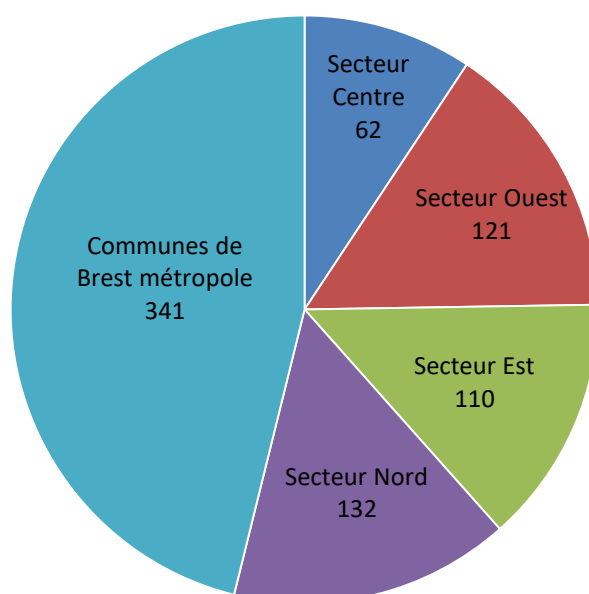


- **Balayage mécanique :**

Le balayage mécanique est assuré par les balayeuses gros gabarit ou compactes sur les chaussées et trottoirs, et les espaces les plus fréquentés : centres bourgs, centres de quartiers à Brest, secteurs commerçants, proximité des écoles... Les prestations sont réalisées en fonction de priorités, avec une prestation de service pour les équipes manuelles de la propreté, pour la voirie ou pour les espaces verts ou sur des circuits préétablis à des fréquences hebdomadaires, mensuelles, bimestrielles ou trimestrielles.

A noter, du mois de mars à octobre, une balayeuse est employée à plus de 80% du temps pour la préparation des travaux de Point A Temps Automatique (PATA - technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface) du service régie-voirie de la collectivité.

Kilométrage de voies avec trottoirs ou pistes cyclables entretenues mécaniquement par le service propreté sur le territoire de Brest métropole



- Assurer la propreté verticale : positionner et entretenir les corbeilles, entretenir les points de collecte par apport volontaire (conteneurs enterrés et aériens) et lutter contre les dépôts sauvages, l'affichage sauvage et les graffitis.

- Nettoyage des points de collecte par apport volontaire et entretien des corbeilles

Une équipe est chargée du nettoyage des points tri, des regroupements de bacs, des conteneurs aériens et enterrés, de la pose et de l'entretien des corbeilles :

- près de 2 192 corbeilles sur Brest métropole dont 1 474 affectées à la propreté (tram, abribus...),
- 1 107 points de collecte par apport volontaire dont 654 nettoyés par la division (380 aériens, 274 enterrés).

- Activité support sur les fêtes

- Organisation, planification des interventions du service pour les grandes fêtes,
- Intervention de balayage mécanique et manuel pour toutes les fêtes,
- Livraison et positionnement des « bacs de rue » sur les espaces fêtes.

Durant l'année, les équipes ont été mobilisées sur l'organisation des évènementiels : Fête de la musique, Astropolis, Jeudis du port, Arkéa Ultim Challenge Brest (AUCB).

- Activité anti-graffitis

L'enlèvement des graffitis est réalisé d'office en « zone propre » (centre-ville de Brest) ou hors « zone propre » sur demande des propriétaires (après dépôt de plainte simplifié), au moyen d'une hydro-gommeuse (technique de projection à haute pression d'un granulats spécifique) et d'un véhicule d'enlèvement par procédés chimiques lorsque le support ne permet pas l'hydro-gommage. Un recouvrement par peinture sur différents supports est également réalisé depuis 2014. Ce procédé permet un recouvrement rapide de la zone taguée en se rapprochant au maximum du coloris d'origine, tout en limitant les contraintes de travail des agents.

- Nombre d'interventions réalisées : 3131 dont 3 072 sur Brest et 59 sur les autres communes de la collectivité.

- Eveil citoyen des plus jeunes aux bons gestes de propreté

Dans la continuité de la démarche d'incitation du citoyen à la pratique des bons gestes, initiée par la campagne Serial Cleaner, le service propreté a poursuivi en 2023 son projet « d'éveil à la propreté de l'espace public » des plus jeunes (de la maternelle au primaire, 5 à 10 ans) avec pour double objectif :

- la mise en valeur des actions d'entretien de l'espace public menées par la collectivité et la valorisation des agents du service propreté,
- la sensibilisation des enfants aux questions de propreté de l'espace public afin qu'ils deviennent ambassadeurs de la propreté au quotidien.

Ce projet a investi le temps du périscolaire et le temps scolaire. Il s'agit d'un module propreté développé avec les structures municipales. Il comprend l'animation par des animateurs de la direction de l'enfance de plusieurs temps de sensibilisation (6 à 8 séances d'environ 45 min à 1h) sur la thématique de la propreté de l'espace public, d'un temps de démonstration des matériels « utilisés » par la propreté et se conclut par une remise des diplômes.

En 2023, 1 181 enfants ont été sensibilisés :

- 946 enfants sur le temps scolaire (sur toute la métropole)
- 89 enfants en centres de loisirs
- 66 enfants sur pause méridienne
- 80 enfants sur les temps d'activités périscolaires.

- Garantir la qualité des espaces publics et gérer les interfaces avec les autres directions pour l'ensemble de Brest métropole

La qualité des espaces publics passe prioritairement par la mission au quotidien des agents. Leur capacité de réactivité face aux imprévus climatiques ou festifs vient renforcer ce travail. Le suivi régulier et l'analyse de l'efficacité des pratiques permettent d'ajuster et/ou d'anticiper les demandes externes, d'y apporter les correctifs nécessaires et de développer de nouvelles pistes d'amélioration tout en facilitant les conditions de travail.

- Lutte contre les dépôts sauvages :
450 interventions concernant le vrac et les encombrants.

- Lutter contre l'affichage sauvage :
2 véhicules sont en charge de l'enlèvement systématique des affiches collées sur des supports non autorisés dans la zone réglementée de l'hyper-centre et sur les quartiers. Les agents interviennent également par le biais de la lutte chimique sur les tags de moindre importance et sur les stickers et autres autocollants.
43 constats concernant l'affichage sauvage.

- Inventaires / ajustement des dotations en bacs - incitation au remisage

Incitation au remisage - Inventaires / ajustement des dotations		
	Visites remisages	Visites d'inventaire et contrôles de dotation
2023	126	106

- Lutte contre les mégots

Une opération corbeilles-cendriers à destination des commerçants de toute la métropole (débits de boissons, restaurants, agences immobilières...) est mise en place pour réduire le jet de mégots sur l'espace public depuis 2017. Les commerçants intéressés se voient proposer une corbeille-cendrier à positionner au droit de leur établissement et à remettre tous les soirs.

En 2023, 17 commerçants ont été rencontrés. 15 commerçants ont signé la convention. Au total, à ce jour, 111 commerçants ont conventionné avec la collectivité.

Par ailleurs, Brest métropole a signé en 2022 un contrat avec l'éco-organisme ALCOME en charge de la gestion des mégots et de la prévention des abandons illégaux de mégots. En 2023, 3 aspiratrices électriques de type « Glutton » ont été acquises pour assurer le nettoyage de 138 « points noirs » mégots identifiés sur la collectivité.

- Lutte contre les déjections canines

La lutte contre les déjections canines sur la voie publique est l'une des priorités de Brest métropole. Un pictogramme de couleur jaune a été déployé sur l'espace public, pour rappeler cet impératif de salubrité publique.

- Courriers rédigés

145 courriers traités dont 81 demandes d'autorisation de fléchage,
83 courriers d'avertissement envoyés aux particuliers,
21 courriers d'avertissement pour affichages sauvages.

- Elagages arbres et haies

150 opérations de demande d'élagage d'arbres et haies ont été réalisées en 2023. Ces opérations sont rendues nécessaires pour faciliter le passage des bennes de collecte et les interventions de nettoyage des trottoirs par les équipes propreté. A noter la complexité des interventions concernant les demandes d'élagage des arbres due à la difficulté à identifier les propriétaires des terrains.

- Opération Clean Walk

19 opérations Clean Walk ont été organisées par des bénévoles sur la métropole en 2023. Le service propreté soutient ces opérations en fournissant les équipements (pinces à déchets, sacs, gants...).

- Tempête CIARAN

La tempête CIARAN du 1^{er} novembre 2023 a impacté le fonctionnement du service Propreté. Dès le lendemain, la priorité a été mise sur le nettoyage des rues avec arbres. Les équipes manuelles devaient enlever les branches au sol avant le passage des balayeuses mécaniques, ralentissant de façon significative la capacité d'intervention. Quatre camions avec plateau et hayon ont été loués pour faciliter ce travail d'accompagnement des équipes manuelles.
La situation est revenue à la normale début décembre.

- Intervention suite aux grèves concernant la réforme des retraites

Les grèves de début d'année ont surtout impacté le fonctionnement du service lors des fins de manifestations et de blocages (ronds-points, ponts...). Les équipes du centre-ville et les moyens mécaniques étaient détournés de leurs missions quotidiennes pour nettoyer les voies afin de les ré-ouvrir au plus vite à la circulation.

Une forte augmentation des tags et affichages sauvages a également été constatée durant cette période, mobilisant les équipes anti graffitis à la fin de chaque manifestation et les jours suivants. Cela explique la forte augmentation de + 34.9% d'enlèvement des tags en 2023 par rapport à l'année précédente.

Gérer les déchèteries et aires déchets verts

- Réalisation d'une étude schéma directeur des déchèteries et aires de déchets verts par le bureau d'études SOLER IDE.

Des actions ont été validées par le groupe de pilotage « déchets » sur 5 thèmes :

- mise en conformité des déchèteries
- mise en conformité des aires de déchets verts
- mise en place de zones de réemploi
- mise en place de kiosques à broyats
- mise en place d'un site dédié pour le réemploi.

Certains de ces leviers vont être mis en place dès 2024, avec un calendrier de mise en œuvre prévisionnel jusqu'en 2029.

- Tonnages collectés en déchèteries en 2023 :

- encombrants + incinérables	6 842 tonnes
- déchets verts.....	14 845 tonnes
- ferrailles	1 317 tonnes
- gravats	5 985 tonnes
- amiante ciment	79 tonnes
- cartons	752 tonnes
- textiles.....	177 tonnes
- DEEE (sans CTC).....	1 153 tonnes
- batteries	31 tonnes
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) REP	162 tonnes
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors REP	127 tonnes
- huiles noires.....	46 tonnes
- huiles végétales	12 tonnes
- piles	14 tonnes
- mobilier	3 228 tonnes
- plâtre	157 tonnes
- bois	2 096 tonnes
- lampes – néons	4 tonnes
- plastiques durs	113 tonnes
- articles de sport et de loisirs	30 tonnes
- articles bricolage et jouets (moins de 80 cm)	3 tonnes

Total : **37 174 tonnes**

On note une augmentation des apports de déchets verts en déchèteries de 2 172 tonnes par rapport à l'année 2022. Cette augmentation a été constante, du printemps 2023 jusqu'à la fin de l'année (apports liés aux conditions météorologiques), même si elle a été plus marquée au mois de novembre suite à la tempête « Ciaran ».

La collecte des textiles est assurée par ABI 29 (Association au Bénéfice de l'Insertion dans le Finistère). 726 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire de Brest métropole, dont 177 tonnes en déchèteries.

- Organiser la qualité de l'accueil des usagers

Depuis le 1er janvier 2020, l'exploitation du haut et du bas de quai des déchèteries est assurée par un prestataire unique, l'entreprise Suez.

- Organiser l'évacuation et la valorisation des déchets

La gestion de la recyclerie (promotion du réemploi) est confiée à l'association « Un Peu d'R » dans le cadre du marché conclu avec l'entreprise Suez. En 2023, 45 prestations ont été réalisées, 9,42 tonnes ont été récupérées sur les déchèteries du Spernot à Brest et de Lavallot à Guipavas.

Concernant la collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), 1 153 tonnes ont été collectées (soit – 1.20 % par rapport à 2022).

Gérer les équipements de traitement des déchets de Brest métropole à l'échelle du territoire

- Gérer la gouvernance avec SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML

Suivi technique et financier des activités confiées au délégataire :

- unité de valorisation énergétique des déchets (UVED)	117 574 tonnes traitées
- plate-forme de broyage des déchets végétaux	16 406 tonnes traitées
- centre de tri emballages ménagers (hors verre)	36 509 tonnes triées

Porter la stratégie de prévention et de valorisation des déchets

- Réduisons nos déchets ! :

C'est le nom donné au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, adopté le 21 mai 2023, dont le but est de définir les actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) et par le plan régional de prévention et de gestion des déchets. L'élaboration du programme a été menée en 2021 et 2022, en concertation avec les élus, les acteurs du territoire et les différents services de la collectivité. Ce programme définit les actions à mettre en œuvre sur six ans pour diminuer la quantité de déchets ménagers et assimilés sur la métropole. Il est organisé autour de 5 axes de travail déclinés en 22 fiches actions.

1. Réduire et gérer à la source les biodéchets : 6 actions,
2. Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable : 4 actions,
3. Accompagner les professionnels assimilés dans la réduction de leurs déchets : 1 action,
4. Communiquer et sensibiliser pour faire évoluer les comportements : 3 actions,
5. Encourager l'éco-exemplarité de la collectivité et des services publics : 8 actions.

- Etude sur le tri des bio déchets à la source et optimisation du service public de gestion des déchets :

La loi AGECE impose aux collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour tous au plus tard le 31/12/2023. Le tri à la source des bio déchets permet de détourner ce type de déchet de la poubelle d'ordures ménagères au plus près du lieu de génération avec une solution de proximité. Il revient aux collectivités d'étudier et d'identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les biodéchets à la source et s'assurer qu'ils seront valorisés et non éliminés. Dans ce contexte, Brest métropole a réalisé une étude d'optimisation de son service public de gestion des déchets afin d'identifier les impacts que pourraient avoir les différentes évolutions de service (niveau de service, modalités de conteneurisation et collecte, gestion séparée des biodéchets). Cette étude a démarré en 2022 et s'est terminée en mars 2023.

Suite à cette étude, les élus de la métropole ont souhaité mettre en œuvre un projet ambitieux pour que tous les usagers disposent, à terme, d'une solution de proximité pour trier leurs déchets alimentaires et qui est déployé à compter de 2024.

Les solutions retenues sont :

- Poursuite du déploiement du compostage individuel et collectif,
- Mise en œuvre d'une collecte séparée des déchets alimentaires, dans des points d'apport spécifiques, sur les zones très denses du territoire.

Ce nouveau service sera accompagné d'une évolution des fréquences de collecte des bacs ordures ménagères (couvercle bordeaux) et recyclables (couvercle jaune) sur une partie du territoire.

- Mise en œuvre et suivi des actions visant à réduire la production de déchets

- Développement du compostage individuel : la collectivité a mis à disposition 18 883 composteurs sur Brest métropole fin 2023, dont 1901 remis aux particuliers en 2023.
- Accompagnement au compostage collectif : il existe 247 aires de compostage collectif fin 2023, dont 21 sites de plus qu'en 2022,
- Opération sapin malin : près de 8230 sapins broyés en 2023, soit 65,8 tonnes de déchets verts évités en déchèteries.
- Suite et fin du programme européen INTERREG France-Manche-Angleterre « Prévenir la Pollution Plastique » qui a commencé début 2020. Ce programme visant à réduire l'utilisation des plastiques et à limiter leur pollution s'est terminé en juin 2023.
- Promotion du réemploi : présence de l'association « Un Peu d'R » sur les déchèteries du Sprenot (Brest) et de Guipavas (Lavalot) un mercredi sur deux,
- Distribution d'autocollants « stop pub » à apposer sur les boîtes aux lettres : 42 240 boîtes aux lettres équipées fin 2023 soit 253 de plus qu'en 2022 (selon les données communiquées par La Poste),
- Accompagnement du réseau des guides-composteurs-pailleurs : habitants de Brest métropole bénévoles, volontaires pour diffuser les pratiques du compostage et du paillage, après une formation spécifique - 168 membres fin 2023.

- Mise en œuvre d'un suivi de la performance en matière de qualité et de valorisation des déchets

La qualité des gisements de collecte sélective est contrôlée au niveau du centre de tri TriGlaz (36 caractérisations réalisées pour Brest métropole sur un an). En 2023, le taux d'erreurs de tri pour Brest métropole est de 22,38 %.

Visites en porte-à-porte réalisées suite à des erreurs de tri constatées par les agents de la collecte : 909 adresses concernées en 2023.

L'optimisation de la valorisation des déchets collectés sur les déchèteries du territoire fait aussi l'objet d'un suivi précis en lien avec le prestataire chargé de l'exploitation et les repreneurs.

- Définir et suivre les filières de traitement (techniquement et financièrement)

Suivi des contrats de reprise des matériaux issus des collectes sélectives : acier, aluminium, cartons, papiers, plastiques, verre ; 2022 marque l'année de fin de nombreux contrats de reprise. Pour des raisons de retards d'agrément, des avenants de durée ont été signés pour 1 année supplémentaire.

- Informer et accompagner les usagers

Les animateurs de prévention et tri des déchets sensibilisent les usagers lors d'intervention auprès des scolaires, lors d'événements sur le territoire (Climat déclic, jeudis du port) et au quotidien lors de la mise en place de points de collecte par conteneurs enterrés ou lors de visites en porte à porte.

- Mettre en œuvre le schéma directeur de collecte sélective (objectif 100 % de collecte sélective sur Brest métropole) par un programme de travaux adapté

Développement de la collecte sélective en porte-à-porte (bac jaune) ou par apport volontaire, en lien avec la division collecte des déchets. En 2023, 849 foyers ont été sensibilisés au tri des déchets autour des points de collecte par conteneurs enterrés implantés dans les nouveaux quartiers de la métropole.

- Organiser un financement cohérent et optimisé des produits issus du geste de tri

Suivi des contrats avec l'éco-organisme Citeo : soutiens financiers emballages (2 700 000 € perçus en 2023 contre 2 556 000 € en 2022) et soutiens financiers papiers (217 000 € perçus en 2023 contre 187 000 € en 2022), facturation aux repreneurs des produits issus du geste de tri (818 000 € en 2023 contre 1 681 000 € en 2022).

Support aux missions de la direction

- Gestion administrative : courriers, délibérations, contrats ;
- Gestion financière : préparation et exécution des budgets, programmation pluriannuelle des investissements, subventions, flux financiers liés aux collectes sélectives, suivi d'activité ;
- Gestion de l'attribution des bacs (121 450 bacs référencés fin 2023), réception des appels relatifs à l'enlèvement des graffitis et des encombrants ;
- Suivi des financements liés aux appels à projets (Citeo, Interreg, Fonds Vert...).



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :
Acquisition de véhicules moins émissifs

Description de la réalisation

Le service collecte des déchets a fait l'acquisition de trois bennes de collecte des déchets roulant au GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Ces acquisitions se sont faites dans le cadre des actions du PCAET, notamment l'action n°35 : « Optimiser les collectes de déchets » où est inscrite la réalisation d'études ou de tests de faisabilité d'évolution des carburations (bennes GNV par exemple) et l'action n°57 : « Renforcer et animer la politique d'optimisation des pratiques de déplacement des agents de la collectivité » avec le développement d'achat de véhicules à énergie plus propres (électrique, GNV...).

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Ces véhicules ont été mis en fonction en octobre 2023 et s'approvisionnent à la station GNV de Guipavas avec un contrat d'achat de bio-GNV issu de la méthanisation de biodéchets agricoles, industriels ou des collectivités.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Le GNV n'est pas un carburant décarbonné mais c'est un carburant beaucoup moins émissif en particules fines par rapport au diesel et aussi moins émissif en oxyde d'azote.



EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Poursuite du développement de la mixité dans les métiers traditionnellement exercés par des hommes.

Description de la réalisation

La direction déchets-propreté poursuit l'intégration de femmes dans des équipes majoritairement masculines.

La mixité se renforce également dans les équipes de la collecte des déchets, de la propreté et les déchèteries (dont l'exploitation est confiée à un prestataire).

L'acquisition de matériel adapté (matériel portatif pour la propreté) permet d'assurer de bonnes conditions de travail à tous.

Les emplois saisonniers sont également concernés par la poursuite de cette mixité.

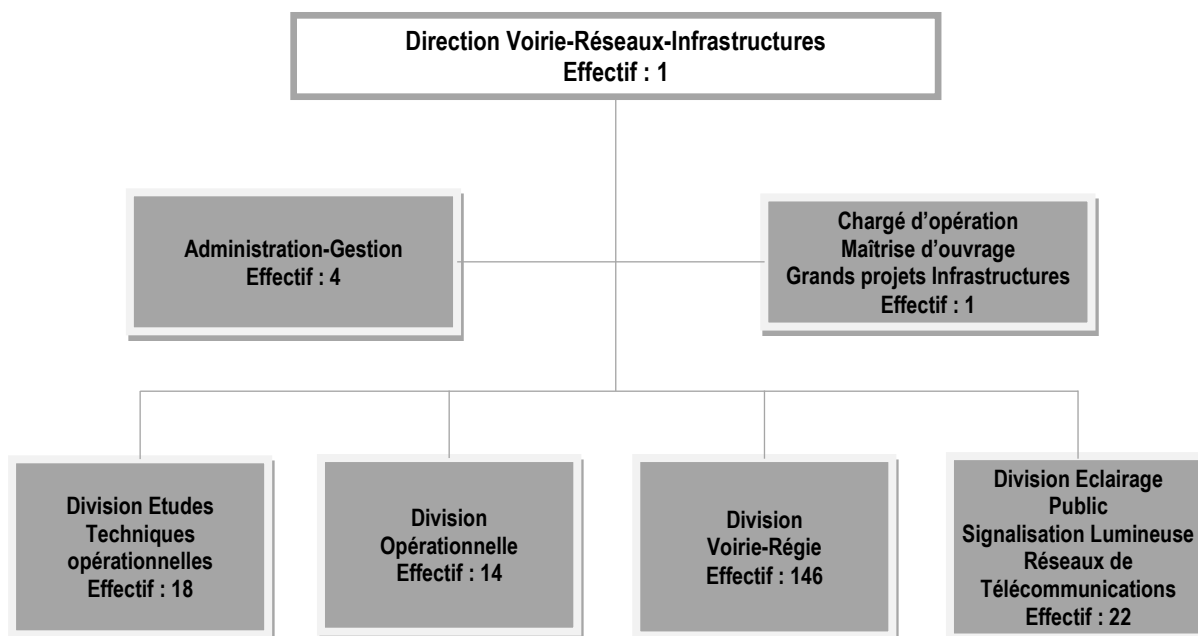
Cette réalisation est identifiée dans l'axe « éliminer les stéréotypes liés au genre dans la société » du plan d'action Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest.

DIRECTION VOIRIE RESEAUX INFRASTRUCTURES

MISSIONS

Adapter, exploiter et développer les infrastructures routières et les ouvrages d'art.
 Adapter, exploiter et développer les infrastructures numériques.
 Adapter, exploiter et entretenir l'éclairage du domaine public.
 Administrer le domaine public routier.
 Offrir une maîtrise d'œuvre, conception/réalisation et une expertise pour les partenariats.
 Accompagner le portage de la compétence d'autorité organisatrice du service public d'électricité et de gaz.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE



La direction Voirie-Réseaux-Infrastructures compte 205 agents.

Moyens matériels :

Véhicules : 38 légers, 15 utilitaires, 49 fourgons/fourgonnettes, 29 camions (grue, benne), 4 tracteurs pour élagage et broyage d'accotement, 7 tractopelles, 1 nacelle poids-lourds.

Matériels : 10 chargeuses pelleuseuses et chariot élévateur, 35 remorques, 3 saleuses, 3 épanduses, 3 compacteurs et 1 compacteur tandem, 1 pelle sur pneu, 2 poses bordure, 7 machines autotractées à peinture et une machine autoportée à peinture, petits matériels divers (tronçonneuses, bétonnières, compresseurs, débroussailleuses, groupes électrogènes, chalumeau Jetpack).

Réalisations budgétaires :

DÉPENSES		RECETTES	
Réalisé		Réalisé	
27 487 524 €	87 %	7 156 138 €	

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	
Centres de coût	Réalisé	
Eclairage public	1 890 622 €	56 %
Réseau métropolitain des télécommunications	331 817 €	94 %
Voirie	7 621 065 €	95 %

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	
Programmes	Réalisé	
Eclairage public	1 459 835 €	88 %
Signalisation lumineuse	109 116 €	95 %
Régulation du trafic	92 992 €	98 %
Signalisation non lumineuse	56 338 €	97 %
Effacements de réseaux	170 263 €	85 %
Réseau métropolitain	827 945 €	99 %
Interventions sur le domaine public routier	4 597 820 €	91%
Bâtiments service voirie	150 198 €	94 %
Contournement Nord-Ouest	993 828 €	99 %
Géo référencement	226 281 €	60 %

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Adapter, exploiter et développer les infrastructures routières



L'année 2023 a été marquée par les travaux d'aménagement au carrefour du Vern à Brest avec la transformation du giratoire de Keresseis en place à feux.

L'objectif de cet aménagement est d'apporter une amélioration des conditions de circulation de l'entrée ouest de l'agglomération, d'améliorer l'accessibilité du secteur et notamment de l'hôpital de la Cavale Blanche, d'assurer la continuité des aménagements cyclables et leur sécurisation et enfin de sécuriser les traversées piétonnes.

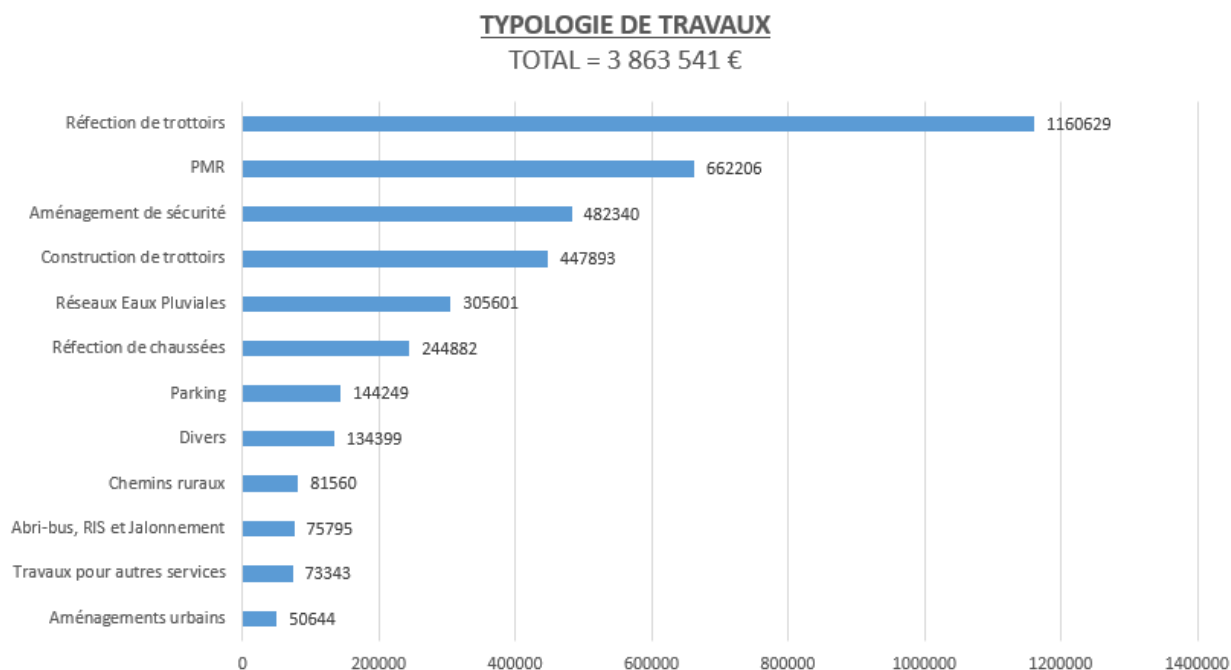
Brest Métropole a également finalisé la première phase de sécurisation du PN306 au Relecq-Kerhuon, en lien avec l'Etat co-financeur et la SNCF.

S'agissant des travaux récurrents d'aménagement et d'entretien du réseau de voirie qui intègrent la mise en œuvre et le renouvellement des équipements annexes, ils sont réalisés selon 2 modes d'intervention : par des entreprises, principalement pour le réseau à fort trafic ; en régie, pour le réseau de proximité et les trottoirs.

Travaux en régie

Les programmes de **travaux et interventions en régie** intègrent les demandes de proximité relayées par les différents outils mis en œuvre par la collectivité (concertation, gouvernance des espaces publics, conseils consultatifs de quartier, logiciel Relations aux Administrés).

Ci-dessous une répartition (en euros) des travaux de la Voirie-Régie selon leur typologie :



On peut retenir, comme chantiers importants :

Brest Bellevue	Construction de trottoirs Rue de Dunkerque, Aménagement de sécurité Rue du Nivernais
Brest Centre	Adaptations PMR Centre-Ville, Accompagnement travaux Tram
Brest Europe	Cheminement PMR Rue Braille , Réfection de trottoirs rue Calmette Guérin
Brest Lambézellec	Cheminement PMR Rue Bertholet, Réfection de trottoirs rue Kertatupage
Brest Quatre-Moulins	Construction de trottoirs Rampe du Cap Nord et rue Georges Mandel
Brest Saint-Marc	Aménagement de sécurité rue Touro, Aménagement PMR Rampe du vieux bourg
Brest Saint-Pierre	Aménagement de Parking Maison Blanche, Réfection de trottoirs rue Bisson
Gouesnou	Réfection de trottoirs rue Chateaubriand, Mise aux normes PMR des traversées piétonnes Rond-Point Porz Ar Groas
Guilers	Réfection de trottoirs rue du Tumulus, Aménagement de chemin rue Penquer
Guipavas	Réfection de trottoirs rue Molière, Construction de trottoirs au Questel
Le Relecq-Kerhuon	Réfection de trottoirs rue des Poudriers, Aménagement de sécurité rue Camille Vallaux
Plougastel-Daoulas	Construction de trottoir Route de Gorréquer, Assainissement Eaux Pluviales Kerzivez Izella
Plouzané	Construction de trottoirs rue des Acacias (46 136 €), Réfection de trottoirs rue des Azalées
Bohars	Aménagement de sécurité rue Bohars Ar C'hoat , Construction de trottoir rue du Kreisker

Travaux à l'entreprise

En 2023, 51 chantiers ont pu être réalisés à moyens constants et en maîtrise d'œuvre directe sur les programmes gérés par la direction. **Les travaux à l'entreprise** ont concerné des reprises ou des renouvellements de chaussées d'une part

et des aménagements de voirie liés à des problématiques de sécurité et à la réorganisation du plan de circulation, d'autre part.

On peut retenir, comme chantiers importants :

Brest Centre	Rue Saint Pol Roux.
Brest Europe	Rues du 8 mai 1945 (première tranche) et Ferdinand De Lesseps.
Brest Lambézellec	Rues Emile Augier (chaussée drainante) et Joseph Le Borgne.
Brest Quatre-Moulins	Rues du Docteur Kerrien et Mandel.
Brest Saint-Marc	Rues Pierre Sémard et de l'Iroise.
Brest Saint-Pierre	Rues Taine et des 4 Pompes (première tranche).
Gouesnou	Rue de l'Eglise.
Guilers	Rues de la Source et de Kermonfort.
Guipavas	Rues Mermoz et du Rody.
Le Relecq-Kerhuon	Rue de Keroumen.
Plougastel-Daoulas	Chemin de Kervenal et secteur de Breleiz.
Plouzané	Rues des Chênes et des rues Genêts.
Bohars	Etude rue de Loguillo.

Gestion des ouvrages

Concernant la gestion du **patrimoine des ouvrages**, l'année a été marquée par les études d'entretien préventif et curatif sur la précontrainte du pont Schumann menées dans le cadre d'un partenariat public avec le CEREMA.



La direction Voirie Réseaux Infrastructures a par ailleurs poursuivi la gestion pour le compte de la Marine Nationale de la maintenance du système de levage du pont de recouvrance et l'assistance aux levées de pont de Recouvrance à Brest.

En complément des travaux d'aménagement, la direction assure **l'exploitation et l'entretien courant de l'ensemble des voies métropolitaines**. Plusieurs événements ont en outre fortement mobilisé les équipes en régie cette année avec notamment les émeutes urbaines, les manifestations sociales et les dégâts occasionnés par la tempête Ciaran.

S'agissant de la tempête Ciaran, les équipes de la voirie régie ont dès le 2 novembre 2024, travaillé de concert avec les agents des directions des espaces verts et de la propreté afin de sécuriser l'espace public et de ré-ouvrir progressivement les voies à la circulation avec la mobilisation :

- De 60 agents sur deux journées continues (10 heures) les jeudi 2 et vendredi 3 novembre.
- De 41 agents le samedi 4 novembre.

430 interventions en signalisation ont dû être réalisées sur l'ensemble du territoire les jours qui ont suivi l'événement. Les reprises de chaussée et trottoir, suite aux dégâts causés par les chutes d'arbres ont été engagés dès novembre 2023 (rue Calmette Guérin, rue de Rostiviec, rue du Valy hir à Brest, route de Gorrequer à Plougastel-Daoulas, ...) et devront se poursuivre en 2024.

On retrouve dans le tableau ci-dessous les chiffres relatifs à l'exploitation courante des voies métropolitaines :

Entretien des revêtements	133 km de voiries traitées 1 800 tonnes de gravillons 220 tonnes d'émulsion de bitume 10 km de pontage de fissure
Entretien des accotements	310 km de fossés curés au moyen de la pelle mécanique
Entretien du système des eaux pluviales	16650 avaloirs curés dont 330 en curatif
Demande de DT-DICT	880
Signalisation horizontale	15 tonnes de produits de marquage 635 produits thermocollés 2 000 ml de produits thermocollés
La signalisation verticale	Mise en place et remplacement de 2 300 panneaux 3 675 ml de poteaux de signalisation
L'entretien et pose du mobilier urbain	1 830 balisettes et 120 panneaux 400 potelets 150 barrières 165 arceaux vélos
La pose de plaques et numéros de rue	160 plaques de rue 70 numéros de rue
Mise en place de la signalisation pour déviations	2200 m ² de film pour la conception de panneaux, la 325 panneaux temporaires 1370 cônes

L'année 2023 a été marquée également par :

- Une innovation avec l'utilisation du marquage vert pour la lisibilité de l'aménagement cycle du giratoire Herman Melville.
- La mise en place de marquage d'animation dans le cadre du budget participatif



Signalisation lumineuse tricolore

La signalisation lumineuse tricolore entretient 163 carrefours à feux.

Maintenance préventive	Changement de contrôleurs de 5 carrefours à Brest.
Maintenance curative	Remplacement poteaux, potelets, têtes de feux, figurines piétonnes, visières.
Maintenance piétons sonores	Changement de 50 haut-parleurs.
Contrôle des carrefours	Tramway et hors tramway.

On peut retenir, comme chantiers importants :

Brest	Aménagement de la place à feux du carrefour Keresseis.
Brest	Réaménagement des carrefours Sémard et Le Guen.
Plouzané	Création de point de comptage vélo route du Dellec.
Plougastel-Daoulas	Reprise de poste de mesures sur armoire d'éclairage public route de Loperhet.
Le Relecq-Kerhuon	Reprise de poste de mesures sur armoire d'éclairage public rues Palaren et Tabarly.
Divers secteurs	Réparation de boucles de comptages.



La direction a également accompagné la direction de l'écologie urbaine en suivant les travaux relatifs à la mise en place d'un système de détection d'inondations à Brest dans le quartier de Kerinou.

La direction a la charge de l'entretien des principales fontaines de Brest métropole. L'année 2023 a été marquée par le changement des pompes des fontaines de la Place de la Liberté, de Siam à Brest et de Plougastel-Daoulas.

Pour la partie régulation du trafic, on peut retenir comme chantiers importants :

- Remplacement et rénovation de caméras.
- Le changement du PC et du serveur vidéo.

- Le changement de l'alimentations de PMV (panneaux à messages variables).
- L'intégration de l'ensemble des nouvelles boucles de comptage vélo au poste central de régulation du trafic.

Adapter, exploiter et développer les infrastructures numériques

La direction a assuré la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le pilotage de multiples projets dans le cadre du développement des infrastructures numériques métropolitaines.

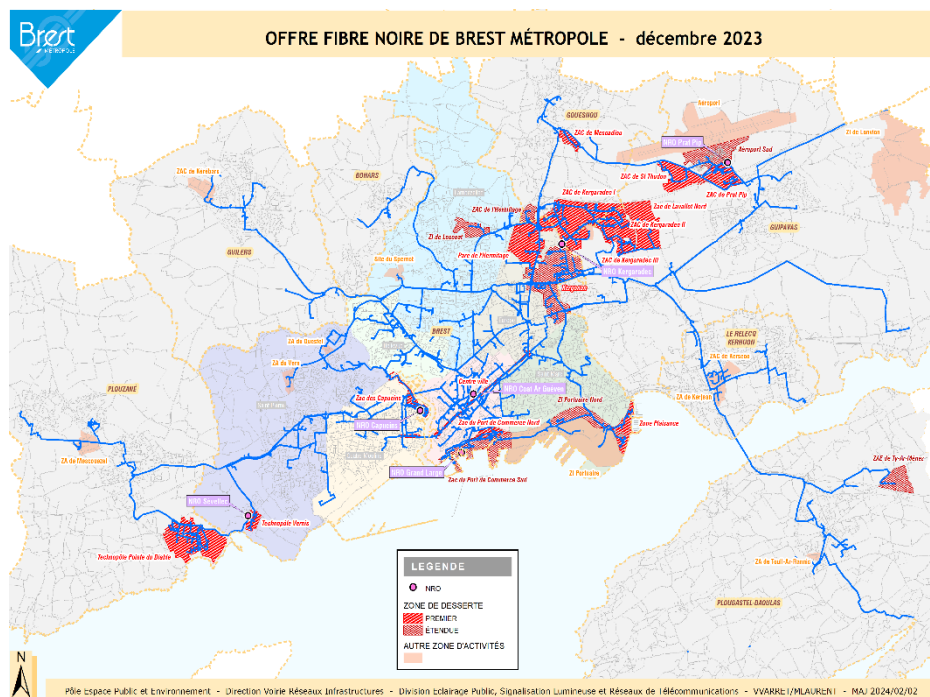
Les extensions de réseau réalisées concernent en majeure partie le projet de raccordement des lycées brestois, dont les communications sont opérées par les services de la région Bretagne. Au total, 19 sites publics ont été raccordés en 2023, et 7 sites pour des besoins privés (opérateurs / entreprises).

En 2023, 7 km (*) d'infrastructures de génie civil ont été construits, dans le cadre de raccordements de sites publics et en accompagnement des projets d'aménagement de voirie. En parallèle, 9 km de câbles optiques ont été posés permettant notamment le raccordement de l'ensemble des sites précités.

La direction accompagne également les projets comme la visioconférence et l'internet en habitat social (IHS), en accompagnement de la Direction de la Proximité (service médiations et usages numériques). La direction assure le suivi des travaux menés par ORANGE dans le cadre du déploiement de la FTTH démarré en 2012 à Brest et en 2015 dans les autres communes de la métropole dont le taux de raccordement à 95% de logements couverts à fin 2023 n'a pas évolué depuis fin 2021.

L'exploitation des 235 kilomètres d'infrastructures et des 360 kilomètres de fibres du réseau métropolitain a généré les recettes suivantes (hors taxe) en 2023 :

- Redevance Location Fibres Noires = 1 170 414 €
- Redevance Hébergement en NRO = 73 043€
- Frais d'Accès au Service = 42 002 €
- Location Fourreaux = 110 577€
- Autres (Montées en Débit, Travaux de dévoiement tiers) = 7 809 €



(*) Linéaire des extensions 2023 par commune (en mètres) :

Bohars	131
Brest	4191
Gouesnou	77
Guilers	1432
Guipavas	284
Plouagastel-Daoulas	67
Plouzané	246
Le Relecq-Kerhuon	681

Adapter, exploiter et entretenir l'éclairage du domaine public

Brest métropole a poursuivi les études d'élaboration de son Schéma de Cohérence des Ambiances Nocturnes (SCAN).

Le réseau d'éclairage public compte 36 422 points lumineux, 908 armoires, 55 Relais Information Service (RIS) raccordés sur le réseau d'éclairage public et son entretien récurrent nécessite des relampages, des détections de défauts de câble, des réparations et remplacements de divers matériels (mâts, luminaires), des changements de câble.

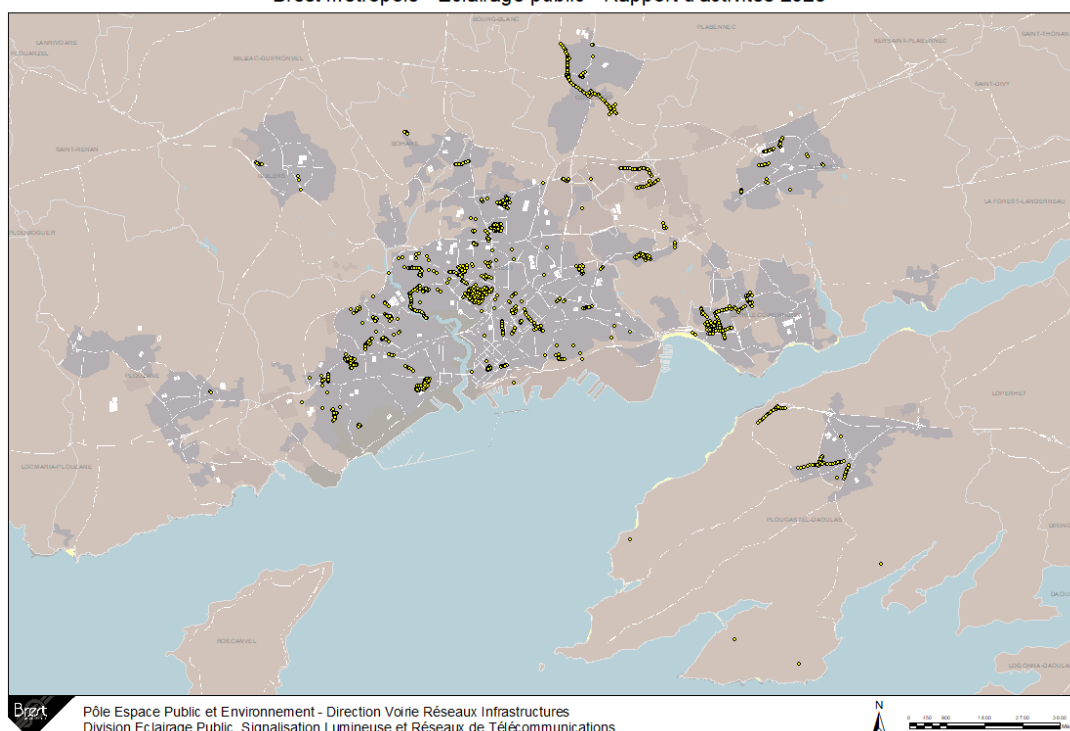
La commande centralisée de l'éclairage public asservie aux conditions réelles de luminosité a généré une durée de fonctionnement moyenne de 4 090 h pour l'année 2023 soit 10 h de plus qu'en 2022.

En 2023, 1 352 luminaires, soit 3,7 % du parc, ont été rénovés en LED sur Brest métropole, hors intervention ponctuelle de maintenance.

Les principales rénovations en 2023 sont :

Bohars	Le clos du Bois
Brest	Quartier de Kerangoff
Gouesnou	Routes D67, D788 et D267
Guilers	Rue Charles de Gaulle - Centre bourg
Guipavas	Rues Fresnel et Lippmann
Le Relecq-Kerhuon	Rues Chateaubriand, Jean Bart, Courbet, Keraudren, Sémard et Laënnec
Plougastel-Daoulas	Route de Keralliou
Plouzané	Avenue Jean Moulin

Brest métropole - Eclairage public - Rapport d'activités 2023



Légende

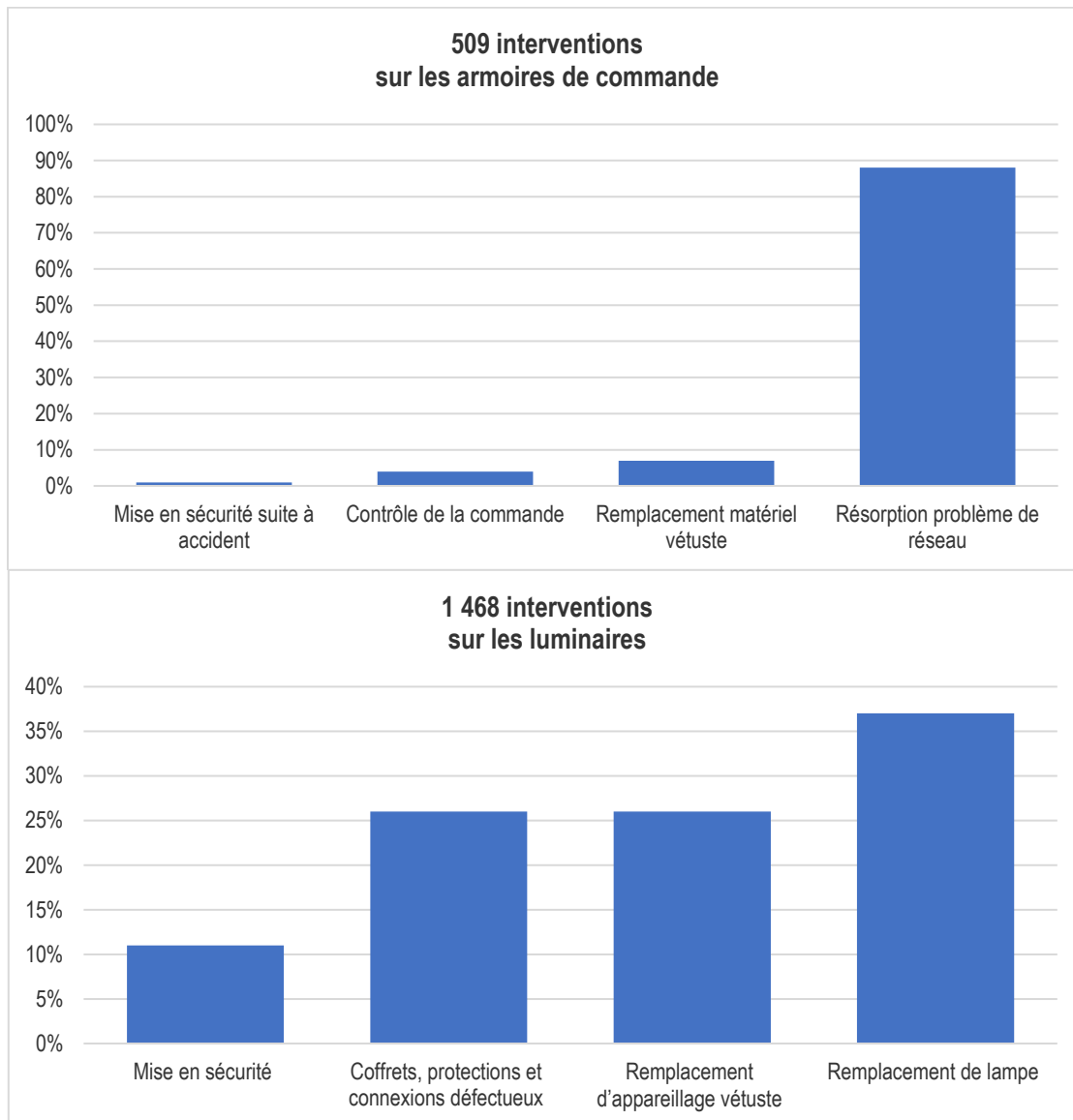
- Points lumineux rénovés en LED et intégrés dans le patrimoine de Brest métropole

Brest métropole continue ses expérimentations de nouvelles solutions technologiques avec notamment la mise en place d'un système de détection avec communication radio entre luminaires sur les pistes cyclables de la zone d'activités de Kergaradec.

La maintenance préventive de 2023 a concerné le relampage de 2 653 points lumineux, le contrôle de 2 114 luminaires LED.

En 2023, 1 977 interventions de maintenance ont été réalisées pour maintenir le service d'éclairage public :

A noter l'impact de la tempête Ciaran avec 900 heures d'interventions pour la sécurisation et la réhabilitation de l'éclairage public pour un coût de 205 000 € entre novembre et décembre 2023, chantier à poursuivre sur 2024.



Le géoréférencement des réseaux souples sensibles se poursuit pour améliorer la connaissance patrimoniale. Le programme de 2023 a porté sur la détection et le relevé des réseaux et points lumineux de 37 armoires de commande.

Dans le cadre du partenariat avec l'Université Bretagne Occidentale « Noz Breizh », des études de terrain ont été menées dans le quartier de Kerangoff à Brest. Cela a abouti à la rénovation des 78 mâts et 93 luminaires de l'éclairage public pour répondre au mieux aux attentes et besoins formulés par les habitantes et habitants du quartier, par exemple en termes de choix de température de couleur des luminaires ou de renforcement de l'éclairage de certains tronçons.

Brest métropole a été lauréat en 2023 en partenariat avec l'UBO d'un appel à projets d'un programme européen Interreg Mer du Nord « DARKER SKY ». Ce projet qui vise à étudier la réduction de la pollution lumineuse dans la région Mer du Nord.



interreg
North Sea

Co-funded by
the European Union

DARKER SKY

Brest métropole a été lauréat du programme LUM'ACTE pour l'élaboration du Schéma de Cohérence d'Aménagement Nocturne et de la caractérisation de la pollution nocturne par acquisition d'images nocturnes vues du ciel.

PROGRAMME
ACTEE Lum'acte

La Préfecture du Finistère a accordé son soutien à Brest métropole par le biais du fonds vert qui permettra d'accélérer la rénovation des luminaires de plus de 25 ans encore en fonctionnement sur l'ensemble des 8 communes de la métropole.

**FRANCE
NATION
VERTE**

Agir • Mobiliser • Accélérer



Enfin, le magazine spécialisé « le Moniteur » a salué le travail engagé sur le schéma de cohérence des ambiances nocturnes (SCAN) mené par la division Éclairage public avec le trophée des territoires pionniers dans la catégorie « Territoire sobre ».

Administer le domaine public routier et coordonner les intervenants

La gestion du domaine public routier consiste à :

- Administrer l'occupation du domaine public,
- Fixer les conditions d'intervention du point de vue de la coordination de travaux et de la conservation du patrimoine,
- Gérer les transferts de propriété (classement, déclassement, transfert de domaine public),
- Aider à l'exploitation et au renouvellement du patrimoine.

La gestion technique et administrative des travaux réalisés par des tiers (concessionnaires, intervenants du domaine public) s'est caractérisée en 2023 par :

Arrêtés temporaires de circulation	1 731
Certificats de numérotage	5 304
Demande accord technique	1 884
Dossier d'autorisation d'urbanisme	725
Réponses aux usagers (proximité, circulation, stationnement, sécurité routière)	2 560
Dossiers responsabilité civile	37
Dossiers dégâts aux biens publics	26
Classement de voies dans le domaine public (ml)	2 925

L'administration du domaine public routier nécessite de mettre en œuvre un suivi réalisé à l'aide du Système d'Information Géographique qui permet entre autres :

- L'établissement de schéma directeur, d'une priorisation des travaux en fonction des diagnostics établis et reportés, des échéances de renouvellement de la voirie et de ses équipements,

- La coordination des chantiers,
- La planification des interventions en régie ou réalisées par des prestataires,
- L'établissement de périmètres de protection,
- L'établissement de plans de déviation, d'itinéraires de convois exceptionnels

Enfin, la collectivité développe en partenariat avec les concessionnaires une cartographie de l'espace public (Référentiel Topographique Simplifié) sur le territoire métropolitain afin notamment de préciser la localisation des réseaux.

Offrir une maîtrise d'œuvre, conception/réalisation et une expertise pour les partenariats

Au-delà des projets d'aménagement sur le domaine public routier dont elle est maître d'ouvrage, la direction Voirie-Réseaux-Infrastructures intervient pour le compte d'autres directions en tant que maître d'œuvre de l'esquisse de projet jusqu'à la conduite de travaux ou sur des missions d'assistance et d'expertise.

Elle a ainsi assisté les directions Mobilités, Economie et de l'aménagement et des équipements métropolitains sur plusieurs autres opérations significatives :

- Rue Pierre Trépos sur le quartier de Brest Bellevue
- Route du Dellec à Plouzané
- Rues du 8 mai 1945 et Emile Augier sur le volet gestion des eaux pluviales
- Réfection de chaussée de plusieurs voies dans la zone de Kergaradec

Accompagner le portage de la compétence d'autorité organisatrice du service public d'électricité et de gaz

En partenariat avec la direction Écologie Urbaine, la direction Voirie-Réseaux-Infrastructures assure le suivi partiel du partenariat technique, administratif et financier avec Enedis, GrDF et Eau du Ponant.

En 2023, les redevances de concessions ont représenté une recette d'environ 400 000 €.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Les habitants de Kérangoff à Brest expriment leurs besoins en éclairage public.

Description de la réalisation :

Tous les lampadaires de Kérangoff à Brest ont été remplacés par des ampoules LED permettant de diminuer de 60 % la consommation d'énergie. Une étude a permis de sonder et définir les envies et besoins des habitants du quartier. Ce travail a permis d'identifier les représentations que les habitants et usagers se font de la nuit et des rôles que la lumière et la pénombre peuvent jouer sur les activités et les usages nocturnes.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire :

Il s'agit d'une démarche participative avec une approche globale à la fois sociologique, économique et écologique.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Il s'agit de concilier des espaces accessibles la nuit à tous, tout en réduisant l'impact environnemental.

DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE URBAINE

La direction est composée de quatre divisions (Milieux naturels et biodiversité - Rade, ressources et usages de l'eau - Eaux pluviales et ingénierie de l'environnement - Énergie), d'un Service Administration Gestion, d'une unité Animation et sensibilisation, et d'une mission « Air bruit, santé environnementale ».

MISSIONS

- Développer la politique de l'énergie et du climat
- Porter le grand cycle de l'eau et protéger la rade
- Porter la politique de l'environnement (hors cycle de l'eau) et développer celle de la biodiversité.
- Animer et sensibiliser sur l'environnement et le climat

RESSOURCES ET ORGANISATION DE SERVICE

L'effectif de la direction de l'Écologie Urbaine, placée sous l'autorité d'un directeur est au 31/12/2023 de 28 agents répartis comme suit :

- Division Énergie : 5 agents
- Division Milieux naturels et biodiversité : 7 agents
- Division Rade, ressources et usages de l'eau : 4 agents
- Division Eaux pluviales et ingénierie de l'environnement : 4 agents
- Unité Animation et sensibilisation : 3 agents
- Service Administration Gestion : 4 agents
- Mission Air, bruit, santé environnementale : 1 agent

Budget : les éléments financiers sont les suivants (hors frais de personnel, et hors Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) :

En € TTC	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	3 285 322	259 442	2 200 106	1 017 430
Budget annexe Eau potable	551 146	62738	1 308 880	1 765 495
Budget annexe Assainissement	826 821	200 104	603 766	1 545 057
Budget Déchets Ménagers	112		4 870	
Budget annexe réseau de chaleur	5 209 332	2 556 769	761 343	1 996 615

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE



Développer la politique de l'énergie et du climat

Mise en œuvre du Plan de développement des réseaux de chaleur :

- Suivi des travaux, réception et mise en service du réseau de chaleur du Technopôle Brest Iroise à Plouzané dans le cadre d'une délégation de service public.
- Planification des futurs travaux d'extension du réseau de chaleur de Brest (Schéma directeur 3).
- Préparation des travaux d'extension Keraudren-Lanroze (prévus en 2025).
- Suivi des travaux de densification et de massification des antennes réalisés par le délégataire.
- Suivi commercial des demandes de raccordement au réseau.
- Volet administratif de type convention foncière, pour des servitudes de passage en aqueduc liées au cheminement du réseau de chaleur.
- Suivi de la mise en œuvre du classement du réseau de chaleur de Brest annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant l'obligation aux nouvelles constructions à proximité de s'y raccorder, traitement des dossiers avec Eco Chaleur de Brest.
- Gestion des dossiers de subvention (fonds chaleur de l'Ademe).

Mise en œuvre du Plan d'action solaire :

- Grand public : Mise en ligne du cadastre solaire V2 (maille de calcul affinée), adaptation du dispositif Tnergie solaire, pour accompagner les particuliers dans leur projet d'installation solaire, poursuite des opérations de communication sur le solaire à Brest, communication et sensibilisation du public et des élu.es aux démarchages frauduleux pouvant survenir sur le territoire.
- Patrimoine bâti public : développement de projets sur les toitures des bâtiments de la Ville de Brest et de Brest métropole, conseil et appui décisionnel aux communes et à la direction patrimoine et logistique.
- Ombrières de parking : développement d'un projet de 5 ombrières (Centre Technique Communautaire, Centre Technique Municipal, parking relais de Fort Monbarrey + 1 site sur Guipavas et 1 site sur Bohars), recensement des parkings publics du territoire et estimation de leur potentiel solaire.

Développement des missions de l'autorité organisatrice des réseaux d'électricité et de gaz :

- Concession de distribution publique d'électricité ENEDIS :
 - o Finalisation des travaux sur l'expérimentation de la plateforme de données « EMS » et passage à la phase industrielle.
 - o Mise en ligne d'une nouvelle version du simulateur de raccordement (via le cadastre solaire de Bm).
 - o Coordination autour du plan de changement de tension en sa phase 3.
 - o Intensification des échanges autour des devis de raccordement produits par ENEDIS (conformité).
 - o Travail avec le concessionnaire et le service éclairage public sur l'optimisation du recensement de travaux en lien avec la perception de la redevance d'investissement.
 - o Suivi des réparations de réseau effectuées suite à la tempête CIARAN.
 - o Participation active au réseau du PEB (Pôle Energie Breizh) réunissant les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité AODE de tous les départements Bretons.
- Concession de distribution publique de gaz GRDF :
 - o Participation au réseau de collectivités favorisant les échanges autour du nouveau modèle de contrat de concession et les sujets de transition énergétique (AMORCE/Energy Cities).
 - o Suivi des données de consommation des serres chauffées.
- Transition énergétique :
 - o Poursuite de l'accompagnement d'ENEDIS, dans le cadre de la convention sur la Transition Énergétique (TE) : dans le projet TOMORROW (soutien aux micro-projets) et la finalisation des études de raccordement (énergie photovoltaïque) du projet CcaVerSol.
 - o Développement du modèle d'achat d'électricité renouvelable (photovoltaïque) en circuit court (projet CcaVerSol) et en boucles d'autoconsommation locales.
- Achat gaz et électricité :
 - o Pilotage d'un groupement d'achat gaz et électricité.
 - o Suivi des marchés subséquents 2024 pour les achats de gaz et d'électricité.
 - o Établissement des contrats cadres 2025-2028 pour le gaz et l'électricité.
 - o Établissement du marché subséquent 2025-2026 pour le gaz (fournisseur Total Energies).
 - o Montage du marché d'achat d'électricité renouvelable en circuit court via la valorisation de la production des ombrières CcaVerSol.

Mobilisation des acteurs du territoire

- Projet TOMORROW :

Le projet H2020 avec Energy Cities et six villes pilotes, dont Brest métropole, de 2019 à 2022, a donné naissance aux outils Tomorrow : les chartes d'engagement pour la baisse des émissions de gaz à effet de serre et le développement de projets vertueux sur le territoire avec des acteurs publics et privés locaux (32 signataires à fin 2023), appel à micro-projets à destination des associations et de groupes de citoyens, mise en place d'un comité d'engagement associant diverses parties prenantes.

- Mobilisation des entreprises :
 - Poursuite du programme d'animation proposé avec Ener'gence, qui s'axe autour des 3 thèmes suivants :
 - Conseil technique des acteurs économiques
 - Etudes d'opportunités EnR (Energies Renouvelables) bois et solaire
 - Mobilisation et animation auprès des entreprises
- Citoyens du Climat :
 - Poursuite de l'animation du réseau, accueil et formation de nouveaux membres avec Ener'gence, réflexion sur une refonte/simplification du format pour permettre de construire un réseau plus nombreux en 2024.
- Programme d'animations et de sensibilisation du grand public avec Ener'gence durant divers forums et activités :
 - Village Climat Déclic, Forum Climat Déclic dans 2 communes (Guipavas et Guilers), présence du camion du climat sur quelques marchés des communes et événements publics, conférence sur les énergies renouvelables en France, sensibilisation durant des événements publics (jeudis du port, fête de la science, ...), accompagnement de familles au défi « famille en transition ».
- Reconduction du programme Watty à l'école avec prise en charge des coûts à 50 % par la métropole, 60 classes sont concernées dont 30 dans les communes.

Appels à projet, labels, contrats et actions diverses :

- Suivi de la Labellisation « Cit'ergie » (Territoire Engagé Transition Ecologie – Air Energie Climat - 5 étoiles) de la politique énergie climat. Avec un résultat de 79,7%, la ville et la métropole sont classées 2ème au niveau des 219 collectivités engagées.
- Bascule du dispositif Cit'ergie vers la plateforme de l'ADEME – Territoires en Transitions, reprenant les indicateurs avec l'ajout du volet économie circulaire (renseigné par la Direction du Développement Economique et International).
- Coopération avec le Pays de Brest sur les thématiques « énergie » : étude fonds carbone, étude de potentiel des Energies Renouvelables EnR, etc.
- Poursuite de la valorisation de nos Certificats d'Economies d'Energie CEE (coup de pouce et opérations standardisées) avec Certinergy. Suivi de la convention spécifique pour le réseau de chaleur du technopôle permettant de valoriser au mieux les raccordements des futurs abonnés.
- Poursuite de la structure de regroupement pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie pour la 5^{ème} période avec dépôt pour Brest métropole et la Ville de Brest ainsi que des entités quel que soit leur statut juridique dont le périmètre géographique se limitera à celui de la métropole et qui ont signées des conventions avec Brest métropole.

Suivi de la mise en œuvre du plan Climat :

- Animation du groupe projet plan climat.
- Articulation avec l'évaluation annuelle Cit'ergie (labellisation de la politique énergie-climat de la collectivité).
- Partage de l'avancement avec le Pays de Brest dans le cadre d'un comité technique « Pays de Brest ».
- Préparation du dispositif de suivi du Plan (choix d'indicateurs, ...).

Quelques chiffres clés :

- Concession électricité (Enedis) : 2 343 km de réseau avec 132 331 points de livraison, quantité acheminée = 942 GWh en 2021.
- Concession gaz (GrDF) : 837 km de réseau avec 63 269 points de livraison, quantité acheminée = 1 615 GWh.
- Délégation de Service Public du réseau de chaleur de Brest (Eco Chaleur de Brest) : 60 km de réseau total de la production = 176 GWh, dont 85 % de chaleur de récupération et renouvelable ; vente de chaleur aux abonnés = 145 GWh.
- Concession du réseau de chaleur de Plougastel (Eco Chaleur de Brest) : 1.9 km de réseau, total de la production = 4.8 GWh, dont 75 % de chaleur renouvelable, vente de chaleur aux abonnés = 3.9 GWh.
- Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : 23.4 GWh déposés sur le registre national EMMY (165 000 €) dont 5 GWh pour nos partenaires.
- Partenariat avec Ener'gence : 473 000 €/an.



Porter le cycle de l'eau et protéger la rade

Organiser et développer la politique de gestion des eaux pluviales :

- Pilotage de la politique de déconnexion : mise en place du comité de suivi « gestion des unitaires », et de rencontres bilatérales avec d'autres maîtres d'ouvrages (Brest métropole habitat, Conseil départemental du Finistère...).
- Nouvelles réalisations de déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires sur des sites sous maîtrise d'ouvrage Brest métropole ou Ville de Brest :
 - o Chantiers réalisés : Ecoles Langevin et Kerargaouyat, Rue du Docteur Kerrien, Rue Emile Augier, Rue Albert Thomas, Place Guérin, Maison des Associations, Plateau Sportif Jacquard, parcelle Vert le Jardin.
 - o Chantiers en cours 2023-2024 : Rue du 8 mai 1945, jardin Poul ar Bachet.
 - o Etudes en cours et travaux à venir : Rue de la Duchesse Anne, Rue Pen ar Menez, Avenue de l'Ecole Navale, parking Charles Péguy, parking rue Isabey, square professeur Chrétien, complexe sportif du Kerzu, école Sanquer...
- Candidature et obtention des Trophées de l'Eau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour « L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires ».
- Dépôt de 10 dossiers de demande de subvention (Agence de l'Eau et Fonds vert).
- Poursuite de l'étude de modélisation des écoulements pour établir une cartographie des zones d'aléas liées à la pluviométrie.
- Urbanisme :
 - o Instruction d'autorisations d'urbanisme donnant lieu à 383 avis de prescriptions pour la gestion des eaux pluviales.
 - o Modification de l'article 4 du PLU facteur 4 relatif à la gestion des eaux pluviales en secteur d'assainissement unitaire.
- Gestion du patrimoine pluvial :
 - o Travaux importants de dévoiement de réseaux dans le cadre du projet « Mon réseau Grandit ».
 - o Equipement de la rue Trappic Coat à Plougastel Daoulas en réseau d'eaux pluviales en accompagnement de l'aménagement de voirie.
 - o Equipement du secteur de Ruquelen à Guipavas en réseau d'eaux pluviales en accompagnement de l'aménagement de voirie.
 - o Renforcement de réseau rue des Trois Frères Cozian, Yves Gueguen et Jean Le Guen à Guipavas en prévision de réfections de voiries.
 - o Entretien lourd du bassin de Kerebars à Guilers.
 - o Extension du réseau d'eaux pluviales Rue Rivoallon et Keradrien à Guipavas.
 - o Optimisation de l'ouvrage de régulation de Kerzudal.
 - o Remplacement de regards en zone humide de Kerbalannec à Plouzané.
 - o Renouvellement de réseau Rue Monge au Relecq-Kerhuon en accompagnement du renouvellement de l'assainissement.
 - o Modifications d'avaloirs.
 - o Création de branchements sur divers secteurs.
- Réseaux professionnels, appels à projets :
 - o Intervention à distance dans le cadre d'une journée sur « La gestion durable et intégrée des eaux pluviales en contexte littoral » organisée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie à Calais.
 - o Poursuite de la structuration du réseau Redagio en partenariat avec 11 collectivités du Grand Ouest et l'Institut Agro Rennes Angers.
- Sensibilisation du public :
 - o Fourniture de récupérateurs d'eau à coût réduit – 685 personnes sensibilisées par Vert le Jardin et équipées de cuve.
 - o Poursuite de la mise en place de macarons « Ici commence l'océan » sur la métropole pour sensibiliser à ne rien jeter sur l'espace public (195 mis en place en 2023 – version française et version bretonne).
 - o Actions de sensibilisation et animation sur les eaux pluviales : Journée Mondiale de l'Eau, Climat Déclic.
 - o Organisation de deux ½ journées de rencontre des riverains de la rue Emile Augier (chantier de déconnexion 2023) pour sensibilisation à la gestion des eaux pluviales à la parcelle, en partenariat avec Eaux et Rivières de Bretagne.

Eau potable :

- Suivi du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Eau potable mis en œuvre par la SPL Eau du Ponant pour le compte de la métropole : mise en œuvre de la canalisation de dérivation des eaux d'exhaure de la carrière Prigent sur la rivière de Guipavas, attribution des marchés de travaux pour la reconstruction de l'usine de Pont ar Bled.
- Mise en œuvre des préconisations du schéma directeur de l'eau potable de Brest métropole.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions prescrites et préconisées dans les périmètres de protection des prises d'eau de Pont ar Bled, Kerléguer, du Moulin Blanc, et des captages de Plougastel-Daoulas.
- Suivi ou mise en place sur certains captages et prises d'eau de conventions d'entretien des prairies appartenant à Brest métropole par des agriculteurs. Projet de plantation d'arbres sur les parcelles acquises par Brest métropole dans le périmètre rapproché du captage de Bréleis.
- Suivi des subventions, en substitution de l'Agence de l'Eau sur les périmètres hors Pont ar Bled, à la mise aux normes des assainissements non collectifs, des assainissements collectifs et des stockages d'hydrocarbures.
- Organisation/Coordination des comités de pilotage des périmètres de protection des captages d'eau : report du comité pour la prise d'eau de Pont ar Bled de décembre 2023 à début 2024.
- Poursuite de l'accompagnement d'Eau du Ponant dans l'élaboration d'une politique d'incitation aux économies d'eau.

Assainissement :

- Suivi du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Assainissement, mis en œuvre par la SPL Eau du Ponant pour le compte de la métropole : poursuite des investigations sur les solutions alternatives à l'émissaire en mer de la STEP de Toul ar Rannig : participation à la campagne de prélèvements sur le Bassin Versant BV du Caro pour identifier les apports transversaux sur le ruisseau en aval de la STEP (Station de Traitement des Eaux Pluviales) dans le cadre des études relatives au rejet de la STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) de Toul ar Rannig.
- Détermination et sectorisation des besoins, en termes de passages de caméras et de contrôles de conformité, par des analyses de la contamination de l'eau dans les réseaux pluviaux.
- Suivi des opérations de contrôle et mise en conformité des branchements et des installations des particuliers.
- Participation à la mise en place du diagnostic permanent du système d'assainissement collectif.
- Participation aux réflexions sur la gestion des réseaux unitaires et leur optimisation pour limiter les rejets au milieu naturel, dans le cadre d'un programme de recherche et développement porté par Eau du Ponant, le programme MEDISA.
- La poursuite des fermetures des Récupérateurs de débit de Temps sec RQTS sur la période hivernale afin de réduire les intrusions d'eaux claires dans le réseau d'assainissement.

Politique sociale de l'eau :

Afin d'améliorer encore l'accès à l'eau pour les foyers modestes, Brest métropole a souhaité lancer une allocation eau. Le conseil de métropole du 9 décembre 2022 a ainsi validé sa mise en œuvre avec un budget dédié de 250 000 €.

Cette allocation prend la forme d'un chèque service de 20 €, donnant accès à des biens alimentaires et d'hygiène dans de nombreuses enseignes. Tous les allocataires de la CAF29, résidant sur le territoire de la métropole, et dont le coefficient familial est inférieur à 500, ont pu prétendre à ce dispositif.

Environ 17 000 personnes étaient éligibles à l'allocation eau, et ont donc reçu, via la Caisse d'Allocations Familiales (CAF29) et pour le compte de la métropole, un courrier début septembre sollicitant leur consentement pour le transfert de données.

L'envoi du chèque service ne pouvant se faire qu'au regard de ce consentement, le taux de réponse a été de 30 %. Ce sont ainsi 6 000 allocataires qui vont bénéficier de cette allocation eau pour l'année 2023 (envoi du chèque en janvier 2024).

Baignade et conchyliculture :

- Le profil de vulnérabilité révisé des eaux de baignade des plages du Moulin Blanc a été présenté en janvier 2023 au comité de pilotage. A la demande de l'ARS, le bassin versant des trois plages du Moulin Blanc a été scindé en 3 sous bassins versants (1^{er} Poteau à Brest, Costour à Guipavas et Cantine au Relecq Kerhuon).
- La qualité des eaux de baignade de la plage du Passage a été très fortement dégradée par une pollution d'eaux usées en provenance du centre nautique du Passage (Brest métropole) et des toilettes publiques municipales. Dans ce contexte, la baignade a été interdite pendant 8 jours.
- En raison d'un problème technique de la méthode PCR, une interruption de résultats rapides PCR est intervenue de fin juillet à fin août 2024. Une recherche d'une nouvelle technique PCR rapide a été engagée par Labocéa pour être opérationnelle pour la saison 2024.

- Dans l'objectif de préserver la qualité de l'eau et l'usage baignade, Brest métropole a engagé un travail de concertation et de partage de données avec Eau du Ponant, prioritairement sur les bassins versants des plages. Ce travail vise à exploiter au mieux les prélèvements effectués par LABOCEA sur les exutoires pluviaux par temps sec afin d'identifier les dysfonctionnements en termes de collecte et/ou transport des eaux usées.
- Brest métropole a demandé à Eau du Ponant de développer un indicateur d'exfiltration d'eaux usées du système d'assainissement vers le milieu (réseau eaux pluviales ou milieu naturel). L'indicateur le plus pertinent consiste à la mise en œuvre d'un suivi à minima annuel sur des points de surveillance stratégiques. La direction Ecologie Urbaine a proposé une quarantaine de points en test sur le bassin versant du Stang Alar en amont de la plage. Ce réseau de surveillance devra s'inscrire dans la démarche de diagnostic permanent du système d'assainissement qui devrait permettre d'identifier plus précisément les sources de contamination des eaux de baignade et d'engager les actions nécessaires pour les supprimer. Cette stratégie devra être développée ensuite petit à petit sur l'ensemble du territoire.
- Suivi de la qualité des eaux à l'amont des prises d'eau potable, à l'aval des systèmes épuratoires, des réseaux d'eau pluviale et dans les zones d'usages sensibles (zones de baignade, zones conchylicoles et pêche à pied récréative...).
- Pilotage des opérations liées à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et à la gestion préventive des plages, le classement des plages de Brest métropole étant à ce jour de trois plages en bonne qualité (Plages du Moulin Blanc Costour, du Moulin Blanc Cantine et du Passage) et neuf plages en qualité excellente.
- Relance du suivi de la qualité des eaux de baignade et de la gestion préventive un mois avant la période habituelle, afin de garantir la qualité des eaux de baignade hors saison.

Pollutions accidentelles :

- Suivi des épisodes de pollution des cours d'eau et du littoral, identification des causes, suivi des opérations correctives, le cas échéant.
- Plusieurs épisodes de pollution par des eaux usées en raison d'une mauvaise collecte des eaux usées ou de dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement. Ces pollutions ont été repérées dans le cadre de réseaux de suivi de la qualité des eaux (baignade, suivi des exutoires pluviaux par temps sec) et montrent l'importance de poursuivre ces suivis, indicateurs du fonctionnement du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.
- Déversements de postes de relevage du système d'assainissement liés à la pluviométrie, aux tempêtes et aux coefficients de marée de vives eaux à surveiller.
- Suivi des pollutions aux hydrocarbures constatée au niveau du Manoir de Lossulien et dans le bassin de rétention Eaux pluviales de Kerscao le 7 décembre 2023. La cellule de crise antipollution du SDIS est intervenue.
- Suivi du développement de bactéries ferrugineuses dans un bras mort (Stang Alar).

Pollutions par le plastique :

- Mars : dernier comité technique, remise des rapports.
- Participation au programme européen Interreg Manche appelé « Prévenir les pollutions plastiques » en collaboration interne avec la direction Déchets-Propreté et, en externe, avec 17 partenaires anglais et français, dont Océanopolis, l'IUEM, IFREMER, Labocéa et le Syndicat de Bassin de l'Elorn.
- La direction est impliquée, sur ce programme, dans :
 - o L'équipement de ruisseaux, d'exutoires et d'avaloirs d'eau pluviale avec des dispositifs de rétention des macro-déchets (pose de 3 filets, barrage flottant), afin d'étudier les types et quantités de plastiques transitant par ces réseaux et d'évaluer la performance des ouvrages.
 - o La quantification et qualification des plastiques récupérés, dans le cadre d'un protocole international.
 - o Des opérations de sensibilisation.

Le programme s'est terminé en 2023. Cette année a donc été consacrée à l'exploitation des données collectées durant le programme ainsi qu'à la rédaction des rapports finaux. L'ensemble des résultats et conclusions a été présenté à l'occasion du dernier comité technique qui s'est déroulé en mars.

Les ouvrages mis en place par la Direction de l'Ecologie Urbaine dans le cadre de ce programme (filets de rétention, siphon flottant) sont, pour partie, toujours en place. Les opérations de nettoyage sur le littoral persistent avec le soutien logistique de la direction.

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE de l'Elorn et du projet de territoire d'eau du bassin versant :

- Co-pilotage, avec le Syndicat de Bassin de l'Elorn, du projet de territoire d'eau du bassin versant du SAGE de l'Elorn :
- Missions d'animation sur les enjeux de la qualité des eaux conchylicoles et de baignade.
 - Participation à l'élaboration de la campagne de communication sur l'eau à Brest métropole.

- Organisation d'animations associatives auprès du grand public sur les opérations « Sciences à la plage » et les « Vendredis du sport ».

Co-animation du contrat de rade de Brest :

Le projet TerraRade s'inscrit dans une perspective de reconquête de la qualité des eaux littorales de la rade de Brest. Les objectifs de long terme poursuivis par le programme d'action peuvent être formulés comme suit :

- Améliorer la qualité des eaux des bassins versants et de la rade de Brest pour atteindre un bon état chimique, microbiologique et écologique ;
- Garantir la satisfaction des usages tributaires d'une bonne qualité de l'eau d'un point de vue économique, social et environnemental ;
- Améliorer l'état de conservation des habitats dégradés et des espèces emblématiques de la rade ;
- Consolider la gouvernance locale à l'échelle hydrographique pertinente de la rade.

Un premier programme d'action composés de 25 actions portées par 12 maîtres d'ouvrages distincts a été déposé auprès des financeurs en fin d'année 2023 pour une mise en œuvre dès 2024. Ces actions portent sur des domaines divers tels que :

- l'assainissement collectif et non collectif,
- des pollutions diffuses liées à l'agriculture et à l'industrie,
- du maintien ou de la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux,
- de la communication et de la sensibilisation,
- de la connaissance scientifique sur les écosystèmes et socio-écosystèmes.

Territoire concerné :

- 2 650 km² de bassin versant continental
- 181 km² de rade soit environ 6% de l'ensemble du territoire concerné
- 127 communes : SAGE Elorn : 30 % - SAGE Aulne : 70 %
- 355 000 habitants sur le Bassin Versant BV de la rade de Brest (285 000 sur le BV de l'Elorn et 70 000 sur le BV de l'Aulne)

Brest Métropole fait partie de la cellule d'animation, composée également du Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) et de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA). Elle participe ainsi, aux côtés de ses partenaires, à l'animation et à la coordination du contrat.

Avant de pouvoir contractualiser un contrat de rade, un travail préalable d'élaboration d'un diagnostic environnemental, confié à Labocéa, a été réalisé sur l'année. Une stagiaire, basée à la Direction Ecologie Urbaine a permis d'élaborer une première ébauche d'un diagnostic socio-économique du territoire.

Quelques chiffres clés, sur le grand et petit cycle de l'eau, en coordination avec Eau du Ponant

- Eau potable : 1 326 km de réseau - 13 réservoirs (54 000 m³) – 63 428 abonnés – 11,5 millions de m³ d'eau distribuée par an.
- Ressources en eau : l'Elorn pour 65 % des besoins (usine de Pont ar Bled), la Penfeld (usine de Kerléguer), le ruisseau du Costour et la rivière de Guipavas (usine du Moulin Blanc), ainsi que deux captages d'eau souterraine qui assurent la moitié des besoins de la commune de Plougastel-Daoulas.
- Assainissement : trois stations d'épuration principales (Maison Blanche, Zone Portuaire et Toul ar Rannig) et 5 secondaires (Minou, Tinduff, Saint Adrien, Lauberlac'h et Kergonnec).
- 595 kilomètres de réseau – 110 postes de relevage – 16,5 millions de m³ d'eaux usées collectées et traitées par an.
- Eaux pluviales : 192 ouvrages de régulation publics (bassins de stockage et/ou infiltration) sur 531 inventoriés 600 kilomètres de réseau.
- 21 300 avaloirs
- Baignade : douze sites de baignade agréés par le Ministère de la Santé, dont huit contrôlés quotidiennement en été.
- Périmètres de protection : six périmètres de protection de captages d'eau sont délimités, concernant les prises d'eau de Kerléguer, Moulin Blanc, Pont ar Bled sur l'Elorn, et les captages de Kergonnec et Breleis.
- Surveillance de la ressource et de la rade : 12 campagnes annuelles d'analyse de la qualité des eaux des bassins versants des rivières de la Penfeld, de Guipavas et du Costour, ainsi que sur l'Elorn, les cours d'eau côtiers et le milieu marin... Ces analyses permettent de constater une amélioration continue de la qualité de l'eau (pesticides, pollution organique...).

- Contrat Territorial de Bassin Versant et animation du SAGE Elorn via le Syndicat de Bassin de l'Elorn : 646 000 € d'actions annuelles 2023 soutenues par Brest métropole.
- Partenariat avec le GIP Labocéa : une trentaine de programmes d'études et d'analyses annuelles portant sur la connaissance et la gestion du grand cycle de l'eau.



Porter la politique de l'environnement (hors cycle de l'eau) et développer celle de la biodiversité.

Mission air, sols, bruit, santé environnementale :

- Gestion des données issues de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire et des cadastres d'émission élaborés par Air Breizh, et intégrés dans les objectifs du plan climat approuvé le 24 janvier 2020 (évaluation/objectifs/programmation d'actions).
- Mise en œuvre de mesures de qualité de l'air dans deux rues de Brest suite au détournement des lignes de bus en lien avec les travaux du Tram.
- Mise en œuvre d'actions du plan climat sur la qualité de l'air :
 - o Etude de la qualité de l'air sur le port de commerce et la zone urbaine sous son influence
 - o Etude de diagnostics et actions sur les élevages laitiers de Brest métropole
 - o Accompagnement d'une étude sur les mesures de l'ammoniac sur le territoire dans le cadre du projet life Air Breizh / Chambre Régionale d'Agriculture
- Mise en place et développement du réseau d'observateurs sentinelles des pollens dans l'air
- Poursuite de la mise en œuvre de la campagne réglementaire de surveillance de la qualité de l'air dans les écoles, crèches et centres de loisirs de la Ville de Brest en lien avec la direction Patrimoine Logistique et la direction de l'Education (70 sites diagnostiqués depuis 2018). Diagnostics approfondis sur 4 sites en 2021 en fonction de ces résultats :
 - o Accompagnement à la mise en œuvre de mesures correctives dans les écoles, crèches et centres de loisirs
- Poursuite de l'accompagnement des projets de rénovation sur les problématiques acoustiques et qualité de l'air intérieur, au cas par cas.
- Sensibilisation régulière aux données des cartes stratégiques du bruit des infrastructures de transport, et du plan de prévention du bruit dans l'environnement, mis à jour et approuvés en septembre 2023
- Analyse et gestion des plaintes air et bruit sur le territoire de Brest métropole et analyse des projets des particuliers
- Contribution à l'examen des problématiques air et bruit dans les projets urbains
- Poursuite de l'approche « zones calmes » du plan de prévention du bruit dans l'environnement.
- Contribution à l'examen de la problématique sites et sols pollués dans les projets urbains et les cahiers des charges de consultation.
- Elaboration du cahier des charges pour la mise en œuvre d'une étude de la cellule économique de Bretagne sur la gestion des déchets du BTP et des filières de valorisation sur la métropole pour alimenter l'action inscrite au plan climat et les réflexions sur le thème des déchets inertes, ISDI et carrières dans le cadre de la prochaine révision du PLU.
- Poursuite de la coordination du dossier de cessation d'activité du site du Spertot dans le cadre prévu par la procédure préfectorale réglementaire. Travail sur la convention de rejet des lixiviats, suivi du dôme, préparation de protocoles complémentaires de surveillance du site et de protection des travailleurs
- Veille réglementaire et administrative sur les installations classées en général et les installations classées locales selon les problématiques. Suivi spécifique des installations classées sur le site du Spertot
- Poursuite de la veille technique et réglementaire et poursuite de l'accompagnement du réseau des référents frelons asiatiques dans les communes et de l'organisation du partage des données sur l'ensemble du territoire, lors de la campagne 2021 de destruction des nids de frelons asiatiques (destruction de 1498 nids en 2023, 1207 nids en 2022, 486 nids en 2021, 845 nids en 2020). Mise à jour du Pratik « le frelon asiatique : le guide » pour présenter au public les bons gestes, les évolutions de procédures et d'interventions sur ce frelon invasif.

Espaces Naturels et Biodiversité :

- Plan et atlas de la biodiversité :
 - o Poursuite de l'acquisition des connaissances du territoire par les principaux partenaires,
 - o Poursuite de la récupération des données auprès des partenaires (Conservatoire Botanique National de Brest, Associations naturalistes, IUEM...) et organisation de la base de données faune/flore de l'atlas de la biodiversité,
 - o Rédaction avec l'ensemble des contributeurs de L'ABI (Atlas de la biodiversité intercommunal),
 - o Accompagnement de deux masters de l'UBO sur des projets d'études (espaces verts urbains, trame noire ...),

- Suivis de différents programmes et participations à différents réseaux et comités : Comité Régional sur la Biodiversité, Agence Bretonne de la Biodiversité, programme LIFE Marha, Natura 2000, projet contrat de rade,
 - Missions d'animation, sensibilisation, communication : sciences participatives, fête de la nature, incroyables zones humides
 - Mise en œuvre d'actions autour du thème du jardinage au naturel visant à accompagner les particuliers vers des pratiques d'entretien des jardins plus naturelles favorisant l'accueil de la biodiversité : production de deux agendas « habitants jardiniers », organisation d'ateliers de jardinage, de conférences, de formations...
- Préservation, gestion des espaces et ressources naturelles :
 - Connaissance/inventaire/bilan : poursuite du diagnostic du sentier du littoral de la métropole, poursuite de l'inventaire permanent sur les stations de plantes invasives. Expertises naturalistes sur certains milieux naturels sensibles (tourbières, prairies humides, mares, plan d'eau)
 - Conservation, entretien et restauration des cours d'eau et zones humides :
 - Mise en œuvre des opérations définies dans le cadre du Programme d'Actions sur les Milieux Aquatiques (PAMA 2020-2026) rattaché au projet de territoire de l'Elorn
 - Réalisation des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, zone Est de la métropole (Rivière de Guipavas, le secteur amont de la Penfeld à Gouesnou, et le ruisseau de Lossulien au Relecq Kerhuon)
 - Réalisation des travaux d'entretien (87 ha répartis sur les différentes communes).
 - Création de mares et travaux lourds sur les plantes invasives.
 - Gestion espace naturel de Bodonou :
 - Gestion du site après ouverture au public (130Ha) en 2022,
 - Finalisation du plan de gestion du site et réalisation d'inventaires écologiques (faune et flore),
 - Aménagement du chemin Est (1,5 Kms dont 260 m de platelage) permettant le bouclage du sentier,
 - Travaux d'accueil du public : platelage ponton et mobiliers,
 - Opération de restauration de sols vivants : travaux d'agroécologie et préparation du projet de plantations,
 - Travaux de sécurité suite à la tempête CIARAN.
 - Gestion des espaces naturels du Conservatoire du Littoral
 - 79 ha répartis sur les sites suivants : le Caro, le Doubidy et le Fort du Corbeau à Plougastel, le Minou, Gwenny et Kerdalae à Plouzané,
 - Finalisation de l'étude paysagère site du Caro et étude de mise en valeur site du Minou.
 - Gestion du sentier côtier sur les communes de Plouzané, Brest et Le Relecq-Kerhuon et réalisation de travaux de sécurisation sur le marchepied du Relecq-Kerhuon et travaux de sécurité suite à la tempête CIARAN
 - Programmation et mise en œuvre des travaux de réfection et d'aménagement des chemins de randonnée et travaux de sécurité suite à la tempête CIARAN
 - Gestion des plantes invasives : poursuite des expériences pilotes, tests de pratiques et de matériel, coordination d'interventions de gestion de l'Herbe de la Pampa (pôle Espace Public et Environnement, Conseil Départemental du Finistère, SNCF, SMBI, Région Bretagne, Chambre de Commerce et d'Industrie ...), poursuite de la sensibilisation de la population
 - Veille régulière sur les atteintes portées aux milieux naturels et à la biodiversité (remblaiement, dépôts sauvages)

Prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques :

- Participation au groupe de travail sur la nature en ville
- Accompagnement des projets d'aménagement : valorisation et mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, déclinaison opérationnelle de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation environnement du PLU facteur 4 : 10 projets expertisés
- Evaluation environnementale et accompagnement sur le processus Eviter, Réduire, Compenser (ERC) (projet Kerarmérien, SB29, Rody, Frouven, Tram, Spérnot, Saint Thudon...)
- Conseils internes et externes sur le respect des contraintes réglementaires
- Veille et avis techniques sur les installations classées pour la protection de l'environnement faisant l'objet d'une procédure en cours (enregistrement, autorisation, sites et sols pollués)
- Veille sur la gestion des dépôts non autorisés de matériaux inertes

Quelques chiffres clés :

Patrimoine naturel : environ 5 000 hectares d'espaces naturels, 1 600 hectares de zones humides (dont 80 hectares en gestion publique ou conventionnelle), 330 kilomètres de cours d'eau, 70 kilomètres de littoral, un réseau bocager de 1 600 kilomètres, un réseau de chemins de 600 kilomètres, 2 500 hectares de boisements et 900 hectares d'espaces naturels littoraux.



Animer et sensibiliser sur l'environnement et le climat

Coordination des animations scolaires et péri scolaires :

- Dispositif « Aide aux projets d'école » (DAPE) : 30 fiches « environnement » proposées par 15 intervenants sur l'année scolaire 2022-2023. 107 classes de maternelles et primaires bénéficiaires sur la ville de Brest.
- Marché « Mission d'éducation à l'environnement auprès des écoles maternelles et primaires de Brest métropole » avec Bretagne Vivante : 15 classes bénéficiaires d'animation sur la ville de Brest et 10 sur les villes de la métropole.
- Dans le cadre du marché avec Bretagne Vivante, un module « école du dehors » a été proposé aux 3 classes de cycle 1 de l'école Quizac : il comprend 10 séances, dont 2 ont été réalisées en 2023.
- Lancement d'un Club Connaitre et Protéger la Nature à l'ALSH Kérichen en 2023-2024. Module de 9 jours, dont 5 financés par l'Ecologie Urbaine.
- Convention de partenariat « sensibilisation aux économies d'eau » avec Eau & Rivières de Bretagne. Les actions d'animations scolaires prévues dans la convention sont destinées aux écoles de la métropole. En 2023, 24 demi-journées d'animation ont eu lieu dans les classes de la métropole : 4 classes ont bénéficié d'un accompagnement « démarche de projet » (4 séances par classe) et 8 classes d'une séance de sensibilisation « Gaspido ».
- Le programme « Watty à l'école » de sensibilisation à la transition écologique a été déployé sur les 8 communes de la métropole sur l'année scolaire 2022-2023 : 60 classes (28 sur Brest, 32 sur la métropole) ont bénéficié de 3 animations.
- Journées de l'eau du 20 au 22 mars co-organisées avec le Service Relations Internationales dans les Ateliers des Capucins. 975 enfants de Brest métropole sensibilisés sur 3 parcours animés par des structures et associations agissant dans les domaines de l'environnement et à l'international.
- Tournée du climat et de la biodiversité les 27 et 28 novembre, en lien avec le Village Climat Déclic dans les Ateliers des Capucins : 503 élèves et accompagnateurs ont visité l'exposition avec un « Messenger du climat ». 5 classes de collégiens brestois ont bénéficié d'un atelier « les métiers de demain à la loupe ». 79 enfants et accompagnateurs ont participé aux 2 cinés débats Captain Darwin et Arctic Lab.

Thème « biodiversité » :

- Participation au Fantastique pique-nique mercredi 19 avril : animation sur le thème des fruits et légumes de saison (pêche à la ligne).
- Conférence sur l'agroécologie le 6 avril : 35 participants ont assisté à la conférence d'Alain Canet et Konrad Schreiber au Conservatoire botanique.
- Fête de la nature du 24 au 29 mai sur Brest métropole : coordination des animations et de la communication sur les 8 communes de la métropole, 13 évènements organisés sur la métropole. Journée d'animation à Brest au Jardin d'Armagnac le 29 mai : bonne fréquentation, 56 quiz distribués. 20 participants à la Rand'eau sur la Penfeld animée par Eau & Rivières.

Thème « ressources et usages de l'eau » et « eaux de pluie » :

- Journée de l'eau du mercredi 22 mars co-organisée avec le Service Relations Internationales, 20 structures présentes. 180 enfants de 8 Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) ont pu assister à une séance du spectacle « l'enfant des eaux ».
- Les Vendredis du sport sur la plage du Moulin Blanc à Brest les 21 et 28 juillet et le 25 août : animations estivales avec Les Petits Débrouillards sur la thématique « de la maison à la mer, mieux comprendre le circuit des déchets ». 401 enfants et adultes ont participé aux animations sur les 3 dates.

Thème « énergie » - climat :

- Forum Climat Déclic, en partenariat avec la Journée des commerçants à Guilers le 13 mai. 7 structures présentes. Bonne fréquentation, 90 quiz distribués.
- Concert « Mission Zürbl » à La Carène le 13 mai, à l'occasion de l'écho Festival. Environ 50 enfants et adultes.
- Ciné-débat autour du film « Ruptures » le 8 juin au cinéma Les Studios, en présence du réalisateur et de la productrice : 45 participants.

- Forum Climat Déclic en partenariat avec la Fête de l'été à Guipavas le 8 juillet. 8 structures présentes. Très bonne fréquentation, 113 quiz diffusés.
- Conférence « l'éco anxiété, une voie pour passer à l'action ? » par Pierre-Eric Sutter, le 18 septembre à la faculté Ségalen : 100 participants.
- Village Climat Déclic les 25 et 26 novembre : une quarantaine de structures réunies autour de 7 thématiques. 44 quiz le samedi et 118 le dimanche.
- En partenariat avec la Tournée du Climat et de la biodiversité : conférence « changement climatique : du constat à l'action » par Jean Jouzel le samedi : 300 participants

Quelques chiffres clés :

- Convention pluriannuelle d'objectifs avec Bretagne Vivante : 24 000 € pour la réalisation d'animations nature pour le grand public.
- Convention de partenariat « sensibilisation aux économies d'eau » avec l'association Eau et Rivières de Bretagne : 14 700 € pour la réalisation d'activités sur le thème des économies d'eau.
- Renouvellement du marché Watty à l'école pour 2023-2024 : 10 332 € (50 % de prise en charge des animations sur les 60 classes de la métropole).



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Politique sociale de l'eau

Description de l'action :

Mise en œuvre d'une allocation eau de 20 € pour les foyers les plus modestes dont le quotient familiale est inférieur à 500.

Apports au développement du territoire :

Cette action vise à aider les ménages les plus défavorisés pour faire face à leurs charges notamment vis-à-vis de leur facture d'eau potable. Elle cible les allocataires de la CAF du Finistère dotés d'un Quotient Familial (QF) inférieur à 500. Elle répond ainsi à la finalité « Renforcer la cohésion sociale et la solidarité » du développement durable.

Faits marquants et perspectives :

Sur les 19 000 potentiels bénéficiaires cibles, 6 000 ont répondu favorablement, autorisant ainsi la Métropole à leur envoyer un chèque service « hygiène ou alimentation ».

Brest métropole souhaite reconduire cette opération sur les prochaines années en élargissant le cible des bénéficiaires aux QF < à 700 de la CAF et de la MSA.

Indicateurs de l'action :

Nombre de bénéficiaires potentiels : 19 000 – Nombre de chèques envoyés : 6 000 – taux de recours : 30 %

DIRECTION ESPACES VERTS

MISSIONS

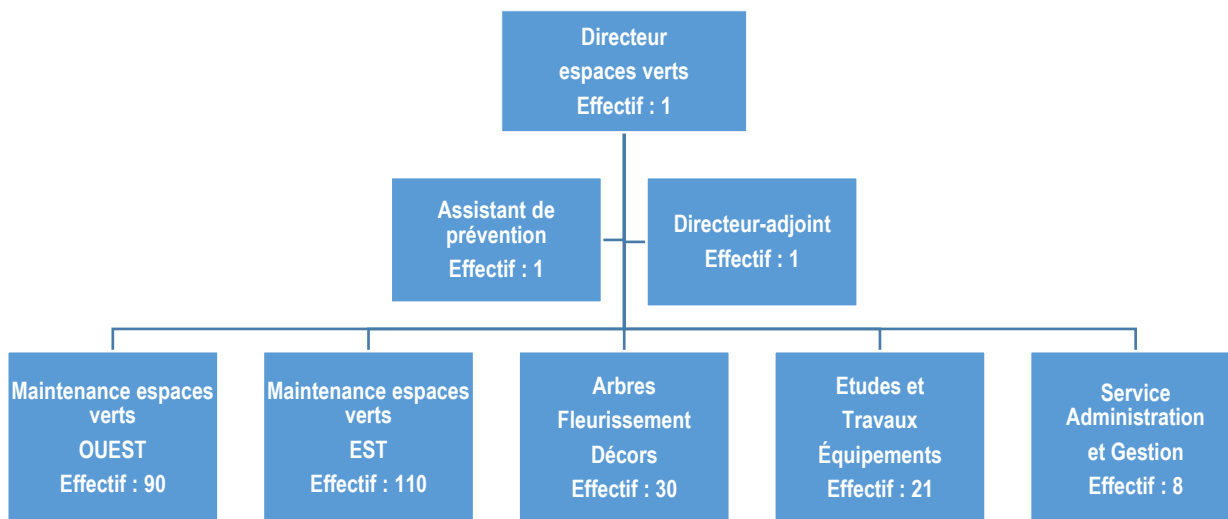
- Gérer les espaces verts publics et leurs équipements sur le territoire de Brest métropole.
- Concevoir et réaliser des projets d'aménagement en espaces verts sur le territoire de Brest métropole.
- Porter l'évènementiel et les animations dans la dimension des espaces verts.
- Assurer des prestations de conseil et d'expertise en espaces verts et paysages.

RESSOURCES

La direction espaces verts comprend 262 agents.

Il est à noter une certaine tension sur le recrutement de personnel formé aux métiers de la direction. En 2023, la direction a enregistré 13 mouvements de personnels sortants et 23 mouvements de personnels entrants :

- pour le service maintenance : 18 jardiniers, 18 contractuels et 1 agent en parcours emploi compétence.
- pour le service mobilier : 2 maçon-paysagistes, 1 contractuel,
- pour le service soins aux arbres : 2 élagueurs, 1 apprenti, 1 contractuel
- pour le centre horticole : 1 recrutement, 1 apprenti.



Le budget 2023 réalisé :

	Programme	Total dépenses	Total recettes
Investissement	Cimetières	664 €	
	Locaux jardiniers et sanitaires	461 498 €	21 276 €
	Travaux espaces verts	987 608 €	
	Patrimoine historique et architectural	19 782 €	
	Acquisition mobiliers, matériels, véhicules	569 406 €	
Total Investissement		2 038 958 €	21 276 €

	Centre de coût	Total dépenses	Total recettes
Fonctionnement	Assurer la maintenance et la rénovation du patrimoine	1 593 355 €	628 497 €
	Gérer et rénover le patrimoine arboré	44 326 €	3 514 €
	Produire et gérer des végétaux, réaliser des décors	90 369 €	7 354 €
	Contribuer au fonctionnement du Conservatoire botanique	193 295 €	
	Gérer et entretenir les plages et les sentiers littoraux	75 847 €	19 931 €
Total Fonctionnement hors personnel		1 997 192 €	659 296 €
Dépenses de personnel (262 agents)		10 878 089 €	
Total général		12 875 281 €	659 296 €

Propos généraux :

L'année 2022 avait été marquée par l'épisode de sécheresse, contraignant l'activité de la direction, notamment en matière de fleurissement et de production de végétaux. La direction a ainsi mise en place en 2023 un dispositif de récupération d'eau de pluie visant à l'alimentation en eau de sa production du centre horticole. Les 2 cuves de 250 m³ chacune, permettront ainsi de couvrir la moitié des besoins annuels du site (Cf. action développement durable).

L'année 2023 a été bouleversée par la tempête Ciaran du 2 novembre. Cet événement météorologique a provoqué la suppression de près de 6% du patrimoine arboré de la métropole (arbres en alignement de voirie ou en espaces verts, hors espaces boisés). Un important travail de réouverture à la population des accès aux espaces verts et espaces boisés est depuis mené, et ne sera achevé qu'en cours d'année 2024.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

I- Gérer les espaces verts publics et leurs équipements sur le territoire de Brest métropole

1) Assurer la maintenance du patrimoine des espaces verts

- La direction espaces verts assure la gestion des espaces verts publics des 8 communes de la métropole, transférés au 1^{er} janvier 2001. Brest métropole assure ainsi sur l'espace public, la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des espaces verts publics à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci.
- L'année 2023 a été marquée par de nombreux réaménagements d'espaces et des opérations majeures sont en cours de réception (Kerlinou et Fontaine Margot à Brest, Penhoat à Gouesnou...). La reprise en gestion d'Océanopolis par Brest Aim en 2022 a fait l'objet d'une retranscription cartographique, expliquant la baisse de la surface en gestion sur la ville de Brest.

Les espaces relevant de la compétence de la métropole :

	Espaces verts métropolitains 2018	Espaces verts métropolitains 2022	Espaces verts métropolitains 2023	Dont espaces naturels aménagés 2023
Bohars	27,6	27,5	27,5	22,7
Brest	335,1	349,3	347,3	70,2
Gouesnou	27,9	32,4	32,2	5,9
Guilers	17,1	17,9	17,6	0,4
Guipavas	97,3	104,9	104,9	60,5
Le Relecq-Kerhuon	43,8	44,4	44,2	25,3
Plougastel-Daoulas	53,0	53,7	53,7	36,8
Plouzané	79,2	78,5	78,1	41,1
Total communes	680,9	708,6	705,5	263
Parcs d'agglomération métropolitains*	186,9	186,1	186,1	104,4
Espaces de compétence communale	15,9	15,8	15,9	
Total général	883,7	910,5	907,5	367,4

* sont compris sous cette dénomination : les rives de Penfeld / Kervallon, le bois de Keroual, le vallon du Stang-Alar, le fort du Questel.

- Brest a confié, par convention, à Brest métropole la gestion des espaces verts communaux (écoles, crèches, patronages laïques...) et Bohars la gestion de l'aire de jeux située à la maison de l'enfance.

Détail des espaces de compétence communale gérés par la direction espaces verts :

Ville/Commune	Surfaces communales
Bohars	0,1
Brest	15,8
Total	15,9 ha

2) Activités des services de la maintenance

Les équipes de maintenance font évoluer leurs espaces au quotidien avec de nombreux aménagements pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Elles participent également aux travaux neufs dans les nouveaux aménagements (terrassement, engazonnement, plantations...).

Les équipes de maintenance ont été mobilisées à 100 % sur les interventions post-tempête Ciaran en fin d'année 2023.

Brest Rive Gauche

Saint-Marc :

- Place Vinet : réaménagement des massifs arbustifs près de l'église
- Rue Eugène Bérest : modification des surfaces plantées et semis d'un gazon fleuri (400 m²)
- Parking rue Bérest : modification des surfaces plantées et semis d'un gazon fleuri (200 m²)
- Route de Quimper : renforcement du fleurissement avec des vivaces et bulbes
- École Kerhoas : plantation de 10 arbres
- HLM du Guelmeur : plantation de 5 pommiers
- Jardin Jean Le Gall : plantation d'un arbre, Davidia involucrata
- Rond-point de Kérangal : semis d'un gazon fleuri (100 m²)
- Plaine de Ty Yann : plantation de 3 Albizzia julibrissin
- Jardin Boscal de Réal : réaménagement des massifs arbustifs
- Place de Strasbourg : plantation des carrés d'arbres
- Centre nautique : réaménagement des massifs arbustifs
- Axes principaux : plantation de bulbes

Parc Public Saint-Marc :

- Rue Ingres et rue du Stang Alar : plantation d'un massif
- Entrée du parc public : réfection d'un massif, côté droit

Bellevue :

Renouvellement et complément de la gamme végétale :

- Mairie de Bellevue : renouvellement arbustif
- Place Napoléon 3 : renouvellement des bassines
- Piscine de Kerhallet : renouvellement d'un massif arbustif après un incendie
- Tarente/Anjou : complément arbustif
- Rue de Kermenguy : complément arbustif
- Rue de Champagne : complément arbustif
- Rue de Brannelec : complément arbustif
- Rue de Touraine : complément arbustif
- Place de Metz : complément arbustif
- Place Royan : complément arbustif
- Avenue Le Gorgeu : complément de lierre
- 15 avenue de Tarente : renouvellement arbustif après des travaux d'isolation thermique
- 2 et 4 rue de Quizac : renouvellement arbustif
- 26 Avenue de Provence : complément arbustif
- Rue de Lannion : complément arbustif
- Rue de Lesneven : complément arbustif
- Rue de Fougères : complément arbustif
- 6-8-10 rue Francis Garnier : renouvellement arbustif

- 10 rue Duc d'Aumale : renouvellement arbustif
- Square du Poitou : complément arbustif
- Rue de Normandie (rocaille) : complément arbustif
- Rue Archinaard : complément arbustif

Plantation d'arbres : (249 u)

- Rue de Guyenne : 4 arbres
- Place de Metz : 1 arbre
- Rue Dodds : 1 arbre
- Square Gagarine : 14 arbres
- Rue de Bourbonnais : 3 arbres
- Rue de Kermenguy : 4 arbres
- Rue d'Anjou : 2 arbres fruitiers
- Rue de Dinan : 1 arbre
- Avenue de Provence : 2 arbres
- Rue de Lannion : 205 arbres (mini-forêt urbaine)
- RD 205 : 3 arbres
- Rue de Lesneven : 4 arbres
- GS Langevin : 4 arbres fruitiers
- GS Raymond et Lucie Aubrac : 1 arbre fruitier

Plantation de bulbes :

- Secteur de Quizac : 5300 bulbes
- Secteur de Kerbernier : 600 bulbes
- Secteur de Kergoat : 5000 bulbes

Désimperméabilisation des liaisons entre les quartiers :

Décapage de l'épaisseur de bitume ou sablé et remplacement par une épaisseur de paillage. L'intérêt de cette pratique est de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, de réduire l'entretien, d'obtenir un sol souple et de valoriser un matériau produit en interne.



Végétalisation d'aires sablées :

- Square de Fougères (200 m²)
- Rue du Dauphiné (450 m²)
- Ex aire de jeux de Pélissier (200 m²)



Square Fougères



Aire du Dauphiné



Forêt urbaine de la rue de Lannion

Centre :

Renouvellement et complément de la gamme végétale :

- Cité d'Antin : complément arbustif
- Square Beautemps-Beaupré : complément arbustif
- Square de l'Herminier : complément arbustif
- Square Kennedy : complément arbustif
- Ex cercle naval : complément arbustif
- Boulevard Gambetta : complément arbustif
- Gare : complément arbustif
- Musée : complément arbustif
- Jescaliers Denver : complément de vivaces
- Tour d'Auvergne : complément d'arbustes
- Square Alphonse Juin : complément arbustif (jardin de la biodiversité)
- Square Wilson : complément arbustif
- Square Louis Hémon : complément arbustif
- Square Mathon : renouvellement du mixt-border
- Place Coatmeur : remplacement de végétaux après la sécheresse
- Jardin Henri Groues : renouvellement arbustif
- Lavoisier Conseil : complément arbustif
- Mairie centrale : complément arbustif
- Place Sanquer : complément arbustif
- Square Ballouet : réaménagement de l'espace après des travaux

Plantation d'arbres :

- Ecole Jean Macé : 2 arbres
- Jardin du château : 7 arbres
- Jardin De Gaulle : 20 charmilles
- Square Kennedy : 1 arbre
- Plaine de Foch : 1 arbre
- GS Simone Veil : 2 arbres

Transplantation des 8 magnolias de l'avenue Réveillère (aménagement de la gare routière)



Transplantation des magnolias



Fleurissement de l'espace Réveillère après transplantation

Rives de Penfeld :

- Plantation d'un albizia en cepée sur la rive Maugras (aire sablée)
- Travail en collaboration avec l'école Louise Michel et les animateurs de Bretagne Vivante
- Mise en place de grumes et d'un hôtel à insectes pour les classes en extérieur (école dehors)
- Réfection du massif à proximité du sanitaire Goyen
- Réalisation de prairies fleuries pluriannuelles à Kervallon et la plaine des Rives de Penfeld



Réalisation de prairies fleuries à Kervallon et plaine des Rives de Penfeld

Europe :

- Revalorisation du petit bois rue Corot : évacuation des déchets, fermeture aux véhicules et engazonnement du délaissé de terrain
- Arrachage et replantation aux pieds de bâtiments de BMH à Pontanezen pour faciliter le ramassage des déchets
- Réaménagement et replantation de différents sites :
 - o Square Tissot : réhabilitation avec plantations d'arbustes et de vivaces. Ajout d'un arbre (mûrier platane)
 - o Kerichen : plantations de fruitiers (budget participatif)
 - o Terrain de sport de l'école Jacquard (budget participatif) : plantation avec l'école
 - o Espace nature de Pontanezen (budget participatif) : plantation avec les bénévoles de Vert le Jardin
 - o Revalorisation du carrefour des combattants
- Animation avec l'école Jacquard et la crèche de l'Europe pour expliquer le métier de jardinier et l'entretien du jardin Menez Paul
- Fouille et mise à jour d'une partie du lavoir du jardin Saint-Jacques
- Complément de plantations sur les différents massifs du secteur
- Réalisation de prairies fleuries sur divers sites



Revalorisation des massifs - carrefour des combattants

Lambézellec :

- Rue Marcellin Duval : réaménagement de la gamme végétale en accompagnement de voirie, sélection d'essences végétales basses diverses, fleuries et durables
- Rue Emile Ogier et rue du Calvaire : création de massifs de vivaces et d'arbustes en accompagnement de voirie au pourtour du parc de Keravelloc
- Lavoir de Lambézellec : suite à la rénovation du site en lien avec les acteurs du quartier, complément de plantation de fruitiers au niveau des terrasses
- Église Saint-Laurent : réfection des massifs à l'entrée du parking Maryan Deschart (plantation de végétaux fleuris et colorés pour redynamiser et valoriser les abords du site)
- HLM de Kermaria : suite à la réhabilitation, création de nouveaux massifs d'arbustes et de vivaces
- Rue Joseph Le Frappeur : création d'un massif d'arbustes et de vivaces
- Jardin Bertrand d'Argentrée : requalification et modernisation de la gamme végétale, sélection d'une gamme végétale diversifiée, colorée et fleurie sur toute l'année



- Rond-point du Spenot : requalification de la végétation par des essences en lien avec une gestion extensive en remplacement des végétaux à caractère très horticole
- Plantation d'arbres fruitiers sur plusieurs sites (environ 20 pommiers, poiriers...) : Rosenbaum, Kerinou, Lavoir de Lambézellec
- Aire de jeux à Messioual : plantations de vivaces, d'arbustes et d'arbres
- Bois de la Brasserie : plantation de 5 arbres (collection de chênes) et engazonnement en accompagnement de l'installation de l'aire de jeux du haut de la rue Paul Féva
- Groupe scolaire Paul Dukas : plantation d'une quarantaine d'arbres



Plantations de vivaces et fruitiers palissés au lavoir de Lambézellec

Brest Rive Droite

Quatre-Moulins :

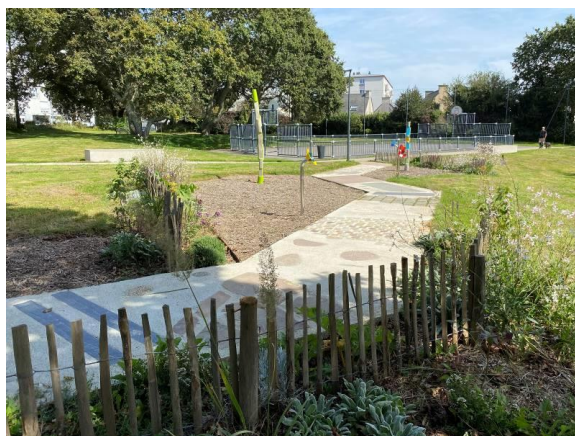
- Jardin Frégate la Boussole : réfection des massifs aux abords de l'aire de jeux (400 m²)
- Jardin de Kerbonne : rajeunissement du massif de la terrasse (700 m²)
- Jardin de Kerraros : plantation de 2 chênes et reprise des massifs (150 m²)
- Jardin des Explorateurs : renouvellement des végétaux dans quatre bacs de collection
- Square de Roscanvel : plantation d'un complément de vivaces
- Lavoir rue de Saint-Malo : reprise des allées et sécurisation/plantation d'une pente



Travaux de sécurisation - Lavoir Saint-Malo

Saint-Pierre :

- Rue Jim Sevellec : rénovation des massifs (110 m²)
- Groupe scolaire Kerargaouyat : plantation de 18 arbres
- Lavoir Sainte Brigitte : remplacement de la haie de buis par des ifs
- Jardin de Kerzudal : plantation de l'espace sensoriel en coordination avec le bureau d'études



Plantation de vivaces et arbustes en accompagnement de l'espace sensoriel du jardin de Kerzudal

Hauts de Penfeld :

- Place Jack London : aménagement de l'arrière de la médiathèque (plantation de fruitiers et de vigne)
- Place Jack London : confortement du fleurissement vivace aux abords de la médiathèque
- Rue Pradère Niquet : plantation de 2 arbres (Malus et Prunus)
- Rue de Guilers : renouvellement partiel des massifs en accompagnement de voirie
- Groupe scolaire Haut de Penfeld : plantation de 2 arbres



Animation plantation de vignes et fruitiers – Arrière de la Médiathèque, Place Jack London

Cavale Blanche :

- Rue Maturin Méheut : reprise de la jardinière (30 m²)
- Angle Strauss/Bach : reprise d'un massif de vivaces (30 m²)
- Angle Mozart/Wagner : reprise d'un massif de vivaces (50 m²)
- Sauleraie de l'Archantel : plantation de l'oseraie, reprise des allées

Guipavas :

- Boulevard de Coataudon : mise en place d'un mélange fleuri en attente de plantation après la construction du lotissement (60 m²)
- Le Douvez : plantation du parking de la plage de Pen An traon (155 m²)
- Rue du Douvez : plantation de massifs vivaces (100 m²)
- Mise en place d'un décor cycliste pour la « Paris Brest Paris »
- Place St Eloy : mise en place d'un massif le long du mur (20 m²)
- Vallée de Kérivin : réfection de l'allée sablée (113 ml)
- Parking Keranna : plantation des abords en arbustes et vivaces (90 m²).
- Prairie de Keravillin : plantation de 10 chênes des marais et 10 cyprès chauves
- Rond-point rue du Rody : plantation de vivaces résistantes à la sécheresse (92 m²)
- Parc de Pontanné : mise en place de prairies fleuries entrée Est (50 m²)



Décor de vélo pour la Paris Brest Paris, mélange fleuri rue de Coataudon, plantation de cyprès chauve

Bohars/Guilers/Keroual :

Bohars :

- Jardin de la Mairie : réfection de la gamme végétale en vivaces
- Penfeld Bras : complément de vivaces et plantes grimpantes en accompagnement de l'aire de jeux
- Plantation de 6 arbres dans la ville

Guilers :

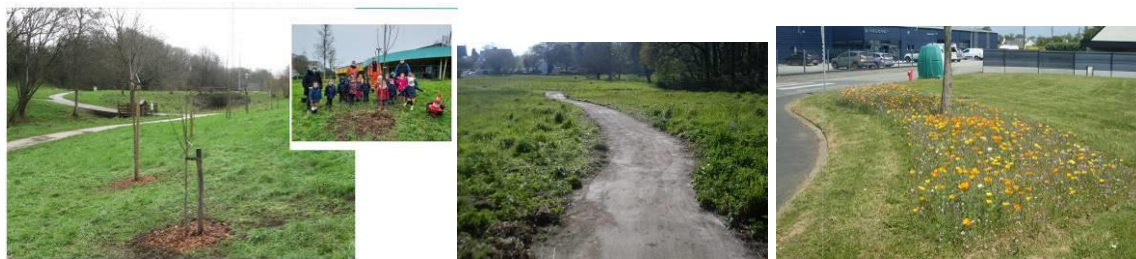
- Entrée de Kerebars : plantation de massifs en vivaces et arbustes
- Axe de la gare : remplacement de la gamme arbustive en accompagnement de voirie
- Rue de Kermonfort : plantation d'un arbre sur le rond-point
- Jardin Ballyhaunis : complément de vivaces
- Plantation de 9 arbres de diverses essences et variétés

Keroual :

- Plantation de nouveaux arbustes de collection dans le fruticetum
- Plantation de 7 pommiers de diverses variétés dans le verger
- Plantation de 163 arbres de diverses essences et variétés dans le bois de Keroual en remplacement d'arbres morts, dont 4 noyers et 10 néfliers
- Poursuite de la mise en sécurité du bois
- Suivi du plan de gestion du bois
- Stockage et valorisation de bois d'abattage en collaboration avec une scierie mobile

Gouesnou :

- Travail sur le document des Villes et Villages Fleuris et visite du jury
- Rue de Penhoat : semis de mélange fleuri à l'entrée de la commune (30 m²)
- Place des fusillés : engazonnement de surfaces vides ou infestées de graminées (300 m²)
- Allée du haut de la prairie St Gouesnou : réfection de l'allée (100 ml)
- Kerlois : plantation de 2 arbres fruitiers
- Pôle santé de Gouesnou : suppression de massif et engazonnement (250 m²)
- Rue des rochers : arrachage sur talus et engazonnement (80 m²) et plantation d'un massif (35 m²)
- Allée Clos du chêne : réfection de l'allée (120 ml)



Plantation d'arbres à Kerlois, réfection d'allée clos du chêne, prairie fleurie rue de Penhoat

Le Relecq-Kerhuon :

- Rue Brizeux : revégétalisation d'un massif de semis d'un mélange fleuri puis plantations en vivaces en 2024 (30 m²)
- Rue Danton : renouvellement des massifs d'arbustes (40 m²)
- Venelle des lavandières : plantation d'un massif de vivaces le long de la voie (90 m²)
- Route de la corniche et place Camfrout : semis de mélange fleuri (30m²)
- Coulée verte : réfection d'une allée (70 ml)
- Ilot communauté : semis d'un mélange fleuri avant plantation
- Entrée de ville, boulevard De Gaulle : plantation de l'axe central à partir du rond-point Kergleuz (190 m²)
- Rue Guy Laot : plantation pour le bureau d'études (95 m²)



Refection d'une allée à la coulée verte



Mélange fleuri îlot communauté



Plantation îlot central boulevard de Gaulle

Plougastel-Daoulas :

- Mairie : réaménagement des massifs arbustifs (arbustes, vivaces et bulbes)



- Abords voirie rocade sud : réaménagement arbustif des ronds-points et renforcement de la palette végétale
- Rue de Kerbrat : réaménagement arbustif
- Jardin Bobby Sand : remplacement de la palette végétale
- Placitre : renforcement de la gamme végétale
- Talus de Penn An Lann : plantation d'un arbre (*Quercus palustris*)
- Abords voirie : renforcement de la gamme végétale au niveau de Croas Ar Bis
- Axes principaux : plantation de bulbes

Plouzané :

- Route de Brest : préparation de prairies fleuries (500 m²)
- Parvis de la mairie : installation de nouveaux massifs de fleurissement saisonnier
- Parvis de la mairie : reprise des massifs sur le côté et confortement des massifs avec des vivaces
- Jardin de Pencoed : plantation d'arbres avec les enfants (journée de l'arbre)
- Création de la première partie de la mini-forêt au parc Gonio : plantation de 200 arbres



Les 6 écoles (270 enfants) de la commune ont participé à la première journée de l'arbre – Parc de Pencoed

Conservatoire Botanique :

- Espace extérieur des serres pédagogiques : réaménagement arbustif
- Allée principale : suppression d'une partie du massif en bambous pour une meilleure visibilité et engazonnement
- Zone Himalayenne : renforcement de la palette végétale
- Zone de Chine : renforcement de la palette végétale
- Zone Asie : réaménagement arbustif
- Mise en place de l'étiquetage pour les collections
- Renforcement du fleurissement avec la plantation de bulbes et de vivaces
- Poursuite de l'opération "crassule" sur le plan d'eau principal (lutte pour contenir le développement d'invasives)

3) Activité du service soins aux arbres

Avec la période caniculaire de l'été 2022, le patrimoine arboré de la métropole brestoise fut apprécié. Outre son intérêt en faveur du cadre de vie, de la biodiversité et du paysage, les arbres des parcs et d'alignements ont participé à la régulation thermique de la ville par leur ombrage et leur évapotranspiration.

L'année 2023 a été marquée par la tempête Ciaran du 2 novembre 2023.

Selon Météo-France, elle a été classée la tempête la plus sévère sur la Bretagne depuis celle de 1987. Des rafales de 207 km/h ont été enregistrées à la pointe du Raz et de 156 km/h à Brest, marquant de nouveaux records absolus de vitesse du vent sur ces territoires.

En Bretagne, les dégâts considérables sur les espaces boisés ont été aggravés par les conditions météorologiques d'un début d'automne d'abord chaud et sec suivi de fortes précipitations. Les arbres, souvent encore en feuilles dans les sols imbibés d'eau, ont donc été plus sensibles aux vents violents.

Environ 1500 arbres (hors espaces boisés) sont tombés, bloquant les rues et accès divers, et générant des dégâts sur les voitures et les patrimoines privés.

La direction a suivi les priorités d'intervention suivantes :

- 1: réouverture des voies de circulations
- 2: retrait des arbres publics tombés sur les habitations / lignes électriques
- 3: sécurisation des voies, écoles, abords des services publics
- 4: interventions dans les parcs et jardins
- 5: interventions dans les espaces boisés

Cette période a été marquée par une forte mobilisation des régies Voirie, Patrimoine logistique, et Propreté pour aider au dégagement des voies.

Les mises en sécurité ont nécessité des abattages complémentaires en urgence d'arbres instables.

Les parcs et jardins ont été fermés dans l'attente des interventions nécessaires pour assurer la sécurité du public. Le délai de réouverture des parcs et jardins sera long : plusieurs mois pour les derniers espaces.

Le paysage de la ville est fortement impacté et modifié.





Une première approche du préjudice subi par la perte des arbres, calculé sur la base du Barème de l'arbre (V.I.E. CAUE 77) est le suivant :

	Nombre	Coût moyen	Total
Arbres urbains	500	3000	1 500 000 €
Arbres parcs et jardins	1000	5000	5 000 000 €
			6 500 000 €

Une remise en état théorique / de replantation (à l'identique) serait de :

	Nombre	Coût moyen	Total
Arbres urbains	500	3000	1 500 000 €
Arbres parcs et jardins	1 000	650	650 000 €
			2 150 000 €

De fait, les travaux programmés pour la période hivernale ont tous été annulés et reportés à une date ultérieure.

Au cours de l'année 2023, les deux équipes d'élagueurs de la métropole ont également été sollicitées : près de 600 interventions en taille et soins aux arbres ont été réalisés (hors tempêtes) et un peu plus de 1 200 arbres et 56 fruitiers ont été plantés sur la métropole (écoles, alignements, jardins et parcs...).

Par ailleurs, les élagueurs ont sculpté des troncs d'arbres pour l'aménagement du square du Poitou.

4) Activité du centre horticole

Fleurissement / production du centre horticole :

- 36 281 plantes annuelles pour la floraison estivale
- 71 602 plantes bisannuelles pour la floraison hivernale et printanière
- 2 193 chrysanthèmes
- 21 089 plantes vivaces et 1 000 pieds mère
- 2 000 plantes pour fleurs coupées
- 2 600 plantes pour décors (intérieurs et extérieurs) : pertes d'environ 300 plantes du fait de la sécheresse 2022
- 206 jardinières et suspensions
- 37 877 végétaux achetés (dont arbres, arbustes, vivaces, rosiers, plantes couvre-sols) saison 2023/2024
dont 372 petits fruits et 56 arbres fruitiers
- 21 950 annuelles et bisannuelles achetées aux ESAT
- 75 985 bulbes achetés pour naturalisation
- 1 500 bulbes achetés et cultivés pour fleurs coupées
- 22 511 bulbes achetés pour compléter le fleurissement des massifs d'annuelles et bisannuelles
- 1 220 bulbes pour animations horticoles

Les quantités de végétaux achetées aux ESAT restent stables pour contribuer à cette activité sociale, ainsi que la culture des chrysanthèmes en production.

La production d'annuelles et bisannuelles est impactée par les travaux préparatoires de la 2^{ème} ligne de tramway (massif du ront-point Albert 1^{er} supprimé).

Dans les végétaux achetés, la proportion de fruitiers reste orientée vers des variétés locales, contribuant à la conservation d'un patrimoine fruitier génétique riche.

En 2023, les temps de cultures et d'entretien des plantes à décors, toutes plantes confondues, sont de 6325 heures et les temps de gestion des fournitures horticoles et végétaux de 1 041 heures. L'entretien de plantes vertes de bureau correspond à 82 heures.

Un agent du centre horticole participe aux animations sur la biodiversité au printemps, sur le thème de la protection biologique intégrée qui est appliquée au centre horticole pour les cultures.

L'animation jardinière a eu lieu pour les annuelles au Relecq-Kerhuon, dans la salle culturelle l'Astrolabe et au centre horticole pour les bisannuelles.

5) Activité du service mobilier espaces verts

Les deux équipes de l'unité mobilier espaces verts interviennent sur les aires de jeux, certains équipements sportifs en libre accès, les mobiliers et surfaces minérales (bétons, enrobés, payages, dallages, murets).

L'unité réalise les travaux de VRD, de maçonneries diverses, la pose et l'entretien de mobiliers urbains, de clôtures, garde-corps, le lavage des équipements, la pose et le curage des réseaux EP.

Le parc jeux pour enfants de Brest métropole est constitué de 447 jeux situés dans 150 aires de jeux. Celui de la ville de Brest, géré par convention par Brest métropole, est constitué de 198 jeux situés dans 66 aires de jeux.

Le sport en libre accès compte 214 agrès sportifs répartis sur 62 zones (buts de foot, paniers de basket, stations de fitness, stations de Street Work Out, d'étirements, de parcours de santé...). En complément de ces équipements, on dénombre 24 terrains multisports en accès libre.

Sur ces missions, les équipes réalisent la pose des structures et la confection des sols amortissants, ainsi que l'entretien de tous ces équipements, intégrant la partie des contrôles réglementaires.

Les deux équipes ont également en charge le mobilier dans les parcs et jardins et en partie sur l'espace public, soit 3 450 mobiliers d'assise, 718 corbeilles et 278 tables de pique-nique.

En 2023, les équipes de l'unité mobilier espaces verts ont réalisé 858 interventions et notamment les suivantes :

Travaux d'accessibilité et de sécurité :

- Bois de la Brasserie (Lambézellec) : pose d'une main-courante sur un escalier
- Rue de St Malo (Quatre Moulins) : réfection totale d'un escalier avec pose de main-courante et dalles pododactiles
- Abords du rond-point de Palaren (Guipavas) : pose d'une main-courante sur un escalier
- Espace vert Penarguear (Bohars) : remplacement de main-courante d'un escalier
- Bois du Petit Moulin (Bohars) : réfection totale d'un escalier avec pose d'une main-courante
- Rue de Rennes (Bellevue) : pose d'une main-courante sur un escalier
- Bois de la Brasserie : rénovation complète d'une allée, secteur Paul Féval
- Lambézellec : pose de mobiliers « Circuit des Aînés »
- Quartier St Marc : pose de mobiliers « Circuit des Aînés »

Interventions sur le patrimoine jeux pour enfants

- Jardin de Kerzudal (Saint-Pierre) : espace jeux et mobiliers inclusifs, zone balançoire multisieges
- Prairie St Gouesnou : réfection de l'aire de jeux des « tous petits »
- Poitou (Bellevue) : réfection totale de l'espace jeux avec intégration de jeux inclusifs
- Bois de la Brasserie : réfection totale de l'offre de jeux et pose de mobiliers divers
- Square Vercingétorix (Europe) : complément de jeux
- Kéroual, plaine côté Ecuries (Guilers) : complément de jeux
- Parc Prévert (Plouzané) : complément de jeux

Travaux divers :

Brest :

- Jean-Michel Caradec / Rue Mozart (St Pierre) : réfection totale de la circulation piétonne en enrobé avec intégration d'infiltration
- Abords du lavoir Hyppolite Rolland (St Pierre) : redimensionnement de l'entourage d'un hêtre et reprise des circulations périphériques
- Jardin des explorateurs, partie basse (Quatre Moulins) : réfection des bordures en bois et intervention sur les maçonneries anciennes
- Poitou (Bellevue) : création de circulations piétonnes
- Jardin du château (Centre) : reconfiguration partielle entre les circulations et les espaces verts
- Sanquer (Centre) : remplacement total des bancs du jardin
- Abords de l'auberge de jeunesse du Moulin Blanc (St Marc) : réfection de maçonneries anciennes
- Abords du manoir de Kerbriant (St Marc) : réfection de maçonneries anciennes
- Jardin partagé Kérichen : pose de mobiliers, abri de jardin avec réserve d'eau
- Tissot (Europe) : pose de mobiliers et d'un platelage
- HLM Pontanézen : réfection de l'aire de jeux Gavarni suite à un vandalisme
- HLM Ponatnézen : réparation du filet pare-ballon du terrain de foot en herbe du côté de la rue du 8 Mai
- Jardin de Kérinou (Lambézellec) : réfection de la circulation en enrobé avec infiltration

Guipavas :

- Vallée de Kerivin (Guipavas) : pose de mobiliers (budget participatif)
- Espace de jeux de la plage du Moulin Blanc : réfection totale des assises sur un muret
- Liaison piétonne Stangalar / Moulin Blanc : réfection de la circulation piétonne stabilisée avec infiltration
- Promenade du Moulin Blanc : pose d'agrès d'étirements

Le Relecq-Kerhuon :

- Coulée verte : remplacement de deux passerelles et réalisation des plateformes pour le mobilier (budget participatif), réfection et réalisation de circulations en stabilisé

Plougastel :

- Pors Gwen : remplacement de mobilier (table accessible PMR) avec réfection des circulations en stabilisé (budget participatif)

Bohars :

- Maison de l'Enfance : reprise des sols souples des jeux (dans le cadre de la convention avec la ville de Bohars)

Guilers :

- Keroual : création d'allée en accompagnement de l'espace jeux (secteur écuries)
- Rue Perros : réfection de maçonneries en moellons

Gouesnou :

- Jardin de la Fontaine : création de circulations (rampe en béton avec infiltration)

Plouzané :

- Square de Pencoed : pose d'un filet pare-ballon en complément du terrain multisport

Travaux pour le compte de la ville de Brest :

- GS Kerhallet : pose de mobiliers dans la cour primaire
- GS Kerhoas : remplacement de jeux dans la cour maternelle
- GS Rostand : pose de mobiliers et prises à grimper
- GS Kérisbian : dépose de jeux, mobiliers et clôtures
- GS Jacquard : remplacement du jeu Cabane
- GS Simone Weil : reprise des sols amortissants les jeux
- GS Langevin : pose de mobiliers et prises à grimper
- GS Kerargaouyat : pose de mobiliers
- GS Buisson : pose de mobiliers
- GS Queliverzan : intervention sur diverses clôtures
- GS Dupouy : réfection de jeu CLSH
- Halte-garderie Kérourien : pose de jeu

6) Éléments complémentaires

- a) Gérer les prestataires assurant la maintenance des espaces verts

La maintenance des espaces verts est réalisée en régie et également par des entreprises. Les prestations effectuées par des entreprises, imputées en section de fonctionnement, représentent un montant total de 800 453 € et se répartissent comme suit :

- Entreprises privées : 300 479 €
- Entreprises d'insertion : 102 107 €
- Entreprises employant majoritairement des personnes en situation de handicap : 397 867 €

- b) Entretien des espaces littoraux (plages et sentiers)

Poursuite et adaptation des prestations de nettoyage des 10 plages dont la qualité de l'eau est suivie par la DDASS (ramassage et évacuation d'algues vertes, macro-déchets et poubelles "plages propres", location et entretien de sanitaires fixes ou mobiles).

Volume d'algues évacuées : 347 m³, dont 67 % sur la plage du Moulin Blanc, 16 % sur la plage de Pen An Traon à Guipavas et 17 % sur la plage du Passage au Relecq-Kerhuon.

Apport de sable de mer sur la plage de Pen An traon (80 tonnes en juin 2023).

- c) Evolution des méthodes de gestion dans un souci de développement durable et d'amélioration du service rendu

Chaque année, la direction espaces verts poursuit ses efforts de simplification et de rajeunissement des massifs et aménagements divers, afin d'optimiser la gestion des espaces tout en conservant une forte présence du végétal à l'échelle de la métropole.

- Gestion différenciée

La cartographie de la gestion différenciée et écologique dans les jardins peut être consultée par les agents de Brest métropole, les différents services et les mairies qui peuvent ainsi informer les usagers sur la gestion des espaces qui les concernent. Cette cartographie évolutive sera mise à jour et complétée régulièrement.



La recherche et la mise en place d'alternatives à la gestion classique des espaces verts, comme l'éco-pâturage ou la diversification des types de tontes et des fréquences (15 jours, 1 mois, 2 mois et 6 mois), grâce à l'acquisition d'engins mécaniques performants et multi-tâches, se poursuivent.

Des suivis ou essais se mettent en place pour économiser les ressources : réalisation d'analyses de sols pour restaurer leur bonne santé et leur fertilité par des apports précis d'amendements et d'engrais organiques.

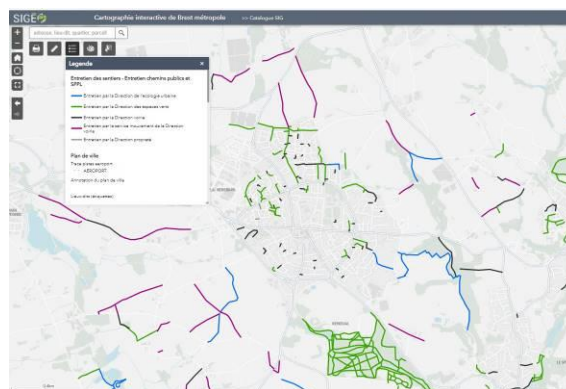
- Gestion des chemins

Une démarche de mutualisation des données cartographiques concernant la gestion des chemins a été réalisée entre les services du pôle espace public et environnement (voirie, espaces verts, écologie urbaine et propreté).

L'objectif est de renseigner le service gestionnaire pour l'ensemble des chemins publics gérés par la collectivité. Cet inventaire doit permettre d'optimiser la gestion des sentiers et de diffuser l'information auprès des utilisateurs de SIGEO (communes, mairies de quartiers...).

Ce travail est maintenant abouti et utilisable pour les communes (sauf Brest) et certains quartiers brestois.

Cette cartographie va s'enrichir régulièrement sur le reste du territoire de la métropole. Elle restera évolutive et amendable au fil des années.



Cartographie des chemins



- Valorisation des déchets verts

Après avoir achevé les deux nouvelles aires de valorisation des déchets verts en 2021, celles-ci sont au nombre de huit actuellement.

Le compost produit est utilisé à 100 % sur les massifs arbustifs et floraux. Grâce à cette nouvelle pratique sur l'ensemble du territoire, plus de 2800 m³ de déchets verts ont ainsi été valorisés cette année.

Les branchages provenant des tailles d'arbres par les élagueurs et du lamier par le service voirie-régie sont broyés et valorisés en paillage. Plus de 24 920 m³ sont ainsi valorisés.

- Formation fleurissement

Les formations sur les techniques de fleurissement à l'attention des agents, organisées en interne à la direction, ont permis de former 14 agents en 2023.

Cette formation a pour objectifs de partager des valeurs communes sur le fleurissement et d'acquérir les connaissances nécessaires pour concevoir et gérer des massifs floraux d'annuelles, bisannuelles et vivaces.

La composition de ces massifs est répartie sur l'ensemble des équipes de maintenance afin que toutes les équipes puissent participer à l'effort de fleurissement de la métropole.

II- Concevoir et réaliser des projets d'aménagement en espaces verts sur le territoire de Brest métropole

1) Assurer la réalisation d'aménagements du patrimoine vert

Etudes et Travaux :

Le bureau d'études a étudié et suivi la réalisation d'aménagements d'espaces verts dans le cadre de la politique portée par Brest métropole et pour le compte de la ville de Brest par convention. Ces opérations sont menées en lien avec les acteurs et actrices de quartier (mairies de quartier, instances de quartier, maisons pour tous, centre social...). Cette étape préalable permet de valider un programme d'aménagement cohérent en relation avec les aspirations du quartier. Sur les enjeux de proximité, en cohérence avec le contrat de gouvernance territoriale, les priorités émergent des communes et mairies.

Principales opérations réalisées en qualité de service pilote sur le patrimoine de proximité au regard des problématiques propres à celui-ci :

Rénovation d'espaces anciens et renouvellement de l'offre jeunesse :

- Square du Poitou : réaménagement du jardin et de l'aire de jeux (Bellevue)
- Parc du Gonio : étude de réaménagement (Plouzané)
- Parc Lareur : étude pour la mise en place d'agrès d'étirement (Plouzané)
- Parc Jacques Prévert : étude pour la mise en place de mobiliers (Plouzané)
- Place de l'Hôtel de ville de Plouzané : étude pour l'habillage des bancs en granit (Plouzané)
- Square Vercingétorix : amélioration de l'offre de jeux (Europe)
- Square Tissot : rénovation du jardin (Europe)
- Square Professeur Chrétien : étude de réaménagement (Europe)
- Bois de la Brasserie : rénovation globale de l'offre de jeux (Lambézellec)
- Square de Kerapur : étude de réaménagement du jardin et création d'une aire de jeux (Guipavas)
- Espace Kerapur : étude pour la revégétalisation et la suppression de l'aire de jeux existante (Guipavas)
- Square de la Tour d'Auvergne : étude pour le réaménagement (Brest Centre)
- Place Sané : étude suite à un changement de programme (Brest Centre)
- Square de la Déportation : réaménagement du jardin (Brest Centre)
- Vallon de Kerguérec : étude pour le réaménagement (Parc des Rives de penfeld)
- Allée de Kerlois/ALSH : réfection de l'allée et plantation d'arbres devant l'ALSH (Gouesnou)
- Cavale Blanche : réfection et aménagement du chemin de Pirandello (Saint Pierre)

Mise en valeur du patrimoine paysager et préservation du patrimoine historique :

- Avenue de Provence : accompagnement de la maintenance pour la réalisation d'une mini-forêt (Bellevue)
- Rue Maréchal Pélissier : étude pour la plantation d'un verger à Kergoat (Bellevue)
- Rue Pierre Trepos : étude d'accompagnement de voirie pour la végétalisation de la rue (Bellevue)
- Rue Sébastopol : création d'un massif planté (Saint Marc)
- Rue Magenta : création d'un massif planté (Saint Marc)
- Place Guerin : plantation des jardinières de la rue piétonne (Brest Centre)
- Jardin des Falaises : travaux de réfection et de sécurisation de maçonneries (Brest Centre)
- Giratoire Herman Melville : accompagnement de voirie pour la plantation d'arbres (Saint Marc)
- Abords de l'église de Plougastel : création de massifs pour la végétalisation des pieds d'arbres (Plougastel)
- Route de Kervénal : accompagnement de voirie pour la plantation de haies bocagères (Plougastel)
- Rond-point de Keranna : étude pour la végétalisation de l'entrée de ville (Guipavas)
- Rue Réveillère : accompagnement de voirie pour la plantation d'arbres (Brest Centre)
- Rue Pen ar Menez : étude d'accompagnement de voirie (Lambézellec)
- Rue du 8 mai 1945 : étude d'accompagnement de voirie, déminéralisation (Europe)
- Carrefour de Keresseis : accompagnement de voirie pour la végétalisation et la plantation d'arbres (Saint Pierre)
- Rue des Quatre Pompes : accompagnement de voirie pour la végétalisation et la plantation d'arbres (Saint Pierre)
- Rue de Kermaria : accompagnement de voirie pour la végétalisation et la plantation d'arbres (Lambézellec)

Amélioration de l'offre d'usage :

- Jardin de la Fontaine : réalisation d'une rampe d'accès entre le Jardin de la Fontaine et la crèche Don Bosco (Gouesnou)

- Etude pour la réfection d'allées sur le secteur de Quizac (Bellevue)
- Rue d'Armagnac (Bellevue) : réfection des allées
- Promenade du Moulin Blanc : étude pour la déminéralisation et la végétalisation (Guipavas, Saint Marc, Le Relecq-Kerhuon)
- Promenade du Moulin Blanc : création d'une zone test (déminéralisation et végétation), installation de mobilier de fitness et de repos (Guipavas, Saint Marc, Le Relecq-Kerhuon)
- Marréguès : aménagement d'une liaison douce entre la rue Simon Garengueau et la rue Irène Vallé (Lambézellec)
- Aire de jeux Messioual : travaux d'amélioration de l'aire de jeux de Messioual 1, plantations d'arbres, d'une haie brise-vent et complément de l'offre de jeux (financement DAEM) (Lambézellec)

Travaux pour le compte de la ville de Brest :

La cellule études et travaux intervient pour le compte de la ville de Brest (contrat de mutualisation) et notamment pour la direction éducation dans le maintien du patrimoine des cours d'école. Une attention particulière est portée sur la place de la végétation au sein de ces espaces minéraux.

Principales opérations pilotées en 2023 :

- Groupe scolaire de Kerargaouyat : réfection et végétalisation des deux cours élémentaires
- Groupe scolaire du Questel : remplacement d'un portillon
- Groupe scolaire Paul Langevin : réfection et végétalisation des cours maternelle et élémentaire
- Groupe scolaire Ferdinand Buisson : travaux d'amélioration des cours maternelle et élémentaire
- Groupe scolaire du Petit Paris : travaux de réseaux d'eau pluviale
- Groupe scolaire Diwan Guelmeur : réfection d'une clôture et plantations d'arbres
- Groupe scolaire Jean Rostand : verdissement de la cour élémentaire
- Groupe scolaire Jacques Kerhoas : changement des jeux de la cours maternelle et réfection des gazons de la cour élémentaire
- Groupe scolaire des Quatres Moulins : renouvellement d'un jeu
- Groupe scolaire Jacquard : renouvellement d'un jeu
- Halte-garderie de Kerangoff : réfection de la cour
- Halte-garderie de Kerourien : mise en place d'un jeu
- Ancienne crèche de l'Europe : nettoyage de la cours et remplacement de clôture
- MJC de l'Harteloire : réfection de l'enrobé en sortie de parking
- Crèche Grain de Soleil : réfection du sol souple

Dans le cadre des réflexions sur les évolutions des cours d'écoles vers une offre moins genrée, offrant plus de diversité et de ludicité, un travail important a été réalisé sur les groupes scolaire Langevin (réfection des cours maternelle et élémentaire) et Kerargaouyat (réfection de la cour élémentaire).

2) Portage des opérations du budget participatif

La direction espaces verts pilote différentes actions du budget participatif.

Rue Albert Thomas (Bellevue) :

- Etude et réalisation de la végétalisation de la rue
- Plantation d'arbres en animation avec les enfants de l'école Langevin

Pontanézen (Europe) :

- Réalisation des travaux pour mise en place d'un multisport et d'une zone de fitness
- Etude et réalisation d'un jardin partagé et d'une table de pique-nique

Pors Gwenn (Plougastel) :

- Mise en place d'une table de pique-nique PMR

Jardin du Cléguer (Plougastel) :

- Création d'une allée en terre-pierre

Secteur Kerichen (Europe) :

- Création d'un jardin partagé

Bois de la Brasserie (Lambézellec) :

- Etudes pour mise en place d'un toboggan

La coulée verte (Le Relecq Kerhuon) :

- Création d'allée et mise en place de mobilier de pique-nique et repos

Rue Lavallot et Kerscao (Le Relecq Kerhuon) :

- Mise en place de mobilier de repos

Promenade du Moulin Blanc (Guipavas) :

- Plantation d'arbres protecteurs

Rue Louis Hémon (Brest Centre)

- Etude et réalisation pour la végétalisation et la piétonisation de la rue
- Plantation d'arbres fruitiers et ornementaux

III- Porter l'évènementiel et les animations dans la dimension des espaces verts**1) Mettre en œuvre des décors**

L'équipe a consacré 2 860 heures pour les prestations de décors liés à des manifestations diverses, incluant la gestion des jardinières, nombre d'heures toujours inférieur au niveau d'avant pandémie.

La réalisation de compositions florales a pris 432 heures.

Les principaux décors réalisés ont été les jardins éphémères estivaux et les décors de Noël de la place de la Liberté (1650 heures), les Jeudis du Port (176 heures), avec quelques interventions supplémentaires aux Capucins (221 heures), et à l'Arena (89 heures).

2) Réaliser des animations et des visites pour divers publics :**Animations scolaires 2022/2023 :**

Durant l'année scolaire 2022/2023, il y a eu des animations dans 8 écoles, auprès de 11 classes, soit un total de 77 animations.

Ecole	Enseignant.e	Classe	Effectif
Ecole Louise Michel	Le Mignon Elise	UEMA	7
Groupe scolaire Quatre Moulins	Levêque Eliane	Ulis	13
École Saint-Vincent	Charrière Bénédicte	CP-CE1	24
Groupe scolaire Simone Veil	Lecigne Gael	MS-GS	19
Groupe scolaire Simone Veil	Kerdraon Alice	MS-GS	16
Groupe scolaire Simone Veil	Tréguer Nolwenn	TPS-PS-MS	29
Groupe scolaire Kerbernard	Croizier Florence	MS-GS	24
Groupe scolaire Langevin	Toque Delphine	MS-GS	24
Groupe scolaire Prévert	Le Guen Aude	MS-GS	24
Groupe scolaire Prévert	Inizan Laurence	TPS-PS-MS	24
Groupe scolaire Sanquer	Vyers Marie	MS-GS	23

Soit 227 enfants qui ont bénéficié de ces animations jardinage.

Autres animations horticoles en 2023 :

- Crèche de Bellevue à Brest (3 demi-journées de jardinage)
- Crèche de Kérangoff à Brest (5 demi-journées de jardinage)
- Crèche de Pen Ar Créac'h à Brest (5 demi-journées de jardinage)
- Crèche Marmailles à Brest (7 demi-journées de jardinage)
- Crèche Graines de soleil (5 demi-journées de jardinage)
- Crèche intergénérationnelle « Tom et Josette » (3 demi-journées de jardinage)
- Maison quartier Lambézellec à Brest (7 demi-journées de jardinage)
- PL Sanquer (2 demi-journées d'animations)
- Centre de loisirs Aubrac (5 demi-journées de jardinage)
- Ecole du bourg à Plouzané avec 2 classes (5 demi-journées de jardinage)
- Ecole Paul Dukas à Brest avec 3 classes (5 demi-journées de jardinage)
- Ecole du moulin à Gouesnou avec 3 classes (5 demi-journées de jardinage)
- Visite du jardin pédagogique avec l'école de La pointe
- Visite du jardin pédagogique avec l'école du Forestou
- Ehpad Ponchelet (visite du centre horticole, fleurs comestibles, animation jardinières ...)

- Ehpad René Fortin (visite du centre horticole, animation jardinières...)
- Animation jardinage avec des assistantes maternelles et une vingtaine d'enfants au jardin partagé de Kerfautras (5 demi-journées)
- Ehpad Louise Le Roux (animation aromatiques) avec 25 participants (1 journée)
- Animation familles PLPR et Maison pour tous du Guelmeur avec 10 participants (1 demi-journée)
- Ehpad Kerlévenez (animations Jardinières, fraisiers...)

Animations diverses :

- Animation Jardiner à Brest métropole « bien planter les fruitiers » : 9 participants au centre horticole le 11 janvier
- Plantation d'un prunier et d'un kaki près de l'école du Moulin avec deux classes, soit 50 enfants le 17 janvier avec deux jardiniers
- Plantation d'arbres avec 8 classes les 1^{er} et 2 février dans l'école Jacques Kerhoas avec 180 enfants et jardiniers du secteur
- Plantation de 4 arbres avec 4 classes le 18 février dans l'école Paul Dukas
- Plantation de 4 arbres avec 4 classes le 19 février dans l'école Paul Dukas
- Plantation d'un pommier 'Reinette d'Armorique' avec une classe de l'école Aubrac avec 25 enfants le 17 janvier après-midi avec deux Jardiniers
- Plantation d'un cerisier, primevères et jonquilles avec 3 classes soit 60 enfants à l'école Sanquer le 24 janvier avec deux jardiniers
- Plantation d'un camphrier avec deux classes de maternelles et plantation d'un sophora avec deux classes de primaires devant l'école Simone Veil le 7 février avec trois jardiniers
- Plantations de grimpantes, vivaces et primevères avec 2 classes soit 45 enfants, à l'école Alice Abarnou le 22 mars avec les jardiniers et Robin Meurtin (bureau d'études)
- Animation Jardiner à Brest métropole « des jardinières à vos fenêtres » Le Relecq-Kerhuon 29 avril, 40 participants
- Animation Jardiner à Brest métropole « botanique et sac à dos dans la Vallée du Costour » 16 juin, 15 participants
- Balade dans le quartier de St Marc mardi 4 juillet, plus de 100 participants
- Animation Jardiner à Brest métropole « botanique et sac à dos dans la Vallée de Ste Anne » le 8 juillet, 32 participants
- Animation Jardiner à Brest métropole « fleurs comestibles » le 26 juillet, 12 participants
- Animation Jardiner à Brest métropole « bouturage au Guelmeur » le 9 août, 18 participants
- Animation Jardiner à Brest métropole « botanique et sac à dos de Quéliverzan à Kervallon », 15 participants
- Animation à la médiathèque de la Cavale Blanche, « le bouturage de A à Z » le 2 septembre, 20 participants
- Animation Jardiner à Brest métropole « botanique et sac à dos dans la Vallée de la Penfeld » le 20 septembre, 9 participants
- Animation à la médiathèque de l'Europe « légumes anciens et oubliés » le 4 octobre, 10 participants
- Visite du centre horticole par le centre social Agora de Guilers le 26 octobre, 11 participants

IV- Assurer des prestations de conseil et d'expertise en espaces verts et paysages

1) Prestation d'expertise, d'étude et suivi de travaux dans divers domaines

La direction espaces verts a pris en charge des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte d'autres directions et partenaires de Brest métropole. La mise au point du projet tram, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) portée par Mon Réseau Grandit a mobilisé la direction espaces verts pour travailler à la bonne adéquation des solutions opérationnelles dans le contexte contraint des ressources de fonctionnement.

2) Mission de maîtrise d'œuvre et suivi de chantier

Dans le cadre des aménagements portés par la direction de l'urbanisme et de la voirie, le bureau d'études des espaces verts intervient en soutien technique sur la conception et le suivi des travaux :

- Etudes préalables d'aménagement du square de la Cale, opération Cerdan République
- Etudes pour l'aménagement et la mise en valeur de la promenade de Palaren au Moulin Blanc
- Plantation dans le secteur Haut de Jaurès (rue Magenta et Sébastopol)
- Accompagnement vert des opérations de voiries (rue du 8 mai, Carrefour Kereisseis, rue Kerrien...).

3) Conseil sur autorisation d'urbanisme

La direction espaces verts a instruit en 2023 pour la direction urbanisme divers dossiers de déclaration préalable, de permis d'aménager et de permis de construire.

En ce qui concerne les autorisations d'urbanisme, la direction espaces verts est vigilante sur l'économie foncière et la durabilité des ouvrages.

4) Conseil et assistance technique à la maîtrise d'ouvrage

Le bureau d'études remplit des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'urbanisme et d'aménagements structurants (ZAC, lotissement...). Les avis sont principalement motivés par l'insertion paysagère et environnementale des réalisations.

5) Coopération sur le programme GREEN DENSE

La direction espaces verts s'inscrit dans un programme de coopération européen INTERREG. Ce travail avec des collectivités partenaires du nord-ouest de l'Europe vise à tester et partager des solutions de végétalisation dans les secteurs urbains denses.

Ce projet sera aussi l'opportunité de participer au financement de l'opération promenade piétonne de Palaren.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

La direction souligne, avoir contribué, en 2023, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Mise en place de cuves de récupération d'eau au Centre horticole

Description de la réalisation :

Créé en 1998, le centre horticole métropolitain est un outil de production horticole moderne, avec sa gestion climatique informatisée. Sa mission principale est de produire les végétaux utilisés par les équipes de terrain sur les différents espaces en gestion ou pour la réalisation de décors (ex : fêtes maritimes...).

Sa production est en moyenne de :

- Pour utilisation dans les espaces en gestion :
 - o Annuelles (60 000/an)
 - o Bisannuelles (100 000/an)
 - o Vivaces (40 000/an)
 - o Chrysanthèmes (2 000/an)
- Pour les décors :
 - o Fleurs coupées
 - o Plantes vertes (2 000 en stock)
 - o Plantes de pépinière extérieures (1 500 en stock)

Le système consiste en l'installation de deux cuves de récupération d'eau de pluie. L'eau stockée provient de la toiture de la serre principale, d'une superficie de 2000 m². La dimension des cuves est de 500 m³. Cette dimension a été définie après une étude interne prenant en compte simultanément nos besoins en eau et la pluviométrie au jour le jour (données 2022). Les cuves seront raccordées au système d'arrosage existant, lequel sera déconnecté du réseau d'eau potable afin d'accroître la sensibilité des agents à l'utilisation de l'eau.

La consommation d'eau totale du site est de 2200 m³ par an. Le système installé devrait permettre de couvrir la moitié des besoins annuels en eau du site.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :

Le système, installé en 2023, est opérationnel depuis janvier 2024. La consommation annuelle de l'année pourra donc être comparée aux années passées.



EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

La direction souligne avoir contribué, en 2023, à l'égalité femmes/hommes à travers une réalisation relative à la fonction employeur ou relative à la politique publique Ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Réalisation de vestiaires féminins

Description de la réalisation

Toutes les équipes de terrains peuvent désormais accueillir des femmes dans leur effectif, puisque chacune dispose désormais d'un vestiaire pour le personnel féminin.

Répartition des effectifs

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	1	5	6
Catégorie B	6	13	19
Catégorie C	37	200	237
Total	44	218	262

Pôle Développement Economique et Urbain

Administration et Gestion

Direction du Développement Economique et International

**Direction de l'Aménagement et des Equipements
Métropolitains**

Direction des Dynamiques Urbaines

Direction de l'Habitat

Direction des Mobilités

Pôle Développement Economique et Urbain

Le pôle intervient sur l'ensemble des enjeux du développement économique et urbain, concourant aux objectifs d'attractivité, de rayonnement de transition et de cohésion territoriale de la métropole brestoise. Le pôle développement économique et urbain est au cœur de la transformation de la Métropole à travers notamment le déploiement des actions de la stratégie métropolitaine de développement économique et la mise en œuvre de toutes les dimensions du PLU facteur 4. Il est le garant de la mise en œuvre du projet urbain, et s'appuie notamment sur des documents de planification et programmation qui le déclinent thématiquement (PLH, PDU, PCAET, AVAP...) et des opérations d'aménagement d'envergure, notamment sous forme de ZAC.

En 2023, les principaux faits marquants portent notamment sur :

- L'engagement opérationnel du projet Mon réseau grandit, avec la déclaration d'utilité publique et la concrétisation sur l'espace public de la montée en puissance des travaux de déviations de réseaux.
- L'engagement de la révision du PLU facteur 4, qui aboutira au renouvellement du projet stratégique urbain dans son ensemble et de ses composantes (PLU, PCAET, PLH, PDM). 2023 a notamment l'approbation été marquée par l'adoption du dispositif de gouvernance et de pilotage du projet, du programme des études et du calendrier de travail jusqu'à la définition des orientations générales, qui seront soumises au débat en Conseil de la métropole à l'automne 2025
- Le plan d'investissement de 900 millions d'euros sur 40 ans pour développer le port de Brest, dont 500 millions investis sur les dix premières années par la région Bretagne, la CCIMBO et Brest métropole, tous trois actionnaires de la Société Portuaire Brest Bretagne.
- la gestion du stationnement payant et des parkings, confiée à Brest'aim SPL depuis avril 2023 (exploitation et investissement) dans le cadre d'une délégation de service public pour les 30 années à venir. La conclusion de cette nouvelle DSP, gérée par un acteur de la Maison Commune, a été l'occasion de redéfinir la politique métropolitaine de stationnement public.

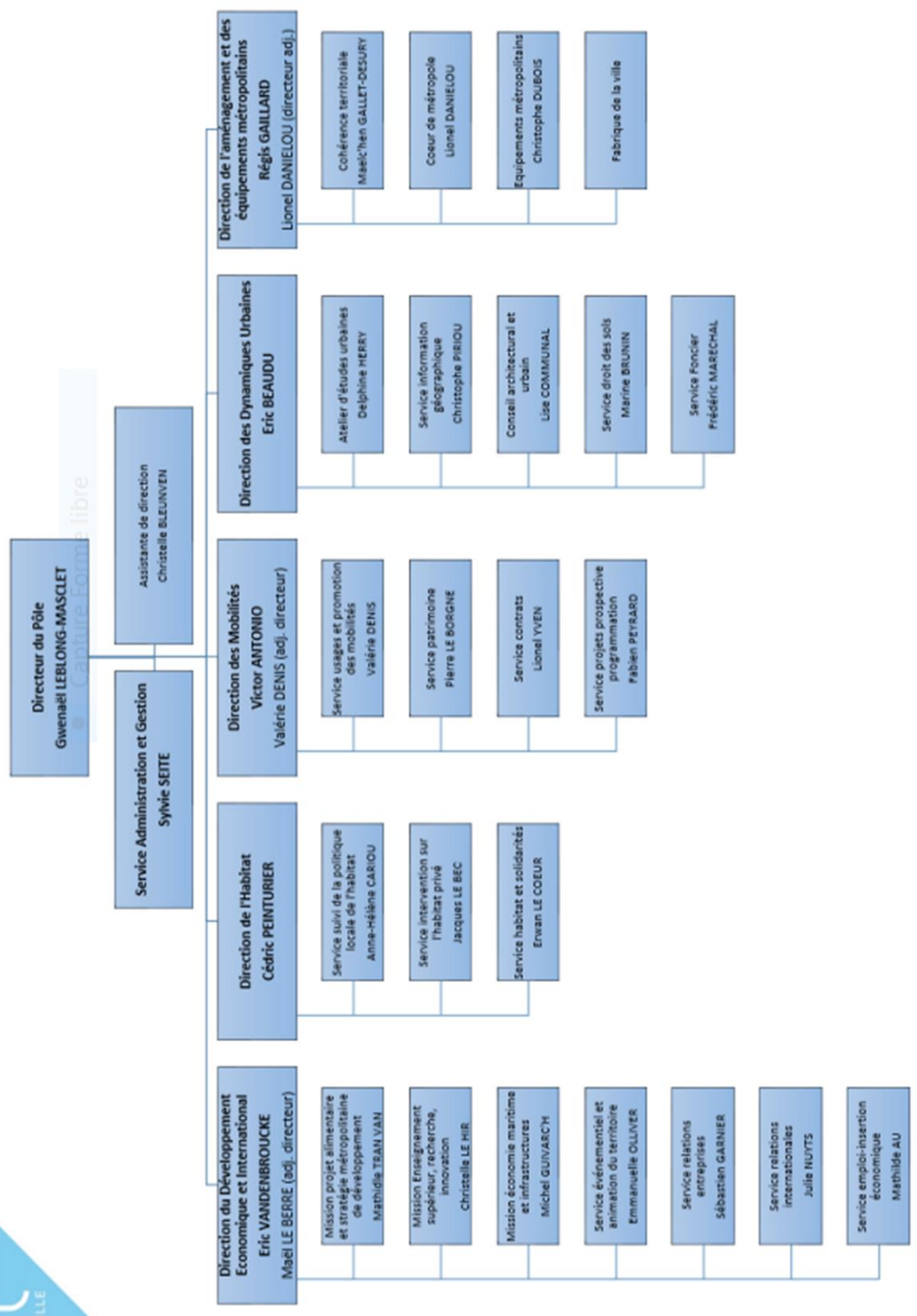
L'objectif de 1 300 logements autorisés par an fixé par le PLH est une nouvelle fois atteint en 2023 et l'action publique ambitieuse en matière d'urbanisme et d'aménagement tant en renouvellement urbain (au travers notamment de deux opérations NPNRU) que dans la poursuite de l'ouverture de nouveaux quartiers en matière d'habitat et d'activité économique a été soutenue.

A noter également l'aboutissement de la démarche partenariale avec les habitants et les professionnels de l'immobilier par la signature, à l'échelle de la ville de Brest, de la charte d'engagements « Construisons ensemble les quartiers brestois » visant à améliorer les façons de produire du logement à Brest.

Par ailleurs, l'aménagement du plateau des Capucins et de la rive droite se poursuit ainsi que l'approfondissement du plan guide du Cœur de métropole « Brest 2040, Ville paysage en transition » sur plusieurs secteurs ou thématiques (vallon de Kerinou, les espaces publics, Siamorphose, ...). Les travaux du projet Métamorphose ont démarré en septembre 2023, engageant une phase profonde de modernisation d'Océanopolis, phare de l'attractivité touristique brestoise.



ORGANIGRAMME DU POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN



ADMINISTRATION ET GESTION

MISSIONS DU SERVICE

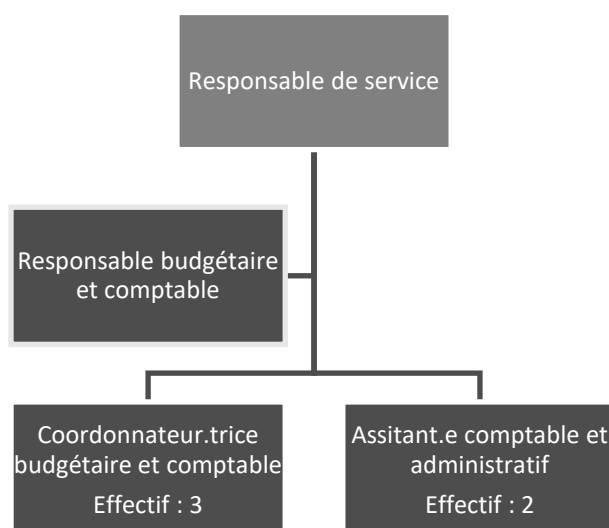
Le service Administration-Gestion assure les missions de gestion administrative et financière pour les cinq directions du pôle : Aménagement et Équipements métropolitains, Dynamiques urbaines, Habitat, Mobilités et Développement Économique et international.

Dans le domaine administratif, il centralise et coordonne les procédures relatives à l'organisation des services, la circulation de l'information, la logistique et au personnel. Il peut être également appelé à animer et/ou piloter des dossiers administratifs et financiers ayant un caractère transversal au sein du pôle.

Dans le domaine financier, sa principale mission est la préparation des budgets des politiques de l'urbanisme, des déplacements et du développement économique et le suivi de leur exécution, principalement pour Brest métropole, et accessoirement pour la Ville de Brest, notamment en matière d'acquisitions foncières et de relations internationales.

RESSOURCES

Le service Administration et Gestion est composé de sept personnes :



REALISATIONS DE L'ANNEE 2023

Les dossiers transversaux et activités spécifiques sur l'année

La Lettre d'info du pôle a évolué et bénéficie désormais des contributions d'un groupe de travail « Info pôle » constitué d'agents volontaires au sein des directions. Trois Lettres d'info du pôle ont été diffusées sur 2023. A noter également, l'organisation de 4 sessions de sensibilisation au travail sur écran qui ont réuni 48 agents.

L'activité en quelques chiffres

Dans le cadre de la préparation des instances municipales ou de la métropole, les délibérations sont centralisées pour vérification et transmission au service des Assemblées.

Nombre de délibérations présentées par le pôle

	2022	2023
Conseil municipal	32	37
Conseil et Bureau de la métropole	294	261
Total	326	298

Evolution du volume de mandats, de titres émis sur 2023 ainsi que le nombre de factures payées / direction

DIRECTIONS	2023			Evol 2023/2022
	MANDATS	TITRES	TOTAL	
Habitat / Aménagement et Équipements métropolitains / Dynamiques Urbaines	2 056	160	2 216	0,05 %
Mobilités Budget ppal	1 314	71	1 385	28,84 %
Mobilités Budget annexe	351	81	432	40,26 %
Développement économique	1 379	109	1 488	-15,93 %
	5 100	423	5 521	2,85 %

DIRECTIONS	FACTURES LIQUIDEES 2023	Evol 2023/2022
Habitat / Aménagement et Équipements métropolitains / Dynamiques Urbaines	764	3,01 %
Mobilités	398	15,03 %
Développement économique	766	-5,45 %
	1 928	2,77%

L'exécution budgétaire 2023

Pôle développement économique et urbain - Réalisations 2023						
BREST METROPOLE						
2023	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Total consommé	% réalisé	Crédits	Total consommé	% réalisé
INVESTISSEMENT						
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL (hors PLIE)	5 474 467	5 005 153	91%	413 000	35 308	9%
DAEM (y compris budget Ports)	18 139 919	15 534 562	86%	4 178 000	2 792 458	67%
DYNAMIQUES URBAINES	1 629 686	1 221 060	75%	2 200 000	2 632 537	120%
HABITAT	4 337 875	4 120 475	95%	915 875	419 841	46%
MOBILITES (Hors TCSP)	9 275 720	8 180 242	88%	3 366 792	1 938 380	58%
TOTAL INVESTISSEMENT (Hors TCSP)	38 857 667	34 061 492	88%	11 073 667	7 818 524	71%
TCSP	56 723 538	26 190 030	46%	9 643 000	1 479 587	15%
FONCTIONNEMENT						
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL	5 641 237	5 306 806	94%	1 782 305	2 272 674	128%
DAEM (y compris budgets Ports et lotissements)	7 846 799	7 783 031	99%	972 289	1 633 158	168%
DYNAMIQUES URBAINES	559 260	528 012	94%	362 894	311 863	86%
HABITAT	3 056 721	2 933 027	96%	1 387 266	1 153 734	83%
MOBILITES (Hors TCSP)	67 823 407	67 324 271	99%	82 349 086	80 863 892	98%
TOUTES DIRECTIONS (frais de missions)	39 365	34 510	88%	0	0	
TOTAL FONCTIONNEMENT (Hors TCSP)	84 966 789	83 909 657	99%	86 853 840	86 235 321	99%
TCSP	1 368 500	1 299 821	95%	10 000	0	0%
TOTAL GENERAL DES CREDITS DU POLE	125 192 956	119 270 970	95%	97 937 507	94 053 845	96%
VILLE DE BREST						
2023	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Total consommé	% réalisé	Crédits	Total consommé	% réalisé
INVESTISSEMENT						
DYNAMIQUES URBAINES	10 000	0	0%	360 000	1 082 598	301%
HABITAT				1 282 000	1 281 620	100%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL	61 000	11 641	19%	0	0	
TOTAL INVESTISSEMENT	61 000	11 641	19%	1 642 000	2 364 218	144%
FONCTIONNEMENT						
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL	179 396	147 930	82%	26 791	27 906	104%
TOTAL FONCTIONNEMENT	179 396	147 930	82%	26 791	27 906	104%
TOTAL GENERAL DES CREDITS DU POLE	240 396	159 571	66%	1 668 791	2 392 124	143%

Evolution du taux de consommation des crédits du pôle

Brest métropole	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2021	62%	71%	98%	102%
2022	83%	102%	99%	102%
2023	88%	71%	99%	99%

Ville de Brest	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2021	61%	396%	85%	131%
2022	60%	235%	56%	91%
2023	19%	144%	82%	104%

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INTERNATIONAL

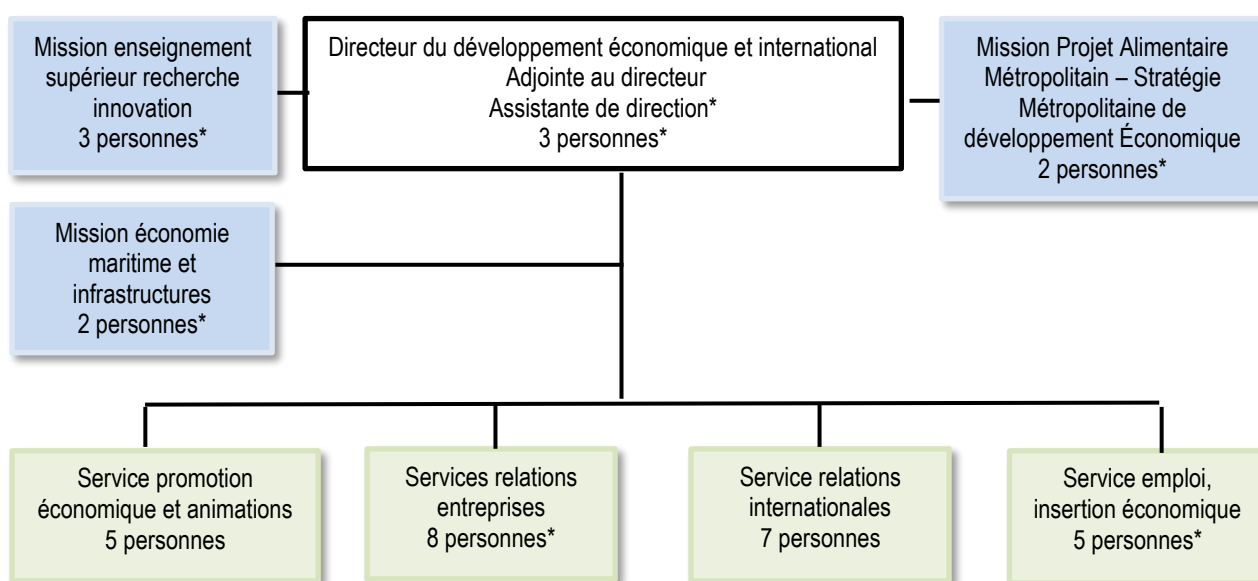
MISSIONS

Au travers de ses missions, la Direction du Développement Économique et International est chargée de la mise en œuvre de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique. Les missions générales consistent principalement à :

- Favoriser le développement des entreprises et de l'emploi
- Développer la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Renforcer l'attractivité économique et résidentielle de la Métropole

RESSOURCES ET ORGANISATION DE LA DIRECTION

La DDEI est composée de 3 missions et de 4 services et rassemble 32 agents répartis comme suit :



* : assistant(e) mutualisé(e)

En 2023, le BP global de la direction s'élevait à 14 861 732 € dont 8 752 000 € en investissement et 6 109 732 € en fonctionnement. La partie recettes s'élevait à 3 026 654 € dont 1 225 000 € en investissement et 1 801 654 € en fonctionnement.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Organisation du 5^{ème} Forum de l'économie Brest Life

Le 18 octobre 2023 aux Ateliers des Capucins s'est tenu le Forum de l'économie Brest Life. Cette 5^{ème} édition a été totalement repensée, tant sur le fond que sur la forme, en concertation avec les acteurs du territoire : logique de parcours thématiques organisés autour des 6 défis de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE), moins d'ateliers, plus de place au réseautage, nouvelle organisation de l'espace, etc. Aux couleurs du nouveau positionnement Brest l'esprit libre, ce forum 2023 a rassemblé près de 800 participants aux profils très diversifiés (associations, entreprises, institutions, étudiants).

Organisation du séminaire national « système de drones et de navires autonomes »

En parallèle du forum de l'économie Brest Life, un séminaire national « systèmes de drones et de navires autonomes : une réflexion française » a été organisé en partenariat avec La Place Stratégique. Ce séminaire était placé sous le haut-patronage de monsieur Hervé Berville, Secrétaire d'État chargé de la Mer.

Cet événement national, avec la présence de près de 200 participants, s'est affiché comme un contributeur à la mutation possible de l'ensemble du secteur maritime dans une logique de développement d'une filière nationale dans le domaine de la dronisation de l'espace maritime, qui constitue également un enjeu de souveraineté. Le domaine de la dronisation du maritime étant identifié comme un secteur à haut potentiel pour le développement économique du territoire, ce séminaire a été l'occasion pour Brest de se placer en tant que place majeure sur le sujet et de poursuivre le cycle de réflexions sur les systèmes navals autonomes entamé dans le sillage de la mise en œuvre de la SMDE.

- Etude de potentiel sur les filières émergentes

Dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) Cap 2030, co construite avec les acteurs du territoire et adoptée en Conseil de métropole le 29 juin 2022, l'un des défis territoriaux identifiés, le défi 5, porte sur le développement des secteurs stratégiques de notre économie. Un des objectifs associés à ce défi met l'accent sur la nécessité d'accompagner les secteurs émergents à fort potentiel de développement.

Afin d'engager une démarche de développement de ces secteurs sur la métropole brestoise et de disposer d'une connaissance fine des écosystèmes en présence et de leurs besoins, le Technopôle Brest Iroise (TBI) et le Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA), les deux principales structures d'innovation présentes sur le territoire, fédérant et animant des réseaux d'acteurs économiques, académiques et scientifiques, toutes deux membres du conseil de gouvernance de la SMDE, se sont engagés auprès de Brest Métropole en vue d'accompagner le développement des secteurs à haut potentiel sur le territoire.

Rappel des filières à haut potentiel identifiées dans la SMDE CAP 2030 :

- Les énergies marines renouvelables
- La cybersécurité
- Le spatial
- La healthtech
- Les industries culturelles et créatives
- La valorisation des biomasse marine
- La silver économie
- L'intelligence artificielle
- La dronisation et les navires autonomes
- Les grands fonds

Pour l'année 2023, les secteurs traités en priorité ont été les suivants :

- La cybersécurité
- Le spatial
- L'intelligence artificielle
- La dronisation de l'espace maritime et les navires autonomes

Le travail partenarial se déroule en 2 phases.

- La phase 1 se concentre sur l'état des lieux et diagnostic des filières en collaboration avec l'ADEUPa et Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Bretagne Ouest (CCIMBO).
 - Axe 1: Recensement des acteurs sur la base de la chaîne de valeur du secteur
Cette étape de recensement des acteurs menée conjointement par le TBI, le PMBA, l'ADEUPa, doit permettre d'identifier pour chaque élément de la chaîne de valeur, les entités clés et les potentiels concentrations ou déficits d'acteurs.
 - Axe 2 : Contexte et drivers de développement économique (court et moyen termes)
Cette étape doit permettre l'identification des facteurs clés pouvant concourir à déployer le potentiel des secteurs étudiés, elle sera menée conjointement par le TBI, le PMBA et l'ADEUPa.
 - Axe 3 : Analyse
Cette étape doit permettre une analyse croisée entre les partenaires de l'étude (ADEUPa, TBI, PMBA) et un consortium d'acteurs de la filière concernée afin de qualifier le potentiel de développement des filières étudiées sur le territoire.
La CCIMBO sera également associée à ces travaux.

Ce travail d'état des lieux et de diagnostic permettra d'enclencher la phase 2 pour les secteurs dont le potentiel est avéré et partagé par les acteurs en présence. Cette phase 2 consistera en l'élaboration puis en la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique par filière retenue.

Favoriser le développement des entreprises et de l'emploi

- Soutenir les porteurs de projets et la création d'entreprise

Le service relations entreprises accompagne l'ensemble des acteurs économiques du territoire en liens étroits avec nos partenaires historiques et de manière transversale au sein de la collectivité pour :

- accueillir et favoriser l'émergence de nouveaux projets économiques, notamment en lien avec nos pépinières d'entreprises ;
- accompagner les projets de développement des entreprises par notre offre foncière et immobilière, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme ;
- mettre en œuvre la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique - CAP 2030, avec notamment la promotion du territoire, en s'appuyant sur les outils « Brest life » et des initiatives en faveur des transitions dans l'économie ;
- interagir avec les réseaux d'entreprises et animer le Service Public d'Accompagnement des Entreprises, en partenariat avec la Région Bretagne et nos partenaires économiques (consulaires, associations, fédérations, réseaux...).

- Accompagnements et conseils à l'implantation des porteurs de projets (entreprises et créateurs)

Le logiciel de CRM (gestion de la relation client) a permis de comptabiliser 846 actions individuelles auprès des acteurs économiques du territoire en 2023, dont 338 rencontres avec des acteurs économiques et 502 échanges par email – téléphone – courrier.

40% des actions sont en lien avec des questions d'implantation, 35% des informations et orientations vers des partenaires ou dispositifs et 25% concernent des aides et subventions.

14 demandes d'implantation d'entreprises concernant une installation sur une Zone d'Activité Économique (ZAE) en cours de commercialisation ont été conjointement reçues et analysées par le service Relations entreprises et Brest métropole aménagement.

Les chargé.es de développement économique du service Relations entreprises apportent de manière réactive un accueil et un accompagnement qualitatif aux porteurs de projets, développeurs d'enseignes et responsables de programmes de développement de l'immobilier commercial (promoteurs, investisseurs). A ce titre, une expertise est particulièrement développée au sein du service concernant les implantations commerciales. En effet, les conseillers veillent à appliquer les règles définies dans le PLU facteur 4 de la collectivité.

Le développement commercial et artisanal repose sur une organisation spatiale du commerce cohérente et équilibrée, répondant aux objectifs :

- d'une offre de proximité qualitative, qui répond aux attentes des habitants ;
- d'une offre commerciale et artisanale diversifiée ;
- du développement de l'attractivité commerciale métropolitaine, au centre-ville de Brest et dans les polarités commerciales accueillant de grandes surfaces spécialisées.

- L'accueil et l'installation en pépinières et hôtels d'entreprises

Brest métropole dispose d'un parc de 7 pépinières, ateliers relais et hôtels d'entreprises pour une surface globale de 12 778 m². Elles sont situées au Technopôle Brest Iroise (Sévellec, Biotech, Créatic), sur la rive droite de Brest (Beg Avel), sur la rive gauche de Brest (Mezheven et Poul-ar-Bachet) et au port de Brest (Atelier relais EMR).

Au 31 décembre 2023, elles comptabilisaient 53 locataires (dont 12 domiciliations de siège social) : 6 nouveaux locataires ont intégré les bâtiments économiques et 8 les ont quittés (dont 2 liquidations judiciaires). Les taux d'occupation étaient de 80% pour Sévellec, 100% (bureaux) et 45% (laboratoires) pour Biotech, 77% pour Créatic, 66% pour Mezheven, 91% pour Poul Ar Bachet et 97% pour Beg Avel.

Avec un taux de recouvrement des loyers de 90%, les recettes totales de loyers ont été de 862 440 € en 2023 (y compris la location de 3 antennes de téléphonie et 3 locaux économiques de la Ville de Brest). Les dépenses courantes et taxes foncières ont représenté 625 950 €, soit un solde positif de 236 490 € en 2023.

- **Le dispositif de revitalisation « LE GÉNÉRATEUR » (secteurs du Haut de Jaurès, Recouvrance et partiellement Kérinou)**

Depuis 2018, un dispositif de revitalisation économique « Le Générateur » est expérimenté sur le secteur du Haut de Jaurès, fortement impacté par la vacance structurelle de pas-de-porte. Il a vocation à redynamiser le quartier en encourageant le rafraîchissement des locaux commerciaux et l'installation de tous types d'activités économiques (créateurs d'entreprises artisanales, commerciales, associations, professions libérales, etc.).

Au regard des retombées positives de ce dispositif, qui s'inscrit en complémentarité avec le projet de foncière commerciale, il a été adopté, en conseil de la métropole du 29 juin 2022, les évolutions de ses modalités d'application relatives à l'extension de son périmètre (déploiement intégral sur le secteur de Recouvrance, déploiement partiel sur le secteur de Kérinou, maintien du dispositif sur le Haut de Jaurès) ainsi qu'à l'évolution des modalités financières et administratives.

Il se décline ainsi en 3 volets :

1. L'aide au propriétaire, à destination des propriétaires bailleurs ou occupants d'un local vacant depuis 12 mois ou plus (subvention de 50% des dépenses de travaux éligibles, plafonnée à 5000€) ;
2. L'aide PASS Commerce et Artisanat, à destination des commerçants ou artisans de locaux commerciaux qui souhaitent réaliser des investissements en travaux, matériels ou immatériels (subvention de 30% des dépenses de travaux éligibles, plafonnée à 5000€, avec un cofinancement à hauteur de 70% pour Brest métropole et 30% pour le conseil régional de Bretagne) ;
3. L'aide au loyer, à destination de nouveaux locataires d'un local commercial vacant depuis 12 mois ou plus et dont le propriétaire accepte de plafonner son loyer à 10€ HT HC / m² / mois (subvention de 50% des loyers la 1^{ère} année, 40% la 2^{ème} année et 30% la 3^{ème} année, plafonnée à 10 000€ HT HC / an / projet).

Ces dispositifs peuvent être cumulables entre eux, sous réserve des critères d'éligibilité vérifiés au cas par cas.

En 2023, 14 structures distinctes ont ainsi bénéficié du dispositif du Générateur – tous volets confondus – pour un coût total de 132 054 € pour Brest métropole. Cette enveloppe se répartit comme suit :

- 0 € au titre de l'aide au propriétaire (0 structure)
- 14 892 € au titre de l'aide PASS Commerce et Artisanat (3 structures)
- 117 162 € au titre de l'aide au loyer (11 structures)
 - soit 114 462 € de compensation de loyers et refacturation de taxes foncières à Brest métropole pour la première version de l'aide « pépinière urbaine » (10 structures) ;
 - soit 2 700 € de subvention pour la deuxième version de l'aide au loyer (1 structure).

- **La foncière Brest commerces**

En cohérence avec les objectifs de l'Opération de Revitalisation du Territoire, le conseil de métropole du 29 juin 2021 a approuvé l'intérêt porté à la création d'une foncière commerciale.

Une foncière commerciale de redynamisation permet d'acheter, de rénover et de louer des locaux commerciaux à des porteurs de projets puis de les vendre afin de lutter contre la vacance commerciale et ainsi renforcer l'attractivité du centre-ville de Brest.

La société Brest Commerces, dotée d'un capital de 4,7 millions d'euros, a donc été créée le 24 janvier 2023 et est détenue à 51 % par la SEMPI (Société d'Économie Mixte de Portage Immobilier de la métropole brestoise), avec comme autres actionnaires la Banque des territoires, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest et des banques privées.

L'intervention de Brest commerces sera ciblée sur les secteurs :

- Recouvrance pour proposer des locaux réhabilités, en prolongement de l'opération de renouvellement urbain et avec l'accompagnement de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) ;
- bas de Siam et Jaurès afin d'adapter les offres immobilières aux évolutions des usages.

L'objectif est d'acquérir et de rénover une quarantaine de locaux à destination de commerces et services.

Le service Relations entreprises accompagne Brest commerces notamment dans la mise en relation avec les porteurs de projets, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

- **Etude urbaine et commerciale sur le secteur de Castel Nevez à Plouzané**

Brest métropole (co-pilotage de l'étude : service Relations entreprise et Atelier d'études urbaines) et la Ville de Plouzané ont engagé en juin 2023 une démarche d'étude urbaine et commerciale sur le secteur de Castel Nevez afin d'accompagner l'évolution de cette centralité. L'objectif de cette étude est de proposer des orientations urbaines et commerciales aux projets de Plouzané pour structurer son développement et son devenir à court, moyen et long termes en :

- restructurant l'aménagement urbain et commercial pour consolider son développement,
- anticipant l'émergence de nouveaux besoins potentiels en lien notamment avec la ZAC de Kerarmerrien,
- affirmant la nouvelle image de la centralité de Castel Nevez.

Des enquêtes à destination des commerçants et consommateurs ont notamment été réalisées en septembre 2023 pour alimenter les réflexions sur les projets en cours et à venir afin d'accompagner au mieux le devenir de cette centralité sur le plan économique / commercial.

Cette étude se clôturera au printemps 2024 après une phase de diagnostic, de présentation de scénarios et de zooms par secteur réalisés sur la base du scénario d'orientations urbaines et commerciales retenu par les élus.

- Soutiens à la création d'entreprise et aux entrepreneurs

- **Le Bus de l'entrepreneuriat**

Brest métropole soutient le Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous qui circule dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Brest (mais aussi de Quimper et Concarneau pour le Finistère et de Lorient, Vannes, Auray et Lanester pour le Morbihan).

Cette action s'inscrit dans le programme « Entrepreneuriat pour Tous » porté par Bpifrance et ses partenaires (collectivités, État, réseaux d'accompagnement et de financement, etc.) et est opérée en région Bretagne par la BGE Bretagne (pilotage par l'antenne du Morbihan, en étroite collaboration avec celle du Finistère).

Le bus est une solution d'accompagnement de proximité, mobile et itinérante, au plus proche des lieux de vie. Il permet « d'aller vers » des publics d'entrepreneurs potentiels, en devenir ou en activité, de faire émerger des projets collaboratifs et connectés à l'écosystème territorial, mais aussi de sécuriser les parcours en orientant les porteurs et les porteuses de projet vers l'offre locale d'accompagnement.

Au cours de l'année 2023, le bus est sorti 98 jours sur les départements du Morbihan et du Finistère, dont 20 jours à Brest, et a réalisé 123 projets, dont 29 à Brest. Les tournées brestoises ont permis d'accompagner 63 porteurs de projet et d'intégrer 24% d'entre eux dans un parcours de l'accompagnement. Le profil type des porteurs accompagnés par le bus en 2023 est le suivant : une moyenne d'âge de 39 ans, 64% sont des femmes et 38% sont issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV). Le niveau d'études est hétérogène avec par exemple : 18 porteurs ayant un diplôme universitaire de 3^e cycle (Bac +5, DESS, grandes écoles...) ; 12 ayant un niveau CAP ou BEP ; 10 ayant un niveau technique de 1^{er} cycle (BTS, DUT...).

- **La Quinzaine de l'entrepreneuriat**

Brest métropole a organisé la 5^{ème} édition de la Quinzaine de l'entrepreneuriat, du 13 au 27 novembre 2023. Elle était organisée en partenariat avec la Région Bretagne, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest, la CMA Bretagne, 19 partenaires de l'entrepreneuriat et du développement économique et quatre intercommunalités.

Une trentaine de rencontres se sont déroulées à l'échelle de Brest métropole, mais aussi des intercommunalités de Lesneven Côte des Légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, du Pays des Abers et de Pleyben Châteaulin Porzay. Cette Quinzaine de l'entrepreneuriat a permis à tous les profils d'entrepreneurs de s'informer, via des ateliers, rencontres et conférences, sur la création et reprise d'entreprises ainsi que sur le financement de projets afin de se lancer dans les meilleures conditions possibles.

Pour Brest métropole, l'objectif de cette quinzaine était d'offrir une interface de dialogue et de mettre à la disposition des entrepreneurs et porteurs de projets du territoire toutes les informations nécessaires pour faciliter la création et la gestion d'entreprises. Organisée autour de trois grands thèmes : « se lancer, découvrir / échanger et gérer/financer », la Quinzaine a comptabilisé 30 rendez-vous, sous forme d'ateliers, réunion d'information, visio-conférence, rencontres et afterwork. Les événements étaient gratuits, sur inscription auprès de chaque organisateur.

- **Le soutien à l'installation d'agriculteurs**

Ce dispositif aide à la première installation des agriculteurs de moins de 50 ans. En 2023, deux agriculteurs ont pu bénéficier d'un soutien de 2 000 € chacun pour leur installation en production végétale (tomates à Guilers, fraises à Plougastel-Daoulas).

- **Le soutien aux réseaux économiques**

Le service a également soutenu les actions et événements des réseaux, Interclub, Centre des Jeunes Dirigeants, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) 29 et Union des Entreprises du Finistère.

La Métropole a renouvelé son adhésion à l'association Brestix ainsi qu'au Club Qualité BTP.

- Dispositif d'aide aux commerçants impactés par Mon réseau grandit

Afin de renforcer le soutien aux entreprises riveraines des travaux du tramway et du BHNS (jusqu'au premier carrefour des rues adjacentes) et en complément de la Commission d'Indemnisation Amiable, Brest métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest, la CMA de Bretagne et les banques partenaires ont souhaité mettre en place des dispositifs de prêt à taux bonifié et d'aide au rééchelonnement d'un prêt existant :

- le dispositif de prêt à taux bonifié (prêt à taux zéro pour le bénéficiaire) a vocation à prendre en charge les intérêts de prêts bancaires allant de 5 000 € à 25 000 €, selon la baisse de chiffre d'affaires constatée, sur une durée de remboursement jusqu'à 60 mois dont un différé en capital et en intérêts de 12 mois.
- l'aide au rééchelonnement, non applicable aux Prêts Garantis par l'État (PGE), peut être sollicitée dans le cadre d'une baisse de chiffres d'affaires impliquant la prise en charge des coûts du rééchelonnement d'un montant maximum de 1 000 € pour un différé pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Une entreprise peut solliciter 2 prêts sur la période (du 3 avril 2023 à début 2027) pour un montant cumulé maximum de 25 000 € ou une aide au rééchelonnement et un prêt à taux bonifié.

La Commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA) a pour objet d'examiner les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels riverains du chantier Mon réseau grandit, en exercice avant l'obtention de la Déclaration d'utilité publique du projet et de proposer une indemnisation à l'amiable du professionnel pour les préjudices économiques effectifs subis, sous conditions (pour être indemnisable, le dommage doit avoir un caractère direct, être actuel et certain, être anormal et spécial).

Le service Relations entreprises travaille conjointement avec la Direction des mobilités, l'équipe Tram2, la CMA et la CCI Finistère sur la mise en œuvre et le suivi du bon déroulement de ces dispositifs.

- Mission de revitalisation FLUNCH

L'enseigne FLUNCH a été contrainte d'envisager un projet de réorganisation et de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi conduisant à la fermeture de 49 restaurants au niveau national dont 2 sur la ville de Brest représentant la destruction de 52 emplois. Dans ce cadre, une convention de revitalisation a été mise en place le 18 novembre 2022 par la Préfecture du Finistère et la société FLUNCH. Le service Relations entreprises a accompagné le déploiement, sur Brest métropole, de ce fonds dont l'objectif est de soutenir la création d'emplois.

- Tempête Ciaran

Le service Relations entreprises a assuré le déploiement d'un dispositif d'urgence permettant la collecte des déchets plastiques et verres issus de la tempête Ciaran, sur le territoire de Plougastel-Daoulas.

- Dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la SMDE

- **Accompagnement des entreprises dans la transition écologique**

Un programme d'accompagnement des entreprises à la transition écologique a été déployé en 2023 afin de répondre à la double ambition de Brest métropole d'engager les entreprises dans la transition écologique et de redynamiser l'offre de services dans les anciennes zones d'activités économiques. Construit en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest, la CMA, Énergence, le Club des Dirigeants Responsables et le KLUB, ce programme a été engagé au travers de deux réunions de sensibilisation et visites d'entreprises portant sur la gestion et la réduction des déchets. 48 participants ont ainsi été sensibilisés aux enjeux de la réduction des

déchets en entreprise. Ce cycle s'est poursuivi avec l'organisation d'ateliers « Synergies inter-entreprises », dans la continuité de l'expérimentation engagée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest en 2022. Les enjeux de cette démarche sont multiples et visent à renforcer la compétitivité des entreprises, à réduire leur impact environnemental sur le territoire et à favoriser leur ancrage territorial. Neuf entreprises se sont engagées dans la démarche en 2023.

Dans la complémentarité de ces réunions, le service Relations entreprises a contribué à la mise en œuvre de différents projets et événements autour de la transition écologique :

- le Village Climat Déclic en novembre 2023 qui a consacré pour la première année un espace dédié aux entreprises engagées dans la transition écologique. Six structures, lauréates de dispositifs gérés par le service Relations entreprises (appel à projets « Réussir les transitions dans l'économie », Le Générateur), ont ainsi pu être mises en avant auprès du grand public.
- l'événement Impact Day sur le numérique responsable piloté par la French Tech, en partenariat avec le Technopôle Brest Iroise, ADN Ouest, Défis emplois, le Club des dirigeants responsables et le Village by CA.
- le projet « LifeCirculEnergies porté par les entreprises Valoen, GreenFlex, Tecsol et LLC & Associés avocats qui vise à développer une offre technique, économique et juridique afin d'encourager le déploiement des énergies renouvelables au sein des ZAE. La zone d'activités de Kergonan a été retenue comme terrain d'expérimentation dans ce projet d'envergure nationale.

Afin de répondre aux enjeux de la logistique urbaine, Brest métropole s'est engagée dans le programme InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable) qui vise à accompagner les collectivités dans la mobilisation des acteurs économiques en vue de co-construire une charte de logistique urbaine durable. La démarche a été co-pilotée par la direction du Développement économique et international et par la direction des Mobilités. Cela s'est traduit par la réalisation d'un diagnostic de territoire réalisé par l'ADEUPa (Agence d'urbanisme Brest-Bretagne) en 2022-2023. Les principaux objectifs étaient de connaître et d'analyser les pratiques et besoins en matière de transport, d'approvisionnement et de livraison des marchandises en ville. Par la suite, quatre ateliers de concertation, animés par Bretagne Supply Chain, ont mobilisé plus de 70 structures privées et publiques et près de 120 participants en 2023. Le diagnostic et la concertation ont abouti à la construction d'un projet de charte en faveur d'une logistique urbaine durable conciliant développement économique, social et réduction de l'impact environnemental

- **L'appel à projets Réussir les transitions dans l'économie**

L'AAP RETE vise à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques durables s'appuyant sur les transitions dans un objectif de résilience du territoire. Pour être éligible, un projet doit répondre aux enjeux d'une ou plusieurs transitions (numérique, écologique et sociétale), apporter une réponse pratique au stade de l'expérimentation ou de la mise en œuvre et démontrer son potentiel de création d'emplois, quantifiable et vérifiable. Le soutien apporté peut être sous forme de subvention ou d'avance remboursable.

En 2023, il a permis de soutenir 7 projets pour un budget total de 140 362 €. Depuis sa création en 2019, 47 entreprises ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total de 1 156 000 d'euros de subvention, qui ont contribué à la création de plus de 200 emplois locaux.

Un événement de valorisation a été organisé au Conservatoire botanique de Brest en septembre 2023 afin de valoriser les huit lauréats de l'année précédente.

- **Le réseau des Recruteurs Brest Life**

Le Réseau des Recruteurs Brest Life est né en 2017, sous l'impulsion de Brest métropole et de partenaires de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) : France Travail, l'APEC, l'ANDRH, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest, Investir en Finistère, le Technopôle Brest Iroise & la French Tech Brest +, l'Union des entreprises du Finistère, Défis emploi et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie.

Il a pour objectif prioritaire d'apporter aux employeurs du territoire des solutions concrètes à leurs problématiques de recrutement, principalement aujourd'hui sur l'emploi des cadres.

L'adhésion est gratuite et ouverte à l'ensemble des employeurs privés et publics du bassin d'emploi de Brest qui souhaitent dynamiser leurs recrutements, en valorisant les atouts de la "Brest Life" qui associent travail et qualité de vie. Le réseau comptait, en 2023, 187 structures adhérentes dont 70% d'entreprises, ainsi que des cabinets

de recrutement, des organismes publics mais aussi des réseaux professionnels et écoles- universités (25 % des entreprises ne sont pas basées sur la métropole).

Outre les rencontres régulières, le réseau met à disposition des recruteurs du territoire des outils pratiques comme la CVthèque Brest Life. Celle-ci permet à toute personne ayant un projet de mobilité et/ou qui désire suivre son conjoint sur le territoire d'être visible par tous les membres du Réseau des recruteurs. Un dispositif d'accueil des conjoints et conjointes est également proposé : une attention particulière est donnée au conjoint d'un collaborateur d'une structure membre du réseau, avec un accueil téléphonique personnalisé, la diffusion par mail de son CV aux membres du réseau et une visibilité complémentaire via le compte LinkedIn Brest Life.

En 2023, 366 annonces ont été repoussées sur le compte LinkedIn Brest Life, 38 CV étaient en ligne en décembre 2023 sur la CVthèque Brest Life et 12 CV de conjoints.es ont été diffusés.

Plusieurs actions ont été menées comme, «célébrons ensemble les 20 000 abonnés du compte LinkedInBrest Life!» organisée à l'Annexe de la Base ; 2 opérations Job dating « Passez à l'Ouest » : une opération sur le numérique avec la French Tech Brest Bretagne Ouest du 11 au 14 avril réunissant 29 entreprises (183 offres publiées, 381 candidats, et 122 entretiens confirmés) et une opération Industrie avec Territoires d'Industrie Finistère du 27 au 1^{er} décembre : « Passez à l'Ouest: l'industrie recrute en Finistère » (118 offres et plus de 660 candidats). Enfin le 21 novembre 2023, une plénière du réseau des recruteurs Brest Life a été organisée à l'aéroport Brest Bretagne.

- **Lancement d'un plan d'actions pour répondre aux besoins en foncier économique**

Dans un contexte de raréfaction du foncier économique et d'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) posé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, répondre aux besoins en foncier des acteurs économiques est un enjeu stratégique pour le territoire. C'est pourquoi Brest métropole avait adopté en 2022 un plan d'actions basé sur une double volonté : amplifier la politique de densification et de renouvellement des espaces économiques existants et permettre le développement d'une nouvelle offre foncière.

Tout d'abord, le plan d'actions vise à réinvestir les anciennes Zones d'Activités Économiques (ZAE) existantes et à encourager l'optimisation du foncier économique à travers la mise en place de trois dispositifs de soutien financier :

- un service d'architectes conseils mis à disposition des entreprises présentes dans les anciennes ZAE de la métropole afin de les encourager à étudier les solutions d'extension in situ (verticalisation, densification, extension...).
- un soutien à l'immobilier d'entreprises permettant d'accompagner financièrement les projets de rénovation, réhabilitation et extension réalisés au cœur des ZAE. Les bénéficiaires doivent être déjà implantés dans les anciennes ZAE ou avoir un projet d'achat-réhabilitation dans un bâtiment économique vacant depuis plus de 2 ans.
- un soutien aux investissements d'équipements d'élévation afin d'encourager une surélévation du bâti. L'octroi de cette subvention est accordé en complémentarité du soutien à l'immobilier.

En 2023, une entreprise a ainsi été soutenue au titre de l'aide à l'immobilier pour un montant de 38 000 € dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment vacant depuis plus de deux ans au sein de la zone de Loscoat.

Par ailleurs, la Métropole a poursuivi en 2023 ses efforts de modernisation des anciennes ZAE, en lien avec les directions Voirie et Mobilités, avec plus de 2 M€ qui ont été investis, principalement dans la ZA de Kergardec depuis 2019. Les travaux engagés ont ainsi permis de développer de nouvelles pistes cyclables et de rénover la voirie et les réseaux.

En parallèle de ces démarches incitatives, et afin d'être en mesure de soutenir le développement économique du territoire, Brest métropole initie un nouveau cycle de production foncière. Dans le cadre d'une approche globale à l'échelle de la métropole, la direction de l'Aménagement et équipements métropolitains coordonne et mène des études et acquisitions foncières en faveur du développement de nouvelles ZAE.

- **La démarche Territoires d'industrie Finistère pour développer l'industrie à la pointe Bretagne**

Le contrat Territoire d'Industrie Finistère, signé le 9 juillet 2021, est l'œuvre d'un travail collectif porté par l'UIMM Finistère, Brest Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Bretagne ouest, les 9

intercommunalités concernées par le programme et des partenaires, en lien avec les industriels référents des binômes.

La labellisation du Finistère a été renouvelée à l'occasion du temps 2 du programme Territoires d'Industrie qui couvre la période 2023-2027 : le Territoire d'Industrie Finistère – complété par l'arrivée de Concarneau Cornouaille Agglomération – fait partie des 183 territoires choisis par l'État pour réussir sa politique industrielle. Le consortium finistérien poursuit sa feuille de route, autour de 42 actions fléchées par les partenaires et 9 actions collectives. Les nouveaux axes de travail sont :

- compétences : lever les freins au recrutement, favoriser la montée en compétences des talents et développer l'attractivité des métiers industriels
- transitions : accélérer la transition écologique et énergétique
- innovation : faire des territoires des écosystèmes d'innovation
- foncier : mobiliser un foncier industriel adapté.

Cette démarche est animée par une cheffe de projet qui a été recrutée afin d'assurer le pilotage stratégique de la démarche, de conduire et coordonner la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions et d'assurer la gestion et le suivi administratif et financier du contrat de territoire

- Tourisme

- Suivi et entretien des tables, voiles d'orientation touristiques et bornes d'accueil des camping-cars ;
- Actes administratifs : convention, délibération (convention d'objectifs office de tourisme, taxe de séjour...) ;
- Collaboration avec les différents services de la Métropole pour le suivi logistique de l'accueil des paquebots (21 paquebots et 21 000 passagers accueillis de mars à novembre 2022)
- Mise en œuvre du plan d'actions du volet Tourisme de la SMDE Cap 2030 : poursuite du projet Métamorphose, développement du City pass parcours océan, lancement de l'étude sur la requalification et la mise en tourisme du phare du Petit Minou, lancement de l'étude sur la création d'une aire d'accueil de camping-cars à Brest métropole, etc
- Lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour rassembler au sein d'une même structure les acteurs majeurs de l'attractivité touristique du territoire : l'Office de Tourisme et des congrès, Brest Événements Nautiques, Brest'aim dans sa partie commercialisation du tourisme d'affaire (Brest'aim Events), dans sa partie accueil des plaisanciers extérieurs dans les deux ports de plaisance (Le Moulin Blanc et le Port du Château) ainsi que dans sa partie gestion de la goélette La Recouvrance et la SPL les Ateliers des Capucins.

Les objectifs de cette démarche sont de mettre plus naturellement et fortement en cohérence les stratégies et plans d'actions de chacun, d'être plus lisible et visible pour l'ensemble des acteurs qui participent à la promotion du territoire. Sous pilotage stratégique de Brest métropole, cette structure et ce collectif « Destination » auront ainsi pour mission de porter la mise en récit du territoire à l'aune du nouveau positionnement et d'unifier les dispositifs d'accueil et d'intervention, pour gagner en cohérence, en lisibilité, en efficacité par cette mutualisation de moyens.

- Contribuer à la gouvernance et au développement portuaire

• Contribution au fonctionnement de la société portuaire

Contribution à l'élaboration du plan stratégique de la société portuaire Brest Bretagne (SP2B) dont Brest métropole est actionnaire à hauteur de 10 % aux côtés de la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine de Bretagne ouest (39 %) et de la Région Bretagne (51%). Brest métropole est présente au Conseil de surveillance de cette société, et assure la présidence du conseil de développement.

• Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Mise en œuvre des mesures foncières PPRT approuvé en 2017. Ce plan de prévention vise à la protection des personnes dans le périmètre des activités de stockage de carburant. Participation aux rencontres organisées par la sous-préfecture de Brest pour le suivi des mesures foncières. Relation avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) pour la mise en œuvre des mesures foncières.

• Développement des infrastructures portuaires

Brest métropole co-finance les investissements portés par la Région Bretagne, autorité portuaire, visant à améliorer les capacités nautiques du port et à le doter de nouveaux espaces opérationnels (terre-pleins portuaires, quais, accès nautiques, réserve foncière) pour des activités industrialo-portuaires, dont celles liées

aux énergies marines renouvelables. En 2023, les travaux ont principalement porté sur le comblement d'un espace de 15 hectares destiné à augmenter la surface des terre-pleins du port. La contribution globale de Brest métropole s'élève à un montant global de 20 M€.

- **Gestion d'un atelier-relais**

Gestion d'un atelier-relais industriel localisé sur du port de commerce de Brest. Cet atelier de 1 375 m² est installé sur un terrain de 5 477 m². Il est relié aux quais par une voirie portuaire lourde de 30 mètres de large. Il est conçu pour la fabrication ou la maintenance de pièces et machines de grandes dimensions, en particulier celles destinées aux énergies marines renouvelables.

- **Suivi des activités portuaires**

Rencontre des acteurs professionnels portuaires afin d'éclairer la position de la collectivité sur les décisions à prendre en matière d'aménagement des espaces économiques et urbains du port ; participation aux études préalables du projet d'élèveur à bateaux pour la réparation navale. Prise en compte des besoins fonciers et immobiliers des entreprises portuaires et mise en relation avec les gestionnaires de terrain et de bâtiments, publics et privés.

- **Port de plaisance du Moulin Blanc**

Zone d'Activités pour les Professionnels de la Plaisance : administrations des parcelles de domaine public attribuées aux professionnels de la plaisance. Gestion des autorisations d'occupation temporaires du domaine public et des sous-locations concernant 30 entreprises

- Mieux faire connaître les métiers et favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi

- **Espace métiers – Médiathèque François Mitterrand – Les Capucins**

L'Espace métiers est un lieu dédié à la question de l'emploi, de la découverte des métiers et de l'orientation. Cet espace est un lieu unique installé au sein de la médiathèque F. Mitterrand Les Capucins.

Il a pour objectif l'accueil des publics en recherche d'informations pour la construction et la réflexion de leur projet professionnel. Accueil inconditionnel (gratuit, ouvert à tous quel que soit le statut).

- Trois formats sont proposés :

- **1 - Programmation séances collectives**

- 42 sessions d'informations collectives ont été programmées par l'Espace métiers (thématiques abordées : découverte des métiers, technique de recherche d'emploi, projet d'évolution professionnelle, création d'entreprise), 20 sessions ont été annulées en raison d'un faible nombre d'inscrits, de fermeture de la médiathèque pour raison de grève ou d'annulation de la part des intervenants.
- 22 ateliers ont été réalisés rassemblant 251 participants et 32 partenaires différents sollicités (institutionnels, partenaires de l'emploi, de l'orientation, de la formation, branches professionnelles, associations, entreprises locales).

De plus, 76 jeunes en Contrat Engagement Jeune ont participé à deux après-midis « Une filière, un métier # pourquoi pas moi ! ». Il s'agit de découvrir des filières professionnelles sous forme ludique et d'amener les jeunes à s'informer sur des secteurs d'activités qu'ils ne connaissent pas ou mal.

- **2 - Conseil d'Experts**

- Coordination, mise en œuvre opérationnelle de rendez-vous individuels organisés sur des après-midis avec les partenaires de l'emploi et de la formation ;
- Rendez-vous individualisés de 45 minutes permettant aux participants de rencontrer ponctuellement les partenaires de l'emploi et de la formation et de recevoir un 1^{er} niveau d'information. Trois thématiques sont proposées : projet formation, création d'activités et conseil en évolution professionnelle.
21 Conseils d'experts ont été organisés et 58 personnes accueillies en rdv individuel.

3 - Accueils individuels ou en groupe

- 55 personnes ont bénéficié d'accueils personnalisés. Ainsi, 28 personnes ont demandé un appui à la réalisation du CV et/ou de la lettre de motivation et 27 personnes ont sollicité des conseils sur leur projet d'évolution professionnelle.
 - 14 groupes soit 143 personnes ont été accueillies pour découvrir l'Espace métiers et son offre de services et/ou participer au Jeu Mix'métiers.
- Participation forum métiers
L'Espace métiers a contribué tant dans la mise en place que l'animation de 3 forums sur l'année 2022.
 - Forum Job Connect : événement sur la filière numérique (sensibilisation à l'écosystème du numérique, découverte des métiers et des formations du territoire, job dating). Cet événement a rassemblé 420 personnes.
 - Deux forum « Métiers en Uniforme » : 1 événement /semestre permettant de découvrir les métiers de la Défense et de la sécurité nationale. Ces 2 événements se sont déroulés au BIJ et au Relecq-Kerhuon et ont bénéficié à 333 personnes.
 - Regards croisés de l'Espace métiers « Vie pro : une question de sens ! »
L'Espace métiers a développé le projet Regards croisés en partenariat avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité ; la Région Bretagne ; France Travail ; Défis Emploi et Mission Locale.
Cet événement s'est déroulé sur une journée en 3 temps distincts :
 - « Ose ! Trace ton chemin », rencontre regroupant 134 personnes ;
 - atelier « Pour toi, c'est quoi le travail ? » réservé à 30 jeunes de la Mission Locale ;
 - conférence « Le travail n'a pas perdu son sens, il en a changé », qui a bénéficié à 90 personnes. L'enregistrement de cette conférence disponible sur You tube compte 396 vues à ce jour.
 - Agendas des événements emploi/ métier/orientation
 - réalisation de 3 agendas trimestriels (janvier à mars ; avril à juin ; septembre à décembre) en version numérique et une impression de 1200 exemplaires pour les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation ;
 - création de 3 affiches trimestrielles mettant en lumière la programmation de l'Espace métiers. Edition de 250 exemplaires pour chaque affiche, diffusées dans les différents lieux d'accueils de la métropole. Animation de la page web sur Brest.fr.

- Soutenir les filières économiques

○ Campus des métiers et des Industries de la mer



Dans le cadre de l'appel à projets Plan d'Investissement Avenir 3 (PIA 3) « Territoires d'innovation pédagogique », le Campus des métiers et des qualifications des Industries de la mer Bretagne a été retenu pour le projet « PIA Industries de la mer » porté par l'Université de Bretagne Occidentale. La finalité est de répondre aux besoins des entreprises sur des métiers en tension, en agissant sur l'élévation du niveau de compétences, de préparer les futurs salariés aux métiers en devenir, d'encourager la formation tout au long de la vie & la mobilité internationale et de renforcer l'attractivité des métiers & apporter des aides à l'orientation. Les actions proposées par le projet « PIA Industries de la mer » sont déployées sur la période 2021-2026 et sont organisées en 3 axes :

Axe 1 – L'attractivité des métiers et des formations et l'orientation

Axe 2 – L'innovation, la recherche et l'international

Axe 3 – L'offre de formation initiale, la formation continue et la formation des formateurs

S'appuyant sur 18 mois de mise en œuvre, des modifications ont porté sur la création de 5 nouvelles actions (dont 3 de formation) et des ajustements budgétaires ont été effectués sur certaines actions. L'ensemble est fait dans le respect des axes stratégiques et du budget global. Pour 2023, une subvention de fonctionnement de 40 000 € a été accordée.

○ Economie circulaire

- 5^{ème} Forum de l'économie Brest Life - Organisation table-ronde « Le réemploi : une logique gagnant-gagnant à construire, des opportunités à saisir ! »
C'est un sujet émergent mais dont les retombées sont encore peu visibles. Nécessité de mieux communiquer sur l'existant au bénéfice de tous et du territoire, de donner à voir le travail multi partenarial en cours avec des témoignages illustrant les sujets opérationnels travaillés sur le terrain et la méthodologie mise en œuvre sur le territoire. Liens acteurs de l'ESS et acteurs de l'économie classique : que signifie construire en local sur notre territoire, montrer ce qui est fait, possiblement répliquable/essaimable pour qui veut se lancer sur le sujet du réemploi. Intervenants : CRESS Bretagne, Envie29, La recyclerie Un Peu d'R, Brest'aim et Dirigeants Responsables Finistère Bretagne. Animatrice : ADESS Pays de Brest
- Référentiel Économie circulaire de l'ADEME
Suite à un atelier organisé pour enrichir et finaliser l'état des lieux des actions internes et externes menées par la ville et la métropole, un audit a été demandé, la finalité étant d'identifier des objectifs, des marges de progression et des actions à prioriser.
- Thématique du réemploi
 - Une 1^{ère} réunion interne a été organisée sur le sujet du réemploi et a associé les directions suivantes : Déchets Propreté Direction Écologie Urbaine, Direction Patrimoine Logistique, Direction de l'Aménagement et des Équipements Métropolitains et Écologie Urbaine. Sur la base des actions de chaque direction, l'objectif est de dégager des pistes et orientations susceptibles d'alimenter une feuille de route extra métropolitaine.
 - Un suivi a été mené auprès de la Réserve des matériaux et de la recyclerie Un Peu d'R dans leur recherche de locaux et dans l'appui à la construction de leur modèle économique.

- Soutenir les initiatives relevant de l'insertion économique

○ Développer les dispositifs d'insertion par l'activité économique et les outils d'accompagnement

Des ateliers ou chantiers d'insertion ont permis à des personnes fragilisées et très éloignées de l'emploi de reprendre confiance en elles, d'être encadrées et d'acquérir des compétences nouvelles.

Le montant total du soutien au fonctionnement des structures (chantiers d'insertion ; Mission Locale ; DEFIS Emploi ; autres organismes...) s'est élevé en 2023 à 774 154 € en fonctionnement et 74 000 € en investissement. En complément, la Métropole accorde une avance annuelle de trésorerie d'un million d'euros maximum au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Brest (PLIE) pour la gestion du Fonds Social Européen (FSE).

○ Accompagner les jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle

La Mission Locale du pays de Brest accueille et accompagne les jeunes en difficulté, âgés de 16 à 25 ans, dans un parcours d'insertion socio- professionnelle (emploi ; formation ; santé ; logement ; mobilité...). La structure a bénéficié d'un soutien de 569 579 € en 2023.

Quelques tendances observées :

- Augmentation du nombre de jeunes accompagnés : 6 400 jeunes en 2023 (6 227 en 2022)
- Progression du décrochage scolaire : 321 en 2023 (95 jeunes en 2022)
- Forte augmentation des mineurs accueillis : 664 mineurs en 2023 (429 en 2022)
- Une précarisation des situations logement et hébergement d'urgence
- Des difficultés de santé mentale plus grande
- Des orientations plus importantes de jeunes reconnus ou pas travailleurs handicapés/ difficultés sur les handicaps invisibles
- Un public d'origine étrangère ou des DOM TOM en demande d'accompagnement mais avec des difficultés sociales importantes

Trois actions majeures :

- Le Contrat d'Engagement Jeune = un accompagnement renforcé (Un parcours dynamique de 15 à 20 h d'activités / semaine ; Durée contrat = 1 an ; Un accompagnement individuel par un référent unique ; Logique de droits et de devoirs = versement d'une allocation

- L'obligation de formation pour les 16-18 ans (Proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi ; Mission locale en première ligne pour repérer, mobiliser et accompagner ; « La promo 16-18 ans » = action de formation de mobilisation de mineurs (65 bénéficiaires)
 - Les contrats en alternance = un dispositif qui profite pleinement aux jeunes (Les « Prépas apprentissage », parcours adapté pour acquérir des compétences et réussir l'intégration dans l'entreprise ; « La rentrée des talents » : évènement mise en relation jeune-employeur-CFA).
- **Soutenir les actions spécifiques de DEFIS Emploi Pays de Brest**

Brest métropole a soutenu plus particulièrement les actions suivantes pour un montant total de 45 000 € :

- Action d'appui RH aux très petites entreprises (151 RDV individuels entreprises ; 135 accompagnements au recrutement ; diffusion d'un guide des métiers porteurs ; organisation de forums d'emploi consacrés à l'intérim et au commerce)
- Digital TPE - Action d'acculturation numérique en faveur des très petites entreprises (92 entreprises soutenues dans leur transition numérique)
- CitésLab : action de sensibilisation à la création d'activités dans les QPV de Brest (organisation de 18 ateliers pour les créateurs ; 118 personnes accompagnées)
- Clause d'insertion sociale dans les marchés publics
123 516 heures de travail générées par les marchés publics de Brest métropole et 15 109 heures par les marchés publics de la Ville de Brest, soit un total de 76 équivalents temps plein sur une année. Bénéficiaires = 296 personnes (240 hommes et 56 femmes) résidant sur le territoire (dont 42 venant des quartiers prioritaires) ont pu ainsi accéder à un emploi grâce à la clause d'insertion.

- Développer l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire vise à placer l'humain au centre de l'économie et à répondre aux grands défis de la société.

Sur le territoire de Brest métropole, plusieurs associations ont fait des propositions dans divers domaines :

- promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises en lien avec les chambres consulaires
- favoriser la prolongation de la durée de vie des objets et inciter à l'achat d'occasion
- donner au design une portée sociale et inclusive
- animer des projets en faveur des transitions
- prêter temporairement à des porteurs de projet précaires des fourgons

Une coopérative d'activité et d'emploi a accompagné une vingtaine d'entrepreneurs.

En 2023, onze structures ont reçu un soutien en fonctionnement pour un montant total de 75 500 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

- Soutenir les structures d'accompagnement aux entreprises et les créateurs d'activité

A Brest, les entrepreneurs potentiels peuvent choisir de s'adresser à divers organismes s'ils souhaitent être conseillés et financés afin de mener à bien leurs projets.

115 774 € de subventions de fonctionnement ont été accordées en 2023 à sept structures d'accompagnement de créateurs ou de repreneurs d'entreprises.

- Loi pour le plein emploi

○ Protocole d'expérimentation « Réseau pour l'emploi » en Bretagne

Brest métropole est signataire du protocole d'expérimentation régionale aux côtés notamment de l'État, de la Région et France Travail. A ce titre, la Métropole a proposé une fiche-action portant sur « la définition d'un plan d'action partagé de promotion de services et d'évènements de recrutement, dans le cadre de la task-force entreprise territoriale ».

○ Comité Territorial Emploi Formation Insertion (CTEFI)

L'État, la Région, les Départements et les Métropoles se sont accordés pour mener en 2023, une expérimentation sur une nouvelle organisation des Comités Territoriaux Emploi Formation (CTEF), associant les politiques d'insertion (CTEFI).

Brest fait partie des 4 territoires expérimentateurs et l'objectif vise la construction d'un service public de l'emploi, de la formation et de l'insertion « sans rupture » pour les publics les plus fragiles. Ces travaux doivent permettre de préfigurer l'instance locale du « Réseau pour l'emploi, la formation et l'insertion » dans le cadre de la réforme dite de France Travail.

- Agir pour le développement de l'attractivité à l'international

Le service relations internationales est un service mutualisé regroupant des champs d'intervention de la Ville de Brest (jumelage et solidarité internationale) et de Brest métropole (développement économique à l'international).

Sa principale mission est l'internationalisation du territoire et de ses acteurs internes ou externes en s'appuyant sur la citoyenneté mondiale, l'interculturalité, les échanges...

Objectifs d'intervention 2023 pour la Ville :

- reprendre les projets de mobilités des jeunes ;
- reprendre ou renforcer les liens avec les villes de Dun Laoghaire (Irlande) et Tarente (Italie).

Objectifs d'intervention 2023 pour la métropole en accord avec la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique CAP 2030 :

- attirer et faciliter l'accueil des entreprises et compétences nationales et internationales ;
- créer un environnement compétitif favorable pour assurer une croissance durable des entreprises.

• **Maison de l'International**

Située au sein de l'éco-quartier des Capucins, la Maison de l'International accueille les porteurs de projets du territoire à l'international. Plus d'une vingtaine d'associations œuvrant à l'international y sont domiciliées et 4 espaces de travail sont mis à disposition. Ainsi en 2023, 502 réservations de salles ont été effectuées, pour environ 4 000 personnes (hors accueil et fréquentation récurrents).

Tous les 2 mois, le service relations internationales propose le « cycle de rencontre brestoises de l'international » :

- 62 évènements organisés : expositions, conférences, ateliers.
- 13 actions (en portage direct par le service relations internationales) dont 6 rencontres en tables rondes et/ou webinaires qui ont rassemblé environ 700 personnes (entreprises, étudiant.e.s, associations...).

La page Facebook de l'établissement permet de partager des informations sur la programmation de l'établissement, celle des associations résidentes mais aussi sur l'actualité des villes jumelles et partenaires de la Ville de Brest et de Brest métropole. En 2023, 51 actualités ont fait l'objet d'une publication et il y a eu plus de 2 700 visites sur la page. Tous les webinaires sont enregistrés et font l'objet d'une publication sur la page Facebook. Ainsi, ces différentes vidéos ont été vues plus de 500 fois.

• **Accompagner le développement économique du territoire à l'international**

Plusieurs actions d'accompagnement au développement international ont été menées par le service.

- Dans le cadre de partenariats internationaux et avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ;
 - projet INNOMAR (Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée), porté conjointement par Brest métropole et le Technopole maritime du Québec : les sociétés Hytech Imaging et Place des Algues ont été retenues pour partir plusieurs jours découvrir l'écosystème de l'économie bleue de Rimouski. Le séjour et les prises de rendez-vous ont été préparés plusieurs semaines en amont avec les collègues du Technopole maritime du Québec.
 - partenariat avec la province de Terre de Feu (Argentine) : la directrice scientifique d'Océanopolis s'est rendue au congrès scientifique provincial sur le changement climatique pour y présenter les actions menées par Océanopolis et envisager des partenariats.
- En lien avec Bretagne Commerce International, dans le cadre de l'accueil d'entreprises étrangères : plusieurs rencontres et présentations ont été menées afin de proposer à 3 entreprises internationales de s'installer sur le territoire de la métropole.

• **Accompagner la vie associative et les acteurs locaux œuvrant à l'international.**

La Ville de Brest soutient les acteurs brestois dans leurs actions internationales en local ou à l'étranger au travers de dispositifs techniques ou financiers. Ainsi, 4 appels à projets sont proposés tout au long de l'année :

- Appel à projets en solidarité internationale (Appel à projets semestriel)

- Appels à projets internationaux (ex fonds ville jumelles et fonds transversal) – appels à projets semestriels
- Appel à projet Printemps de l'Europe (en partenariat avec la Brest métropole) ;
- Appel à projets pour le Festival des solidarités

28 dossiers de demandes de subventions ont été instruits et 24 projets retenus.

Par ailleurs, en tant que ville ouverte au monde et solidaire, la Ville de Brest a souhaité accompagner financièrement 4 ONG dans leurs actions d'urgence :

- SOS Méditerranée pour son action d'assistance en aux personnes en danger en mer.
- la Croix Rouge française suite aux catastrophes naturelles au Maroc, en Libye, en Turquie et au nord Syrie.
- le Secours Populaire suite aux catastrophes naturelles au Maroc et Libye.
- l'UNICEF suite aux catastrophes naturelles en Turquie et au nord Syrie.

Brest métropole soutient les acteurs brestois dans leurs actions internationales en local ou à l'étranger au travers de dispositifs techniques ou financiers. Les 3 principaux dispositifs proposés sont :

- le dispositif dit du 1% Eau dont l'objectif est de favoriser et soutenir les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays dits du Sud. (Appel à projets semestriel) ;
- le soutien à l'activité internationale ;
- l'appel à projets internationaux en lien avec les rencontres ou missions internationales.

Depuis 2022, les associations hors du territoire de la Brest métropole peuvent bénéficier d'une aide financière de la collectivité sous réserve de l'application des critères de recevabilité et d'éligibilité. Ainsi, en 2023, 14 dossiers ont été instruits et 10 projets ont été retenus.

Comme mentionné, dans le paragraphe « Accompagnement économique du territoire à l'international », trois structures ont pu bénéficier du soutien financier de la métropole pour des missions dans les territoires partenaires.

○ **Sensibiliser à l'international (sur le territoire)**

La sensibilisation à l'international menées par le service cible différents publics :

- Les entreprises : Brest métropole a proposé deux rencontres à destination des entreprises en 2023 :
 - Exportation collaborative : quelles solutions pour exporter ensemble ?
 - RSE & Développement international : ils sont engagés et vous en parlent !

Ces deux temps fort ont réunis près de 100 professionnels.

Par ailleurs, une réunion d'information sur l'opération de soft landing à Rimouski a été menée pour présenter les objectifs de ce programme et lancer les candidatures.

- Les étudiants, étudiantes et les jeunes : Brest métropole a organisé plusieurs rencontres au cours de l'année pour sensibiliser aux dispositifs de mobilités internationales ou pour la recherche de stage des internationaux :
 - De 18 à 35 ans, comment réussir sa mobilité internationale ?
 - La vie d'étudiante en échange au sein de l'Université européenne de la mer SEA-EU
 - Le volontariat FA à Brest et Kiel : quelles opportunités ?
 - Étudiants internationaux : des clés pour votre recherche de stage en France
 Ces évènements ont rassemblé environ 200 personnes.

- Le grand public :

- La Ville de Brest a organisé plusieurs manifestations au cours de l'année :
 - le Printemps de l'Europe, en mai avec l'objectif de participer à la sensibilisation à la citoyenneté européenne : pour mettre en lumière la présence de l'Europe dans notre quotidien, le service a une nouvelle fois proposé la balade sonore destinée à promouvoir les valeurs européennes autour de la paix, la solidarité, la liberté et la diversité. De la place de la liberté à la Maison de l'International, les voix d'étudiants Erasmus racontent leur Europe, unie

et multiculturelle, en lien avec la ville de Brest et son histoire européenne. C'est une expérience poétique qui a réuni une dizaine de personnes.

- Tokyo Market, organisé en juillet. A cette occasion, le jumelage avec Yokosuka a été mis en valeur durant le weekend.
- Le Festival des Solidarités (Festisol, évènement national de promotion de la solidarité du local à l'international, à l'ouverture aux autres et au monde, les différentes échelles de territoires étant interconnectées) se déroulait du 17 novembre au 3 décembre, avec comme temps fort : le Marché du Monde.
Le focus national du festival de cette année portait sur le thème de la : « Souveraineté alimentaire ». Au total, une dizaine d'évènements (expositions, ateliers, pièce de théâtre, cinés-débats) ont été organisés par des associations brestoises et le service Relations Internationales. Trois de ces événements ont été réalisés par deux associations lauréates de l'appel à projets Festisol 2023.
Nouveauté 2023 : le Marché du Monde a été organisé en partenariat avec la Nuit des Étudiants du Monde (NEM) pour permettre aux étudiants et étudiantes et aux associations de se rencontrer et échanger sur les projets et leurs engagements.
- Le Marché du Monde, 18 et 19 novembre aux Ateliers des Capucins. A cette occasion, l'ensemble des associations brestoises internationales (28) présentent leurs actions et leurs engagements solidaires ici et là-bas. Pour l'édition 2023, les associations ont à nouveau pu décliner leurs activités en s'appuyant sur les principaux Objectifs de Développement Durable. Cette année, un partenariat a été fait avec la médiathèque François Mitterrand – Les Capucins : des bibliothécaires et 8 associations de solidarité internationale ont lu des contes en plusieurs langues pour les enfants. De plus, des ouvrages autour de la solidarité internationale et des contes en plusieurs langues avaient été mis en avant pendant 15 jours autour des dates du Marché du Monde (fréquentation : 22 000 personnes).
- Semaines de l'Amérique latine et des Caraïbes (SALC), 25 mai – 10 juin 2023 : deux ateliers BD sur le thème de l'Amérique latine ont été proposés, dont un au grand public et un autre à destination des scolaires d'un collège. Une visite guidée d'une exposition plastique d'une artiste bolivienne a aussi été proposée au grand public. Ces événements avaient reçu le label des SALC et apparaissait dans la programmation officielle des SALC 2023 coordonnées par le MEAE.
- Brest métropole, a organisé les « Journées de l'Eau » autour de la Journée Mondiale de l'Eau » du 22 mars.
Près de 1000 élèves ont participé aux ateliers et animations proposés par les associations internationales et de protection de l'environnement, ainsi qu'aux projections de courts métrages « Au fil de l'eau ». Pour la 1^{ère} année, 180 enfants des centres de loisirs de Brest ont bénéficié de la programmation. 5 événements ont parallèlement été proposés au grand public, dont une conférence qui a accueilli des expertes et experts du territoire et de la ville de Cadix en Espagne.

○ **Développer une ingénierie de projets internationaux**

Pour la ville de Brest, l'ingénierie de projets internationaux s'appuie sur le réseau des villes jumelles ou associées.

- Jumelage avec Kiel :
 - accueil de volontaires au sein des services relations internationales des deux collectivités pendant 12 mois (septembre 2023-août 2024)
 - lauréat de l'appel à projets Jeunesse IX du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour l'accueil et l'intégration d'un jeune en volontariat franco-allemand et la sensibilisation du grand public aux Objectifs de Développement Durable.
- Jumelage avec Yokosuka :
 - Organisation d'une journée Japon à destination des brestoises,

- Participation à une exposition sur Brest à Yokosuka
- Reprise des mobilités des jeunes entre Brest et Yokosuka durant l'été.
- Jumelage Cadix :
 - poursuite de l'accueil d'apprentis en filières administrative et commerciale du Lycée J. Lesven dans des entreprises et organismes publics de la Ville de Cadix, dans le cadre de fonds Erasmus +. En 2023, 5 élèves sont partis faire un stage professionnel de 4 semaines ;
 - participation de l'adjointe au Maire, Présidente de Agua de Cadiz à la conférence des Journées de l'Eau « Gestion de l'eau et crise climatique : en entreprise ou à l'école, quelles solutions pour la préserver ? ».
- Jumelage Constanta :
 - Rencontres politiques et techniques suite au conflit en Ukraine ;
 - Exposition de planches de la BD « Goodbye Ceausescu » et un atelier BD sur la Roumanie à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du jumelage.
- Jumelage Denver :
 - Accueil de l'école internationale de Denver lors de son échange avec l'école Saint-Louis (visite guidée de la ville, ...)

Pour la Métropole de Brest, l'ingénierie de projets internationaux s'appuie sur des partenariats ou des projets de coopération.

- Coopération Brest métropole et la Province de Terre de Feu (Argentine). Elle porte sur le renforcement des coopérations économiques, scientifiques et universitaires dans le domaine de l'économie maritime, des biotechnologies et du tourisme durable. Elle bénéficie du soutien financier du MEAE. Le projet de coopération a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2024. En 2023, Océanopolis a participé au congrès scientifique provincial sur le changement climatique.
- Coopération Brest métropole et Technopole maritime du Québec (Canada). Brest métropole mène depuis 2010 (mission Jean d'Arc au Québec), une forte coopération avec la Ville de Rimouski. Lauréate pour la 7^{ème} fois du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée (2023-2024), la collectivité et le Technopôle Brest-Iroise ainsi que le Technopole maritime du Québec se sont associés autour du projet « InnoMar ». Les actions suivantes ont été menées en 2023 : accueil de deux entreprises brestoises à Rimouski pour découvrir l'écosystème de l'économie bleue, délégation brestoise (institutionnelle, académique et économique) présente lors du Forum Futurocéan à Rimouski.
- Coopération entre Brest métropole et la municipalité de Sacaba (Bolivie): Ce partenariat s'appuie sur le dispositif du 1% Eau pour son financement. La phase II du projet se poursuit grâce au soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, financeur pour moitié du projet estimé sur 3 ans à 305 000€. Il s'agit de poursuivre le renforcement des capacités des communautés locales en matière d'autogestion de l'eau et de mettre en œuvre le plan d'actions défini en phase I du projet. Eau du Ponant et LABOCEA apportent leur expertise technique pour accompagner les partenaires boliviens notamment sur les questions de la protection de la ressource et le développement d'ouvrages d'accès à l'eau potable et d'assainissement. En 2023, une délégation de Brest métropole, composée d'élus et de techniciens, s'est rendue sur place afin d'échanger sur le projet avec les institutions et les populations locales. Ces rencontres ont permis de préciser les priorités du projet et d'engager les travaux.
- **Accueillir ou organiser des missions villes jumelles ou villes partenaires ou représentants d'ambassades.**
 - 9 délégations ont été accueillies en 2023 :
 - 21 au 24 mars 2023 Tournois tri-nations de rugby : l'équipe de Rugby de l'école navale de Yokosuka, Ville jumelle de Brest est porteuse d'une missive du Maire de Yokosuka, M. Kamiji, pour le Maire de Brest, M. Cuillandre. Accueil en mairie

- Mai 2023 : European Maritime Day (EMD) : ces 2 journées de conférence rassemblent les acteurs de la communauté maritime européenne pour échanger et définir des actions communes dans le domaine des affaires maritimes et de l'économie bleue durable. Ils se sont tenus pour la première fois en France, à Brest, les 24 et 25 mai. A cette occasion, 3 délégations (les Villes jumelles de Kiel et Tarente, et la Ville de Split, partenaire de l'alliance européenne SEA-EU) ont été accueillies par le service des relations internationales. Des programmes personnalisés leurs ont permis de participer aux temps forts des EMD et de rencontrer des acteurs locaux.
- Juin 2023 : accueil d'une délégation (20 personnes) de la Ville de Qingdao (Chine) : cette rencontre, après des mois de fermetures de frontières dû à la Covid-19, a permis de renouer des liens forts : rendez-vous politiques, rencontres économiques avec des entreprises brestoises, conférence sur le tourisme à Qingdao, visites de sites touristiques phares du territoire (Océanopolis, Ateliers des Capucins...).
- Août 2023 : visite protocolaire de l'Ambassadeur de Suède en France
- Août-septembre 2023 : Coupe du Monde Rugby militaire. Accueil de l'équipe Japon militaire à l'Ecole Navale de Brest. Rencontre groupe jeunes Brest-Yokosuka et représentants équipe de rugby japonais et accueil en mairie.
- Octobre 2023 : accueil d'une délégation de techniciennes de la Ville de Kiel dans le cadre de la préparation des 60 ans de jumelage (2024).
- 6 missions à l'étranger ont été menées :
 - Juin 2023 : Kieler woche à Kiel et Forum des Villes jumelles sur l'adaptation des villes aux effets du changement climatique, utilisation durable des ressources et prévention des déchets. Partage d'expériences entre collectivités partenaires de la Ville de Kiel.
 - Septembre 2023 : mission politique à Tarente en vue de l'organisation des 60 ans de jumelage (2024).
 - Octobre 2023 : mission politique à Dun Laoghaire en vue de l'organisation des 40 ans de jumelage (2024).
 - Novembre 2023 : mission à Rimouski (Québec) dans le cadre du projet InnoMar
 - Participation à Futurocéan, le forum de l'économie bleue du Québec
 - Rencontres protocolaires (Maire de Rimouski, Consul de France)
 - Visites terrain de centres de recherches et d'accompagnement à l'innovation
 - Rencontres académique (conventionnement) et économique
 - Novembre 2023 : mission à Yokosuka dans le cadre de la cérémonie Verny-Oguri
 - Novembre 2023 : mission à Split dans le cadre de l'alliance universitaire européenne SEA-EU :
 - Participation à la semaine de gouvernance de l'alliance
 - Présentation du projet « SEA-EU internships » porté par Brest métropole
 - Rencontre avec le Maire de la Ville de Split

Développer la formation, l'enseignement supérieur et la recherche

Brest métropole soutient depuis de nombreuses années l'enseignement supérieur et la recherche, leviers majeurs pour le développement de son territoire, son attractivité et son avenir.

- Accompagner la mise en œuvre de projets structurants majeurs

o Mise en œuvre des Contrats de Plan État-Région (CPER)

- Volet enseignement supérieur et recherche

Poursuite de deux opérations immobilières du CPER 15-20 portées par l'UBO : l'opération « Pôle Santé » (livraison prévue en 2027) et l'opération « Math-Stic » (livraison début 2025).

Engagements des opérations du CPER 21-27, volet immobilier et équipements de recherche. Sur le site de Brest, 25 opérations seront réalisées sur la période correspondant à la mise en place de près de 60 conventions d'application.

CPER 21-27	Total opération en €	Réalisé au 31/12/2023	Taux de réalisation
Enseignement supérieur	7 237 500,00	2 730 625,00	38%
Recherche	3 661 000,00	1 231 961,00	34%
Total	10 898 500,00	3 962 586,00	36%

- Volet territorialisé du CPER 21-27 : Contrat métropolitain de Brest métropole Soutien de Brest métropole à la réalisation du « Pôle du bâtiment intelligent et de l'économie 4.0 », porté par la CCI métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) en lien avec le CESI Brest. La maîtrise d'œuvre a été désignée en 2023 (Brulé Architectes). Les travaux devraient commencer en 2024 pour une livraison prévue début 2026.

+ de 30 000 étudiants	3 400 étudiants internationaux
	+ de 110 nationalités
1 Université pluridisciplinaire avec Santé	
8 grandes écoles*	
4 000 étudiants en alternance	8 000 étudiants boursiers
2 800 personnes dédiées à la recherche	
15 unités CNRS	760 doctorants
4 unités INSERM	
1 Centre d'Investigation clinique (CIC)	

Source : observatoire de l'enseignement supérieur et de la recherche (OESR) du Pays de Brest-ADEUPa ? Données sur le territoire de Brest métropole
*Brest Business School, CESI Brest, École Navale, Enib, Ensta Bretagne, ESI/AB/UBO, IMT Atlantique, Isen Yncrea Ouest

o Contribuer à l'élaboration de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) Cap 2030.

Les actions de la Mission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation s'inscrivent dans la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) Cap 2030 adoptée en juin 2022 et, plus particulièrement, dans les défis :

1 : « un territoire attractif et hospitalier à l'appui d'un positionnement fort »

5 : « développer les secteurs stratégiques de notre économie »

6 : « mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche au service du développement économique du territoire métropolitain »

- **Contribuer au développement de l'attractivité du site universitaire** : aménagement universitaire et urbain – logement – stratégie marketing - développement de l'offre de formation – ouverture européenne et internationale

La Mission ESRI participe à plusieurs initiatives visant à améliorer l'attractivité du site universitaire :

o Participation aux travaux de l'Observatoire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (OESR) du Pays de Brest.

Afin de caractériser la diversité des enseignements et des activités de recherche menées au sein de la métropole et de disposer d'un instrument prospectif, Brest métropole, en partenariat avec l'ADEUPa et les principaux établissements d'enseignements supérieur, a mis en œuvre cet observatoire en 2009.

Un tableau de bord est réalisé annuellement depuis 2010 ainsi que des études spécifiques.

Lien : Observatoire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du pays de Brest | ADEUPa Brest (adeupa-brest.fr)

o Réalisation du Plan guide du Campus du Bouguen.

Des réunions sont organisées périodiquement avec la DAEM et l'UBO pour suivre l'avancée et l'articulation des projets universitaires et urbains sur le secteur du Bouguen (CPER, NPNRU de Bellevue, Cœur de métropole).

- **Participation à l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants (OTLE)**, construit, en 2018, en lien avec la Direction de l'Habitat, l'ADEUPa, le CROUS et l'UBO. Animé par l'ADEUPa, cet observatoire est labellisé pour une durée de 3 ans (2020-2023). Une demande de renouvellement sera à formuler en 2024.

Lien : Observatoire territorial du logement étudiant - Brest métropole | ADEUPa Brest (adeupa-brest.fr)

- **Contribution à la stratégie de marketing territorial visant les étudiants**
Depuis octobre 2021, en lien avec le défi 1 de la SMDE Cap 2030, la Direction de la Communication pilote une stratégie de marketing territorial visant les étudiants. Les objectifs de cette stratégie visent à séduire et attirer les étudiants, à mieux les accueillir, à les connecter au tissu économique du territoire et à les fidéliser. Une charte de partenariat a été signée avec les principaux établissements d'enseignement supérieur en 2023 pour formaliser cette volonté commune.
Les actions mises en œuvre par la MESRI dans le cadre de cette stratégie s'inscrivent dans la continuité des actions d'accueil menées au bénéfice des étudiants internationaux (accueil de rentrée, Nuit des Étudiants du Monde, soutien aux activités du Centre de Mobilité Internationale...). Une étude portant sur les connexions des étudiants avec le tissu économique a également été initiée fin 2023 dans le cadre de l'OESR.

La MESRI accompagne des projets visant à enrichir l'offre de formations supérieures et les conditions d'accueil sur le site :

- **Projet de modernisation des résidences étudiantes de l'IMT Atlantique** sur le site du Technopôle Brest-Iroise. La réalisation d'une 1^{ère} tranche de travaux de rénovation et de construction a été soutenue par la Région Bretagne et Brest métropole hors CPER. La 2^{ème} phase de l'opération est inscrite au CPER 21-27. Les travaux débutés en décembre 2021, devraient s'étaler jusqu'à mi-2027.
- **Création d'une nouvelle filière de formation à l'ISEN-Yncréa Ouest.**
L'école porte un projet d'extension de ses locaux pour accueillir une nouvelle spécialité de formation « agronomie et systèmes d'Information » et faire face à la croissance de ses effectifs. Le projet est actuellement à l'arrêt (surcoûts) et en attente de reconfiguration.

La MESRI soutient également les initiatives participant à l'ouverture européenne et internationale des établissements d'ESR

- Pour faciliter l'installation des étudiants et des chercheurs internationaux, Brest métropole soutient depuis sa création, en 2013, le Centre de Mobilité Internationale de Brest qui propose une offre de services pour accompagner les publics en mobilité. Ce groupement, labellisé EURAXESS, associe plusieurs établissements supérieurs. En 2023, le projet de structure a été re-questionné pour définir sa raison d'être et son modèle économique.
- Brest métropole, en lien avec la Ville de Brest et ses partenaires, développe, depuis plusieurs années, un dispositif d'accueil de rentrée spécifique pour les étudiants internationaux autour de plusieurs événements : balade en rade et réception officielle, Nuit des étudiants du monde (initiative de l'AVUF). D'autres initiatives sont menées dans ce domaine en lien avec les acteurs du territoire, et notamment la Maison de l'International.
- Fin 2022, Brest métropole a été invitée à participer au « Cities Council » de l'alliance universitaire européenne Sea EU, qui associe 9 universités partenaires (Cadix, Brest, Kiel, Gdansk, Split, Malte, Naples, Algarve et Bodø). Cette dynamique européenne ne repose pas seulement sur les universités mais aussi sur les territoires qui les accueillent, c'est pourquoi Brest métropole a accepté d'y participer dans l'objectif de renforcer les échanges et partenariats. La MESRI et le service des Relations internationales participent aux travaux de ce « Cities Council » qui se réunit 2 fois/an. En projet : une 1^{ère} action autour du développement de l'accueil de stagiaires de l'Alliance.
- Pour soutenir la mobilité sortante des étudiants, un fonds de soutien à la mobilité a été mis en place depuis 2007 (mobilité dans le cadre d'un stage, avec une priorité aux séjours de courte durée). Ce dispositif est questionné puisqu'il répond moins à un besoin, couvert désormais par d'autres dispositifs. À titre expérimental, un dispositif d'aide à la mobilité entrante des doctorants a été mis en place avec l'appui du collège doctoral de Bretagne fin 2023.

- La présence de chercheurs internationaux est une richesse pour notre territoire, source d'enrichissement et d'expertises sur des sujets très pointus dont nos territoires ont besoin (recherche et entreprises). Pour la 1ère fois en 2023, un accueil spécifique a été réservé aux chercheurs internationaux présents sur la métropole.

- Mettre en œuvre la Conférence Territoriale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Mise en place en 2017 à l'initiative de Brest métropole, cette conférence réunit périodiquement chefs d'établissement, directeurs d'organismes de recherche, représentants de l'État et élus territoriaux.

La Conférence s'est réunie le 10 mai 2023, avec plusieurs sujets à l'ordre du jour : [1] présentation de la feuille de route de la stratégie de marketing territorial et signature de la charte de partenariat, [2] validation de la méthodologie proposée pour caractériser et animer des filières à haut potentiel, [3] présentation du Schéma Régional des Transitions Économiques et Sociales (SRTES) par la Région, [4] présentation des réponses aux appels à projets du PIA : candidature Blue Inn (Excellences) – non retenue- et Blue Box (Pôle Universitaire d'Innovation, PUI) – retenue.

- Soutenir les porteurs de projets via des dispositifs propres

- Dans le champ de l'ESR, la MESRI opère plusieurs appels à projets annuels pour appuyer le développement des laboratoires de recherche : soutien à l'organisation de congrès et colloques scientifiques, Fonds de concours à la recherche (FCR), financement d'allocations de recherche de 3^{ème} cycle. En 2023, ces deux derniers dispositifs ont été intégrés dans un appel à projets annuel unique, destiné à financer des programmes de recherche dans les 3 principaux domaines d'innovation stratégiques du territoire métropolitain (mer, numérique et santé), et :
 - ayant un fort potentiel de valorisation économique,
 - et / ou accompagnant le développement de compétences nouvelles,
 - et / ou permettant de renforcer les collaborations européennes du territoire.
- Brest métropole soutient également l'activité de certaines filières de formation à travers une aide au fonctionnement de Brest Business School ainsi qu'une contribution à l'acquisition d'équipements pédagogiques pour diverses composantes de l'UBO.
- Dans le champ de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat, la MESRI est présente chaque année au salon AZIMUT, qui bénéficie également d'un appui financier annuel. Elle soutient également, dans le cadre du CPER 21-27, le programme Pépite Bretagne, dont l'objectif est de développer l'esprit entrepreneurial chez les étudiants et de stimuler les projets de création d'entreprises.
- La MESRI participe également aux réunions des instances du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Université Citoyenne de Prévention en Santé du Grand Ouest construit, en 2020, entre l'UBO, le CHU de Brest, la Ville de Brest et Brest métropole. Le positionnement du GIS sera à préciser dans la perspective de création d'un Département Prévention à l'UBO.
- Dans le domaine de l'innovation, l'accompagnement de la mission se traduit sous la forme de supports financiers aux structures d'innovation qui interviennent sur le territoire : association du Technopôle Brest-Iroise, association Biotech Santé Bretagne, association An Doal Vras (qui porte l'activité de la Cantine numérique et le challenge cybersécurité Unlock Your Brain Harden Your System), IRT B-Com, Pôle de Compétitivité Mer Bretagne, UBO Open Factory et France Cyber Maritime.
- Les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité sont également cofinancés s'ils impliquent des acteurs du territoire (instruction et suivi par une ressource du service relations entreprises).
- Depuis quelques années, la MESRI intervient également en accompagnement d'initiatives permettant de mieux caractériser et valoriser les expertises en cybersécurité du territoire. En 2023 : accueil de la restitution de l'étude portant sur l'évaluation de la structuration de la filière cybersécurité pilotée par Rennes métropole, participation aux réunions du Campus cyber breton porté par le Conseil régional de Bretagne, présence sur l'Européen Cyber Week 2023.
- La mission est également sollicitée en appui à la démarche initiée au sein de la DDEI pour caractériser et appréhender le potentiel de développement de filières en émergence sur le territoire (travail mené en partenariat avec le PMBA, le Technopôle Brest-Iroise et l'ADEUPa, en lien avec la CCIMBO). Filières adressées en 2023 : la cybersécurité, le spatial, les drones et l'intelligence artificielle.

Renforcer l'attractivité économique et résidentielle de la métropole

S'inscrivant dans le cadre des actions de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique Cap 2030, les missions du service promotion économique et animations s'illustrent au travers de 3 axes principaux :

- Valoriser l'excellence économique du territoire par la promotion économique

- **Marketing business** : l'activité du service est marquée par une action structurante à terme. Dans le cadre de la révision de la SMDE, le nouveau positionnement territorial « esprit libre » étant arrêté, il convient aujourd'hui d'élaborer un travail autour de la définition d'un marketing business en lien avec la direction communication et marketing territorial. Un plan d'actions promotion économique va pouvoir dès lors en être dégagé en 2024.
- **Marketing étudiants** : Brest métropole a développé une politique volontariste de soutien à l'ESR - que ce soit pour le développement universitaire, la qualité de la vie étudiante, l'excellence de la recherche ou la coopération avec les acteurs socio-économiques - car elle considère que c'est un levier déterminant pour le développement et l'adaptation de son territoire aux transitions. Dans ce cadre, une stratégie de marketing étudiant associé à un plan d'actions est mis en place en lien avec la direction communication et marketing territorial, en 2023, organisation d'ateliers, lancement du pass Brest life et début de la tournée Brest life campus.
- **Elaboration d'outils divers** : livret des données économiques ; lancement reportage photographique commerce/artisanat, lien avec le marketing territorial pour la refonte des sites internet, maquettage plan d'actions attractivité du commerce et de l'artisanat, ...
- **Convention partenariale avec BDI** : Brest métropole structure aussi ses moyens de promotion économique au travers d'une collaboration avec Bretagne Développement Innovation (BDI) pour un montant subventionné à 27 500 euros. Elle souhaite obtenir son expertise et définit ainsi dans une convention les objectifs suivants : accompagner la promotion économique sur les secteurs d'intérêt conjoint ; favoriser la transmission d'informations et les échanges (connaissances sectorielles, mises en réseaux, vision stratégique) ; contribuer à renforcer la traduction des actions de BDI sur le territoire et valoriser les atouts du territoire métropolitain.
- **Des actions de promotion et de prospection organisées sur et à l'extérieur du territoire** :
 - En mars, Forum International de la Cybersécurité à Lille, événement de référence en Europe en matière de sécurité et de confiance numérique. Positionnée sur le pavillon Bretagne, en lien avec BDI, la métropole brestoise y était présente pour valoriser ses compétences en matière de cybersécurité maritime.
 - En mars, Franchise expo à Paris et en septembre le salon international des enseignes commerciales à Paris : élaboration d'un benchmark et rencontre des différents acteurs présents sur le salon pour jauger de l'opportunité et intérêt pour la métropole brestoise d'en être par la suite.
 - Le 23 octobre, organisation et coordination événementielle du forum de l'économie : le service assure le montage et la coordination générale de l'événement en le rendant dynamique, innovant. Il a mis en œuvre un dispositif de communication en lien avec la direction communication et une agence spécifique. Une plateforme d'inscription a été ouverte pour l'occasion. Budget global : 140 000 € (montage technique, logistique et matériel, réception, animation, communication, intervenants, prestataires divers).
 - En octobre, accompagnement du « Breizh cyber show », dans le cadre du soutien à la filière cybersécurité. Une subvention est allouée au collectif de professionnels GACYB pour cet événement rassemblant près de 300 personnes sur Brest. Une présence métropolitaine y est assurée. Coût de l'accompagnement 3 500 €.
 - En octobre, organisation d'opérations de réseautage économique à l'occasion de l'Open de Tennis de Brest. Des échanges thématiques en B2B ont été organisés entre les partenaires de territoire et le vice-président à l'économie ainsi que le vice-président à l'ESR.
 - En novembre, European Cyber Week organisée à Rennes. Brest métropole y est présente sur un espace avec constitution d'une délégation d'une dizaine d'entreprises et partenaires cyber. Avec le soutien de la métropole, ils ont ainsi pu valoriser leurs activités et compétences, prospecter des talents tout en

s'appuyant sur une dynamique de territoire. Des actions et outils de promotion économiques ont été mis en place (dossier de presse commun, réseaux sociaux) et un temps de réseautage économique organisé. Coût de l'opération : 10 000 €.

- En décembre, Salon Simi à Paris, Brest métropole était présente sur une nouvelle édition du salon rassemblant pendant trois jours près de 25 000 professionnels et 440 exposants et représentant l'essentiel de l'offre immobilière. Le service a œuvré dans le cadre du Pôle Métropolitain Loire Bretagne auprès d'Angers, Rennes et Nantes pour mettre en place une stratégie de promotion partagée présentant au milieu professionnel, sur un espace commun, les principaux projets d'aménagement urbain et d'attractivité territoriale de nos agglomérations respectives. Des actions et outils de promotion économiques ont été mise en place dont l'organisation d'une conférence thématique sur les ZAE et actualisation de la carte digitalisée. La convention avec Nantes-Saint-Nazaire développement porte attribution d'une subvention d'un montant de 53 662,47 euros.
- En décembre, participation aux Victoires de la Bretagne organisée par le groupe Télégramme. Au travers de cette opération médiatisée via le support quotidien et Tébéo, Brest métropole se positionne comme un territoire attractif et compétitif qui soutient les initiatives bretonnes dans le domaine de l'innovation, en étant le parrain du prix. En complément, a été soumise une liste de candidats du territoire pouvant concourir dans la catégorie. Coût de l'opération : 14 000 euros.
- En décembre, à l'occasion de l'Arkéa Ultim Challenge-Brest le service a assuré la mise en relation entre nos partenaires de territoire pour constituer un programme de mini conférences à destination du grand public et organisées sur l'espace tenu par la direction communication et marketing. Implication du PMBA, Ifremer, BDI, Cinav.

- Favoriser l'attractivité du commerce et de l'artisanat en se basant sur un plan d'actions mené en faveur de l'attractivité commerciale de la métropole brestoise et axé autour de 4 objectifs principaux : Attirer, promouvoir, animer et fédérer :

- **Actualisation de la carte des locaux vacants** : travail de recensement des locaux commerciaux vacants et occupés des centres-villes et centres-bourgs des communes de la métropole pour avoir une meilleure connaissance terrain, mesurer le taux de vacance commerciale par centralité et valoriser les locaux vacants (animer les vitrines vides, pelliculage des vitrines...).
- **En octobre, organisation d'un temps d'échanges avec les communes sur le plan d'actions Attractivité du commerce et de l'artisanat** afin d'asseoir la dynamique collective en effectuant un point d'étape sur les actions réalisées dont l'actualisation de la carte des locaux vacants et la présentation de l'appel à projet commerce et artisanat.
- **En octobre, organisation de petits déjeuners commerçants avec les communes de Guilers et Plouzané** : présentation aux commerçants des communes des outils existants (plan d'actions, compte Brest life shopping, les animations et concours sur les réseaux sociaux, appel à projets, ...) ceci afin de démontrer aux commerçants l'intérêt de se constituer en UC (union commerciale). À ce jour, création UC à Guilers, en cours à Plouzané et Relecq-Kerhuon.
- **Du 16 au 23 décembre, élaboration d'une campagne de communication à l'occasion des fêtes de fin d'année.** Une campagne massivement vue avec 6,5 millions d'impressions sur les réseaux sociaux, près de 19 000 clics vers Brest.fr et une visibilité d'un rayon de 710km in situ (affichage, flyers). Coût de l'opération : 45 000 euros.
- **Poursuite de la professionnalisation de Brest life shopping et ouverture du compte Instagram.**
 - A l'année, animation du compte facebook via 2 posts minimum par semaine (repousse actualité chaude et élaboration de portraits et de capsules vidéos). 3 500 abonnés sur chacun des comptes.
 - Du 24 juin au 1er juillet, jeu-concours estival « Gagne ta box d'été ! » organisé en lien avec les associations de commerçants des communes. Coût de l'opération : 1 000 euros.
 - Du 1^{er} au 24 décembre, concours « Le Noël de Brest Life Shopping », organisé à l'occasion de l'ouverture du compte Instagram et animé par un influenceur. Coût de l'opération : 13 000 euros.

- **Organisation d'événements ou accompagnement aux collectifs et associations du territoire :**
 - En février : accompagnement dans le cadre de l'inauguration de Primark au sein de la galerie Coat ar Gueven. Un millier de personnes accueillie. Accompagnement du service dans le cadre de la finalisation du chantier.
 - En avril et octobre, organisation de « Brest à manger ». En lien avec la Ville de Brest, le service a accompagné le collectif Taste ouest pour l'organisation de 2 marchés à manger dits « food court urbain brestois » sous le parvis couvert des Halles Saint Martin. Accueillant 2 500 personnes à chaque édition, ce rendez-vous s'ancre aisément aujourd'hui dans le paysage brestois. Au travers de cette initiative, l'occasion est ainsi donnée pour Brest métropole et Ville de Brest d'illustrer la revitalisation économique et commerciale du quartier Saint-Martin-Jaurès grâce aux halles et à la gastronomie.
 - En mai, organisation de la 1^è édition Folies brestoises en partenariat avec le magazine « Brestoise ». Impression d'un livret avec élaboration d'un programme d'ateliers par les commerçants. Organisation d'un défilé de mode au loco Loca valorisant le haut Jaurès et faisant jauge pleine à 600 personnes. En complément, concours de vitrines avec 23 boutiques participantes, 2 commerçants gagnants, + 250 nouveaux abonnés, plus de 2000 votes en magasins et près de 1500 votes en ligne via Facebook.
Coût de l'opération : 11 000 euros.
 - En juillet, 3^è édition du Tokyo Market en lien avec la Ville de Brest. Porté par la société Asiexpo Events, ce marché de spécialités japonaises a participé à l'attractivité du territoire dans le cadre de la programmation estivale. Cette animation a été l'opportunité de valoriser le tissu économique local (une cinquantaine d'exposants, dont 80% de locaux et régionaux) gravitant dans ce domaine et d'associer ainsi une communauté japonaise très active sur le territoire. Une fréquentation de 12 000 personnes sur un périmètre régional. Coût de l'opération : 2500 euros.
 - En septembre, Brest et Plougastel-Daoulas lauréats du concours national des plus beaux centres-villes commerçants sous la proposition et pilotage du service. Remise des prix à Nancy en octobre.
 - En décembre, « Noël en briques ». Une exposition organisée avec le finaliste de l'émission Léo Master sur M6. Implication d'une quarantaine de commerçants en cœur de métropole ainsi que de commerces dans les communes. Coût de l'opération : 9 000 euros.
 - Lancement de l'appel à projet commerce et artisanat « *coup de pouce pour la dynamisation commerciale* » : dispositif d'accompagnement sous forme d'une aide financière à destination des unions commerciales ou associations regroupant les professionnels dont l'objectif est de favoriser la dynamique de territoire. Plougastel-Daoulas et Guilers ont sollicité l'aide pour leur animation de fin d'année. Coût de l'opération : 3 500 euros.
 - Mise en place d'un dispositif Pass Brest Life en septembre 2023 : dans le cadre de la SMDE et de la « stratégie du marketing étudiant » qui en découle, Brest métropole a mis en place un « pass » à destination des jeunes (- de 26 ans) et étudiants. Il présentera au travers d'une carte digitalisée les offres existantes qui leurs sont dédiées (accès aux équipements, réductions diverses, ...). Cette action permet de valoriser la métropole brestoise, ses pépites, ses acteurs (commerces locaux, culture, sport et loisirs). La manager du commerce et de l'artisanat a sollicité les unions commerciales (Vitrines de Brest, Guip Boutik, CIVI Plougastel-Daoulas et UC de Gouesnou) et les référents « commerces » des communes afin de référencer les offres spécifiques des commerçants (réductions, offres spéciales...etc).
 - Actions à l'année en fil rouge :
 - Suivi du projet « Mon réseau grandit » : participation de la manager du commerce et de l'artisanat aux réunions de coordination des acteurs de la ville (RCAV) organisées tous les quinze jours et aux réunions des professionnels riverains : 8 février 2023 et 28 mars 2023.
 - Resserrer les liens avec les unions commerciales : Vitrines de Brest : pilotage technique de la convention en lien avec la ville, participation de la manager à des temps forts organisés par les unions commerciales : assemblée générale des Vitrines de Brest le 9 mars 2023, petit déjeuner des commerçants le 1^{er} mars et 5 avril 2023, assemblée générale de l'association des commerçants et artisans CIVI Plougastel-Daoulas le 22 mars 2023.
 - Adhésions à des réseaux économiques « commerce ». Les adhésions à l'association Centre-ville en mouvement, au Club national des managers de centre-ville (CMCV) et l'institut pour la ville et le commerce ont été renouvelées. Les relations ont été resserrées avec Pierre CREUZET, le directeur de centre-ville en mouvement lors du salon de la franchise et avec le CMCV par la présence de la manager du commerce et de l'artisanat au séminaire national des managers organisés à Cahors du 14 au 16 juin 2023.
 - Veille des mouvements mensuels avec tenue d'un fichier des ouvertures/fermetures/reprises des commerces à l'échelle métropolitaine.

- Elaboration d'une revue de presse mensuelle relative à l'actualité locale du commerce et de l'artisanat destinée à l'interne et aux partenaires.
 - Le service assure au quotidien via le manager du commerce et de l'artisanat des visites terrain pour restitution, diffusion interne ressentis/retombées terrain ; un accompagnement dans les démarches des commerçants (transmission fichiers, suivi dossiers, etc.) ; la mise en relation des commerçants auprès des interlocuteurs privilégiés (enseignes, demandes subvention, etc.). Il organise aussi des rencontres commerciales pour information sur les « grands travaux » (tram, réseaux de chaleur).
- **Accompagnement événementiel, logistique, divers**
 Le service a élaboré ou aidé à l'élaboration de divers documents : mise en forme pour le pôle de lettre info trimestrielle, élaboration de revues de presse, actualisation du livret Elu.es et a accompagné sur le plan logistique, événementiel voire en présentiel du service plus d'une cinquantaine d'événements identifiés, que ce soit en interne comme en externe (AAP « Réussir les transitions dans l'économie /Azimut / Journées de l'eau / Réunion d'information Entreprises et commande publique / journée à l'heure japonaise / Job Connect / Conseil de l'alimentation durable / job dating du Réseau des recruteurs / Conférence territoriale de l'enseignement supérieur ; Seanergy / accueil étudiants internationaux et Nuit des étudiants du monde // Climat Déclic / Marché du monde/ Fantastique pique-nique / Intervoeux / Foromap/ Nouvel an chinois / Comité d'évaluation de la filière cyber/ Franchise expo/ Journée à l'heure japonaise/Atelier marque employeur/ Regards croisés de l'Espace métiers/ Fête des bateaux dragons/ braderie d'été / Un été à Brest/CAP sur les TP/Congrès des drones et des navires autonomes/ accueil des chercheurs internationaux/ Arkea Ultim Challenge / Animations de Noël / Accueil des étudiants chercheurs / Événements de la SMDE / Forum de copropriétés / L'avenir du vivant / ...).

Pilotage de projets transversaux

- Pilotage du Projet Alimentaire Métropolitain

Au cours de l'année 2023, la mise en œuvre du projet alimentaire métropolitain (PAM) s'est poursuivie en s'appuyant sur la gouvernance mise en place pour son suivi stratégique et opérationnel.

- **Les instances :**
 Deux comités de coordination, instance de suivi politique du PAM, se sont tenus en 2023. Le premier en janvier 2023, afin de présenter les axes de travail de l'année et le second en septembre 2024 pour rendre compte des avancées et annoncer le 3^{ème} conseil de l'alimentation durable qui s'est déroulé le 19 septembre 2023.
 Le 3^{ème} conseil a réuni 90 participants sur la matinée, où a été partagé un point d'actualités sur le projet alimentaire puis ont été conduits des ateliers de concertation sur le renouvellement du plan d'actions abordant les thématiques phares du PAM :
- développer de nouvelles formes de solidarités alimentaires
 - faciliter l'approvisionnement local
 - sensibiliser et informer tous les publics
 - maintenir l'agriculture et les agriculteurs sur le territoire
 - soutenir l'application de la loi EGALIM dans toutes les structures de restauration
 - quelle communication pour le projet alimentaire?

Ces ateliers ont permis de conforter les axes de travail et de proposer des pistes d'actions à explorer pour 2024. Dans un second temps, une intervention de la chambre d'agriculture sur l'actualité des filières agricoles et alimentaires puis une intervention de l'ADEUPa sur les consommations alimentaires : tendances et inflation ont complété cette édition.

Via le projet alimentaire métropolitain, Brest Métropole participe aux différents réseaux en place relatif aux PAT (projet alimentaire territorial) tels que le réseau des PAT bretons coordonné par la DRAAF et l'ADEME, le CRALIM (Comité régionale de l'alimentation), le réseau national des PAT, la commission systèmes alimentaires territoriaux de France Urbaine. L'implication dans ces différents réseaux permet de valoriser les actions du territoire et de connaître les actualités sur les questions d'alimentation.

- **Mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions**
 L'année 2023 a permis de poursuivre et de valoriser les initiatives en faveur du bien manger sur le territoire.

Dans le domaine de la cohésion sociale et solidarité / Promotion de modes de production et de consommation durables et responsables :

- En partenariat avec le CCAS de la Ville de Brest, l'axe premier du projet alimentaire métropolitain est l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous. Cette volonté de justice sociale se traduit par des actions visant à renouveler l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire. Cette initiative s'articule autour de 3 piliers :
 - La production agricole dédiée aux structures d'aide alimentaire locales en lien avec les fermes urbaines gérées par l'association Vert Le Jardin et le chantier d'insertion Prélude. La production a été mise en place pour les associations de solidarités alimentaires locales : Entraide et amitié, le Phare, l'épicerie de la Croix rouge et l'épicerie solidaire de Quizac.
 - La transformation des surplus issus des dons en lien avec le chantier d'insertion AGDE situé à Lesneven et les associations d'aide alimentaire têtes de réseau (Banque Alimentaire, Secours populaire, les restos du cœur)
 - Le glanage solidaire en lien avec l'association SOLAAL émanant de la chambre d'agriculture et permettant la mise en contact entre agriculteurs et associations d'aide alimentaire.

Dans le but de pérenniser ces initiatives, le PAM a proposé en collaboration avec le CCAS, un projet dans le cadre de l'appel à projets du volet local du programme « Mieux manger pour tous ». Ce projet intitulé « Solidarités alimentaires : pour des approvisionnements sains, locaux et durables des associations de l'aide alimentaire brestoise » a été lauréat pour une mise en œuvre qui se fera sur la période 2024-2025.

- S'appuyant sur la dynamique créée par le projet alimentaire, un réseau de restauration collective Brest Métropole a été créé. Ce réseau réunit les acteurs de la restauration collective du territoire : scolaires, universitaires, médicales, médicosociales... dans le but de partager les expériences notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la loi EGALIM, visant l'approvisionnement en produits durables (20% de bio et 50% de produits durables) et la réduction du gaspillage alimentaire. Deux rencontres ont été organisées en 2023 : une première séance d'échanges et d'interconnaissances puis une visite de la cuisine centrale de la Ville de Brest.
- Dans le but de fédérer les acteurs œuvrant sur la sensibilisation à l'alimentation durable et de valoriser les actions en faveur du bien manger en place sur le territoire, le projet alimentaire en partenariat avec le service promotion de la santé de la Ville de Brest et les communes de la métropole a organisé le mois de l'alimentation durable en avril 2023. Plus de 70 actions ont eu lieu sur le territoire de Brest métropole grâce à la participation des structures de proximité et des associations locales. Pendant tout le mois d'avril, les habitants ont pu aborder le bien manger de manière concrète et festive, avec au programme, des ateliers cuisine, des visites, des rencontres, des expositions, des conférences.... ponctué par un temps fort le mercredi 19 avril, avec « le Fantastique pique-nique », sur la place de la liberté proposant des animations et un panier pique-nique élaboré par le restaurant solidaire La Cantoche.

Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :

- 2023 est la troisième et dernière année du programme d'action agricole proposé par la Chambre d'agriculture dans le cadre du PCAET de Brest métropole. Cette action lancée en 2020, dans le cadre du Plan Climat, contribue à inscrire l'agriculture dans la transition écologique et énergétique, sur la thématique de l'élevage bovin (en lien avec la direction de l'Écologie urbaine). 8 diagnostics supplémentaires ont été réalisés en 2023. Au total 21 exploitations agricoles bovines ont été diagnostiquées, depuis 2021, avec l'outil CAP2ER dans le but d'établir un bilan carbone. Ces diagnostics ont permis de renseigner les exploitations agricoles sur leurs impacts environnementaux. Aussi ce panel d'éleveur permet de rendre compte des émissions liées au secteur bovin lait sur le territoire et d'évoquer les pistes de travail à amorcer afin de réduire les émissions en GES de la filière.
- En début 2023, le projet européen soutenu par Brest Métropole : COOL FOOD Pro, projet dédié à l'accompagnement de la restauration collective vers des pratiques bas carbone, et porté par le laboratoire LEGO de l'UBO (université de Bretagne Occidentale), la Maison de l'agriculture biologique du Finistère (MAB29) et LABOCEA, a entamé sa phase de bilan. Les structures de restauration collective de Brest Métropole ont été motrices du projet avec les 2/3 des sites pilotes situés sur la métropole plus d'une quinzaine d'établissements engagés dans la démarche. Dans la continuité de

cette dynamique, le PAM a proposé en collaboration avec la MAB29 et LABOCEA, un projet utilisant l'application COOL FOOD pro et un accompagnement spécifique pour 5 structures médicosociales volontaires du territoire. Ce projet a été lauréat fin 2023, de l'appel à projets « promotion d'une alimentation saine et durable » coordonné par la DRAAF, pour une mise en œuvre se fera sur la période 2024-2025.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITÉ S'ENGAGE, LA COLLECTIVITÉ AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :
Renouvellement de l'approvisionnement de l'aide alimentaire

Description de la réalisation

L'axe premier du projet alimentaire métropolitain est l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous. Cette volonté de justice sociale se traduit par des actions visant à renouveler l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire. Cette initiative s'articule autour de 3 piliers :

1/ La production agricole dédiée aux structures d'aide alimentaire locales : mettre en place une production légumière et de viande fléchée vers des structures locales de l'aide alimentaire afin de compléter les approvisionnements issus du don en ciblant notamment les produits frais manquants et en visant une régularité de production de saison et fraîchement livrés toutes les semaines.

2/ La transformation des surplus issus des dons : cette action vise à optimiser tous les dons qui arrivent au sein des associations grossistes têtes de réseau de l'aide alimentaire (banque alimentaire, secours populaire et restos du cœur).

3/ Le glanage solidaire : mettre en place de groupes mobilisables composés de bénévoles et recourant à l'aide alimentaire des associations locales.

Dans le but de pérenniser ces initiatives, le PAM a proposé en collaboration avec le CCAS, un projet dans le cadre de l'appel à projets du volet local du programme « Mieux manger pour tous ». Ce projet intitulé « Solidarités alimentaires : pour des approvisionnements sains, locaux et durables des associations de l'aide alimentaire brestoise » a été lauréat pour une mise en œuvre se fera sur la période 2024-2025.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Cette action se rattache à 5 des 17 ODD

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

En termes économiques : cette action favorise le circuit court et permet ainsi de faire vivre les producteurs locaux. Elle permet également de limiter le gaspillage alimentaire (glanage et transformation des produits issus du don).

En termes de santé publique : elle permet la distribution de nourriture saine pour toutes et tous.

En termes sociétaux : elle favorise la mobilisation de bénévoles et de bénéficiaires autour d'un même projet.

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Formation collective pour les agents de la DDEI

Description de la réalisation

En 2023, la direction du développement économique et international a suivi une formation collective sur l'égalité femmes-hommes proposée par la Direction du Développement Social Urbain. Cette formation nous incite à entamer pour 2024

une réflexion qui permettra de voir si la mise en œuvre de certaines de nos actions, qui s'adressent pourtant toutes à un public mixte, ne créent pas d'inégalité entre les hommes et les femmes et de les réorienter, le cas échéant.

Cette réalisation a été identifiée dans les axes du plan d'actions Égalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest :

- Réaliser l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes du territoire
- Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DES EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

MISSIONS

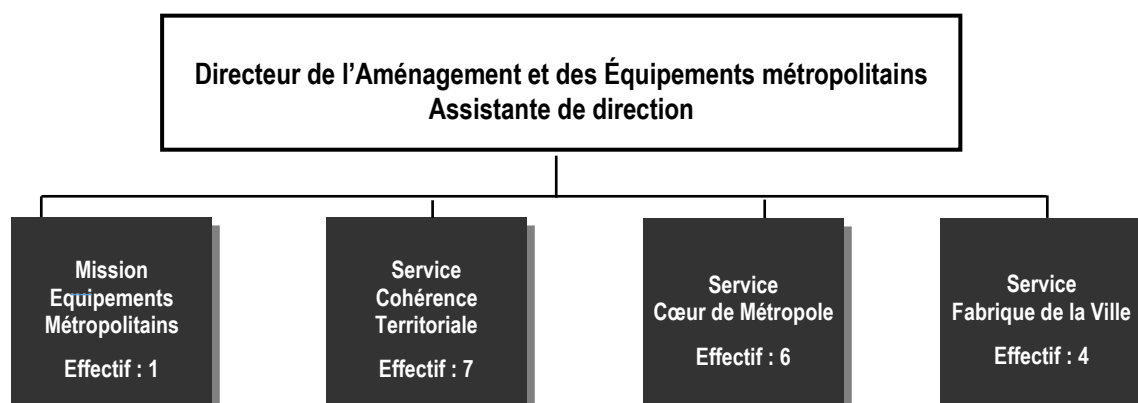
Le rôle de la Direction de l'Aménagement et des Equipements Métropolitains au sein du pôle de Développement Economique et Urbain se caractérise par les trois objectifs suivants :

- Définir et piloter les modalités de mise en œuvre du projet d'aménagement du territoire porté par les enjeux d'une fabrique de la ville ouverte et solidaire intégrant les objectifs de développement et les transitions attendues,
- Etre force de propositions pour les communes et les quartiers en cohérence avec le projet métropolitain et le plan guide Cœur de métropole,
- Animer les itérations avec l'ensemble des acteurs (élus, directions thématiques, équipes de proximité, aménageurs, bailleurs, promoteurs...) et rechercher les convergences.

Les missions principales de la direction sont :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de renouvellement urbain, dans une logique d'une ville compacte, agréable à vivre, favorisant la diversité des formes urbaines et la mixité des fonctions (habitat, services, activités).
- Piloter des grands équipements structurants concourant au développement des fonctions métropolitaines, de l'attractivité et du rayonnement du territoire.
- Co-piloter des réflexions fixant les orientations des espaces à enjeux stratégiques du territoire.
- Programmer et créer de nouveaux quartiers attractifs à haute qualité, tant pour l'habitat que pour l'activité économique.
- Intervenir de manière hiérarchisée et qualitative sur l'espace public favorisant la mixité des usages, la simplicité de gestion, l'évolution des pratiques de mobilités, la renaturation et la résilience des espaces.
- Créer des partenariats et négocier avec les acteurs publics et privés pour permettre l'émergence de projets co-construits.
- Développer des dispositifs de participation citoyenne dans les projets d'aménagement.
- Coordonner et prendre en compte les actions des partenaires de la collectivité (structures publiques ou para-publiques, services, opérateurs privés, institutionnels).

RESSOURCES



Sous l'encadrement d'un directeur, appuyé d'un directeur adjoint et avec l'appui d'une assistante de direction, la direction rassemble 3 services et une mission :

- **Service Cœur de métropole (COME) :**

Ce service a pour mission de piloter et de conduire les projets de transformation et de renouvellement urbain du secteur Centre (quartiers Quatre Moulins, Bellevue et Centre), en cohérence avec les orientations du plan guide Cœur de métropole.

Ces projets intègrent notamment :

- Les grands projets de renouvellement urbain NPNRU des quartiers Bellevue et Recouvrance,
- Le projet urbain du quartier de Lambézellec
- Les projets structurant du quartier Centre (Halles Saint Louis, Place de la Liberté, Cerdan, ...),
- Le projet Gare avec la réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal en lien avec la Direction des Mobilités.

Ce service est composé de :

- 1 responsable, Directeur adjoint, Directeur de projet NPNRU
- 1 assistante administratif
- 1 coordonnatrice de projet
- 1 cheffe de projet référente quartier Quatre Moulins
- 1 cheffe de projet référente quartier Bellevue
- 1 cheffe de projet référente quartier Centre

- **Service Cohérence Territoriale (COTE) :**

Ce service a pour mission de piloter et de conduire les projets d'aménagement des secteurs :

- Ouest (Plouzané, Guilers, St Pierre),
- Nord (Bohars, Gouesnou, Europe, Lambézellec)
- Est (Guipavas, Plougastel-Daoulas), Le Relecq-Kerhuon, Saint Marc) dans un objectif de cohérence territoriale.

Ces projets intègrent notamment :

- le renouvellement et le développement des zones d'activités économiques,
- la création de nouveaux quartiers de haute qualité,
- le renouvellement urbain et le renforcement des centralités,
- l'aménagement du front de mer visant à conforter l'attractivité maritime de la métropole,
- la politique transversale de mise en valeur de la Rade de Brest.

Ce service est composé de :

- 1 responsable, Cheffe de projet, référent secteur Nord et chargée de mission Eco pôle Lanvian
- 2 assistantes administratives
- 2 coordonnatrices de projet
- 1 cheffe de projet référente secteur Est
- 1 cheffe de projet référente secteur Ouest
- 1 chef de projets référent zones d'activités économiques
- 1 chef de projet référent rade et front de mer

Un cadre A du service, un cadre B et un cadre C sont mobilisés en partie sur le projet de l'Eco-pôle industriel et logistique de Lanvian, via une convention de mise à disposition de services conclue entre Brest métropole et le Syndicat mixte.

- **Service Fabrique de la ville (FAB)**

Ce service ressource a pour mission d'assurer la coordination opérationnelle de toute la direction et d'animer la Fabrique de la ville, en lien avec la Direction des Dynamiques Urbaines.

Les missions principales pour le volet « Coordination opérationnelle » sont :

- Organiser et suivre les instances, piloter les dossiers d'organisation transversaux
- Accompagner opérationnellement les chefs de projets sur les projets complexes

- Assurer la programmation, la coordination budgétaire, le montage et suivi des marchés publics, le suivi des concessions

Les missions principales pour le volet « Fabrique de la ville » sont :

- Participer à l'animation du laboratoire des transitions
- Alimenter les projets par l'échange, la veille et la culture commune
- Construire le récit urbain et valoriser les projets
- Favoriser l'appropriation des enjeux urbains par les acteurs : partenaires, professionnels
- Piloter des projets innovants dans une logique de démonstrateur, comme le projet « Siamorphose » de régénération du centre reconstruit et le projet « Ma maison en ville » dans les quartiers Europe et Saint Pierre

Ce service est composé de :

- 1 responsable, cheffe de projet, référente Fabrique de la ville
- 2 coordonnateurs.trices de projet
- 1 chef de projet référent zones d'urbanisation future

- Mission Equipements métropolitains (EQUI)

Cette mission définit la stratégie de développement des grands équipements concourant à l'attractivité métropolitaine (Ateliers des Capucins, Océanopolis, ports de plaisances, goélette La Recouvrance, Brest Expo, Grand Stade) et pilote les projets d'investissements associés.

Elle pilote les contrats de délégation des grands équipements et coordonne les relations avec les délégataires

Cette mission est assurée par 1 chef de projet référent équipements métropolitains et front de mer, rattaché hiérarchiquement au directeur.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

La direction propose la programmation stratégique et le programme urbain des opérations (logements, développement économique, espaces publics, équipements...), pilote les études, coordonne les différents acteurs des projets, assure le montage juridique et financier des opérations d'aménagement, qui peuvent être publiques, privées ou partenariales, et le suivi des chantiers, en lien avec les directions opérationnelles ville et métropole concernées.

Chiffres clés de l'activité 2023 :

- Pilotage et suivi de plus **60 opérations** en régie, en mandat ou en concession
- Pilotage et suivi de **4 contrats** de délégation de service public pour les équipements
- Dépenses réalisées :
 - En fonctionnement : **7 502 000 €**
 - En investissement : **15 360 000 €**
- Recettes réalisées :
 - En fonctionnement : **1 049 000 €**
 - En investissement : **2 792 000 €**

1. Service CŒUR DE METROPOLE

1.1 Grand projet rive Droite

Selon une logique d'intégration urbaine et sociale, la rive droite, inscrite dans la géographie prioritaire de la ville, est aujourd'hui un secteur stratégique d'intervention. Dans le cas de Recouvrance, le projet de renouvellement a été reconnu d'intérêt régional.

Le quartier bénéficie aujourd'hui d'une programmation urbaine ambitieuse contractualisée dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), sur plusieurs secteurs clés repérés comme essentiels que sont Quéliverzan, Vauban et Maissin, avec un double objectif poursuivi d'y améliorer le cadre de vie, les équipements publics et les logements.

Le quartier de Quéliverzan est engagé dans une importante transformation incluant la réhabilitation-résidentialisation des 400 logements BMH, le réaménagement de ses espaces publics avec la création d'une place urbaine ouverte sur l'îlot Nungesser et les Capucins et l'implantation à proximité immédiate d'une ferme urbaine.

Situé au cœur du quartier, le local annexe de la Maison Pour Tous du Valy Hir, qui participe aujourd'hui de l'animation du quartier, retrouvera également une place dans le cadre d'un nouveau local et de fonctions renouvelées.

Faits marquants en 2023 :

- **La stabilisation du projet d'aménagement des espaces publics et la mise en place d'un mandat d'aménagement confiée à BMA**
- **La préparation du dossier de Permis de construire de la ferme urbaine qui sera déposée 1^{er} trimestre 2024**
- **L'engagement du chantier de construction des deux tours ELITHIS dans l'îlot Nungesser en pivot entre l'écoquartier des Capucins et le quartier Quéliverzan :**



Brest métropole habitat :

RÉHAB/RÉSID 400 LLS

Coût prévisionnel : 24,7 M € TTC

RECONSTRUCTION LOCAL ASSOCIATIF

Coût prévisionnel : 1,2 M € TTC

Brest Métropole

AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (13 800 m²)

Coût prévisionnel : 3,4 TTC

Vert le Jardin

QUARTIER FERTILE_Quélibelle

Coût prévisionnel : 894 500 € TTC

Le pôle Vauban. Actuellement, ce pôle est constitué de l'école Vauban, d'une crèche, du Patronage laïque et de la piscine de Recouvrance. Le programme d'actions vise à redynamiser le quartier en donnant un nouveau souffle à ces équipements en les repensant au travers notamment d'un pôle éducatif Vauban conforté dans ses différentes composantes (éducative, associative, sportive, jeunesse).

Il s'agit bien de permettre, par le bâti et le travail entre acteurs, de développer les articulations entre petite enfance, groupe scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La piscine fera quant à elle l'objet d'une réhabilitation thermique.

L'intervention sur les espaces publics devra assurer une cohérence d'ensemble notamment en limitant l'effet de coupure de la rue de Maissin tout en maintenant son rôle d'axe principal de desserte.

Faits marquants en 2023

- **Validation définitive d'un scénario programmatique multisites, dont l'offre globale « Petite enfance » se ventile désormais entre le Pôle Vauban (crèche associative) et le site dit de l'EHPAD Louise Le Roux, au plus près de Quéliverzan et des Capucins (crèche municipale)**

Le Pole Maissin identifié comme un lieu de commerces et de vie important pour les habitants. L'enjeu y est de recomposer l'offre de logement très sociaux de la barre Maissin et d'y consolider la centralité commerciale par le réaménagement des espaces publics qui prévoit de connecter le parvis commercial à la future promenade urbaine le long des glacis et du tramway, qui porte une logique à l'échelle de la rive droite.

Parallèlement, et en lien avec le projet de requalification des espaces publics Maissin, l'aménagement de la place René Le Saec est à l'étude par la métropole.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et social qui s'est dégradé depuis 2019. Une réflexion s'est ouverte en lien avec ABC (équipe de maîtrise d'œuvre urbaine du projet Rive droite) qui dispose d'une expertise sur les sujets de prévention situationnelle.

Faits marquants en 2023 :

- **Stabilisation du site Champlain pour la Reconstitution de l'offre (RO) (BM/BMH)**
- **Suppression de la contrepartie foncière d'Action Logement (collectif prévu de 26 logements) après accord du Comité National d'Engagement de l'ANRU du 20 novembre 2023 (allègement du champ des contraintes programmatiques en site contraint, sur la trace des remparts de Vauban et dans l'AVAP)**

- **Poursuite des échanges avec le SUPER U pour intégrer ses ajustements de locaux et améliorer les livraisons en tissu urbain dense.**



Brest Métropole Habitat

DÉMOLITION 99 LLS – MAISSIN

Coût prévisionnel : 3,32 M € TTC

RECONSTRUCTION 49 LLS (RO BMH)

Coût prévisionnel : 8,6 M € TTC

Action Logement

CONSTRUCTION 26 LOGEMENTS LOCATIFS

Brest Métropole

AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (4 396 m²)

Coût prévisionnel : 1,55 M € TTC

Le Générateur, dans le champ du soutien au développement économique, est un dispositif de revitalisation des rdc commerciaux vacants. Il se déploie sur le secteur de la porte (au débouché du pont de recouvrance) où le taux de vacance constaté est élevé. Son objectif est de favoriser l'installation d'activités économiques : entreprises artisanales, commerciales, associations, professions libérales... dans des pas de portes vacants depuis 12 mois ou plus. Ce soutien financier et techniques s'adresse aux propriétaires et porteurs de projet au travers notamment d'une aide à l'investissement ou au loyer.

En complémentarité, la Foncière commerciale « Brest commerces » filiale de la SEMPI se déploie également sur Recouvrance avec pour missions de racheter, réhabiliter et proposer à la location des locaux commerciaux qui ne sont pas attractifs ou inadaptés aux activités de commerce.

Grand balcon. La séquence Grand balcon revêt une dimension métropolitaine et est une composante à part entière du projet urbain rive droite avec toutes les spécificités de ce territoire.

L'élaboration de ce « grand récit » s'est fait en lien avec les grandes orientations du plan guide Cœur de métropole. Il vient développer, sur la séquence Recouvrance-Rive droite, le principe de mise en lien des espaces publics, d'un système de parcs, de cheminements actifs... mais aussi de paysage urbain avec la valorisation des façades métropolitaines à l'échelle de la métropole.

Ce récit a également été conçu en articulation du schéma directeur rive droite développé dans le cadre du NPNRU et par la même équipe d'urbaniste, l'équipe ABC.

Parmi les principaux projets en cours : le **projet de création d'un parc métropolitain sur le plateau de Pontaniou** et le **projet de reconversion de l'ancienne prison de Pontaniou** portés par la métropole, le chantier de réhabilitation du bâtiment aux Lions actuellement conduit par l'Etat et le déploiement de la ferme urbaine sur le site des anciens remparts portés par Vert le jardin.

Faits marquants en 2023 :

- **L'engagement en février 2023 de l'Appel à Projets pour la réhabilitation de l'ex-prison de Pontaniou dans le champ de l'économie touristique et culturelle : 3 candidatures retenues sur les 6 présentées à l'été. Trois projets déposés le 6 décembre 2023.**
- **Futur parc métropolitain de Pontaniou : montée en puissance des échanges tripartites Ministère des Armées, Établissement Public Foncier et Brest métropole pour aboutir à la cession du plateau de 2 ha actuellement toujours sous statut militaire. Objectif de cession fin 2024.**

Plateau des Capucins (ZAC) :

Parmi les autres composantes du projet urbain rive droite, en réalisation, l'opération de reconversion du plateau des Capucins en un quartier de ville se poursuit au travers de la ZAC des Capucins avec dans son sillon, le projet pivot d'aménagement de l'ilot Nungesser.

L'essentiel de la programmation de logements incluant résidences étudiantes et personnes âgées a été réalisé ou est en réalisation à l'image du chantier Vertigo (l'ilot E) dont la livraison est visée en 2024.

Les prochaines opérations concernent majoritairement la réalisation du quartier d'affaires avec l'essentiel des surfaces de bureaux et services projetées sur les îlots F et G le long de la rue Maissin au contact de l'îlot Nungesser et du secteur d'habitat de Quéliverzan.

Faits marquants en 2023 :

- Poursuite du chantier « Vertigo » (R+12, 95 logements)
- Choix du promoteur par BMA sur l'îlot F, Permis de construire déposé en juillet 2023

1.2 Projet Bellevue / Penfeld

Le quartier de Bellevue, situé en cœur d'agglomération, en forte perte d'attractivité, nécessitant une réflexion nouvelle sur les modalités d'intervention. Un changement de paradigme, privilégiant une intervention à l'échelle du quartier, est porteur d'une stratégie plus globale.

Révéler le quartier de Bellevue :

- Sortir d'une logique de réparation peu efficiente à des échelles réduites en proposant un véritable projet urbain (avec diagnostic et orientations) à une échelle plus large, celle du quartier
- Positionner le secteur de Bellevue en tant que secteur stratégique, au cœur de la démarche de renouvellement urbain de la métropole et dans le fonctionnement urbain de Brest : créer une entrée de ville nord, en lien avec la rive droite via la Penfeld, et en prenant appui sur le projet cœur de campus et la future ligne de Transport en Commun en Site Propre
- Conforter les activités ou offres de services métropolitains : 3^e phase de Transport en Commun en Site Propre, cœur de campus de l'UBO, Parc de Penfeld et trame paysagère
- Faire évoluer la vocation résidentielle vers une plus grande diversité des formes d'habitat et des occupations, repenser les polarités internes au quartier pour les adapter aux nouveaux modes de vie
- Prévenir le risque de décrochage et d'isolement du quartier notamment en raison de son fonctionnement « autarcique » et du manque de connexions au reste de la métropole

Les études de maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet de renouvellement urbain du quartier ont été lancées en février 2017. Les premiers chantiers ont été réalisés, terminés ou lancés depuis 2020, (Metz à Kerbernier, le terrain de football de Provence, les dernières acquisitions et démolitions sur la dalle du Bergot, les travaux du Disrupt Campus...)

Faits marquants en 2023 :

2023 marque l'entrée en phase opérationnelle d'une des principales opérations : Kerbernier.

Les études préalables au lancement d'une concession d'aménagement ont également débuté.

Le Projet urbain de Bellevue est constitué d'un ensemble d'opérations d'aménagement qui répondent toutes aux mêmes enjeux, avec pour chacun des projet d'aménagement localisés, des objectifs propres :

- **Le secteur Kerbernier- cœur de Campus** est situé en accroche d'un axe majeur, l'avenue Le Gorgeu, et en face de l'Université de Bretagne Occidentale, le quartier de Kerbernier est constitué de 714 logements très abordables offrant des vues sur des espaces verts aujourd'hui qualitatifs (sujets végétaux remarquables), qui gagnerait à une plus grande valeur d'usage.

Pour désenclaver cet îlot refermé sur lui-même, le projet comprend 287 démolitions pour une nouvelle image sur l'avenue Le Gorgeu et de nouvelles offres d'habitat qui permettront de créer les conditions de la mixité sociale. Les immeubles conservés (427 logements) seront résidentialisés et réhabilités pour une valorisation des espaces extérieurs des immeubles conservés, offrant ainsi une mutation à long terme facilitée.

Les espaces publics sont entièrement repensés à la faveur de ces démolitions avec la requalification des espaces publics avec la création d'un bouclage au centre du secteur et de nouvelles rues apaisées liant le cœur du quartier à la Place de Metz réhabilitée dans le cadre du projet, à la nouvelle ligne de tramway et le quartier universitaire situé en face. Il s'agit d'une opportunité de recomposition urbaine importante, en lien avec un secteur amené à évoluer au cours des prochaines années avec la recomposition du campus universitaire, sur lequel est menée une étude en partenariat avec l'université et avec l'arrivée en 2026 du nouveau tramway.

Brest Métropole Habitat

DÉMOLITION 287 logements - 8, 81M € TTC

REQUALIFICATION THPE RENO - 14,75 M€ TTC

RESIDENTIALISATION - 2,13M€ TTC

Action Logement (contreparties – ESPACIL)

CONSTRUCTION ENTRE 22 ET 37 LOGEMENTS

LOCATIFS

Brest Métropole

AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (36 000m² d'espaces publics)

Coût total d'opération: 4,55M€ TTC



Calendrier :

Début des travaux espaces publics (mandat BMA) : 2^{èm}. 2024.

Démolition BMH oct 2023- fin 2024

Réhabilitations des immeubles existants conservés (Bmh) : travaux mi 2024-mi 2026.

Nouvelles constructions : à compter de fin 2025.

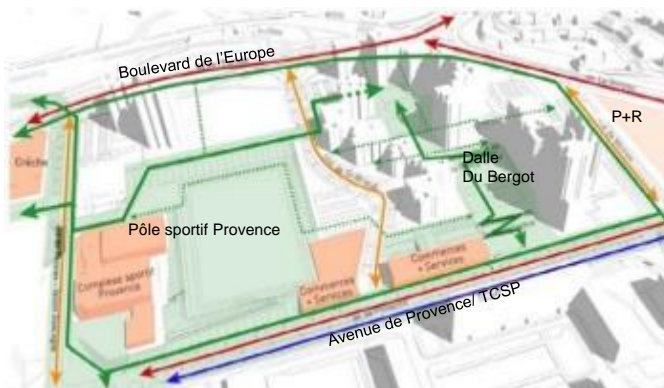
Faits marquants en 2023 :

- Le démarrage des démolitions des premiers immeubles BMH marquent l'entrée en phase opérationnelle du projet.
- A l'issue du processus de concertation avec les habitantes et habitants qui s'est achevé en juin 2022, puis la validation de l'avant-projet des espaces publics, BMA SPL a été désigné en 2023 en tant que mandataire pour la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement des espaces publics.
- Le programme bâti s'est précisé avec l'étude de l'arrivée du service de santé des étudiants à intégrer au programme. Les fiches de Lots ont été réalisées dans ce sens.

• **Le secteur du Bergot** constitue l'une des trois polarités du quartier qui structurent et séquentent l'avenue Le Gorgeu en entrée de ville de Brest. Ce secteur connaît des difficultés grandissantes depuis quelques années, donnant lieu à la démolition d'un ancien centre commercial laissant la dalle du Bergot libre de tout usage. C'est également un secteur en proie à une dégradation du sentiment de sécurité, induite par des comportements allant des incivilités à des agissements délictueux.

Les enjeux sur ce secteur sont multiples :

- Affirmer et conforter le rôle de polarité du secteur Bergot notamment dans l'optique de la seconde ligne de tramway
- Favoriser le sentiment de bien-être et de sécurité. Cet enjeu a conduit à envisager des actions dès 2012 et à inscrire des travaux anticipés au titre de l'article 5 du protocole
- Mieux connecter les espaces publics, les équipements et les logements notamment dans une logique de désenclavement
- Redonner de l'attractivité résidentielle à ce secteur



Chiffres clés :

AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

53 600 m² d'espaces publics

Coût total d'opération : 6 M€ TTC

Recettes prévisionnelles construction : 640 K€

Faits marquants en 2023 :

- Suite aux études techniques de la dalle du Bergot menées en 2022, les scénarios de reprise de la dalle achevés en 2023 ont permis d'acter le maintien de la dalle, avec renforcement et aménagement léger, pour prendre en compte la faiblesse de capacité portante de la dalle
- Travail sur les interfaces Parking Relai « Mon réseau Grandit »
- Pôle sportif Provence : en lien avec la Ville de Brest (Direction des Sports), DPL et la MSI, confirmation et validation du programme de rénovation du gymnase Provence portant une ambition de réhabilitation environnementale et amélioration fonctionnelle.

- **Le vallon de Gascogne** est l'un des trois vallons qui ont structuré la forme urbaine du quartier, qui doivent participer à l'affirmation du parc de la Penfeld et permettre de le relier au quartier d'habitat pour une meilleure attractivité résidentielle. Les démolitions prévues du centre commercial et du parking en ouvrage, et le renouvellement du reste de ce secteur, libre de constructions, laisseront place à une nouvelle offre d'habitat, maisons individuelles et collectifs / 87 nouveaux logements (21 maisons et 66 appartements), peut voir le jour, organisée selon la topographie, alliant maisons individuelles et collectifs, directement connecté à la nouvelle ligne de tramway.

Chiffres clés :

AMENAGEMENT D'ENSEMBLE Coût total TTC : 3,7 M€

Dont 1,08 M€ acquisition et 2,23M€ travaux espaces publics (30 625 m²)

Recettes prévisionnelles : 642K€



Faits marquants en 2023 :

Les négociations pour la maîtrise foncière du site se sont poursuivies pour l'éviction d'un centre commercial à démolir (acquisition des fonds de commerces).

Napoléon 3 est un secteur qui a été pensé comme la centralité du quartier à sa construction, mais très peu visible depuis l'avenue Le Gorgeu ; la place Napoléon III est composée de commerces, services et équipements. Les enjeux et objectifs du projet sont les suivants :

- Assurer la lisibilité et la visibilité de la place Napoléon III depuis l'avenue Le Gorgeu et l'avenue de Tarente
 - ouverture des vues et des parcours depuis les av. Le Gorgeu et Tarente
 - création d'un bâtiment repère attractif regroupant équipements et commerces
 - développement d'une offre complémentaire de commerces
 - requalification des espaces publics en lien avec les équipements/commerces existants ou à venir
- Identifier Bellevue centre comme une des portes d'entrée de la Penfeld en créant une accroche urbaine au droit du carrefour Le Gorgeu et du vallon de Normandie grâce au comblement de la trémie
 - déplacement du Centre Social
 - création d'un équipement mutualisé (centre social, médiathèque, autres services, ...)
 - requalification de la plate-forme sportive au contact de la place Napoléon III
 - confortement des parcours piétons et cycles depuis/vers la Penfeld

Chiffres clés :

AMENAGEMENT D'ENSEMBLE Coût total TTC : 3,7 M€ (5,9 ha d'espaces publics – 12,93 M€ TTC d'investissement)

Dont 0,5 M€ acquisition et 10,3 M€ TTC travaux espaces publics

Recettes prévisionnelles : 1M€

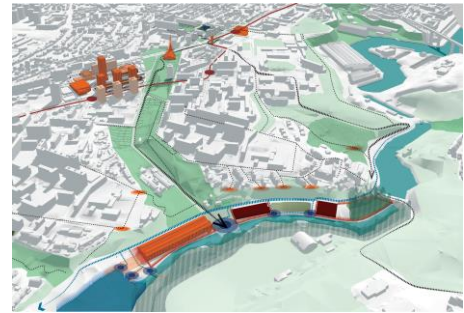
Faits marquants en 2023 :

- Poursuite des échanges pour régularisations foncières au droit des copropriétés commerciales complexes
- Acquisition d'un commerce à démolir pour ouvrir la place vers le futur arrêt de tramway « patinoire »
- Réalisation de l'aménagement de la rue Trépos pour marque l'ouverture du secteur sur Le Gorgeu (entrée fonctionnelle : livraisons et entrée piéton vers la médiathèque).

Ile Factice

Propriété de l'État (Ministère de la Défense), l'Ile factice a fait l'objet en 2023 de poursuite des négociations :

- Précision du projet de dépollution par renaturation
- Précision des zones de pollution à investiguer



La démarche quartier Fertile s'est par ailleurs poursuivie en 2023

- L'ouverture de la rue d'Armagnac s'est poursuivie tous les 20 du mois avec une animation du centre social de Bellevue et de Vert le Jardin notamment sur les questions d'agriculture urbaine.
- Les sites de la future Ferme Urbaine ont été localisée et la forme juridique de l'installation a été définie pour Quelibelle ; le jardin de Provence a été créée, pour proposer des animations et être support d'échanges



1.3 Projet Cerdan-République-Courbet

Le projet Courbet-Cerdan-République est une démarche de renouvellement urbain d'un site historique de la Ville de Brest, anciennement occupé par la salle de sports Marcel-Cerdan, le gymnase de la Marine, le patronage Saint-Michel et l'école République.

Initié en 2017, le projet de transformation de ce site de 1,3 ha s'est construit par étape, en complète concertation avec les habitantes et habitants, pour la définition de la programmation, puis pour le choix du projet lauréat.

En septembre 2019, le groupement Icade-Duval a été retenu pour développer un projet proposant une mixité de programmes, avec la réalisation de 110 en accession libre, sociale ou abordable, la création de 2 résidences services à destination des seniors et des jeunes actifs, une maison médicale, un petit équipement, ainsi que des commerces et des bureaux pour des activités tertiaires et des jeunes entreprises.

Chiffres clés :

- Îlot Courbet :

23 logements collectifs locatif social
18 logements collectifs accession sociale
44 habitations Résidence de co-living
Un immeuble de bureau

- Îlot Cerdan :

114 logements Résidence service sénior
58 logements collectifs accession

- Îlot République :

14 Maisons individuelles



Faits marquants en 2023 :

- Poursuite des travaux de l'îlot Cerdan
- Dépôts, obtention, des permis de construire de la crèche, des maisons et de l'immeuble d'activités/bureaux de l'école de la république.
- Signature de l'acte d'un acte de vente pour des garages de la parcelle Courbet – renégociation pour la prorogation de la convention EPF pour le reste du site Courbet.

1.4 Projet de la Gare de Brest

Brest métropole dispose, avec le plan guide « Brest 2040, ville paysage en transition », d'un cadre de référence pour la politique urbaine et le développement de son centre à mener au cours des vingt prochaines années. Ce cadre identifie le secteur de la Gare comme un espace stratégique au cœur d'un système d'accessibilité ville-gare-port devant répondre

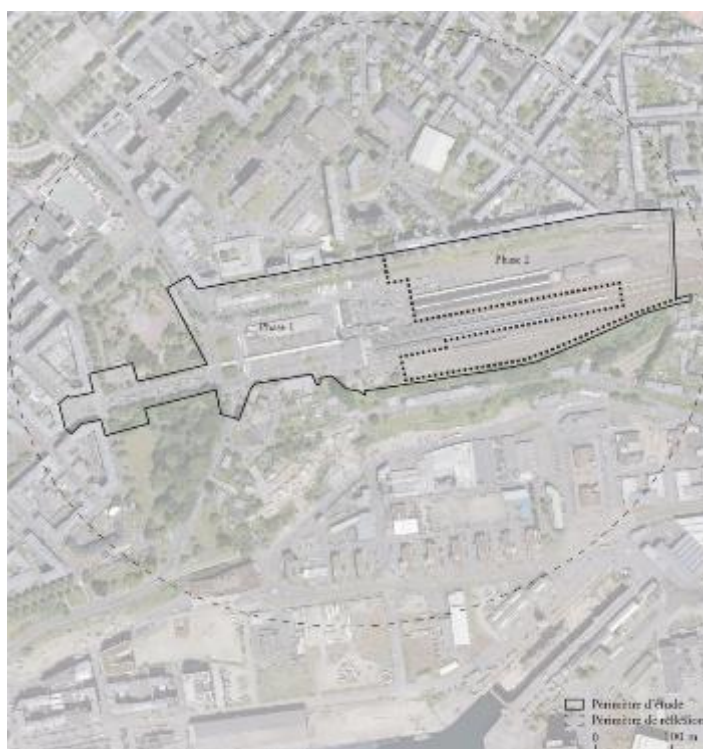
aux enjeux de transition et d'intermodalité. Le projet vise ainsi à transformer le secteur de la Gare afin d'y déployer un quartier inscrit dans des continuités paysagères et urbaines tout en déployant une offre de services renouvelée (mobilités, paysage, autres...).

Les partenaires engagés sur ce projet sont l'État, la Région Bretagne, Brest métropole, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau, SNCF Immobilier et l'Établissement Public Foncier de Bretagne.

De premières études de faisabilité ont conduit les différents partenaires du projet à s'accorder sur un protocole de gouvernance validé au comité partenarial de mars 2022. Ce document de référence a pour objet de :

- Partager les enjeux et objectifs du projet de développement de la gare de Brest ;
- Mobiliser les partenaires sur un certain nombre d'études programmatiques et pré-opérationnelles nécessaires au montage et à la définition du projet ;
- Préfigurer un futur contrat de pôle qui définira les modalités financières et les conditions de réalisation du projet de développement du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Brest

En parallèle, Brest métropole a confié un mandat d'études et de coordination sur ce secteur de projet à la SPL BMA.



Périmètre de réflexion du projet du secteur de la Gare de Brest - 2022

Faits marquants 2023 :

Les études de faisabilité et de dimensionnement du projet se sont poursuivies en 2023 :

- Démarrage du travail de la maîtrise d'œuvre urbaine avec l'élaboration d'un diagnostic stratégique et d'un travail sur la pré-programmation du projet (MOA Brest métropole / MOA déléguée BMA) ;
- Réalisation d'une étude de flux sur le parvis de la gare (MOA Brest métropole) ;
- Réalisation des études de programmation et d'accessibilité sur le bâtiment-voyageur de la gare (MOA SNCF Gares&Connexions) ;
- Réalisation des études d'analyse de la valeur sur les possibilités de libération foncière et de reconstitution des installations ferroviaires sur le site de la gare de Brest (MOA SNCF Réseau) ;

Une convention d'études et de veille foncière a par ailleurs été actée en 2023 avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne et a permis le démarrage d'une étude historique et documentaire des risques de pollution sur le périmètre du projet.

1.5 Projet urbain Lambézellec

Dans la continuité de la démarche « Réinventons la ville » déjà à l'œuvre sur le Haut de Jaurès, Bellevue et Recouvrance, Brest métropole et la Ville de Brest ont souhaité poursuivre les réflexions en renouvellement urbain au sein du quartier de Lambézellec, sur un périmètre allant de la place Albert 1er jusqu'au nord du « bourg ».

De premiers besoins ont conduit à lancer cette étude en 2020 :

- l'arrivée d'un projet structurant, le Bus à Haut Niveau de Service qui vient interroger le fonctionnement global du quartier et en particulier ses centralités (Bourg de Lambézellec mais aussi Kérinou) ;
- la connexion avec les démarches existantes, et notamment, le NPNRU Bellevue-Bords de Penfeld et le plan-guide Cœur de métropole et l'inscription de la démarche qui s'engage à Lambézellec au sein de la stratégie globale de renouvellement urbain de la métropole ;
- la mise en cohérence entre de démarches et d'intervention déjà engagées et actives sur le quartier venant modifier les équilibres, d'initiative privée ou publiques.

Cette démarche vient ainsi accompagner les études sur le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en cours dans le cadre du projet Mon réseau grandit et développer la réflexion à une échelle élargie.

Elle permet également d'aborder en transversalité les différents enjeux de renouvellement urbain du secteur et en particulier des centralités de Kérinou et du bourg de Lambézellec.

Faits marquants 2023 :

Secteur du Bourg : élaboration des scénarios de desserte et d'aménagement de l'îlot Buisson, pour accompagner l'engagement du concours de maîtrise d'oeuvre pour la reconstruction de l'école 1^{er} semestre 2024, après les concertations menées conjointement par la Ville et Brest métropole en 2023 avec les enfants, leurs parents et les professionnels de l'école (usages, points de vigilance, besoins à prendre en compte).

Axe Robespierre : Poursuite de l'étude urbaine dans l'îlot Pen ar Ménez (coordination urbaine des projets respectivement portés par BMH et Aiguillon construction).

Centralité de Kérinou : élaboration des orientations urbaines pour alimenter la révision du PLU intercommunal (place de l'Eau dans la ville, accompagnement des transitions en termes de mobilité et de qualité résidentielle, proposition d'un cadre d'orientation pour servir l'engagement de « Brest quartiers anciens » à Kérinou (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pilotage Direction de l'Habitat activé par une concession confiée à la SEMPI).



Atelier de participation à l'école Buisson – Secteur du bourg de Lambézellec – septembre 2023

1.6 Projet immobilier – Secteur Merle Blanc / Pierre Sémard / Poullic Al Lor

Le site du projet est une implantation industrielle historique de Gaz de France. La topographie rocheuse du vallon originel fut remodelée au 19^{ème} siècle pour y créer en 1841 une usine à gaz destinée à l'éclairage urbain. Composé d'un plateau en haut de la falaise et d'un site en bas de falaise, sur une emprise de 2,5 hectares, le site a été racheté par Vinci en vue d'y développer une opération immobilière à vocation d'habitat (150 à 200 logements projetés).

Situé dans un secteur stratégique d'entrée de ville, le projet fait l'objet d'un accompagnement par Brest métropole en vue de coordonner les enjeux de développement de l'offre de logements, de requalification d'entrée de ville et de mise en valeur du paysage (falaise, vues et belvédères).

Faits marquants 2023 :

L'élaboration du projet immobilier s'est poursuivie tant d'un point de vue technique qu'avec l'organisation, par le porteur de projet, de plusieurs rencontres avec les riverains.

L'évolution des espaces publics des rues du Merle Blanc et Poullic Al Lor est en réflexion en vue d'accompagner l'arrivée du projet.

1.7 Projet Haut de Jaurès

L'enjeu du projet urbain Haut de Jaurès à Brest est de renouveler l'image du secteur en vue de favoriser une amélioration de son attractivité résidentielle et économique. Dans ce but, il est nécessaire d'impulser une dynamique qui mettra en mouvement la sphère privée et créera un effet levier : sans l'adhésion de la sphère privée, l'action de la collectivité ne sera pas suffisante.

Le projet urbain Haut de Jaurès se distingue par sa localisation sur trois quartiers brestois (Saint Marc, Europe et Centre-Ville), le fait qu'il soit situé en quartier de veille au Contrat de Ville, et le caractère transversal des actions à mener.

Le périmètre opérationnel du projet urbain tel qu'il est envisagé court depuis l'Octroi jusqu'à la place de Strasbourg, avec une certaine épaisseur vers la rue Sébastopol et Kerfastras, correspondant à un quartier de vie de proximité, mais également à une entrée de ville métropolitaine.

Le projet urbain développe différents axes d'intervention, qui sont menés conjointement pour avoir une plus grande portée :

- Habitat et Énergie : actions et interventions sur l'habitat privé, essentiellement pour une amélioration de l'offre résidentielle,
- Développement économique : accompagnement et actions à destination des acteurs économiques et des propriétaires de locaux non occupés, pour conforter la dynamique économique du secteur
- Aménagement : propositions d'interventions sur les questions d'urbanisme (aménagement urbain, espace public, mobilités...) pour une amélioration du cadre de vie ;
- Citoyenneté et proximité, via la volonté de mise en œuvre d'un projet urbain participatif, avec des démarches innovantes et culturelles.

Faits marquants 2023 :

- Poursuite du déploiement du Générateur, pépinière urbaine d'entreprises dans des locaux vacants en pied d'immeuble
- Aménagement des espaces publics : stabilisation des projets d'aménagement des espaces publics et relance des marchés de travaux (chantiers prévus en 2024)
- Démolition des 204-206 Jaurès, secteur de l'église
- Projets artistiques : Poursuite du projet « Fresques » en association avec le collectif d'artistes Casiers et inauguration le 02 juin 2023 de la fresque rue Magenta



2. Service COHERENCE TERRITORIALE

2.1. Centralités et opérations de renouvellement urbain

Cet axe d'intervention vise à améliorer le cadre de vie des usagers et l'attractivité des centres-villes et des quartiers brestois pour répondre à une ambition partagée à l'échelle de la métropole de renforcement des centralités, territoires de proximité essentiels dans un contexte de transitions (évolutions des mobilités, mixité des usages, cohésion sociale, résilience...).

Outre l'accompagnement d'opérations en renouvellement urbain dans les quartiers brestois et les communes auprès d'opérateurs privés, dans le cadre d'appels à projets notamment (Portes de Gouesnou, Saint Marc-Tunisie...), **l'année 2023 a été marquée par des avancées significatives pour des projets structurants, à des stades d'avancement clés, sur trois secteurs de la métropole : les centres-villes de Gouesnou, Guipavas et le quartier de Saint Pierre à Brest.**

A Gouesnou :

Le centre-ville poursuit son évolution à travers **l'opération de renouvellement urbain de l'îlot Mairie**. Cette opération, portée par la métropole en lien étroit avec la commune et le concessionnaire SPL BMA, a pour objectifs :

- le développement de l'offre résidentielle en centre-ville, par la production de 150 logements, avec une attention portée sur la diversité des logements et l'inclusion liés notamment aux handicaps et au vieillissement,
- le renforcement de l'attractivité du centre-ville en confortant les fonctions de centralités, en lien avec les équipements communaux (mairie, médiathèque) et la réalisation d'une nouvelle école, exemplaire en matière de performance énergétique, d'écoconception et de réflexion en matière de mutualisation des espaces tant intérieurs (usages extrascolaires et associatifs) qu'extérieurs (cour de récréation ouverte les week end) ;
- le renforcement des connexions modes doux, en centre-ville.

Faits marquants 2023 :

- La livraison des premiers espaces publics de l'îlot, en lien avec la livraison de la nouvelle école et la rentrée scolaire de septembre,
- L'engagement du travail sur le permis de construire du premier îlot suite aux appels à promoteurs de 2022,
- La gestion du site de l'ancienne école, avant démolition, à travers une occupation transitoire grâce exposition d'art urbain éphémère.



Un nouveau projet opérationnel, l'îlot de la source, issu du travail sur l'Étude Grand angle, piloté par la direction des Dynamiques urbaines, a été retenu en 2023. Ce projet de renouvellement urbain vise à poursuivre le développement et l'attractivité du centre-ville de Gouesnou, autour de la place des Fusillés. Une convention avec l'Établissement Public Foncier a été mise en place pour engager les acquisitions foncières ainsi qu'un travail en avance de phase sur la mise en œuvre à venir d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

A Guipavas :

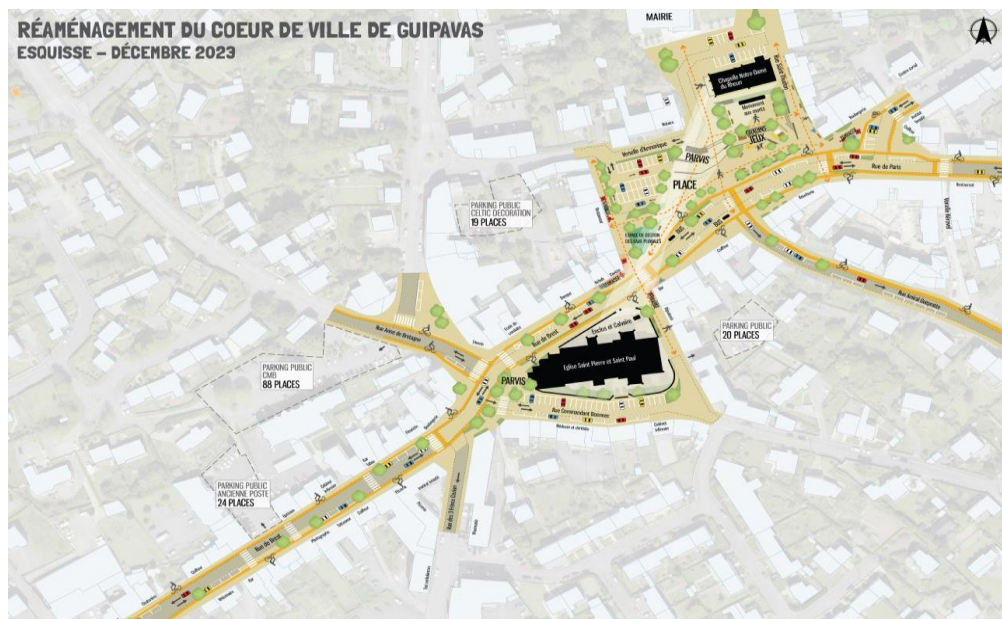
En continuité de l'étude Adeupa, achevée en 2019, le bourg de Guipavas continue son évolution avec une étude de requalification du centre-ville ayant pour ambition de consolider cette centralité autour de ses atouts (nombreux

équipements et commerces, patrimoine bâti et non bâti, grand paysage, maillage de cheminements piétons et cycles). Ses objectifs sont :

- Renforcer l'identité du bourg et son attractivité en mettant en valeur le patrimoine et en renforçant sa convivialité notamment des espaces publics
- Renforcer et améliorer la pratique de l'espace public par tous
- Améliorer le partage modal de l'espace public.

L'étude, engagée fin 2022, a franchi une marche importante en 2023 :

- Organisation des temps de concertation avec les élus, habitants et jeunes du conseil municipal,
- Définition du plan-guide du centre-ville
- Dessin d'une esquisse pour la reprise du cœur de ville.



A Saint-Pierre - Brest :

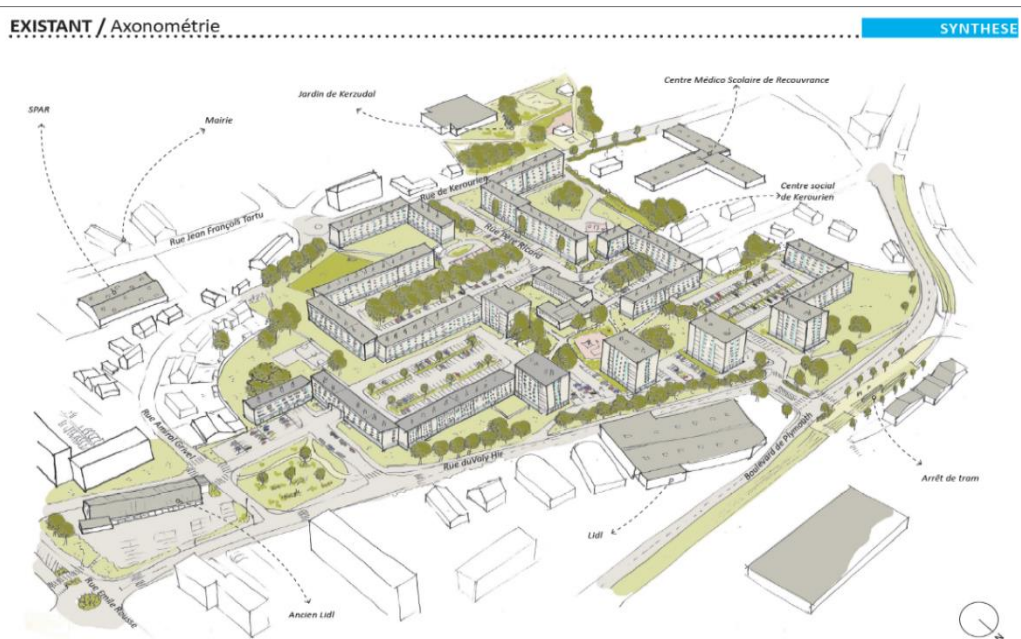
Mise en œuvre d'une stratégie globale d'intervention sur le quartier Saint-Pierre en lien avec la direction des Dynamiques urbaines

Le quartier de Saint-Pierre est actuellement en pleine mutation, avec de fortes évolutions observées sur le secteur, notamment avec le développement de nouveaux projets d'initiatives privées et deux nouveaux quartiers d'habitat (d'initiative publique) sortant progressivement de terre. Ces nouveaux projets vont venir impacter significativement le quartier dans son fonctionnement, en termes de mobilités, transports, commerces, habitat...



Afin d'anticiper ces changements et de répondre aux mieux aux besoins des habitants et futurs habitants/usagers du quartier, une méthodologie globale d'intervention a été élaborée collectivement, à différentes échelles et sur plusieurs secteurs stratégiques (localisés en bleu et orange sur la cartographie ci-dessous) :

- **Echelle quartier Saint-Pierre** : réflexion prospective s'inscrivant dans le cadre de la révision du PLU
- **Echelle de plusieurs polarités** :
 - **Bourg historique + secteur Champlain** : lancement d'une étude urbaine courant 2023 et finalisée ce début 2024, pilotée par le service Atelier d'Etudes Urbaines (ATEUR). Cette étude a permis de tester différents scénarios sur les différents secteurs de projets afin d'aboutir par la suite à la production d'éléments OAP du PLU.
 - Quartier Prioritaire de la Ville de Kerourien: une étude urbaine a été lancée en juin 2023 et est toujours en cours. L'objectif final consiste à aboutir à l'élaboration d'un plan guide avec une déclinaison d'actions court / moyen termes sur les espaces publics et une vision à plus long terme du quartier, en cohérence avec les différentes dynamiques/projets alentours.

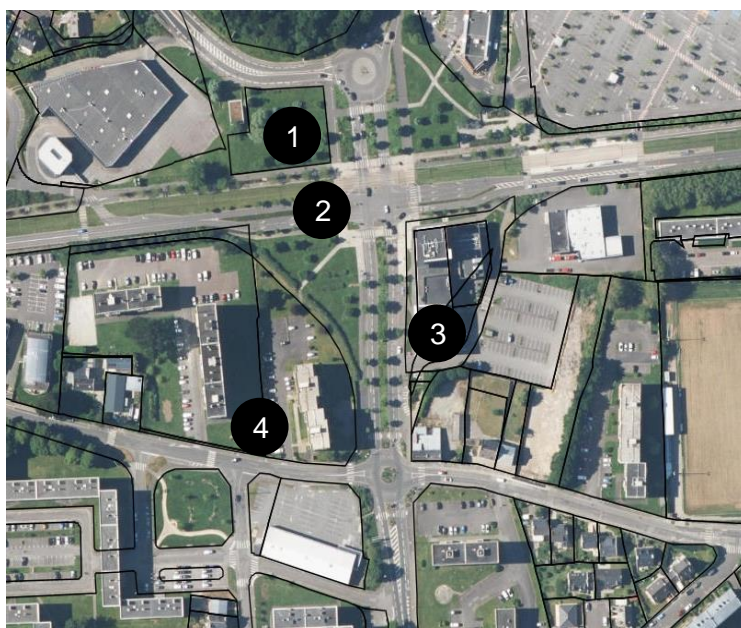


- **Secteur Iroise-Valy Hir** : Conformément aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU facteur 4, le quartier poursuit sa mutation urbaine autour de l'axe du tram.

1 Sur un ancien délaissé de voirie (ancien giratoire de Coat Tan), suite à un appel à projet de Brest métropole, le



promoteur IN SITE a engagé les premiers travaux pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un commerce alimentaire en circuit court qui a ouvert en octobre 2023.



- 2 Sur un autre délaissé de voirie localisé au Sud-est du carrefour entre les Boulevard de Plymouth et E.Rousse, la collectivité a désaffecté et déclassé une parcelle d'environ 2 368m² afin de soutenir la création d'un front urbain qualitatif avec l'implantation d'un projet mixte proposant un hôtel, un espace de restauration à table ainsi que des bureaux. Ce projet vient conforter le niveau de service offert sur le quartier de St Pierre.



- 3 Toujours dans ce secteur, cette année 2023 a vu la mise en service d'une résidence service sénior sur le site de l'ancien « Débit Vert ». Ce projet participe à l'émergence d'une l'armature architecturale se long du boulevard E. Rousse. Positionné sur une offre de type intermédiaire, ce projet répond aux besoins identifiés par l'étude sur le logement de seniors à l'échelle métropolitaine.

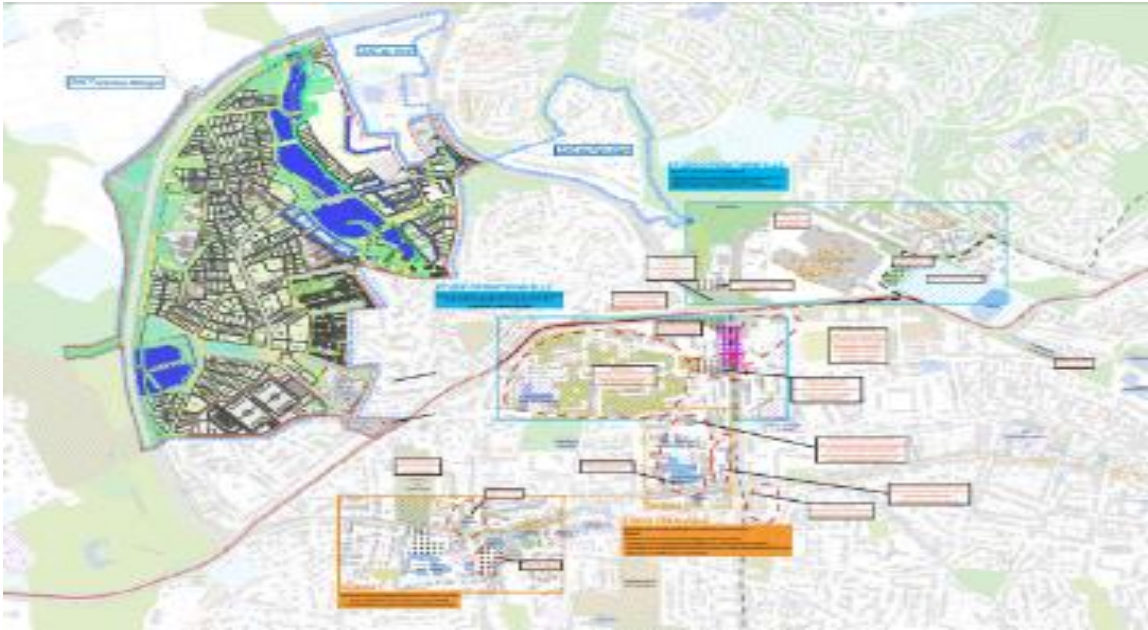


- 4 Sur l'îlot Grivel, le service cohérence territorial accompagne Brest Metropole Habitat dans l'élaboration d'un projet urbain sur un périmètre d'environ 8 000 m². Il s'agit de traiter l'interface entre la rue E. Rousse et l'entrée Est du quartier de Kerourien. L'année 2023 a été l'occasion structurer une démarche de projet avec le bailleur de la collectivité et d'engager la rédaction d'un cahier des charges de consultation afin de recruter une maîtrise d'œuvre pour l'année 2024. La question du traitement des espaces publics est une composante essentielle de cette intervention urbaine.

- **Secteur 4 Moulins – Place de Roscanvel – site du stand de tir:** Sur l'année 2023, un travail préparatoire et préalable à une évolution urbaine de cette friche bâtie a été engagée avec le CAUE du Finistère et la Mairie de quartier des 4 Moulins. Il s'agit de définir le cadre d'évolution envisageable pour un site aux multiples caractéristiques et notamment architecturales, historiques et patrimoniales. De plus, le périmètre de réflexion intègre les espaces verts au sud du bâtiment de 213m de long reliant le collège des 4 moulins et la place de Roscanvel au site de l'Arena. Cette réflexion opérationnelle intègre également la nécessité d'une évolution urbaine à court terme pour circonscrire rapidement une dégradation très rapide des toitures en béton armé.



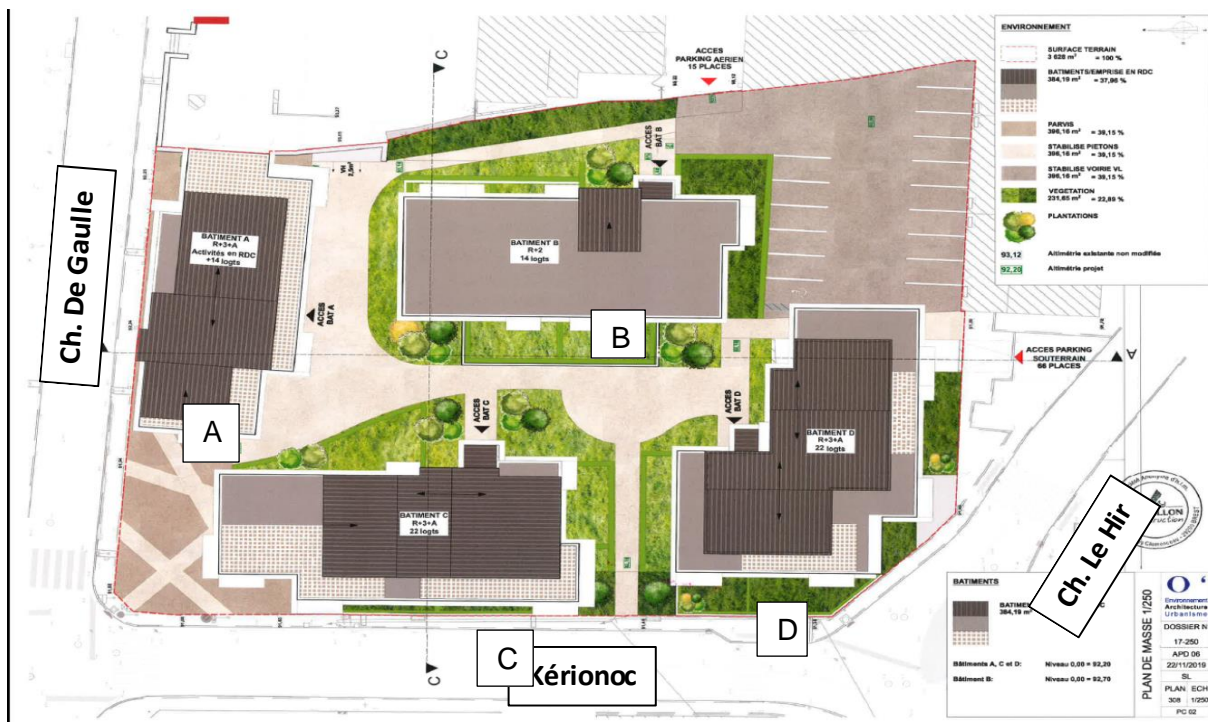
Site du polygone



A Guilers :

Le chantier de construction de la résidence Arancia (Aiguillon Construction) se poursuit. Le planning prévisionnel prévoit la livraison du bâtiment A bordant la rue Ch. De Gaulle en mars 2024 et le bâtiment C en bordure de la rue de Kérionoc en juin 2024. La livraison des bâtiments B et D (locatif) est programmée pour la fin de l'année 2024.

La livraison du bâtiment A est conditionnée à la mise en service du parking souterrain de la résidence, accessible depuis la rue Ch. Le Hir (en face anciens locaux de la Poste-côté bâtiment D). D'autres travaux d'aménagement de voirie, de trottoirs, de modification de l'éclairage public, d'effacement d'un tronçon de ligne électrique aérienne sont en cours ou programmés au droit des 4 bâtiments de la résidence. Une coordination des travaux est mise en place pour la gestion de l'interface construction résidence Arancia et domaine public.



Au-delà, les référents territoriaux de la direction assurent une veille et un rôle de coordination et d'accompagnement auprès des mairies de quartiers de Brest et des communes sur les opportunités et projets plus ponctuels en renouvellement urbain en lien avec les services de la direction des dynamiques urbaines (droit des sols, Conseil architectural et urbain, atelier d'études urbaines et foncier notamment) et le Pôle espaces publics et environnement.

2.2. Nouveaux quartiers d'Habitat

La création de nouveaux quartiers vise à répondre à l'enjeu démographique, par une augmentation de l'offre et de la qualité résidentielle de la métropole brestoise : il s'agit de permettre le maintien de la capacité d'accueil de nouvelles populations par la production de logements, conformément aux objectifs du PLU facteur 4.

Sur Brest, le quartier de la Fontaine-Margot sort de terre progressivement. Plusieurs phases ont déjà été réalisées et la phase 4 (Menguen –Kerléo) est en cours de finalisation des travaux d'aménagement. La commercialisation de cette phase a débuté en 2023. Brest métropole aménagement, concessionnaire de la ZAC, en lien avec la Maîtrise d'oeuvre, travaille actuellement sur la mise à jour le plan guide de la ZAC. Un travail partenarial a été engagé avec le collège Keranroux et le département du Finistère sur les aménagements aux abords du collège en lien avec le projet de plaine des sports porté par la Ville de Brest.

Sur Bohars, le futur quartier de **Kerampir** vise à la construction d'environ 200 logements. Un premier permis d'aménager a été déposé sur une première tranche en 2019. Suite à enquête publique, la commissaire-enquêtrice désignée par le tribunal administratif a rendu un avis défavorable au projet au motif de l'incomplétude du dossier porté par l'aménageur, la société FMT.

Afin de tenir compte de cet avis, et des évolutions législatives sur le volet environnemental, le concessionnaire, accompagné de la métropole et de la commune, a relancé les études environnementales en 2021 et 2022 sur le site de projet afin d'appliquer la méthode « Eviter-Réduire-Compenser » à la définition du plan d'aménagement du futur quartier.

Le travail s'est poursuivi en 2023 en lien avec les services de l'Etat pour définir les procédures à mettre en place selon les évolutions apportées au projet.

Sur Plouzané, le futur quartier de Kerarmerrien est actuellement en cours d'étude avec BMa, concessionnaire de la ZAC Kerarmerrien. Le projet vise la construction d'environ 700 logements (individuels, collectifs, intermédiaires...) et l'aménagement d'un corridor écologique de 10ha. L'avant-projet est en cours de finalisation ainsi que l'actualisation de l'étude d'impact par le Bureau d'étude environnementale et la Maitrise d'œuvre de la ZAC. **L'année 2023 a été consacrée à la préparer du dossier de réalisation de la ZAC (étude d'impact, plan PROjet...).**

Sur Gouesnou, sur la ZAC de Penhoat qui accueillera à terme environ 400 logements, la commercialisation s'est poursuivie sur la deuxième phase. Afin d'anticiper sur les phases suivantes (3 et 4), une nouvelle maîtrise d'œuvre a été retenue. **Celle-ci a remis en 2023, après un travail de concertation mené avec les élus, habitants des premières phases et riverains du quartier, un schéma d'aménagement mis à jour qui permet de prévoir les travaux de la phase 3 en 2024. En parallèle, la vie du nouveau quartier se concrétise notamment à travers du développement de jardins partagés à proximité de la grande plaine de jeux.**

Sur Guilers, la première tranche du projet d'aménagement Nord-Est de Guilers se dessine. Cette première opération d'aménagement, portée par la société FMT vise la construction de 282 logements collectifs, individuels. Une coulée verte située au cœur de ce quartier sera aménagée, constituant un support d'activité récréatives et de gestion des eaux pluviales. Le Permis d'aménagé est actuellement en cours d'instruction.



Sur Guipavas, sur le nouveau quartier du **Forestig**, les travaux d'aménagement des terrains situés en bordure de l'avenue de Barsbüttel et contigus à l'hyper marché U vont permettre à la société Kermarrec Promotion de démarrer la construction de deux premières résidences collectives en accession (40aine de logements au total).

La construction de « l'Immeuble Signal » à vocation de bureaux et services, au niveau du giratoire d'accès à la RN 12 s'achève. Sa livraison est programmée au 1^{er} semestre 2024.

Sur le **secteur de Coataudon-Le Kermeur-Le Rody**, une nouvelle étude de faisabilité urbaine a été lancée en mars 2023 suite aux réflexions menées entre 2008 et 2015. L'objectif est de définir un nouveau plan guide sur l'ensemble du secteur prenant en compte les nouveaux enjeux sur le site et d'intégrer au projet initial les problématiques de renouvellement urbain, de préservation de l'environnement et du maintien d'une activité agricole sur le site. La phase diagnostic et définition des enjeux a été nourrie par deux ateliers de concertation à l'automne 2023 qui ont été menées avec l'assemblée de quartier, les élus de la commune et les techniciens de la ville et de la métropole. Ils ont permis de franchir une marche dans le dessin d'un nouveau scénario pour le secteur qui sera validé en mars 2024.

2.3. Aménagement des zones économiques en extension et en renouvellement urbain

Outre la mise en œuvre opérationnelle et la commercialisation des projets initiés, portés par le concessionnaire Brest métropole aménagement (Mescadiou, Parc Hermitage, Le Vern, Saint Thudon, Technopôle), **l'année 2023 a été consacrée à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie globale en matière d'aménagement d'espaces économiques.**

En effet, le contexte législatif et les perspectives du principe du zéro artificialisation nette (ZAN) liée à la loi Climat et Résilience impactent directement les missions et projets liés à l'aménagement du territoire de la métropole, et notamment sur le volet de l'aménagement des espaces économiques, essentiels pour le territoire. Dans ce cadre, de nouvelles pratiques et méthodologies de projet, en extension urbaine et en renouvellement urbain, doivent être développées et mises en place pour définir une stratégie de développement d'espaces économiques, en anticipant au maximum les objectifs à venir de limitation de l'artificialisation des sols, et ce dans un souci d'équilibre territorial à l'échelle de la métropole.



La mise en œuvre de la limitation de l'artificialisation consiste avant tout à inscrire le territoire dans une trajectoire et à définir une stratégie globale, des objectifs de long terme, des modalités de mise en œuvre et une gouvernance technique et politique pour y parvenir. La mise en œuvre et le suivi de ces orientations implique :

- l'évolution des pratiques d'aménagement,
- l'acceptabilité et l'appropriation des acteurs, publics et privés,
- la mise en place de véritables dispositifs partenariaux pérennes, notamment d'observation, de stratégie foncière et d'outils opérationnels, - l'expérimentation et l'innovation dans les démarches et la mise en œuvre de projets.



Le déploiement d'une ingénierie opérationnelle est donc incontournable pour assurer le développement nécessaire de projets économiques d'extension optimisés et justifiés, de requalification et de densification des zones existantes et/ou de friches.

Dans ce cadre, une mission de pilotage et de mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des espaces économiques en extension urbaine et en renouvellement urbain a été confiée en avril 2022, à la Direction de l'Aménagement et des Équipements Métropolitains.

Cette mission s'appuie par-ailleurs sur une coordination et une mobilisation importante des Directions du Développement Économique et International et des Dynamiques Urbaines.

L'année 2023 a ainsi été dédiée à :

- la mise en œuvre d'une méthodologie globale d'intervention, des modalités et outils de mise en œuvre. Ce plan d'actions a été approuvé par délibération du Conseil de métropole du 29 juin 2022 ;
- La réalisation d'une étude de dureté foncière (1^{er} marché subséquent de l'accord-cadre foncier) à l'échelle de l'ensemble du secteur Nord-Est afin d'identifier les gisements fonciers et le niveau d'intervention à mettre en œuvre pour en assurer la maîtrise ;
- La réalisation des études environnementales et agricoles, préalable indispensable à la construction d'un scénario de développement qui s'intégrera dans le futur PLU ;
- Le lancement d'une étude de positionnement économique comprenant l'élaboration d'une stratégie industrielle de territoire pour conforter les choix de développement économique de la métropole ;
- la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière active au sein de ce périmètre (75 000 m² de foncier en cours d'acquisition, dont des parcelles bâties et 180 000 m² en négociations avancées) ;

- **La réalisation des études préalables à l'aménagement d'une première opération d'aménagement économique d'une superficie de 26 Ha dans le secteur de Saint-Thudon à Guipavas. Un diagnostic anticipé d'archéologie préventive est également en cours sur le périmètre.**

L'enjeu de la méthodologie retenue et des outils en découlant est de construire un projet territorialisé de développement économique dans un contexte de sobriété foncière qui conjugue à la fois, de manière transversale, les enjeux économiques, agricoles et environnementaux. Il s'agit en effet d'élargir le périmètre de réflexion à une échelle métropolitaine. Cette nouvelle échelle de travail, sur un périmètre d'études de 1600 hectares, vient en substitution d'une méthodologie qui, traditionnellement, se limitait au périmètre d'une opération.

Lorsque que cette stratégie aura été validée, les autorisations d'urbanisme (création de ZAC, permis d'aménager) pourront être déposées et les projets pourront entrer dans leur phase opérationnelle.

Cette démarche a suscité un vif intérêt et une adhésion des partenaires qui saluent son caractère innovant. Cette mobilisation régulière initiée doit perdurer et être alimentée dans le temps pour assurer la dynamique et la réussite des projets.

L'enveloppe financière pour ces plans d'actions s'élève à 4,3 millions d'euros sur le plan de mandat voués aux frais d'études, aux acquisitions foncières et aux travaux.

Une expérimentation de projet de requalification de zone existante : Kérébars

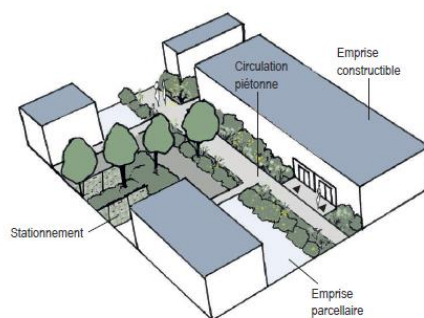
En déclinaison de ces enjeux relatifs à l'optimisation du foncier, et plus particulièrement dans le domaine économique, la métropole, en concertation avec la commune de Guilers, a initié une démarche expérimentale d'extension/requalification sur la ZAE de Kerebars (48 entreprises – 450 emplois) s'appuyant sur un PSOAS (Programme Stratégique d'Orientatoin et d'Aménagement de Secteur). Avec cette opération pilote, il s'agit d'explorer de nouveaux modes de conception qui pourraient être déclinés sur d'autres espaces économiques.



A partir des réserves foncières appartenant à Brest métropole (34 000m²), il s'agit de porter une réflexion globale sur l'ensemble du périmètre historique de la Zone d'Activité. Le projet développe en 3 phases successives et complémentaires :

1. Développement d'une nouvelle offre foncière économique avec l'aménagement et la viabilisation des réserves foncières dès 2022.
2. Requalification des espaces publics de la partie historique (stationnement, signalétique, voirie, espaces verts, etc.)
3. Réalisation d'une bretelle d'accès permettant de désenclaver la partie Ouest.

Après avoir lancer la concertation auprès des acteurs économiques de la zone et de recruter une maîtrise d'œuvre urbaine dont la mission est de définir le schéma d'aménagement et les interventions opérationnelles à mener sur les différentes phases, l'année 2023 a été consacrée à l'élaboration d'un plan de composition et d'aménagement qui a été validé par le Comité opérationnel du 7 décembre 2023. En complément, une étude de mobilité comprenant une enquête sur site a été réalisée pour mieux cerner les déplacements des usagers au sein du périmètre. Un reportage photographique par drone a été réalisé avec un prestataire local.



Le permis d'aménager d'extension de la ZAE de Kerbars sera déposé tout début 2024 pour une validation avant l'été. La commercialisation des lots et la phase de travaux pourront alors débuter.



Une enveloppe financière de **1,3 million d'euros** est mobilisée au plan de mandat. Ce projet rentrera dans sa phase opérationnelle dès 2024 avec le lancement des travaux de viabilisation.

Le Technopôle Brest Iroise (TBI)

Une étude pré-opérationnelle a été finalisée en 2023 concernant plusieurs volets :

- Extension du Technopôle Brest Iroise – secteur Point du diable
- Amélioration de l'accessibilité tous modes du TBI, avec une vision d'ensemble dépassant le secteur du TBI
- Réflexion sur le devenir du Manoir de Nevent située à proximité immédiate du TBI et de la vallée de Sainte-Anne

Sur la ZAC du TBI :

- Secteur du Vernis : Poursuite de l'aménagement du secteur du Vernis et son extension. Lancement d'une étude de Moe fin 2023
- Permis de construire déposé fin 2023 du projet de résidence étudiante porté par Linkcity.



2.4. Front de mer / Rade :

- Moulin Blanc :

L'année 2023 marque l'achèvement de la réflexion engagée pour le secteur métropolitain du Moulin Blanc, qui s'étend sur 3 communes (Brest, Guipavas, et Le Relecq-Kerhuon). Cette dernière vise l'établissement d'un plan-guide à l'horizon 2040 venant conforter ce secteur comme premier pôle de loisir et de tourisme de la métropole, qui sera finalisé en 2024. Après une phase test à l'hiver 2023, une première phase du plan-guide sera mise en œuvre à travers le réaménagement léger de l'ancienne route de Palaren, qui surplombe la plage du Moulin Blanc, par le biais de travaux de décroustage partiel de la chaussée pour y accueillir des plantations et de la végétation, la création d'une piste cyclable bi-directionnelle en site propre, et d'une promenade piétonne apaisée. Le secteur du Moulin Blanc est aussi marqué par l'engagement de la Métamorphose d'Océanopolis.

- Rade de Brest :

L'année 2023 a concrétisé la poursuite des échanges entre les différentes directions (Écologie Urbaine, Développement économique, Mission Stratégie et Prospective, Sports et nautisme) de Brest métropole sur cette thématique, et notamment sur la réflexion de mise en œuvre d'aires de carénage écologiques des bateaux de plaisance, pour éviter les rejets dans le milieu naturel

A ce titre, la collaboration a été poursuivie avec Brest Terres Océanes autour de la finalisation de l'étude « Faire Rade » portée par la destination, qui vise la mise en tourisme de la Rade. A ce titre, les différentes initiatives de la métropole, portées par la DAEM et Sports et nautisme, viennent compléter ce projet d'offre touristique à l'échelle du Pays.

- Port de commerce :

La Direction de l'Aménagement et des Équipements métropolitains est intervenue, au cours de l'année 2023, sur différentes thématiques au port de commerce, et notamment :

- Les terrasses des établissements de restauration et de bar : Lors de la période de crise liée à la COVID 19 où il avait été permis aux restaurateurs de créer provisoirement des dispositifs d'extension de leurs salles (terrasses, barnums...). Afin d'assurer une cohérence d'aménagement et réglementaire sur l'espace public, il a donc été poursuivi en 2023 la démarche lancée en 2022, associant les professionnels, de mise à jour du « Guide d'aménagement des terrasses du port de commerce ».
- Achèvement des travaux d'espaces publics autour des rues de Bassam et des colonies dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Port de Commerce
- Aménagement des pieds de falaises : il a été poursuivi les réflexions pour ces espaces, et notamment la rue de l'Amiral Troude, qui a été identifié comme un site en capacité d'accueillir de nouveaux arbres d'alignement en compensation des ceux impactés par les travaux du projet « Mon réseau grandit ».
- Stationnement : la DAEM a accompagné les réflexions portées par la Direction des mobilités autour de la mise en place de deux parkings en enclos (partie orientale du Parc à Chaines et Parking des Iles) qui visent à offrir des modalités de stationnement plus adaptées aux différentes catégories d'usagers du port (professionnels, actifs, résidents, visiteurs...).

– Gare maritime : la DAEM a accompagné la Région Bretagne dans son projet de démolition/reconstruction de la gare maritime sise sur le 1^{er} éperon. L'année 2023 a vu la définition du cahier des charges, puis le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, de ce nouvel équipement de desserte des îles d'Ouessant et de Molène, qui pourra aussi accueillir la commercialisation de l'offre de sorties en bateaux du patrimoine ou de balade en rade.

3. Mission EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

3.1. Océanopolis :

La mise en œuvre du projet « Métamorphose », dans le cadre du contrat de délégation de service public 2020-2031, a été poursuivie. Après la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre (scénographe, architecte...) et les premières esquisses en 2021, puis la délivrance du permis de construire en 2022, les travaux ont démarré en septembre 2023. Ils portent sur une première phase de construction du nouveau pavillon d'accueil sur la rue des Cormorans et de la création de l'espace des Enfants, qui durera jusqu'à l'été 2024.



Métamorphose d'Océanopolis - Nouveau bâtiment d'accueil

3.2. Parc des expositions Brest Expo :

L'année 2023 a permis le renouvellement de la délégation de service public de la gestion et l'exploitation du parc, pour une durée fixée du 1 juillet 2023 au 30 juin 2028. Ce renouvellement a fixé l'ambition d'un important investissement de réfection de l'espace entre les halls 1 et 2 pour améliorer l'accueil du public et renouveler l'attractivité de l'équipement. La procédure a été conduite par la Direction, en parallèle de la poursuite de l'activité du Parc des Expositions.

3.3. DSP « Mer », regroupant les ports de plaisance du Moulin Blanc et du Château, et la goélette La Recouvrance :

Port de plaisance du Moulin Blanc :

Ce port a fait l'objet, depuis 2022 d'une importante mission d'étude intitulée « Schéma directeur 2040 du port de plaisance du Moulin Blanc », visant deux objectifs : la pérennisation des ouvrages de génie civil du port (digues, pieux, installations techniques...) et l'adaptation de cet équipement aux nouvelles tendances de la plaisance. Cette mission s'est achevée en 2023 et a fixé les grands axes de développement à venir pour le port.

Port de plaisance du Port du château :

Ce port a accueilli en 2023 de nombreux événements nautiques (Bermudes 1000 race, Ocean fifties, Escales estivales...) témoignant de son succès et sa capacité d'accueil évènementiel, dont le plus important la course Arkea Ultime Challenge Brest qui a vu plus de 150 000 visiteurs fréquenter le village de départ et l'équipement.

Goélette La Recouvrance :

La goélette a réalisé en 2023 une intense année d'activités, en proposant tant un important programme de croisières au large et de participation à des événements nautiques, qu'un grand nombre de sorties à la journée et à la demi-journée. Le taux de remplissage de ces activités a été très élevé, à plus de 90%.

3.4 Aménagement du quartier métropolitain du Froutven avec notamment l'accompagnement du projet Stade

Le quartier du Froutven / Keradrien à Guipavas est, depuis longtemps, identifié comme un site stratégique d'accueil de fonctions et d'équipements métropolitains, sur lequel a été engagée dès 2008 une stratégie foncière (périmètre d'intervention, majoration taxe d'aménagement).

La DAEM accompagne les porteurs de projets et coordonne la réalisation des différents aménagements publics confiés à BMA SPL en s'appuyant du plan guide :

- Renforcer l'attractivité de la métropole brestoise par l'aménagement d'un quartier mixte à vocation métropolitaine, intégrant activités économiques, campus de formation, grands équipements et secteurs d'habitat.
- Assurer une urbanisation respectueuse de l'environnement, en maîtrisant la consommation des emprises foncières, les nuisances et l'impact sur le voisinage, notamment par le maintien et la protection des hameaux existants et la mise en valeur des espaces naturels.
- Assurer une accessibilité tous modes du site, en particulier par le tramway et les modes doux, dans une logique de développement durable.
- Aménager l'entrée d'agglomération grâce à des projets immobiliers et paysagers présentant une grande qualité urbaine.

L'année 2023 a été marquée par :

- La délivrance du permis d'aménager du projet mixte tertiaire/logements/activités (50 000 m² environ de surface de plancher sur une parcelle de 7 ha environ) porté par les promoteurs PIERRE PROMOTION et KERIM.
- La délivrance du permis de construire du futur centre de formation supérieur et d'école d'ingénieurs dit « CESI » porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest
- La finalisation des études et la consolidation du montage juridico-financier du projet de nouveau Stade de 15 000 places porté par la société HOLDISPORTS dans la perspective d'un dépôt de permis construire en 2024.



4. Service FABRIQUE DE LA VILLE

4.1. Ma Maison en Ville

Depuis l'approbation du PLU Facteur 4, et avec le retour d'une démographie de nouveau croissante depuis 2010, Brest métropole cherche à conjuguer renouvellement urbain et désir d'habiter en ville à travers de nombreux projets.

Afin de concilier une production de maisons individuelles et logements intermédiaires qualitatifs avec l'atteinte des objectifs de sobriété foncière (ZAN), de transition écologique et de maintien et d'accueil de nouvelles familles, Brest métropole a lancé en 2017 l'appel à idées « Dessine-moi une maison en ville ».

L'appel à idées proposait aux architectes de relever le défi de réinterpréter la maison en ville au cœur de la ville constituée, répondant aussi bien à des critères de qualité de l'habitat que d'innovations techniques, redonnant envie d'habiter en ville à des familles de tout horizon économique et social.

Brest métropole aménagement SPL a mené en 2018 une mission d'études pré-opérationnelles sur les deux premiers sites brestois identifiés pour ce projet : au lieu-dit Kertatupage (quartier de l'Europe) et en bordure de la rue Mozart (Cavale-Blanche).

Avec la loi climat et résilience d'août 2021 et en cohérence avec la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050, Brest métropole cherchant à répondre aux enjeux de lutte contre l'étalement urbain, propose avec ce projet de produire des maisons de ville à coût abordable destinées à des ménages souhaitant s'installer dans les cœurs de ville de la métropole brestoise.

Leur conception devra être guidée par la démarche de transition écologique et énergétique engagée par Brest métropole, et décliner en particulier les enjeux urbains suivants : renforcement de la trame verte urbaine, gestion intégrée des eaux de pluie, approvisionnement énergétique performant, création/intégration d'espaces végétalisés et de mise en culture (jardin potager partagé), innovation des modes de construction (économie circulaire, matériaux biosourcés...), etc.

Un traité de concession d'aménagement pour une opération multi-sites a été signé le 10 août 2022 entre Brest métropole et Brest métropole aménagement SPL. La concession prévoit la réalisation d'un premier programme de constructions d'environ 90 logements au total sur les sites de Kertatupage (rue Jules lesven) et de Mozart (rue Mozart) à Brest.



Site de Mozart



Site de Kertatupage

Cette première expérimentation est destinée à être répliquée dans une logique d'évaluation et d'essaimage des solutions urbaines, techniques et méthodologiques innovantes garantissant la qualité de vie des résidents et offrant des solutions aux aspirations toujours actuelles pour un logement désirable.

Selon les besoins et afin de contribuer au respect des objectifs du PLU facteur 4 en matière de production de logements, l'intégration de nouveaux sites en renouvellement urbain ou délaissés de foncier pourra être étudiée dans le cadre du contrat de concession via une clause de réexamen.

Faits marquants 2023 :

Afin de lancer la phase opérationnelle des deux sites-prototypes, la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine a constitué le fait marquant de l'année 2023.

Confirmant l'objectif de réinventer le modèle de la maison en ville au cœur de la ville constituée dans une logique d'intégration des enjeux de qualité urbaine et d'habitat, le service Fabrique de la ville, la Direction de l'Habitat et le Conseil Architectural et urbain ont formalisé fin mai 2023 les exigences de Brest métropole auprès de BMA SPL.

Les élus référents de Brest métropole et des Mairies de quartier ont également validé en juin les propositions pour dialoguer avec le public sur les opérations d'aménagement, en référence aux principes énoncés dans la Charte « Regards croisés sur la construction dans nos quartiers ».

Les exigences de Brest métropole en matière de qualité urbaine et d'habitat des opérations et son souhait d'une « démarche participative » ont été transcrits dans le cahier des charges de l'appel d'offre « marché de maîtrise d'œuvre urbaine ».

L'avis de l'appel d'offre a été publié le 20 juillet et les candidatures réceptionnées le 15 septembre. Le rapport d'analyse des offres proposé a permis, en vertu du règlement interne de BMA SPL, à la commission réunie le 30 janvier 2024 de valider le choix du groupement d'entreprise suivant : Agence TLPA + SCE + Nowatt Ingénierie.

4.2. **Projet Siamorphose, pour la régénération du Centre Reconstruit**

Brest métropole a entrepris de dessiner l'avenir du cœur de la métropole brestoise pour les vingt prochaines années en engageant la démarche « Cœur de métropole » menée depuis 2018. Le plan guide « Brest 2040, Ville Paysage en transition » finalisé en 2020 est devenu un document de référence pour poursuivre la transition sociale, écologique et économique de ce territoire à travers plusieurs projets stratégiques permettant de développer l'attractivité du cœur de métropole.

L'un d'eux poursuit l'objectif de « mieux habiter le cœur de métropole » et a pour objet la transformation et l'adaptation du bâti et des espaces ouverts : augmenter l'attractivité résidentielle avec l'amélioration du bâti, revitaliser le centre-ville en diversifiant les fonctions urbaines, retrouver le sol pour gérer les eaux pluviales et développer la nature en ville, améliorer la qualité des espaces publics.

Avec sa stratégie nationale d'accélération « solutions pour la ville et le bâtiment innovants » de France 2030, l'État souhaite accompagner les territoires dans l'innovation et la transition des espaces urbanisés de toute nature et de toute taille. Dans cet objectif, l'État a publié en mai 2021 l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable : Habiter la France de demain ». Brest métropole choisit de présenter une candidature sur le périmètre de son centre reconstruit qui concentre de nombreuses problématiques : vieillissement du parc immobilier, fragilisation potentielle de son occupation, complexité d'intervention dans un contexte de patrimoine protégé (instauration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), espaces publics et cœurs d'îlots très minéraux, etc. De plus, il présente la particularité d'échapper aux grands dispositifs d'intervention usuellement mobilisés pour les quartiers dégradés ou quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt, qui prévoit une première phase d'incubation de 36 mois maximum, et une seconde phase de réalisation permettant d'amorcer des premiers travaux, constitue une opportunité unique pour amorcer l'évolution de ce cœur de ville et répondre aux enjeux de transition écologique, d'attractivité et d'hospitalité du centre-reconstruit.

Faits marquants en 2023 :

Depuis la signature de la convention de financement de la phase d'incubation avec la Banque des Territoires en octobre 2022, le projet est entré en phase d'études pré-opérationnelles, pilotées par BMA SPL, et menées par un collectif de partenaires (ADEUPA, Cerema, Sempi) et de prestataires (le groupement pluridisciplinaire AIA Life Designers et plusieurs bureaux d'études spécialisés : SJM Avocats, Urbanis, Gwenoline Poutier-Bousser notaires).

L'année 2023 a permis de finaliser le diagnostic et de sélectionner 10 îlots. L'année 2023 a également été marquée par le lancement de la communication du projet, ainsi que la démarche de concertation avec la sélection d'une agence spécialisée, permettant d'organiser plusieurs rendez-vous de participation citoyenne entre septembre et décembre. Ces rendez-vous ont permis la construction d'un fichier de plus de 300 contacts et d'associer environ 80 personnes pour chaque atelier/café-débat.

4.3. **Favoriser l'appropriation des enjeux urbains par les acteurs : partenaires, professionnels**

Rédaction d'une fiche d'enjeux et d'intentions, conçue en collaboration avec la commune, à l'attention de la Sarl Filliger, opérateur privé pour son projet d'aménagement du site dit le Manoir à Guipavas (Zone 1AUH).

La fiche a vocation à guider la conception du projet d'aménagement à partir de l'analyse des enjeux du site à l'échelle du quartier et de la commune. Elle formule des intentions, des recommandations d'aménagement (sorte de cahier des

charges) et rappelle ce qui est souhaitable : garantie sur la qualité urbaine du projet, insertion dans son environnement et prise en compte des spécificités du site.

La prise en compte des enjeux du site a pour objectif une meilleure insertion et une meilleure qualité du projet.

« L'encadrement du projet » est destiné à éviter de produire un urbanisme où on a l'impression d'être « d'un côté chez les uns et de l'autre côté chez les autres » au regard notamment la densité imposée au PLUi (qui ne permet pas de construire toujours facilement). Comment organiser une densité acceptable et éviter le marquage social ?

La fiche produite par le groupe de travail technique collectivité (DAEM, CAU, DDS et commune) puis validée par les élus référents au second trimestre 2023 a ensuite été partagée, discutée avec l'opérateur et avec son équipe de maîtrise d'œuvre urbanisme, architecture et paysage.

Le dépôt d'une demande de permis d'aménager une première tranche pour la construction d'une trentaine de logements est programmée à la mi-février 2024.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Poursuivre la réalisation d'opérations d'aménagement exemplaires

Description de la réalisation

Les formes d'urbanisation et l'aménagement du territoire ont des conséquences importantes sur son empreinte énergétique et écologique.

Les principales actions à souligner sont :

- La mise en œuvre des opérations d'aménagements avec une attention particulière sur le développement des mobilités douces, sur l'intégration paysagère, sur la gestion des eaux pluviales avec une priorité à l'infiltration et sur les enjeux d'énergie (réseau de chaleur, réflexion à engager sur la géothermie)
- La prise en compte des enjeux de sobriété foncière avec une priorité foncière (85% de la production de logements) et réflexion sur la densité et la composition générale sur les dernières phases des nouveaux quartiers
- L'engagement opérationnel des programmes NPNRU Recouvrance et Bellevue en cohérence avec les nouvelles orientations de l'ANRU sur la notion de "quartiers résilients"
- L'engagement d'une stratégie globale sur le développement de zones économiques et le renouvellement (densification) des zones existantes
- Un travail avec BMA sur les ZACs concernant la qualité des espaces publics et les grands principes d'aménagement (outils de suivi et d'évaluation)

La direction a contribué, en 2023 au développement durable du territoire au travers la poursuite des réflexions, en lien avec les autres services de la métropole, sur les espaces publics du cœur de métropole (Siamorphose, Halles St Louis) et des autres centralités (Lambézellec, Saint Pierre, Guipavas, Gouesnou...). Il s'agit d'identifier les marges de manœuvres de mutation des espaces publics au profit de toutes les mobilités, de la gestion des eaux, de la végétalisation des sols et ainsi préparer la transformation de nos cœurs de ville dans les années à venir.

Voici les apports de cette contribution au développement durable du territoire :

<ul style="list-style-type: none">• Volet social Attention portée au partage de l'espace public pour tous (piétons, cycles, automobilistes) et en toute sécurité.	<ul style="list-style-type: none">• Volet environnemental Réduction des espaces imperméabilisés Renaturation des cœurs de ville Gestion de l'eau
<ul style="list-style-type: none">• Volet économique Attention portée au maintien de l'attractivité économique et résidentielle	<ul style="list-style-type: none">• Volet gouvernance Concertation/Implication habitants, élus et services des collectivités.

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

D'une manière générale, une attention particulière est portée sur l'approche inclusive et égalitaire des projets d'aménagement et en particulier sur les espaces publics.

Description de la réalisation

Brest métropole porte une attention particulière sur l'approche inclusive et égalitaire des projets d'aménagement et en particulier sur l'espace public.

En 2022, la direction de l'aménagement et des équipements métropolitains a proposé en lien avec la mission Développement Social et Urbain un diagnostic sur les usages genrés du square Kennedy à Brest qui intègre le périmètre d'études du projet Gare. Ce diagnostic a mis en avant un environnement assez peu sécurisant occupé principalement par des groupes masculins autour du skate parc. Ces conclusions seront prises en compte dans le projet global. Cette étude a été également l'occasion de proposer une méthode et une grille de lecture qui pourront être utilisées sur d'autres projets d'aménagement.

A partir de cette action, la DAEM a poursuivi en 2023 ses réflexions sur ce sujet qui visent à :

- Appréhender la réalité des usages genrés et inégalitaires de l'espace public
- S'outiller pour réaliser un diagnostic de l'usage des espaces publics
- Identifier des pistes d'actions et d'aménagement adaptés

Identifier la réalisation dans les 6 axes du plan d'actions Egalite femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision
- Intégrer la dimension d'égalité dans les échanges du local à l'international

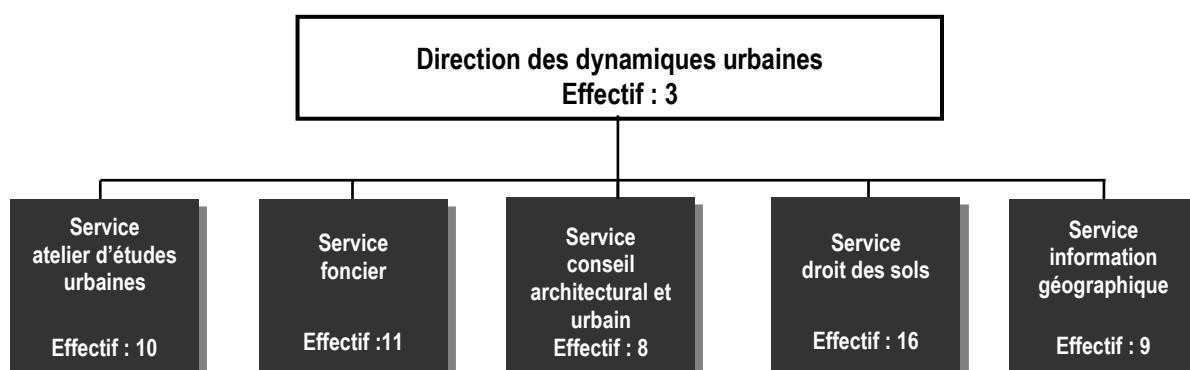
DIRECTION DES DYNAMIQUES URBAINES

MISSIONS

- Elaborer, coordonner et accompagner la mise en œuvre du projet stratégique urbain de Brest métropole en assurant la cohérence d'ensemble et l'approche transversale des territoires
- Assurer l'accueil et l'accompagnement des usagers et des porteurs de projets privés, dans une culture d'urbanisme de projet
- Promouvoir la qualité paysagère, urbaine et architecturale et la valorisation du patrimoine
- Traiter les contentieux : de la médiation préalable à la répression des infractions
- Réaliser une instruction réglementaire et qualitative de tout type d'autorisation d'urbanisme, au service de la qualité et du développement urbain
- Concevoir et mettre en œuvre la stratégie foncière et sa déclinaison en plan d'actions au service du projet stratégique urbain
- Assurer les acquisitions et cessions foncières nécessaires aux activités et compétences de Brest métropole et de la Ville de Brest, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet stratégique urbain
- Développer et entretenir une infrastructure de données géographiques locales et en développer les usages au service de Brest métropole et du pôle métropolitain du Pays de Brest

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La direction se compose de 57 personnes réparties au sein d'une équipe de direction et cinq services :



RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE



Elaborer, coordonner et accompagner la mise en œuvre du projet stratégique urbain de Brest métropole en assurant la cohérence d'ensemble et l'approche transversale des territoires

Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest

A peine la dernière révision du SCoT approuvée par le comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest le 19 décembre 2018, une nouvelle procédure a été prescrite le 30 avril 2019, avec objectif principal d'élargir le périmètre du SCoT au territoire de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Initialement envisagée dans cette optique d'agrandissement rapide de la couverture du SCoT, la procédure est devenue depuis une démarche de refonte complète de son contenu, avec actualisation des évolutions du contexte réglementaire (notamment les ordonnances sur la simplification de la hiérarchie des normes et la modernisation du schéma de cohérence territoriale parues le 17 juin 2020 en application de la loi ELAN du 23 novembre 2018) qui en ont modifié le contenu, notamment sur le volet littoral.

Le contexte législatif a de nouveau fortement évolué avec la promulgation de la Loi Climat et Résilience le 22 août 2021, ce texte fixant notamment l'objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 et ayant des conséquences importantes dans le domaine de la planification. La révision du SCoT est donc l'occasion d'adapter le document afin de le

mettre en conformité avec le droit en vigueur et de le rendre compatible avec les nouveaux documents auxquels il doit se référer (SRADDET notamment).

Le comité de pilotage du SCoT a validé le parti pris d'une révision se déroulant sur la durée du mandat, avec un objectif d'approbation fin 2025/début 2026. Après l'élaboration du diagnostic en 2021 et début 2022, la phase d'élaboration du projet d'aménagement stratégique a été menée en 2023 et le travail sur l'élaboration du document d'orientation et d'objectifs est actuellement en cours depuis l'automne 2023. Les études vont se poursuivre au cours de l'année 2024.

La direction coordonne et participe aux instances de pilotage de la procédure, en assurant la liaison avec les référents des différents volets thématiques du futur document cadre stratégique pour le développement du pôle métropolitain du Pays de Brest.

Plan local d'urbanisme

Le conseil de communauté, dans sa séance du 20 janvier 2014, a approuvé le PLU facteur 4, plan local d'urbanisme intercommunal qui tient lieu de plan de déplacements urbains, de programme local de l'habitat, articulé avec le plan climat-énergie territorial.



Le plan local d'urbanisme est le document de synthèse des choix d'aménagement et de développement de Brest métropole. Il est à la fois :

- un outil de mise en cohérence des politiques locales : urbanisme, habitat, mobilités, développement économique, environnement... ;
- un outil de planification et de prospective qui prévoit et organise le développement de la métropole au sein du pôle métropolitain du Pays de Brest ;
- un outil de protection et de mise en valeur du territoire qui prend en compte les enjeux liés à l'environnement agricole, naturel et urbain et assure leur valorisation et/ou leur protection réglementaire ;
- un outil de gestion de l'usage des sols (droit à construire) : il concerne toutes les parcelles, qu'elles soient privées ou publiques.

Le PLU, un document vivant et évolutif

Le PLU est un document vivant et évolutif, au service d'un urbanisme de projet. Il fait régulièrement l'objet de procédures d'évolution destinées à prendre en compte l'avancement des réflexions et des études menées sur le territoire de la métropole, accompagner les projets et procéder aux ajustements rédactionnels réglementaires nécessaires.

Une procédure d'évolution du PLU a été adoptée en 2023, la modification de droit commun n°8. Menée au cours des années 2022 et 2023, la procédure relative à la modification de droit commun n°8 du PLU a été approuvée en Conseil de la métropole le 6 octobre 2023. Cette nouvelle modification du PLU a permis de prendre en compte l'avancée des réflexions et projets d'aménagements en cours, notamment par l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs zones.

Par ailleurs, une nouvelle procédure de modification de droit commun n°9 du PLU a été engagée fin 2023 et sera poursuivie en 2024 et 2025, afin de prendre en compte de nouvelles adaptations du document et d'ouvrir à l'urbanisation des secteurs sur lesquels des projets d'aménagement doivent être prochainement engagés.

De plus, la procédure de mise en compatibilité du PLU avec le projet « Mon réseau Grandit » a également été finalisée en 2023, des adaptations ponctuelles réglementaires étant nécessaires pour mener à bien ce projet.

De plus, deux autres procédures de mise en compatibilité du PLU (Froustven et Ty Ar Menez) sont également en cours depuis 2022.

Par ailleurs, l'année 2023 a marqué le lancement de l'élaboration du projet stratégique urbain 2040/2050 de Brest métropole et sa future déclinaison dans les documents de planification : Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat et Plan De Mobilité d'une part et Plan Climat Air Energie Territorial d'autre part.

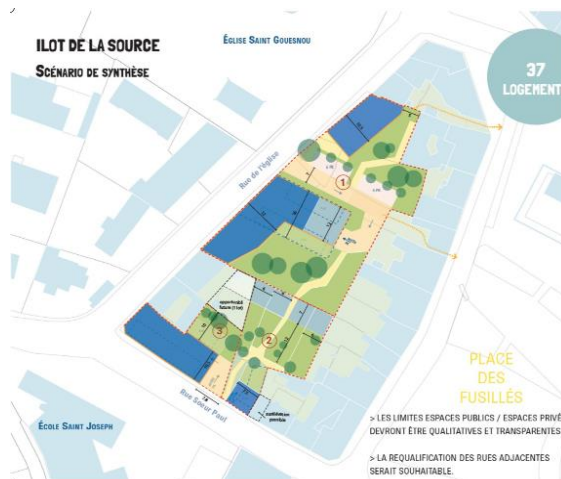
Les délibérations de prescription de la révision de ces documents ont été prises par le conseil de métropole en juin 2023 et la deuxième partie de l'année 2023 a été l'occasion de construire la gouvernance et la méthode de travail pour mener à bien ce projet, ainsi que la rédaction de cahiers des charges pour recruter des prestataires pour accompagner la collectivité dans ce travail (concertation, suivi juridique, études sur les projets urbains et paysagers de chaque commune, état initial de l'environnement et évaluation environnementale,...).

Règlement local de publicité

Le règlement local de publicité (RLP) est un document adaptant, aux conditions locales, les règles nationales qui encadrent les dispositifs publicitaires, de pré-enseignes et d'enseignes, prévues par le code de l'environnement, afin de répondre aux enjeux de protection de l'environnement et du cadre de vie.

Approuvé par le Conseil de la métropole le 6 décembre 2019, le règlement local de publicité s'appliquait à l'installation de nouveaux dispositifs publicitaires dès son entrée en vigueur. En revanche, les dispositifs de publicité préexistants disposaient d'un délai de 2 ans pour être mis en compatibilité, soit jusqu'en décembre 2021 (les enseignes disposent d'un délai de 6 ans à compter de l'entrée en vigueur du règlement). Depuis 2021, les afficheurs ont été contraints de démonter les panneaux trop grands au regard de la nouvelle réglementation (passage de 12 m² à 8 m²) ou situés sur des secteurs où ils ne sont plus autorisés.

Par ailleurs, la société d'affichage numérique dont le recours en annulation du RLP avait été rejeté en décembre 2021 par le tribunal administratif de Rennes avait interjeté appel de cette décision en février 2022 devant la cour administrative d'appel de Nantes. Cependant, le nouveau jugement n'a pas été rendu en 2023 et devrait intervenir en 2024.



Études urbaines

Les études urbaines conduites au sein de la direction combinent les approches stratégiques à grande échelle et à long terme, les approches sectorielles à moyen terme et les études pré-opérationnelles. Dans la continuité de ce qui a été engagé durant les années précédentes, la priorité de 2023 a porté sur des études relatives à des secteurs ou des problématiques complexes de renouvellement urbain dans une logique de projet stratégique urbain partagé, dans la poursuite de l'objectif prioritaire du PLU et de ce qui avait été amorcé au cours des années précédentes.

A ce titre, plusieurs études ont été poursuivies en 2023 :

- Guide des espaces publics du cœur de métropole

Le plan guide Brest 2040 ville paysage en transition, adopté en 2019, poursuit sa progression avec des approfondissements portant sur plusieurs secteurs ou thématiques.

Les principes énoncés dans le plan guide reposent pour une large part sur la transformation et la valorisation de l'espace public brestois. Le rôle du guide des espaces publics est d'accompagner de manière très concrète et opérationnelle tout acteur ayant un projet sur l'espace public. Après la réalisation d'un diagnostic en 2022, qui a permis de dresser des constats sur l'utilisation et le traitement des espaces actuels ainsi qu'un certain nombre de pistes d'évolution pour viser une transition des espaces et de « typologies » (grandes familles d'espaces, pour lesquelles le guide proposera des recommandations d'aménagements) regroupant, d'une part, les espaces emblématiques et, d'autre part, ceux du quotidien, le travail sur le guide des espaces publics s'est poursuivi et a été finalisé en 2023. Il consiste à définir les principes d'aménagement pour chacune des typologies, principes qui vont servir de base à la conception des projets d'espaces publics pour les directions opérationnelles. Un travail de synthèse de ce document sera réalisé en 2024.

- Etude grand angle à Gouesnou :

La ville de Gouesnou prévoit d'organiser l'aménagement urbain du territoire communal dans les prochaines années, en s'appuyant sur une vision globale du développement, en s'attachant à renforcer le rôle du centre-ville et en disposant d'un accompagnement spécifique sur les problématiques liées au renouvellement urbain.



Les typologies retenues pour le guide des espaces publics

Une démarche d'étude associant la ville de Gouesnou, Brest métropole et ses partenaires (ADEUPa et Bma) initiée en 2021 s'est poursuivie en 2023 et sera finalisée dans les prochains mois.

La réflexion menée en tenant compte du contexte et des enjeux métropolitains, vise, d'une part, à organiser et structurer les aménagements futurs à l'échelle communale, et, d'autre part, à approfondir les potentialités de renouvellement urbain présentes dans le centre-ville. L'étude intègre également les enjeux environnementaux actuels liés au changement climatique conduisant à engager rapidement la transition sur de nombreux sujets. Cette démarche d'étude qui se veut à la fois anticipatrice et pragmatique comprend donc trois volets distincts qui sont développés en s'appuyant sur une gouvernance renouvelée associant la commune de Gouesnou, Brest métropole et ses partenaires (ADEUPa et Bma).

Le bilan grand angle a permis de balayer de façon approfondie de nombreuses thématiques. Des orientations pour le développement futur de la commune ont ensuite été esquissées. La démarche s'est poursuivie avec un focus porté sur le thème du renouvellement urbain en centre-ville (inventaire du foncier potentiel pour des projets de renouvellement urbain dans le bourg, faisabilités urbaines et pré-bilan financiers sur 4 îlots prioritaires de renouvellement urbain dans le centre-ville).

La troisième phase de l'étude portera sur les secteurs d'extension urbaine de Gouesnou (secteurs de Kerlédan/Le Lantel et du Crann), avec pour objectif de préciser les vocations et les orientations d'aménagement sur ces deux secteurs stratégiques pour le développement communal.

Cette démarche d'étude intégrée qui aborde différentes échelles de projet (de l'échelle communale du plan guide à l'échelle des îlots de renouvellement urbain) cherche à garantir une cohérence et une continuité entre la phase amont des projets urbains et leur réalisation opérationnelle.

- Etude sur le développement de nouvelles zones d'activités économiques au nord-est de la métropole

Suite à la réflexion menée en 2020 sur le bilan des consommations foncières et les besoins futurs en foncier pour le développement de la métropole, la tension pressentie sur le foncier économique disponible à moyen terme pour l'accueil d'entreprises à vocation industrielle et artisanale, a été confirmée. Une première approche prospective a donc été réalisée en 2021 afin d'identifier quels pourraient être les sites potentiels permettant de développer des zones d'activités dans le secteur Nord-est de la métropole. Au-delà de l'analyse des sites potentiels à vocation économique, un premier examen des conditions de mise en œuvre opérationnelle a été réalisé pour les sites jugés les plus favorables à l'aménagement de zones d'activités futures, de façon à pouvoir concrétiser rapidement l'aménagement et la commercialisation de nouveaux espaces économiques dans le secteur Nord-Est et être ainsi en capacité de répondre à la demande soutenue des entreprises. Constituant une première phase de la démarche, cette réflexion a permis de dégager quelques sites prioritaires pour le développement de futures zones d'activités économiques dans le quadrant Nord-est de la métropole. Les études pilotées par la direction de l'aménagement et des équipements métropolitains portent à présent sur la définition du projet d'ensemble et des outils fonciers et opérationnels à mettre en place, tout en évaluant plus finement des questions environnementales et agricoles de façon à anticiper et préparer les futurs aménagements dans un contexte général de réduction des consommations foncières. Les premières conclusions de cette étude ont trouvé une traduction dans le document de planification : le PLU a en effet été adapté dans le cadre de la procédure de modification n°8, afin d'ouvrir à l'urbanisation le secteur prioritaire de Saint Thudon II et de confirmer la vocation économique des sites de Quélarnou et Kernoas localisés au Nord-Est de la métropole.

- Zones à urbaniser et zéro artificialisation nette

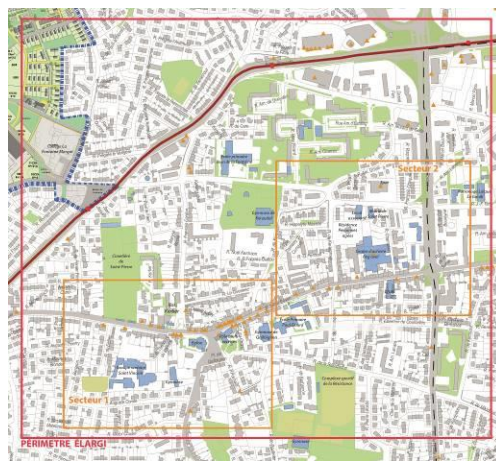
En 2021, la loi « Climat et résilience » marque un nouveau paradigme dans l'aménagement urbain. En effet, à l'horizon 2050, les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ne pourront plus être urbanisés pour respecter le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols. Charge aux puissances publiques d'anticiper cette échéance en adaptant leur stratégie.

Dans cette logique, il a été réalisé en 2022 un tour d'horizon des zones à urbaniser règlementairement classées en secteur 1 AU et 2AU du PLU dans la version approuvée le 25 mars 2022. Les chefs de projet de la direction de l'Aménagement et des Equipements Métropolitains ont été consultés pour constituer le cœur de ce bilan et consolider le « tableau de bord des zones d'aménagement en extension urbaine ». Cet outil, utile à de nombreux services, fournit une évaluation, année après année, de la consommation foncière par les opérations d'aménagement et permet d'apprécier le rythme de l'extension urbaine au regard des objectifs fixés par la Loi Climat et Résilience. Pour simplifier sa lecture, un atlas cartographique a été imprimé présentant l'état d'avancement des projets, l'échéance prévisionnelle d'urbanisation, les propriétés foncières et le mode d'occupation du sol.

L'année 2023 a permis de travailler sur l'actualisation annuelle de ce document.

- Etude urbaine préalable de deux secteurs du quartier de Saint Pierre

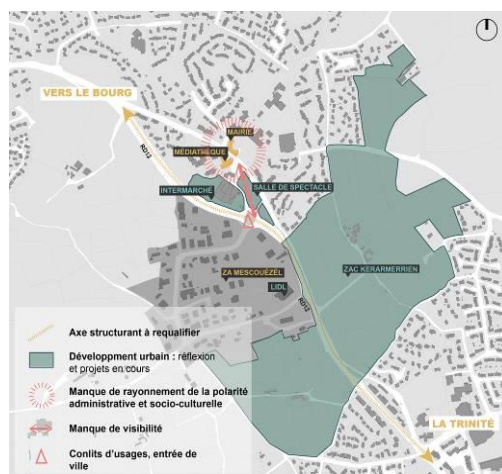
Suite à diverses réflexions et au vu des projets potentiels de renouvellement urbain identifiés sur **le quartier de Saint Pierre**, il a été décidé de lancer **une étude urbaine préalable sur ce quartier dans le cadre d'une méthodologie plus globale et transversale avec les services de Brest métropole**. Cette étude a été engagée début 2023 pour une finalisation en tout début d'année 2024.



L'étude s'inscrit dans le contexte général d'amplification du renouvellement urbain voué à s'intensifier au vu des problématiques sociétales et environnementales. Cette étude permet de définir les enjeux de mutation urbaine d'un quartier et d'imaginer de nouvelles perspectives du vivre ensemble de demain en fonction des différents enjeux sociétaux majeurs auxquels les collectivités doivent faire face (climat, économie du foncier, énergie, biodiversité, ressources...). L'étude enrichit, donc, la stratégie globale et transversale visant un développement qualitatif à court/moyen et long termes du quartier de Saint-Pierre.

Focalisée sur deux secteurs polarisants de Saint-Pierre, cette étude vient alimenter une vision urbaine plus globale et stratégique sur l'ensemble du territoire du quartier Saint-Pierre, qui sera notamment, développée dans le cadre de la prochaine révision du PLU.

Les deux secteurs de projet identifiés font l'objet, déjà, de plusieurs réflexions depuis quelques années, car ils se situent au cœur historique de Saint-Pierre, et suscitent des intérêts fonciers et immobiliers. Afin de construire une vision urbaine d'ensemble cohérente qui répondent aux multiples enjeux de la collectivité, il est opportun d'orienter et de cadrer les éventuels futurs porteurs de projets grâce à cette étude urbaine préalable.



- Etude urbaine et commerciale préalable de Plouzané (Castel Névez)

Suite à des échanges avec la commune de Plouzané en 2022, la fin d'année 2022 a fait l'objet de réflexions quant à la mise en place d'une étude urbaine et commerciale sur une des polarités de Plouzané,

Castel Névez. Le lancement de l'étude est a été réalisé courant 2023, avec un objectif de finalisation courant 2024.

L'étude portera sur **la centralité de Castel Névez**, polarité en pleine mutation par la concentration de projets et de réflexions de restructuration sur ce secteur de Plouzané, à court terme. De multiples projets/réflexions identifiés créent, dorénavant, de nouveaux enjeux et opportunités de développement de la centralité de Castel Névez.

Au vu des projets et problématiques identifiés, Castel Névez va, ainsi, devenir une centralité plus polarisante et structurante pour la commune dans les années à venir. L'objectif de l'étude est de proposer **des orientations urbaines et commerciales** pour structurer le développement et le devenir de la centralité de Castel Névez à moyen et long termes.

- Etude sur l'armature verte urbaine

Brest est une ville dont la composante « Nature et paysage » est à révéler et à faire découvrir. C'est la raison pour laquelle la nature en ville est un sujet qui doit être travaillé en parallèle à celui du renouvellement urbain pour fabriquer la ville durable et désirable de demain.

Une étude conduite avec l'ADEUPa a donc été engagée pour poursuivre la réflexion amorcée dans le cadre du PLU Facteur 4 sur l'Armature Verte Urbaine. L'objectif est de produire un plan guide partagé sous forme d'atlas, dédié à la mise en réseau de la nature à Brest métropole, qui, adossé à une stratégie de mise en œuvre (identification des espaces à préserver, restaurer/mettre en valeur, voire à créer), facilitera les arbitrages tant en matière de gestion que d'aménagement. Le travail a été poursuivi en 2023 pour aboutir à une spatialisation de l'AVU à l'échelle de la métropole et préciser les principes de cette armature verte sur quelques secteurs présentant des enjeux particuliers, et il se poursuivra encore en 2024, pour affiner le travail et le croiser avec les autres études urbaines réalisées sur le territoire.

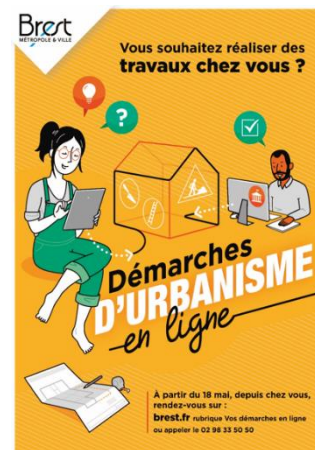
- Le suivi et l'accompagnement d'études et de projets portés par des services techniques et opérationnels

Au-delà des études pilotées en direct, le service est régulièrement mobilisé pour suivre et contribuer à l'accompagnement de divers projets conduits par les services opérationnels de la métropole. La capacité à proposer une vision large, à dégager les principaux enjeux urbains et paysagers, à apporter des éléments de contexte territorial ou réglementaire est régulièrement sollicitée par d'autres directions pour alimenter leur travail : réaménagement de rues, d'espaces publics ou d'espaces verts, projet d'ensemble de logements, nouvelles lignes de transport collectif en site propre.... La direction participe ainsi à la mise en œuvre de projets qualitatifs et contribue à assurer la cohérence d'ensemble du projet urbain métropolitain.

Assurer l'accueil et l'accompagnement des usagers et des porteurs de projets privés, dans une culture d'urbanisme de projet

- La dématérialisation des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Brest métropole est la première collectivité de France à avoir mis en œuvre de bout en bout (du dépôt à la notification) la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. L'obligation au niveau national étant entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, la collectivité a été sollicitée pour partager son expérience auprès de nombreuses collectivités et EPCI, notamment fin 2022 par Rennes métropole.



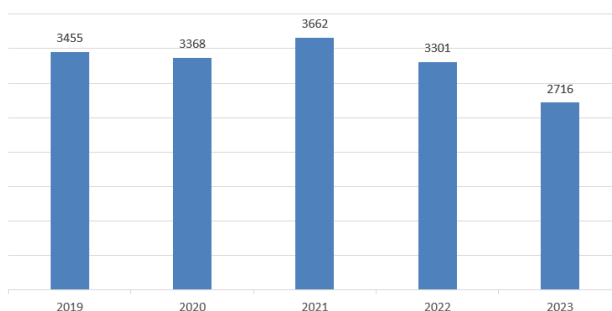
Fort de l'avoir ouvert dès novembre 2019 le dépôt en ligne et la signature électronique aux DIA, puis en avril 2020 aux autres formalités en matière d'urbanisme via un guichet unique permettant le dépôt des dossiers de façon dématérialisée, et enfin en 2021 la finalisation du processus, notamment de signature et de notification électronique, l'année 2022 a été la première année de stabilisation de ces évolutions et des pratiques. 2023 a été marquée par un lourd travail de raccordement à la plateforme nationale Plat'au.

La sensibilisation et l'accompagnement des différents acteurs, particuliers et professionnels permet d'atteindre un très bon niveau de dossiers déposés en ligne, une tendance en constante progression : sur la métropole, 70% des demandes d'urbanisme (hors CU-a) ont été déposés en ligne en 2023 (pour 66% en 2022). Ce chiffre s'élève à 79% sur Brest (pour 77% en 2022).

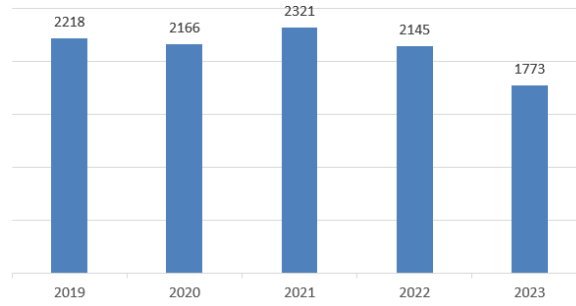
- Une baisse notable des transactions immobilières dans un contexte national perturbé**

La situation du marché immobilier métropolitain en 2023 a été marquée par une baisse notable des transactions, avec 2716 ventes sur l'année, soit une baisse de 17% par rapport à 2022, tendance proche de celle observée au niveau national. Sur la Ville de Brest la tendance à la baisse est également de 17 %.

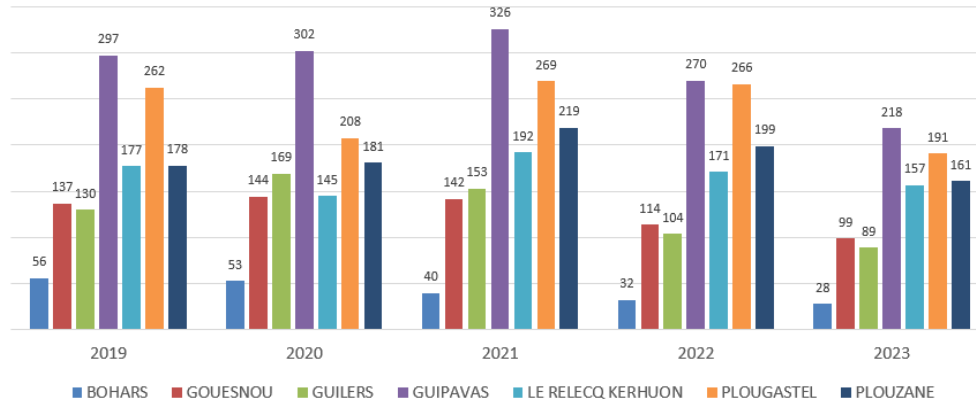
En 2023, 2716 DIA ont été enregistrées et instruites par Brest Métropole sur les 8 communes qui la composent, avec une baisse de 18 % par rapport à 2022 (soit 585 DIA de moins sur l'année)



Nombre de DIA déposées par an sur Brest



Déclarations d'Intention d'Aliéner sur les communes depuis 5 ans



La part de dématérialisation pour les DIA (98 %) marque désormais une pratique très forte et appropriée par la profession. 2023 reste dynamique pour les certificats de simple information (CUa). En 2023, 2737 CU a) ont été délivrés pour Brest, soit 1.3% de moins qu'en 2022, sur le territoire de la Ville de Brest.

- **Une forte montée en puissance de l'accompagnement des porteurs de projet en amont des procédures d'urbanisme : un bilan très positif, une méthodologie qui évolue, une culture collective de l'urbanisme de projet qui se confirme**



d'aménager et pour sécuriser les projets.

Une structuration de l'accompagnement des avant-projets dans le diffus pour un urbanisme de projet : afin d'assurer une vision cohérente, partagée et qualitative de la densification urbaine avec les porteurs de projets, un accompagnement des avant-projets en amont des procédures a été mis en place il y a plusieurs années :

- pour faciliter la compréhension et les attentes du PLU : règlement, OAP, annexes...,
- pour assurer une production de qualité sur les aspects urbains, paysagers et architecturaux (couverture urbaine),
- pour éviter des refus au stade des permis de construire et

Cet accompagnement permet d'assurer la convergence des projets particuliers avec le projet stratégique urbain collectif et constitue un outil de mise en œuvre de l'urbanisme de projet du PLU facteur 4.

Il s'agit d'une logique de porte d'entrée unique et facilitatrice des porteurs de projet. La méthodologie d'accompagnement mise en place en 2020 a été confortée et appropriée par les professionnels du territoire, offrant un service comprenant un suivi global de l'avant-projet, aux différentes étapes du projet, permettant de sécuriser le projet sur le plan de sa qualité urbaine, architecturale et paysagère et donc règlementaire.



- un lien avec l'architecte des bâtiments de France (ABF)
- un lien avec l'équipe en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme avant et après dépôt PC/PA
- une validation politique en amont des procédures

En 2023, 25 avant-projets ont été accompagnés selon ces modalités. A noter, cet accompagnement ne débouche pas toujours sur des projets consolidés, notamment dans le contexte de l'année 2023 marqué par une plus grande difficulté à sortir les projets (conjoncture économique).

- **Pilotage de la démarche « Regards croisés sur la construction dans nos quartiers »**

La tension sur le marché du logement s'accroît depuis quelques années sur le territoire de la métropole, en témoigne le nombre important de demandes non satisfaites en matière de logement social. Pour y répondre, des opérations immobilières se réalisent dans les quartiers déjà constitués, « en densification ».

Ces opérations contribuent à répondre aux besoins avérés de nouveaux logements que le Programme Local de l'Habitat estime, depuis 2014, à 1 300 par an à l'échelle de la métropole. En effet, dans un souci d'économie d'espace et de préservation des terres agricoles et naturelles, le PLU Facteur 4 prévoit qu'une partie significative de ces logements doit être réalisée sur la ville de Brest, dans les quartiers, en reconstruisant la ville sur elle-même.

Dans ce contexte, Brest métropole a expérimenté depuis 2020 un principe d'accompagnement des porteurs de projet dans l'objectif de la bonne mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Facteur 4, principe d'accompagnement qui a été présenté en CDDOH le 9 décembre 2020.

Consciente des enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de vie de ses habitantes et habitants, la métropole a souhaité poursuivre et affiner ce principe d'accompagnement, en lançant, sur la ville de Brest, une démarche partenariale entre la métropole, les acteurs de l'immobilier et de la construction et un groupe d'habitants, afin de définir ensemble un cadre commun et une méthodologie pour la conception de ces opérations immobilières.

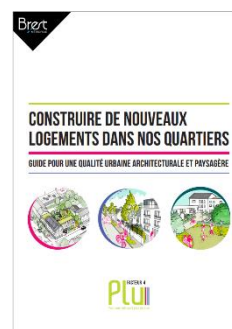
Sous forme d'ateliers associant élus, professionnels de l'immobilier et de la construction et habitants, il s'est agi de questionner les méthodes de travail à tous les temps d'une opération immobilière (conception, permis de construire, chantier, fonctionnement / vie future). L'objectif a été d'aboutir *in fine*, à un ensemble d'engagements regroupés sous la forme d'une charte signée par tous les acteurs de la construction et la métropole, pour garantir la mise en œuvre de pratiques qualitatives et partagées en matière de conduite des projets de construction sur la ville de Brest.

L'année 2023 a permis de poursuivre la démarche et d'aboutir à la rédaction de la charte d'engagements « Construisons ensemble dans les quartiers brestois ». Cette charte, issue du travail participatif mené sur plus de 7 mois, a été signée par le Maire-Président de Brest métropole et les représentants des professionnels de l'immobilier et de la construction le 11 juillet 2023. Elle regroupe 11 engagements sur des pratiques renouvelées, notamment en matière de dialogue à toutes les étapes d'un projet de construction.

Le second semestre 2023 a permis de travailler sur la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements. La métropole s'est ainsi attelée notamment à créer le groupe de suivi et d'évaluation de la charte et à lancer le recrutement des 14 membres formant le collège des habitants de cette instance. Une première réunion de ce groupe de suivi sera programmée avant l'été 2024.

- **Elaboration d'un guide pour la qualité urbaine des opérations de logements**

En parallèle de l'élaboration de la charte d'engagements portant sur des bonnes pratiques, la métropole a travaillé en 2023 à la rédaction du document « Construire de nouveaux logements dans nos quartiers – Guide pour une qualité urbaine, architecturale et paysagère ». Ce guide a pour objectif de proposer une aide à la lecture des règles du PLU, dans toute leur complexité, qui s'appliquent aux opérations de logements.



C'est un nouvel outil pour favoriser la qualité urbaine, architecturale et paysagère des projets réalisés sur la métropole en densification.

Il a été rédigé en interne, grâce au concours de nombreux services associés à l'accompagnement des projets immobilier, à l'instruction des autorisations d'urbanisme, au contentieux de l'urbanisme ou en charge de l'urbanisme réglementaire. L'année 2023 permettra sa diffusion et le partage d'une culture commune sur le sujet.

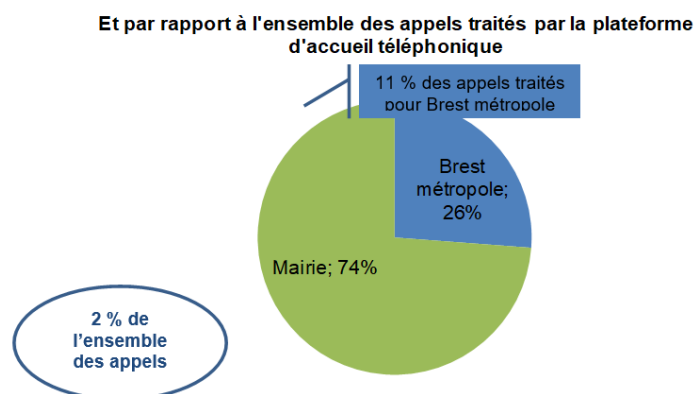
- **L'accompagnement individualisé des particuliers : une stabilisation sur le plan quantitatif, un renforcement du conseil aux usagers sur le plan qualitatif**

Le conseil apporté aux particuliers sur les plans règlementaire et architectural s'est poursuivi au cours de l'année 2023.

Les demandes d'usagers en présentiel, par téléphone - et de plus en plus par mail - représentent une part importante de l'activité du service du conseil architectural et urbain. Les évolutions de missions en lien avec la dématérialisation ont permis à l'équipe d'accueil de réaliser une réelle montée en compétence et d'assurer une partie des réponses écrites aux usagers.

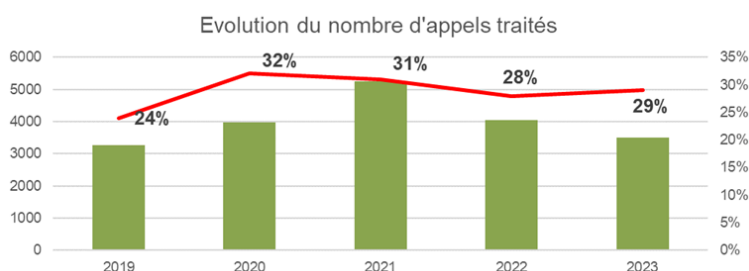
En 2023 :

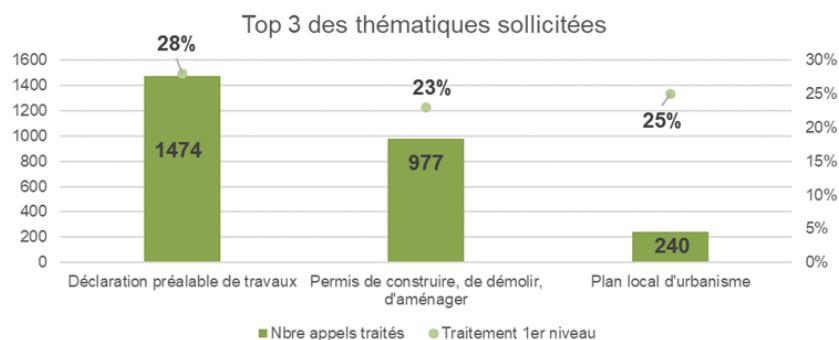
- **Conseil téléphonique de 1^{er} niveau & hotline des démarches en ligne :** 4 737 demandes satisfaites par téléphone (comprenant 1 246 appels directs vers le service et 3 491 appels via la plateforme).
Les appels traités par le service représentent **11% des appels pour Brest métropole** :



Nous constatons une stabilisation du nombre d'appels traités pour l'année 2023 mais avec un nombre d'appels qui reste supérieur à celui de 2019.

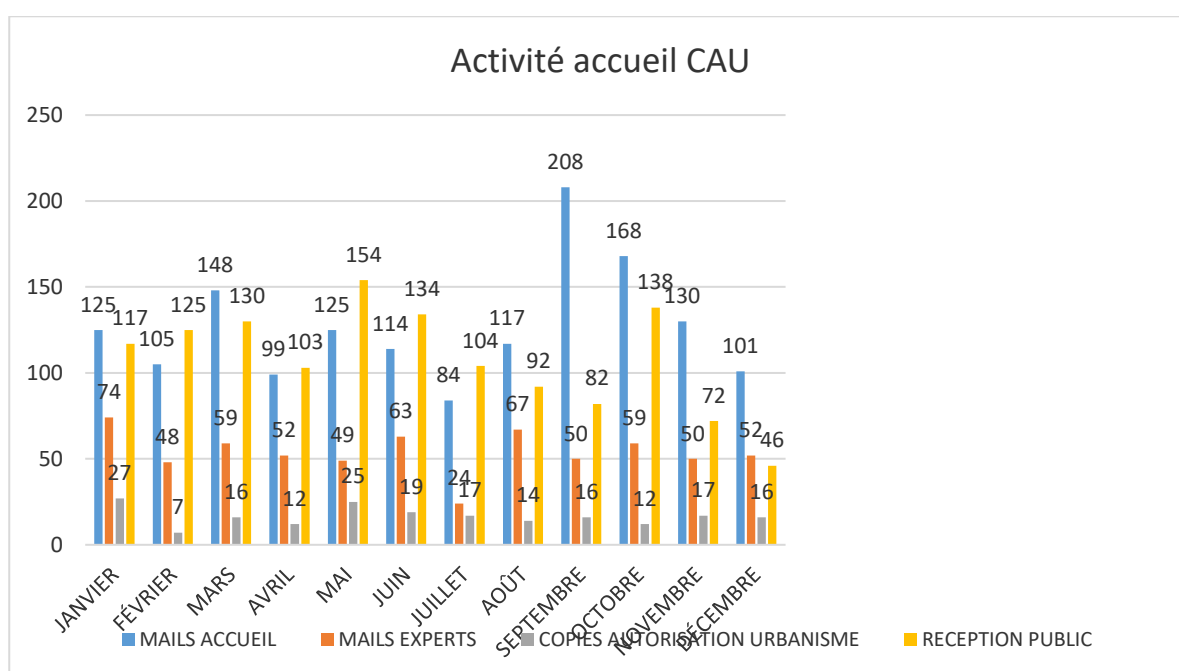
Dans 29 % des appels, la plateforme d'accueil téléphonique apporte une réponse directe de 1^{er} niveau,
Dans **71 % des appels, le conseil architectural et urbain apporte une réponse plus experte.**





- **Développement du conseil règlementaire par mail, depuis le Covid** : un service apprécié par les usagers, sécurisant leurs démarches :

- **Réponse de « 1^{er} niveau »** : 1 524 demandes satisfaites par mail
- **Réponse « Experte »** : 647 demandes satisfaites par mail



- **Conseil architectural expert** : 850 demandes satisfaites par mail et 320 rendez-vous (téléphoniques ou visio).
 - L'architecte conseil a par ailleurs rendu 735 avis dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme et 360 avis en avant-projet.
 - L'architecte conseil a également participé à 2 demi-journées de jury de concours.



Promouvoir la qualité paysagère, urbaine et architecturale et la valorisation du patrimoine

Les coordinations ABF

Les coordinations avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) se sont poursuivies en 2023 selon des modalités renouvelées suite à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et aux adaptations testées lors de la crise sanitaire (recours à la visio pour certains rendez-vous).

Les journées de coordination ABF permettent :

- d'examiner en moyenne 70 dossiers d'urbanisme et 10 dossiers d'enseigne, le matin
- de faire en moyenne environ 5 réunions avant-projet ou projet, l'après-midi



Lancées en 2018, les démarches collectives de coloration ont connu un réel engouement. La couleur permet une réappropriation de l'espace commun par les habitants, elle permet de prendre soin de son environnement, de créer du lien entre les voisins et contribue au plaisir d'habiter un lieu auquel on s'identifie.

52 démarches collectives ont abouti depuis 2018, dont 7 nouvelles en 2023 :

- sur les rues du petit Moulin, Louis Jovet, Charles Berthelot, Camille Pelletan, Edmond Rostand, Victor Rossel.

A noter, beaucoup de subventions sont désormais des nouveaux ravalements au sein de rues ayant fait l'objet de démarches collectives : ils viennent ainsi renforcer la dynamique couleur initiée à l'échelle de la rue et rendent d'autant plus visible l'initiative.

Au total, **en 2023**, 42 400 € de subventions couleur ont été attribuées pour 46 ravalements ou isolations thermiques par l'extérieur dans le cadre de la politique « Objectif couleur ». Comme en 2022, l'enveloppe de crédit annuelle est désormais presque entièrement consommée et témoigne du succès du dispositif.



Traiter les contentieux : de la médiation préalable à la répression des infractions

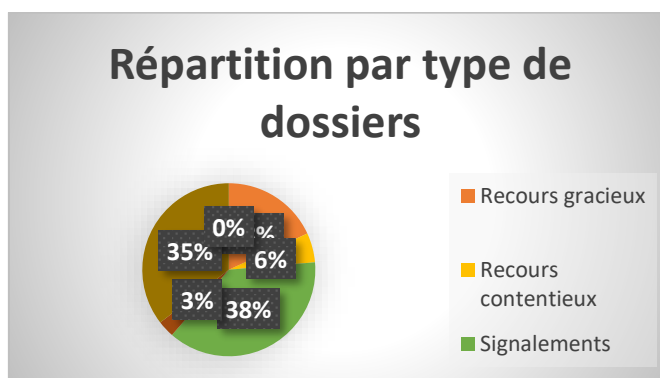
- **Une mission de prévention des contentieux confirmée par des chiffres**

Les projets urbains suscitent parfois questionnements et inquiétudes de riverains, sensibles à l'évolution de leur environnement. Ces questionnements s'expriment lors des réunions publiques organisées dans le cadre de l'instruction des permis de construire sur la ville de Brest ou, après leur délivrance, dans des démarches précontentieuses.

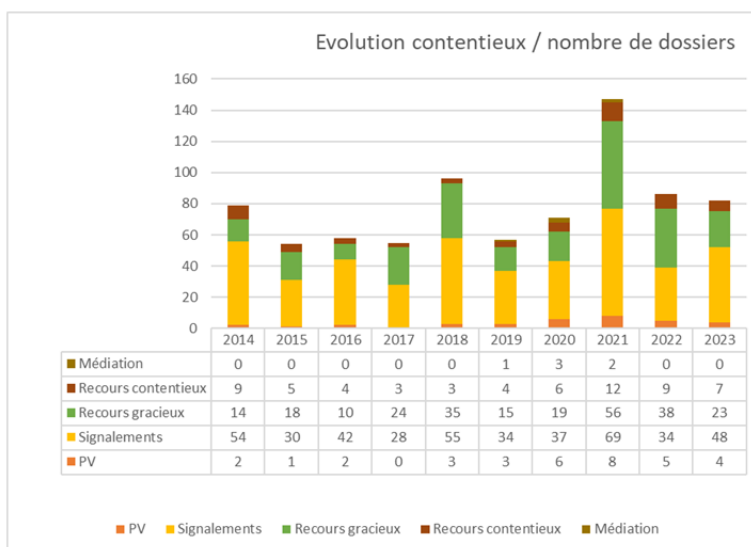
Ces démarches sont accompagnées par un accueil spécifique de prévention du contentieux, qui a permis de gérer à l'amiable un certain nombre de situations potentiellement conflictuelles.

Pour l'année 2023, les dossiers se répartissent comme suit :

Recours gracieux	Recours contentieux	Signalements	PV	Attestations de non recours	Médiation
23	7	48	4	45	0



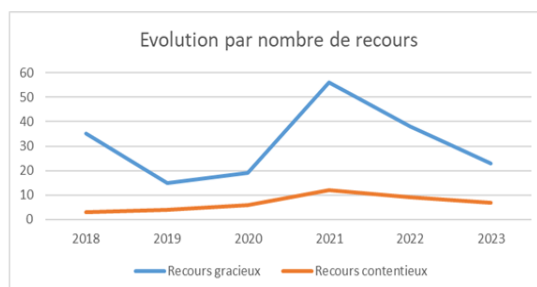
On assiste à une stabilisation des dossiers contentieux (en nombre de dossiers tout confondus mais pas forcément par typologie de dossier) :



- **Les recours gracieux et contentieux : une tendance globale à la baisse en 2023 pour les recours gracieux et une stabilité pour les recours contentieux**
 - Des recours gracieux en baisse en nombre de recours et en nombre de projets attaqués
 - Des recours contentieux relativement stables
 - 6 recours gracieux ont fait l'objet de l'introduction d'un recours devant le Tribunal Administratif en 2023

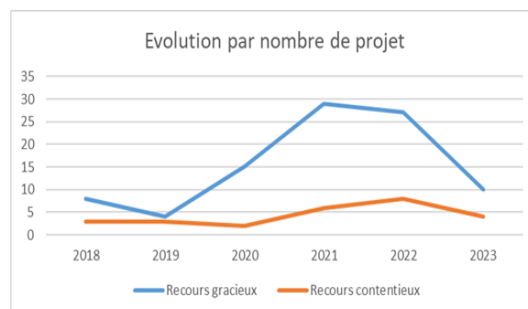
Analyse par nombre de recours :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recours gracieux	35	15	19	56	38	23
Recours contentieux	3	4	6	12	9	7



Analyse en nombre de projets attaqués :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recours gracieux	8	4	15	29	27	17
Recours contentieux	3	3	2	6	8	6



Focus sur les types de recours exercés :

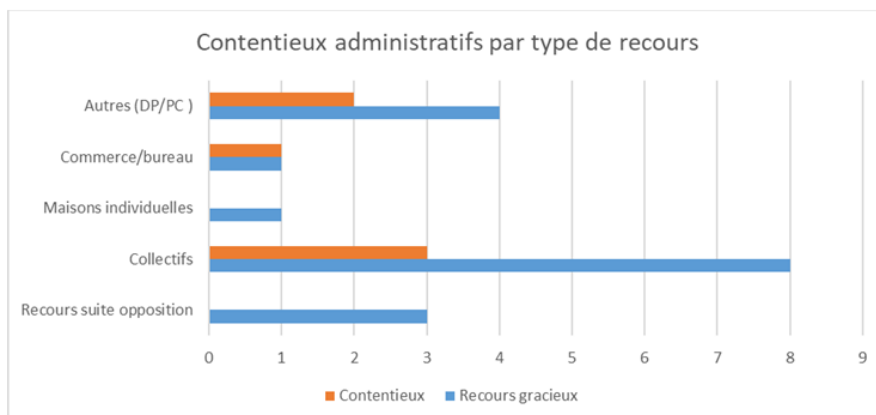
- *Les recours gracieux :*

En 2023, 17 projets ont été attaqués contre 27 en 2022. Sur ces 17 recours gracieux :

- 8 concernent des permis de construire pour la création de logements collectifs situés en renouvellement urbain,
- 1 concerne un permis de construire pour une extension d'un commerce,
- 1 concerne un permis groupé concernant la création de 6 maisons individuelles,
- 4 concernent des PC extension/DP situés en zone U,
- 3 concernant des oppositions à déclaration préalable.

- *Les recours introduits devant le tribunal administratif :*

Cette année, 6 recours ont été introduits devant le tribunal administratif contre 8 l'année précédente, 3 recours portent sur du logement collectif (tous en renouvellement urbain), 2 sur des déclarations préalables et le dernier sur un permis de construire pour une extension.



Des contentieux engagés par la métropole qui marquent une exigence de qualité urbaine et architecturale des projets

Des contrôles ont été effectués sur le terrain, pour constater d'éventuels travaux réalisés sans autorisation, généralement suite à l'intervention ou le signalement du voisinage. Après mise en demeure, la plupart des travaux ont pu être régularisés par leurs auteurs.

Les dossiers de contentieux pénaux sont globalement à la hausse, 48 signalement en 2023 contre 34 en 2022.

Sur les 48 signalements, 20 visites sur places ont été réalisées et 4 procès-verbaux d'infraction ont été dressés dont 3 transmis au Procureur de la République.

L'année 2023 sera marquée comme pour 2022 par des situations d'infractions concernant des projets immobiliers qui ont fait l'objet de procédures permettant d'assurer, au stade de la mise en œuvre, les éléments de qualité architecturale et urbaine des permis accordés. Cela a été l'occasion de rappeler les engagements de la charte aux différents acteurs de la construction, et notamment le fait que les travaux réalisés dans le cadre d'un chantier de construction doivent avoir été préalablement autorisés et ne doivent pas s'écarter de l'autorisation délivrée.

La mise en œuvre de ces procédures est un outil supplémentaire de mise en œuvre du projet urbain.



Réaliser une instruction réglementaire et qualitative de tout type d'autorisation d'urbanisme, au service de la qualité et du développement urbain

L'année 2023 est dynamique en termes de volume de demandes d'autorisation d'urbanisme instruites : 6777 dossiers autorisés.

A noter, parmi ces dossiers instruits, 57% sont des certificats d'urbanisme de simple information, 33% sont des déclarations préalables de travaux (dont 49% sont concernés par l'émission de non opposition simple à déclaration, 6ème année de mise en place de ce processus d'optimisation des pratiques d'instruction).

Données statistiques de l'instruction des autorisations d'urbanisme

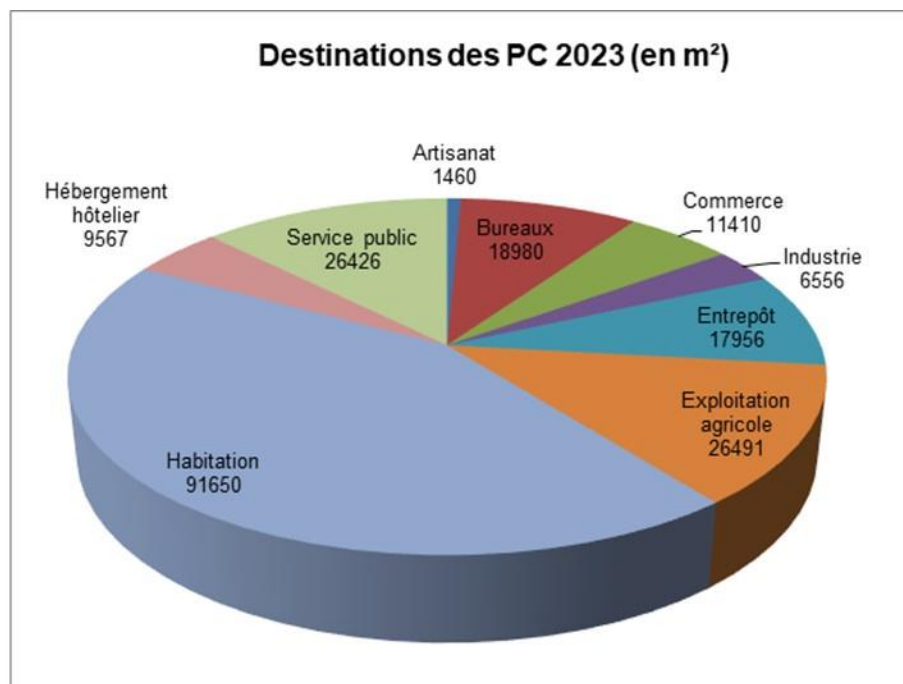
Toutes demandes comprises, le nombre d'actes autorisés s'élève à 6942 (avec les modificatifs et transferts) sur un total de 8025 dossiers déposés en 2023.

Dossiers autorisés en 2023 - Brest métropole (hors modificatifs et transferts) :

Permis de construire	Permis d'aménager	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme de simple information	Certificat d'urbanisme opérationnel	Permis de démolir	Total
457	17	2 277	3 877	67	82	6 777

457 permis de construire ont été délivrés en 2023 (chiffre en baisse par rapport à l'année 2022).

Répartition des permis de construire par destination en 2023 (sans les PC modificatifs et transferts, et sachant que certains permis de construire ont plusieurs destinations).



Destination des permis de construire et surface en m² :

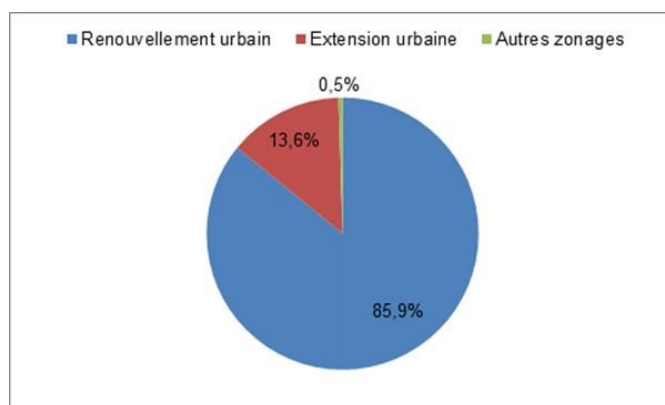
	Artisanat	Bureaux	Commerce	Entrepôt	Exploitation agricole	Habitation	Hôtel	Industrie	Service public	Surfaces totales
2014	807	31 029	8 228	11 584	24 901	85 470	1 391	2 146	14 638	180 194
2015	2 304	28 881	35 663	9 621	38 830	83 687	2 061	481	7 478	206 703
2016	1 371	11 255	31 662	19 493	60 642	121 283	4 209	4 506	13 509	267 926
2017	60	17 656	23 553	21 082	36 331	120 702	8 385	1 359	10 611	239 738
2018	4 244	15 481	7 141	7 168	30 627	120 218	2 449	1 946	30 417	219 691
2019	5 760	24 767	8 287	18 829	225 75	91 467	8 510	7 142	32 662	219 999
2020	1 684	38 245	10 400	3 675	50 328	93 515	10476	6 922	22 620	237 865
2021	3 090	12 910	11 436	3 822	43 000	138 067	1 008	9 943	10 049	233 325
2022	657	20 143	18 414	12 578	32 943	92 032	4 699	8 066	20 606	210 138
2023	1 460	18 980	11 410	17 956	26 491	91 650	9 567	6 556	26 426	210 496

1411 logements autorisés en 2023 : l'objectif fixé par le Plan local d'urbanisme de Brest métropole de 1300 logements/an est atteint. Et, sur cinq ans, l'objectif est atteint, avec 1325 logements en moyenne sur 5 ans. A noter, une part du logement collectif toujours prépondérante, avec 86% pour 2023 (75% en 2022).

	PC autorisés	Logements autorisés	dont logements individuels	dont logements collectifs
2014	522	1 013	293	720
2015	608	939	418	521
2016	606	1 545	423	1 122
2017	785	1 666	613	1 053
2018	686	1 230	505	725
2019	551	1 387	301	1 086
2020	616	1 026	379	645
2021	709	1 631	419	1 212
2022	572	1 171	291	880
2023	457	1 411	204	1 207

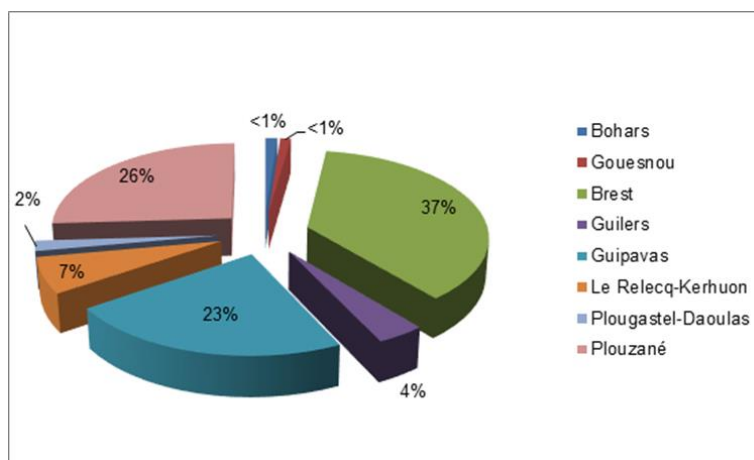
85,9% desdits logements se situent en zone de renouvellement urbain, ce qui signifie que l'objectif minimum du PLUi de 40% et l'ambition d'atteindre les 50% de la production neuve de logements en renouvellement urbain a été atteint pour la 10ème année.

Répartition par zonage des logements autorisés :



Les communes de Brest, Plouzané et Guipavas représentent la part la plus importante de la construction neuve de logements sur le territoire métropolitain.

Répartition par commune des logements autorisés :





Concevoir et mettre en œuvre la stratégie foncière et sa déclinaison en plan d'actions au service du projet stratégique urbain

Proposer et mettre en œuvre une stratégie foncière au service du projet stratégique urbain

Comme en 2022, l'année 2023 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie foncière de Brest métropole dont les grands principes ont été validés par le comité stratégique du projet urbain du 9 janvier 2015. Cette stratégie foncière doit contribuer à la réalisation effective des objectifs du Plan local d'urbanisme facteur 4, notamment en termes de production de logements et de locaux d'activités et de réduction de la consommation foncière.

En matière de stratégie foncière, l'année 2023 a ainsi permis les réalisations suivantes :

- En termes de gouvernance, se sont poursuivies :
 - o la mise en œuvre articulée d'un réseau en matière de stratégie foncière entre Brest métropole, les communes, les opérateurs de Brest métropole (Eau du Ponant, Bma, Bmh, SEMPI), et les partenaires (Défense, France Domaine, Etablissement Public Foncier de Bretagne, pôle métropolitain du Pays de Brest...);
 - o l'actualisation des charges foncières applicables aux opérations de logement locatif social dans le cadre de la délibération annuelle des coûts abordables ;
 - o la mise en place d'une organisation opérationnelle en vue d'assurer la maîtrise du foncier nécessaire aux nouveaux réseaux de transports en commun en site propre ;

- En termes d'intervention dans l'espace naturel et agricole :
 - o la confortation de la cellule foncière agricole créée en 2012 comme lieu d'échange avec le monde agricole (Chambre d'agriculture, SAFER etc...) sur tous sujets agricoles, y compris non fonciers ;
 - o la poursuite de la veille relative aux acquisitions par la métropole de foncier agricole (en zonage agricole) pour assurer des compensations des agriculteurs exploitant du foncier en zonage à urbaniser : via notamment le repérage par la métropole d'exploitations sans succession connue, en vue d'une affectation future de ce foncier à des agriculteurs impactés par l'urbanisation en zones à urbaniser ;
 - o la poursuite et la réactualisation du tableau de bord annuel des nouveaux quartiers d'aménagement prévues au PLU, afin de conférer plus de visibilité aux agriculteurs implantés dans les zones à urbaniser ;
 - o le développement de l'ingénierie autour des études « éviter, réduire, compenser » en matière agricole : suivi de la gouvernance adossée à la cellule foncière agricole, validation de la méthode commune aux différentes études en cours, installation des groupes d'agriculteurs référents territoriaux, définitions des actions de compensations collectives liés aux impacts des opérations d'aménagement sur l'agriculture, poursuite des réflexions d'une part sur la mise en œuvre d'un fonds de gestion des crédits à affecter à ces actions en lien étroit avec la démarche « éviter, réduire, compenser » en matière environnementale, et d'autre part sur des pistes de travail relatives aux échanges fonciers, ainsi qu'au recensement des friches agricoles (en vue éventuellement de leur renaturation).

- En termes d'intervention en extension urbaine :
 - o pour les futures opérations d'aménagement en extension urbaine, la poursuite de la démarche d'acquisition en amont par Brest métropole de « parcelles clefs » en zonage 2AU à prix maîtrisés ;
 - o la poursuite des stratégies opérationnelles de maîtrise des prix dans l'ensemble des zones à urbaniser, commune par commune, avec l'objectif (désormais atteint) de diminution des prix du foncier à urbaniser sur la métropole.

- En termes d'intervention en renouvellement urbain :
 - o le suivi de la programmation de l'acquisition de réserves foncières en renouvellement urbain ;
 - o la poursuite du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Bretagne au bénéfice de cibles nouvelles : réflexions en cours sur la restructuration de zones d'activités, sur le cœur de métropole (autour de la Penfeld avec des logiques de renaturation notamment, ainsi que le secteur Gare) ainsi que sur l'îlot de la Source à Gouesnou;
 - o le développement de la programmation des cessions des réserves foncières de la métropole et de la Ville de Brest, via notamment la relance du comité de suivi des réserves foncières, en 2019, et la définition de modes de faire adaptés au parc cessible (appels à projets, préparation d'un marché d'accompagnement à la vente, etc.) ; L'année 2023 a également été l'occasion de mener un travail

transversal entre la Direction des Dynamiques Urbaines et la Direction de l'Aménagement et des Equipements Métropolitains, en lien avec la Mission Stratégie Immobilière, dans le but d'analyser les différents biens appartenant à Brest métropole et à la Ville de Brest afin de qualifier chaque bien et d'en mesurer les enjeux urbains pour contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique urbain.

Dans le cadre de cette programmation des cessions, il s'agit de permettre la réalisation d'opérations en renouvellement urbain dans le respect des objectifs du PLU facteur 4 et des enjeux d'aménagement propres à chaque secteur, tout en percevant des recettes de cessions en lien avec l'équilibre financier des opérations et avec leurs possibilités de commercialisation effective, ou éventuellement de conserver certains biens pour le futur, dans une logique d'effet-levier pour la mutation d'un secteur, à moyen ou long terme ;

- Fin 2021, a été attribué, après appel d'offres, un marché de vente par courtage aux enchères. Il s'agit d'assurer un appui dans la recherche d'acquéreurs pour la vente de biens immobiliers appartenant à Brest métropole et la Ville de Brest, repérés dans le cadre des comités de suivi des réserves foncières. Les biens sont de taille intermédiaire entre les appels à projets et les ventes aux riverains : soit des lots à bâtir, des terrains de taille médiane, ou des bâtis vendus en l'état ou à restructurer/démolir. L'année 2023 a permis d'identifier les 4 premiers biens à proposer à la vente aux enchères, et d'effectuer un travail fin d'évaluation.

Assurer les acquisitions et cessions foncières nécessaires aux activités et compétences de Brest métropole et de la Ville de Brest, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet stratégique urbain

Le service foncier est officiellement, depuis le 1^{er} janvier 2022, un vrai service commun mutualisé Brest métropole / Ville de Brest.

En 2023, le service foncier a mené de nombreuses acquisitions et cessions pour le compte des différentes directions et compétences de Brest métropole ou de la Ville de Brest. Le bilan précis en sera effectué dans le cadre des bilans fonciers présentés en conseil de métropole et en conseil municipal mi 2024.

Parmi elles, on peut citer :

- Des acquisitions pour la mise en œuvre du projet « Mon Réseau Grandit »
- Des acquisitions amiables importantes pour le compte des différentes directions, et notamment du pôle « espace public et environnement » (voirie, espaces verts, écologie urbaine etc...) ;
- Des acquisitions ou des implantations de servitudes pour le compte d'Eau du Ponant ou au profit d'ENEDIS ou de GRDF ;
- La mise en vente de réserves foncières en vue de la réalisation de programmes immobiliers (cf infra), mais aussi celle d'espaces publics déclassés à des riverains ;
- L'accompagnement opérationnel de nombreux projets d'aménagement en cours (Z.A.C., opérations de renouvellement urbain, opérations de requalification commerciale etc...) ;
- Le transfert par phases au Département du foncier des collèges de la métropole ;
- La négociation des biens à acquérir par l'Etablissement Public Foncier Bretagne (cf supra) ;
- L'acquisition de réserves foncières selon les programmations évoquées ci-dessus, puis leur gestion.

Ainsi, en matière d'acquisitions de réserves foncières, les réalisations d'investissement de l'année 2023 sur le programme 97 (programme d'acquisition de réserves foncières) s'élèvent à environ 680 000 € hors démolitions.

La répartition thématique des acquisitions de réserves foncières en 2023 a été la suivante :

- environ 600 000 € en extension urbaine à vocation d'habitat
- environ 7 000 € d'autres acquisitions en extension urbaine
- environ 23 000 € en renouvellement urbain à vocation d'habitat
- environ 50 000 € d'autres acquisitions en renouvellement urbain

Les cessions réalisées par Brest métropole en 2023 s'élèvent à environ 650 000 €, dont 141 264 € à la commune de Plouzané pour la réalisation d'une salle de spectacle, 62 750 € et 135 000 € à Bmh pour la réalisation d'opération de logements sociaux à Guilers et Brest

Pour la Ville de Brest, ces cessions s'élèvent à environ 176 000 €, dont 164 700 € à la SAS ARBERICA pour la cession des anciens locaux de la Direction des Espaces Verts de Brest métropole en vue d'y installer une métallerie. En 2023, 2 716 déclarations d'intention d'aliéner ont été enregistrées et instruites par Brest métropole sur les 8 communes qui la composent (pour rappel : 3 301 en 2022), dont 95% de déclarations transmises et traitées par voie dématérialisée depuis la mise en place d'une plateforme dématérialisée, fin 2020. Brest métropole a décidé de préempter 5 fois (5 fois en 2022), entraînant la réalisation de 2 actes d'acquisitions. Par ailleurs, en 2023, Brest a délégué 1 fois son droit de préemption. Cette délégation s'est faite au bénéfice de de la SEMPI.

Au-delà, s'appuyant sur les conventions cadre du 18 avril 2011 puis du 30 mars 2016 et enfin du 22 janvier 2022, Brest métropole peut faire porter des opérations foncières par l'établissement public foncier (EPF) de Bretagne. 12 conventions opérationnelles ont été conclues avec l'EPF Bretagne (comme le précise le tableau ci-dessous).

Commune	Opération	Engagement de l'EPF	Année	Date de la convention
Brest	Maison, ZAC Fontaine Margot	265 000 €	5 ans	7 avril 2010
Brest	Ilot Courbet-Keroriou	1 325 000 €	5 ans	6 avril 2011
Brest	Gendarmerie de l'Harteloire	2 775 000 €	5 ans	28 juin 2011
Gouesnou	Ilot Mairie	1 000 000 €	5 ans	17 janvier 2012
Guipavas	Le Rody-Kermeur-Coataudon	2 000 000 €	10 ans	26 avril 2012
Guilers	Centre-bourg	800 000 €	5 ans	19 juillet 2013
Guipavas	Coataudon	550 000 €	5 ans	19 novembre 2015
Brest	PPRT du Port de commerce	15 000 000 €	10 ans	24 avril 2018
Brest	Bellevue-Avenue de Provence	720 000 €	10 ans	20 octobre 2021
Gouesnou	Ilot de la Source	2 000 000 €	7 ans	20 décembre 2022
Brest	Foncière commerciale	1 500 000 €	10 ans	5 juin 2023
Brest	Plateau de Pontaniou	2 560 000 €	7 ans	11 septembre 2023
Total :		30 495 000 €		

En terme opérationnel, en 2023 :

- sur l'îlot Courbet-Keroriou, suite au lancement d'un appel à projets fin 2018, un groupement Icade-Duval a été retenu en 2019 afin de réaliser une opération coordonnée sur 3 ensembles fonciers (Courbet-Cerdan-République) et d'envisager ainsi le rachat du foncier porté par l'EPF ;

Les compromis de vente avec Icade-Duval ont été signés en 2021, l'acte relatif à la cession de l'îlot Cerdan / République, a été signé en 2023, et celui relatif à l'îlot Courbet sera signé en 2024.

- sur le PPRT du port de commerce, une délibération du bureau de la métropole, en date du 25 novembre 2022, a autorisé l'EPF à recourir à la DUP.
- sur Bellevue, suite à la signature de la convention opérationnelle en 2021, la parcelle concernée a été acquise par l'EPF en 2022..
- Deux conventions opérationnelles ont été signées en 2023, la 1^{ère} relative à la mise en œuvre d'une Foncière Commerciale, le 5 juin 2023, et la 2^{nde} sur le plateau de Pontaniou, le 11 septembre 2023 avec des engagements financiers de l'EPF respectivement à hauteur de 1 500 000 € et 2 560 000 €. S'agissant du plateau de Pontaniou, les négociations ont débuté dès 2023, et, il est prévu que l'acte d'acquisition soit signé fin 2024.

Une convention d'étude et de veille foncière a également été signée en 2023 avec l'établissement public foncier (EPF) de Bretagne. Elle porte sur le projet de développement de la Gare de Brest et a été signée le 29 mars 2023, pour une durée de 2 ans.



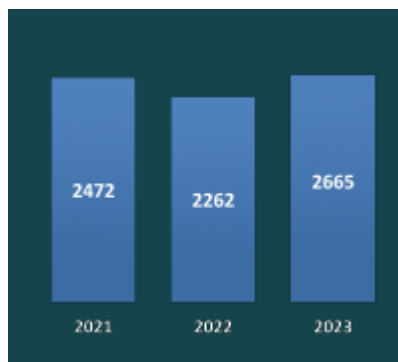
Développer et entretenir une infrastructure de données géographiques locales et en développer les usages au service de Brest métropole et du pôle métropolitain du Pays de Brest

Au travers de nombreuses interventions, le SIG a poursuivi ses actions de communication décrivant les services et prestations, afin de conforter la relation du service de l'information géographique à l'ensemble de ses partenaires internes

et externes, dans une optique de développement des usages de l'information géographique. Il est à noter que le SIG est toujours investi dans des groupes de travail régionaux comme nationaux.

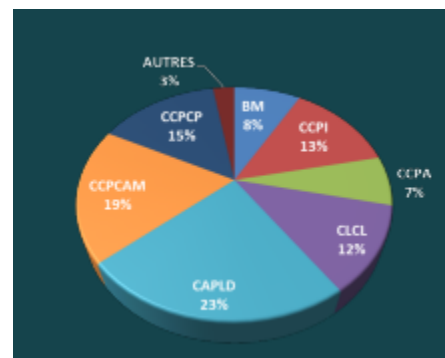
Indispensables pour rendre les réponses et services qualitatifs attendus, les nombreuses données thématiques ont par ailleurs été mises à jour (à l'exemple des documents d'urbanisme) ou co-entretenu (voies et adresses, équipements) permettant ainsi au citoyen, au professionnel, au technicien et au décideur territorial de toujours mieux appréhender le territoire au travers de jeux de données de qualité.

Impulsé par Brest métropole et le pôle métropolitain du Pays de Brest, « GéoPaysdeBrest », portail de données géographiques à l'échelle du Pays de Brest est une plate-forme toujours largement utilisée, ce que reflètent les indicateurs suivants :



Visites par mois du visualiseur

- 337 comptes actifs en 2023
- 3 groupes techniques
- 9 séances de formation
- 1 lettre d'information
- 1424 jeux de données dont 396 servis en Open data



Connexions authentifiées par territoire

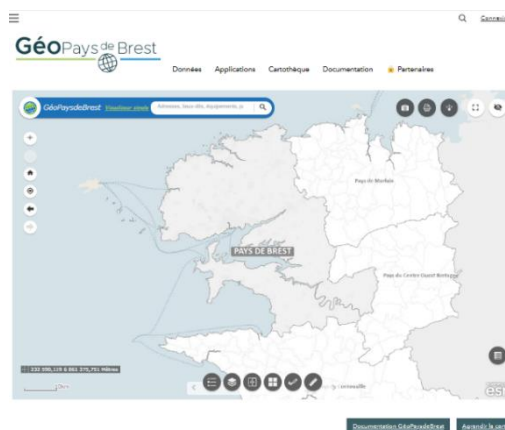
Le portail permet la recherche, le téléchargement, l'exploitation et la visualisation des données et ressources géographiques disponibles sur le territoire.

En dehors des missions récurrentes du service et des très nombreux projets SIG menés, l'année 2023 permet notamment de faire ressortir les actions suivantes :

Nouveau portail

Le nouveau portail GéoPaysdeBrest a été ouvert en juin 2023. Il a été repensé afin de faciliter l'accès aux différents contenus :

- sur la page d'accueil, le visualiseur simple est directement intégré et les dernières nouveautés mises en avant : actualités, applications, données et cartes.
- les données du catalogue sont facilement visualisables sous forme graphique et attributaire et accessibles en différents formats.
- le module de recherche a été optimisé afin de retrouver facilement tout type d'éléments dans le site: données, cartes, tutoriels...
- les partenaires peuvent accéder directement sur leur espace dédié au visualiseur avancé et à leurs applications de consultation ou de mise à jour.
- enfin, le site est désormais optimisé pour un affichage en mobilité.



Actualités



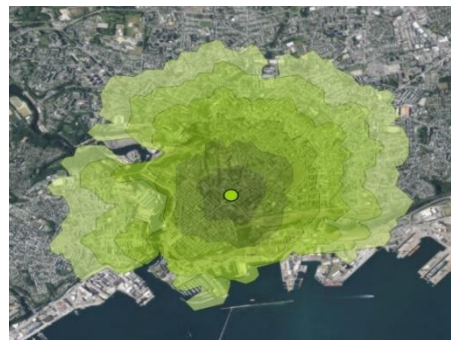
SIG

Un nouvel outil pour calculer des itinéraires et des isochrones selon différents modes de transport

En 2023, le service SIG a développé et intégré à ses applications 2 nouveaux outils permettant la **création d'itinéraires et d'isochrones**.

L'outil **création d'itinéraires** indique par où passer et combien de temps est nécessaire pour se rendre d'un point A à un point B, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture.

L'outil **création d'isochrones** permet de savoir jusqu'où l'on peut se rendre en un temps donné à partir d'un ou plusieurs lieux du territoire. L'outil crée des zones géographiques en fonction du temps de trajet calculé selon le mode de déplacement indiqué.



Isochrone en mode piéton – pas de 5 minutes

Ces outils peuvent être combinés à d'autres données afin de répondre à des besoins et des analyses précises.

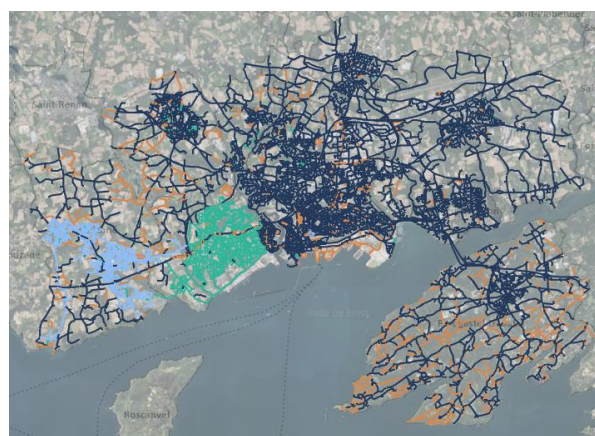
Référentiel Topographique Simplifié (RTS) très utilisé

Fin 2023, la base de données géo-référencée de l'espace public couvre désormais 83% du territoire (1272 km de voies). Ces données disponibles en open data sont de plus en plus utilisées :

- 1725 téléchargements externes (citoyens, enseignants/étudiants, professionnels...)
- 1096 extractions en interne, c'est-à-dire autant de déplacements et levés sur le terrain en moins à réaliser

Le marché d'acquisition initiale a été renouvelé et permettra de couvrir l'intégralité des voies circulables de la métropole d'ici fin 2024 (1520km).

Les mises à jour des secteurs modifiés suite à des travaux ont démarré sur la commune du Relecq-Kerhuon et devront se poursuivre sur tout le linéaire couvert durant l'année 2023.



Etat d'avancement de l'acquisition initiale du RTS

De nouveaux outils SIG développés et mis à disposition

Le service SIG a financé ou co-financé le développement d'une panoplie de plus en plus complète d'outils facilitant l'utilisation et la mise à jour des données sur différents logiciels :

- sous Autocad, la saisie et le contrôle des plans de récolements
- sous QGIS, une extension pour faciliter l'accès aux données, un script de calcul d'identifiants pour les données réseaux, la génération automatique d'index des équipements et voies, la mise à jour des flux GéoPaysdeBrest, le contrôle du PCRS et l'export de données topographiques au format standard PCRS/GML

Ainsi le service contribue à équiper les collectivités du pays de Brest et plus largement de la région Bretagne d'outils adaptés et pérennes permettant d'assurer l'entretien et l'utilisation des données géographiques



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Objectif couleurs ! Une politique volontariste de mise en couleur de la métropole.

Description de la réalisation

Brest métropole encourage la coloration de ses rues en soutenant les démarches collectives de coloration portées par des voisins d'une même rue (accompagnement technique et financier). Les conditions ? Etre plusieurs propriétaires de bâtiments voisins et mettre des teintes vives et colorées sur les façades pour créer un effet visible dans le quartier. Depuis début 2018, 52 démarches ont abouti sur le territoire de la métropole.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Apport en matière d'appropriation citoyenne de la mutation du territoire, au-delà des grands projets, dans une logique de valorisation par les populations de leur propre cadre de vie et de changement de l'image du territoire, tant au niveau local qu'au niveau régional et national (plusieurs reportages TV sur cette initiative de la collectivité et de ses habitants).

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Cela permet un engagement citoyen au quotidien dans la valorisation de leur propre cadre de vie, dans une véritable logique participative à l'initiative des habitants.



EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Mise en place d'une démarche en ligne pour le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Description de la réalisation

Le code des relations entre le public et l'administration rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2022, de permettre à tout usager de transmettre par voie électronique une demande relative à une autorisation d'urbanisme ou une déclaration d'intention d'aliéner. Consciente des potentiels d'amélioration dégagés par cette transformation numérique, Brest métropole et les communes compétentes se sont saisies de manière volontaire de cette date butoir pour envisager un processus entièrement dématérialisé d'instruction et de délivrance de ces demandes, en mesurant de manière globale les conséquences en termes d'organisation et les bénéfices pour les usagers.

La réalisation a été identifiée dans un des 6 axes du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

- Améliorer la conciliation du travail, de la vie privée, familiale et sociale (tant pour les usagers du territoire que pour les agents, qui ont pu assurer une véritable continuité de service y compris pendant la crise sanitaire en télétravail, et ont donc permis de ne pas ralentir la production de logements sur le territoire pendant cette période.

DIRECTION DE L'HABITAT

MISSIONS

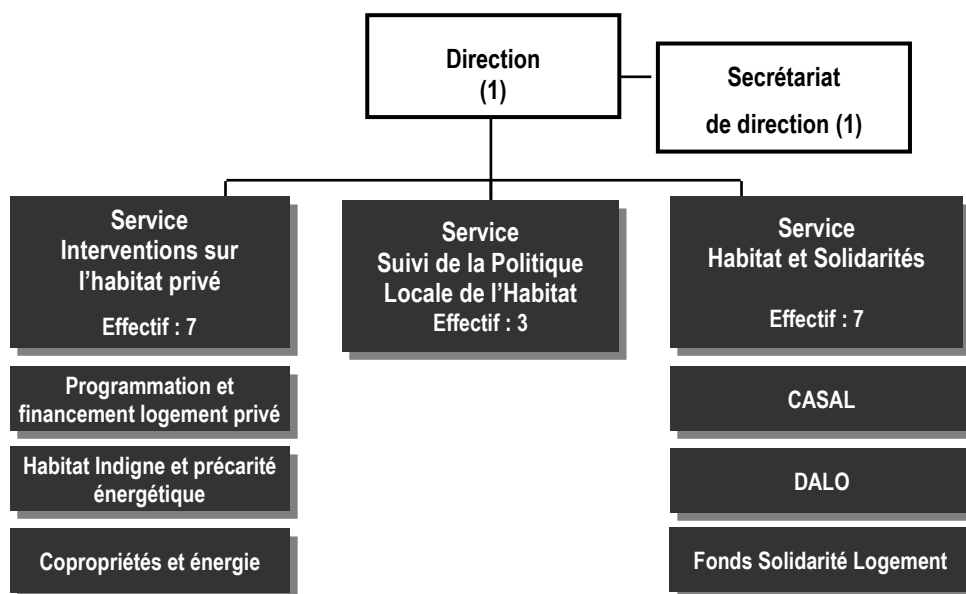
La mission de la direction de l'Habitat consiste à concevoir, organiser et piloter la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, intégré au PLU Facteur 4 depuis 2014. Elle contribue ainsi au Projet Urbain de la métropole, au même titre que d'autres politiques sectorielles telles que l'économie, l'énergie, les déplacements urbains... La coordination de la mise en œuvre du Projet Urbain métropolitain, conçu lors de l'élaboration du PLU Facteur 4, est assurée par la direction des dynamiques urbaines.

Les missions de la direction de l'Habitat se déclinent comme suit :

- Concevoir et faire évoluer les outils d'organisation et de mise en œuvre de la Politique Locale de l'Habitat
- Définir, programmer, financer et piloter les interventions sur l'habitat, public et privé
- Préserver le maintien et développer l'accès au logement de qualité pour tous
- Garantir l'effectivité du droit au logement pour tous
- Mobiliser et animer le réseau des acteurs locaux de l'habitat
- Etre garant de la mise en œuvre des objectifs de la politique locale de l'habitat et l'évaluer
- Peser sur les évolutions des orientations de l'habitat au sein des différentes instances régionales et nationales
- Réaliser la veille stratégique, juridique liée à l'habitat ; Valoriser l'expertise locale sur l'habitat.

RESSOURCES

Au 31 décembre 2023, la direction de l'Habitat est composée de 19 agents et structurée en 3 services, en charge respectivement du suivi de la politique locale de l'habitat, des interventions sur l'habitat privé et des solidarités à travers l'habitat :



En 2023, la direction de l'Habitat a réalisé 3 524 875 € de dépenses d'investissement (et 897 875 € en recettes). S'agissant du fonctionnement, ont été mobilisés en dépenses 2 967 537 € (et 1 153 734 € en recettes).

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Au-delà de la mise en œuvre au quotidien ou usuelle des actions de la politique locale de l'habitat, l'année 2023 aura été notamment marquée par plusieurs faits majeurs, repris dans les sections suivantes de ce rapport :

- **Structuration progressive de l'ingénierie d'appui aux communes dans le cadre de la sécurité et salubrité des immeubles, avec l'arrivée au printemps de deux nouveaux collègues et l'installation d'une équipe ad hoc.**

- **Lancement de la révision du financement du Fonds de Solidarité pour le Logement, dans le contexte de crise énergétique et du logement.**
- **Ouverture et lancement de la mise en révision du PLU facteur 4 et de son volet PLH.**
- **Échanges partenariaux avec l'État pour la discussion autour de la seconde prorogation annuelle de la convention de délégation des compétences de l'État.**

Concevoir et faire évoluer les outils d'organisation et de mise en œuvre de la Politique Locale de l'Habitat. Mobiliser et animer le réseau des acteurs locaux de l'habitat.

- La Conférence Intercommunale de l'Habitat (CIH) et ses commissions :

La Conférence Intercommunale de l'Habitat (CIH) et ses commissions opérationnelles contribuent depuis 25 ans à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat de la Métropole.

La direction de l'Habitat assure le pilotage général du dispositif de la CIH, associant l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels de l'habitat à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en plénière comme dans les commissions opérationnelles et les groupes de travail.

Au-delà du suivi concret de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, à travers ses 18 actions au service des ménages et de l'attractivité du territoire, la CIH permet de partager des constats, d'échanger sur les pratiques professionnelles, de diffuser les expériences, de contractualiser sur des objectifs partagés, de construire des démarches et outils innovants au service des ménages et des professionnels.

Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit depuis 2004 la réalisation par les EPCI d'un bilan annuel de leur PLH. La CIH effectue dès lors le suivi régulier des principales actions du PLH, à travers notamment le travail de ses commissions.

En 2023, elle s'est réunie au mois de juillet. Cette réunion a fait le point sur :

- le bilan 2022 des actions Habitat de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'habitat (OAP Habitat)
 - Habitat et solidarités
 - Habitat privé
 - Suivi de la politique locale de l'habitat

- Commission développement et diversification de l'offre d'habitat :

La commission « Développement et diversification de l'offre d'habitat » est l'instance qui permet d'échanger avec les professionnels de l'habitat (aménageurs, promoteurs, notaires, lotisseurs, architectes, financeurs, constructeurs...) sur l'ensemble du marché immobilier.

En 2023 cette commission s'est réunie à deux reprises, en février et en novembre.

La première commission a permis d'échanger autour de :

- Modification 8 du PLU de Brest métropole (valant PLH) : Servitude de mixité sociale
- Méthodologie d'accompagnement par Brest métropole des avant-projets immobiliers à Brest dans les quartiers existants
- Analyse 2022 des loyers du parc privé

La seconde a inscrit à l'ordre du jour :

- Modification 8 du PLUI-H
- Focus sur la Servitude de mixité sociale
- Points d'actualités (modification du zonage ABC, soutien au logement social de la ville de Brest ...)
- Temps d'échanges

- La Conférence Intercommunale du Logement social

La loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 instaure pour les EPCI avec un PLUI-H approuvé et comptant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville, la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement social (CIL). Cette instance est co-présidée par Brest métropole et la préfecture du Finistère. Elle constitue une des commissions opérationnelles de la CIH. Colonne vertébrale des politiques de peuplement, elle définit les stratégies des établissements publics de coopération intercommunale en matière d'attribution de logements locatifs HLM et leur

territorialisation. Elle élabore un document-cadre définissant les orientations de la politique intercommunale des attributions et une convention intercommunale d'attribution déclinant les engagements de chacun des membres et les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Une CIL plénière s'est tenue à deux reprises en juillet et en décembre :

La première a permis d'évoquer :

- Présentation du projet de grille de cotation de la demande de logement social de Brest métropole

La deuxième :

- Politique d'attribution des logements sociaux Bilan 2022 – Perspectives 2023

Définir, programmer, financer les interventions sur l'habitat, public et privé

- Gestion de la délégation des crédits d'État :

Brest métropole exerce, depuis 2005, la compétence d'attribution des aides à la pierre, se substituant à l'État et à l'Anah pour les décisions de financement du logement public et de l'habitat privé. La convention de délégation des crédits du logement a été renouvelée pour 6 ans, pour la période 2017-2022 pour un montant global des crédits délégués d'État de 25,519 M€, répartis de la manière suivante :

- La réalisation d'un objectif global de 1 308 logements locatifs sociaux sur 6 ans pour un budget de 3,212 M€
- La réhabilitation de 74 logements en copropriétés dégradées par année en moyenne, de 31 logements de propriétaires bailleurs et de 318 logements de propriétaires occupants par an, pour un budget sur 6 années de 22,306 M€.

Une demande de second avenant d'un an a été faite auprès des services de l'État concernant cette délégation, dernière année de prolongation possible. Pour 2025, il conviendra de travailler sur les conditions d'une future convention 2025-2030.

○ Financement du logement locatif conventionné social (hors reconstitution de l'offre ANRU):

146 logements locatifs sociaux dits familiaux ont été financés en 2023 sur le FNAP (43 PLUS, 45 PLAI et 58 PLS) pour une enveloppe financière de 316 303 € de crédits d'État délégués pour l'offre nouvelle et 489 000 € en subventions sur fonds propres de Brest métropole au regard de la délibération cadre. Parmi les 146 logements agréés (tous sont localisés dans les communes hors Brest), figure une résidence senior à vocation sociale de 78 logements sur la commune de Guipavas (26 PLUS, 26 PLAIO et 26 PLS).

A noter en complément 39 logements en reconstitution de l'offre ANRU, 18 PLUS et 21 PLAIO, ce qui représentera une subvention propre à Brest métropole à hauteur de 222 000 euros.

2 résidences étudiantes à vocation sociale représentant 386 logements ont été agréées en PLS (sur Plouzané au Technopôle pour 244 logements et sur Brest rue Albert Louppe pour 142 logements). 18 logements ont été agréés en PSLA (Prêt Social Location-Accession).

○ Financement du logement privé :

Brest métropole, délégataire des crédits de l'Anah, a engagé en 2023 308 subventions aux propriétaires privés pour l'amélioration de leur habitat : 1 dossier de conventionnement sans travaux, 271 logements dossier de propriétaires occupants, aucun dossier de conventionnement avec travaux.

Ces aides représentent une enveloppe totale de 3,2 M€ dont 0,2 M€ au titre des copropriétés, 2,7 M€ au titre des propriétaires occupants, 0,1 M€ au titre des logements locatifs conventionnés et 0,25 M€ au titre de l'ingénierie des programmes.

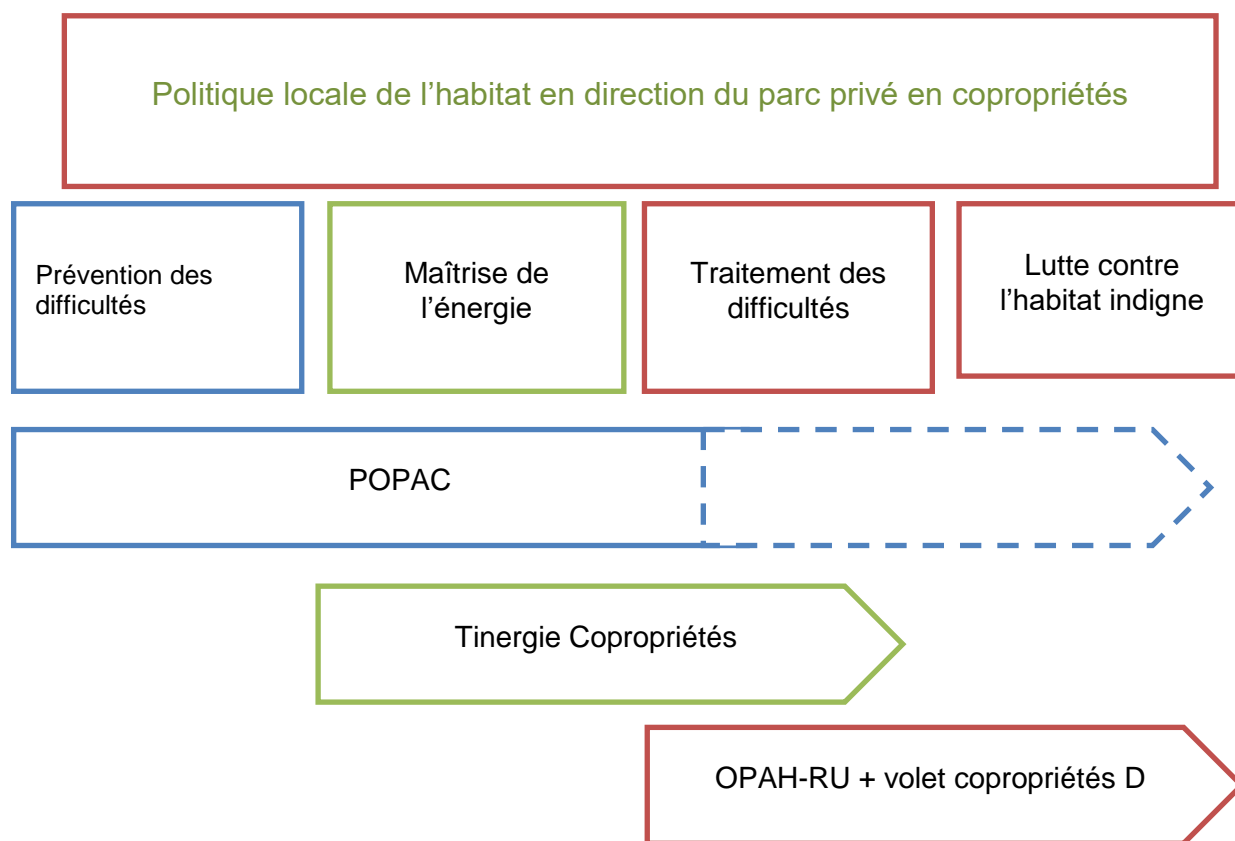
Le montant de travaux généré par les financements de l'Anah s'élève à plus de 7.4 millions d'euros.

- Programmer les actions d'amélioration de l'Habitat :

Pour porter les actions de requalification de l'habitat, Brest métropole s'appuie de longue date sur les dispositifs mis en place en lien avec l'Anah : une Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH RU multisites), un POPAC (prévention des difficultés en copropriétés) et 2 Programmes d'Intérêt Général : PIG habitat Durable (précarité énergétique et habitat dégradé) et PIG Ti MAD (adaptation des logements au vieillissement et au handicap).

Par ailleurs, depuis 2012, Brest métropole dispose d'une plateforme de rénovation énergétique Tinergie qui accompagne les particuliers dans la mise en place de projet de rénovation énergétique performant (Partenariat ADEME / Région). La plateforme intègre depuis 2016, une filière spécifique aux ensembles immobiliers en copropriétés.

Sur le volet du parc immobilier en copropriété, l'intervention est organisée comme suit :



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multisites (2023-2028) :

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain « multisites » a été renouvelée au 31 août 2023 pour 5 années afin de poursuivre l'action engagée sur les secteurs du Haut Jaurès ; Recouvrance et Kérinou. Les 3 quartiers ciblés restent identiques avec une évolution de périmètre pour Kérinou et le Haut de Jaurès afin de prendre en compte les situations repérées dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle.

Pour la mettre en œuvre, Brest métropole a confié une concession d'aménagement à la SEMPI pour la période 2023-2029. CITEMETRIE, opérateur pour la mission de « suivi-animation » a été désigné, après consultation, pour accompagner la SEMPI sur la période 2023-2029.

L'enjeu principal de l'opération est de lutter contre l'habitat indigne et traiter les copropriétés dégradées en accompagnant les propriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs dans la réhabilitation globale de leurs biens.

Mais également à veiller à la production de loyers maîtrisés, au maintien des populations en place, à l'amélioration du parc privé et à la valorisation du patrimoine architectural et urbain.

L'objectif fixé dans cette nouvelle opération est de réhabiliter 30 immeubles et 385 logements répartis comme suit :

- 55 logements occupés par leur propriétaire,
- 105 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, dont 5 monopropriétés,
- 225 logements inclus dans 25 copropriétés rencontrant des difficultés importantes ou en situation d'habitat indigne,
- Par ailleurs, Brest métropole a pour objectif d'accompagner 55 immeubles correspondant à environ 200 logements pour la requalification de façades.

Ensuite, comme dans la précédente opération, 2 îlots où se trouvent des situations d'habitat dégradés très importantes, sont également ciblés comme prioritaires : le Cœur de Kérinou à Lambézellec et l'îlot Saint-Marc en proximité de la mairie de quartier.

Sur les îlots commencés dans le cadre de la précédente opération et toujours en cours, l'îlot Chapdelaine sur le Haut-de-Jaurès a vu la déconstruction des immeubles dégradés et la cession des terrains à construire à BMH pour son opération de logements sociaux.

Concernant l'îlot Drogou et après un mini concours, une équipe de maîtrise d'œuvre, DONE atelier d'architecture, a été sélectionnée pour concevoir et réaliser la réhabilitation de l'îlot. L'esquisse du projet, qui intègre une surélévation est présentée.

Pour cette nouvelle opération, la mission accompagnement des habitants au relogement ou hébergement temporaires est de plus en plus compliquée compte tenu de l'augmentation du marché immobilier. Afin de réussir à poursuivre cette mission, incontournable pour sortir les opérations, plusieurs pistes de réflexions sont à travailler.

○ **Programme d'Intérêt Général Habitat durable (PIG):**

Depuis juillet 2019, le territoire métropolitain est couvert par un nouveau Programme d'Intérêt Général "Habitat durable" destiné à traiter les questions de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et de performance thermique des logements :

- Repérage et traitement partenarial des situations d'insalubrité et de péril (volet 1)
- Accompagnement des projets de réhabilitation thermique des propriétaires privés (volet 2)
- Amélioration de l'habitat locatif sans travaux (volet 3)

Bilan 2023:

- Repérage d'une centaine de situations dans le cadre de la cellule partenariale de lutte contre l'habitat indigne,
- 154 propriétaires occupants ont fait l'objet d'aides financières afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie tels que l'isolation des combles, le changement de chaudière, la mise en place d'une VMC...
- 4 logements ont fait l'objet d'aides financières dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne

Au total, 158 ménages aux ressources modestes ont été accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique, pour un montant moyen du bouquet de travaux à hauteur de 26 637 € HT correspondant à 14 450 € de subventions de l'Anah.

○ **POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés fragiles**

Le POPAC, dispositif renouvelé en novembre 2022 pour une durée de 3 ans, constitue un service d'accompagnement permettant de faire des diagnostics et de mettre en place des plans de prévention (pas de subvention pour financer les travaux). L'objectif opérationnel est de traiter les premiers symptômes de dysfonctionnement : accroissement des taux d'impayés, défaut de maîtrise des charges, difficultés d'organisation des copropriétés et de mobilisation des copropriétaires...

Le POPAC intègre également un volet formation-animation qui permet, en lien avec les partenaires (ADIL CLCV), de mettre en place des actions collectives, des programmes de formation, des ateliers d'échanges, des conférences sur des thématiques ciblées (juridiques, fonctionnement des copropriétés...).

Depuis son renouvellement fin 2022, environ 18 diagnostics flash ont été réalisés dont 4 en secteur NPNRU Bellevue, 3 en secteur OPAH-RU et 11 en diffus. 2 diagnostics multicritère et 2 missions d'accompagnement ont également été menés.

L'ingénierie mise en place permet à l'opérateur SOLIHA d'investiguer une large part du listing prévisionnel d'immeubles mais également de répondre à plusieurs sollicitations de syndicats dans le cadre du territoire diffus avec notamment les résultats suivants :

- 1 immeuble orienté en OPAH-RU
- 6 copropriétés orientées pour réaliser des travaux de rénovation énergétique
- Accompagnement de syndicats et conseils syndicaux dans la résolution de problèmes de gestion et d'organisation de leur copropriétés (4 situations)

- **20 Octobre 2023, dans le cadre du POPAC est organisé la 3^{ème} édition du Forum des Copropriétaires aux Capucins, sur le thème de la rénovation énergétique**



Un village des exposants regroupant 9 espaces métiers autour de l'acte de rénover (études, travaux, financement, gestion) a permis de renseigner et informer près de 300 visiteurs.

De nombreux professionnels mais également des acteurs publics et associatifs ont répondu présents.

- 2 conférences flash intitulées « Concilier architecture et isolation thermique par l'extérieur : c'est possible » et « Retour d'expérience d'une rénovation énergétique performante accompagnée par Tinerjie » ont fait salle comble à l'auditorium des Capucins

- 1 conférence-débat sur « Comment mettre en œuvre un projet de rénovation globale en copropriété » s'est déroulée en fin d'après midi

○ **Dispositif Fonds d'intervention pour l'habitat privé (FIH) :**

Brest métropole soutient les opérations de requalification de l'habitat privé via l'attribution d'aides financières en direction des propriétaires privés.

Les aides du FIH interviennent en complément des subventions de l'Anah dans le cadre des programmes opérationnels conventionnés :

- le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat durable
- l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain multi-sites (OPAH-RU multi-sites).

En 2023, 132 dossiers de subvention ont été engagés pour 574 711 € de subventions.

○ **Plateforme de rénovation énergétique Tinerjie :**

Lancé en 2012 lors de l'élaboration du Plan Climat, Tinerjie - Service Public local de la Performance Énergétique de l'habitat s'inscrit dans le réseau national des espaces France Rénov'. Ce service permet d'accompagner les propriétaires de maisons individuelles ainsi que les copropriétaires dans leurs travaux d'économie d'énergie :

- Un service d'information et de conseils : les conseillers Tinerjie de l'agence locale de l'énergie (Ener'gence) informent et accompagnent les particuliers dans leurs démarches : solutions techniques, matériaux, financement...
- Un parcours sécurisé : Tinerjie propose un parcours sécurisé pour guider les particuliers de l'évaluation énergétique initiale jusqu'à la réalisation des travaux en les accompagnant dans leurs démarches étape après étape.
- Un réseau local de professionnels qualifiés : la plateforme internet permet une mise en relation des particuliers avec les professionnels locaux formés aux économies d'énergie et garants du dispositif.
- Des aides financières : des subventions pour les projets performants sont allouées aux particuliers.

Tinerjie est une plateforme de service qui s'adresse à tous les publics, quels que soient leurs profils ou leurs ressources : propriétaires, locataires, situation de précarité énergétique...

Depuis 2022, tous les habitants du Pays de Brest peuvent bénéficier du dispositif Tinergie.

Le dispositif couvre aujourd'hui 7 EPCI

- Brest métropole,
- Pays d'Iroise communauté,
- Pays de Landerneau Daoulas
- Pays des Abers,
- Lesneven – Côte des légendes,
- Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime,
- Peyben Châteaulin Porzay.



Activité de la plateforme sur Brest métropole :

En 2023, la plateforme a accompagné techniquement et financièrement la rénovation de 328 logements sur le territoire de Brest métropole, dont 118 en étiquette BBC (filière Anah incluse voir PIG):

- 265 rénovations de maisons individuelles
- 63 rénovations de logements en copropriétés

Tinergie / filière maisons individuelles : En 2023, 1 961 informations et conseils ont été délivrés par Tinergie, ce qui est un peu moins que l'an dernier à la même période (- 25 %). Cette baisse s'est notamment ressentie au printemps mais est un phénomène national. Elle peut s'expliquer par la hausse du prix de l'immobilier, des taux d'emprunts et du coût des travaux ressentie ces dernières années.



Sur la filière hors Anah :

- 111 ménages ont réalisé une évaluation énergétique,
 - 92 ménages ont été accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique pour un montant moyen du bouquet de travaux à hauteur de 30 083 euros TTC.
- En 2023, la plateforme a généré une activité de 2,8 millions d'euros TTC de travaux (devis signés).

Les dossiers accompagnés en 2023, font apparaître un gain énergétique moyen de 44%, avec 16% des dossiers atteignant la classe B, et 59% d'émissions de CO2 évitées. La subvention Tinergie allouée aux particuliers représente en moyenne 4 % des travaux, elle est en moyenne de 1 174 €. Ainsi, 1€ de subvention correspond à 25 € investis pour la rénovation performante majoritairement captés par des entreprises qualifiées du bassin de vie du Pays de Brest. Il est à noter que le contexte économique installé depuis 2021 a fortement impacté ces indicateurs, avec des montants moyens de travaux en légère baisse, quand le gain énergétique moyen a lui baissé de 7% entre 2022 et 2023.

Le réseau des professionnels est composé à fin 2023 de 55 entreprises RGE, 4 bureaux d'infiltrométrie et 10 diagnostiqueurs et 4 maîtres œuvres.

Les modalités d'adhésion des professionnels du bâtiment au dispositif Tinergie évoluent à fin 2023 dans le cadre d'une nouvelle charte qualité Tinergie. Cette charte comprend de nouvelles exigences en termes de formation et de participation à la dynamique locale visant à structurer et à faire monter en compétence les artisans.

- **Tinergie/ filière copropriétés** : un accompagnement de projets plus innovants et ambitieux...

Le dispositif en place en 2016 vise à répondre aux enjeux de transition énergétique portés par le plan climat énergie territorial. Il entend également favoriser la requalification immobilière du parc des années 50/70 qui est au cœur de l'enjeu d'attractivité résidentielle de la métropole brestoise avec un objectif affiché de 500 logements rénovés à terme par an.

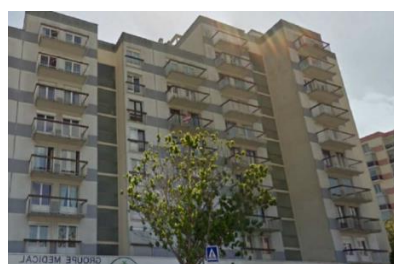
Depuis huit ans, une équipe opérationnelle est sur le terrain au contact des responsables de copropriétés, des professionnels du bâtiment et des établissements bancaires afin de faciliter et sécuriser la construction technique et financière des projets de rénovation.

Le dispositif Tinergie copropriétés a permis de mobiliser plus de 78 copropriétés (3035 logements) dans des études préalables (Diagnostics Techniques Globaux) depuis sa création.

Les travaux BBC votés en 2021 (4-5 Kerdraon) sur les 1 copropriété de 22 logements se sont terminés courant 2022.

Courant 2023, 2 copropriétés (Panoramic : 57 logements et 48 Kermenguy : 62 logements) ont démarré des travaux performants pour un montant total à hauteur de 3,2 millions €.

460 321 € de subventions sont prévues au bénéfice des copropriétaires du Panoramic et 173 157 € pour ceux du 4-5 Kerdraon.



En juillet 2023 et décembre 2023, 2 copropriété (37 logements: Le Questel + 20 logements : 26-28 Coat ar Guéven) a voté des travaux performants (BBC) pour un montant total de 1 740 190 euros. 143 500 € de subventions seront versés aux copropriétaires du Questel et 46 468 € à ceux du 26-28 Coat ar Guéven.

Trois copropriétés sont en phase de définition de leurs projets : Bonne Nouvelle, Les Jardins d'Avalon et 1-9 Tinduff.

- **Observatoire des copropriétés** :

L'observatoire des copropriétés, outil de veille et d'analyse du parc immobilier, a été créé en 1998 dans le cadre de l'observatoire de l'habitat géré par l'ADEUPA .

Courant 2022, un travail en collaboration avec l'Adeupa a débuté afin de faire évoluer la version créée en 2014.

Courant 2023, la nouvelle version est finalisée et désormais disponible.

Elle répond à trois objectifs :

Réaliser un état des lieux du parc de copropriétés pour connaître les composantes de ce parc de logements.

Identifier les copropriétés selon un nombre de facteurs de fragilité.

Mesurer les effets des actions opérationnelles menées auprès des copropriétés.

Le nouvel outil intègre des données fiables, pérennes et vérifiables ainsi que des données plus qualitatives issues de partenariats (CREHA, POPAC, OPAH-RU, FSL, SLIME, SCHS...)



○ **Rénovation du centre-ville reconstruit : appel à manifestation d'intérêt « démonstrateur de la ville durable »**



Brest métropole a candidaté début novembre, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs de la Ville Durable » porté par l'Etat et la Caisse des Dépôts.

Le projet proposé par la collectivité s'attache à la régénération de ce centre-ville reconstruit du quartier Siam caractérisé par son bâti et son urbanisme hérités de la reconstruction au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Le projet vise à mettre en place des démonstrateurs de rénovation à l'échelle d'îlots urbains intégrant les cœurs d'îlots comme les espaces publics dans le cadre du grand projet urbain du cœur de métropole.

Evolution et innovations patrimoniales, techniques, de gestion, intégrant la complexité des statuts de la copropriété et le point de vue des propriétaires et habitants, telle est l'ambition du projet de régénération urbaine porté par la métropole et ses partenaires (BMH, BMA, UBO...)

BMA, dans le cadre du mandat d'études confié par la métropole, a engagé en 2022 la structuration d'une équipe d'AMO pour engager les études de terrain.

L'année 2023 a permis d'engager le travail de concertation avec la population en parallèle du travail de mise en place des scénarios technique juridique et financier du projet.

Préserver le maintien et développer l'accès au logement de qualité pour tous

🏠 Maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus : dispositif TI MAD

Le marché comportant un volet "information" et un volet "conseil accompagnement" a été reconduit pour la période 2022-2025 avec Soliha. Porté par la métropole, il s'accompagne d'une convention financière précisant les modalités de la participation financière de Brest métropole et des huit communes qui la composent.

Le coût de cette année 2023 du dispositif "TI MAD" s'est élevé en 2023 à 94 000 € HT.

En 2023, 106 diagnostics ont été réalisés par un ergothérapeute et 106 dossiers "autonomie" ont été financés par l'Anah.

- Actualisation 2023 des coûts abordables :

Les orientations en matière d'habitat du PLU Facteur 4 adopté en janvier 2014 ont intégré l'objectif de diversification de l'offre nouvelle d'habitat et la stratégie des « coûts abordables » développée depuis 2008 dans l'agglomération brestoise afin d'élargir la gamme de logements neufs produits et faciliter ainsi l'achat d'une résidence principale par des ménages intermédiaires et modestes dans la métropole. Définis dès l'origine avec l'ensemble des professionnels de l'habitat et de l'aménagement du territoire, ces coûts abordables sont actualisés chaque année avec l'ensemble des partenaires de la collectivité dans ce champ d'activités, et proposés à la collectivité pour débat et validation.

Pour l'année 2023, les évolutions ont été les suivantes :

- Une actualisation des plafonds de ressources des ménages éligibles aux coûts abordables (annexe 1) ;
- Une modification des prix de vente des logements publics à coûts abordables (Page 2 de l'annexe 2) :
 - o Une modification du prix de vente moyen maximum en hors taxe par m² de surface habitable des appartements et maisons (VEFA incluse) : PSLA, accession sociale portée par les organismes HLM (annexe 2). Cette évolution tient compte de celle opérée pour le plafond national. L'annexe précise l'encadrement des dérogations et les agréments qui sont concernés (pour 2023 seules les opérations recensées auront cette possibilité. Les demandes supplémentaires d'agrément PSLA pour 2023 seront possibles uniquement si elles s'engagent sous le plafond) ;
 - o Une modification des prix de vente maximum des appartements rénovés dans le cadre de la concession d'aménagement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH RU) multisites (annexe 2), conformément à la délibération du conseil de métropole du 24 mars 2023.

- **Logement Habitat Indigne (LHI) et précarité énergétique :**

En 2023, une unité de lutte contre l'habitat indigne a été créée au sein du service habitat privé. L'équipe LHI en tant que telle est d'ores et déjà constituée de 2 inspecteurs de salubrité et de sécurité des bâtiments et d'une responsable d'équipe (recrutement et formation des agents en 2023). Depuis leurs arrivées, 51 visites sur 105 situations ont été réalisées dont 70% pouvant relever d'une mise en sécurité.

Le transfert des pouvoirs de police de l'habitat, du Maire et du Préfet, vers la métropole tel que prévu dans la loi ELAN n'a pas abouti mais s'est transformé en mise en place d'un service mutualisé de qualification et d'instruction LHI qui sera mis en place de manière opérationnelle en 2024.

Par ailleurs en 2023, la cellule partenariale de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique a accompagné plus d'une cinquantaine de situations d'habitat indigne et près de 200 visites de précarité énergétique (le plus grand nombre de visites depuis la mise en place du dispositif) et une 60aine d'intervention du bricobus sur le territoire métropolitain.

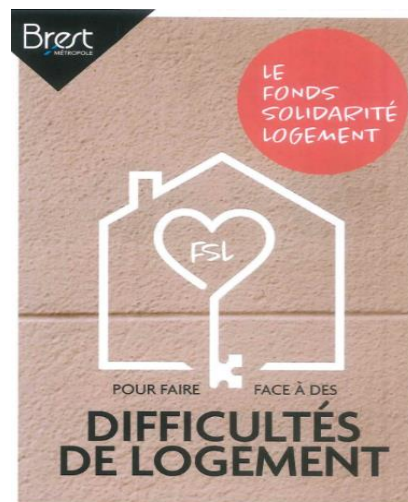
Compte tenu de la crise énergétique et de l'impact sur les ménages les plus fragiles, il a été travaillé des permanences conjointes entre les visiteurs Energence et les collègues du FSL dans toutes les mairies de quartiers de la ville de Brest pour un meilleur accès aux droits et des explications sur les factures.

Garantir l'effectivité du Droit Au Logement pour tous



- Le Fonds de Solidarité pour le Logement :

Le FSL a pour vocation de favoriser l'accès et / ou le maintien en logement des personnes en difficultés au titre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Pour ce faire il peut intervenir sous forme d'aides financières directes (factures énergie, dépôt de garantie, dettes de loyer, ...) et d'aides éducatives (ASLL) à destination des ménages mais également auprès d'associations et du CCAS de la ville de Brest intervenant auprès de ce public prioritaire (ASLL, Contre-Garantie, Aide à la Gestion Locative).



Le FSL disposait en 2023 d'un budget de 1 188 706 € (dont 366 116 € d'aides directes aux ménages)

Après une année 2022 confirmant la baisse des sollicitations, une enveloppe sous consommée, et les prémices d'une crise énergétique majeure, l'année 2023 a vu une augmentation significative des demandes FSL (9,8%) et surtout une enveloppe budgétaire surconsommée.

Ce budget, dorénavant déséquilibré, a amené l'équipe FSL, en lien avec ses partenaires financeurs, à travailler sur de nouvelles réponses à apporter aux usagers, dans un contexte économique toujours défavorable.

A cette fin des groupes de travail ont été menés en novembre 2023 avec les partenaires (bailleurs publics, CAF, fournisseurs énergie, CCAS, département...).

Il en découle notamment la nécessité de réaffirmer le caractère facultatif du FSL et donc d'accompagner les ménages dans l'ouverture de leurs droits.

2024 devra permettre une meilleure coordination entre le FSL et les aides légales ou complémentaires existantes (Loca-Pass, aides CAF).

L'évolution de certaines aides est également nécessaire dans l'optique d'une pérennité du fonds.

Un regard vigilant sur le public concerné par ces aides a toujours accompagné la réflexion menée dans la reconsidération des aides futures.

En termes d'activité :

Au niveau qualitatif :

La faible sollicitation du FSL constatée ces dernières années a amené, dès 2022, l'équipe à se mobiliser sur des actions d'information du dispositif, des actions de proximité.

Ces actions se sont poursuivies en 2023 :

- Participation au Forum « Climat déclic » aux Capucins
- Participation à l'animation « Bien chez soi, par où commencer » sur la commune de Plouzané
- Poursuite des co-intervention avec ENERGENCE dans les mairies de quartier de la ville de Brest, élargies aux mairies des communes de la métropole, les Resto du Cœur.

Après la fin de l'expérimentation de permanences extérieures (Mission locale), les gestionnaires restent mobilisables pour l'accueil dans le cadre de rendez-vous, d'usagers désirant solliciter le dispositif FSL.

Au niveau quantitatif :

Une adaptation du règlement rendue nécessaire par la conjoncture économique (baisse pouvoir d'achat, crise énergétique) a amené une revalorisation des aides.

Pour conséquence on constate en 2023 une hausse de 9,8 % du nombre de ménages ayant sollicité une aide.

Le nombre d'aides accordées augmente également de 8,7% (1 616 contre 1486 en 2022).

Le montant total des aides directes attribuées augmente de 15,8% (494 899€ en 2023, 427155 en 2022)

Le taux d'accord en accès maintien est de 73%, celui des énergies de 55%

Aux aides financières directes aux ménages, s'ajoutent les aides financières apportées aux partenaires, à la fois au titre de la prise de risque (relogement d'une population en difficulté) et de l'accompagnement de proximité dispensé aux locataires. Ainsi 696 logements (gestion CCAS, Croix-Rouge Pôle solidarités et AIVS ALMA) sont éligibles à l'Aide à la Gestion Locative (AGL).

Ainsi au titre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) le FSL intervient à hauteur de 404 656€ et au titre de l'AGL à hauteur de 328 980€.

A noter que dans le souci de finaliser l'installation sur notre territoire du dispositif « Un Chez Soi d'Abord », l'agrément AGL de l'AIVS ALMA, gestionnaire de ce dispositif, a été étendu à 55 logements, contre 30 en 2022.

- L'action de la Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement (CASAL) :

Instance de la Conférence Intercommunale de l'Habitat, la CASAL a pour but de faciliter l'accès et/ou le maintien en logement des ménages ayant des difficultés repérées en matière de "savoir gérer et/ou habiter".

Elle se décline en quatre sous-commissions.



- La sous-commission "Relogement " propose donc un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), exercé dans le cadre d'un relogement dans un des divers dispositifs du parc CASAL pour tout public à partir de 18 ans.

Il s'agit de proposer une offre adaptée à des besoins diversifiés. Focus sur un de ces dispositifs à savoir les Cités de Promotion Familiale (CPF). Au nombre de 384 logements, répartis essentiellement en appartements de type 2 ou 3, les CPF représentent 51% du parc CASAL. Cette solution de relogement s'adresse aux ménages cumulant des difficultés en terme de « savoir gérer » et « savoir habiter ». L'accompagnement proposé se veut de grande proximité afin d'amener les ménages à travailler sur leurs difficultés passées et acquérir une autonomie locative. Dotées de locaux sociaux, les CPF sont des lieux d'échange et de mixité offrant des temps de médiation divers.

230 demandes ont été enregistrées, soit une légère baisse par rapport à 2022 (264), qui pourrait s'expliquer par des délais d'attribution en augmentation qui décourageraient certains partenaires d'instruire des dossiers.

Le taux de présence aux rendez-vous de Demande De Logement (DDL) à 75% se confirme en 2023. Le service de rappel systématique du rendez-vous par SMS contribue sans nul doute à ce taux satisfaisant pour un public en précarité pouvant rencontrer des difficultés à se mobiliser.

Malgré une tension importante sur certains dispositifs et notamment les typologies (T1-T2), 64 ménages ont été relogés en 2023. Le nombre d'entrées en logement étant intimement lié aux départs, le taux de rotation du parc CASAL est un point que le service souhaite travailler en 2024. Une réflexion commune entre la CASAL, les opérateurs, les gestionnaires et les partenaires bailleurs sociaux permettra sans nul doute d'améliorer le parcours logement des locataires du parc CASAL.

- **La sous-commission "Accompagnement"** examine et attribue les mesures d'ASLL, accompagnement effectué par 4 opérateurs : Croix-Rouge Française GP29 (132 agréments), CCAS (62 agréments), DON BOSCO ADSP (25) et COALLIA (25).

Ces 244 agréments représentent 456 ménages accompagnés sur l'exercice 2023 (contre 416 en 2022). Ce taux d'accord très significatif à 96% reflète la bonne connaissance de cet accompagnement spécifique par l'ensemble des partenaires sociaux.

En 2023, la réflexion commune sur l'ASLL engagée par l'ensemble des opérateurs et gestionnaires de logements CASAL a abouti à l'écriture d'un règlement intérieur métropolitain de cette mesure d'accompagnement et à la formalisation d'un nouvel imprimé. Afin d'inscrire le ménage dans l'accès aux droits et d'harmoniser les pratiques avec la demande de logement social, la pièce d'identité et l'avis d'imposition deviennent des documents nécessaires à la complétude du dossier.

Les missions de l'opérateur ASLL sont précisées dans l'imprimé de demande et son rôle d'accompagnateur des difficultés spécifiques liées au logement est confirmé. L'intercalaire ASLL devient l'outil de référence. Il suit le ménage le temps de l'accompagnement et permet des bilans réguliers pour mesurer l'évolution des situations.

Dans un contexte d'accès au logement en tension, les mesures ASLL sont dorénavant simplifiées. Leur mise en œuvre rapide (délai d'un mois à réception de la demande) s'inscrit plus que jamais dans la prévention des expulsions locatives et facilite les accès en logement.

- **La sous-commission « OMEGA »**,

L'évolution du service Habitat et Solidarités a permis de réactiver cette commission et avant d'en refaire un lieu d'échanges, d'en faire un lieu de travail entre les différents acteurs logement du territoire.

Le 27 mars 2023, le service de la CASAL a organisé un temps fort des acteurs du logement et de l'hébergement sur le territoire de Brest métropole.

A destination de l'ensemble des partenaires sociaux, cette journée a réuni plus d'une centaine de participants.



Après une intervention de la Vice-Présidente en charge du logement et de l'hébergement et de l'ADEUPA sur le contexte général du parc locatif social et privé sur la métropole, les divers acteurs institutionnels et associatifs ont présenté les dispositifs d'hébergements et de logements existants.

Ces présentations ont permis d'offrir une cartographie complète du territoire et surtout une meilleure connaissance du « qui fait quoi, comment et pour quel public ? ».

Parallèlement à cette journée, le service a réalisé une plaquette d'information synthétisant l'ensemble des données présentées et collectées.

- **La sous-commission CASAL-CHRS-SIAO29**, en partenariat de grande proximité avec le Service Insertion Accueil Orientation 29 (SIAO 29), examine pour orientation toutes les demandes d'admission dans les 4 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) brestois, soit 133 places et dans les « logements d'Urgence » agréés ALT, des communes de Guipavas, Plougastel-Daoulas, Guilers et Le Relecq-Kerhuon à hauteur de 24 places.

La CASAL-SIAO29 se réunit dorénavant, au même rythme que toutes les CASAL soit une fois par mois.

11 commissions ont cette année traités 207 demandes (contre 226 en 2022 et 355 en 2021).

Le point positif de l'augmentation du nombre d'admission pointé en 2022 (87 contre 46 en 2021) est plus tempéré cette année avec 68 accès en CHRS et ou ALT.

Le travail d'actualisation mené conjointement par le SIAO, la CASAL et les CHRS reste une priorité. De fait, peu de propositions restent infructueuses (78 ménages ont été radiés des listes d'attente aux motifs principaux d'absence de contact et de solutions autonomes trouvées).

Les admissions étant intimement liées aux départs, il est à noter l'importance en 2023 de ces derniers (59) et donc d'un turn over plus significatif. Les raisons des départs relèvent d'un bilan mitigé. Si pour moitié et ce qui est très positif, les ménages ont quitté les structures d'accueil pour un accès au logement de droit commun dans le parc public, l'autre moitié a souvent quitté les CHRS dans le cadre d'une mesure d'exclusion soit pour non adhésion soit, pour des faits d'incivilité voire de violence vis-à-vis des autres hébergés mais aussi vis-à-vis du personnel.

Ce constat est assez significatif du public orienté vers la CASAL-SIAO, avec d'une part des personnes « victimes » d'un accident de la vie et qui ont besoin de cette parenthèse pour rebondir et construire un nouveau projet et d'autre part des personnes plus marginalisées, souffrant de multiples problématiques et ne pouvant s'inscrire, au moment proposé, dans un accompagnement de proximité et dans un cadre structuré pouvant être perçu comme trop contraignant.

La pertinence du développement de nouveaux dispositifs, comme le Un Chez Soi d'Abord, revêt ici toute son importance et sa place dans le développement de nouveaux outils porté par Brest métropole afin, pour paraphraser le titre générique de l'activité du service Habitat et Solidarités, de « garantir l'effectivité du droit au logement pour tous ».

A noter néanmoins qu'au 31/12/2023, 222 ménages étaient en demande d'admission sur les dispositifs brestois relevant du SIAO.

- Le volet « prévention des expulsions locatives »,

Le service Habitat et Solidarités intervient tout particulièrement auprès des partenaires (Bailleurs, sous-préfecture, Département) dans le cadre de l'articulation et de l'harmonisation des dispositifs d'aides (CASAL, FSL, DALO...) et de la co-construction de solutions. L'année 2023 restera une année particulière, car la dernière d'un fonctionnement historique et pourtant effectif, en terme de coordination des acteurs. En effet, par décision unilatérale de M. Le sous-préfet de Brest, il sera mis fin à compter de 2024 aux instances techniques (Sous-préfecture, bailleur social, CD29 et Bm) examinant et validant collégialement les demandes d'octroi du concours de la force publique. Cette décision marque un coup d'arrêt dans les partenariats locaux et la co construction de réponses à destination des ménages concernés et interroge sur la dimension sociale du traitement des expulsions locatives sur le territoire de Brest métropole.

- **La cellule de veille** : Instance du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de Brest, la cellule réunit des professionnels du médical (médecin psychiatre et généraliste, équipe mobile de psychiatrie) et du social (chefs de services partenaires de la CASAL-CCAS, Croix-Rouge Pôle solidarités, Bmh, Don Bosco, ATP, UDAF) afin de préconiser des solutions pour des personnes malades psychiques dont le comportement rend difficile l'accès ou le maintien en logement autonome. La finalité reste d'apporter les préconisations les plus pertinentes possibles en confrontant le plus d'avis et d'expériences, et d'élargir la palette d'interventions et de propositions de solutions (organisation de temps d'échanges, intermédiation entre différents secteurs professionnels).

La cellule ne s'est réunie qu'à deux reprises en 2023 (contre 3 habituellement) et n'a examiné que 12 situations. Cette activité plus modérée n'est pas la conséquence d'une baisse de sollicitation mais plus de soucis internes liés à l'absence et au remplacement du médecin généraliste.

Les saisines concernent encore cette année des personnes isolées avec une parfaite égalité Femmes-Hommes, atteintes de troubles psychiques rendant leur maintien en logement difficile, soit parce qu'elles sont à l'origine de troubles du voisinage, soit parce qu'elles se mettent directement en danger par des comportements inappropriés.

Les visites à domicile avec le médecin référent de la cellule et l'équipe mobile de psychiatrie, en vue de recréer du lien et de renouer une confiance vis-à-vis du corps médical voire social, restent l'outil le plus plébiscité. 4 visites réunissant le médecin du Point H, l'infirmière de l'EMIS et le responsable de la cellule ont été organisées. Une a permis de rassurer l'instructeur de la saisine et le ménage sans que des suites ne semblent nécessaires. Une s'est concrétisée par une hospitalisation contrainte avec la mobilisation de tous les acteurs (soignants, sociaux, police). Les autres n'en sont qu'aux prémices de la relation et devront se répéter afin d'évaluer les réelles suites à donner. Du fait du contexte de nombreuses visites ont été empêchées ou différées et à défaut une veille sociale et/ou médicale assurée. Dans cette logique, de nombreux liens ont été faits par le médecin de la cellule à destination des médecins des ménages voire des services d'accompagnement.

- Le Droit Au Logement Opposable (DALO),

La Comed locale de Brest métropole a confirmé en 2023 tout son intérêt en termes de gestion de proximité dans le respect du cadre législatif, de mobilisation de ses membres et de montée en compétences et technicité.

Néanmoins, comme pour le « volet prévention des expulsions locatives », l'État local a notifié sa décision, ici encore unilatérale, de ne pas renouveler la délégation du DALO à Brest métropole à compter du 01/01/2024.

Au niveau quantitatif, 112 dossiers ont été reçus en 2023, soit une progression de + 55% par rapport à 2022. 88 saisines concernaient des ménages présents sur le territoire de Brest métropole.



36 ménages ont été reconnus prioritaires et 22 effectivement relogés. À noter que les relogements s'ils répondent à des injonctions sont travaillés et réfléchis avec les bailleurs afin de respecter les souhaits des ménages mais également les équilibres sociaux et géographiques des quartiers.

Les principaux motifs de saisine restent « l'hébergement en structure collective de ménages BPI » (37) et « les ménages dépourvus de logement » (34). Les ménages sous le coup d'une expulsion sont peu représentés, ce qui était à porter au crédit des instances techniques de prévention des expulsions locatives. Seuls 2 ménages ont engagé un recours auprès du tribunal administratif, sans jugement à ce jour.

Influer sur les évolutions des orientations de l'habitat au sein des différentes instances régionales et nationales ; réaliser la veille stratégique, juridique liée à l'habitat ; valoriser l'expertise locale sur l'habitat :

Au plan départemental, comme les années précédentes, la direction de l'Habitat participe à l'animation du réseau des délégataires finistériens avec la recherche d'une harmonisation des approches et des pratiques. Elle a également contribué aux travaux du Plan départemental de l'habitat, de l'Observatoire départemental de l'habitat ainsi qu'à ceux du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

De même, au niveau régional, la direction de l'Habitat participe aux différentes instances du Comité régional de l'habitat (aux ateliers techniques en tant que représentant de la collectivité, aux bureaux et CRH pléniers en assistance technique aux élus), pour contribuer aux études régionales, participer aux échanges liés aux programmations et à la répartition des crédits délégués entre les délégataires bretons. Ces différents travaux sont régulièrement enrichis par ceux du "Club des délégataires de Bretagne", force de propositions régionale dans les négociations avec l'État.

En 2023, Brest métropole a poursuivi sa mobilisation, en lien avec les autres territoires bretons au sein du club « Décentralisation & Habitat ». Au niveau national, par sa présence active dans différents réseaux des acteurs de l'habitat et de l'énergie, la direction de l'habitat contribue à la notoriété de la métropole dans ces domaines, et à sa reconnaissance comme disposant d'une réelle expertise et d'une capacité d'innovation.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2023, au développement durable du territoire à travers la réalisation de plusieurs actions marquantes pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Dernière année de l'expérimentation régionale Habiter Mieux sur la promotion des matériaux biosourcés

En 2020, Brest métropole a été lauréate d'un appel à projet porté par la Région, la DREAL et l'Anah visant à mettre en place une expérimentation pour la promotion des matériaux biosourcés dans le cadre du dispositif "Habiter Mieux" de l'ANAH. Un animateur local dédié aux éco-matériaux dans le cadre de la plateforme Tinergie a été positionné à l'agence locale de l'énergie dans le cadre d'un mi-temps pour une durée de 3 ans.

La mission, qui a démarré au 1er janvier 2021, avait permis en deux ans de faire un premier état des lieux de la filière, de sensibiliser, former et de référencer des artisans engagés au sein d'une charte spécifique sur les matériaux biosourcés. Un parcours d'accompagnement s'est mis en place afin d'accompagner les ménages Anah dans l'usage et la mise en œuvre de ces matériaux. Dans ce cadre, un « catalogue des entreprises utilisant des isolants biosourcés », avec une liste d'artisans et des fiches métiers, a été mis en ligne sur le site Tinergie. Des visites de chantiers ont été organisées, en lien avec la DDTM qui intervient dans le cadre du suivi qualité mise en place pour les professionnels partenaires Tinergie.

L'année 2023, dernière année de l'expérimentation a vu les suivis et visites de chantier se poursuivre, avec établissement de rapports. Des fiches techniques de choix d'isolant ont également continué d'être éditées pour différentes typologies de parois. Une enquête sur les coûts de ces matériaux et leur évolution a été réalisée. Le chargé de mission a participé à l'organisation d'une formation « Propaille » au Lycée Dupuy de Lôme. Enfin, les rencontres et la mise en réseaux des acteurs œuvrant sur ce sujet se sont poursuivies : 2 bureaux de contrôle, 6 bureaux d'étude, 6 maîtres d'œuvre et une entreprise de menuiseries spécialisée ont été rencontrés. Des conférences ont été proposées à un large public : conférence : « Comment choisir un isolant ? » réalisée au cours de différents salons et « présentation de l'isolation et les matériaux biosourcés au Lycée Dupuy de Lôme » au près des 2nd général.

Visite de chantier à Plougastel-Daoulas



Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :

- Nb d'animation réalisées auprès des professionnels en 2023 : 15
- Nb de chantiers accompagnés : 43

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Description de la réalisation

Le FSL a pour vocation de favoriser l'accès ou le maintien en logement des ménages métropolitains en difficultés. Il œuvre via des aides financières à réduire les inégalités en favorisant notamment au maintien et à une meilleure gestion des énergies domestiques. Il intervient également via des aides indirectes dans l'accompagnement au quotidien des ménages et des partenaires investis dans les domaines de l'insertion par le logement. Le FSL est un...des outils locaux de lutte contre la pauvreté.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :

Le FSL rend compte annuellement de son activité à un Comité des Financeurs. Ce temps de bilan et d'échanges permet de mesurer objectivement l'action et les orientations budgétaires du FSL (nombre d'aides accordées, de ménages aidés, révision des agréments...) et de pointer les actions à développer ou à adapter.

EGALITÉ FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITÉ SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence.

Organisation de la participation de la direction aux formations sur la prévention des violences sexistes et sexuelles

Description de la réalisation

Dans le cadre de la proposition par la collectivité de formation à la prévention des violences sexistes et sexuelles, l'ensemble de la direction s'est organisée dès le début d'année 2023 pour que tou.te.s les agents s'inscrivent. Seules 4 personnes ont été retenues et ont pu assister à la formation au vu des places disponibles, aussi l'action sera-t-elle reconduite en 2024, jusqu'à formation de l'ensemble des agents en poste.

Perspectives (facultatif)

Poursuite de la formation des agents en 2024.

Identifier la réalisation dans les 6 axes du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

- Réaliser l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes du territoire
- Eradiquer les violences liées au sexe et à la traite des êtres humains

DIRECTION DES MOBILITES

MISSIONS

La mission de la direction est de **proposer et mettre en œuvre la politique de mobilité durable** sur le territoire de l'agglomération, en coordination avec les autres échelles territoriales.

De nouveaux enjeux de mobilité

Dans le domaine de la mobilité, la métropole doit faire face à des enjeux en évolution forte :

- Enjeux économiques et financiers :
 - o Efficience de l'offre publique dans un contexte budgétaire contraint liée à 2 crises consécutives sanitaire et économique (lié à la guerre en Ukraine),
 - o Augmentation sans précédent des coûts de l'énergie
 - o Retour de l'inflation et réduction des capacités d'emprunt
 - o Une fréquentation du transport public qui n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise sanitaire avec ses conséquences en termes de baisse de recettes par rapport aux objectifs contractuels.
- Enjeux environnementaux qui font muter les technologies et font apparaître de nouvelles obligations :
 - o La mise en œuvre d'une zone à faibles émissions mobilités (ZFEm), réduite à la seule obligation de « zone de vigilance » pour le 31 décembre 2024
 - o L'intégration des énergies propres à l'échelle du réseau de transport public, gestion intelligente de l'énergie,
 - o Le développement des infrastructures de recharge électrique pour répondre à l'augmentation des parcs privés et publics de véhicules électriques.
- Enjeux temporels :
 - o Accélération des processus de mutation, amélioration de l'adaptabilité,
 - o Évolutivité des contrats.
- Enjeux de service au public :
 - o La croissance continue de l'usage du vélo et ses conséquences en termes de services (location, stationnement, formation, sensibilisation) et le besoin en infrastructures
 - o Évolutions de la relation avec les administrés (accueil multicanal, montée en compétence de la proximité), de la gouvernance,
 - o Animation des acteurs pour faire évoluer les usages (travail avec les associations, PDME, approche descendante) et/ou veille sur les besoins et usages spontanés pour faire évoluer les services (approche ascendante),
 - o Développement des usages numériques et des risques de déshumanisation et mise à l'écart de certains publics
- Enjeux territoriaux de la métropole :
 - o Porter la réflexion sur les mobilités à l'échelle de l'Ouest breton élargi
 - o Introduction de dispositifs de gouvernance locale partagés.
- Enjeux de planification
 - o Révision du plu
 - o Nouvelles perspectives à l'horizon 2040.

RESSOURCES

L'organisation de la direction des Mobilités

La direction des Mobilités s'était recentrée en 2019 sur ses missions prioritaires de définition, animation et mise en œuvre d'une politique de mobilité métropolitaine. Il s'agit de fournir aux élus les outils d'aide à la réflexion et à la programmation sur le thème des mobilités, via le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui se décline en schémas directeurs, projets et actions. Cette mission est nécessairement complétée par l'accompagnement aux changements de comportements, l'animation des services de mobilité et le développement de leur efficience par le maintien en conditions opérationnelles de son patrimoine.

Pour ce faire, pilotée par un directeur des Mobilités, appuyé par une adjointe au directeur, également responsable du service Usages et promotion des mobilités, et d'un secrétariat constitué de 2 assistantes, la direction rassemble 4 services regroupant 24 agents :

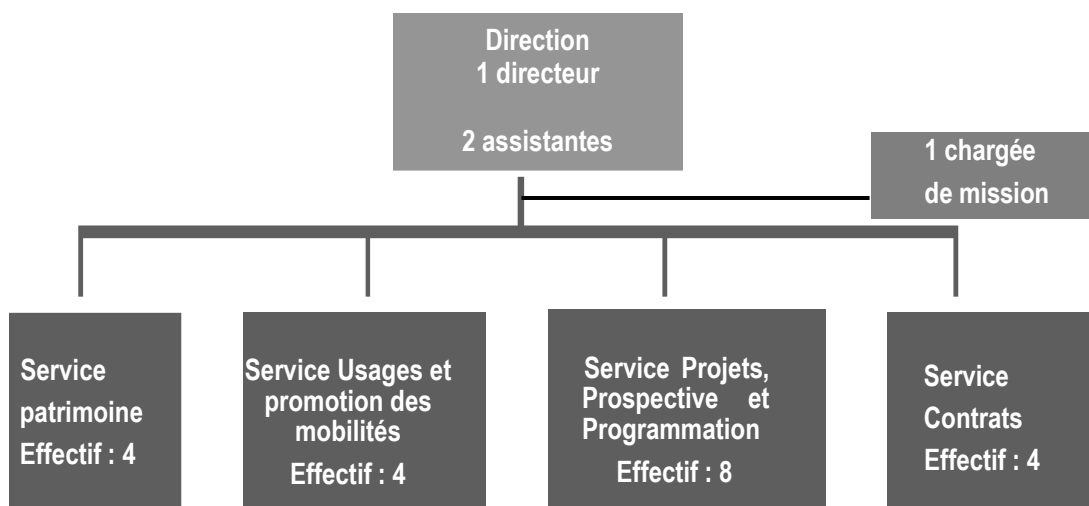
Un service Projets, Prospective et Programmation

Un service Usages et promotion des mobilités

Un service Patrimoine

Un service Contrat

Organigramme au 31/12/2023



Les actions menées par la direction ont nécessité, en 2023, un budget global de 72,3 millions euros en dépenses pour 60,7 millions en recettes réparti de la façon suivante :

Fonctionnement 54,3 M€ en dépenses et 59 M€ en recettes

Investissement : 18 M€ en dépenses et 1,7 M€ en recette

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Le contexte sanitaire 2020-2021 a laissé des traces en termes de fréquentation du réseau de transport public, qui n'est pas revenu à son niveau d'avant COVID. 2022 a surtout été marquée par des contraintes budgétaires fortes, qui ont pénalisé ou retardé certaines actions et diminué la visibilité sur les actions en cours ou à venir.

Des actions à fort enjeu ont pourtant été maintenues ou initiées en 2023, les grands projets ont été maintenus et sont rentrés en phase opérationnelle :

- La constitution d'une SPL stationnement adossée à Brest'AIM et la contractualisation d'un nouveau service public de stationnement
- La poursuite de l'adaptation des offres et des contrats des services de mobilités
- La fin l'expérimentation de location de vélos en libre-service en cours et le lancement du service sur de nouvelles bases
- Poursuite du projet « Mon réseau grandit » (études détaillées, enquête publique)
- La poursuite des travaux liés à la transition énergétique du parc de bus et du dépôt de Kergonan
- La poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur vélo

Le travail de prospective sur les grands enjeux de mobilité a repris avec :

- L'achèvement de la phase de concertation en lien avec le développement économique sur la logistique urbaine qui s'est conclue par un projet de charte

Piloter le projet Mon Réseau Grandit

Développement du réseau TCSP

Suite au vote en conseil de métropole du 15 décembre 2020, le projet est entré en phase opérationnelle en 2021. Deux contrats sont venus particulièrement illustrer cela : le mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec BMA SPL début 2021, puis la notification, fin juin 2021, du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération Mon réseau grandit. La phase avant-projet a pu débuter à cette date, ayant pour objet de caler la conception générale du projet, son insertion et de recalculer le coût d'opération. Elle s'est achevée courant du 1er trimestre 2022 et concerne le périmètre du projet dans son ensemble.

Le projet Mon réseau grandit comprend la réalisation de 5,1 km de tramway entre la gare et le CHRU Cavale Blanche, 4,3 km de BHNS entre la gare et Lambézellec et la réalisation de 9 Pôles d'échanges multimodaux sur le territoire de la métropole, dans les communes et le long des axes de TC structurants ou en projet. Au-delà de la réalisation de ces 2 lignes de transports, ce projet intègre un réaménagement de l'espace public dit « de façade à façade » permettant d'améliorer également les circulations piétonnes et cyclables. En cohérence avec le schéma directeur vélo de la métropole, 12 km d'aménagements cyclables seront créés. En termes de service, plusieurs abris vélos sécurisés favoriseront l'intermodalité le long des lignes de transport et dans les Pôles d'échanges multimodaux.



La déclaration d'utilité publique du projet reçue en avril 2023, puis l'obtention de l'autorisation environnementale en juillet ont été deux échéances réglementaires primordiales pour la suite du projet.

L'année 2023 a été marquée par la concrétisation sur l'espace public de la montée en puissance des travaux de déviation de réseaux réalisés à plus de 50% sur le corridor du tramway. En parallèle, la poursuite des études techniques a permis de conclure la quasi-totalité des contrats permettant la réalisation des travaux d'infrastructure. Une période de préparation des entreprises notifiées s'est engagée au second semestre pour débiter les travaux d'espaces publics et des ouvrages d'art dès le début d'année 2024.



Gérer le service public global de mobilité durable

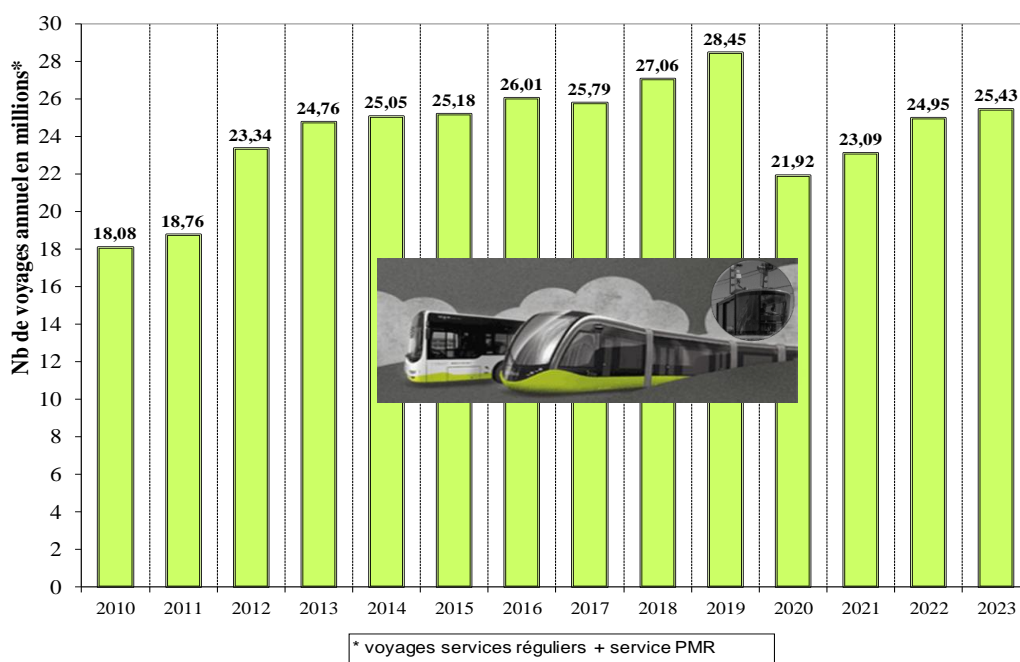
L'année 2023, quatrième année pleine du contrat de délégation du service public global de mobilité durable, s'est avérée chargée, car marquée par la mise en place d'un réseau travaux depuis le 22 mai, le développement et la diversification de l'offre Vélocibus, et le changement d'opérateur pour le service VéloZef. Le service VéloZef, désormais opéré par Fifteen en remplacement de Donkey Republic, a vu en 2023 la mise en œuvre de 185 vélos à assistance électrique en libre-service répartis dans 29 stations chargeantes sur les territoires de Brest, Plouzané et Le Relecq-Kerhuon.

La fréquentation du réseau de transport public (calculée à partir de clés de mobilités appliquée aux titres vendus) pour 2023 est de 25,43 millions de voyages soit une poursuite de la reprise entamée en 2021 après la forte chute constatée en 2020. Néanmoins, ces chiffres comptables ne reflètent pas la réalité de l'usage du réseau. En effet, les validations effectuées ne sont toujours pas au niveau des validations d'avant la période Covid. Les habitudes de déplacements, au regard du contexte actuel sont en baisse.

L'adaptation régulière du réseau fait évoluer le nombre de kilomètres pour atteindre 6,35 millions de kilomètres commerciaux en 2023.

Estimation de l'évolution de la fréquentation en voyages* 2010 - 2023

nombre de titres vendus par le nombre de voyage effectué par titre



Suivre le contrat de délégation Mobilités

Suite à l'attribution du contrat de DSP Mobilités à l'entreprise RATP Dev, depuis le 1^{er} juillet 2019, le service Contrats a poursuivi sur 2023 avec le délégataire, le suivi et la mise au point des dispositions contractuelles et financières. L'avenant n°8 approuvé par la délibération du Conseil de métropole du 27 janvier 2023 a permis de prendre en compte des ajustements dans l'offre de service et notamment concernant l'offre de vélos à assistance électrique en libre-service Vélozef et, des évolutions dans les plans pluriannuels du concessionnaire et de l'autorité délégante.

L'avenant n°8 n'a pas eu d'impact financier sur le montant du Forfait de Charges (FCn) ni sur l'Objectif de Recettes annuelles (ORn).

L'avenant n°9 approuvé par la délibération du Conseil de métropole du 23 juin 2023 a permis de prendre en compte des ajustements de l'offre de service en lien avec la phase travaux du projet « Mon Réseau Grandit » à compter du 22 mai 2023, de nouvelles conditions tarifaires à compter du 1^{er} septembre 2023, la remise gracieuse de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) au titre du forfait de charges définitif 2019, des évolutions à l'application de mobilité Bibus relatives aux itinéraires des personnes à mobilité réduite (PMR), des évolutions dans les Plans Pluriannuels d'Investissement de l'autorité organisatrice et du concessionnaire, des éléments non prévus initialement au contrat concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement et l'extension de la billettique en lien avec le projet « Mon réseau grandit » à horizon 2026.

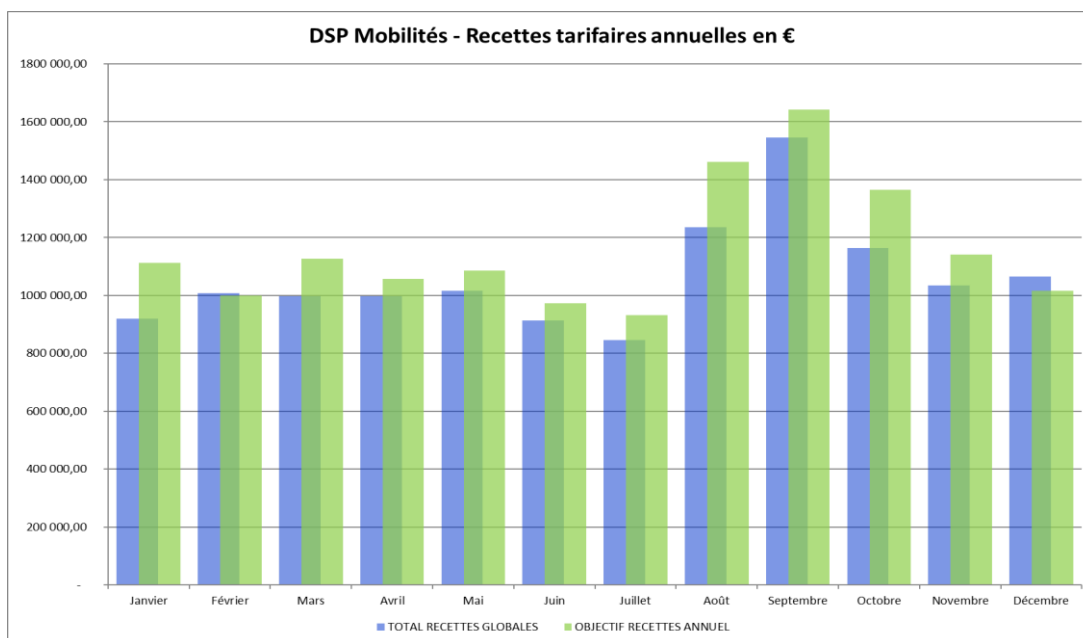
L'impact financier de l'avenant n°9 sur le Forfait de charges (FCn) est de +0,22% du montant initial du contrat. Il n'a pas eu d'impact sur l'Objectif de Recettes (ORn) pour 2023.

L'avenant n°10 approuvé par le Conseil de métropole du 8 décembre 2023 a permis de prendre en compte des ajustements de l'offre de service en lien avec la phase travaux du projet « Mon Réseau Grandit » à compter du 6 novembre 2023, des mesures de gratuité pour un samedi de décembre 2023, de nouvelles conditions tarifaires, à compter du 1^{er} janvier 2024, concernant les bornes de rechargement des véhicules électriques et les modalités d'abonnement de la

gamme tempo et des évolutions dans les Plans Pluriannuels d'Investissement de l'autorité organisatrice et du concessionnaire prévus à l'annexe 14 du contrat.

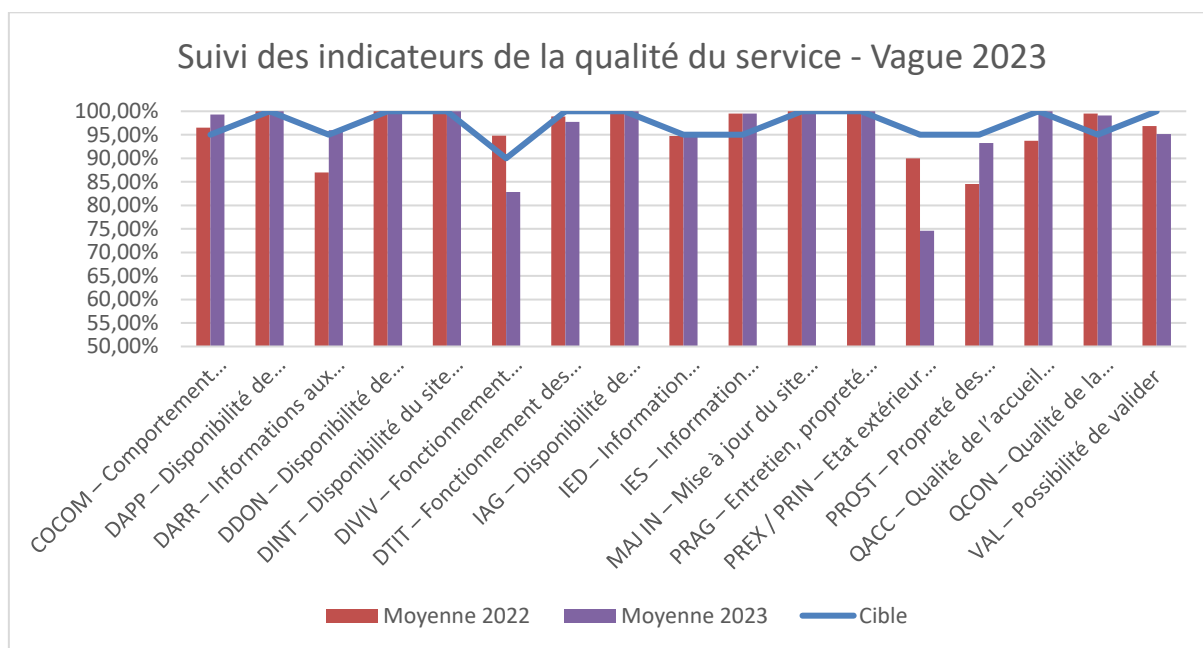
L'avenant n°10 a eu un impact financier de + 0,19% sur le Forfait de charges (FCn) et est de +0,01% sur l'Objectif de Recettes initialement fixé au concessionnaire.

Pour l'année 2023 et conformément aux dispositions du contrat de délégation, le montant du forfait de charges définitif versé par Brest métropole à BIBUS/RD Brest a été de 54,963 M€ HT. Sur cette même période, les recettes encaissées s'élèvent à 12,744 M€ HT (voir graphique ci-dessous), soit une hausse de +6,6% par rapport à 2022.



Les contrôles qualité (QS) sur le réseau se sont poursuivis comme indiqués dans l'annexe 8 au contrat de DSP Mobilités. 4 vagues de contrôles ont pu être réalisées sur 2023 (mars, juin, octobre, décembre). Les contrôles se déroulent sur une semaine avec des contrôles des bus et Tramway le matin à la sortie des dépôts mais également des contrôles « client mystère » en journée en embarqué et aux stations. Au total, 18 indicateurs sont contrôlés par vague.

En 2023, le montant des pénalités atteint 38 500 € et diminue de 4 000 € par rapport à 2022.



Depuis 2022, les échanges entre Brest métropole et RD Brest ont permis un suivi plus précis et régulier de ces contrôles qualité avec la tenue de réunion chaque trimestre. Par ailleurs suite à une réunion entre RD Brest et la Direction le 7 septembre 2023, un point d'étape concernant les actions entreprises et à entreprendre a permis de continuer à améliorer la qualité du service et la fluidité de la relation avec RD Brest.

Pour accompagner le service Contrats dans ses missions d'audit et de contrôle des contrats de DSP Mobilités, un cabinet de conseil a réalisé son rapport d'audit sur le rapport d'activité du délégataire pour l'année 2022 entre octobre et novembre 2023. Il a été présenté aux élus le 29 novembre 2023.

Suivre le versement mobilité (VM)

Le versement mobilité est affecté :

- Au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains et non urbains exécutés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité et organisés par cette autorité.
- Le versement est également affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de toutes actions relevant des compétences des autorités organisatrices de la mobilité au sens des articles L. 1231-1 et L. 1231- 1-1 du code des transports.

Il s'agit notamment :

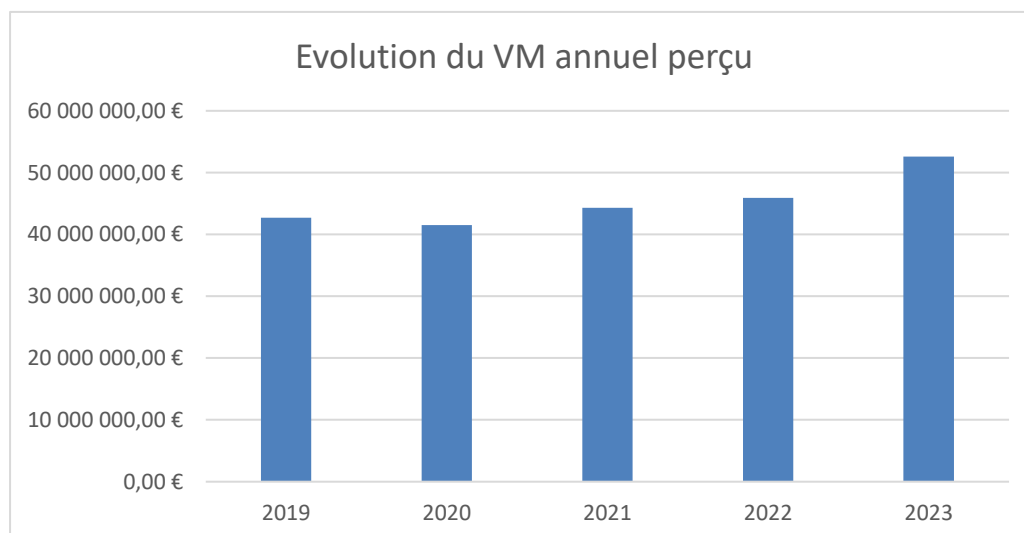
- Des services réguliers de transport public (pas de versement mobilité sans un tel service)
- Des services à la demande de transport public
- Des services de transport scolaire
- Des services relatifs aux mobilités actives
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules
- Des services de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité solidaire
- Des services de conseil en mobilité destiné aux employeurs
- Des services de transport de marchandises et de logistique urbaine afin de réduire la congestion urbaine.

2022 avait été une année charnière pour le VM au niveau national avec la mise en place d'un nouveau système de versement. 2023 aura quant à elle été une année charnière au niveau de la métropole avec le passage du taux de VM de 1,80% à 2,00% au 1^{er} juillet. Cette augmentation qui avait été voté par le Conseil de la métropole du 29 juin 2022, a pour but notamment d'assurer la soutenabilité financière du projet « Mon réseau grandit » ; de financer en propre une partie du coût de l'opération et de garantir le remboursement des emprunts à long terme.

Ainsi, l'augmentation du taux de VM s'est appliqué sur les salaires de juillet, qui ont été déclarés par les employeurs auprès de l'Urssaf en août et nous ont été reversés en septembre 2023. L'effet taux s'est donc fait ressentir sur les quatre derniers mois de l'année et a permis de récolter 1,9 M€ supplémentaire de VM.

Le versement mobilité représente un montant total de 52,6 M€ pour 2023. A ce chiffre se rajoute 271 924 € de compensation de seuil, montant lié au relèvement du seuil de l'exonération de VM de 9 à au 11 salariés et qui concerne les AOM qui lèvent le versement mobilité avant le 1^{er} janvier 2016.

La direction a collaboré aussi activement aux échanges et réflexions nationales sur ces questions en 2023 (réseau GART).



Expérimentation Proactive :

Première expérimentation d'administration proactive à Brest et en France : le GART (groupement des autorités responsables des transports) et la Dinum (direction interministérielle du numérique) avec le soutien de la start-up gouvernementale "Tous à bord" ont lancé un appel à volontaire pour mener une expérience d'administration proactive. Brest métropole a souhaité participer afin d'éviter le non-recours à la tarification solidaire auxquels les étudiants boursiers ont droit et de faciliter ainsi l'usage des transports en commun sur le territoire. Dans ce cadre, le CROUS a fourni les données nécessaires à l'établissement pas nos services informatiques d'un formulaire simplifié et personnalisé envoyé à l'étudiant boursier l'informant de ses droits. En seulement quelques clics, sans se déplacer et sans fournir de justificatifs ce dernier peut valider la démarche et ainsi déclencher la mise à jour de sa carte KorriGo ou bien se voir octroyer une carte KorriGo chargée de ses droits. Sur plus de 6 500 mails envoyés depuis début décembre, 10% des étudiants sollicités ont fait valoir leur droit.

Animer le plan de mobilité de la métropole (loi LOM)

Pôle d'échange multimodal de la gare SNCF

En parallèle de la ligne B de Tram et de la ligne D de BHNS dont le terminus est prévu à proximité immédiate de la gare SNCF, un travail partenarial a été ré- initié avec la région Bretagne et la SNCF afin de retravailler le programme d'opération pour une requalification à terme (horizon 2030) du pôle d'échange de la gare SNCF / Gare routière et de son parvis. Toujours en collaboration avec la direction Aménagement et Équipements Métropolitains et notamment la démarche Cœur de métropole (lien Ville / Gare / Port), le travail partenarial s'est poursuivi et intensifié avec la région Bretagne, la SNCF et l'État concernant le PEM Gare.

Accompagner les projets d'aménagement urbain et de voirie

La direction (via le service Projets, Prospective, Programmation) a été très sollicitée pour accompagner les autres directions, principalement la direction Aménagement et Équipements Métropolitains sur les projets qu'elles portent. Cela traduit une prise en compte toujours plus importante de la thématique « mobilités » et des questionnements associés tout au long des projets d'aménagement, depuis les instances de gouvernance jusqu'aux techniciens et prestataires. Cet accompagnement intervient soit sur des phases amont (schémas directeurs, préparation de cahiers des charges, appui à la réalisation et à l'analyse d'étude dédiées, etc.) soit en cours de projet (avis techniques sur des avant-projets, projets, etc.)

Les principaux projets urbains accompagnés en 2023, en plus du pôle d'échange multimodal de la gare SNCF, sont :

- Secteur du Frouvent
- Lambézellec
- Secteur Saint Louis
- Port de commerce
- NPNRU Recouvrance
- Bourg des communes de Guipavas et Gouesnou,
- Secteur du Rody / Coataudon
- Projet Siamorphose
- Guide des espaces publics du cœur de Métropole
- Accessibilité au Technopole
- Etudes urbaines St Pierre, Kastel Névez
- ...

La direction apporte également son appui à la définition des programmes d'aménagement de voirie sur le réseau structurant :

- Réseau de voirie d'intérêt métropolitain : participation aux études sur les échangeurs des routes nationales et départementales (RN 12, 265 et 165, RD 112 et RD 165), aux réflexions sur le contournement Nord de l'agglomération (RD 67, Europe, Tanguy Prigent, RD 205, Trémaudan, Desfossés, Loscoat, route de Kervao), aux réflexions sur la future Ligne B du Tramway (secteur Pont de la Villeneuve, desserte CHU).

- Participation aux réflexions Cœur de Métropole, opérations NPNRU de Bellevue, de Recouvrance, à l'étude urbaine de Lambézellec, etc.
- Définition de programmes d'aménagement sur voie structurantes : rue des 4 pompes, Avenue de l'école Navale, rue Mozart.

Par ailleurs, l'analyse technique de la direction a été sollicitée en 2023 sur 109 dossiers d'urbanisme (93 Permis de Construire, 7 Déclarations Préalables, 6 Permis d'Aménager, 3 Certificats d'Urbanisme) afin de formuler un avis sur les questions de mobilité et d'accessibilité, en augmentation par rapport à 2022 avec 83 dossiers (60 PC, 15 DP, 3 PA, 5 CU).

Planifier les déplacements tous modes, aux différentes échelles

La direction intervient sur des documents de planification en matière de déplacements à différentes échelles :

- Plans de mobilité de secteur (échelle du quartier) : Saint Marc, Bourg de Gouesnou
- Révision du Plan De Mobilité de la métropole prescrite en juin 2023 : initiation des réflexions et rédaction de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant au diagnostic « mobilités » du territoire

Suivre et exploiter les données de trafic

L'objectif est de mettre à jour régulièrement les bases de données Trafic et Accidents qui constituent un élément de diagnostic indispensable dans les études d'aménagement, de prospective comme outil de suivi et d'évaluation des politiques urbaines et routières.

Un travail de mise à jour des outils de suivi et d'observatoire a été initié en 2022. Le tableau de bord cyclistes est opérationnel depuis 2023 et montre une progression importante, avec une part modale progressant de 1,5% en 2018 (enquête EMD) à 4% en 2023 (estimation postes de comptages permanents). Le tableau de bord routier sera finalisé en 2024 pour sa part.

Ces observatoires sont complétés par un jeu de cartographies automatisées par commune et quartier de la ville de Brest dans le but de mettre à jour les trafics moyens en jour ouvré, aux heures de pointe du matin et du soir et les vitesses pratiquées en lien avec les vitesses réglementaires. Ces outils facilitent le diagnostic et l'identification de lieux problématiques sur le territoire de la métropole.

Créer et alimenter des couches consultables sur ArcGIS ou SIGEO

Le travail d'alimentation des couches d'informations géographiques s'est poursuivi, par exemple sur la localisation des parkings sur Brest métropole au vu de l'obligation de couvertures en panneaux photovoltaïques, l'identification des ralentisseurs et dos d'âne, etc...

Suivre l'évolution des accidents : Bilan 2023

La mise à disposition des données gendarmerie ayant évolué en 2022, avec la mise en place nécessaire d'une convention pour l'accès aux données de l'accidentologie des forces de l'ordre en 2023, une nouvelle formule du bilan accident est en préparation. La convention passée avec l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière permet l'échange des données accidents entre les forces de l'ordre et la direction des mobilités. Les précisions apportées par les services en lien avec la connaissance fine des territoires, apportent ainsi une donnée fiabilisée et pertinente pour l'ensemble des acteurs.

Les données indiquent une baisse du nombre d'accidents entre 2022 et 2023 avec 178 accidents en 2023 contre 195 en 2022. La baisse est également marquée vis-à-vis de la dernière année de référence pré-Covid avec 213 accidents en 2019.

Bien que le nombre de victimes soit à la baisse, la gravité a cependant augmenté par rapport à 2022 : 175 blessés légers, 43 blessés hospitalisés et 2 tués contre respectivement 195, 34 et 2 pour l'année 2022.

Les objectifs de réduction de l'accidentologie se poursuivent, en maintenant les efforts dans les différentes orientations suivantes, conformément aux orientations du Plan Local d'Urbanisme facteur 4 de janvier 2014 :

- Aménager les zones accidentogènes, identifiées par les bilans annuels d'accidents, en priorité celles où sont impliqués les plus fragiles (piétons, vélos, trottinettes). Pour les aménagements 2023, il peut être cité le giratoire Melville en giratoire à la hollandaise, le lancement des travaux de Keresseis avec la préparation de la connexion de la future piste cyclable sur la RD205 et les plateaux sur le Bd de l'Europe.
- Mettre en œuvre les préconisations du Plan Piétons adopté en janvier 2018, notamment conforter les Zones de Circulation Apaisée existantes, poursuivre leur extension et développer les Schémas locaux d'itinéraires piétons,

dégager la perception des passages piétons (cf. Loi LOM)

- Développer un réseau cyclable attractif, continu et sécurisé conformément au Schéma Directeur vélo 2020- 2025 adopté le 6 décembre 2019

Tout en poursuivant les actions de formation et de communication à l'attention de l'ensemble des usagers et usagères de l'espace public en leur rappelant le partage nécessaire de l'espace et le respect de l'autre.

Mettre en œuvre le Schéma directeur vélo en développant les aménagements cyclables

En 2023, la poursuite de la mise en œuvre du plan vélo s'est traduite par la réalisation de nouveaux aménagements cyclables et l'ouverture de voies piétonnes aux cycles ; ces voies représentent environ 236 km de linéaires réservés aux vélos, partagés avec les piétons (voies vertes) ou les bus (couloirs bus), ainsi que les zones de circulation apaisées (aires piétonnes, zones de rencontre).

Les principales réalisations sur le réseau vélo structurant ont été :

- L'aménagement du premier giratoire dit « à la hollandaise » de Brest métropole au carrefour Herman Melville à Brest, consistant en la mise en place d'une piste cyclable sécurisée dans l'emprise du giratoire existant, permettant d'améliorer les liaisons cyclables de l'entrée de ville du Port de Commerce
- La création de pistes cyclables rue du Docteur Kerrien à Brest, en remplacement des bandes cyclables pré-existantes. Cet aménagement améliore ainsi la sécurité de la desserte du collège des Quatre Moulins et de la salle Brest Arena
- La mise en œuvre d'une piste cyclable rue Ferdinand De Lesseps à Brest, permettant la desserte de la zone d'activité de Kergonan nord
- La création d'une chaussée à voie centrale banalisée rue St Vincent de Paul à Brest, desservant notamment la cité scolaire de Lanroze et la clinique du Grand Large
- La création d'une bande cyclable rue St Pol Roux à Brest
- La rénovation de la chaussée et l'amélioration de la chaussée à voie centrale banalisée rue de Kermonfort à Guilers, reliant l'entrée de ville côté sud au secteur du collège de Croas ar Pennoc
- La rénovation des bandes cyclables route du Dellec à Plouzané, sur une première tranche de travaux (2^{de} tranche prévue en 2024), reliant La Trinité au Technopôle Brest Iroise (site de la pointe du diable)
- La réalisation de la 1^{ère} tranche d'une voie verte piétons/cycles route de Lavallot au Relecq-Kerhuon (2^{de} tranche prévue en 2024)

Le développement de l'offre de stationnement vélo de courte durée sur la voie publique, se poursuit avec la création de 432 places, portant le total à environ 3300 places et se complète avec la mise en œuvre d'abris vélos et consignes individuelles ou collectives sécurisées représentant 56 places de stationnement.

Promouvoir la mobilité durable

L'année 2023 a permis de poursuivre **les animations du plan d'actions de mobilité durable**, avec notamment les initiatives suivantes :

La coordination des animations autour de Mai à Vélo sur l'ensemble de la métropole en proposant une communication groupée pour la seconde année,

- L'organisation, en lien avec la direction des Ressources Humaines, de plusieurs animations à destination des agents de la métropole visant à promouvoir les mobilités durables,
- L'organisation de plusieurs rendez-vous à destination du grand public ou des entreprises autour de la mobilité durable.
- La promotion d'une circulation à vélo et en trottinette « sécurisée » avec l'opération « cyclistes brillez ». Ces animations ont eu lieu en fin d'année 2023 auprès de 6 collèges de la métropole et l'UBO en février 2023.
- Edition d'un guide Pratik « Cycliste » permettant d'apporter aux habitants les principales informations pour faire du vélo en toute sécurité sur la métropole.
- Mise à jour de la carte des aménagements cyclables de Brest métropole.

Un axe dédié aux actifs et au grand public afin d'accompagner le « changement de comportement » :

Le challenge « Bougeons autrement à l'école » programmé lors du mois de mai a remporté un franc succès puisque 26 écoles ont participé soit plus de 4 000 élèves. Cet événement complète les interventions de sensibilisation mise en place avec Brest à Pied et à Vélo qui intervient dans plus de 8 établissements du primaire et 2 collèges au cours de l'année grâce à un marché de prestation.

Des formations à la conduite d'un cyclomoteur réalisées par Don Bosco via un marché de prestation. Au cours de l'année 2023, 26 classes de 5 collèges de la métropole ont pu obtenir une formation théorique.

Dans le cadre du Dispositif d'Adaptation des Parcours éducatifs, le service Usages et promotion des mobilités assure un soutien logistique des projets d'éducation routière (prêt de matériel pédagogique, livrets d'exercices, etc.). En tout, sur l'année 2023, 14 écoles ont pu être accompagnées.



En 2023, le programme Moby à l'école sur l'écoles des Hauts de Penfeld, de Forestou et du collège Croas ar Pennoc à Guilers s'est poursuivi. Ce programme vise à renforcer l'écomobilité scolaire. En 2023, une enquête déplacement et un diagnostic marchant ont permis de réaliser un état des lieux sur les pratiques de déplacement pour les trajets scolaires. Une sensibilisation auprès des élèves à la mobilité durable a été effectuée par l'association Brest à Pied et à vélo. En 2024, ce programme se termine avec la mise en œuvre des actions.

En 2023, Brest métropole a soutenu l'association Brest à Pied et à Vélo notamment pour l'organisation de la sixième édition du challenge « Tout à Vélo » qui intègre désormais les trajets utilitaires du 9 mai au 10 juin. Cette action a mobilisé plus de 1 000 participants.

Depuis 2023, Brest métropole propose aux particuliers résidant dans la métropole une aide à l'achat sous forme de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) jusqu' à 500 € selon le type de VAE et selon les conditions de ressources. Au cours de l'année 2023, Brest métropole a octroyé 1061 aides pour une enveloppe budgétaire de 358 892 €, en 5 décisions et 1 délibération.



Brest métropole confie à l'association Ehop la promotion de la 1^{ère} plateforme publique de covoiturage du quotidien OuestGo (à l'échelle du grand Ouest) et de son appli auprès du public et des entreprises. Dans ce cadre, un défi covoiturage au Technopole a eu lieu en septembre-octobre. 7 Employeurs et écoles, soit 770 personnes ont été mobilisées via 9 animations.

Par ailleurs, une campagne de communication a été déployée sur les communes au printemps puis été 2023, comprenant également la réalisation de pochoirs sur des parkings.

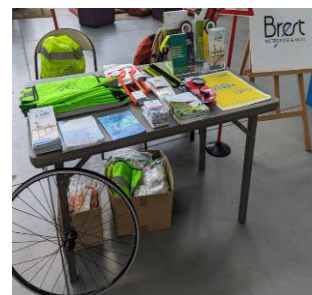
L'accompagnement des entreprises du territoire dans leur démarche de plan de mobilité employeur s'est traduit par une dizaine d'échanges individuels avec des établissements engagés et par l'organisation de 4 ateliers PDME dans l'année en donnant une bonne place à la promotion du covoiturage. Environ 50 établissements participent régulièrement ou occasionnellement à ces échanges.

L'atelier « Mobilités & Communes » s'est réuni en 2023 pour partager l'avancement de plusieurs dossiers transversaux entre Brest métropole et les communes. Les points traités ont concerné le Savoir Rouler à Vélo, la promotion du covoiturage et les animations autour des mobilités douces.

La direction participe aussi au travail de recherche-action initiée par l'UBO dans le cadre du projet FabMoBZH (fabrique des mobilités en Bretagne) qui vise à développer un réseau d'acteurs bretons autour du développement des solutions de mobilités durables.

Le service Usages et Promotion des Mobilités a par ailleurs préparé ou participé aux actions suivantes :

- Animation d'un stand Mobilité au Village Climat Déclic en novembre,
- Participation au « Kafé Mobilités », organisé par le Centre Social de Kerangoff en mai puis en novembre pour mieux faire connaître aux habitants les ressources de mobilité et identifier leurs attentes.
- Participation à la matinée nouveau arrivants Brest le 07 octobre



- Durant la Semaine Européenne de la mobilité, la direction a tenu un stand d'informations sur les mobilités au centre-ville, le 16 septembre et lors de la Foire St Michel le 23 septembre.
- Animation d'un stand Mobilités lors de l'évènement Brest Culture Sport Animation, le 09 et 10 septembre
- Organisation, en lien avec la maire de quartier de St Marc, de l'évènement « Faites du vélo ! » au Guelmeur avec un stand pour promouvoir les mobilités durables, le 29 mai
- A l'occasion de « mai à vélo », le stade de foot Francis-LeBlé a mis en place un accueil « vélo » à proximité des entrées. Un stand d'informations et de bons conseils pour circuler en sécurité dans toute l'agglomération était présent pour l'occasion le 14 et 21 mai.
- Lors de l'inauguration de la piste d'initiative vélo à Plougastel-Daoulas en mai, une animation a été proposée pour découvrir de l'offre de mobilité du territoire.
- Participation à la journée sécurité routière portée par la police municipale de Guipavas, le 11 mai.
- Dans le cadre du projet de mise à disposition de vélos pour enfants, porté par l'association Don Bosco, plusieurs journées de distribution de vélos ont eu lieu dans les quartiers de Keredern (le 13 juin), de Pontanézen (le 29 mars) et de Bellevue (le 04 octobre). Une centaine de vélos ont été distribués sur ces 3 quartiers.
- Animation d'un stand lors du Village des mobilités dans le quartier de Kérourien le 15 avril
- Participation à la journée des nouveaux étudiants à l'UBO le 07 septembre et à la journée des mobilités le 26 septembre, dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.



Favoriser l'apaisement aux abords des écoles

La direction a porté en lien avec les directions Proximité, Éducation et Voirie, la poursuite de la démarche de réflexion aux abords des écoles (diagnostic, enquête, concertation, propositions, mise en œuvre). Le travail s'est focalisé en 2023 sur la finalisation des interventions sur les écoles Rostand et Paul Eluard, ainsi qu'un accompagnement des réflexions autour de l'école Buisson dans le cadre de sa future restructuration.

Gérer le patrimoine nécessaire à la mission de service public

La gestion du patrimoine « mobilité » nécessite une attention toute particulière pour assurer le bon entretien du patrimoine indispensable au bon fonctionnement du service public. Cela couvre, les infrastructures, les systèmes, les bâtiments, la sécurité, des thématiques transports et stationnement.

Concernant les sujets traités durant l'année 2023 :

Etudier et mettre en œuvre le schéma directeur de jalonnement

Etudes 2023 :

- Amélioration du jalonnement des espaces verts
- Adaptation du schéma directeur en accompagnement des opérations de voirie (Keresseis...)
- Suivi du jalonnement sur Brest métropole : demandes locales, ZA et hôtels
- Entretien du patrimoine de jalonnement et de R.I.S

Réalisations 2023 :

- Equipement de 124 ensembles de jalonnement pour un investissement total de 65 000 € TTC

Entretien le patrimoine ouvrage de stationnement

Principales actions et coûts :

- Parking Colbert – 46 000 € TTC : renforcement des appuis de prédalles au droit des joints de dilatation.
- Parking Colbert – 10 000 € TTC : étanchéité terrasse
- Parking Colbert – 15 000 € TTC : création avaloir Eaux Pluviales niveau -3
- Parking Napoléon III – 10 000 € TTC : traitement de fissures + ancien IS à murer
- Parking Liberté – 9 000 € TTC : mise en place d'une grille avaloir niveau -2
- Parking Capucins – 5 000 € TTC : mise en place d'une pompe serpillère ascenseur est

Bornes de recharges des voitures électriques

Après la mise en service de 18 bornes sur l'ensemble du territoire de Brest métropole, en 2020, il a décidé d'installer une borne plus puissante de 50 kva au terminus de la porte de Guipavas en 2021. Courant 2022, 2 bornes de 50kva ont été commandées. Il est décidé d'attendre le résultat de l'appel à manifestation d'intérêt IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) avant de les installer. La reprise du contrat de la gestion des bornes par Bibus est effective depuis juillet 2022. Il s'agira de gérer les éventuelles installations des futures bornes.

La métropole a missionné un bureau d'études pour l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques sur son territoire conformément aux préconisations de la LOM.

Les 1ères orientations issues du schéma directeur brestois permettent d'axer la politique de déploiement sur une organisation par la collectivité de l'intervention privée en faisant intervenir les opérateurs privés via des appels à manifestations d'intérêt. L'investissement de la collectivité tendant à se réduire, au fur et à mesure de la couverture du territoire par les opérateurs

3 conventions d'occupation de l'espace public pour la mise en œuvre de stations-service de recharge de véhicules électriques ont été signées avec des opérateurs privés pour les sites d'Oceanopolis, Frouven et pour le P+R de Fort Montbarey.

Un Appel à manifestation d'intérêt auprès des opérateurs privés a de plus été lancé pour 10 à 15 sites en secteurs résidentiels denses de la ville de Brest.

Arrêts de bus

2021 :

Quelques modifications pour le réseau bus de septembre 2021 :

- Suppression de 18 arrêts de bus.
- Création ou réhabilitation de 20 nouveaux points d'arrêts, sans travaux de voirie.
- Travaux aménagements voirie sur 22 arrêts de bus, dont 6 sur la rue de Paris.

2022 :

- 16 aménagements/réaménagements d'arrêts
- + 8 arrêts en phase test avant travaux à Gouesnou
- Évolution des lignes de transport bus en Septembre 2022
- Préparation du nouveau réseau lié à l'arrivée du projet Mon réseaux Grandit

- Accessibilité du réseau bus : 82% de stations accessibles en 2021 et 90% en 2022.

2023 :

Avec le début des travaux MRG, la dépose de la majorité des abribus présent dans le corridor du tram et de BHNS a été effectuée. Afin de maintenir le service de transport en commun notamment par les lignes empruntant ces corridors, une quinzaine de nouveaux arrêts ont été créés impliquant des travaux de voirie et assurer dans la mesure du possible l'accès PMR.

La mise en place d'un abribus supplémentaire sur le PEM de porte de Gouesnou a permis d'améliorer les échanges entre les usagers du tram et des lignes BREIZHGO 20 et 21.

Marché fourniture et pose abribus non-publicitaires

Un marché de fourniture et pose d'abribus était actif jusqu'en octobre 2022. Le titulaire était Clear Channel. En 2022, 5 abris vétustes ont été remplacés.

Un nouveau marché de fourniture et pose d'abribus a été lancé en 2023.

Ce nouveau marché a été notifié le 25 janvier 2024. Il a été attribué au groupe MDO-SERVICE URBAIN.

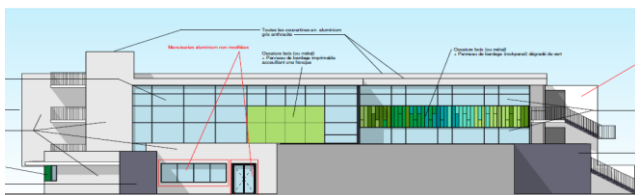
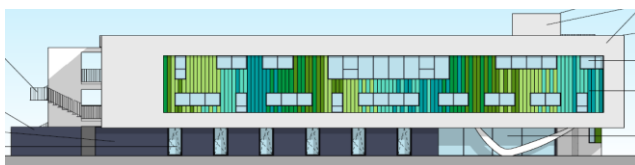
L'année 2024 sera essentiellement axée sur le renouvellement du mobilier impacté pour les émeutes de juin 2023 ainsi que par le passage de la tempête CIARAN. Environ 25 abribus sont concernés par un remplacement dès que possible.

Marchés maintenance et nettoyage abribus non-publicitaires

Marchés attribués pour 4 ans, de 2022 à 2025, à Service Urbain et Sevel Services.

Gérer le patrimoine bâti, les infrastructures du tramway, le suivi de la sécurité

- Poursuite des travaux de mise aux normes et de maintenance du dépôt Bibus de Kergonan (Reprise dégradation, obsolescences, équipement fatigué avec le temps...)
- Un marché de maîtrise d'œuvre a été ouvert courant 2023 afin de réaliser une rénovation énergétique complète de l'aile administrative des bureaux du dépôt bus (construite en 1999) :



- Remplacement total du mur rideau, y compris reprise doublages et peinture
 - Remplacement des menuiseries extérieures
 - Réalisation d'une ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur)
 - Déplacement des radiateurs
 - Réfection de la ventilation simple flux. Les travaux devront commencer à l'été 2024.
- Etude global (marché conception-réalisation) au dépôt bus suite à l'acquisition de bus électriques demandant de passer le site en classement ICPE. Le projet est, pour le moment, en phase étude, pour des travaux en 2025. Afin de permettre une refonte globale du site permettant d'intégrer au mieux la maintenance des bus électrique et leurs rechargement électrique).





- Le nouveau chenil des maitres-chiens départementaux est réceptionné sur la parcelle du dépôt bus....



- En 2023, les principaux arrêts d'urgence électrique coup de poing ont été remplacés.
- Relamping globale (LED) du dépôt bus dépôt tramway et plateforme tramway (notamment en station tram) budgété par Bibus.



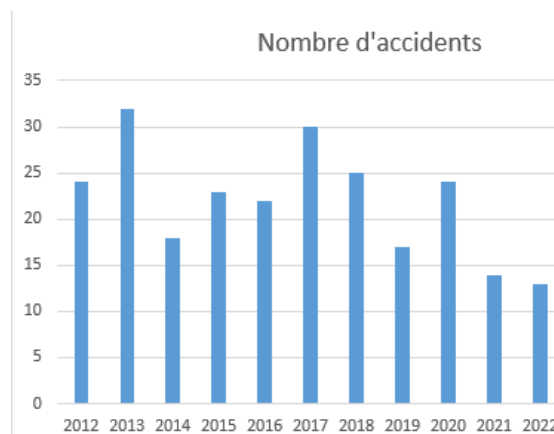
- Au dépôt bus, en 2023, des bornes de recharges de bus électriques et un bassin de rétention ont été mis en place.



- Poursuite en 2023 de l'amélioration des systèmes et équipements du tramway (évolution des équipements infrastructure tramway, équipement maintenance, évolution liée à l'obsolescence, continuer sur la reprise de 10 chambres de tirage multitubulaires, reprise infrastructures plateforme tramway, travaux sur la plate-forme tramway.).
- En 2023, l'évolution des équipements des rames tramway est toujours en cours d'études, essais et validations (en avance sur les réglementations actuels)
- En 2023-2024, opération de remise à neuf de la sellerie (aspect intérieur) des rames
- En 2023, au dépôt bus, à l'aide du budget GER, Bibus a réceptionné un auvent de protection des machines à laver les bus et rames



- En 2023, la RATP (Bibus) obtient un avis favorable pour la certification ISO 9001 (Système de Management de la Qualité), en réalisant un espace SharePoint interne. Une GMAO Bibus est en cours d'étude par RATP Dev. Puis les années suivantes, jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public Transport, Bibus se mettra à la recherche de la certification ISO 14001 "environnement" pour 2025. Puis l'ISO 45001 "Santé / Sécurité au Travail" avant la fin du contrat de DSP.
- Bibus mettra à disposition cet outil. En parallèle une GED et un outil SIG seront partagés à Bibus.
- Accompagnement et traitement de tous les sujets de sécurité évoqués en réunion avec le Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG). Suivi de l'accidentologie tramway et des pistes d'améliorations.



En 2023, 20 évènements (dont 13 collisions) avec le tramway ont eu lieu (en 2022 : 13 collisions). La prise en compte de chutes en rame ont été pris en compte depuis 2023 (demande du STRMTG).

Le nombre d'évènements tramway (collisions tiers et accidents voyageurs) est constant en comparaison avec les années d'exploitation précédentes. On observe une stabilisation du nombre de collisions avec tiers. Cette baisse est sans doute la conséquence de modifications des infrastructures menées en collaboration entre Brest métropole et Bibus depuis 2012. Nous restons vigilants à toute amélioration possible afin de diminuer ce chiffre.

Principaux sujets sécurité le long du tramway :

- Modifications du système de graissage TOR (Top Of Rail) : objectif de réduire les bruits de crissement en courbe
- Mise en place et essai d'amortisseurs bimodes : l'objectif est de limiter l'usure des roues et du rail
- Ergonomie du poste de conduite tramway : Plusieurs projets sont en cours dans le but d'améliorer l'ergonomie
- Brosses métalliques : nettoyage de la bande de roulement nécessaire en période automnale
- Révision 600 000 km : grosse révision de l'ensemble du matériel roulant tramway
- Protection des coffres BT (protection des équipements embarqué sur le toit des rames) : Suite aux périodes de fortes chaleurs et aux infiltrations d'eau,
- Dossier d'intégration du cyclable dans les carrefours tramway a été soumis au STRMTG
- Construction d'une résidence universitaire au 8 Rue Dupuy de Lôme, des aménagements de sécurisation du carrefour ont été réalisé et d'autres en cours d'études.

Chaque année, réalisation d'une campagne de sécurité par bibus en collaboration avec Brest métropole et le STRMTG.

But : informer les tiers (sensibilisation) sur les risques de collisions présents sur le réseau de transports en commun.

Gérer le service public de stationnement payant sur voirie et en ouvrages

Suivre les contrats de délégation du stationnement payant

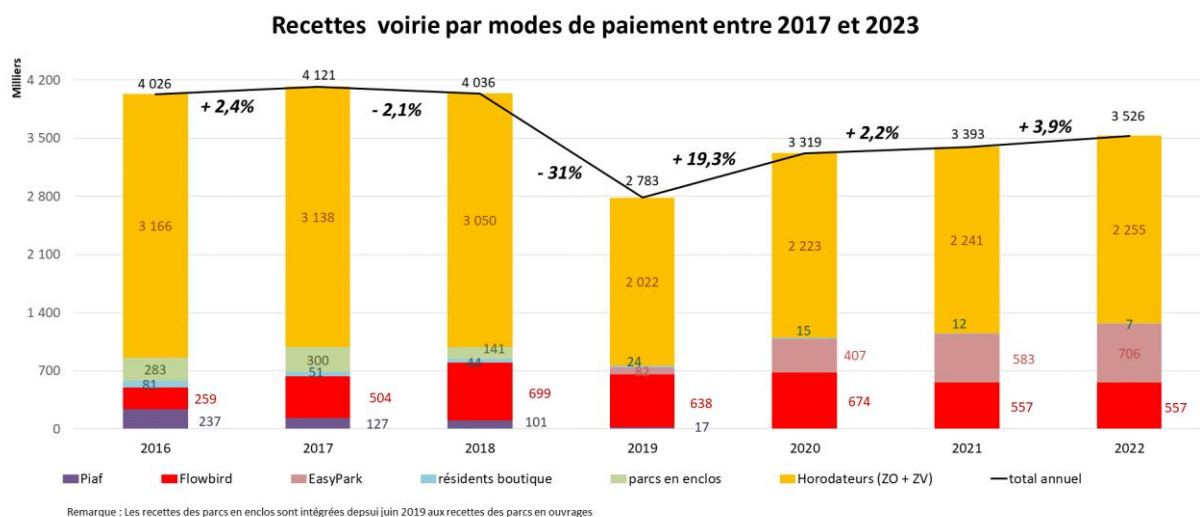
Le Conseil de métropole du 9 décembre 2022 a approuvé le projet de contrat déléguant la gestion et l'exploitation du service public du stationnement payant sur le territoire de Brest métropole à la Société publique locale Brest'Aim SPL. Ce contrat a été signé le 2 février 2023 pour une durée de 30 ans à compter du 5 avril 2023.

Le contrat comprend le financement et la réalisation d'un nouveau parc en ouvrage situé à l'angle de la rue Duquesne et de l'avenue Clémenceau, la rénovation complète du parc Saint-Louis, des investissements complémentaires sur la voirie et les parcs existants ainsi que l'exploitation de l'ensemble du service de stationnement payant en ouvrage et sur voirie (gestion technique et administrative, relation aux usagers...).

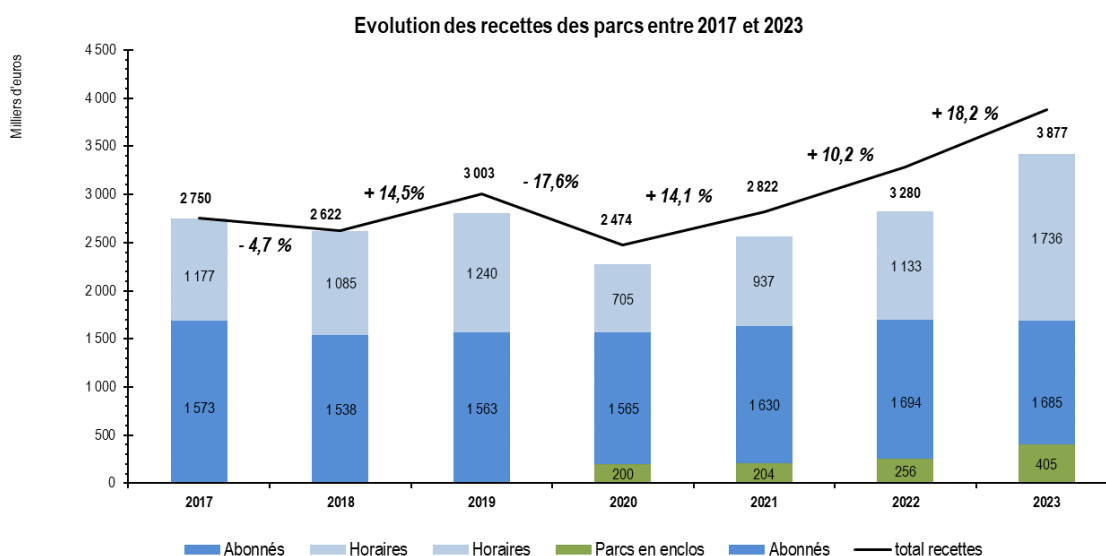
Pour accompagner le service Contrats dans ses missions d'audit et de contrôle des contrats de DSP Stationnement, un rapport d'audit a été réalisé sur les rapports d'activités du délégataire sortant Q-Park France, pour l'année 2022 en novembre 2023. Il a été présenté aux élus le 29 novembre 2023.

Bilan 2023 des recettes de stationnement payant

Les recettes du stationnement sur voirie atteignent 3,525 M€ en 2023, et marquent une hausse de + 3,9 % par rapport à 2022.



Les sept parcs en ouvrage et les trois parcs en enclos affichent 3,8 M€ de recettes (+ 18,2 % par rapport à 2022).



Ainsi, les recettes globales de stationnement payant représentent un total de 7 402 K€, en hausse de + 10,9 % par rapport à 2022.

Contrôle du stationnement payant - Bilan 2023 des Forfaits de Post Stationnement (FPS) et des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) instruits par la collectivité.

41 955 forfaits de post-stationnement ont été émis en 2023 contre 43 428 en 2022.

Sur ces 41 955 FPS émis, 1 077 recours administratifs préalables obligatoires ont été formés auprès de Brest métropole, soit un taux de contestation de 2.5% (3.3% en 2019, 2.8% en 2020 et 2021, 2.9% en 2022).

En 2023, la collectivité a traité 208 dossiers de requête de la Commission du contentieux du stationnement payant, contre 57 en 2019, 62 en 2020, 154 en 2021 et 149 en 2022. 157 décisions ont été rendues en 2023, contre 9 en 2019, 27 en 2020, 83 en 2021 et 118 en 2022.

Le total des recettes de forfaits de post-stationnement atteint 881 953 € (943 069 € en 2019, 531 574 € en 2020, 832 695 € en 2021, 956 790 € en 2022).

Fournir les éléments pour le développement d'une mobilité durable

Coordonner la politique de mobilité à l'échelle du Pays de Brest

La direction des Mobilités participe aux travaux et réflexions menés à l'échelle du Pays de Brest sur les questions de transports et de déplacement, dans la continuité du travail mené pour la réalisation de l'Enquête Ménages Déplacements. Il s'agit d'aller vers une plus grande cohérence et complémentarité des politiques menées dans les différents EPCI notamment en ce qui concerne les flux vers la métropole, prépondérants au sein du Pays.

Domaine concernés : covoiturage, transport interurbains (Breizhgo), vélo, ...

Le travail bilatéral avec les EPCI voisins de la Métropole s'est poursuivi occasionnellement en 2023 afin d'évoquer les interfaces territoriales et de prévoir la continuité des infrastructures de transports. Cela concerne notamment la continuité des itinéraires structurants inscrits au schéma directeur vélo (Plougastel – Loperhet – Landerneau).

Aller vers une logistique urbaine durable

La logistique urbaine est l'ensemble des activités qui optimisent les mouvements de marchandises (transport et stockage) dans les villes, en réponse aux demandes de l'économie locale et des habitants. La logistique urbaine représente en moyenne 20% des flux motorisés en ville. Elle concentre ainsi de nombreux enjeux économiques (approvisionnement des activités implantées en ville, livraisons aux consommateurs, emplois créés par le secteur, ...) mais aussi environnementaux (Qualité de l'air, bruit, congestion, transfert modal, ...) ou encore sociaux (partage de l'espace public, conditions de travail, ...).

Pour répondre à ces enjeux et optimiser les conditions de transport des marchandises en ville, la Métropole s'est engagée en 2021 dans la réalisation d'une charte de logistique urbaine durable via le programme national InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable) dont les objectifs sont les suivants :

- Informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine ;
- Structurer les filières économiques et leurs représentations ;
- Favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre des chartes de logistiques urbaines et les faire dialoguer avec les acteurs publics.

Ce programme, financé au plan national par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), est porté par différents acteurs dont le Cerema, l'ADEME et la CGI (confédération française du commerce de gros et international).

4 ateliers de concertation avec les acteurs locaux de la logistique (entreprises, chambres consulaires, institutions publiques, ...) ont été organisés au premier semestre 2023. Ils ont d'abord été l'occasion de présenter le fonctionnement de la logistique urbaine sur le territoire de la métropole, sur la base du diagnostic réalisé par l'ADEUPa en 2022. Ils ont

ensuite permis de définir les enjeux et besoins des acteurs du territoire pour aller vers une logistique urbaine plus durable, de définir les sujets à creuser, de proposer des actions concrètes et de les prioriser.

Le second semestre 2023 a été consacré à la formalisation du projet de charte de logistique urbaine durable de Brest Métropole avec l'appui des partenaires du programme InterLUD et de Bretagne Supply Chain. Une fois le projet rédigé, un nouveau temps de concertation a eu lieu avec l'ensemble des acteurs ayant participé à son élaboration lors duquel ils ont pu identifier les actions pour lesquelles ils souhaitaient s'engager dans leur mise en œuvre.

La démarche sera poursuivie en 2024 avec la signature de la charte par l'ensemble des parties prenantes et la mise en œuvre des premières actions.

Mettre en œuvre une mobilité peu émettrice en gaz à effet de serre

Bus électriques : une transition pour une mobilité propre et économe en énergie

Conformément aux objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Brest métropole s'engage dans la modernisation de son réseau de transports publics urbains par mutation technologique de son parc de bus. Cet engagement est également repris dans le contrat de délégation du service public global de mobilité durable signé avec RATP Dev. À présent, tous les bus commandés par la métropole sont électriques à batteries.

Après l'arrivée en 2021 de deux bus électriques HEULIEZ, la collectivité a réceptionné en 2022 neuf bus électriques commandés auprès de la centrale d'achat UGAP : 5 véhicules standards, de fourniture HEULIEZ et EVOBUS, et 4 véhicules articulés de fourniture EVOBUS. En 2023, trois nouveaux bus standards EVOBUS ont été commandés via l'UGAP, dont la livraison prévue à la rentrée 2023 a été retardée à février 2024.

Afin de pouvoir exploiter ces bus, plusieurs chantiers ont été menés par la métropole :

- L'installation de bornes de recharge

Après l'installation des premiers dispositifs de recharges de bus en 2021, dix points de charge ont été installés sur le parking du dépôt bus en 2022.

Après la conclusion d'un marché lancé en 2022, 38 points de charge ont été installés et mis en service au dépôt de Kergonan permettant de recharger les bus électriques jusqu'en 2030. Les installations intègrent les dispositifs nécessaires au respect de la norme ICPE applicable aux ateliers de recharge de bus : détection et extinction incendie, zone de quarantaine, bassin de rétention des eaux usées issues d'un incendie, etc. Il comprend enfin la fourniture et mise en service d'un logiciel de supervision et smart-charging indispensable pour maîtriser les consommations électriques et la recharge efficace des bus.

- La création d'un raccordement haute tension du site

Pour alimenter ces bornes de charge, le site a été équipé d'un raccordement haute tension par ENEDIS et d'un nouveau poste de livraison et d'un poste de transformation Haute Tension/Basse Tension.

- La rénovation de l'atelier de maintenance bus

La maintenance des bus électriques étant différente de celle des bus thermiques, une modification de l'atelier de maintenance s'avère nécessaire, permettant également une rénovation du bâtiment ayant plus de 40 ans. Cette rénovation présente de fortes contraintes techniques pour la continuité de service pendant les travaux et la maintenance pour de nombreuses années de bus thermiques et électriques. Sur 2022, une étude rendue fin 2021 a permis d'identifier un scénario répondant à ces enjeux et moins coûteux consistant en l'extension du bâtiment existant. La rédaction du programme des travaux nécessaires et de leur phasage a été confié ensuite à BMa SPL.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2023, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur vélo 2020-2025.



Description de la réalisation Schéma Directeur Vélo 2020-2025



Le schéma directeur vélo de Brest métropole a été adopté le 6 décembre 2019. Il est conçu sur une échéance volontairement courte (2025), pour favoriser le dynamisme des actions et se caler sur le calendrier de l'OAP Déplacements et du Plan Climat.

L'année 2023 a vu la collectivité poursuivre son action pour développer le réseau cyclable, à hauteur d'environ 6,7 kms d'itinéraires créés, améliorés ou nouvellement autorisés aux cycles :

- 0,95 km de pistes cyclables
- 1,25 km de chaudiou et bande de rives
- 1,6 km de bandes cyclables
- 0,86 km de voies vertes ouvertes aux cycles
- 0,8 km de voies réglementées en aires piétonnes et zones de rencontre
- 2 kms de nouveaux double-sens cyclables

Ces réalisations portent le total à environ 236 kms sur le territoire.

En 2023, l'offre de stationnement vélo a été enrichie de 432 places, ce qui porte le total à environ 3 300 places.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :



Mise en œuvre de nouvelles zones 30 et d'extensions de zones existantes sur les secteurs de l'Harteloire, de Kerinou et de Lambézellec à Brest et de hameaux à Plougastel-Daoulas, soit 17,8 km supplémentaires en 2023. Le total de linéaire en zone 30 est porté à 358 km. A noter en 2023 les études de Ville 30 pour les communes du Relecq-Kerhuon et de Plouzané, augmentant de manière significative à court terme le linéaire de voies apaisées sur la métropole.




Pas de mise en œuvre de zones de rencontre en 2023 mais plusieurs projets élaborés avec mise en œuvre pour 2024/2025 : Général Trobriand à St-Marc, ensemble de voies au Relecq-Kerhuon dans le cadre de l'étude Ville 30 et futures ZAC dont Kermabiven à Guilers. Le linéaire de zones de rencontre totalise 11,2 kms en 2023.



Mise en œuvre de deux aires piétonnes supplémentaires avec les rues Albert Thomas (Bellevue) au droit de l'école Langevin et Louis Hemon (centre-ville). Ce qui nous donne un total de 7 Kms d'aires piétonnes sur la métropole.



Mise en œuvre du projet Mon réseau grandit

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par le pictogramme 

EGALITE FEMMES/HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUE

La direction souligne avoir contribué à l'égalité femmes/hommes à travers une réalisation relative à la fonction employeur ou relative à la politique publique Ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : l'usage du vélo en ville, un atout pour la mobilité des femmes

Description de la réalisation

La mise en place du dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique révèle que 57.41% des demandes de subvention sont effectuées par des femmes (58.96% des demandes pour un vélo à assistance électrique classique, mais uniquement 43.75% pour l'acquisition d'un vélo cargo électrique).

Même constat sur la part de location moyenne ou longue durée d'un vélo auprès du service Vélocibus : 64% sont des femmes. C'est un marqueur fort sur notre territoire puisqu'une récente étude de l'ADEME indique qu'au niveau national les offres de location longue durée de vélos bénéficient en 1er lieu à un public féminin à hauteur de 53%.

Cette réalisation a été identifiée au plan d'actions égalité femmes/hommes de Brest métropole et de la ville de Brest pour sa contribution à :

Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision.

Pôle Ressources

Direction des Ressources Humaines

Direction Conseil en Organisation et Gestion

Direction des Finances et de la Commande Publique

Mission Stratégie Immobilière

Direction Patrimoine - Logistique

**Direction des Systèmes d'Information et des
Télécommunications**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS

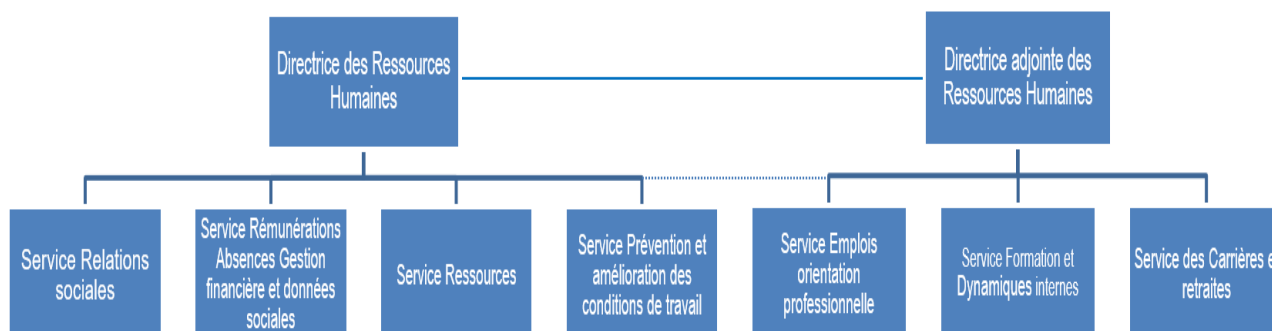
La direction des ressources humaines assure le portage de la politique ressources humaines de la collectivité.

Cette mission se décline en plusieurs axes :

- Apporter conseil et expertise sur les aspects RH à l'ensemble des acteurs et des actrices de la collectivité,
- Accompagner les services dans le but de permettre à la collectivité de remplir ses missions,
- Accompagner les agentes et agents dans leur évolution professionnelle,
- Contribuer à la prévention et l'amélioration des conditions de travail par une approche globale,
- Gérer les carrières et rémunérations au service du développement des compétences pour répondre aux besoins des usagers,
- Maintenir et développer un dialogue social de qualité,
- Contribuer à promouvoir et animer les valeurs humaines et managériales de la collectivité,
- Porter des politiques RH transversales concernant la responsabilité employeur.

RESSOURCES ET ORGANISATION

Rattachée au Pôle Ressources, la direction des Ressources Humaines est constituée de plusieurs services, pour un total de 86 emplois.



REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Apporter conseil et expertise sur les aspects RH à l'ensemble des acteurs de la collectivité

L'année 2023 a été marquée par plusieurs actions marquantes que sont :

- la réactualisation des lignes directrices de gestion pour la période 2024-2026,
- l'adoption d'un nouveau Plan Égalité Diversité,
- l'adoption du plan de formation 2024-2026,
- l'adoption du Plan de mobilité Employeur (PDME),
- la refonte des outils de communication interne et d'animation managériale (Equipage, conférences managériales, contribution aux ateliers « nos métiers nos regards »)
- le travail sur le renforcement de l'attractivité de la métropole (processus de recrutement, partenariat avec les acteurs de l'enseignement et de l'insertion)
- le protocole relatif aux consommations et conduites à risque au travail
- la mise en place d'un réseau PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique).

Des dossiers transversaux ont également ponctué l'année 2023 :

- Le bilan de l'expérimentation sur le télétravail à grande échelle, aboutissant à des ajustements et un nouveau cadre de télétravail,
- La poursuite du développement avec la DSIT, d'un espace agent-encadrant permettant différentes demandes en ligne telles que les demandes de CESU garde d'enfants, du supplément familial de traitement et l'accès aux bulletins de salaires,
- Le passage du SIRH en Veille Réglementaire Automatisée (avril 2023),
- Le travail sur la cyber sécurité veillant à se prémunir d'un tel risque,
- La collaboration avec la DSIT sur l'outil Power BI (Rapport Social Unique, données de la formation entre autres),
- La mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat,
- Le Ségur de la santé pour les travailleurs sociaux intervenant au sein de certains établissements.

Plusieurs évolutions organisationnelles ont été également suivies ou portées dans le courant de l'année 2023 :

- Des évolutions et ajustements des organisations de directions : direction déchets propreté (service ressources usagers communisation, équipe maintenance collecte), direction de la commande publique, direction de la proximité, direction éducations (dynamique éducative et jeunesse, divisions ressources), direction des espaces verts (service administration gestion, direction),
- Au sein de la direction éducations : modification de l'organisation pédagogique et mise en œuvre du projet d'ajustement de l'organisation technique à la division coordination éducative,
- La poursuite des recrutements sur la brigade de tranquillité urbaine,
- L'évolution du statut des agentes et agents du CHRS,
- La requalification des emplois à la direction Action Sociale dans le cadre de l'octroi du CTI (complément de traitement indiciaire),
- Les ajustements de l'organisation de la direction des Ressources Humaines (carrières-retraites, ressources et rémunérations-absences-données sociales).

Accompagner les services dans le but de permettre à la collectivité de remplir ses missions

La direction des Ressources Humaines apporte au quotidien son expertise aux services pour leur permettre de disposer des moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement.

Cette mission se traduit plus particulièrement par :

- la gestion des recrutements, de la mobilité à l'accueil des nouveaux arrivants : la direction assure la publication de l'offre, la réception des candidatures (environ 3 870 candidatures réceptionnées en réponse à des offres auxquelles s'ajoutent près de 1 840 candidatures spontanées dont la majorité est dématérialisée) et les présélections en lien avec les services, participe aux jurys de recrutement et aide à la décision.

En 2023, 462 recrutements ont ainsi été réalisés (contre 410 en 2022).

Recrutements externes	Femme	Homme	Total général
Catégorie A	12	7	19
Catégorie B	11	13	24
Catégorie C	48	82	130
Total général	71	102	173

Mobilité	Femme	Homme	Total général
Catégorie A	35	11	46
Catégorie B	30	19	49
Catégorie C	67	127	194
Total général	132	157	289

Total Recrutements	Femme	Homme	Total général
Catégorie A	47	18	65
Catégorie B	41	32	73
Catégorie C	115	209	324
Total général	203	259	462

Ainsi, 289 fonctionnaires ont effectué une mobilité interne en 2023 ce qui représente plus de la moitié des recrutements (63%).

Par ailleurs, l'unité orientation professionnelle a pour mission le suivi et la gestion des femmes et des hommes en situation de reclassement médical mais aussi les agentes et agents qui souhaitent se lancer dans un parcours de mobilité. Pour ce faire, un accompagnement individualisé leur est proposé pour l'élaboration de leur projet professionnel.

En 2023, dans le cadre des missions de l'unité, 162 agentes et agents ont été reçus en entretien individuel, ce qui représente 324 entretiens menés au cours de l'année 2023, décomposés comme suit :

- Réaffectations médicales : 190 (72 personnes reçues)
- Mobilités : 74 (61 personnes reçues)
- Contrats aidés (PEC) et apprentis et services civiques : 60 (31 personnes reçues)

S'agissant du dispositif d'insertion professionnelle, Brest métropole se saisit des dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés avec la mise en place des contrats « Parcours Emploi Compétences » au 1er octobre de chaque année.

En 2023, la collectivité a accueilli 9 contrats Parcours Emplois Compétences (PEC) bénéficiant tous d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés) conformément aux nouvelles dispositions réglementaires applicables dès les nouveaux recrutements. Pour rappel, en 2022, la possibilité de recrutement de PEC ayant été gelée par le gouvernement, il n'y avait pas eu de nouveaux recrutements de PEC.

On constate une évolution positive pour certaines personnes qui étaient en contrat PEC sur 2021 – 2022. En effet, des contrats leur ont été proposés puisque :

- 1 personne est devenue apprentie en septembre 2023 à la suite de son PEC à la direction Educations,
- 1 personne a été titularisée après une année en contractuel permanent travailleur handicapé à la Direction patrimoine logistique en mai 2023,
- 1 personne a poursuivi en contrat à la division coordination éducative,
- 1 personne, après rupture de son PEC pour entrer en formation CAP AEPE (accompagnement éducatif petite enfance) est actuellement en contrat depuis septembre 2023 à la direction Educations,
- 6 personnes ont poursuivi en contrat à la Direction Educations,
- 1 personne a poursuivi en contrat jusque juillet 2023 aux Espaces Verts.

En outre, en 2023, sur les deux campagnes de recrutements 2022-2023 et 2023-2024, la collectivité a accueilli :

- 30 apprenties et apprentis
- 17 volontaires en service civique

Etant précisé que 3 anciens apprentis ont été recrutés et sont actuellement stagiaires et que 2 personnes ayant terminé leur apprentissage sont toujours présentes dans la collectivité en tant que contractuels.

- Pour ce qui concerne le dispositif du « dialogue de gestion » lié à l'établissement des enveloppes financières « ressources temporaires » attribuées à chaque direction depuis 2015, il donne lieu, pour sa part, à des échanges réguliers avec les directions, via :
 - La transmission de suivis financiers mensuels,
 - La mise à disposition quadrimestrielle de données qualitatives sur l'emploi des ressources temporaires en lien avec l'absentéisme santé, le suivi des heures supplémentaires et complémentaires.

L'accompagnement des services s'est également traduit par :

- la définition d'une organisation du temps de travail adaptée au service public.

En 2023, cela a impliqué :

- L'accompagnement des services dans l'appropriation des nouvelles règles d'aménagement du temps de travail liées au passage aux 1607h.
- Le paramétrage du logiciel de gestion des temps, en lien notamment avec le déploiement du projet de veille réglementaire automatisée sur le logiciel de paie SEDIT RH à compter du printemps 2023.

- La gestion des 909 autorisations d'organisation avec télétravail dans le cadre de l'expérimentation 2022/2023, de leur gestion sur le logiciel de candidatures (mis en place à cette occasion avec le concours de la DSIT) à leur paramétrage dans KELIO. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan au cours de l'année 2023, qui s'est appuyé notamment sur deux enquêtes menées auprès des agentes et agents télétravailleurs ainsi que sur les encadrantes et encadrants. Ce bilan a permis de définir les bases d'un nouveau cadre du télétravail avec l'évolution de certaines modalités qui seront déployées en 2024.
- L'accompagnement des services et des collègues dans la gestion quotidienne et le paramétrage des logiciels de gestion des ressources humaines.

L'année 2023 a été également impactée par :

- Le déploiement du projet VRA (Veille Réglementaire Automatisée) au niveau du logiciel de paie SEDIT RH,
- Le départ des deux agentes du SIRH et la constitution d'une nouvelle équipe avec l'arrivée de deux collègues,
- Accompagnement de l'unité Recrutement sur le cadrage du projet de remplacement de logiciel de gestion des recrutements,

Accompagnement auprès du service Relations Sociales dans la gestion de l'arbre de Noël via des extractions de données.

- Le suivi et la gestion des absences :
 - Le service « ressources » assure l'accompagnement du personnel et des services dans le suivi et la gestion du temps de travail, des congés et des absences diverses, à travers la gestion du logiciel KELIO mais aussi l'accompagnement des agentes et agents et services hors KELIO.
 - le suivi et la gestion des comptes épargne temps,
 - la saisie des calendriers individuels de temps partiels et de jours libérés,
 - le suivi des dons de jours pour enfants malades ou proches aidants.

Au printemps 2023, dans le cadre de la réorganisation du service ressources, la gestion des congés bonifiés ainsi que les autorisations de cumul d'activités ont été transférées au service carrières.

Le service « ressources » assure également :

- l'accompagnement juridique de second niveau (les services assurant la compétence métier de premier niveau), le suivi des contentieux et précontentieux RH ainsi que l'accompagnement juridique des services et directions (incluant l'étude des demandes de protections fonctionnelles et des signalements au Procureur de la République, ces derniers en lien avec la Direction administration générale et affaires juridiques et avec le service prévention et amélioration des conditions de travail de la DRH). Ces thématiques sont traitées par la nouvelle unité « assistance juridique » créée en juin 2023. Cette nouvelle unité a également en charge, depuis le 1er novembre 2023, la conduite des procédures disciplinaires avec ou sans constitution d'un conseil de discipline (qualification juridique des faits, proposition, entretiens disciplinaires), auparavant gérées par le service « carrières-retraites ».
- La gestion des demandes d'assermentations auprès des services du Procureur et du tribunal judiciaire en lien avec les services.
- Les accueils physique et téléphonique de la Direction, l'équipe étant également en charge de la diffusion du courrier arrivé, du mandatement des factures relatives aux accidents de travail et maladies professionnelles dans le logiciel CORIOLIS.

Accompagner les agentes et agents dans leur évolution professionnelle

L'évolution de l'organisation des services de la collectivité nécessite une adaptation des compétences des agentes et agents ou un accompagnement collectif pour assurer une maîtrise optimale des missions. La formation est un des leviers pertinents pour atteindre la qualité attendue dans l'exercice individuel ou collectif de ces missions et tenir compte des transformations, des innovations liées aux métiers.

En 2023, le service Formation et dynamiques internes a poursuivi la structuration de son activité, et a pu mettre en place des formations en réponse aux besoins des différentes directions.

En 2023, le budget prévisionnel alloué à la formation est de 1,5 millions d'euros (dont 933 000 € pour la cotisation auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et 522 000 € de fonctionnement de l'unité formation et d'environ 125 000 € pour l'unité des dynamiques internes du service « formation et dynamiques internes »).

84 agents ont bénéficié de leur formation d'intégration en 2023 ce qui représente 475 jours au total ; il est à noter une augmentation des dossiers de dispenses partielles ou totales.

Les formations aux « Gestes qui sauvent » se sont poursuivies en 2023 avec 386 agents formés, par l'intermédiaire de formateurs internes et du prestataire Bureau Veritas.

Pour faire suite aux élections du CST nous avons activé, en lien avec le CNFPT et les Centres de Gestion (CDG) bretons, une formation sous forme de prestation payante « Formation hygiène, sécurité et conditions de travail des membres des Comités Sociaux Territoriaux et des Formations Spécialisées », complétée par une session sur la prévention des risques psychosociaux.

La rentrée 2023 a vu la reprise des cours d'initiation à la langue bretonne sur 3 niveaux (débutant, intermédiaire et approfondissement), soit 26 agents au total qui pratiquent sur le temps de leur pause méridienne à hauteur d'une heure hebdomadaire. Il est à noter qu'un agent des écoles bénéficie cette année du cursus Breton via le CNFPT à hauteur de 34 jours répartis sur l'année scolaire.

Afin de mieux appréhender les réalités du terrain et présenter l'offre du service, les conseillères et conseillers continuent à aller à la rencontre des directions et de leurs agentes et agents, parfois accompagnés de leur binôme assistante. Interventions lors de réunions de services, permanences pour répondre aux questions individuelles, ateliers de prise en main de la plateforme d'inscription en ligne au catalogue des formations CNFPT sont quelques exemples des actions qui ont été menées, à la satisfaction réciproque des acteurs et actrices.

Réalisations 2023 dans le cadre du plan prévisionnel de formation

L'année 2023 a été marquée par la prolongation du plan prévisionnel de formation pour la période 2020-2022 prolongé d'une année pour achever les différentes formations non réalisées du fait du contexte sanitaire. Il est à noter que le partenariat avec le CNFPT a été une réussite : 127 jours au total pour les agentes et agents de Brest métropole.

4 axes structurent ce plan de formation :

- Axe 1 : Soutenir la fonction managériale
- Axe 2 : Professionnaliser les agentes et agents dans leur métier et vers de nouveaux métiers
- Axe 3 : S'adapter aux évolutions sociétales
- Axe 4 : Accompagner les parcours professionnels tout au long de la vie

Quelques réalisations 2023 pour illustrer ces actions :

- **Axe 1 : Soutenir la fonction managériale**
 - 3 sessions de formation à la conduite de l'entretien professionnel, toutes catégories confondues : une session au 1^{er} semestre et deux en fin d'année.
 - Poursuite du déploiement du parcours management de la collectivité : 4 parcours dédiés aux encadrantes et encadrants de la collectivité ont été organisés soit 45 encadrantes et encadrants formés.
- **Axe 2 : Professionnaliser les agentes et agents dans leur métier et vers de nouveaux métiers**
 - Poursuite des formations en hygiène et sécurité (conduite d'engins, autorisation d'intervention à proximité des réseaux, permis poids lourds, prévention des risques liés à l'activité physique, travail en hauteur, risque amiante, ...). Ainsi 96 agentes et agents ont suivi des formations CACES (certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité : engins de travaux publics, de levage, d'élévation de personnes et de manutention) et 37 agentes et agents ont suivi des formations internes ou externes délivrant des autorisations de conduite. 93 agentes et agents ont bénéficié d'une formation permettant de délivrer une certification autorisant à travailler à proximité des réseaux (AIPR). 68 agentes et agents ont suivi une formation dans le domaine de la prévention des risques électriques (habilitations électriques). De nombreuses autres formations liées à la sécurité ont été également organisées : utilisation d'une tronçonneuse, collecte en sécurité, prévention des risques liés aux travaux en hauteur...

- La direction de la proximité a poursuivi le déploiement de sa démarche qualité accueil, 2 sessions ont ainsi été programmées en fin d'année.
 - La direction de l'action sociale a bénéficié de 3 jours partenariat avec le CNFPT pour le montage d'une formation destinée au personnel soignant (action dédiée aux non soignants programmée sur 2024) sur le thème de la communication positive thérapeutique en EHPAD.
 - Un parcours de formations « gestion de projet, animation de réunion, prise de parole en public », d'une durée de 7 jours a été créé sur mesure en partenariat avec le CNFPT. L'objectif de ce parcours est de permettre aux équipes en situation de pilotage de projets et d'études de disposer d'une formation adaptée tout en leur fournissant des outils d'aide à ce pilotage. Ce parcours va être mis en œuvre dans le cadre du plan de formation 2024-2026.
 - Tout comme les années précédentes, la DSIT a poursuivi les formations internes bureautiques appréciées par les agentes et agents.
Soit 29 sessions pour 131 agents initiés à Word, Excel, Outlook, One note, Powerpoint, La maîtrise de son environnement informatique...
 - Le Pôle développement Culturel, Educatif et Sportif a pu par ailleurs mettre en œuvre des formations collectives souhaitées par les services : « transmissions en crèche et observation du jeune enfant » pour la Petite Enfance, « gestes et postures du musicien » au conservatoire, « santé mentale des jeunes » en Médiathèques, « communication non violente » à la Coordination Educative...
Conjointement, l'ensemble des formations obligatoires et/ou sécuritaires du même pôle a également pu être mis en œuvre, telles que les formations HACCP, PSE1 et 2, CAEPMNS...
 - Priorités respectives des Directions de la Culture et de l'Education, les formations « Accueil des personnes en situation de Handicap dans les médiathèques » et « Violences faites aux enfants » ont pu continuer en 2023 grâce au partenariat avec le CNFPT : 88 agents ont été formés.
- **Axe 3 : S'adapter aux évolutions sociétales**
- Suite à l'ordonnance relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et dans la continuité de 2022, Brest métropole a formé 30 agentes et agents « référents » via la formation « Accueil de personnes en situation de handicap dans les ERP ». Une prochaine session en 2024 permettra d'atteindre les objectifs fixés.
 - 4 sessions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ont été menées en partenariat avec le CNFPT soit 56 agents formés.
Une formation sur les violences conjugales a été expérimentée par les responsables de la direction des ressources humaines sous forme d'un serious game avec le Centre Spécialisé en Simulation en Santé adossé au CHU de Brest (CESIM de Brest).
 - A noter, la montée en compétences d'un groupe de travail spécifique à la Direction de la Culture au sujet des : « violences sexistes et sexuelles en milieu festif », soit plus de 30 agents formés sur cette formation – action.
 - Les formations à la laïcité et aux valeurs de la République se sont poursuivies en partenariat avec le CNFPT.
 - Formation déontologie : les conduites à tenir et risques des agentes et agents publics ont été abordées lors d'une formation destinée à l'ensemble des Directrices, Directeurs et leurs adjoints. Plus de 60 agents ont ainsi été formés. Des actions complémentaires à cette formation ont également été mises en place : vidéos sur intranet, interpellation possible de la référente déontologue sur des réunions d'équipe...
- **Axe 4 : Accompagner les parcours professionnels tout au long de la vie**
- 66 agents ont pu bénéficier d'une préparation à un concours ou examen sur l'année 2023.
 - En 2023, la collectivité a validé 6 demandes de formations personnelles, dont 2 congés de formation nécessaires au déploiement de celles-ci.

- Les agentes et agents souhaitant faire des bilans de compétences ont été orientés vers la formation « Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle » proposée par le CNFPT avec des retours très positifs.
- 2 bilans de compétences et 3 validations des acquis de l'expérience (VAE) ont été accordées.
- Le service Formation et dynamiques internes (SFDI) travaille étroitement avec le service emploi et orientation professionnelle (SEOP) pour accompagner les agentes et agents dans leur parcours de mobilité et de reclassement. Il est à noter une croissance des sollicitations d'agents dits en mobilité et reclassement.
- A noter la plus-value des formations/initiations bureautiques proposées en interne par la DSIT pour les agents et agentes en reclassement.

L'accueil des stagiaires dans les services de la collectivité en 2023

Chaque année, la collectivité reçoit de très nombreuses demandes de stage et accueille des stagiaires de tous niveaux et profils au sein de ses services. Depuis mars 2023, les demandes de stage se font de manière dématérialisée via brest.fr dans l'optique de simplifier la démarche et de centraliser les demandes.

1867 personnes ont effectué une demande de stage auprès de la collectivité dont 1 272 femmes et 595 hommes. Au total, 882 stagiaires ont été accueillis.

Répartition des stagiaires par Pôle

Pôle Développement culturel, éducatif et sportif	Pôle Solidarités, citoyenneté, proximité	Pôle Espace public et environnement	Pôle Ressources	Pôle Développement économique et urbain	Direction générale des services
467	210	81	85	27	12

Niveau d'étude ou de formation des stagiaires	
Niveau I (doctorat)	0
Niveau II (licence, master, etc...)	137
Niveau III (BTS, DUT)	100
Niveau IV (BAC)	151
Niveau V (CAP, BEP)	90
Collèges	234
Autres (pôle emploi, mission locale, CLPS, GRETA, AFPA etc...)	170
Total	882

La majorité des stages a une durée de 2 à 8 semaines.

La collectivité a fixé à 18 mois maximum par pôle la possibilité d'accueillir des stagiaires dits « gratifiés » : pour une durée du stage au-delà de 44 jours de présence, d'affiliés au non, sur la base de 35 heures par semaine, l'employeur territorial a obligation légale de gratification.

En 2023, 21 stagiaires gratifiés ont été accueillis dans l'ensemble des Pôles :

- Pôle développement culturel éducatif et sportif : 4
- Pôle solidarités citoyenneté proximité : 5
- Pôle Espace Public et Environnement : 4
- Pôle Ressources : 2
- Pôle Développement Economique et urbain : 5
- Direction Générale : 1

Les services qui accueillent le plus grand nombre de stagiaires sont les services techniques : bâtiments, espaces verts, crèches, écoles, résidences pour personnes âgées, etc.

Chaque année, la collectivité accueille des élèves issus de différents collèges de Brest prioritairement des QPV (quartiers de la politique de la ville). Le but de cet accueil est de faire découvrir durant 3 jours les différents métiers et la diversité des missions de la collectivité. Les stagiaires sont accueillis directement dans les services pour leur présenter les métiers, notamment ceux dits « en tension » (pour lesquels les besoins de recrutement sont importants). En 2023, 1 session a été organisée en novembre.

Accueil des stagiaires en situation de handicap

21 stagiaires en situation de handicap ont été accueillis durant l'année 2023, pour une durée de stage comprise entre 1 et 4 semaines, essentiellement dans les secteurs des espaces verts, résidences pour personnes âgées, les mairies de quartier ou les écoles.

Gérer les carrières et rémunérations au service du développement des compétences pour répondre aux besoins des usagers

La direction des Ressources Humaines assure la gestion et l'information des agentes et agents pour toutes les questions ayant trait à leur rémunération et à leur carrière statutaire, de leur entrée dans la collectivité jusqu'à leur départ à la retraite.

o La gestion des carrières

La gestion des carrières implique en particulier :

- la mise en œuvre des réformes statutaires,
- le suivi des nominations et des titularisations,
- le déroulement des procédures d'évaluation annuelle, d'avancement d'échelon, de grade et de promotion interne,
- la gestion des positions administratives (détachements, congés parentaux, disponibilités...),
- la gestion des sanctions disciplinaires.

	Nombre total d'actes pris en 2023	Nombre d'actes pris en 2023 (catégorie C)	Nombre d'actes pris en 2023 (catégorie B)	Nombre d'actes pris en 2023 (catégorie A)
Nomination stagiaire (direct + concours)	117	101	10	6
Recrutement CTPH	13	10	3	0
Renouvellement ou avenant contrat CTPH	6	6	0	0
Recrutement/nomination par voie d'intégration directe et intégration suite à détachement	18	18	0	0
Recrutement par voie de mutation	28	15	6	7
Radiation des effectifs	38	26	6	6
Radiation des cadres (démissions, épuisement droits à disponibilité, refus de titularisation)	8	7	1	0
Prorogation de stage	4	4	0	0
Classement en catégorie B dite « active »	17	17	0	0
Nomination dispense de stage (Promotion Interne, concours)	2	2	0	0
<i>Détachement pour stage :</i>				
- Concours	6	1	4	1
- Promotion interne	23	13	5	5
Titularisation	135	95	29	11
Avancement d'échelon / chevron	1461	1084 (dont 30 retirés suite à avancement de grades)	217	160
Avancement de grade	187	127	49	11
Listes d'aptitude (grades et promotion interne)	32	13	12	7
Temps partiels	433	236	108	89
Temps partiels (surcotation)	17	6	6	5

Positions statutaires :					
Disponibilité	Nb arrêtés	114	57	28	29
	<i>Nb agentes et agents</i>	97	48	25	24
Détachement	Nb arrêtés	42	17	10	15
	<i>Nb agentes et agents</i>	42	17	10	15
Détachement pour inaptitude physique	Nb arrêtés	2	2	0	0
	<i>Nb agentes et agents</i>	2	2	0	0
Mise à disposition	Nb arrêtés	11	1	2	8
	<i>Nb agentes et agents</i>	11	1	2	8
Congé parental	Nb arrêtés	43	28	6	9
	<i>Nb agentes et agents</i>	27	18	4	5
Congé sans traitement	Nb arrêtés	1	1	0	0
	<i>Nb agentes et agents</i>	1	1	0	0
Congé de présence parentale	Nb arrêtés	11	0	11	0
	<i>Nb agentes et agents</i>	1	0	1	0
Congé proche aidant	Nb arrêtés	0	0	0	0
	<i>Nb agentes et agents</i>	0	0	0	0
Congé solidarité familiale	Nb arrêtés	0	0	0	0
	<i>Nb agentes et agents</i>	0	0	0	0

Par ailleurs, la gestion des carrières a nécessité la préparation et le suivi de commissions administratives paritaires (CAP, instance consultée sur certaines situations individuelles) :

	Nombre de CAP
Catégorie A	0
Catégorie B	0
Catégorie C	3
Total	3

o La gestion des retraites

L'unité retraites est chargée de la mise en œuvre du droit à l'information en matière de retraite et de l'instruction des dossiers de retraite.

Les agentes et agents sont reçus sur rendez-vous, pour s'informer sur leur droit à départ, solliciter des rectifications de leurs relevés de carrière, obtenir des simulations ou déposer leur demande de départ. 360 rendez-vous ont eu lieu courant 2023.

	Nombre de dossiers instruits en 2023
Liquidations de pensions retraite	
Vieillesse	59
Catégorie B active	2
Invalidité	18
Parent de 3 enfants	6
Carrières longues	21
Fonctionnaire en situation de handicap	0
Décès en activité/Réversion	3
Amiante	0
IRCANTEC	3
Démission	3
Conjoint invalide	0
Autres types de départs	3
Nombre d'enquêtes CARSAT (demandes de données sur compte de droits retraite CNRACL)	60
Dossiers de rétablissement des droits régime général, Ircantec	12
Dossiers de régularisation	6
Demande individuelle Modificative de Carrière cotisée	0
Demandes de remboursement IRCANTEC	6
Qualification Compte Individuel Retraite (QCIR) – générations 64 et 69	2450

En complément de ces actes de gestion récurrents, l'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme des retraites au 1^{er} septembre 2023. Cette réforme a impliqué l'appropriation de nouvelles règles par les gestionnaires. Un travail de communication sur la réforme a également été réalisé, lors de rendez-vous individuels auprès des agentes et agents concernés mais également auprès de l'ensemble des agentes et agents, par le biais d'un hors-série « Personnel infos » dédié à la réforme.

○ L'unité gestion financière et données sociales

Missions et ressources

En 2023, l'unité s'est restructurée avec l'arrivée d'une agente en charge d'études financières et sociales en matière de ressources humaines. Trois agentes assurent au sein de cette unité, l'élaboration tant du budget de fonctionnement dédié à la direction que celui de la masse salariale attachée à l'ensemble des personnels de la collectivité. Elles assurent également le suivi comptable de ces dépenses, l'élaboration des documents réglementaires (le rapport social unique et sa base de données sociales, le volet Ressources Humaines pour les Débats d'Orientation Budgétaire), et rapports. Elle produit également diverses études et notes internes.

L'unité contribue en outre à produire plusieurs synthèses mensuelles à destination de la Direction générale (suivi de la masse salariale, suivi des mouvements) ou des directions (suivi des ressources temporaires). L'unité gestion financière et données sociales est en soutien auprès des directions lors des réorganisations, par l'évaluation de l'impact financier des décisions, par la mise en œuvre des modalités financières des avenants à la Gestion Unifiée du Personnel, par la présentation de bilans financiers et par la transmission des masses salariales dans le cadre de projets subventionnés.

Cette gestion financière concerne une masse salariale de l'ordre de 162 millions d'euros répartie sur 7 budgets. Dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel, Brest métropole, en tant qu'employeur unique, met du personnel à disposition de la Ville de Brest et du Centre Communal d'Action Sociale. Le montant de la refacturation pour l'année 2022 s'est élevé à environ 71,3 millions d'euros. De même, une refacturation des dépenses de personnels est aussi opérée pour les services mutualisés entre la métropole et la ville (stationnement payant, mission

dynamique éducative et jeunesse) et les agentes et agents mis à disposition auprès d'organismes extérieurs (COS, Agence de la biodiversité...).

Réalisations 2023

En 2023, l'unité gestion financière et données sociales s'est attachée tout particulièrement à :

- Elaborer le rapport social unique (RSU) 2022, sa base de données et sa synthèse. Le RSU comporte plus d'une centaine d'indicateurs à renseigner touchant aux effectifs, aux rémunérations, à la formation, à l'évolution professionnelle, aux absences, ...
- Participer au déploiement de la veille réglementaire automatisée du logiciel RH.
Pour la mise en place de la VRA, l'unité est intervenue en soutien de l'ensemble des unités du service
- Mettre en œuvre des éléments de rémunérations :
Cela a concerné en 2023, le déploiement du complément de traitement indiciaire (CTI) pour les agentes et agents concernés et la mise en œuvre la prime pouvoir d'achat.

o La gestion des rémunérations

Missions et ressources

Les unités traitement et coordination de la paie (1 responsable et 2 agentes) et gestion de la proximité des agentes et agents (1 responsable et 10 agentes) réalisent l'ensemble des opérations nécessaires à l'élaboration des rémunérations, de la saisie des éléments de paie en passant par l'intégration comptable puis l'édition des bulletins de salaire jusqu'aux relations avec les services extérieurs (Recette, organismes chargés de percevoir les cotisations sociales ...).

51 040 bulletins de salaire ont été traités en 2023 soit 4 253 bulletins en moyenne mensuelle.

L'unité traitement de la paie intervient aussi dans le cadre des recrutements en établissant des simulations de salaire.

Evolutions 2023

L'année a été impactée par le passage du Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) SEDIT en VRA (veille réglementaire automatisée) sur la paie d'avril 2023. Ce projet a nécessité en amont et sur plusieurs mois la mise en place hebdomadaire d'un groupe de travail avec les collègues du SIRH, l'élaboration de procédures, une phase de tests, puis à partir d'avril une vigilance accrue sur les saisies de paie.

L'application des nouvelles réglementations ou dispositions de 2022 s'est consolidée en 2023 : l'extension du complément de traitement indiciaire (SEGUR de la santé), entre autres.

En 2023, le service a, par ailleurs, traduit en paie les différentes mesures nationales et locales : le versement de la prime pouvoir d'achat pour moitié, les évolutions de l'indice plancher (en janvier et mai), l'évolution de la valeur du point (au 1^{er} juillet 2023), les hausses successives du SMIC, le passage de 50% à 75% du remboursement transport domicile-travail, les évolutions sur les plus bas salaires.

Le service a continué le travail transversal avec la DSIT permettant aux agentes et agents de la collectivité ayant un « compte agent » de pouvoir effectuer d'autres demandes de manière dématérialisée (CESU gardes d'enfants, supplément familial de traitement), et d'accéder, via ce compte, à leurs bulletins de salaire de manière dématérialisée.



Agent

En 2023, l'unité gestion de proximité a traité :

- 122 demandes de médailles,
- 106 dossiers de CESU garde d'enfants attribués,
- 1081 dossiers de déclaration de situation familiale pour l'octroi du supplément familial de traitement (SFT)

Cette unité réceptionne par ailleurs les demandes d'autorisation spéciale d'absence (ASA), de congés de paternité, de maternité et d'adoption. En 2023, ces données représentent :

- 3082 demandes d'ASA pour 1345 agentes et agents
- 68 agentes en congé de maternité
- 38 agents en congé de paternité

○ **Le suivi et la gestion des absences de courte et de longue durée**

Missions et ressources

L'unité gestion de proximité des agentes et agents assure aussi le suivi des absences liées à l'indisponibilité physique de courte et de longue durée, du contrôle des arrêts à la gestion de dossiers plus complexes (longue maladie, maladie de longue durée, maladies professionnelles, accidents du travail, retraite pour invalidité) en lien avec les instances médicales placées auprès du Centre Départemental de Gestion du Finistère (Conseils Médicaux).

Réalisations 2023

La gestion des absences de longue durée, des temps partiels thérapeutiques, des aptitudes, des accidents de service / de trajet et maladies professionnelles (agents CNRACL), a continué à être impactée par la mise en œuvre du décret de mars 2022 sur la fusion des instances médicales. En effet, en 2023, les procédures de saisine ont évolué limitant les dossiers aux conseils médicaux mais nécessitant plus de demandes d'expertises médicales.

Les principaux dossiers instruits en 2023 :

Arrêts reçus au titre de maladie ordinaire, accidents, maladies professionnelles	7338 (9208 en 2022)
Dossiers de demande de reprise à temps partiel thérapeutique (1ère demande)	80 (77 en 2022)
Dossiers de temps partiel thérapeutique instruits (renouvellement)	172 (174 en 2022)
Dossiers instruits en commission de réforme / conseil médical en formation plénière	98 (113 en 2022)
Dossiers instruits au comité médical / conseil médical en formation restreinte	123 (186 en 2022)
Expertises médicales diligentées	454 (414 en 2022)

Contribuer à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail par une approche globale

Pour contribuer à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail, la direction des Ressources Humaines poursuit plusieurs priorités :

- Développer des actions de prévention pour diminuer les risques professionnels dans le but de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (évaluation des risques professionnels via le document unique, aménagement de postes, prise en compte des risques psycho-sociaux ...). Cette priorité se concrétise notamment par l'analyse systématique de l'ensemble des accidents. En complément, une analyse approfondie est effectuée pour les accidents :
 - graves,
 - ayant entraîné l'hospitalisation de l'agente ou de l'agent,
 - dont l'origine est un équipement ou une machine défectueuse,
 - à la demande de l'unité DRH Sécurité au Travail et/ou des assistantes et assistants de prévention.

Les demandes de reconnaissance de maladie professionnelle font également systématiquement l'objet d'une analyse approfondie.

	Nombre d'analyses approfondies réalisées	
	Accident du travail	Demande de reconnaissance de maladie professionnelle
Direction générale	0	1
Développement Culturel, Educatif et Sportif	3	7
Développement Economique et urbain	0	1
Espace public et environnement	4	6
Ressources	1	4
Solidarités Citoyenneté Proximité	1	5
Total	9	29

- Diffuser une culture de prévention des risques pour l'ensemble de la Collectivité notamment par le réseau des assistants et assistantes de prévention et au sein de la nouvelle formation en santé, sécurité et conditions de travail et des délégations. Règlementairement, la F3SCT doit se réunir au minimum trois fois par an. En 2023, cette instance a été réunie 4 fois.

	Nombre
Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT)	4
Délégation du FSSSCT	14

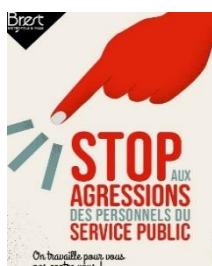
- Apporter une écoute et des solutions aux agentes et agents en difficulté sociale (suivi social et financier) ou psychologique ainsi qu'aux services (travail sur la cohésion d'équipe, protocole des agentes et agents agressés, etc...)

Concernant l'accompagnement social, en 2023, 238 agentes et agents ont été accompagnés par l'Unité DRH Action Sociale. Cela correspond à 668 entretiens.

En 2023, 601 agentes et agents ont bénéficié d'un entretien individuel auprès de la psychologue du travail. De multiples actions collectives ont été réalisées en 2023 : 3 médiations relatives à la gestion de conflits entre agentes et agents (6 personnes), 4 interventions de débriefings collectifs après des événements potentiellement traumatisants, à la demande de l'encadrement (37 agentes et agents), 4 déploiements du « Dispositif de soutien relationnel » (104 agentes et agents), à la demande des responsables de services, ainsi que 2 actions « points de situation » post « violences urbaines » qui ont permis d'identifier l'évolution des impacts des événements potentiellement traumatisants chez les agentes et les agents au fil des mois.

Dans le cadre de la coordination du protocole d'accompagnement des agentes et agents agressés par les publics ou usagers, le service a traité 77 agressions signalées qui concernaient 99 agentes et agents victimes (en 2022, 84 signalements pour 110 agentes et agents victimes).

En 2023 la collectivité a renouvelé la campagne de communication à destination des usagers, afin de les sensibiliser sur le sujet des agressions des agentes et agents publics. Les affiches ci-dessous ont ainsi été diffusées sur l'espace public.



- Assurer une surveillance médicale du personnel
Brest métropole a confié, par convention, le suivi médical professionnel de son personnel au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère. Les visites médicales et les

entretiens infirmiers ont lieu dans les locaux du service santé et sécurité au travail, 1 rue des Néréides, afin de conserver la proximité avec les agentes et agents de Brest métropole.

En 2023, le suivi médical périodique des agentes et agents se répartit comme suit :

Type d'examen	2023	Rappel des données 2022
Entretiens infirmiers	799	754
Visites périodiques médecin	1	2
Total visites périodiques	800	756

Les médecins de prévention déterminent les agentes et agents qui bénéficient d'un suivi médical annuel (Suivi Médical Renforcé) selon le poste ou l'état de santé des agents. Hormis ces suivis renforcés, le suivi périodique est effectué tous les deux ans.

En 2023, les médecins ont réalisé 295 visites médicales occasionnelles (à l'embauche, suite à reprise, à la demande de l'agente ou de l'agent, du médecin traitant ou encore de l'employeur, etc...). En 2022, 280 visites occasionnelles avaient été réalisées par les médecins.

- Depuis avril 2019, dans le cadre des signalements de violences internes au travail entre agentes et agents, le Service Prévention et Amélioration des Conditions de Travail de la DRH a créé une unité de recueils et d'informations, à effectifs constants. Cette unité mobilise 5 personnes du service qui se relaient sur une permanence téléphonique hebdomadaire. Il s'agit pour cette unité de recueillir les déclarations de violences internes au travail, d'informer les agentes et agents déclarants et/ou témoins, du déroulé de la procédure, de leurs droits, et de l'accompagnement qu'ils peuvent solliciter dans ce cadre précis.
L'unité de recueil écoute, informe et accompagne les agentes et agents tout au long de la procédure jusqu'à sa conclusion.
- Sensibiliser les agentes et agents de la Collectivité au handicap (formations, communication) et accompagner les agentes et agents ayant des restrictions médicales et/ou étant en situation de handicap (aménagement des postes de travail, aides financières, soutien individuel ou collectif, reclassement des agentes et agents déclarés inaptes à leur fonction).

La commission interne DRH « Maintien dans l'emploi » permet d'avoir une analyse partagée des situations et, de rechercher le plan d'actions le plus adapté à la situation de l'agente ou de l'agent et associe :

- Le Service Emploi et Orientation Professionnelle
- Le Service Prévention et Amélioration des Conditions de Travail
- Le Service Rémunérations Absences Gestion financière
- Le Service Carrières Retraites
- Le Service de Médecine préventive

La mobilisation collective pour favoriser le maintien dans l'emploi s'est poursuivie en 2023, notamment par la mise en œuvre d'études ergonomiques, d'aménagements de postes, d'Évaluations en Milieu de Travail (EMT).

Sur l'année 2023, 21 études ergonomiques ont été réalisées et 60 EMT ont été mises en œuvre.

Certaines et certains pour qui la médecine a émis des restrictions médicales sont suivis par l'Unité Absences Longue Durée, car leur état de santé ne leur permet pas de travailler.

	Nombre de situations examinées
Aménagements de poste	106
Réaffectations médicales	64
Situations bénéficiant d'un aménagement et d'une réaffectation	22
Situation pour information sans nécessité d'orientation	2
Absences	38
Total	232

A noter : 104 situations sont sorties du dispositif « Maintien dans l'emploi » au cours de l'année 2023.

L'année 2023 est la seconde année de la cinquième convention triennale (2022 à 2024) signée avec le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Maintenir et développer un dialogue social de qualité

La direction des Ressources Humaines a pour mission d'organiser et de faciliter le dialogue avec les partenaires sociaux dans la collectivité.

A ce titre, le service des relations sociales de la direction des ressources humaines est chargé du suivi de l'exercice des droits syndicaux (décharges/mandats, absences syndicales, grèves, moyens mis à disposition...) et de l'organisation des élections professionnelles, tous les quatre ans.

Au niveau de l'exercice des droits syndicaux, l'année 2023 compte 150 agents mandatés, dont 11 agents en décharge totale d'activités de service pour raisons syndicales. 280 notes relatives aux absences syndicales ont été produites. Concernant les mouvements sociaux, des préavis de grève nationaux ont été déposés chaque mois en 2023 (ex. : retraites), et 2 préavis de grève ont été déposés au niveau local (secteurs éducation et action sociale).

Le service des relations sociales assure l'organisation des séances du comité social territorial (CST), instance consultative qui émet des avis sur des situations d'ordre collectif. Elle est consultée sur de nombreuses questions et notamment sur l'organisation et le fonctionnement des services, sur les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, sur la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle, ou encore sur le rapport social unique. En 2023, 10 comités sociaux territoriaux ont été organisés sur 10 mois, 41 rapports ont été présentés pour avis et 3 rapports pour information.

En parallèle de ce dispositif règlementaire de dialogue social, sont organisées des réunions régulières avec chaque organisation syndicale (17 réunions au total en 2023) et des intersyndicales à thème en lien avec l'actualité de la collectivité : 30 réunions au total en 2023 (aménagement du temps de travail, réorganisations, réunions préparatoires aux CST, etc.)

Par ailleurs le service des relations sociales assure le suivi des interpellations syndicales. En 2023, sur les 275 interpellations, 266 ont donné lieu à une réponse de la collectivité (96,72%) et 9 étaient en cours de traitement à la fin de l'année.

Mettre en œuvre l'action sociale

La direction des ressources humaines a également pour mission de mettre en œuvre la politique d'action sociale au bénéfice des agentes et agents, répondant aux ambitions portées par la collectivité.

A ce titre, le service des relations sociales coordonne les partenariats avec le COS (comité des œuvres sociales), l'ASMB (association sportive : 674 pratiquants sur la saison 2022/2023) et les prestations relatives à l'arbre de Noël du personnel (chèques cadeaux et billetterie de spectacle), dont il a organisé la tenue le mercredi 13 décembre 2023. Le service des relations sociales est membre du comité Noël Pour Tous aux côtés du CCAS, de Naval Groupe, du CE des Armées et du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest.

Contribuer à promouvoir les valeurs humaines et managériales de la collectivité

De nombreuses actions récurrentes, et programmées tout au long de l'année, sont organisées par l'unité dynamiques internes :

- Journées d'accueil des nouveaux arrivants et arrivantes
- Petits déjeuners des cadres

Une attention particulière est portée sur la politique d'accueil des agentes et des agents nouvellement arrivés.

- Cérémonie des médaillées/médaillés et retraitées/retraités

Les dynamiques internes organisent également chaque année la distribution des médailles et diplômes aux personnes concernées. La cérémonie 2023 s'est tenue le 10 janvier 2024.

- Accueil d'un groupe de stagiaires de 3ème
- Collecte de mémoire du personnel

Un numéro hors-série du journal interne, comprenant une dizaine de témoignages d'agentes ou d'agents partis à la retraite, est diffusé chaque année.

L'unité dynamiques internes gère et anime les supports de communication interne nécessaires au partage des enjeux, des projets, des activités des agentes et agents et des services :

- Tandem/Equipage (le journal interne de la collectivité) : 2 numéros Tandem et 2 numéros Equipage parus en 2023 + 1 numéro hors-série Collecte de mémoire des retraités
- Personnel infos (le journal d'information des Ressources Humaines) : 11 numéros parus
- Intranet : 155 brèves diffusées en 2023.

Enfin, elle accompagne les services dans leurs actions de communication interne sur divers projets, notamment en 2023 :

- Déontologie : 2 vidéos de présentation des conflits d'intérêt
- 10 ans de la plateforme d'accueil téléphonique (quiz sur Intranet, appel à volontaires dans Personnel Infos et article dans Tandem)
- Plan climat : accompagnement du service et relai sur Intranet et Personnel Infos des escape game et des fresques du Climat
- Ateliers DD : accompagnement du service, coordination des supports de communication (affiches, bulletins d'inscription et flyers) et relais sur nos supports de communication interne
- ASMB et COS : relais sur nos supports de communication interne
- Mon réseau grandit : plan de communication interne sur le projet (un article sur le sujet dans chaque numéro du journal interne + relais Intranet des grandes étapes)
- Cybersécurité : accompagnement du dispositif et relais en interne (information auprès du service courrier et de l'équipe des concierges, animation des webinaires, information dans Personnel Infos et lors des journées d'accueil, appui sur des prestations de motion-design et infographie)
- Mobilité : Semaine de la mobilité, challenge Tout à vélo, promotion du covoiturage, télétravail, etc.
- Arkéa ultim challenge : relais interne et tirage au sort
- Regards croisés « nos métiers, nos regards ». Ce projet, dans le cadre du projet métropolitain Brest en 2050 a interrogé des agents et agentes de catégorie C en lien avec du public extérieur, sur leur vision du métier, l'objectif étant d'améliorer les pratiques. Le service Formation et Dynamiques Internes a mis en place le tirage au sort, les convocations pour 240 agents et agentes invités (75% de participation) et a participé à l'animation des 4 ateliers.

Le service a également participé à la mise en place d'une conférence managériale à destination de l'ensemble des cadres de la collectivité sur la thématique des « mutations françaises », animée par Jérôme Fourquet.

L'année 2023 a été marquée par l'aboutissement de trois projets structurants pour les dynamiques internes: la rédaction d'une stratégie de communication interne, la refonte du journal interne et le recensement des besoins de communication des directions en matière de communication interne en cohérence avec le recensement annuel de la direction de la communication et du marketing territorial sur le volet externe.

Les dynamiques internes et la direction des ressources humaines ont souhaité orienter la communication interne afin d'en faire un miroir des valeurs managériales portées par les élus/élus et les membres de la direction générale : confiance, proximité et engagement.

Une feuille de route stratégique a ainsi été formalisée dans le but de mieux structurer en interne les messages à véhiculer auprès des agentes et agents, insuffler une dynamique et une culture commune, et harmoniser les actions de communication interne avec les actions de communication déployées en externe à destination des habitantes et habitants.

3 axes structurent cette stratégie :

1. Valoriser les missions des agents et leurs impacts sur le territoire et le quotidien des habitants
2. Développer le sentiment d'appartenance à un collectif
3. Travailler sur l'image de la collectivité

C'est pourquoi, en cohérence avec ces objectifs, les dynamiques internes ont travaillé en 2023 à la refonte du journal interne : nouveau nom, nouvelle maquette (modernisée, plus aérée et illustrée), nouveaux membres et nouveau format du comité de rédaction. Ce nouveau journal interne a pour but final d'informer plus efficacement les agentes et agents, de vulgariser les articles et communications pour les rendre accessibles et compréhensibles de chacun et chacune.

Porter des politiques RH transversales concernant la responsabilité employeur

Les projets transversaux contribuent à développer durablement le territoire et à partager en interne les valeurs de bienveillance, de conciliation des temps, de cadre de vie.

- Construction et mise en place du plan de mobilité employeur (PDME), qui vise à optimiser les déplacements sur les plans économique, sanitaire et environnemental. Une attention est portée sur le déploiement et la mise en œuvre du forfait mobilités durables, et sur l'animation globale du plan de mobilité. Le plan de mobilité employeur a été validé en conseil municipal et en conseil métropolitain en fin d'année 2023.
- L'année 2023 a été marquée par la poursuite de l'expérimentation d'un nouveau cadre de télétravail, entamée en 2022, et par l'élargissement des critères d'éligibilité au télétravail. Un bilan de cette expérimentation a été élaboré à l'automne, et complété par une enquête auprès des responsables d'équipe pour définir des axes d'évolution du cadre. Il en est ressorti une grande satisfaction des intéressés (75 % des répondants et répondantes). Par ailleurs, deux évolutions majeures seront apportées en 2024 : la possibilité de télétravailler à la demi-journée, ainsi qu'une réflexion autour du télétravail en tiers-lieu et la possibilité d'obtenir une bonification du nombre de jours de télétravail quand l'agente ou l'agent réalise ses missions dans un de ces tiers lieux.



EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

La collectivité a fait évoluer son plan d'actions sur l'égalité femmes-hommes, pour la période 2024-2026. Les actions présentées dans ce document ont fait l'objet d'un recensement auprès des services de la collectivité, et ont été rédigées en cohérence avec les recommandations d'un audit réalisé en début d'année par l'AFNOR. Dans une démarche d'inclusion plus large, le contenu du plan d'actions a été élargi à la diversité et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il est désormais présenté en tant que plan égalité-diversité. En complément, un outil de suivi de ces actions a été construit, et leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle.

La formation « Agir contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail » s'est poursuivie en 2023 avec une session intitulée « lutte contre les violences sexistes et sexuelles ». Ces actions de formation seront poursuivies en 2024 en revoyant les méthodes d'animation (théâtre forum) afin de sensibiliser un nombre croissant d'agents et d'agentes.

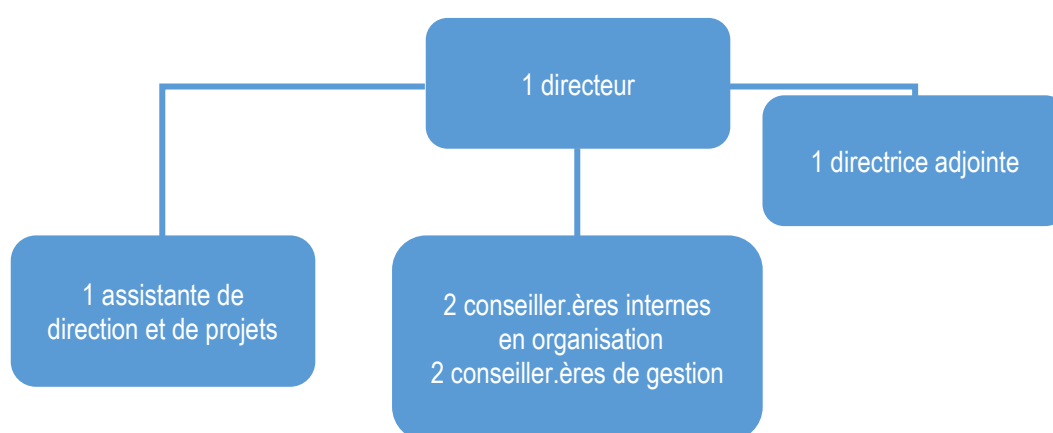
DIRECTION CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION

MISSIONS

La collectivité développe régulièrement des process d'amélioration de l'action publique. Elle le fait désormais dans un contexte de tension sur les finances publiques. Cette conciliation peut s'avérer complexe et délicate à piloter. Au sein du pôle Ressources, la Direction conseil en organisation et gestion a pour mission de faciliter et d'accompagner ces transformations. Pour cela, elle propose conseil, appui, expertise et accompagnement aux directions de la ville de Brest et de Brest métropole. Dans cette perspective, elle contribue également au dialogue stratégique entre les deux collectivités et leurs opérateurs.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la direction était de 7 personnes.



REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Conseil et accompagnement des directions de la ville et de la métropole dans leur conduite de projets

En 2023, la direction conseil en organisation et gestion a eu l'occasion d'accompagner plusieurs directions de la ville et de la métropole dans leur conduite de projet. À titre d'illustration, les principales missions d'accompagnement peuvent être citées :

- Auprès du Directeur général adjoint du Pôle Ressources : accompagnement au renforcement du dispositif de gestion de crise cyber
- Auprès de la Directrice générale adjointe du Pôle Solidarité, Citoyenneté, Proximité : accompagnement d'une réflexion sur organisation du pilotage et de la gestion des activités ressources du pôle

En plus de ces réalisations emblématiques, la direction a accompagné les différents pôles sur d'autres projets : déploiement ou relèves de systèmes d'information, ajustements d'organisation, élaboration de projets et d'offres de service, réflexion sur l'évolution des activités, conseils et appuis ponctuels...

Conseil en gestion

S'agissant de la mission de conseil interne en gestion assurée par la direction, la direction a réalisé, en lien avec les équipes du Conservatoire Botanique National de Brest, un travail sur l'évolution de la comptabilité analytique de l'établissement et a conduit des analyses budgétaires et financières ponctuelles en réponse à des demandes des directions (analyse des comptes d'associations partenaires de la collectivité, simulation des conséquences financières d'un recours à la location longue durée pour certains véhicules,...).

En lien avec la mission d'animation de la Maison commune, la direction a été amenée à travailler sur des analyses de business plan et de projections financières de sociétés dont la métropole est actionnaire ou partenaire, ainsi que le suivi des opérations sur le capital de ces sociétés (augmentations de capital, transferts d'actions, évolution des statuts et des pactes d'actionnaires, ...). Les principales missions réalisées à ce titre en 2023 ont été la participation au travail de rédaction du contrat de concession portuaire entre la société portuaire Brest-Bretagne et la Région Bretagne, l'augmentation de capital de la SEM BMA, ainsi que le début du projet SPL Attractivité.

Animation de la Maison commune

La direction a en charge l'animation de cette démarche innovante de dialogue stratégique entre Brest métropole et les opérateurs dont elle est actionnaire majoritaire (SEM, SPL) ou collectivité de rattachement (OPHLM). En 2023, dans le cadre posé par les feuilles de route stratégiques 2021-2026, un groupe de travail associant l'ensemble des opérateurs a été animé par la direction, avec la participation de la référente déontologie, sur la mise en place de dispositifs de prévention des risques d'atteinte à la probité au sein des opérateurs.

La direction a également assuré sa mission annuelle d'analyse des comptes des opérateurs et de rédaction des comptes rendus à l'actionnaire et organisé le comité annuel de pilotage de la Maison commune, qui s'est tenu en novembre 2023. Comme chaque année, le reporting stratégique de la Maison commune a été présenté en commission plénière du conseil de la métropole en décembre.

Appui aux chargés de contrat

La direction conseil en organisation et gestion apporte son appui aux chargés de contrat des différentes directions de la collectivité, sur les questions ayant trait aux modèles économiques et aux modalités de financements des contrats de délégations de services publics (DSP), de concession ou d'autres montages contractuels complexes. À ce titre, outre le travail lié à la participation à la vie des contrats (avenants, renouvellement, etc), la direction a été mobilisée en 2023 sur la clôture des contrats de DSP liés au stationnement payant, suite à la reprise du service en quasi-régie à partir d'avril 2023 et sur l'appui aux chargés de contrat pour l'analyse de demandes indemnitaires liées au contexte inflationniste. Enfin, un temps fort de l'animation du réseau des chargés de contrat a eu lieu en mai 2023 avec la tenue d'une formation internalisée à la Maison de l'International sur l'analyse financière et économique des contrats de DSP, en complément des réunions régulières du réseau.

Autres missions

La direction est responsable de la facturation des services communs à la ville de Brest et Brest métropole. À ce titre, elle a assuré en 2023 le calcul de facturation annuelle des services communs et organisé la session annuelle de la commission mixte permanente de contrôle.

La direction Conseil en organisation et gestion est également chargée de la coordination des réponses de la collectivité lors des contrôles de la Chambre régionale des comptes et d'autres corps d'inspections. Cette mission n'a entraîné que des sollicitations ponctuelles en 2023, sous forme de contribution des collectivités à des inspections concernant des partenaires associatifs ou à des enquêtes thématiques nationales.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :
Participation à la définition du volet financier du projet d'entreprise de la Société Portuaire Brest Bretagne

Description de la réalisation

La Direction Conseil en organisation et gestion a participé, en lien avec la Direction du Développement Économique et International, au travail collectif animé par la société portuaire Brest-Bretagne rassemblant les trois actionnaires publics de la société (Région Bretagne, Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest et Brest métropole) pour l'écriture du projet d'entreprise de la société, qui pose une vision à 40 ans pour le port de Brest, centrée sur sa contribution à la transition écologique. Le rôle de la direction a été de contribuer à un groupe de travail thématique finances, consacré au volet économique et financier de ce projet.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Par cette réalisation, la Direction contribue à un projet qui aura un impact positif sur la décarbonation du territoire

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Poursuite de la transition écologique d'un équipement majeur du territoire brestois.

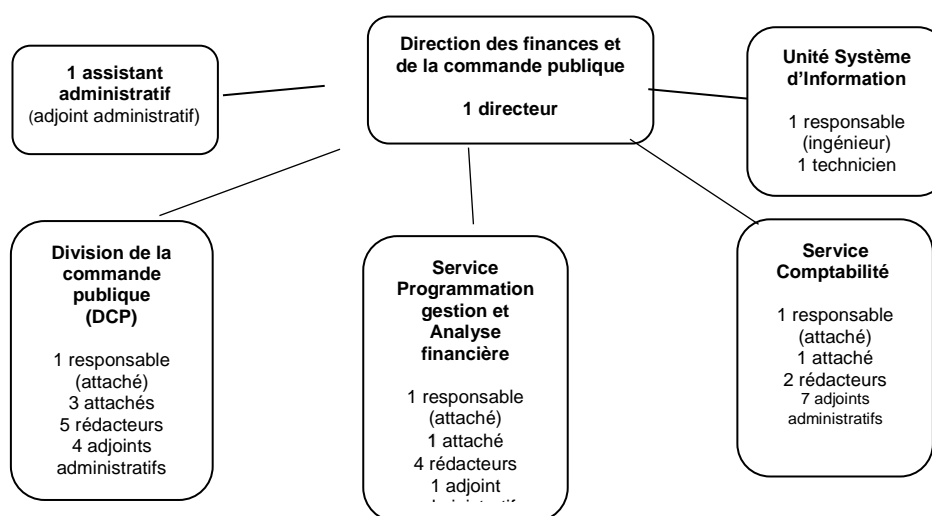
DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS

Apporter une aide à la décision sur les questions financières et fiscales
Garantir les procédures budgétaires et comptables de la collectivité.
Assurer la sécurité juridique des contrats
Accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de montages complexes
Porter l'efficience de la commande publique

RESSOURCES

Au 31 décembre 2023, la direction des finances et de la commande publique était composée de 39 agents :



Le service programmation, gestion et analyse financière regroupe 8 agents : 1 attaché responsable de service, 1 attaché responsable de l'unité dette et fiscalité, 1 rédacteur responsable de l'unité budget et programmation, 1 attaché chargé des productions budgétaires et fiscales, 3 assistants budgétaires et financiers (rédacteurs) et 1 assistant administratif.

Les missions relevant du service sont les suivantes :

- la préparation des étapes budgétaires et l'élaboration des documents budgétaires : rapport sur les orientations budgétaires (ROB), budgets primitifs (BP), des décisions modificatives (DM) et comptes administratifs (CA) de la ville de Brest et de Brest métropole,
- l'élaboration du Plan de mandat, l'actualisation et le suivi de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI),
- le suivi des autorisations de programmes/ crédits de paiement (AP/CP),
- la production des analyses financières et fiscales, rétrospectives et prospectives,
- Le suivi et l'analyse de la fiscalité locale,
- l'édition de tableaux de bord de suivi budgétaire, annuels et infra-annuels,
- la veille et l'analyse des textes législatifs et réglementaires ayant une incidence sur les finances locales.
- la gestion active de la dette (mise à jour à l'aide de l'outil informatique Webdette, mobilisations de l'exercice, réaménagements de dette...),
- le suivi de la dette garantie : délibérations et mise à jour du fichier informatique dans l'outil informatique Webdette,
- la gestion de la trésorerie : ajustements quotidiens dans l'objectif de tendre vers une "trésorerie zéro".

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

La production des analyses financières et fiscales rétrospectives et prospectives

Les prospectives budgétaires de Brest métropole et de la ville de Brest ont été actualisées sur la période 2024-2028 pour une aide à la décision en matière de stratégie financière à moyen terme, en vue de l'exécution de la programmation des investissements dans un contexte économique et financier contraint. Les résultats de ces prospectives ont été intégrés au rapport sur les orientations budgétaires pour 2024.

Le service a également conduit les analyses et simulations préalables aux décisions en matières de taux de fiscalité.

La préparation des étapes budgétaires et l'élaboration des documents budgétaires : rapport sur les orientations budgétaires (ROB), budgets primitifs (BP), des décisions modificatives (DM) et comptes administratifs (CA) de la ville de Brest et de Brest métropole

Le nombre de budgets (10) gérés par l'unité budget et programmation est demeuré inchangé : 9 budgets pour Brest métropole (dont 8 budgets annexes) et 1 budget pour la ville de Brest.

Le tableau suivant retrace le nombre de lignes budgétaires mouvementées durant l'année :

Lignes budgétaires mouvementées	2022	2023
Ville de Brest	1 213	1 327
Brest métropole – tous budgets	4 696	4 432
TOTAL	5 909	5 759

Gestion de la dette et trésorerie :

En 2023, le tableau suivant retrace l'activité du service concernant la gestion de la dette et de la trésorerie :

	Ville de Brest 2023	Brest métropole 2023
Nombre d'emprunts signés	0	8
Nombre de lignes d'emprunts gérées	27	83
Nombre de garanties d'emprunts accordées	2	15
Nombre d'emprunts garantis gérés	493	934

Pour Brest métropole :

En matière de gestion de la dette de Brest métropole, la fin de l'année 2023 a été marquée par le lancement d'une consultation auprès des établissements bancaires pour le financement du projet « Mon réseau grandit » à hauteur de 211,5 M€. Cette consultation a donné lieu à la rédaction d'un cahier des charges découpé en plusieurs lots.

Après dépouillement des offres, cette consultation a permis de sécuriser le financement du projet à hauteur de 195,5 M€. Le besoin d'emprunts résiduel donnera lieu à de nouvelles consultation en 2025 et 2026.

Au global, 4 contrats ont été signés et mobilisés en 2023 :

- **Budget Principal** : 15 M€ auprès de L'Agence France Locale (E3M+0,25% - 15 ans)
- **Budget des Déplacements** : pour des durées de 15 et 20 ans pour le financement du projet « Mon réseau grandit ».
20,5 M€ auprès de L'Agence France Locale (Taux fixe 3,65% - 15 ans)
7,5 M€ auprès de L'Agence France Locale (E3M+0,70% - 20 ans)
- **Budget Réseau de chaleur** : 4 M€ auprès de Arkéa (E3M+0,65% - 25 ans)

Un contrat d'emprunt assorti d'une période de mobilisation de 6 mois a été signé pour les reports sur le budget principal :

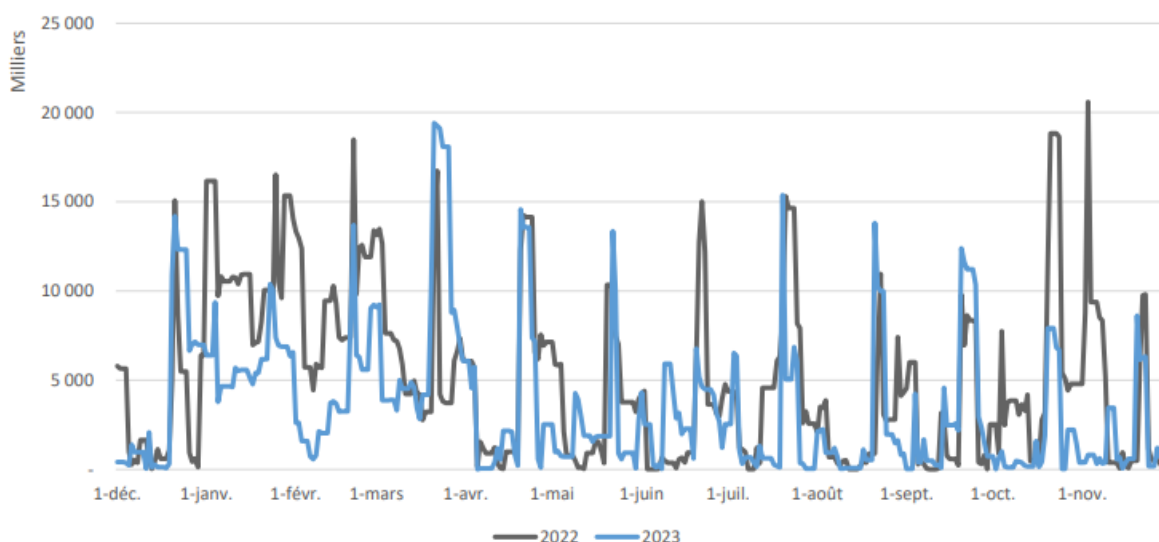
- 5 M€ auprès du Crédit Coopératif (Livret A +0,65% - 15 ans)

Trois contrats avec phase de mobilisation ont été signés sur le budget annexe des Déplacements auprès de l'Agence France Locale pour le financement du projet « Mon réseau grandit » :

- 17 M€ (E3M+0,64% - 4 ans in fine)
- 5 M€ (Taux fixe 3,76% - 35 ans)
- 20 M€ (Taux fixe 3,46% - 15 ans)

Par ailleurs, 1,78 M€ d'emprunts ont été remboursés par anticipation sur le budget annexe des déchets ménagers soit la totalité de l'encours.

Concernant la trésorerie, le graphique ci-dessous permet de suivre l'évolution du compte au trésor de Brest métropole et sa comparaison entre 2022 et 2023 :



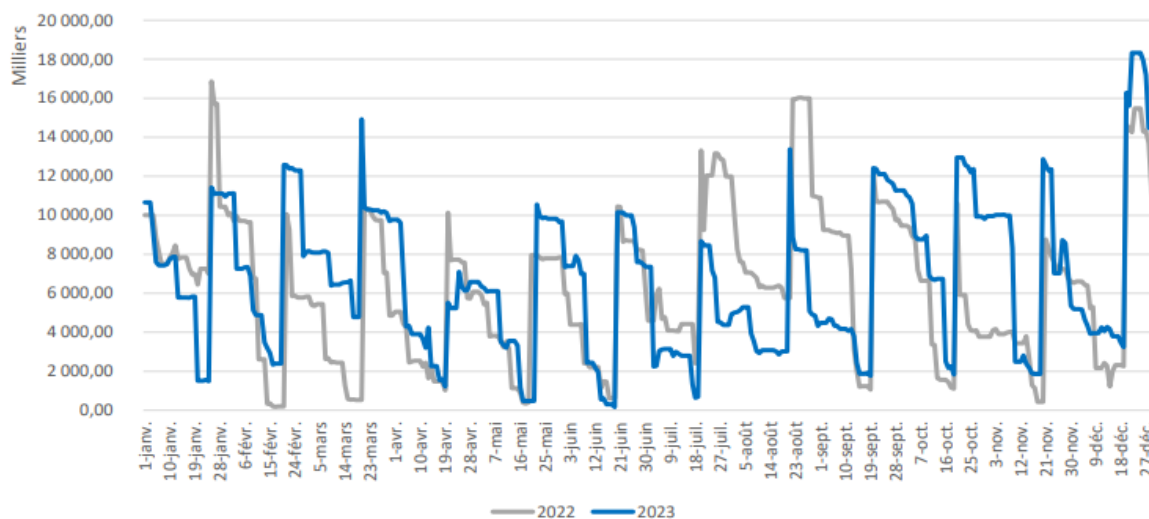
Le solde moyen de trésorerie sur l'année 2023 est de 3 302 000 € (contre 5 918 000 € en 2021).

En 2023, la métropole a souscrit à une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 18 M€ avec une commission de non utilisation de 0,05 % et une seconde ligne de trésorerie auprès d'ARKEA pour un montant de 12 M€ compte tenu des besoins de trésorerie croissants pour l'opération « Mon réseau grandit ».

Pour la ville de Brest :

Aucun contrat n'a été signé en 2023 pour de nouveaux emprunts.

Concernant la trésorerie, le graphique ci-dessous permet de suivre l'évolution du compte au trésor de la ville de Brest et sa comparaison entre 2022 et 2023 :



Le solde moyen de trésorerie est en hausse sur l'année 2023 avec un peu plus de 6 600 000 €.

Il convient de préciser que la ville de Brest a réduit le plafond de sa ligne de trésorerie de 10M€ à 6M€ qui n'a cependant pas été utilisée en 2023.

Le service de la comptabilité :

Le service de la comptabilité se compose de 3 unités : factures/mandats/titres, exécution comptable des marchés et gestion de l'inventaire, TVA et FCTVA

Les principales missions du service sont les suivantes :

- l'enregistrement des factures, le contrôle des pièces justificatives de mandats et des titres, la validation et l'émission des mandats et titres et leur transmission à la trésorerie pour paiement,
- la validation et la mise à jour des tiers de la collectivité dans le logiciel Coriolis,
- l'exécution comptable des marchés et des contrats,
- le pilotage des démarches de modernisation de la chaîne comptable,
- la gestion de l'inventaire et des opérations de TVA / FCTVA, le calcul des amortissements et provisions, le suivi comptable des opérations sous mandat.

Les principaux indicateurs d'activité 2023 en matière de comptabilité sont les suivants :

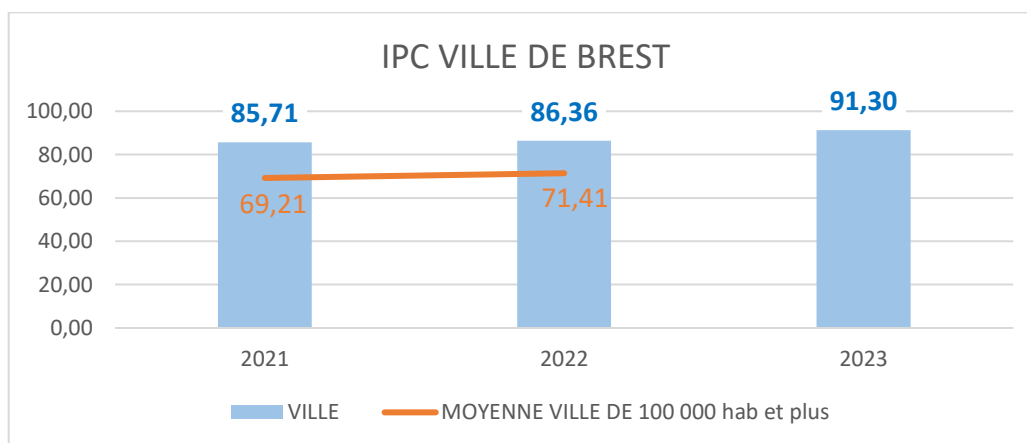
	Ville de Brest	Brest métropole	Total 2023	Rappel 2022
Nombre de factures enregistrées	13 698	24 818	38 516	38 848
Nombre de mandats de paiement et d'annulation émis	15 328	31 583	46 911	46 406
Nombre de titres de recettes et annulation de titres émis	5 243	5 732	10 975	9 221
Nombre de marchés créés dans Coriolis	271	505	776	842

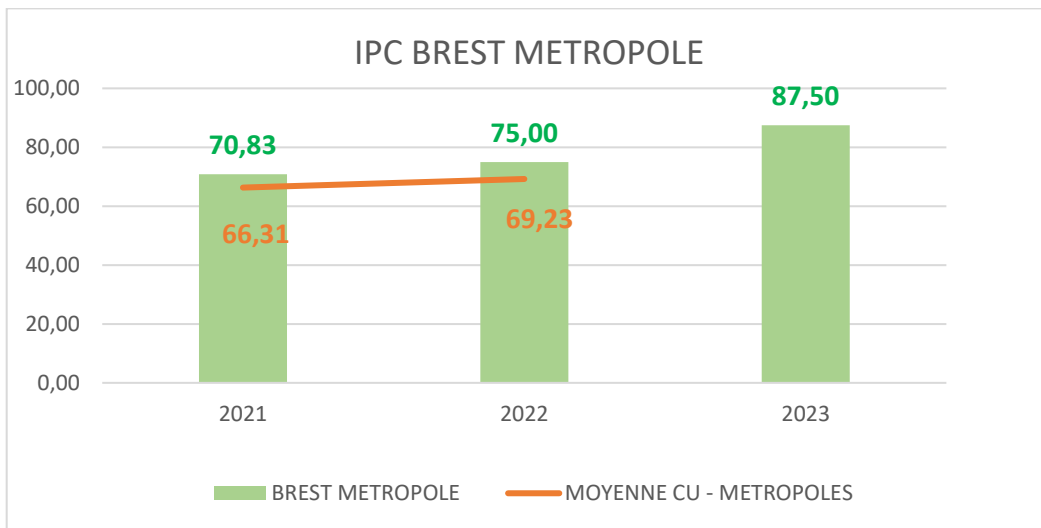
RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Garantir les procédures budgétaires et comptables de la Collectivité :

Le rôle premier du service Comptabilité est de veiller au respect des normes et procédures comptables.

On dispose pour se comparer d'un indicateur : l'IPC – indice de pilotage comptable qui a été rénové depuis 2021 et se présente sous la forme d'un score sur 100. Pour la DGFIP, l'IPC doit être appréhendé comme un levier en matière de qualité comptable, mais il ne peut, à lui seul, restituer une évaluation objective de la qualité des comptes d'une entité. Il doit être perçu à la fois comme un outil et comme une cible intermédiaire dans la conduite des actions de fiabilisation des comptes locaux.



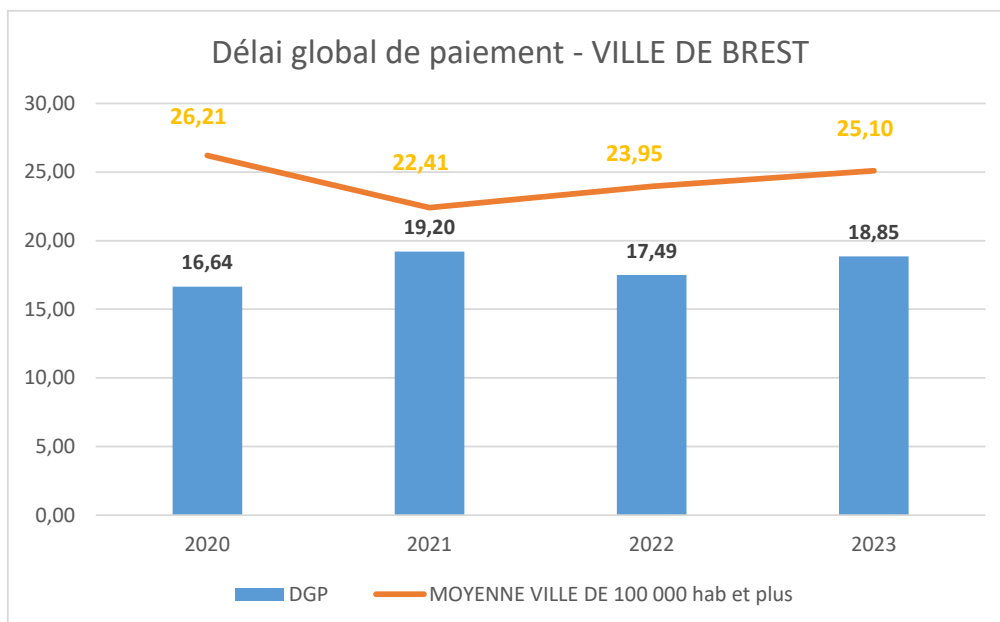


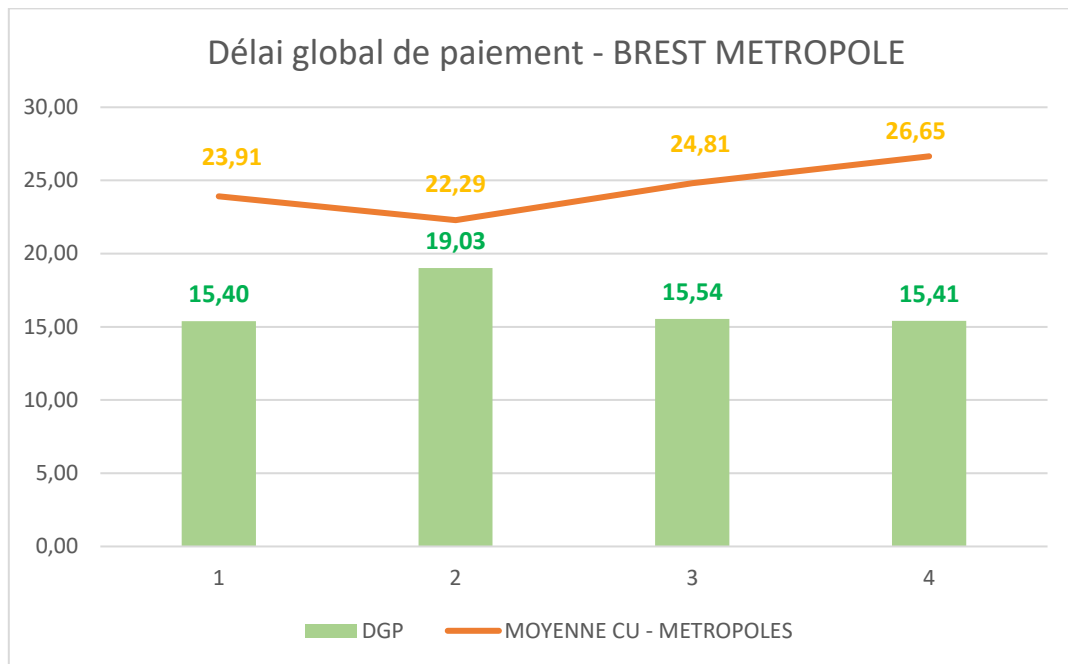
En matière de procédures, un des faits marquants de l'année 2023 a été la démarche partenariale engagée avec le Service de Gestion Comptable (SGC) des finances publiques de Brest qui a permis d'aboutir à la conclusion d'une convention instaurant un contrôle allégé des dépenses en partenariat (CAP). Cette procédure prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et a pour objectif un allègement des procédures des contrôles.

Enfin, le service Comptabilité a aussi pour objectif de veiller à l'efficacité des procédures, en partenariat avec l'ensemble des correspondants financiers de la collectivité. A ce titre, le délai global de paiement est un indicateur pertinent. Ce délai moyen comprend à la fois le délai de mandatement de l'ordonnateur (maximum 20 jours) et le délai de contrôle et de paiement du comptable (maximum 10 jours).

Les délais des deux collectivités sont performants au regard de l'analyse comparée :

- Moyenne des communes de plus de 100 000 habitants : 25,10 jours
- Moyenne des communautés urbaines et métropoles : 26,65 jours





Les projets transversaux de la Division de la commande publique

En 2023, la Division de la commande publique se modernise avec le déploiement du logiciel LIAWEB auprès des trois directions pilotes (DSN, DSIT, DPL). Ces directions produisent dorénavant des marchés sur l'outil informatique en faisant remonter leur besoin de personnalisation. Le groupe projet composé de la DFCP et de la DSIT, travaille actuellement sur la méthodologie et les outils nécessaires au déploiement auprès des autres directions tel qu'un guide utilisateur.

L'année 2023 a également été marquée par le lancement de la démarche du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER), la Division de la commande publique a d'ores et déjà communiqué auprès des directions en intervenant en Direction générale et en Comité de direction afin de présenter le cadre juridique du SPASER, les modalités de son adoption et de sa mise en œuvre.

La Division de la commande publique poursuit la formation des agents de la collectivité en réalisant deux formations par an sur les bases des marchés publics, ainsi que deux sessions d'actualités accessibles en TEAMS et en replay sur l'intranet de la collectivité.

Assurer la sécurité juridique des contrats

- Assurer la veille et le conseil juridique auprès des élus, services opérationnels et auprès des partenaires (autres communes et mandataires)

Les agents de la DCP répondent quotidiennement aux questions des services sur la gestion de leur dossier dès l'instruction et durant toute la vie du marché. On constate une demande de plus en plus accrue d'accompagnement des services en amont de la procédure (définition des besoins, choix de la procédure, sourcing, critères...).

Afin d'être à même de répondre au mieux aux questions des services opérationnels, les agents de la DCP, notamment les instructeurs.rices, suivent régulièrement des formations initiales et de perfectionnement.

En 2023, l'ensemble du service instruction de la DCP et les chargés de contrats au sein des directions opérationnelles ont suivi une formation sur les délégations de services publics dans un objectif de culture commune et d'une meilleure compréhension des paramètres économique d'une concession et notamment des DSP.

La DCP a également organisé un temps en interne consacré à la déontologie dans les achats publics. Depuis la DCP a intégré dans son organisation la question des conflits d'intérêt en Commission d'appel d'offres (CAO), afin d'anticiper et d'éviter qu'un élu se retrouve dans cette situation lors des CAO.

Enfin, de manière systématique, un échange avec l'élu référent est réalisé pour tous les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence d'un montant supérieur à 40 000 euros hors taxes dans un objectif de sécurisation de nos procédures.

- Réaliser le suivi juridique des contrats (marchés publics, délégation de service public, concessions d'aménagement...) du montage à la notification et assurer, si nécessaire, le soutien aux services opérationnels en cas de problème durant l'exécution des contrats

La période est marquée par un nombre d'offres en décroissance, ce qui a amené la DCP à accompagner les services pour organiser des phases de négociations, gestion des infructueux, etc...

La Division de la commande publique a également accompagné les services dans le montage et le suivi de dossiers structurants (accord-cadre gaz et électricité, concours parking Duquesne et Kerisbian, Maison des associations...)

La DCP est aussi présente auprès des services sur la partie exécution des marchés et des concessions, notamment pour la gestion de difficultés de chantier (retard, problème de livraison, réserves...) ainsi que sur la gestion des demandes indemnitaires, demandes de communication de documents, modification de la clause de révision, etc...

Ville de Brest

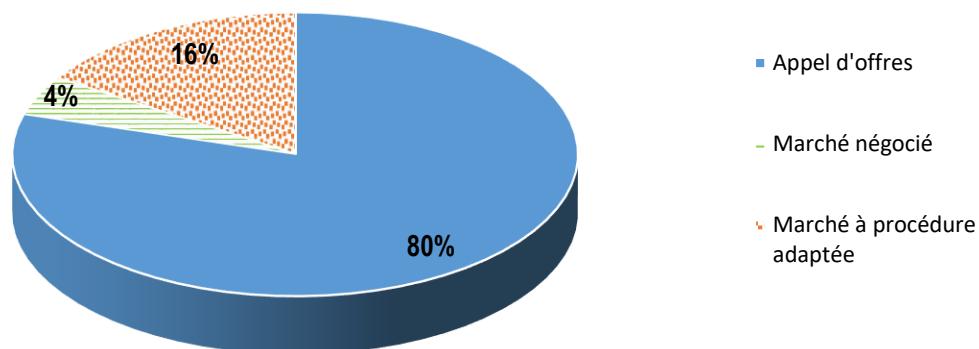
Les marchés publics :

Le tableau suivant fait apparaître la répartition de l'essentiel des prestations réalisées par la DCP de 2022 à 2023 :

VILLE DE BREST	Nombre de consultations		Nombre de marchés conclus		Montant en euros H.T. (Marchés Conclus)	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Type de consultations						
Appel d'offres	8	4	23	35	9 368 901,04 €	9 078 344,15 €
Procédures négociées	4	4	2	2	174 558,47 €	1 407 622,50 €
Marchés à procédure adaptée	14	6	45	7	6 159 355 ,23 €	375 527,50 €
dont marchés de maîtrise d'œuvre	1	2	-	-	-	0,00 €
Marchés de quasi-régie	-	0	-	-	-	0,00 €
TOTAL	26	14	70	44	15 702 814,74 €	10 861 494,15 €
Evolution n-1/n	- 48%		- 37%		- 31%	

On constate une baisse du nombre de consultations entre 2022 et 2023, il est à noter que l'année 2022 a été marquée par des marchés de travaux (Maison des associations, Le Fourneau) ayant fait l'objet de plusieurs lots infructueux, entraînant plusieurs relance d'appel d'offres. Le nombre de consultation en 2023 s'avère stable par rapport à la moyenne des années précédentes.

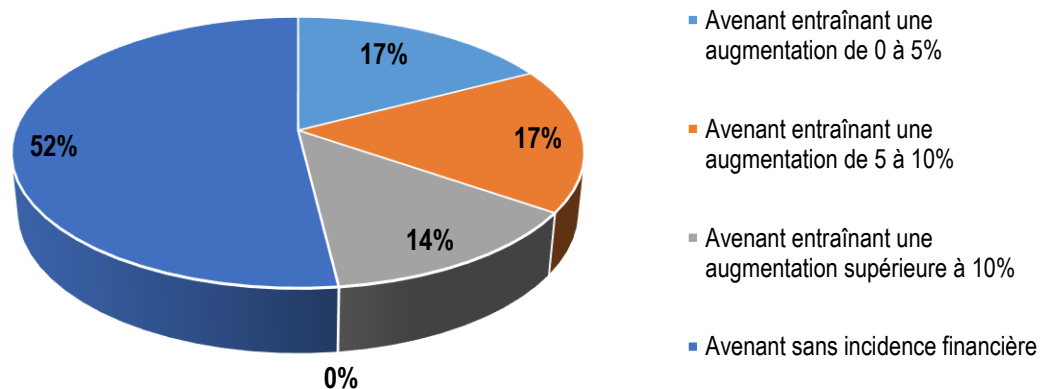
Marchés conclus par type de procédure (44) ville de Brest



Les avenants :

Durant l'année 2023, 52 avenants ont été conclus, 25 représentant un montant de 284 319,07 € € H.T.
Voici comment sont répartis ces avenants :

Répartition par type d'avenants (52) Ville de Brest



Les opérations significatives :

Au cours de l'année 2023, la DCP a assuré le montage de **14** consultations pour le compte de la ville de Brest, représentant **44** marchés pour un montant d'environ **11 M€ HT**.

Au titre des projets structurants, on peut noter :
- Reconstruction du Groupe Scolaire de Kérisbian à Brest.

Au titre des dossiers récurrents, on peut noter :
- Acquisition et livraison de denrées alimentaires à destination des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Brest.

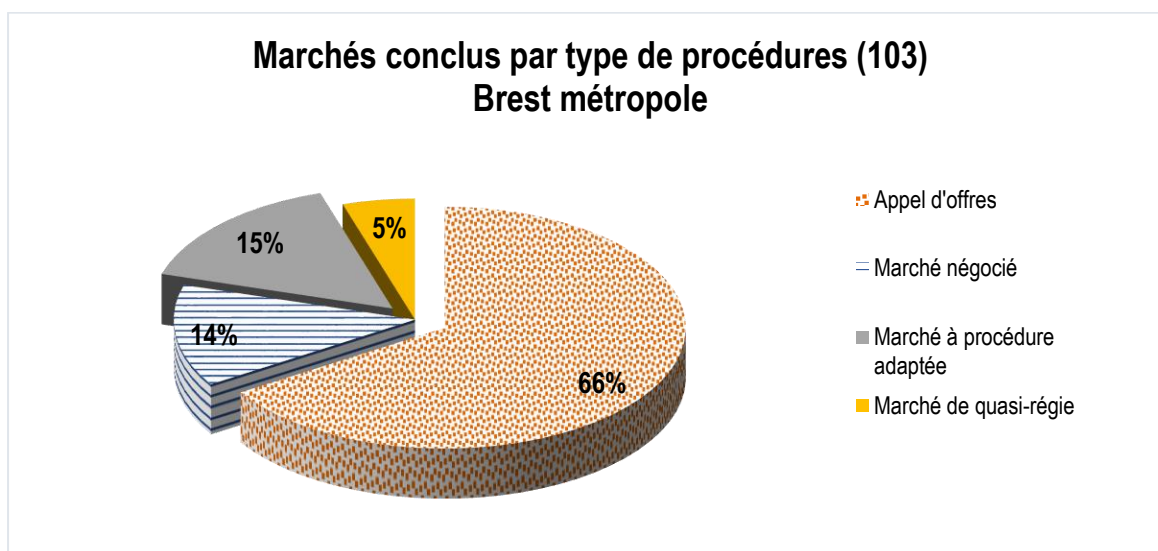
Brest métropole

Les marchés publics :

Le tableau suivant fait apparaître la répartition des prestations réalisées par la DCP de 2022 à 2023 :

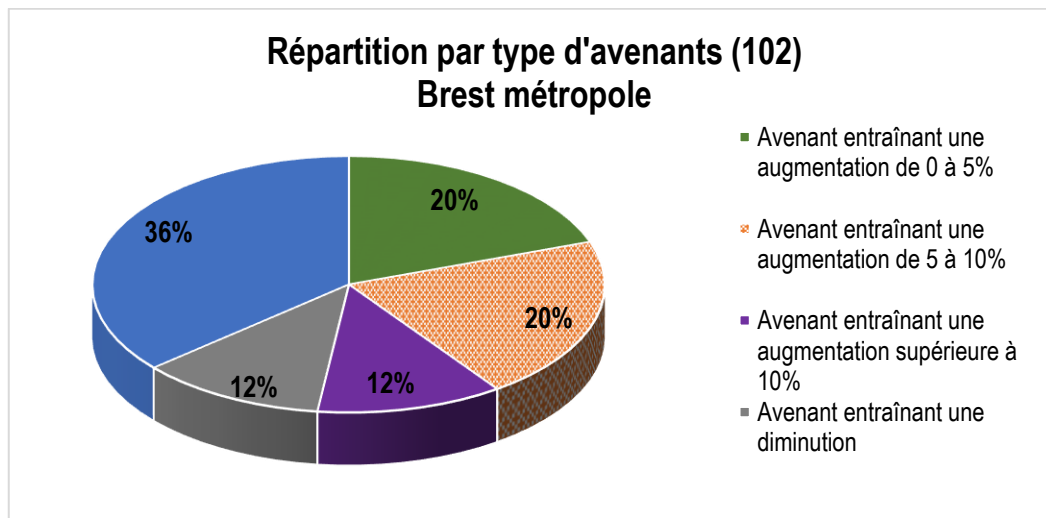
Brest métropole Type de consultations	Nombre de consultations		Nombre de marchés conclus		Montant en euros H.T (Marchés Conclus)	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Appel d'offres	42	26	112	68	27 042 040,63 €	96 279 838,08 €
Procédures négociées	16	10	13	14	6 287 050,37 €	2 839 904,56 €
Marchés à procédure adaptée	26	17	46	16	8 347 166,11 €	3 547 118,65 €
dont marchés de maîtrise d'œuvre	1	1	-	-	-	-
Marchés de quasi-régie	3	8	3	5	108 060,00 €	534 705,00 €
TOTAL	88	61	174	103	41 784 317,11 €	103 201 566,29 €
Evolution n-1/n	-31%		-41%		147%	

Au regard des chiffres du tableau ci-dessus, on constate que le nombre de marchés instruits en 2023 a diminué de 30% par rapport à 2022 mais le montant des marchés conclus a très fortement augmenté suite à la multi-attribution des marchés de gaz et d'électricité (79 M€) et de la concession d'aménagement « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain multisites : Recouvrance Haut de Jaurès – Kérinou » (8 M€).



Les avenants :

Durant l'année 2023, 102 avenants ont été conclus, 65 représentant un montant total de 1 189 944,32 € H.T. Voici comment sont répartis ces avenants :



Les opérations significatives :

Au cours de l'année 2023, la DCP a assuré le montage de **61** consultations pour le compte de Brest métropole, représentant **103** marchés pour un montant d'environ **103 M€** HT.

Le nombre de consultations lancées et de marchés conclus a diminué par rapport à l'année 2022.

Au titre des dossiers récurrents lancés dans le cadre de groupements de commandes, on peut noter :

- Fournitures et livraison de végétaux de pépinières ;
- Réalisation d'agendas pour Brest métropole ;
- Travaux de peinture dans divers bâtiments ;
- Travaux de maintenance dans divers bâtiments : Travaux de menuiseries extérieures en pvc ;
- Fourniture de matériels nautiques pour les centres nautiques de Brest métropole ;
- Fourniture de matériels de signalisation lumineuse et de régulation du trafic.

Accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de montages complexes

En 2023, la DCP a continué d'assurer son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'aide à la conception de montages complexes.

Parmi les principaux travaux de l'année peuvent être cités :

En matière de délégations de service public :

- La finalisation de la procédure de dévolution du contrat de délégation de service public Brest expo ;
- Le lancement de la procédure de renouvellement de la délégation de service public Rinkla Brest patinoire ;
- La liquidation des contrats de délégation de service public de stationnement (traité commun et Bellevue-Jaurès-Capucins) ;
- Le traitement des conséquences de l'inflation sur les contrats en cours d'exécution (DSP fabrication et livraison de repas, DSP mobilités...).

En matière d'autres montages ou contrats complexes :

- Suivi du mandat confié à BMa SPL portant sur la réhabilitation des halles Saint-Louis et accompagnement de l'appel à projet commerçants lancé par la SPL Les Ateliers des Capucins ;
- Projet de création d'une société publique locale dédiée à l'attractivité ;
- Accompagnement de l'appel à projets Prison de Pontaniou ;

- Marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) et marché public global de performance (MPGP) portant sur la rénovation énergétique des piscines Foch et Recouvrance ;
- Etudes cercle naval ;
- Etudes portant sur l'extension d'un équipement aquatique ;
- Concession de services de mobilier urbain

Porter l'efficience de la commande publique

- Définir, développer, mettre en œuvre et évaluer une politique d'achat (planification, définition du besoin, optimisation des contrats et de leur suivi)

L'année 2023 s'est traduite par la poursuite des diverses actions en faveur de la coordination et de l'optimisation des achats.

o Mobilisation des outils de coordination et d'optimisation des achats :

Un groupement de commandes permanent lié aux besoins récurrents a été mis en place en décembre 2020 afin de permettre la massification et la mutualisation des achats. Composé de 20 membres depuis 2021, il associe Brest métropole, la ville de Brest, les communes de Brest métropole, le CCAS de la ville de Brest, l'Adeupa et les opérateurs de la Maison Commune et le Conservatoire botanique national de Brest.

Sur l'année 2023, 9 consultations (11 marchés) ont été lancées par Brest métropole en tant que coordonnateur dans le cadre de ce groupement permanent en associant au moins un membre autre que la ville de Brest avec laquelle de nombreux achats sont mutualisés de longue date.

La planification annuelle des consultations, instrument de dialogue privilégié avec les services opérationnels, se poursuit. Elle permet d'identifier les marchés à fort enjeux, anticiper les besoins d'accompagnement par la DCP et réduire le nombre de consultations en fusionnant le cas échéant certaines d'entre elles et ainsi de réduire le coût de passation des consultations. Egalement, elle permet de collecter les informations nécessaires à la publication de la programmation des achats.

- Favoriser l'accès des entreprises à la commande publique

Afin de renforcer la visibilité des entreprises sur les projets de consultation de Brest métropole et de la ville de Brest et de leur permettre d'anticiper et de s'organiser le cas échéant en co-traitance et sous-traitance, une publication de la programmation annuelle des achats est en place depuis 2019. Etendue aux opérateurs de la Maison Commune en 2020, cette démarche a été pérennisée au regard notamment du retour positif des fédérations professionnelles.

Ainsi en 2023, a été à nouveau publiée sur le site de Brest.fr la programmation commune pour l'année 2024 comprenant 247 projets de consultations, dont 88 pour Brest métropole et la ville de Brest dans des domaines d'achats variés, qui ont été portés à la connaissance des opérateurs économiques.

En outre, la liste de l'ensemble des marchés relatifs à des besoins récurrents en cours est publiée sur Brest.fr depuis 2022 et actualisée annuellement.

A l'initiative de Brest Métropole qui a également coordonné le projet, une harmonisation des programmations annuelles des achats des 4 conseils départementaux bretons, du Conseil Régional de Bretagne et de Rennes Métropole a été réalisée et a permis la publication sur la salle des marchés Megalis Bretagne d'un tableau comprenant l'ensemble des projets de consultation de ces entités pour l'année 2023. Cette démarche sera pérennisée.

Afin de développer les liens avec le tissu économique, le 10 mars 2023 a eu lieu à la CCIMBO une rencontre « Achats publics ». Associant Brest métropole, la ville de Brest, le conseil régional de Bretagne et le conseil départemental du Finistère, cette édition organisée en partenariat avec la CCIMBO et les principales fédérations professionnelles concernées a réuni 40 participants autour de la programmation annuelle des achats 2024 et la thématique de l'insertion sociale et professionnelle dans les marchés publics.

- Favoriser le développement de la commande publique responsable

Les actions menées en faveur de la prise en compte du développement durable dans les achats publics se poursuivent notamment à travers l'intégration de clauses en faveur du développement durable dans les différents contrats de la commande publique : conditions d'exécution à caractère social/environnemental, spécifications techniques environnementales, exigences d'écolabels, prise en compte de la performance environnementale dans l'analyse des offres.

Le service coordination de l'achat appuie les services opérationnels dans l'intégration de ces différentes dispositions contractuelles.

En fin d'année, une démarche transversale a été enclenchée afin d'élaborer un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER) et de permettre son adoption à l'automne 2024. La Division de la commande publique a d'ores et déjà communiqué sur la démarche en intervenant en Direction générale et en Comité de direction afin de présenter le cadre juridique du SPASER, les modalités de son adoption et de sa mise en œuvre. Aussi une dizaine de directions ont été rencontrées afin de travailler sur le sujet.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2023, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : « Mobiliser le levier de la commande publique pour agir en faveur du développement durable »

Description de la réalisation :

Les contrats de la commande publique conclus pour mener à bien les missions de service public de Brest métropole et de la ville de Brest constituent un levier important pour agir en faveur du développement durable : préservation de l'environnement, cohésion sociale, efficacité économique.

En lien avec l'ensemble des directions, la Division de la commande publique contribue à développer les exigences en faveur du développement durable dans les marchés publics et les concessions.

A l'heure actuelle, de nombreux contrats intègrent des exigences en faveur de l'environnement (gestion des déchets, efficacité énergétique, utilisation de produits écolabellisés...) et de la cohésion sociale (emploi de personnes éloignées du milieu de l'emploi et personnes en situation de handicap...). Afin de poursuivre cette politique volontariste, les opportunités de renforcement des exigences pour les contrats à venir sont étudiées autant que possible.

L'adoption du SPASER actuellement en cours d'élaboration offre l'opportunité d'amplifier les actions en faveur de l'achat durable.

Pour l'année 2023, Brest métropole et la ville de Brest ont également poursuivi leurs actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle en mobilisant le levier de la commande publique grâce aux 3 dispositifs suivants :

Dispositif	Contrats concernés	Montant des dépenses 2023 (en € T.T.C.)	Nombre d'heures d'insertion 2023
Clause insertion (marchés publics et délégations de service public)	Marchés publics : <i>Marchés de travaux et de services : collecte des cartons, prestations de maintenance dans divers bâtiments, exploitation des déchèteries ...</i> Délégation de service public : Restauration collective municipale, Mobilité durable, Quartz, Oceanopolis, Rinkla	Intégré dans le coût global de l'opération	138 626 h
Marchés d'insertion sociale et professionnelle	- <i>Entretien espaces naturels et chemins de randonnée,</i> - <i>Maintenance des bâtiments</i> - <i>Restauration centre nautique</i>	294 140,43 €	30 110 h
Prestations réservées au secteur du handicap (marchés publics et délégations de service public)	Marchés publics : Entretien d'espaces verts (7 lots), nettoyage de locaux (2 lots) et Maison des Associations et espaces annexes, et des abords du stade Francis Le Blé, nettoyage d'abribus, fourniture de composteurs, fourniture de plants annuelles-biennuelles... Délégation de service public : <i>Mobilité durable</i>	773 177,76 €	18 049 h (hors marchés fourniture de plantes et composteurs et délégation de service public Mobilité durable)

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :

Volet social :

- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi
- Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

Volet environnemental :

- Réduire l'impact environnemental de l'action de la collectivité sur l'environnement
- Contribuer à la transition énergétique

Volet économique :

- Promouvoir une économie plurielle et responsable
- Contribuer à développer l'économie circulaire et l'offre de produits bio-sourcés

Volet gouvernance :

- Associer et sensibiliser les agents de la collectivité à la démarche
- Sensibiliser les citoyens afin de développer des modes de consommations responsables
- Favoriser l'émergence et le développement de l'achat durable par les collectivités et acteurs du territoire

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

La direction souligne avoir contribué à l'égalité femmes hommes à travers une réalisation relative à la fonction employeur ou relative à la politique publique ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : « diversification des actions d'insertion »

Description de la réalisation

Dans une logique d'accès à l'emploi facilité des femmes éloignées du milieu de l'emploi, la Division de la commande publique cherche à diversifier les prestations pouvant faire l'objet d'une clause d'insertion sociale. Ce dispositif consiste à réserver une part des heures de travail nécessaires à la réalisation des prestations à des personnes éloignées de l'emploi, historiquement réservé aux marchés de travaux dans lesquels les femmes sont peu représentées.

La clause insertion a ainsi été intégrée dans les délégations de service public relatives à la mobilité durable, au Rinkla, au Quartz et à Océanopolis. Pour l'année 2023, cette clause a ainsi pu bénéficier à un public féminin.

Par exemple :

- Mobilité durable : 29 femmes sur 104 bénéficiaires soit 28%
- Quartz : 7 femmes sur 12 bénéficiaires soit 58%
- Rinkla : 4 femmes sur 6 bénéficiaires soit 67%
- Océanopolis & 70.8 : 11 femmes sur 19 bénéficiaires soit 58%
- Brest Park : 2 femmes sur 12 bénéficiaires soit 17%
- Arena : 3 femmes sur 8 bénéficiaires soit 38%
- Marinas : 3 femmes sur 3 bénéficiaires soit 100%
- Brest Expo : 7 femmes sur 14 bénéficiaires soit 50%

Par ailleurs, la mise en œuvre de la clause insertion dans des marchés de maîtrise d'œuvre se poursuit. Son intégration dans le marché relatif au Développement du réseau de transport en commun de Brest métropole – Mon réseau grandit a ainsi généré 1882 heures d'insertion au profit d'une bénéficiaire recrutée en tant que dessinatrice-projeteuse.

Sur l'ensemble des contrats intégrant une clause insertion, la répartition des bénéficiaires est la suivante pour l'année 2023 :

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	54	31 880,00
Masculin	206	91 636,95
Total	260	123 516,95

L'Unité Systèmes d'Information Finances et Commande publique

Les principales missions de l'unité sont les suivantes :

- Développer et maintenir les deux systèmes d'information (SI) de la direction : le SI Financier et le SI de la commande publique.
- Assurer une veille réglementaire et faire évoluer les outils et processus afin de mettre en œuvre les évolutions réglementaires.
- Gérer l'administration fonctionnelle des logiciels, paramétrer les outils.
- Accompagner et assister les services utilisateurs des deux systèmes d'information dans leur utilisation quotidienne ainsi que dans les projets d'amélioration/évolution.
- Mettre en place la dématérialisation dans les procédures des finances et de la commande publique.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Faire évoluer le SI pour assurer le suivi des évolutions réglementaires

- Mise en place du protocole PES RETOUR dépense et recette pour la récupération par un flux informatique des informations relatives aux événements survenus chez le comptable en matière de recettes et de dépenses : les prises en charge, les rejets ou mises en instance, les paiements avant ou après mandatement, les émargements, les recouvrements et les poursuites. Cette évolution permet de simplifier, sécuriser et améliorer la qualité des échanges entre la collectivité et le Service de Gestion Comptable.
- Dernière étape du chantier de changement de nomenclature comptable de la M14 à la M57 pour certains budgets.
- Fin de la mise en place du protocole PES ASAP pour l'envoi des titres dématérialisés à la Trésorerie et le dépôt des titres de la sphère intra-sphère publique sur la plateforme nationale Chorus pro.

Accompagner les services dans les projets d'évolution des processus et de modernisation du SI

- Mise en production des délégations de signature de certaines pièces des marchés publics à des agents de la collectivité.
- Participation à la phase de mise en œuvre du logiciel de SI Commande Publique LIAWEB et déploiement initial dans 4 directions testeuses.

MISSION STRATEGIE IMMOBILIERE

MISSIONS

Les objectifs de la MSI sont organisés en deux niveaux :

- 2 objectifs stratégiques :

- 1) Contribuer à la professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- 2) et anticiper l'adaptation du patrimoine immobilier aux grandes mutations à l'œuvre et à venir.

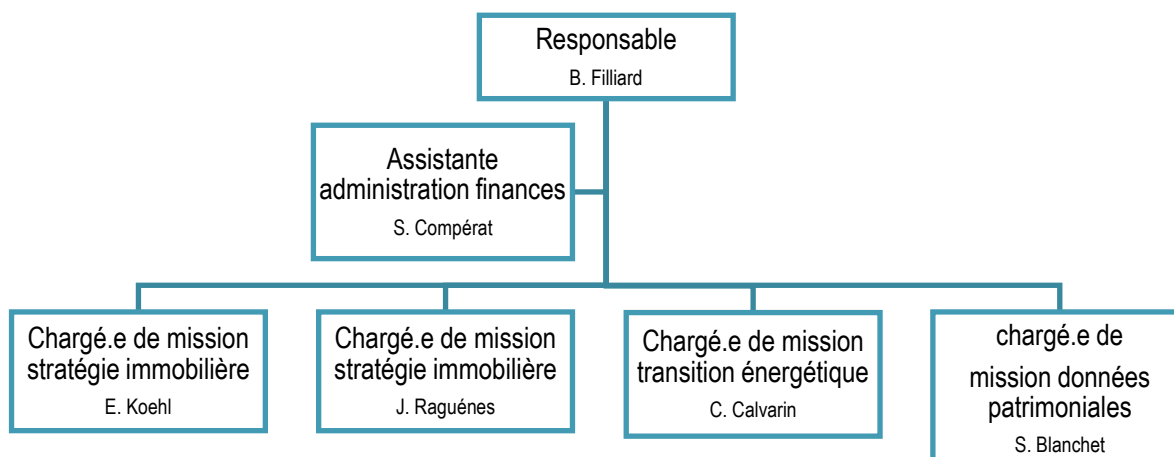
- 5 objectifs opérationnels présentés ci-après. Ils structurent la présentation du bilan des activités de 2023.

- 1) Construire et rendre opérantes les stratégies immobilières de Brest métropole & ville :
 - Piloter et animer la démarche d'élaboration des stratégies immobilières ;
 - Assurer le reporting stratégique à destination des élus et de la DG ;
 - Assister/soutenir la programmation financière ;
 - Soutenir l'émergence des 4 fonctions de la gestion immobilière ;
 - Contribuer à l'émergence d'un guichet unique de mise en relation de l'offre/demande locaux ;
- 2) Centraliser les données du patrimoine immobilier :
 - Formaliser un dispositif informatique durable de centralisation et de porter à connaissance du patrimoine à des fins stratégiques ;
 - Créer un observatoire des coûts de la construction / économie de la construction ;
- 3) Accompagner les directions gestionnaires de bâtiments publics :
 - Pilotage de la phase de montage des opérations afin d'objectiver la maturité des projets à basculer en phase opérationnelle ;
 - Structurer et animer le réseau des chargés d'opérations ;
 - Elaborer des référentiels techniques et de gestion de projet ;
 - Eclairer et anticiper les opportunités de co-financements ;
- 4) Favoriser la transition environnementale du patrimoine immobilier :
 - Mettre en œuvre le dispositif Eco-énergie tertiaire (décret tertiaire) ;
 - Coordonner le déploiement des nudges ;
 - Elaborer les trajectoires énergétiques du patrimoine immobilier à faible impact carbone à horizon 2050 ;
- 5) Développer les montages vertueux accélérateurs de la transition du patrimoine immobilier (dégager des marges de fonctionnement) :
 - Coordonner le montage et suivi des contrats de performance énergétique (MPPE, MPGP, etc.) ;
 - Expérimenter le dispositif d'Intracting sur un périmètre expérimental de bâtiments publics.

La MSI se positionne comme assistant/appui aux acteurs de la maîtrise d'ouvrage brestoise.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe de la MSI est composée d'un responsable, d'une assistante administration finances et de 4 chargé.e.s de mission.



Pour assurer les missions décrites ci-dessus, la MSI a été dotée en 2023 d'un budget total de fonctionnement de 285 000 € réparti entre 174 000 € pour la métropole et 111 000 € pour la ville de Brest.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Avancement dans la démarche d'élaboration des stratégies immobilières de Brest métropole et de la ville de Brest

L'objectif poursuivi est de parvenir à l'adoption d'un **schéma directeur général du patrimoine immobilier** de la ville et de la métropole, qui se composera des livrables suivants :

- *Un document cadre* définissant l'ambition politique souhaitée pour le patrimoine immobilier public de demain. Ce document précisera également les grandes lignes directrices (objectifs et échéances à tenir) ainsi que les modalités de mise en œuvre et de gouvernance d'une telle stratégie ;
- Une *programmation pluriannuelle d'investissement* dédiée au patrimoine immobilier bâti : annexé au document-cadre, la programmation pluriannuelle (à l'horizon 2040, soit de 3 mandats) proposera une présentation synthétique, agrégée et transversale des programmes d'actions détaillés dans les schémas directeurs immobiliers par politique ou transversaux ;
- *Des schémas directeurs immobiliers (SDI) par politique ou transversaux* (SDI Educations, SDI Sports, SDI Culture, SDI Equipements mise à disposition des associations, SDI Cadre de vie et services de proximité, SDI Santé et action sociale, SDI développement économique, touristique et recherche, SDI Déplacement, SDI Tertiaire administratifs, SDI Equipements techniques,..) et un *Plan de valorisation des biens immobiliers* : ces exercices permettront d'identifier les bâtiments prioritaires d'une part, et les bâtiments valorisables de l'autre, afin de décliner un plan pluriannuel d'intervention partagé et transversal sur le patrimoine immobilier traduit en une programmation pluriannuelle d'investissements.

2023 a vu la démarche d'élaboration des stratégies immobilières se poursuivre sur le patrimoine immobilier du pôle développement culturel, éducatif et sportif (DCES) (représentant $\frac{3}{4}$ des surfaces du patrimoine de la ville et $\frac{1}{4}$ des surfaces du patrimoine de la métropole) et se déployer au patrimoine immobilier du pôle solidarités citoyenneté proximité (SCP).

Le planning de déploiement des SDI ville et métropole d'ici à fin 2024 a été adapté : priorisation des familles d'équipements « maillés » pour la ville de Brest. Report des phases de diagnostics pour la métropole afin de permettre la construction des outils et méthodes de scénarisation.

Les faits marquants 2023 sont donc :

- En étroite collaboration avec les directions du Pôle développement culturel, éducatif et sportif :
 - o La réalisation d'ateliers pour poser les premières briques du schéma directeur immobilier des stades et gymnases de la ville de Brest : ambitions, doctrines, défis et premières ébauches de scénarisation d'ici à 2040.
 - o La création des outils et méthodes de scénarisation :
 - o Développement d'un outil informatique dédié qui, sur la base de 3 leviers (entretien/maintenance, rénovations structurantes, optimisation), permet d'identifier les tendances (financières, énergétiques, évolution de la dette technique et des surfaces) et leurs impacts (capacité de mise en œuvre, maillage territorial, transition environnementale...).
 - o Développement, en collaboration avec le SIG, d'une cartographie dynamique des données du diagnostic multidimensionnel par famille d'équipement, en lien avec la centralisation des données
- En étroite collaboration avec les directions du Pôle Solidarités, Citoyenneté Proximité :
 - o La réalisation du diagnostic multidimensionnel (technique, usage et énergie) sur le patrimoine immobilier des directions de l'action sociale, de la tranquillité urbaine, du développement social urbain et de la proximité.
 - o Sur cette base, construction et évaluation du « scénario zéro » recensant l'ensemble des interventions théoriques à programmer sur le patrimoine immobilier d'ici à 2040 : constructions neuves, déconstructions/reconstructions, rénovations, provisions gros entretien renouvellement.
- Poursuite de la structuration du « Plan de Valorisation » recensant l'ensemble des biens immobiliers vacants, amenés à être vacants ou sous-occupés en lien étroit avec les directions des dynamiques urbaines/service foncier, de l'aménagement et des équipements métropolitains, patrimoine et logistique, et de la Maison des associations. L'ensemble du patrimoine immobilier public identifié comme vacant à date ou à terme a été recensé et un processus de mise à jour et de diffusion a été mis en place. Outre la création du Plan de Valorisation et de son outil de

visualisation, la démarche a permis de fédérer sur une vision patrimoniale commune l'ensemble des acteurs internes intervenant sur la gestion stratégique des actifs immobiliers de la collectivité.

- La MSI a également accompagné un travail sur le patrimoine historique de la ville de Brest et de Brest métropole en collaboration avec la Direction des Espaces Verts et la Direction Culture Animation Patrimoines sur un travail de recensement des éléments à valeur historique et patrimoniale sur le territoire métropolitain. L'objectif a été de créer un outil permettant l'identification des biens pouvant présenter un enjeu patrimonial, puis leur hiérarchisation selon les priorités culturelles et sécuritaires au regard de l'état constaté.
- Enfin, suite à la formation de l'ensemble de l'équipe de la MSI à l'outil de datavisualisation « Power BI » au début de l'année 2023, l'équipe de la MSI a pu créer plusieurs tableaux de bord dynamiques mis en ligne avec l'aide de la DSIT :
 - o Les chiffres clés du patrimoine immobilier des deux collectivités ;
 - o Le plan de valorisation recensant l'ensemble des biens immobiliers vacants, amenés à être vacants ou sous-occupés ;
 - o Les chiffres du patrimoine à valeur historique et patrimoniale ;
 - o Les avancées du dispositif Eco-énergie tertiaire ;
 - o Les avancées du dispositif de déploiement des nudges.

Contribution au processus d'élaboration du Plan de mandat 2022-2026

En lien étroit avec la démarche d'élaboration des stratégies immobilières de Brest métropole et de la ville, la MSI a poursuivi sa participation au processus de mise à jour de la programmation pluriannuelle des investissements en participant aux comités de suivi des autorisations de programme (AP) et comités budgétaires qui se sont déroulés respectivement sur les mois de juin et novembre 2023. En fin d'année, des points réguliers ont été mis en place avec les trois directions du pôle DCES afin de les accompagner en amont de cette démarche dans la perspective des échéances budgétaire 2024.

Contribuer à l'émergence d'une gouvernance en matière de gestion des locaux vacants, amenés à être vacants ou sous-occupés

Les biens identifiés comme vacants, amenés à être vacants ou sous-occupés et référencés au Plan de Valorisation constituent de potentielles pistes de réponses bâtementaires aux besoins des différentes politiques publiques portées par la collectivité.

Or, la recherche de réponses efficaces à ces besoins, nouveaux ou de renouvellement, est rendue complexe par l'absence de cadre et de gouvernance claires, notamment dans l'affectation des biens immobiliers publics vacants ou sous-occupés. Au regard du contexte général et des enjeux identifiés, il a donc été proposé, à schéma organisationnel constant, de mettre en place une procédure visant à créer les liens et une hiérarchie entre les différentes parties prenantes de la gestion des actifs du patrimoine immobilier.

Le pilotage de cette gouvernance sera assurée par un « comité de gestion du patrimoine vacant » à la ville de Brest et à la Métropole, instances politiques à géométrie variable, dont l'objectif sera d'assurer une gouvernance à la fois souple, réactive et transversale pour faciliter les décisions politiques en matière d'affectation des biens immobiliers vacants, amenés à être vacants ou identifiés comme sous-occupés, et permettant ainsi de poser les bases d'une gestion active et dynamique du patrimoine.

Initiatives au sein des réseaux professionnels sur la gestion du patrimoine immobilier.

Aux niveaux local et régional, la MSI a notamment :

- Contribué au projet TOMORROW de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux en faveur de la lutte contre le changement climatique particulièrement :
 - o En continuant les discussions préparatoires bilatérales à la création (voir plus bas) d'une « coalition des grands gestionnaires du patrimoine immobilier » (BMH, ESID de Brest ; UBO, CHRU, et ARKEA) ;
 - o En participant à la Coalition Eco-matériaux, y compris lors du forum du 14/12/2023
 - o En officialisant, par la réunion de l'ensemble des membres à la Maison de l'international, la création d'une coalition des « grands gestionnaires de patrimoine immobilier du territoire » (Brest métropole & ville, BMH, ESID de Brest ; UBO, CHRU, et ARKEA) en vue de partager les retours d'expérience en matière d'organisation, de gouvernance, de méthodes et d'outils dédiés à la gestion du patrimoine, et développer des synergies en matière de définition et d'affichage des niveaux d'exigences attendues sur les opérations immobilières structurantes et des perspectives de lancement des opérations. Cette coalition ambitionne à l'avenir de se réunir 3 à 4 fois par

an pour partager entre pairs sur les sujets de la gestion du patrimoine immobilier. Le contenu du programme des rencontres sera co-construit par les membres de la coalition début 2024.

- Adhéré au Réseau Batylab (ex Réseau breton bâtiment durable) (RBBD) et contribué aux réflexions relatives à la démarche Bâtiment durable adapté au territoire breton ;
- Initié une collaboration avec l'Université de Rennes 1 et Sciences Po Rennes autour de l'outil simulationfinanciere.programme-cee-actee.fr de prospective financière et d'aide à la décision pour accélérer le développement des investissements des collectivités locales dans les transitions ;
- Participé aux ateliers « Own Your Secap », animé par MT Partenaires, sur l'évaluation des gains des actions de performance énergétique dans un objectif d'extension d'un système de management de l'énergie au scope des bâtiments publics ;
- Participé au réseau régional du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) animé par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

Au niveau national, la MSI a notamment :

- Participé et animé des ateliers au sein du réseau national d'échange sur la gestion du patrimoine immobilier en collectivités initié par le CEREMA ;
- Participé aux ateliers de travail et journée d'étude « Gestion du patrimoine immobilier public et transition écologique » organisé par l'équipe de recherche en droit et science de gestion de l'institut national universitaire Champollion à Albi ;
- Participé aux ateliers de travail du club des utilisateurs de l'application Planissimo développé par l'institut Negawatt ;
- Participé à la journée de l'efficacité énergétique et environnementale du bâtiment EnergJ Meeting qui s'est tenu à Nantes le 19/09/2023 ;
- Contribué aux discussions du Forum pour l'avenir franco-allemand relatives à la transition énergétique du patrimoine des collectivités.

Centralisation des données du patrimoine immobilier à des fins stratégiques

Dans le cadre de son travail de construction d'un dispositif de centralisation des données du patrimoine immobilier à des fins stratégiques (données administratives, données techniques et réglementaires, données d'usage, données financières, données énergétiques, etc.), les faits marquants 2023 sont les suivants :

- Mise à jour continue de l'inventaire existant du patrimoine immobilier bâti public et définition des éléments de méthode visant à combler les données manquantes particulièrement sur les indicateurs de cotations technique, énergétique et d'adéquation à l'usage des bâtiments ;
- Approfondissement de l'expérimentation à l'échelle des directions Educations, Culture et Sports d'un outil de centralisation des données de cotations techniques et d'adéquation à l'usage et déploiement de la méthode au pôle Pôle Solidarités Citoyenneté Proximité ;
- Accélération du travail mené lors des ateliers de travail entre la direction patrimoine et logistique (DPL) et la MSI pour faire converger les données de l'inventaire du patrimoine immobilier ;
- Construction des synergies avec les systèmes d'informations existants (allant de simples feuille excel tenues à jour par les directions gestionnaires à la relève Colbert ou aux couches SIG), les démarches en cours (stratégie numérique et service public local de la donnée (SPLD) et les acteurs du partage de la connaissance des territoires, particulièrement l'ADEUPA ;
- Le projet informatique de développement d'un « Observatoire du patrimoine immobilier » lancé en 2023 en co-pilotage avec la Direction des systèmes d'information et télécommunication (DSIT) et visant à bâtir un dispositif robuste de connexion aux données (financière, techniques, énergie, usage, etc.) de divers logiciels métiers existants a dû être suspendu et reprendra en 2024 ;
- Avec l'appui d'un AMO en data management et en lien avec la DSIT, la MSI a initié un projet visant à définir puis construire un dispositif professionnel, robuste et durable de centralisation des données du patrimoine immobilier bâti public à des fins stratégiques. Ce travail de développement informatique est basé sur l'outil de datavisualisation « PowerBi » et un modèle de données qui s'appuie sur les systèmes d'information métier existants ;
- Elaboration et mise à disposition à destination de certains utilisateurs (Elus, direction Générale et comité de direction élargi à ce stade) de rapports dynamiques sur les données du patrimoine et l'élaboration des stratégies ;
- Elaboration d'outils d'analyse et de scénarisation des perspectives immobilières à des fins d'aide à la décision.

Accompagnement des directions gestionnaires de bâtiments publics au montage des opérations immobilières

Sur l'année 2023, la MSI a poursuivi son rôle d'accompagnement des directions gestionnaires de bâtiments publics : pour le montage de projets immobiliers structurants, son activité s'est recentrée principalement auprès de la direction Sports et nautisme (pour le triptyque des centres sportifs Provence, Beaumanoir et Bellevue sur le patrimoine immobilier de la ville), de la direction de la Culture (sur les réserves du Musée des Beaux-Arts). Au-delà du montage des opérations, elle a apporté conseils et expertise à la direction générale, aux élus et à plusieurs directions gestionnaires de patrimoine sur divers dossiers (culture, action, sociale, sports, éducations, direction générale).



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisations de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Pilotage contractuel du marché de partenariat de performance énergétique des 5 écoles

Description de la réalisation

La consommation énergétique des écoles publiques brestoises représentant environ 25 % des dépenses totales d'énergie pour les bâtiments de la Ville, le choix s'est porté sur un ambitieux plan de rénovation énergétique dans les 5 premières écoles publiques identifiées à la suite d'un diagnostic portant sur le montant de la facture énergétique, le niveau de consommation par m² ou encore l'ancienneté du système de chauffage.

Ces travaux sont confiés à Brest métropole aménagement, Société Publique Locale (Bma SPL) dans le cadre d'un marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) portant sur le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance des prestations techniques qui concourent à la garantie de performance énergétique des écoles rénovées dans le temps. Le programme de travaux sur les 5 groupes scolaires comprend des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de changement des menuiseries, de mise en place de ventilation mécanique contrôle simple et double flux, d'optimisation des systèmes de production de chaleur, de mise aux normes et d'amélioration de l'éclairage.

Après la réception des écoles rénovées d'Aubrac et 4 Moulins en 2020, puis celle de Kérargaouyat et Langevin en 2021, et Hauts de Penfeld en 2022, l'année 2023 a été marquée par

- Le contrôle du suivi de la garantie de performance des 5 écoles.

Etudes d'opportunité de nouveaux contrats de performance énergétique (CPE)

Description de la réalisation

Dans la continuité du premier marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) réalisé sur 5 groupes scolaires de la ville de Brest et des études d'opportunité initiées en 2021, la MSI a piloté les études techniques, juridique et financière visant à développer 3 montages accélérateurs de la transition énergétique du patrimoine public :

- La rénovation énergétique des piscines de Foch et Recouvrance ;
- La 2ème vague de rénovation énergétique de bâtiments publics de la ville de Brest (écoles, équipements de quartier et/ou crèches).
- La rénovation énergétique et la restructuration de l'ex-Cercle Naval ;

La rénovation énergétique des piscines de Foch et Recouvrance

La collectivité a pu confirmer son ambition par la délibération B 2023-11-279 du Bureau métropolitain du 24 novembre 2023 approuvant le principe de recours au marché de partenariat de performance énergétique pour la rénovation énergétique des piscines de Foch et Recouvrance. Cette opération prendra la forme d'un contrat global confiant à la SPL BMA les études, les travaux, le financement, la maintenance et le gros entretien renouvellement d'une partie des ouvrages en vue d'en garantir la performance énergétique dans le temps.

Les objectifs de performance envisagés sur les deux piscines visent à atteindre les cibles suivantes :

- 1900 kWh de chaleur/m² de bassin après rénovation ;
- 900 kWh d'électricité/m² de bassin après rénovation ;
- 60 L d'eau de renouvellement/baigneur après rénovation.

2ème vague de rénovation énergétique de bâtiments publics de la ville de Brest

En cohérence avec les engagements de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et en anticipation du renforcement des contraintes législatives relatives à l'obligation de travaux dans les bâtiments publics et dans la continuité de la première vague de rénovation énergétique globale engagée à partir de 2019 sur 5 groupes scolaires en marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) à BMA SPL, la Ville de Brest, maître d'ouvrage, a souhaité engager une nouvelle série d'études pré-opérationnelles sur plusieurs sites potentiels lui appartenant (écoles, équipements de quartier et crèches) dans l'optique de concrétiser dans les meilleurs délais une seconde vague de rénovation énergétique globale sur tout ou partie des sites identifiés.

Pour la ville de Brest, 7 sites ont été audités en 2023 :

- Groupe scolaire Kerichen ;
- Groupe scolaire Dupouy ;
- Groupe scolaire Petit Paris ;
- MPT Bellevue ;
- Patronage Laïque du Bergot ;
- Patronage Laïque du Pilier Rouge ;
- Crèche de Kerigonan.

DIRECTION PATRIMOINE-LOGISTIQUE

MISSIONS

La direction Patrimoine Logistique, direction commune à la Ville de Brest et à Brest métropole intervient dans les domaines du patrimoine bâti, de la logistique, des services généraux, des achats et du parc véhicules et engins pour assurer les missions suivantes :

- Gérer, entretenir, adapter et renouveler le patrimoine bâti
- Gérer, entretenir et renouveler le parc de véhicules, engins et matériels.
- Acheter et mettre à disposition des fournitures nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (produits d'entretien, vêtements de travail, articles du BTP, outillage, ...)
- Mettre à disposition du matériel pour les animations, les événements, ...
- Organiser et réaliser des prestations de logistique (transports, manutention, ...)
- Assurer l'entretien des locaux
- Assurer les services généraux de l'hôtel de Ville et de l'hôtel de Métropole en termes de conciergerie, reprographie, restauration des employés.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

Pour assurer ces missions, la direction Patrimoine Logistique dispose de 305 postes et est organisée de la façon suivante (voir l'organigramme synthétique de la direction sur la page suivante).

Le budget Ville de Brest porte notamment sur :

- Les dépenses du patrimoine bâti relevant de la direction Patrimoine Logistique : 2 264 356 € en investissement et 6 700 609 € en fonctionnement (énergie, eau, entretien, charges locatives, ...).
- Les dépenses du service Véhicules et Engins : 289 892 € en investissement et 66 244 € en fonctionnement.

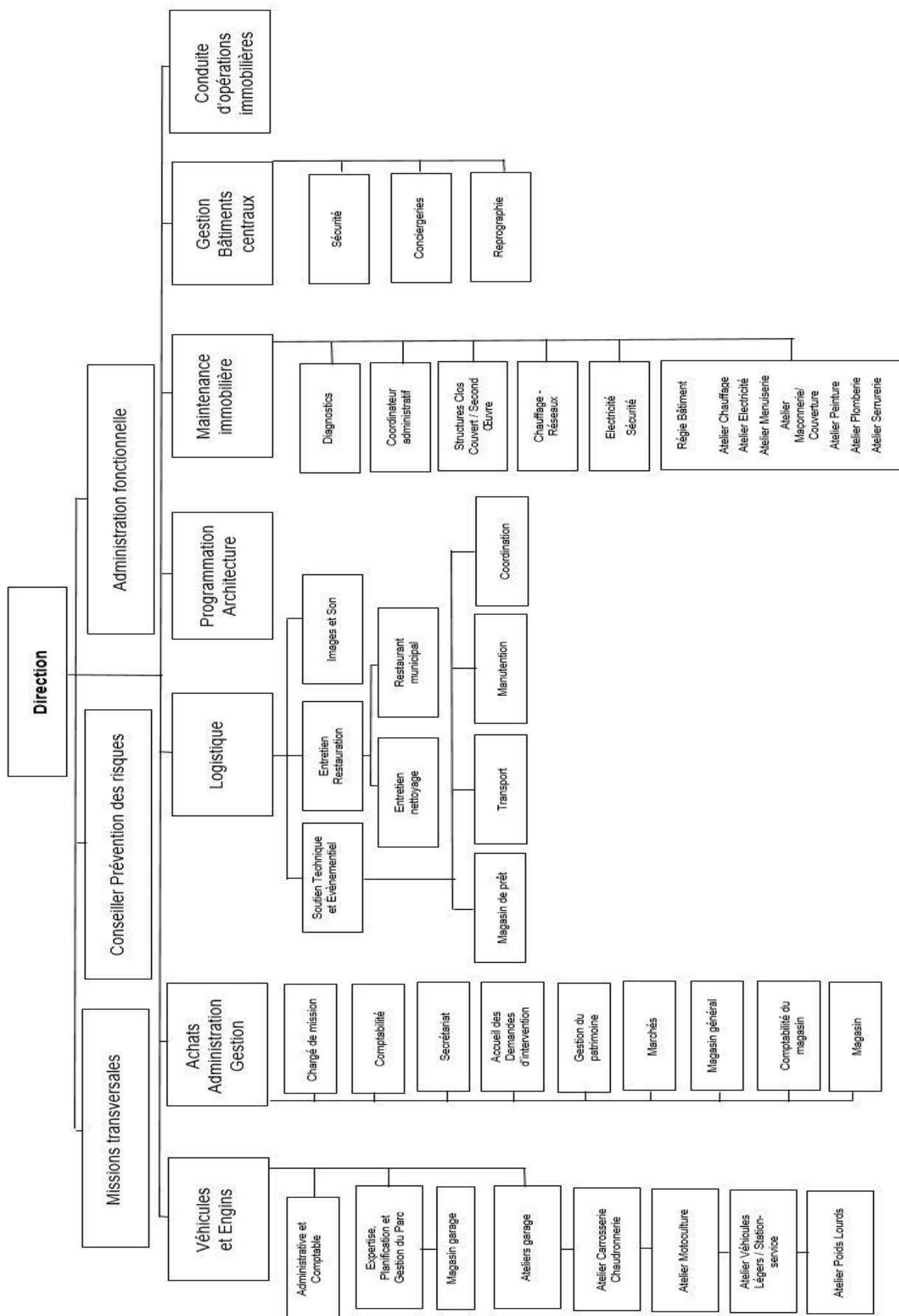
S'ajoute la réalisation des budgets d'investissement délégués à la direction Patrimoine Logistique par les services pilotes de la Ville de Brest portant sur des études, de l'achat de matériel et des opérations de construction et de maintenance de bâtiments pour un montant de 10 359 303 €.

Le budget de Brest métropole porte sur :

- Les dépenses patrimoine bâti relevant de la direction Patrimoine Logistique et du Magasin général : 146 223 € en investissement et 7 601 027 € en fonctionnement (énergie, eau, entretien, charges locatives, ...).
- Les dépenses du service Véhicules et Engins : 1 308 784 € en investissement et 5 008 346 € en fonctionnement.

S'ajoute la réalisation des budgets d'investissement délégués à la direction Patrimoine Logistique par les services pilotes de la Métropole portant sur des études, de l'achat de matériel et des opérations de construction et de maintenance de bâtiments pour un montant de 10 229 537 €.

Organigramme de la direction Patrimoine Logistique



RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Introduction générale

La crise urbaine et la tempête ont fortement impacté les métiers de la direction (une centaine de bâtiments impactés et plus de 4 M€ de dégâts). Nombreux ont été les agents à se mobiliser dans ces périodes de crise, avec professionnalisme. Nos missions de remise en état du patrimoine vont se poursuivre sur 2024.

Parallèlement, plusieurs dossiers importants ont marqué l'année 2023 : la réouverture du Quartz, le chantier du Fourneau, l'Arkéa Ultim Challenge.

En 2023, les agents de la direction ont contribué, par leur implication, au bon fonctionnement du service public que nos collectivités déploient.

Gérer, adapter et renouveler le parc véhicules, engins et matériels

Le service Véhicules et Engins, composé de 45 agents, assure l'achat et l'entretien des véhicules et engins de la Ville de Brest, de Brest métropole et de quelques autres partenaires (CCAS, Eau du Ponant, le Conservatoire Botanique).

Le parc de véhicules et engins est constitué de 4 201 matériels (235 voitures particulières dont 43 en électrique, 356 fourgons et fourgonnettes dont 58 en électrique, 88 poids lourds, 3 522 autres engins (véhicules non-immatriculés, petits matériels, machineries spécialisées, remorques, outillage dont 873 outils d'atelier).

7 912 interventions ont été enregistrées en 2023 pour la maintenance et l'entretien des matériels (toutes catégories confondues).

Les principaux postes de dépenses pour ces missions liées aux engins et véhicules sur le budget de Brest métropole sont le carburant et les pièces détachées :

- Le carburant : la consommation de carburants de tous types a été de 1 426 765 litres pour un montant de 2 363 600 €, auxquels s'ajoutent 75 420 € pour les lubrifiants (huiles et graisses), 12 545 € pour l'essence alkylée, 20 585 € pour l'AD Blue et 17 223 € pour le carburant en prises extérieures par cartes accréditatives.
- Les pièces détachées : les dépenses correspondent à l'achat des pièces détachées se sont élevées à 1 502 971.01 €

Dans le cadre du renouvellement et de la modernisation de son parc, le service Véhicules et Engins a réalisé en 2023, 304 achats d'engins et véhicules variés pour un montant de 2 259 965 €. La motorisation électrique est aujourd'hui un axe important dans l'achat des véhicules, la proportion de véhicules électriques achetés sur 2023 s'élève à 35 % des véhicules (de moins de 3,5 tonnes).

Pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, le service Véhicules et Engins engage régulièrement des actions de sensibilisation, à l'utilisation des véhicules et à l'accidentologie pour les déplacements professionnels.

Gérer, adapter et renouveler le patrimoine bâti

Les services Gestion du Patrimoine, Maintenance (par entreprises et en régie), Conduite d'Opérations, Programmation Architecture sont les principaux acteurs de ces champs d'intervention pour le parc immobilier public de la Ville et de la Métropole.

- La gestion du patrimoine bâti

La gestion immobilière comporte des activités d'assurance de tous les bâtiments, la gestion locative, la gestion des contentieux de la construction, ainsi que la mise à jour du référentiel du patrimoine regroupant tous les ensembles immobiliers de nos deux collectivités.

L'ensemble du patrimoine immobilier de la Métropole et de la Ville (en propriété, en location, objet d'une DSP, en bail emphytéotique, ...), quelle que soit son importance (du grand équipement métropolitain au transformateur électrique, ...) se répartit comme suit :

	Nombre de sites (ensembles immobiliers)	Nombre total de bâtiments	Surface
Ville de Brest	450	728	435 000 m ²
Brest métropole	272	465	468 000 m ²
Total	722	1 193	903 000 m²

Nous pouvons distinguer dans ce nombre total de bâtiments, les subdivisions suivantes :

	Bâtiments en pleine propriété > 50 m ²	Bâtiments en pleine propriété < 50 m ² et autres ouvrages	Lots de copropriété
Ville de Brest	405 (402 000 m ²)	259 (5 100 m ²)	170 (27 400 m ²)
Brest métropole	265 (441 000 m ²)	165 (5 772 m ²)	46 (21 120 m ²)

- La gestion des consommations des fluides (eau, énergie) dans les bâtiments

Le service Maintenance gère les fluides de près de 800 bâtiments. Cela représente 1 064 points de comptages fixes auxquels s'ajoutent une cinquantaine de branchements provisoires (principalement pour les animations), tous fluides confondus, pour un budget d'environ 3 495 M€ pour la Ville de Brest, d'environ 1 854 M€ pour Brest métropole et de 75 M€ pour le budget 05 (déchets).

Le suivi des fluides est assuré par un logiciel spécifique qui s'appuie sur la base patrimoniale de la collectivité. Il évalue et suit les consommations et les coûts énergétiques en récupérant directement les factures déposées par les fournisseurs sur le portail Chorus Pro.

- Les études architecturales

L'activité du service Programmation Architecture est de réinventer par le projet architectural des formes nouvelles qui touchent aux caractéristiques fonctionnelles, sociales et sensibles.

Ce service travaille en respectant les fondamentaux de l'architecture.

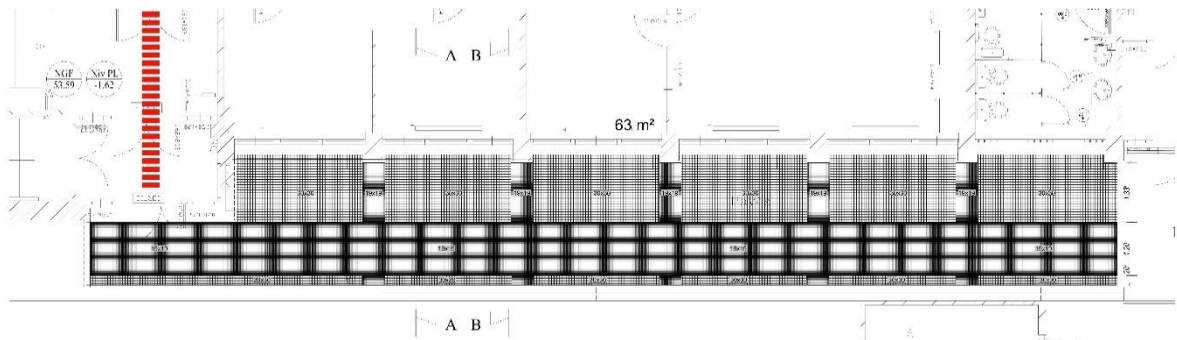
- Il met en évidence les potentiels architecturaux d'un bâtiment et ses contraintes d'usage et de fonctionnement.
- Il vise une démarche générale (schéma directeur) pour les projets neufs et les réhabilitations avant d'appréhender les détails d'aménagement.
- Il élabore une grille d'évaluation des projets qui permet de vérifier toutes les données du projet suite à sa réalisation (qualité du concept, fonctionnalité du projet, aspect architectural, urbain et paysager, adéquation du projet avec les besoins des Services Pilotes).

Le service Programmation Architecture a pour mission d'établir les bons diagnostics architecturaux qui rendent le patrimoine de Brest métropole attractif, fonctionnel et durable. Un chemin parfois malaisé à suivre mais toujours passionnant.

Cette contribution à l'échelle du service Programmation Architecture va dans le sens du confortement de la qualité spatiale et fonctionnelle du patrimoine et donc de son identité. Ces objectifs d'intérêt général participent au rayonnement de la Métropole et de la Ville de Brest, ville d'art et d'histoire.

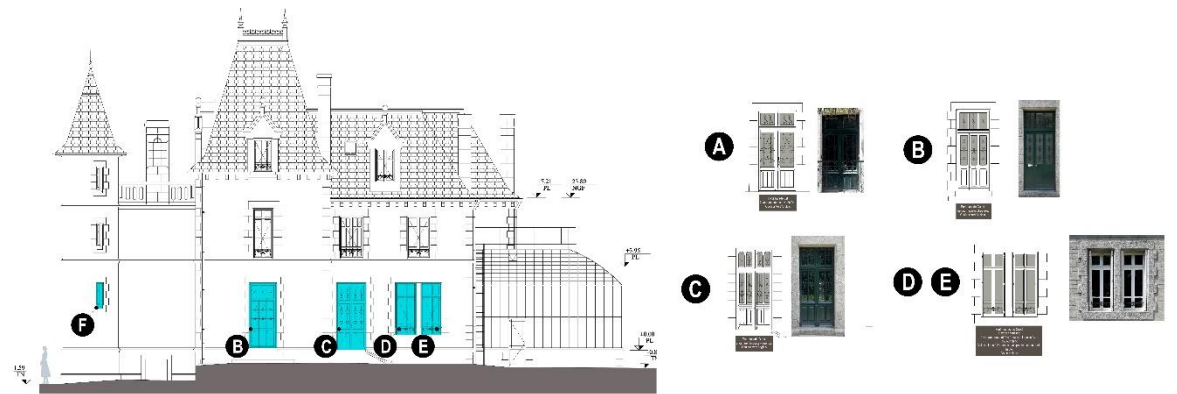
La gestion des Dossiers des Ouvrages Exécutés vise à regrouper ces documents techniques des archives de la direction Patrimoine Logistique actuellement répartis sur trois sites. Cette action homogénéise la lecture des éléments techniques et administratifs pour le suivi de la maintenance et des travaux projetés sur les bâtiments de la collectivité. Un transfert régulier aux archives municipales devient possible.

Exemples de projets réalisés :



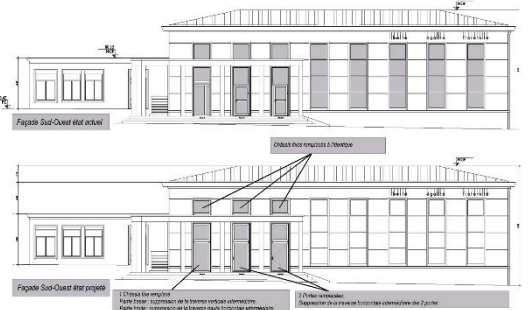
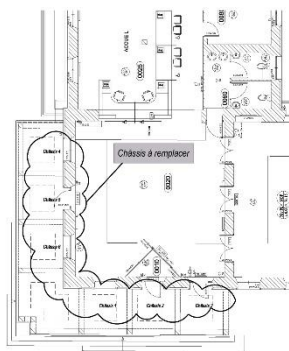
Ech : 1/75 06/11/2023 Page 08	PC5	Plan de calepinage Etat projeté	HÔTEL DE VILLE BA0008 Projet de mise en accessibilité	Brest Service Programmation Architecture
-------------------------------------	-----	------------------------------------	--	--

Accessibilité de l'hôtel de ville : Salle des conférences.



Ech : 1/75 27/09/2023 Page 04	DP4	Façade Ouest Etat actuel	MANOIR DE KERBRIANT BA0009 A Remplacement des menuiseries extérieures	Brest Service Programmation Architecture
-------------------------------------	-----	-----------------------------	--	--

Manoir de Kerbriant : changement des menuiseries.



Ech : 1/200 1/100 19/06/2023 P 04	DP4	PLAN RDC ETAT ACTUEL	Mairie de quartier des Quatre Moulins BA0386A Travaux de modification de façade	Brest Service Programmation Architecture
---	-----	-------------------------	--	--

Travaux de changement de menuiserie et pavés de verre à la mairie de Saint Pierre.

B Voir l'étude de la page 05 (BA0305) et de la page 06 (BA0306) pour les détails de la structure.

C Voir l'étude de la page 05 (BA0305) et de la page 06 (BA0306) pour les détails de la structure.

Ech : sans
11/05/2023
Page 05

Etude B Vue en plan / Coupe 5-5
Projet (Schéma de principe)

RUE DE SAINT-MALO BA0305 HG
Confortement des murs

VILLE DE Brest
Service Programmation Architecture

Sécurisation de la rue Saint Malo.

14 Espace de réception...
15 Espace de réception...
16 Espace de réception...
19 Espace de réception...
20 Espace de réception...

Ech : sans
20/09/2023
P 13

DCE Situation des bureaux
Schéma de principe

Mairie de Lambézellec BA0382A
Amélioration de l'espace accueil

VILLE DE Brest
Service Programmation Architecture

Réaménagement de la mairie de Lambézellec.

PROJET
Réaménagement de la salle des mariages...
Le projet consiste à réaménager la salle des mariages...
L'objectif est de créer un espace accueillant et fonctionnel...
Le réaménagement comprendra...
L'installation de tables et de chaises...
La mise en place d'un bar...
L'installation d'éclairage...
L'installation de décoration...
L'installation de mobilier...
L'installation de matériel...
L'installation de matériel...
L'installation de matériel...

N°	Quantité	Description	Unité	Qté
1	1	Table rectangulaire	Table	1
2	1	Table rectangulaire	Table	1
3	1	Table rectangulaire	Table	1
4	1	Table rectangulaire	Table	1
5	1	Table rectangulaire	Table	1
6	1	Table rectangulaire	Table	1
7	1	Table rectangulaire	Table	1
8	1	Table rectangulaire	Table	1
9	1	Table rectangulaire	Table	1
10	1	Table rectangulaire	Table	1
11	1	Table rectangulaire	Table	1
12	1	Table rectangulaire	Table	1
13	1	Table rectangulaire	Table	1
14	1	Table rectangulaire	Table	1
15	1	Table rectangulaire	Table	1
16	1	Table rectangulaire	Table	1
17	1	Table rectangulaire	Table	1
18	1	Table rectangulaire	Table	1
19	1	Table rectangulaire	Table	1
20	1	Table rectangulaire	Table	1
21	1	Table rectangulaire	Table	1
22	1	Table rectangulaire	Table	1
23	1	Table rectangulaire	Table	1
24	1	Table rectangulaire	Table	1
25	1	Table rectangulaire	Table	1
26	1	Table rectangulaire	Table	1
27	1	Table rectangulaire	Table	1
28	1	Table rectangulaire	Table	1
29	1	Table rectangulaire	Table	1
30	1	Table rectangulaire	Table	1

Ech : 1/50
09/09/2022
Page 05

Etude Plan général
Projet 1

Détail du mobilier
Table

Mairie de Saint-Marc BA0383ANA
Réaménagement de la salle des mariages

VILLE DE Brest
Service Programmation Architecture

Réaménagement de la mairie de Saint Marc.

- **La construction et la réhabilitation des équipements**

Le service Conduite d'opérations prend en charge les besoins exprimés par les services pilotes, à savoir essentiellement les directions :

- Sports Nautisme
- Action sociale
- Culture Animation Patrimoines
- Éducation (associations, éducation, petite enfance), ...

Le service :

- réalise (en lien avec la Mission Stratégie Immobilière) des diagnostics bâtementaires pour éclairer les services pilotes au stade de la faisabilité des projets,
- pilote les études de programmation puis l'ensemble des phases (marchés, études de maitrise d'œuvre, marchés de travaux, suivi des chantiers), jusqu'à la réception. Les études et travaux en question peuvent concerner des bâtiments existants réhabilités comme des bâtiments neufs.

1 – exemples caractéristiques des opérations suivies par le service Conduite d'opérations en 2023 :

A – stade programmation :

Projet de pôle de conservation externalisé, dans la ZAC du Vern, pour le compte de la direction Culture Animation Patrimoines.

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues : estimé à 9 millions d'euros.
- Planning global :
 - o Début étude de programmation : mai 2022
 - o Concours consultation MOE : fin 2023 à fin 2024
 - o Début études MOE : 1^{er} trimestre 2025
 - o Début des travaux : 1^{er} trimestre 2027
 - o Réception et inauguration : printemps 2029.

Ce qui a été fait en 2023 :

- Rédaction du préprogramme
- Programme général
- Programme technique détaillé
- Préparation du concours pour la désignation d'une équipe de MOE.

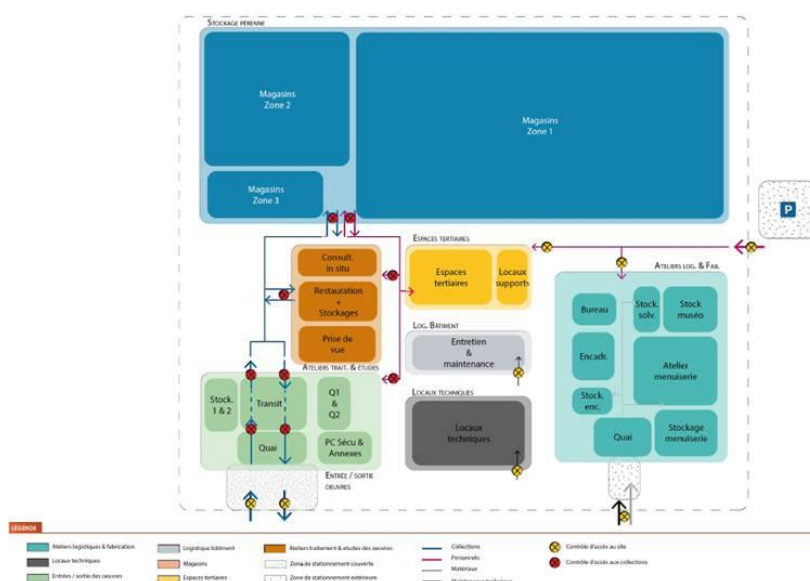


Schéma général de fonctionnement

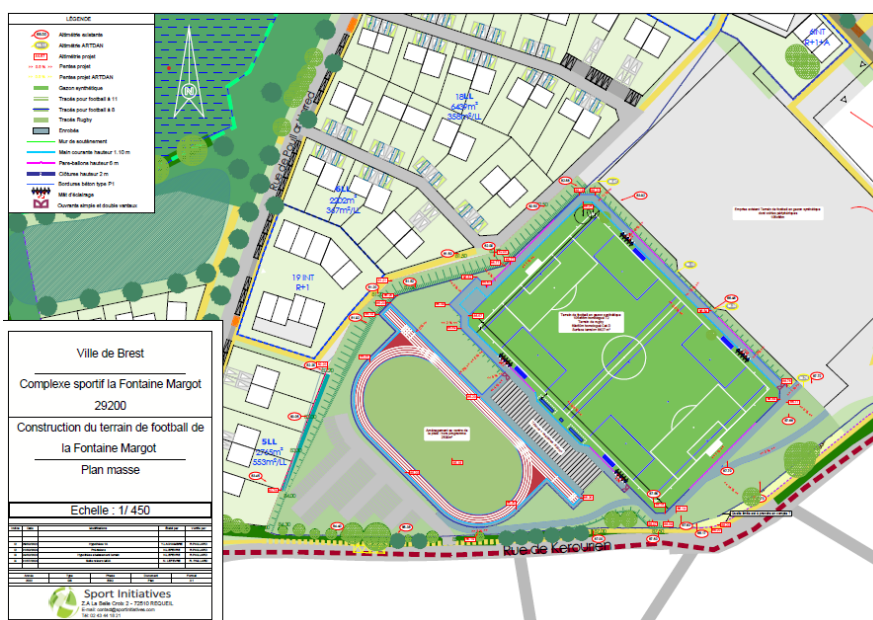
Projet de construction du stade de football de la Fontaine Margot et de ses locaux annexes (tribune de 300 places, vestiaires, club-house, rangements, stationnements, ...), pour le compte de la direction des Sports et du Nautisme.

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues : 5,9 millions d'euros, budget prévisionnel
- Planning global prévisionnel :
 - o Début étude de programmation : septembre 2021
 - o Concours consultation MOE : 2^{ème} trimestre 2024 à 2^{ème} trimestre 2025
 - o Début études MOE : 2^{ème} trimestre 2025
 - o Début des travaux : 3^{ème} trimestre 2026
 - o Réception et inauguration : été 2028.

Ce qui a été fait en 2023 :

- Finalisation des scénarios, au stade faisabilité
- Programme général
- Programme technique détaillé.



Plan masse – Projet stade de football de la Fontaine Margot. Document du programmiste Sport Initiatives

B – Stade études de maîtrise d’œuvre :

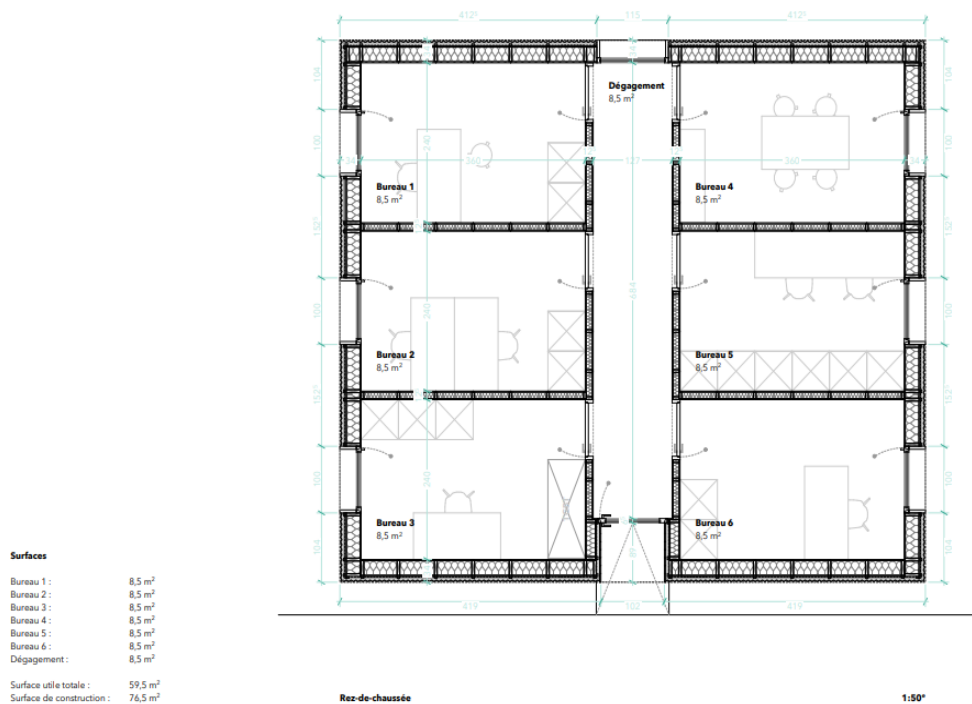
Projet d’extension des bureaux du Centre Technique Communautaire, pour le compte de la direction Propreté Déchets (accueil du service en charge des bio-déchets).

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues : 280 000 €
- Début études MOE : septembre 2022
 - o Début indicatif des travaux : septembre 2024
 - o Réception : avril 2025.

Ce qui a été fait en 2023 :

En 2023, les études d’avant-projet ont été réalisées et ont été validées.



Centre Technique Communautaire : bureaux – Avant-projet.

Projet d'aménagement de l'aire d'accueil de Kervallan, pour le compte du service de l'Action sociale de la Ville.

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues : 6,2 millions d'euros (valeur décembre 2021)
- Planning global :
 - o Début études MOE : juin 2022
 - o Début des travaux : été 2025
 - o Réception : 1^{er} trimestre 2027.

Ce qui a été fait en 2023 :

- Etudes de maîtrise d'œuvre : esquisses et avant-projet
- Validation de l'avant-projet.



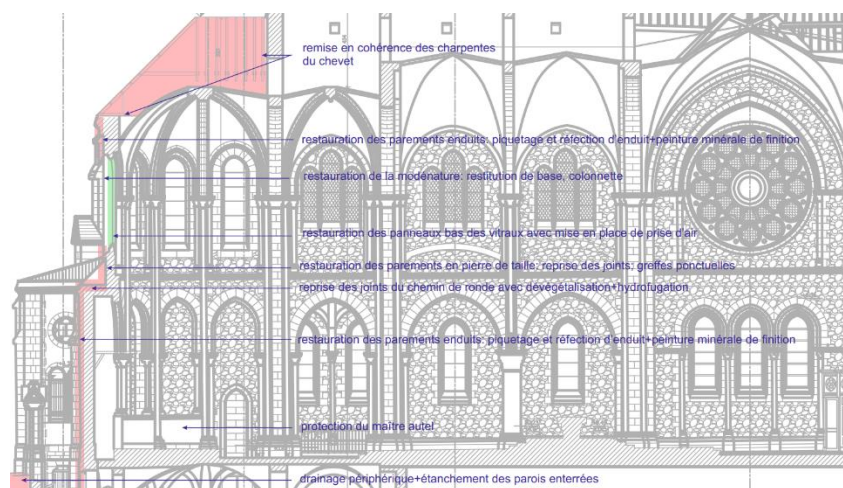
Projet de restauration de l'église Saint Martin, pour la Direction Patrimoine et Logistique

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues : 1,7 millions d'euros (valeur janvier 2023)
- Planning global :
 - o Etudes de faisabilité : 2020-2021
 - o Début études MOE : juin 2023
 - o Début des travaux : 2^{ème} semestre 2024
 - o Réception : fin d'année 2026.

Ce qui a été fait en 2023 :

- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre
- Validation de l'avant-projet.



Projet de rénovation du gymnase Provence, pour le compte de la direction Sports Nautisme.

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues : 3,7 millions d'euros (valeur janvier 2023)
- Phase Etudes : septembre 2023 / décembre 2024
- Consultations entreprises et notifications marchés de travaux : Janvier à juin 2025
- Début des travaux : septembre 2025 (durée prévisionnelle 1an ½ en 2 phases).

Ce qui a été fait en 2023 :

- Diagnostics
- Esquisse.



Vue sud-ouest - état projeté

C – Stade travaux :

Centre National des Arts de la Rue et de l’Espace Public Le Fourneau, pour la direction Culture Animation Patrimoines.

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues :
 - o 16 000 000 €
- Planning global :
 - o Début études MOE : 2018
 - o Début des travaux : 2023
 - o Réception et inauguration : printemps 2025.

Ce qui a été fait en 2023 :

- Préparation et démarrage du chantier.



Démolition et reconstruction de l’école Kérisbian pour la direction Éducatives

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues : 12 750 000 €
- Permis construire : octobre 2022
- Notification des marchés de travaux : juin 2023
- Démarrage des travaux : été 2023
- Fin des travaux prévu : été 2025.

Ce qui a été fait en 2023 :
Publicité et notification des marchés de travaux, démarrage des travaux.



École Kérisbian - État projeté



École Kérisbian – Terrassement et gros-œuvre

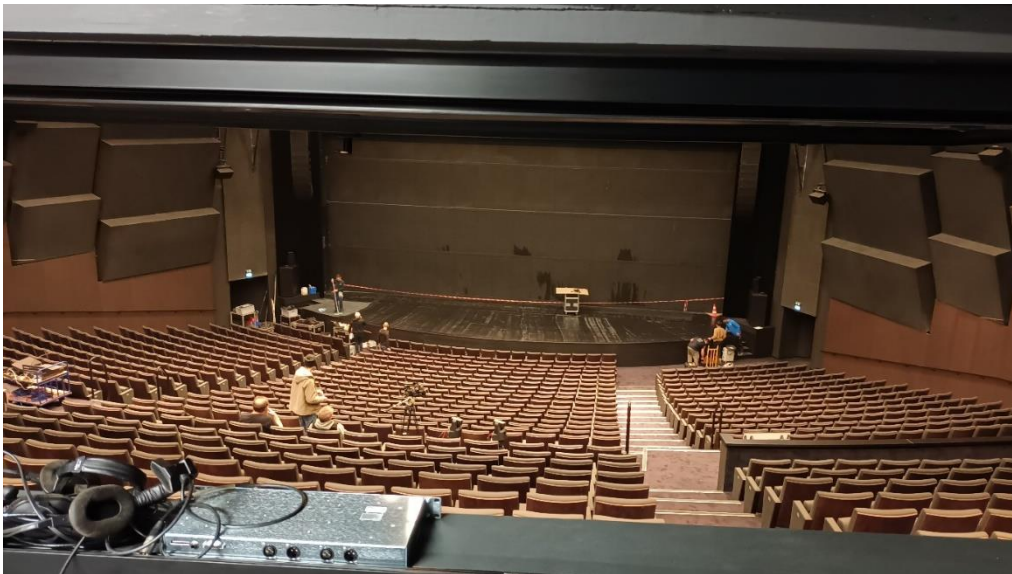
Requalification du Quartz, pour la direction Culture Animation Patrimoines.

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues :
 - o 19 400 000 €
- Planning global :
 - o Début étude de faisabilité : 2015
 - o Début études MOE : 2019
 - o Début des travaux : 2021
 - o Réception : 2023.

Ce qui a été fait en 2023 :

- L'avancement du chantier tous corps d'état (gros-œuvre / couverture / électricité / équipements scéniques...)
- L'accompagnement à la prise en main de l'équipement par les équipes de Brest'aim
- La gestion des opérations de levées de réserves
- Travaux supplémentaires d'amélioration de la stabilité au feu des structures.



Le Quartz - grand théâtre réhabilité

Réaménagement et extension de la Maison des associations, pour la direction éducatives.

Chiffres et dates clés :

- Budget TTC toutes dépenses confondues : 2 000 000 €
- Début études MOE : sept 2020
- Permis de construire : sept 2021
- Fin de chantier : fin 2023.

Ce qui a été fait en 2023 : travaux y compris réception et inauguration (en intégrant le relogement provisoire de la mairie de l'Europe).



Maison des associations – terrassement



Maison des associations - vue après travaux

2 – Autres dossiers suivis par le service Conduite d'opérations en 2023 :

A – Stade faisabilité/diagnostics :

- Diagnostics suite à sinistres :
 - incendies sur la mairie de l'Europe, sur les locaux associatifs occupés par la ligue de l'enseignement, sur le restaurant scolaire Paul Dukas, sur le hangar Maupertuis
 - tempête Ciaran : diagnostic du gymnase Beaumanoir.
- Centre Technique Municipal : dépollution de l'ancienne station à carburants ; sélection du prestataire pour réaliser les études nécessaires ; réalisation d'études complémentaires (sol, air, eau).
- Hôtel de Ville : études sur la mise en accessibilité.
- Maison des associations : faisabilité de l'implantation d'un dojo et étude structure des préaux.
- Piscines : diagnostics structure et acoustique.
- Centre d'art contemporain : diagnostic du bâtiment et scénarios d'amélioration.

B – Stade programmation :

- Construction d'une fourrière animale : finalisation de la programmation (y compris acoustique et terrain à aménager pour le centre équestre).
- Musée des Beaux-Arts dans le Carré des Arts : finalisation du programme général.
- Pôle de conservation externalisé : voir ci-dessus.
- École Buisson, reconstruction de l'école élémentaire et de la restauration : suivi étude de programmation confiée à un prestataire, phase programme général.
- Pôle NPRU Bellevue : étude portant sur l'expression des besoins pour un pôle social et citoyen.
- Technopôle de Plouzané : faisabilité de l'implantation de bureaux (stade consultation).

C – Stade études de maîtrise d'œuvre :

- Reconstruction du gymnase de Kérichen : lancement du concours de maîtrise d'œuvre.
- Groupe scolaire Quéliverzan : attribution marché MOE et études jusqu'à AVP.
- Gymnase Bellevue : consultation de maîtrise d'œuvre et diagnostic.
- Gymnase Provence : consultation de maîtrise d'œuvre et diagnostic.
- Création de sanitaires publics (place Wilson et square Jegaden) : fin des études, lancement consultation de travaux.
- Construction du Centre National des arts de la Rue Le Fourneau aux Capucins : voir ci-dessus.
- Restauration de l'église Saint Martin : voir ci-dessus.
- Restauration de l'église Saint Louis : désignation du maître en cours fin 2023.
- Musée de Plougastel : attribution du marché de maîtrise d'œuvre, démarrage des études, validation diagnostic-esquisse (y compris scénographie).
- Ravalements du cœur de Bellevue (patinoire) : reprise de la phase études.
- Groupe scolaire Jacquard : étude des travaux de mise en sécurité incendie.
- Aire d'accueil des gens du voyage de Kervallan : voir ci-dessus.
- Centre Technique Communautaire : extension des bureaux : voir ci-dessus.
- Médiathèque Saint Marc (rénovation) : désignation maîtrise d'œuvre et diagnostic (y compris mobilier).
- Locaux propreté du Vern (extension) : désignation maîtrise d'œuvre et diagnostic-esquisse.
- Locaux propreté du Relecq-Kerhuon (extension) : désignation maîtrise d'œuvre et diagnostic-esquisse.
- Patronage Laïque Sanquer : désignation MOE et diagnostic.
- Adaptation de la crèche de Kérigonan : voir-ci-dessus.
- Gymnase Levot (accessibilité et amélioration vestiaires) : désignation MOE et études jusqu'à validation AVP.
- Ecole Guérin : amélioration acoustique de la cour.

D – Stade travaux :

- Requalification du Quartz (voir ci-dessus).
- Démolition de l'auvent de la zone Bibus.
- La Carène : rénovation de la toiture et des menuiseries extérieures ; travaux intérieurs.
- Stade Francis Le Blé : reprise de la toiture de la tribune Est suite à la tempête.
- Groupe scolaire du Petit Paris : mise en conformité SSI : travaux terminés à l'été 2023.
- École primaire du Petit Paris : début des travaux de reprise de la toiture suite à la tempête.

- Groupe scolaire de Kérisbian : voir ci-dessus.
- Maison des associations : voir ci-dessus.
- Chenil de la Police nationale : travaux terminés en 2023.
- Centre Technique Municipal : réaménagement de locaux (syndicats et direction de l'informatique à la place de la médecine du travail).
- Rue Borda : démolition.
- L'Adonnante : création d'une mezzanine pour le pôle voile France : chantier réceptionné 1^{er} trimestre 2023.
- Restauration scolaire Paul Dukas : réfection de la cantine suite à sinistre (incendie).
- École Européenne Supérieure des Arts de Bretagne : début des travaux de mise en conformité (désamiantage et isolement coupe-feu).
- Maison du natisme : reprise du bardage et de la toiture (fin des travaux prévue en 2024).
- Centre Technique Communautaire : mise en conformité pour l'accueil de bennes fonctionnant au gaz naturel.
- Démolition du lavoir de Kérangoff.

E – Stade garantie de parfait achèvement :

- Centre Technique Municipal du Vern : reprise des défauts de chantier.

F – Stade garantie décennale :

- Médiathèque des Capucins : suivi des infiltrations en toiture.
- Aréna : suivi des expertises en cours.

G – Suivi des mandats :

- Resto du Cœur (rénovation) : études MOE.
- Rénovation du tennis de Tréormou : études MOE.

- **Dépanner, entretenir, mettre aux normes et réhabiliter le patrimoine bâti existant :**

Le service Maintenance des bâtiments travaille à la préservation du patrimoine bâti de la collectivité. Les travaux de maintenance préventive et curative sont réalisés en régie et par des entreprises. En 2023, le service a mandaté auprès d'entreprises pour 8 400 000 € pour la Ville et 1 700 000 € pour Brest métropole afin de répondre aux 1 080 dossiers.

Dans ce cadre, l'unité Clos-Couvert de ce service a pour mission la maintenance, l'adaptation de l'enveloppe des bâtiments et de leurs aménagements intérieurs. En 2023, 150 chantiers ont été traités.

Les équipes Electricité-Sécurité et Chauffage-Réseaux travaillent, quant à elles, sur la maintenance préventive et curative des équipements techniques (électricité, ascenseurs, portes automatiques, SSI, chauffage, assainissement, intrusion, vidéo protection, etc.). En 2023, 720 interventions ont été prises en charge.

Ces travaux sont accompagnés bien souvent d'un volet diagnostics bâtimentaires (y compris polluants et qualité de l'air intérieure), pour permettre l'établissement des prévisionnels de travaux à effectuer et d'une veille réglementaire.

L'Unité Régie Bâtiment a pour principales missions la maintenance préventive des bâtiments, le dépannage ainsi que la mise en œuvre des installations techniques en lien avec les manifestations / animations. La « Régie » traite en moyenne annuellement 7 000 Bons de Travaux (BT) dont la moitié est liée à des interventions de dépannages dans les bâtiments. Les équipes interviennent également sur des travaux d'amélioration.

Sont présentées ci-dessous quelques exemples de réalisation par les équipes Régie du service :

- **Vestiaires du personnel au Centre Technique Communautaire** : réfection des équipements de plomberie-sanitaire, des surfaces carrelées et des espaces de casiers individuels.



Avant travaux



Après travaux

- **Mairie de Lambézellec** : réaménagement de l'espace hall d'accueil



Avant travaux



Après travaux

Assurer des prestations de services audio / vidéo auprès des deux collectivités

L'activité de cette équipe composée de deux agents intervient dans le cadre de trois activités principales :

- Le prêt, la livraison et parfois l'installation de matériels, essentiellement des ordinateurs portables ou des kits audiovisuels. 160 interventions en 2023.
- Les prestations « son » et « vidéo » lors des cérémonies officielles, captations vidéos, sonorisation des conseils, etc. Elles correspondent à 50 % de l'activité totale de l'équipe. 140 prestations en 2023.
- 240 visio-conférences ont été programmées, installées et exploitées. La modernisation des matériels et la montée en compétences des utilisateurs ont permis de réduire nos interventions dans ce domaine (300 en 2022).

Ils dispensent également des conseils et accompagnent les formations et les dépannages auprès des autres directions.

Mettre en œuvre les Services Généraux de l'hôtel de Ville et de l'hôtel de Métropole

Le service Gestion des bâtiments centraux assure des prestations de *services généraux (ou Facility Manager)* telles une conciergerie, une reprographie et le suivi de chantiers en bâtiment de dépannages, d'entretien, amélioration :

- La conciergerie de l'hôtel de Ville assure une permanence 24h/24h, 7J/7, notamment pour centraliser et réorienter toutes les demandes d'astreinte. Par ailleurs, les conciergeries des bâtiments centraux assurent également la préparation des salles de réunion, des salles de réception, la manutention de matériels et mobiliers, les dépannages et la maintenance de premiers niveaux. Enfin, elles poursuivent la veille des besoins sanitaires (gel et solution hydro-alcoolique, etc.)

- Reprographie : concevoir et réaliser des documents pour l'ensemble des services. L'activité en 2023 maintien son rythme habituel, à savoir :
 - Total de copies : 1 957 305
 - Mise sous pli : 100 499
 - Adressage : 69 019.

L'unité Reprographie regroupe quatre entités de travail : l'Accueil des usagers, l'Impression-production, l'Adressage mise sous plis, le Graphisme PAO.

Le service a développé une politique d'impression interne et responsable afin de réduire le coût et la consommation de papiers tout en offrant des prestations de qualité.

- Les prestations de maintenance par entreprises pilotées par le service Gestion des bâtiments centraux représentent un montant d'environ 603 000 € TTC (hôtel de Métropole 160 000 € et hôtel de Ville 443 000 € TTC). Elles portent essentiellement sur des travaux de chauffage, ventilation, d'électricité ainsi que l'aménagement de locaux. Par exemple, il s'agit :

Pour l'hôtel de Ville :

Première phase des travaux de désenfumage et mise en ventilation de la salle des conférences, réfection des peintures intérieures et d'isolation dans la cage d'escalier côté Frézier, poursuite des traitements des fissures en façades (Glasgow et Liberté), mise en place de dispositif podotactile sur les marches des escaliers du hall d'honneur, réaménagement de quelques bureaux (open space au service élections), rénovation de quelques locaux (salle belvédère et cage d'escalier attenante). Réalisation d'une ITI dans quelques bureaux. Installation de points d'eaux potable à proximité des salles de pauses. Neutralisation des entrées d'eaux dans les bureaux exposés du 5^{ème} étage. Réalisation de divers travaux de maintenance.

Pour l'hôtel de Métropole :

Réfection de l'étanchéité et suppression d'une verrière au-dessus de locaux du bâtiment B, poursuite de la réfection des réseaux de chauffage dans quelques bureaux, purge des anciens réseaux de climatisations dans de nombreux bureaux du bâtiment E, dépose de l'ensemble des réseaux dans les locaux vendus à Brest'aim dans le bâtiment E, réalisation de travaux divers dans les locaux de la rue Jean Jaurès et des Onze Martyrs afin d'y accueillir le service DSU (déménagé suite à la vente des bureaux du bâtiment E). Installation de points d'eaux potable à proximité des salles de pauses. Réalisation de divers travaux de maintenance.

Par ailleurs, les travaux dans ces établissements concernent également des prestations ponctuelles concernant la sécurité (remplacement de blocs de secours, mise en place de ventouses sur des portes coupes feu), la sureté (mise en place de contrôle d'accès), l'accessibilité PMR (entretien des portes automatiques et des ascenseurs), sans oublier la sécurité sanitaire (maintien en état de bon fonctionnement des distributeurs de gels hydro-alcoolique).

Nettoyer les locaux

Le service Logistique assure l'entretien-nettoyage de plusieurs bâtiments, avec une surface entretenue de 20 200 m² pour la Ville de Brest et 25 100 m² pour Brest métropole.

Ces surfaces sont réparties sur 15 sites, dont l'hôtel de Ville, l'hôtel de Métropole, les mairies de quartier, les centres techniques. 46 agents assurent ainsi ce travail de nettoyage quotidien des locaux aussi divers que des bureaux, des salles de mariage, de réception, des douches, des vestiaires, des ateliers techniques.

En 2023, les agents ont participé à la mise en place de poubelles pour le tri sélectif avec apport volontaire notamment au Centre Technique Communautaire, à la direction des Espaces Verts et la DSIT.

3 personnes en Parcours Emploi Compétences et situation d'handicaps ont par ailleurs été accueillies.

Enfin, une équipe assure certains nettoyages extérieurs, tels les panneaux d'affichage libres, les lavoirs, les bassins d'eau.

Assurer une prestation de restauration collective à destination des services et partenaires

En 2023, le Restaurant municipal a servi 19 126 repas (15 102 en 2022, 10 543 en 2021, 10 963 en 2020, 20 859 en 2019). Le restaurant retrouve le nombre de convives d'avant Covid malgré le télétravail et de nouvelles façons de déjeuner qui ont probablement affecté la fréquentation. Cette année encore de nouvelles initiatives ont été mises en place telles les repas à thèmes et une commission menu interne à l'équipe.

Le restaurant s'inscrit toujours dans une démarche de consommation plus responsable et volontaire, avec une pratique du « tout cuisiner maison », des circuits courts d'achat et sa proposition de menu unique végétarien chaque semaine. 1 apprentie en CAP cuisine est accueillie depuis septembre 2023.

Mettre à disposition des fournitures diverses (Magasin Général)

L'unité Magasin Général du service Achats Administration Gestion assure pour la Ville de Brest, Brest métropole, l'EESAB et le CCAS, l'achat, le stockage et la délivrance d'articles dans divers domaines (produits d'entretien, articles du BTP, outillage, Équipement de Protection Individuel, rayonnage, électroménager, mobilier, santé, hygiène, ...). De plus, elle assure la mise en place du marché de location/lavage des vêtements de travail et met à disposition des fournitures de bureaux, de papier d'impression, notamment recyclés (65 tonnes) pour un total global d'environ 150 000 €.

Elle coordonne les processus d'achat de fournitures et assure la gestion des stocks pour répondre aux besoins ponctuels et récurrents des services. Le Magasin facilite le fonctionnement courant des services « usagers » qui reçoivent mensuellement le décompte de leur consommation ainsi qu'un catalogue des principaux produits achetés pour certains services, forts consommateurs.

En 2023, le magasin a traité 17 076 bons de sortie et 16 614 lignes de commandes, pour un montant total de 3 115 206 euros TTC.

Formaliser les marchés publics et être l'intermédiaire entre la direction Patrimoine Logistique et celle de la Commande Publique (unité Marchés)

L'unité Marchés du service Achats Administration Gestion a préparé et lancé en 2023 environ 80 consultations représentant plus d'une centaine de marchés publics. Elle aide à la préparation et assure le lancement des mises en concurrence, en lien avec la Division de la Commande Publique pour tous les services de la Direction. Il intervient dans les marchés relevant des catégories travaux, fournitures et services et prestations intellectuelles.

Elle a aussi un rôle de transversalité entre différentes directions pour la préparation de plusieurs accords-cadres, notamment l'achat de gaz industriel, les prestations d'entretien des locaux, leur gardiennage, les missions de diagnostic bâtiments, celles de Sécurité et de Protection de la Santé sur les chantiers, traitement de déchets, ...

Elle assure le suivi administratif de l'exécution des contrats.

Elle est l'intermédiaire pour toutes questions relatives aux marchés publics, vis-à-vis de la Commande Publique au sein de la direction.

Organiser et réaliser des prestations de logistique

Le service Logistique contribue, entre autres, au bon déroulement des manifestations en assistant les services organisateurs dans la préparation et l'élaboration des manifestations sur le plan technique et logistique. Dans ce cadre, il anime et coordonne des groupes thématiques, composés d'agent.e.s d'autres directions ou services sur des problématiques liées à l'espace public pour l'Arkéa Ultim Challenge Brest et les Fêtes Maritimes.

Ainsi, le service Logistique participe activement à la sécurisation des manifestations en apportant son expertise et la mise en œuvre des moyens techniques et humains, pour la protection et la bonne gestion des différents sites.

Quelques chiffres significatifs :

- 260 arrêtés temporaires de stationnement et/ou de circulation (rédaction, mise en place et vérification) (pour mémoire : 273 arrêtés établis en 2021)
- 96 % des prêts de matériels sont gratuits
- 32 000 chaises et 13 000 sorties
- 18 400 barrières de police mises en place
- 2 000 lests béton d'1,6 t disposés pour tous les événements (culturels, sportifs, ...) sur le territoire de la Ville. La plupart restent à poste pendant de longues périodes (sécurisation des marchés et terrasses)
- 5 424 tonnes de déchets évacués, 5 632 en 2022.

Actions transversales liées aux missions

Pour assurer l'ensemble de ses missions, la direction s'appuie sur la cellule "qualité-administration fonctionnelle" qui assure la gestion des outils informatiques : Colbert, Vauban pour la direction Patrimoine Logistique mais aussi pour d'autres directions (Espaces Verts, Sports) et prépare la relève de l'outil Colbert.

L'unité Administration et Gestion assure, quant à elle, des activités :

- D'accueil (centralisation de toutes les demandes d'intervention en bâtiment, en logistique, en fournitures, ... effectuées par des services)
- Des fonctions administratives liées au fonctionnement des 305 agents de la direction
- De gestion administrative du patrimoine
- Et de gestion, comptable, budgétaire, et de suivi de l'exécution des marchés en bâtiment pour la direction mais aussi pour les services pilotes. Les crédits d'investissement gérés en 2023 pour les deux collectivités s'élèvent à 25,9 M€.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

On pourra noter pour l'année 2023, les actions et projets principalement marquants pour le territoire et les citoyens :

- La réhabilitation de la Maison des associations de Pen ar Créac'h
- Les travaux au Quartz
- La reconstruction du groupe scolaire de Kérisbian
- Le Fourneau aux Capucins
- L'étanchéité de la Carène.

Ceci n'est qu'un très faible échantillon des actions et projets menés en 2023 par les agents de la direction Patrimoine Logistique.



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :
Utilisation de matériaux bio sourcés

Description de la réalisation

Dans le cadre des marchés de travaux ou de fournitures portés par la direction Patrimoine Logistique, intégration dans le descriptif des prix de matériaux bio sourcés et promotion de matériaux de seconde vie.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Cette évolution significative des pratiques participe aux objectifs de consommations et de productions responsables.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

A double titre : d'une part, préservation des ressources visant à moins solliciter les stocks naturels et d'autre part, réemploi de fournitures avec ou sans transformation préalable favorisant le réemploi des matériaux.



EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la Ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Participation logistique à la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques.

Description de la réalisation

Dans le cadre de l'expérimentation de mise en place de distributeurs de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle, la direction Patrimoine Logistique a assuré l'achat des distributeurs, des tampons et des serviettes avec ou sans applicateur, installé le matériel dans les sites retenus et assure le réapprovisionnement régulier des consommables dans certains locaux.

La réalisation doit être identifiée dans un des 6 axes du plan d'actions Égalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

L'objectif est de réaliser l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes du territoire.

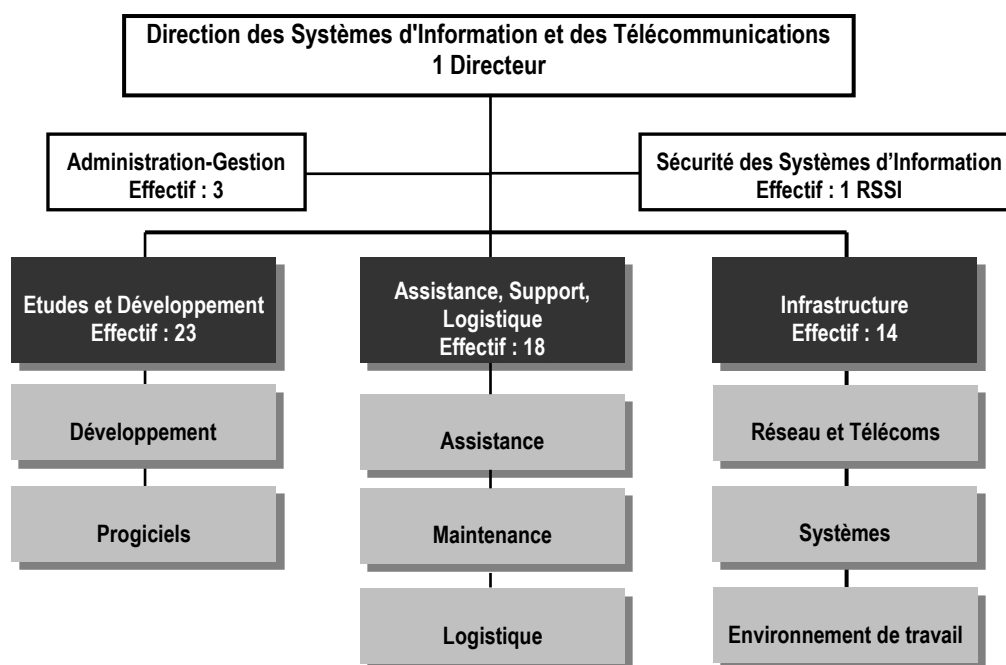
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS (DSIT)

MISSIONS

Apporter une vision stratégique des évolutions du SI (Système d'Information)

- Développer les systèmes d'information et leurs usages en collaboration avec les services :
 - o Apporter un soutien et un accompagnement des utilisateurs (support technique, formations, ...)
 - o Concevoir des applications ou acquérir des progiciels en fonction des besoins métiers
- Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information (RH, finances, géographique...) :
 - o Garantir la cohérence et la conformité du Système d'Information (SI)
 - o Maintenir les applications informatiques en condition opérationnelle
 - o Mettre à disposition les moyens techniques informatiques, téléphoniques, réseaux adaptés
 - o Sécuriser et administrer le Système d'Information (SI)

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE



Evolution des budgets gérés par la DSIT (hors charges de personnel)

	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Réalisé en 2022	BP 2023
Investissement	1 866 999	1 684 149	2 289 209	2 413 100
Fonctionnement (*)	1 941 280	2 215 870	2 285 159	2 301 559
TOTAUX	3 808 279	3 900 019	4 574 368	4 714 659

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Apporter une vision stratégique des évolutions du Système d'Information de la collectivité

- Participation au groupe de guidance de la transition numérique
- Apport de visibilité sur la gouvernance de la donnée
- Sensibilisation à la Cybersécurité

Développer les systèmes d'information et leurs usages en collaboration avec les services

- Apporter un soutien et un accompagnement aux utilisateurs (assistance, formations...) :

En 2023, 28785 dossiers ont été traités par la DSIT dont :

- o 12611 incidents de fonctionnement, 10100 demandes, 6074 événements.

La DSIT a fortement accompagné les utilisateurs dans leurs usages sur les thématiques suivantes :

- o Prise en main des équipements de télétravail (matériel professionnel ou personnel)
- o Utilisation de l'authentification double facteur
- o Sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information et au bon usage de l'outil informatique
- o Activation du VPN pour les accès distants

- Concevoir des applications ou acquérir des progiciels en fonction des besoins métiers :

Le service Etudes et Développement a consacré 2324 jours de travaux neufs et évolutifs, dont 1418 journées pour la mise en œuvre de nouveaux projets (nouvelles applications et achat de progiciels) pour répondre aux besoins des directions métiers :

- o Nouvelles démarches en ligne

Demande de stage – Demande d'aide financière à l'achat de vélo électrique – Nouveau socle technique pour les démarches en ligne – Publication de données sur le portail Opendata – Prise de rendez-vous CNI et passeports – Annuaire des associations – Réabonnement dans les médiathèques

- o Outils de gestion « métiers »

SI Ressources Humaines veille réglementaire automatisée – SI Commande publique – GMAO des bateaux du centre nautique – GMAO Signalisation lumineuse – Gestion des aides sociales – Plateforme de gestion des services informatiques

- o Dématérialisation des processus

Développement des usages de l'Espace agent et de l'Espace encadrant – Archivage électronique des factures, marchés et documents d'urbanisme

Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information (Ressources Humaines, finances, géographique...)

- Garantir la cohérence et la conformité du Système d'Information (SI) :

- o Poursuite de la démarche d'urbanisation globale du Système d'Information
- o Renforcement de la sécurité
- o Consolidation des services d'infrastructure
- o Accompagnement important des projets Etudes
- o Respect du référentiel général de sécurité, du référentiel général d'accessibilité des administrations et du RGPD

- Maintenir les applications informatiques :

- o 1758 journées ont été consacrées par le service Etudes et Développement en 2023 à la maintenance des applications informatiques. 579 applications sont en production.

- Mettre à disposition les moyens techniques informatiques, téléphoniques, réseaux adaptés :

- o 4653 micro-ordinateurs
- o 591 imprimantes
- o 308 imprimantes multifonctions
- o 2735 abonnements opérateurs
- o 3161 postes téléphoniques
- o 784 smartphones
- o 6430 comptes d'accès aux systèmes d'information



DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Recyclage, reconditionnement et vente des ordinateurs de plus de 6 ans

Description de la réalisation

Cette réalisation répond au décret du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable de la Collectivité.

La DSIT remplace les ordinateurs des agents tous les 6 ans. Quand ils sont en état de fonctionnement, ces matériels sont reconditionnés par la recyclerie "Un peu d'R". Ils sont revendus à bas coût (environ 50 €) à des associations, des étudiants ou aux résidents des logements sociaux disposant d'un accès internet à 1,17 € par mois, dans le cadre du dispositif "internet en habitat social" de la ville de Brest. Un accompagnement à l'usage de l'ordinateur est proposé par le tissu associatif des quartiers.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :

Chaque année, plus de 300 ordinateurs sont concernés par ce dispositif



EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Mise en place du télétravail

Description de la réalisation

Les contraintes liées à la sphère familiale reposent principalement sur les femmes lorsqu'il s'agit de personnes à charges. Lorsqu'un enfant arrive dans un foyer, le temps des pratiques sportives des couples (6h en moyenne par semaine) se réduit en passant à 4h pour l'homme et à 2h pour la femme. Le télétravail est considéré à Brest métropole comme levier pour l'égalité en permettant à des hommes de réduire les temps de déplacements pour consacrer ce temps à une prise en charge familiale et à des femmes de reconquérir du temps personnel en dehors du temps consacré aux tâches domestiques.

Une expérimentation d'un nouveau cadre du télétravail a été lancée en septembre 2022 à Brest métropole. L'agent.e peut télétravailler jusqu'à 5 jours par mois, tout en préservant 3 jours sur site par semaine. La DSIT a mis en place plusieurs solutions techniques permettant ce télétravail.

Cette réalisation est identifiée dans l'axe 2 « Améliorer la conciliation du travail, de la vie privée, familiale et sociale »

Les différents partenaires

MAISON COMMUNE

- Eau du Ponant - Société Publique Locale
- SOTRAVAL (Société Publique Locale et Société d'Economie Mixte)
- Brest Métropole Aménagement (BMa) Société Publique Locale et Société d'Economie Mixte
- Brest métropole habitat (OPH - Office Public de l'Habitat)
- SEMPI
- BREST'AIM (Société d'Economie Mixte et Société Publique Locale)
- Société Publique Locale « Les Ateliers des Capucins »

COOPERATIONS

- Pôle métropolitain Loire-Bretagne (P.M.L.B)
- Pôle métropolitain du Pays de Brest

AUTRES PARTENAIRES

- ADEUPa ou Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne
- Agence Bretonne de la Biodiversité
- Air Breizh
- Association Internationale des Villes portuaires (AIVP)
- Association du Technopôle Brest-Iroise
- BIBUS
- Brest Terres Océanes (GIP)
- Conférence Régionale Périphériques Maritimes (CRPM)
- Défis emploi Pays de Brest
- Eco Chaleur de Brest
- Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB)
- Energie Coopérative du Ponant
- Ener'gence
- Eurocities
- Foncier de Bretagne
- France Urbaine
- Labocéa
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO)
- La Société Portuaire Brest Bretagne
- Mission Locale du Pays de Brest
- Office de Tourisme et des Congrès de Brest métropole
- Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)
- Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)
- POPSU
- SEMBreizh
- Syndicat de Bassin de l'Elorn
- Syndicat des Eaux du Bas Léon
- Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National de Brest
- Syndicat mixte Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian – Pays de Brest
- Syndicat Mixte d'études pour l'élimination des déchets – Symeed
- Villes Atlantiques

LA MAISON COMMUNE

La démarche Maison Commune

Depuis 2014, Brest métropole a structuré une gouvernance avec les opérateurs dont elle est actionnaire de référence à travers une démarche baptisée « Maison Commune ». Cette démarche a vocation à renforcer le dialogue et le pilotage stratégique des **5 sociétés publiques locales, 4 sociétés d'économie mixte et de l'office public de l'habitat** qui mettent en œuvre et contribuent aux politiques métropolitaines, ainsi qu'aux politiques municipales pour les opérateurs desquels la ville de Brest est actionnaire minoritaire aux côtés de Brest métropole.

La Maison Commune est le lieu de recherche de mutualisation des ingénieries et d'optimisation des moyens engagés. Avec l'ensemble des actionnaires et des collectivités publiques du territoire, elle permet d'identifier les bonnes échelles de coopération territoriale.

Une Charte encadrant la démarche

Approuvée en Conseil de communauté du 20 janvier 2014 et présentée dans l'ensemble des Conseils d'administration, la Charte fixe les finalités, objectifs, principes et modalités d'organisation de la Maison Commune.

Elle exprime une vision fondée sur :

- La **primauté de l'intérêt général** dans une perspective de long terme
- La priorité donnée à l'**efficacité des politiques publiques** auxquelles les opérateurs contribuent
- La **transparence de gestion** et la prise en compte de l'ensemble des actionnaires
- L'**innovation** et l'**expérimentation** comme méthodes

Une feuille de route par opérateur

La feuille de route est le support d'expression permettant aux actionnaires de référence d'exercer leur rôle en favorisant le dialogue stratégique avec les opérateurs. Chaque feuille de route **articule le projet métropolitain aux stratégies d'entreprise des opérateurs** afin que les représentants aux conseils d'administration apprécient la contribution des opérateurs aux politiques publiques.

Les feuilles de route doivent permettre d'identifier des **actions collaboratives entre les opérateurs** sur les enjeux communs auxquels ils doivent répondre.

L'ambition des feuilles de route est également de **construire une méthode de reporting** permettant d'alimenter les rapports annuels de l'actionnaire.

Ce *reporting* est directement lié aux objectifs stratégiques portés par les représentants aux conseils d'administration (leur « mandat »). Il s'intéresse à la gestion des opérateurs au moyen d'indicateurs financiers cohérents avec leurs secteurs d'activité respectifs.

En lien avec les partenaires de la Maison commune, ces feuilles de routes stratégiques ont été actualisées en 2021 pour la période 2021-2026 afin de prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels font face la collectivité et les entreprises publiques locales (contrainte financière, évolution du cadre juridique de l'économie mixte, conduite des transitions...).

Contributions des opérateurs de la Maison Commune : les faits marquants en 2023

Aux politiques publiques

Brest'aim SEM et SPL ont mené à bien une évolution structurelle qui a abouti à la reprise en quasi-régie de la gestion du stationnement payant en 2023, avec la création d'une nouvelle société publique locale et d'un groupement d'intérêt économique permettant la mutualisation des fonctions support entre cette société et la SEM historique. Les travaux de rénovation du Quartz se sont poursuivis, de même que l'activité hors les murs, jusqu'à leur achèvement en fin d'année.

La **SEMPI** a fêté ses 50 ans en 2023. L'activité de sa filiale, la foncière commerciale Brest commerces, a débuté au cours de cette année et la mise en service de la 1ère tranche Océan Tech center, sur le Technopole, est une réalisation importante.

La SPL Les Ateliers des Capucins a mené en 2023 un important travail pour la conduite de l'appel à projets destiné à sélectionner les commerçants des futures Halles Saint-Louis rénovées. Parallèlement, la fréquentation des Ateliers des Capucins est repassée au-dessus du seuil des deux millions de visiteurs annuels.

A la performance patrimoniale

Eau du Ponant poursuit les importants investissements liés au renouvellement et à l'extension des réseaux et installations d'eau et d'assainissement, en particulier avec le projet de reconstruction de l'usine de Pont ar Bled

Brest métropole habitat poursuit son important plan stratégique de patrimoine, visant à la rénovation des logements sociaux dont l'office est propriétaire, en parallèle d'un ambitieux plan de charge en investissement avec plus de mille logements à construire.

SOTRAVAL SPL a mené en 2023 un chantier de rénovation des bâtiments et voiries du Spernot. En parallèle le travail sur la rénovation architecturale de l'usine de valorisation énergétique des déchets s'est poursuivi.

Au développement durable

SOTRAVAL SEM et SPL ont engagé un plan d'investissement de 4 ans pour le développement du photovoltaïque sur toitures, de nombreux projets impliquant d'autres opérateurs de la Maison commune. En 2023, la production d'énergie photovoltaïque a ainsi poursuivi sa trajectoire de croissance.

Eau du Ponant SPL travaille à des innovations sur l'optimisation énergétique des stations d'épuration et la réutilisation des eaux traitées.

Les travaux du projet Mon réseau grandit, confiés en mandat de maîtrise d'ouvrage à **BMa SPL** ont débuté en 2023, avec notamment les travaux de déviation des réseaux. Le projet contribuera au développement des mobilités durables sur le territoire de la métropole et de la ville.

Au développement de partenariats

Morlaix communauté a rejoint la **SEMPI** au moyen d'une augmentation de capital, de même que **BMa SPL** (aux côtés de la ville de Morlaix pour cet opérateur), afin de bénéficier de l'ingénierie de ces opérateurs pour la conduite de projets structurants sur le territoire morlaisien.

Synthèse des rapports financiers des opérateurs de la Maison Commune en 2022 (comptes approuvés en 2023)



Produits d'exploitation : 66,2 M€

Résultat net : 2,87 M€

Le résultat net progresse (1,5 M€ de résultat exceptionnel) et montre la stabilité financière d'Eau du Ponant. 6 nouveaux contrats de DSP sont entrés en vigueur et les effectifs ont augmenté mais les équilibres d'exploitation s'avèrent satisfaisants et les ratios financiers montrent une croissance maîtrisée de la SPL.



Produits d'exploitation SEM : 6,8 M€

Résultat net SEM : 0,93 M€

L'exercice 2022 a été marqué par le contexte d'inflation et de hausse des coûts énergétiques. Cependant, grâce à une gestion saine, la santé financière de la société reste satisfaisante bien que le résultat net soit en légère baisse, avec notamment une hausse de l'excédent brut d'exploitation et de la capacité d'autofinancement.

SPL

Produits d'exploitation SPL : 22,5 M€

Résultat net SPL : 1,81 M€

Sotraval SPL a connu un exercice 2022 économiquement satisfaisant, avec une progression de son résultat net et de sa capacité d'autofinancement. L'excédent brut d'exploitation est encore en hausse marquée, en parallèle d'une hausse des dotations aux amortissements. Le besoin en fonds de roulement a fortement baissé et la trésorerie a progressé de plus de 10 %.



Produits d'exploitation SEM: 30,5 M€

Résultat net SEM : 0,24 M€

SEM

Dans un contexte de développement de son activité et de son portefeuille de partenaires, les produits et charges d'exploitation ont cru de manière conjointe en 2022 et ont conduit à un résultat net stable, démontrant la capacité de la SEM à croître tout en maintenant une structure financière saine.

 SPL**Produits d'exploitation SPL : 4,8 M€****Résultat net SPL : 0,06 M€**

En 2022, BMA SPL a poursuivi son développement du chiffre d'affaires lié aux mandats de maîtrise d'ouvrage confiés en quasi-régie par ses collectivités actionnaires (poursuite MPPE, Mon réseau grandit, Halles Saint-Louis). Cette hausse d'activité apparaît au bilan et au compte de résultat, avec une hausse des produits (activité de mandats et MPPE) et des charges (en lien notamment avec le remboursement à la SEM du personnel mis à disposition).

**Produits d'exploitation : 115,7 M€****Résultat net : 14,35 M€**

Les indicateurs d'activité de Bmh pour 2022 témoignent du maintien d'une situation saine pour l'office, avec une progression notable de son résultat net et des produits d'exploitation en forte hausse.

**Produits d'exploitation : 7,1 M€****Résultat net : 1,4 M€**

L'exercice 2022 de la SEM a été marqué par une pérennité de ses équilibres financiers, avec des produits d'exploitation équilibrés entre le secteur agréé (loyers des résidences et foyers) et non agréé (immobilier d'entreprise et concessions dont OPAH-RU). Une plus forte hausse des charges a été compensée par des recettes de cessions immobilières et des moindres charges financières, assurant une progression du résultat net.

Produits d'exploitation : 36,2 M€ brest'aim**Résultat net : 0,68 M€**

L'exercice 2022 aura été marqué par la préparation de la scission entre Brest'Aim SEM et Brest'Aim SPL (en charge du stationnement), en plus de la création d'un GIE en charge des fonctions supports. Après les exercices 2020 et 2021 marqués par la crise Covid, Brest'Aim a pu reprendre une activité normale et cela s'est traduit par une hausse notable des produits et charges d'exploitation, permettant de dégager un résultat net en hausse.

**Produits d'exploitation : 2,7 M€****Résultat net : 0,3 M€**

La SPL Les Ateliers des Capucins a connu un retour à la normale en 2022, après les années 2020 et 2021 marquées par le Covid. Une forte progression de l'activité et une quasi stabilité des charges d'exploitation ont permis à la SPL de connaître un exercice très satisfaisant et de fortement accroître son résultat net (et sa trésorerie et sa capacité d'autofinancement).

Affectation des résultats de la Maison Commune

Sur l'ensemble des opérateurs de la Maison Commune, les produits d'exploitation s'élèvent à **292,3 M€**.

Le résultat net cumulé atteint **22,4 M€**. Tous les opérateurs ont été bénéficiaires en 2022.

Le résultat cumulé a été intégralement affecté au renforcement des capitaux propres des opérateurs, par inscriptions en réserves (règlementées ou libres) ou en report à nouveau.

Eau du Ponant - Société Publique Locale

Président Directeur Général : François Cuillandre

Directrice : Noémie Saint-Hilary

Eau du Ponant est une société publique locale qui dessert 100 000 abonnés et près de 300 000 usagers, soit un tiers de la population du Finistère.

Eau du Ponant gère l'eau et/ou l'assainissement pour cinq collectivités actionnaires, qui sont Brest métropole la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, Pays d'Iroise Communauté, la commune de Loc Eguiner et le Syndicat Intercommunal des eaux de Locmélar-Saint-Sauveur.

Ces collectivités siègent au conseil d'administration de la société publique locale.

D'autres collectivités (25 en 2021) font appel à Eau du Ponant dans le cadre de contrats de prestations d'ingénierie publique, de travaux, d'astreinte... Ces collectivités sont également actionnaires de la société publique locale et siègent à l'Assemblée Spéciale de la société publique locale.

Eau du Ponant a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, la réalisation de prestations liées aux services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que la conception, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ces services.

La société peut aussi intervenir pour les missions suivantes :

- Dans le cadre des services publics d'eau : la protection des points de prélèvement, la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.
- Dans le cadre des services publics d'assainissement collectif : le contrôle des raccordements, la mise en conformité des branchements, la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées et l'élimination des boues produites.
- Dans le cadre des services publics d'assainissement non collectif : la vérification technique (conception, réalisation) des installations neuves, le diagnostic du bon fonctionnement et de l'entretien des installations, l'entretien, la réalisation et la réhabilitation des installations, le traitement des matières de vidange.

Elle intervient aussi au titre de la collecte, du transport, du stockage et du traitement des eaux pluviales et l'élimination des boues produites ; la surveillance, l'entretien et le contrôle des infrastructures de défense incendie extérieure.

La société exerce les activités lui permettant de réaliser son objet et les missions définies ci-dessus ainsi que les activités suivantes : l'expertise et la recherche dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'information et la sensibilisation des abonnés et usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'assemblée délibérante de Brest métropole a approuvé la création de cette SPL ainsi que les statuts par délibération n°2010-10-153 du 22 octobre 2010. Elle a approuvé, le 9 décembre 2011, les contrats pour la gestion du service public de l'eau et du service public de l'assainissement par délibérations n°2011-12-013 et n°2011-12-014 pour une exploitation à compter du 1^{er} avril 2012 et pour 99 ans. Le conseil de la métropole a désigné les membres la représentant à son conseil d'administration par délibération C 2020-07-046 du 10 juillet 2020.

SOTRAVAL (Société Publique Locale et Société d'Economie Mixte) **Sotraval-SPL et Sotraval-SEML**

Président SPL : Ronan Pichon

Président SEML : Fabrice Jacob

Directeur Général SPL et SEML : Stéphane Baron

Créée en 1986, la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Sotraval est devenue l'outil privilégié de collaboration territoriale dans le domaine de la valorisation des déchets et de la production d'énergie à l'échelle du nord-Finistère pour 9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale représentant plus de 570 000 habitants. Elle a été scindée en 2 entités juridiques en 2013 : une Société Publique Locale et une Société d'Economie Mixte Locale.

- La Société Publique Locale Sotraval-SPL, au capital de 1 737 078 €, réunit Brest métropole, Morlaix Communauté, Haut Léon Communauté, la communauté de communes du Pays des Abers, la communauté de communes du Pays d'Iroise, la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, la communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes, la communauté d'agglomérations du Pays de Landerneau-Daoulas et la communauté de communes du Pays de Landivisiau. Brest métropole participe à hauteur de 66,23 % du capital de Sotraval-SPL.

Sotraval-SPL a vocation à exercer tout ou partie des activités de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de ses actionnaires, dans le cadre de contrats de « quasi-régie ». Sotraval intervient également sur la valorisation énergétique avec de longue date l'exploitation de la turbine électrique de l'UVED et la valorisation de la chaleur fatale sur le réseau de chaleur de Brest. En outre depuis 2016, Sotraval intervient sur le bois énergie avec la chaufferie bois du Spennot de 12 MW et se positionne sur l'approvisionnement en bois contribuant ainsi à la structuration de la filière. Sotraval est opérateur en énergie renouvelable et développe des centrales photovoltaïques « clé en main » incluant l'investissement et l'exploitation-maintenance sur 20 ans notamment pour des bâtiments de la ville de Brest (médiathèque, groupes scolaire Quizac, Dupuy, gymnases le Doare, Foch...) et la métropole (dépôt tram, hangar Maupertuis).

- La Société d'Economie Mixte Locale Sotraval-SEML, au capital de 1 406 791 €, réunit les EPCI actionnaires de Sotraval-SPL pour 82,29 % du capital et des entités n'ayant pas le statut de collectivité territoriale pour 17,71 %. Brest métropole participe à hauteur de 54,5 % du capital de Sotraval-SEML.

Sotraval-SEML a pour principales vocations d'exercer l'ensemble des autres activités (déchets industriels banals, énergie...) présentant un caractère concurrentiel, et de maintenir et poursuivre les partenariats industriels innovants, notamment au travers de filiales (Eco Chaleur de Brest, Scorvalia...).

Un Groupement d'Intérêt Economique est constitué pour optimiser la gestion administrative des ressources communes à Sotraval-SPL et Sotraval -SEML.

L'assemblée délibérante de Brest métropole a approuvé la création de Sotraval-SPL et Sotraval-SEML par délibération n°C2013-02-019 et a désigné les membres la représentant aux conseils d'administrations de ces deux sociétés par délibération n°C2020-07-046 du 10 juillet 2020.

Les équipements du pôle de valorisation des déchets du Spernot, propriété de Brest métropole, sont mis à disposition de Sotraval-SPL et Sotraval-SEML. Les modalités de cette mise à disposition sont définies par un bail emphytéotique administratif en vigueur depuis le 1er juillet 2013 et dont l'échéance est fixée au 30 juin 2043.

L'année 2023 a été caractérisée pour Sotraval par un certain nombre de faits majeurs :

- Pas d'amélioration globale sur la capacité d'incinération Uved avec une baisse du rendement et de la disponibilité.
- Difficultés sur la turbine avec un redémarrage très long après l'arrêt technique de l'automne. La refacturation de l'électricité consommée par Eco Chaleur de Brest (ECB) depuis mi-2019 pour alimenter le réseau a permis de dégager du résultat et de faire des ristournes sur les OMR.
- Baisse de la disponibilité de la chaufferie bois suite à des travaux en début de saison automnale.
- Grosse activité sur Triglaz avec 36 500 tonnes triées dont près de 6 200 tonnes de tiers, permettant la baisse des coûts et la mise en place de ristournes conséquentes sur les contrats in house.
- Nouvelle couverture assurantielle sur Triglaz à hauteur de 30 millions d'euros.
- Année charnière sur les énergies renouvelables avec le lancement des premières ombrières de parking.
- La tempête Ciaran en novembre a fortement impacté à la hausse l'activité biomasse permettant des ristournes importantes.
- Dernière ligne droite pour les travaux Sotraval au Spernot et démarrage des travaux ECB de rénovation architecturale de l'Uved.
- Réunions régulières sur les perspectives de tonnages à l'Uved à moyen terme, en lien avec des perspectives d'augmentation forte des capacités régionales de valorisation énergétique au travers de nombreux projets (Gueltas, Taden, Planguenoual, port de Brest, Plouharnel, Carhaix, Retiers, Vannes...)

Brest Métropole Aménagement (BMa) SEM

Présidente : Tifenn Quiguer

Directrice Générale : Claire Guihéneuf

Créée en 2006, la SEM Brest Métropole aménagement (BMa) intervient essentiellement sur le territoire de Brest métropole pour la mise en œuvre d'opérations d'aménagement urbain, d'opérations de construction ou de mobilité. BMa apporte son expertise, selon les cas, en tant que :

- concessionnaire d'opérations d'aménagement, réalisées sous forme de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ;
- mandataire de maîtrise d'ouvrage déléguée pour effectuer des études et travaux ;
- assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'année 2023 a vu la concrétisation du projet stratégique porté par le Conseil d'administration de la SEM qui a conduit en décembre à une augmentation significative de son capital.

Interventions de BMa SEM sur les secteurs à enjeux métropolitains

Les Capucins

BMa est concessionnaire de la ZAC du Plateau des Capucins. En 2023 :

- Plateau :
 - Les études sur le confortement des falaises ont été finalisées en 2023 pour opérationnalité 2024.
 - Ilot E : Les travaux de construction de la Résidence Vertigo (92 logements) conduits par le groupement Océanic/Collectif d'architectes engagés au printemps 2022 se sont poursuivis. La livraison est prévue à l'automne 2024.

- Ilot F : La consultation promoteur/concepteur pour environ 15 000 m² de SDP dont 11 650 m² en tertiaire a abouti, en début d'année 2023, au choix du groupement Réalités/HERAULT-ARNOD. L'année a été largement consacrée à la préparation du permis de construire déposé en décembre.
 - Ilot B : Le projet d'hôtel s'est poursuivi également avec la mise au point d'un permis de construire déposé en juin 2023 et obtenu en janvier 2024.
 - Ilot G : la SEMPI a lancé des études pour la réalisation d'un bâtiment à usage tertiaire.
- Ateliers :
- Afin de permettre à l'entreprise ACCENTURE d'attendre la livraison de ses futurs bureaux sur le plateau des Capucins, les cellules B209-211-213 (ex : Cosmonaute) ont fait l'objet d'études sous maîtrise d'ouvrage de la SPL des Capucins en vue de les adapter à l'accueil de cette entreprise.
 - Les études concernant l'aménagement des cellules B201-203 doivent permettre de lancer la consultation pour les marchés de travaux en 2024.

Le Technopôle Brest Iroise

L'aménagement du Technopôle Brest Iroise fait également l'objet d'une ZAC concédée à BMa. Au cours de l'année 2023 :

- Les travaux d'aménagement du site du Vernis, permettant la viabilisation de 4 ha, lancés en 2022 ont été réceptionnés en mai ;
- par ailleurs, des études de conception en vue de l'aménagement d'un secteur d'environ 8 hectares situé en partie Est du site du Vernis ont été engagées. Le marché de MOE a été notifié en octobre 2023 au groupement A3 PAYSAGE (mandataire) / AGPA / SCE.
- Sur le site de la Pointe du Diable, le projet de résidence universitaire initialement porté par le groupement Nexity/BMH/Ailes a été abandonné ; il lui a été substitué un projet porté par le groupement Linkcity/Amitiés d'Armor/A3 ; un permis de construire a été déposé en octobre 2023 et délivré en décembre. L'opération s'engagera en avril 2024 pour réception été 2025.

Le front de mer

Dans le cadre de la démarche Cœur de Métropole, des réflexions sont menées sur les espaces publics et sur la liaison ville-gare-port. Dans ce cadre, une étude sur les pieds de falaise présentant différents scénarios a été réalisée en 2021. Un nouveau scénario a été approfondi en 2023 avec un objectif de travaux en 2024.

Le réaménagement de l'espace public au pied de la future résidence du Surcouf (Hôtel SPA Barracuda) a été étudié pour une réalisation à suivre. La déclaration préalable portant sur ce projet a fait l'objet d'un avis favorable des services et de l'architecte des bâtiments de France. L'arrêté a été délivré en mars 2024.

Sur l'îlot Bassam-Colonies, le Groupe Lamotte porteur d'un projet immobilier composé de commerces, de bureaux, d'un hôtel de 75 chambres et de 57 logements a livré le bâtiment à ses occupants en mars 2023.

L'hôtel IBIS a inauguré 19 nouvelles chambres en surélévation.

En lieu et place de l'ancien îlot « Tex Mex », l'hôtel Spa Barracuda (90 chambres, restaurant de 180 couverts et bureaux) a ouvert au printemps 2023.

Interventions de BMa SEM dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement urbain et économique de Brest métropole

Développement et renouvellement urbain

BMa intervient, en tant que concessionnaire, sur la création et la réalisation de quartiers à vocation principalement résidentielle. Les projets sont actuellement à des stades divers de réalisation :

- ZAC de **Kermerrien** à Plouzané : phases d'acquisition et de procédures administratives ; reprise de conception
- ZAC de **Kerlinou** (Brest), **Fontaine-Margot** (Brest), **Penhoat** (Gouesnou) : phases de travaux et de commercialisation
- **Pen ar C'Hoat** (Guilers) : Fin des travaux d'aménagement paysager et rétrocession au service espaces verts ; engagement des travaux de finition de la tranche 3 ; cession du dernier terrain de la ZAC au profit d'Aiguillon construction.

Développement économique

BMa intervient, en tant que concessionnaire, sur la création et la réalisation de parcs d'activité économique. En 2023 sur les quatre parcs d'activité de **Lavallot nord** (Guipavas) ; **l'Hermitage** (Brest), **Mescadiou** (Gouesnou), **Saint-Thudon** : phases de commercialisation et travaux d'accompagnement.

Brest Métropole Aménagement (BMA) SPL

Présidente : Tifenn Quiguer

Directrice Générale : Claire Guihéneuf

Créée et capitalisée en 2017 par la Métropole et la Ville de Brest, désormais rejointes par le Conseil départemental du Finistère, la Communauté d'agglomération de Morlaix, la Communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) et les communes de Gouesnou, Guilers, Guisseny, Morlaix, Plouzané, Plougastel-Daoulas, Le Relecq-Kerhuon et Landéda, BMA SPL a vocation à intervenir sur tous les domaines de compétences de la SEM en visant plus particulièrement un objectif d'amélioration de la performance énergétique.

La SPL vise à mutualiser à terme une ingénierie publique (technique, juridique et financière) particulièrement dans le domaine de la performance énergétique du patrimoine public, à destination de l'ensemble des collectivités mobilisées par l'atteinte du décret tertiaire et leurs engagements environnementaux.

L'année 2023 a été particulièrement marquée par les travaux des concessionnaires préparatoires au projet « Mon Réseau Grandit », par la livraison et l'inauguration de l'école Isabelle Autissier à Gouesnou, deuxième marché de partenariat de la SPL et par la conclusion de deux mandats portant sur les espaces publics des quartiers NPNRU de Brest, Bellevue (Kerbernier) et Recouvrance (Queliverzan). La création d'un Groupement d'Employeurs (GE), qu'ont rejoint en juillet 2023 l'ensemble du personnel SEM et une partie du personnel SPL, sécurise le fonctionnement de la « grappe » BMA.

Interventions principales de BMA SPL sur l'amélioration énergétique des bâtiments publics

Les deux marchés de partenariat en cours sont désormais en phase d'exploitation :

- Pour le marché de partenariat (signé avec la Ville de Brest en février 2019) et le marché public global de performance énergétique (MPGPE) relatifs à la rénovation de 5 groupes scolaires (Hauts de Penfeld, Aubrac Bellevue, Kergaouyat, Langevin et Quatre Moulins, la phase exploitation s'est engagée en septembre 2022 ; l'année 2023 a été centrée sur l'atteinte des objectifs de résultat.
- Pour le marché de partenariat (conclu avec la Ville de Gouesnou en octobre 2020) et MPGPE pour la construction d'une école neuve (école Isabelle Autissier), l'école a accueilli les élèves à la rentrée scolaire de septembre 2023. La phase exploitation par le groupement BBGO / OSC a commencé le 16 mars 2023 pour 4 ans. Les sessions de sensibilisation ont été réalisées en octobre 2023.

Programme ACTEE SEQUOIA : en décembre 2020, le groupement Brest métropole, BMA-SPL, Communes de Plouzané, Guilers, Gouesnou, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas, Landéda et Brest était retenu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « SEQUOIA » porté par la FNCCR. BMA SPL est le coordonnateur du groupement. A ce titre, la société a en charge la gestion administrative et financière du programme ainsi que son animation. En 2022 tous les diagnostics ont été finalisés ; le programme a été prolongé de 6 mois et a pris fin en juin 2023.

Diagnostic énergétique de 7 sites bâtimentaires : poursuivant son objectif de réponse aux enjeux climatiques et de lutte contre l'envolée des prix de l'énergie, la Ville de Brest s'engage dans une nouvelle phase de rénovation batimentaire. 7 bâtiments (groupes scolaires, patronage laïque, Maison pour tous) ont été identifiés en 2023 pour faire l'objet d'audits techniques qui ont été remis et validés mi septembre.

Interventions principales de BMA SPL sur le thème de la mobilité

Le projet « Mon réseau grandit », comprenant la deuxième ligne de tram de l'agglomération brestoise, une première ligne de BHNS et une dizaine de Pôles multimodaux s'est poursuivi avec une année 2023 très centrée sur :

- Les autorisations administratives, notamment environnementales obtenues pour la dernière le 8 novembre (déplacement des escargots et abattage des arbres)
- Les autorisations d'aménager et de démolir permettant le déplacement de la gare routière Quai Réveillère
- La phase « marchés » avec 15 marchés publiés sur 21 en décembre 2023 et une forte mobilisation de la CAO pour l'attribution
- La mise en place de la Commission d'Indemnisation à l'amiable (CIA)
- La coordination des travaux de déviation de réseaux gérés par les concessionnaires avec le pilotage de l'équipe des médiateurs chantier formée de personnels de Brest métropole. Il faut noter une fin d'année chahutée par les événements climatiques notamment la tempête Ciaran, sans mise en cause du planning.

AMO Recharge de bus électriques sur le site du Centre d'exploitation et de maintenance du Tramway : BMa SPL a lancé le marché attribué à un groupement mené par SNEF début décembre. La tranche ferme portant sur la réalisation de 26 postes de recharge (13 bornes de 180 kW avec deux prises) a été réceptionnée en décembre. Une AMO pour l'établissement de diagnostics et l'étude de programmation de la **rénovation et l'adaptation du dépôt bus de Kergonan** à la transition énergétique a été notifiée à BMa SPL en janvier 2023. L'année a été consacrée à l'étude et l'évaluation du coût des différents scénarios.

Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Brest : un mandat d'études et de coordination entre acteurs (SNCF, Région, etc...) pour le PEM Gare a été notifié le 19 mai 2022. Le groupement devant réaliser les études de programmation a été choisi en février 2023 ; les grands principes de programmation des équipements du PEM ont été arrêtés en septembre et les consultations des études techniques lancées.

Parkings : rénovation Parking St Louis et construction d'un nouveau parking rue Duquesne : un mandat opérationnel a été confié par Brest métropole à BMa SPL le 15 novembre 2022 ; la maîtrise d'ouvrage a été transférée de Brest métropole à Brest'Aim en 2023. Les deux opérations avancent.

Interventions principales de BMa SPL sur le thème de l'aménagement

BMa SPL est titulaire de deux concessions d'aménagement confiées par Brest métropole : une concession d'aménagement pour **un parc d'activités au Spernot** et une concession d'aménagement en habitat multisites « **Ma maison en Ville** ».

BMa SPL travaille également sur la base d'un accord cadre pour l'aménagement du quartier du **Frouven-Keradrien** (Brest ; Guipavas) avec un mandat de travaux portant sur la réalisation des aménagements routiers (VRD) sur les VC14 et VC27, autour du projet du stade et un mandat d'étude du plan guide et de coordination générale des projets.

Un mandat d'études et d'aménagement pour la réalisation du projet de l'AMI Démonstrateur de la Ville Durable « **Siamorphose** », centré sur l'évolutivité et l'amélioration de l'habitat dans le cœur reconstruit de Brest, est en cours avec des phases d'études et de concertation particulièrement actives en 2023.

BMa SPL travaille sur un programme ambitieux d'aménagement/réhabilitation des **Halles Saint-Louis** à Brest en étroite coordination avec la Ville de Brest et la SPL Ateliers des Capucins. Elle assure le pilotage des études et des travaux qui doivent s'engager au printemps 2024.

Enfin deux opérations ont été confiées à BMa SPL en 2023 :

- une AMO et un mandat opérationnel sur les espaces publics de **l'Ilot Kerbernier** dont Brest métropole a lancé le projet de réhabilitation dans le cadre d'une convention NPNRU Multisite à l'échelle du quartier de Bellevue.
- un mandat notifié en décembre comprend le pilotage de la réalisation des aménagements des espaces publics de **Quéliverzan** (NPNRU Recouvrance), à partir de la phase PRO.

Brest métropole habitat (OPH - Office Public de l'Habitat)

Président : François Cuillandre
Directeur Général : Georges Bellour
Logements et équivalents : 19 801
Personnel : 328 salariés
Budget global : près de 229 M€

Faits marquants 2023

Renouvellement Urbain :

Bmh au global 118 M€ d'investissement
Dont Quéliverzan et Kerbernier 55 M € d'investissement

Mise en service :

411 logements
51,8 M€ d'investissement

Innovation :

Maisons en carton (6 maisons – 1,5 M€ d'investissement)
Résidence étudiante et jeunes actifs (Brest centre-ville - 115 logements et 7,1 M€ d'investissement)
Résidence alternants-saisonniers-jeunes (Saint Pol de Léon – 31 logements – 3,2 M€ d'investissement)

Réemploi avant démolition :

9 décembre 2023 – Ilôt d'Alembert à Brest

Vente éphémère de mobilier, électroménager et matériaux

Personnel

328 collaborateurs au 31/12/2023 :

Administratifs et techniques : 192 - Ouvriers : 36 - Gardiennage : 100,
Siège : 38 % de l'effectif - Bmh proximité et Régie : 62 % de l'effectif.

Patrimoine au 31 décembre 2023

Le parc de logements de Brest métropole habitat est composé de **19 801** logements se répartissant de la façon suivante :

- **16 234** logements à Brest,
- **2 514** sur Brest Métropole hors Brest,
- **1 053** hors Brest Métropole (Pays de Brest).
- **2,89** % du parc classé en DPE classe E/F/G en consommation énergétique primaire contre 2 % en zone 2 équivalente.

Promotion et services immobiliers

- 22 opérations représentant **403** logements ont été livrées en 2023.
- 42 opérations de logements, représentant **1 162** logements, étaient en chantier au 31 décembre 2023 :
 - Constructions neuves : 563 logements
 - Réhabilitations : 569 logements
 - Réhabilitation foyer : 30 équivalents logements.
- 12 opérations, représentant **204** logements (construction neuve, réhabilitation, foyer), ont été lancées en travaux en 2023
- 1 opération de démolition de 287 logements a été lancée en 2023 dans le cadre du NPRU
- 57 opérations en étude (logements et foyers) représentant **2 094** logements ou équivalents logements sont prises en charge par le service promotion immobilière.

Maintenance patrimoniale

- **10,4** M€ ont été consacrés à la maintenance de nos logements.
 - **11** M€ ont été consacrés à l'amélioration et à la réhabilitation du patrimoine.
 - **57** K€ ont été consacrés en 2023 par les services de la proximité, à l'adaptation de logements au handicap et au vieillissement d'une part, à l'accès aux immeubles pour les personnes à la mobilité réduite d'autre part.
- 13 locataires ont bénéficié d'aménagements dans leur logement :
- remplacements douche par receveur sans seuil
 - remplacements baignoire par receveur
 - rampe accès jardin vers pavillon
 - déplacement WC pour faciliter transfert
 - motorisations volets roulants
 - aménagement sdb
 - porte coulissante sdb

Attributions de logements

- **4 459** demandes de logement ont été déposées auprès de nos services en 2023 (3 962 en 2022).
- **1 336** attributions de logements ont été réalisées en 2023 (1 577 en 2022).
- **30%** des demandes satisfaites en moins de 6 mois (32 % en 2022).
- Les attributions faites par Brest métropole habitat représentent **32** % des attributions du Finistère en 2023.

Situation Financière (A clôture des comptes 2023)

- **228,9** M€ de budget global (sera actualisé en fin de clôture comptable)
- **83,1** M€ de dépenses d'investissement
- **3,5** M€ de résultat contre 14,3 M€ en 2022 en raison du maintien de la RLS et du sextuplement du taux du Livret A
- **12,6** M€ d'autofinancement courant HLM contre 10,6 M€ en 2022
- L'autofinancement courant HLM représente **16,7** % des loyers
- **29,1** M€ de potentiel financier à terminaison contre 29,1 M€ en 2022. (sera actualisé en fin de clôture comptable)

- 3,3 M€ de Réduction de Loyer de Solidarité après lissage soit 4,4 % des loyers prélevé par l'Etat sur les loyers et 26,19 % de l'autofinancement courant HLM
- 372,20 € de loyer moyen
- 54,09 % de locataires bénéficiaires de l'APL
- 47,7 % des loyers d'annuités d'emprunt
- 7,7 % de taux de vacance globale au 31/12/2023 (2,15 % de vacance commerciale et 2,91 % de vacance technique)
- 32,1 % des loyers de coûts de fonctionnement

Société d'Economie Mixte de Portage Immobilier de l'Agglomération Brestoïse - SEMPI

Président Directeur Général : Michel GOURTAY

Directeur : Christian CLEMENT

La Sempï a deux types d'interventions, dans un cadre général, les métiers de l'immobilier au sens large :

- 1- La réalisation, le portage et la gestion, en opération propre, d'immobilier dans 2 domaines :**
 - Immobilier d'entreprise avec un patrimoine de 22 826 m² répartie sur 21 bâtiments.
 - Résidences et foyers relevant du secteur conventionné, 41 854 m² répartis sur 15 bâtiments – 1.163 places.
- 2- Des missions ciblées pour le compte de Brest métropole :**
 - Concessions d'aménagement d'OPAH, opérations de renouvellement urbain mettant en œuvre un ensemble d'actions visant à la revitalisation de ces quartiers.
 - Mission de prestation de service pour le pilotage du dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des copropriétés sur la métropole (Tinergie copro)

Augmentation de capital et accueil de Morlaix communauté au capital.

Le 14 septembre 2023, l'Assemblée Générale de la SEMPI a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de 454 545 euros pour le porter de 7 702 800 euros à 8 157 345 euros, par l'émission de 30 303 actions nouvelles de numéraire de 15 euros de nominal chacune.

Cette opération avait été autorisée par le conseil de Brest métropole le 23 juin 2023 et par le conseil de la Ville de Brest le 27 juin 2023. Elle avait pour objectif de permettre à Morlaix communauté d'entrer au capital de la Sempï afin de pouvoir avoir recours à ses services.

Les actions opérationnelles majeures de 2023

Ocean Tech Center

L'hôtel d'entreprises du Vernis acheté en décembre 2019 à la métropole a fait l'objet d'importants travaux de restructuration en 2022-2023.

Les travaux ont commencé en septembre 2021 et une première tranche de travaux a été livrée en septembre 2023 : le taux de remplissage du bâtiment atteignait 60% au 31/12/2023

Résidence étudiante Liberté

Restructuration de l'établissement dans le cadre du plan de relance. Travaux lancés en décembre 2021 dans le cadre du plan de relance. Fin des travaux et mise en service en septembre 2023.

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

La Sempï a participé à la mise en place de la convention d'opération de revitalisation du territoire, notamment sur le dispositif de revitalisation du commerce.

Création de la foncière BREST COMMERCES. Dès sa création le 23 janvier 2023, la foncière se voit apporter 7 locaux commerciaux (les espaces place de la Liberté + le 10 rue de la porte) plus l'ancienne agence du Crédit Agricole.

La Concession d'aménagement d'OPAH-RU multisites métropolitaine, permet de poursuivre les actions menées sur le quartier de Recouvrance depuis 2010, et l'étendre aux secteurs du Haut de Jaurès et de Kérinou. Elle a fait l'objet d'un avenant en 2021 la prolongeant de 2 ans jusqu'en 2024.

Animation et suivi de l'OPAH-RU :

La dynamique engagée lors de la précédente OPAH-RU sur Recouvrance s'étend sur les secteurs du Haut de Jaurès et de Kérinou en matière d'amélioration de l'habitat privé. Par conséquent, les actions de mobilisation des propriétaires initiées depuis 2016 notamment au travers des visites techniques et des participations aux assemblées générales, portent leurs fruits. Depuis le début d'opération, 17 immeubles ont été réhabilités représentant 102 logements pour un investissement d'environ 7,2 millions d'euros.

Restructurations des îlots prioritaires :

Les études de faisabilité et de calibrage sur les îlots prioritaires (Maria Chapdelaine et Commandant Drogou) ont permis de valider des scénarios de restructuration ambitieux visant à valoriser le patrimoine architectural, à reconfigurer une nouvelle offre mixte de logements, en luttant contre l'habitat indigne et indécents et en recréant de l'espace public de qualité.

Portage immobilier :

La SEMPI mène également des actions foncières pour faciliter la réhabilitation d'immeubles dégradés, qui se trouvent en situation de blocage, risquent d'être mal réhabilités ou nécessitent une intervention plus lourde, notamment dans le cadre de la restructuration d'îlots

Animation et suivi de l'Opération de Réhabilitation des Façades (ORF) :

En complément des interventions visant à requalifier l'habitat vétuste et dégradé, l'amélioration du cadre urbain et de la qualité résidentielle des quartiers est mise en œuvre par l'engagement d'une Opération de Requalification de Façades, rendant obligatoire les travaux, tant de ravalement que de restauration des volets bois, des ferronneries ou des autres éléments de modénature qui font la qualité architecturale de ces immeubles.

Par ailleurs, la SEMPI a obtenu en 2023 deux nouvelles concessions d'aménagement de rénovation urbaine :

- Une première le 12 juin dénommée Brest quartiers anciens pour la période 2023-2029
- Une seconde le 12 octobre 2023 de Morlaix communauté dénommée Morlaix Cœur de ville pour la période 2023-2032.

Pilotage de Tinergie copro, dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des copropriétés sur la métropole (Mission de prestation de services)

Action incontournable du PCAET et engagé à la faveur de l'appel à projet Ville de Demain, le dispositif Tinergie Copro est mis en œuvre depuis 2016 pour inciter et accompagner le parc brestois de logements collectifs privés à engager une rénovation énergétique ambitieuse.

Objectif du dispositif :

- Sensibiliser à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie
- Inciter au programme de travaux global et cohérent
- Permettre une valorisation du patrimoine immobilier brestois existant
- Développer la montée en compétence des professionnels sur cette thématique d'actualité

Mission de la SEMPI :

- Pilotage du dispositif et lien avec les partenaires publics
- Mobilisation et sensibilisation des acteurs de la copropriété (conseillers syndicaux, syndicats, copropriétaires)
- Mobilisation des professionnels du bâtiment (bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises)
- Encadrement de la réalisation des diagnostics techniques sur chaque copropriété
- Aide à la mise en place de plans de financement adaptés
- Assistance à maîtrise d'ouvrage des copropriétés pilotes appliquant un programme de rénovation à haute performance (BBC rénovation)
- Suivi et évaluation des actions menées

Acquisitions / Cessions immobilières

La Sempy a apporté à sa filiale BREST COMMERCES les 6 cellules commerciales de la place de la Liberté ainsi que le local situé 10 rue de la Porte.

La valorisation du patrimoine immobilier

La SEMPI s'attache en permanence à maintenir la valeur et la rentabilité de son patrimoine.

Ces objectifs sont mesurés à travers deux types d'indicateurs

- Le niveau des investissements travaux, sur le secteur agréé foyers et résidences d'une part et sur le secteur économique d'autre part.
- Le quittancement des loyers sur le secteur économique spécifiquement à travers le montant des impayés et le taux de vacance.

Investissements travaux

Sur le secteur agréé, le montant des travaux réalisés en 2023 est stable à 66 240 € HT pour un réalisé en 2022 de 152 255 € HT. On revient au niveau des années précédentes, l'année 2022 ayant été exceptionnelle. A noter que cette même année, 2,4 M€ ont été dépensés dans la restructuration de la résidence Liberté.

Pour le patrimoine économique, le montant des travaux réalisés en 2023 est en baisse par rapport à l'exercice précédent à 40 189 € HT pour 154 882 € HT en 2022. Dans le même temps plus de 4 M€ ont été investis dans la restructuration de la première tranche de l'hôtel du Vernis.

Quittancement du secteur économique.

En 2023, la SEMPI a maintenu un taux d'occupation élevé de son patrimoine économique de plus de 98%.

Le chiffre d'affaires locatif du secteur économique est passé de 2 M€ à 2,3 M€ : le transfert des loyers des cellules commerciales transférées à BREST COMMERCES a été compensé par la mise en service de l'oceantech center.

Brest'aim SEM

Président : Stéphane Roudaut

Directeur Général : Stéphane Maby

Créée en 1974, Brest'aim (anciennement la SOPAB) est une Société d'Economie Mixte (SEM) qui assure la gestion d'équipements publics à vocation économique, culturelle, de loisirs touristiques et sportifs. La société a connu une évolution organisationnelle en 2022, avec la constitution d'un groupement d'intérêt économique (GIE) permettant la mutualisation des fonctions supports avec Brest'aim SPL, société publique locale nouvellement créée pour la reprise en quasi-régie de la gestion du stationnement payant.

Brest'aim SEM est dotée d'un capital social de 6 240 000 € dont :

- 65,5% sont détenus par Brest métropole,
- 5,7% sont détenus par la ville de Brest.

Les 28,8% du capital restant sont détenus par des actionnaires privés.

Les équipements gérés par Brest'aim SEM sur le fondement de conventions de délégation de services publics sont regroupés au sein de trois entités dénommées "Direction déléguée" :

- La Direction déléguée Culture-Congrès qui assure la gestion du Quartz pour son activité de scène nationale et de congrès ;
- La Direction déléguée Sports-Evénements pour la salle d'événements sportifs et culturels Brest Arena, le Parc des expositions Brest Expo et la patinoire Rinkla Stadium ;
- La Direction déléguée Mer pour Océanopolis, les ports de plaisance du Moulin Blanc et du Château et la goélette La Recouvrance.

Brest'aim SPL

Président : François Cuillandre

Directeur Général : Stéphane Maby

Brest'aim SPL est une nouvelle société publique locale (SPL), créée en octobre 2022 dans la perspective de la fin des contrats de délégation de service public confiés à Q Park pour l'exploitation et la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage. La collectivité a souhaité faire évoluer ce mode de gestion vers une exploitation confiée en quasi-régie à Brest'aim SPL, effective depuis le 5 avril 2023. La société ainsi créée s'est appuyée sur le savoir-faire des équipes de Brest'aim, qui assuraient le fonctionnement quotidien du service dans le cadre d'un contrat de sous-traitance conclu avec Q Park.

Brest'aim SPL s'est constituée avec un capital social de 2 720 000 €, détenu à 95% par Brest métropole et à 5% par la ville de Brest. Une augmentation de capital de 2 M€ aura lieu en 2024 pour le financement des parkings Duquesne et Saint-Louis.

Société Publique Locale Les Ateliers des Capucins **Société Publique Locale Les Ateliers des Capucins**

Président : Yann Guevel

Directeur Général : Alain Lelièvre

La Société Publique Locale Les Ateliers des Capucins a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires, la direction, la gestion technique et patrimoniale, la promotion et l'animation des Ateliers des Capucins et des Halles Saint-Louis à Brest.

Les missions - La modification de l'objet social

Le conseil d'administration du 7 septembre 2023 a soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 décembre 2023 la modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, aux fins de donner la possibilité à la société de gérer les Halles Saint-Louis.

En conséquence l'article 2 des statuts sont ainsi rédigé :

« La société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires, la direction, la promotion, la commercialisation, l'animation et la gestion technique et patrimoniale des Ateliers des Capucins et d'autres équipements, notamment des Halles Saint-Louis à Brest. Dans ce domaine, elle pourra être chargée de :

- L'élaboration de la stratégie et la promotion générale du site et des activités qui y prennent place ; la programmation, l'accueil et l'organisation de spectacles, congrès, séminaires, salons, expositions, manifestations touristiques et de loisirs, et éventuellement d'évènements sportifs, ou de toute manifestation de même nature ;
- l'accueil et l'organisation de manifestations de quartier, à caractère associatif, municipal ou d'initiative citoyenne ;
- la cohérence des animations et activités au sein des Ateliers, dans les espaces publics avoisinants, ainsi qu'avec les autres grands équipements du territoire ;
- la réalisation de toutes opérations annexes ou connexes, telles que la fourniture de services divers aux spectateurs, participants, congressistes, exposants, organisateurs, etc. ;
- à titre accessoire, la réalisation de ces missions sur les espaces publics avoisinants ;
- l'entretien, le maintien en l'état de l'équipement et la gestion de la sécurité, la mise aux normes et les travaux de réparation et de renouvellement des immeubles et équipements composant les Ateliers ;
- l'adhésion à tout organisme, notamment les associations syndicales libres regroupant les propriétaires et/ou locataires des Ateliers, ainsi que l'exercice de mandats au sein desdits organismes ;
- missions de portage immobilier au sein du site et pourra, à ce titre, procéder à :
 - o l'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique ou la location simple ou au moyen d'un bail commercial d'immeubles bâtis ou locaux ;
 - o la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces Immeubles bâtis ou locaux, en tant que propriétaire ou preneur à bail; et, plus généralement, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les actionnaires, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
- L'élaboration de la stratégie et de la promotion générale du site des « Halles Saint-Louis », des activités de commerce alimentaire qui y prennent place ainsi que de la restauration sur place ou à emporter ;
- La promotion, la programmation, l'accueil et l'organisation de tous évènements valorisant l'offre de commerce alimentaire et de restauration, ou de toute manifestation de même nature valorisant les productions alimentaires locales que ce soit sous l'angle de thématiques produits ou gastronomiques ;
- La cohérence des animations et activités au sein des « Halles Saint-Louis », ainsi que dans les espaces publics avoisinants, ainsi qu'avec les autres grands équipements du territoire ;
- La réalisation de toutes opérations annexes ou connexes, telles que la fourniture de services divers aux commerçants, exposants, participants, clients, etc. ;
- L'entretien, le maintien en l'état de l'équipement « Halles Saint-Louis », la gestion de la sécurité, la mise aux normes et les travaux de réparation et de renouvellement des immeubles et équipements composant les « Halles Saint-Louis» ;
- Missions d'administration, gestion et portage immobilier au sein du site des « Halles Saint-Louis » et pourra, à ce titre, procéder à :
 - o L'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique ou la location simple, temporaire ou dérogatoire ou au moyen d'un bail commercial d'immeubles bâtis ou locaux ;

- La gestion, l'exploitation et l'entretien de ces immeubles bâtis ou locaux, en tant que propriétaire ou preneur à bail ; et plus généralement, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les actionnaires, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »

La gouvernance

La SPL les Ateliers des Capucins est administrée par une Assemblée Générale composée des deux actionnaires et un Conseil d'Administration composé de neuf administrateurs répartis en proportion du capital détenu par chacune des collectivités associées de la façon suivante :

- 3 administrateurs représentant la Ville de Brest,
- 6 administrateurs représentant Brest Métropole.

Le capital de la société

La SPL Les Ateliers des Capucins est dotée d'un capital de 1 742 030 €, 70 % est détenus par Brest métropole et 30 % détenu par la ville de Brest.

Les ressources humaines

La SPL emploie désormais 10 permanents avec le recrutement en 2023 d'une seconde personne en charge de l'activité événementielle et d'un chargé de projet en charge du suivi du projet des halles Saint-Louis, soit 9 salariés à temps plein et une salariée à temps partiel ; ainsi que du personnel travaillant dans les sociétés prestataires de service en contrat avec la SPL les Ateliers des Capucins.

Enfin, la SPL a recours à des salariés intermittents du spectacle en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) à l'occasion des événements, notamment pour les postes de techniciens pour le montage et démontage des événements. 15 intermittents du spectacle ont travaillé entre janvier et décembre 2023 ; soit l'équivalent de 719 heures de travail ce qui représente 60 bulletins de salaires édités.

L'animation et le projet culturel

Au total 126 événements se sont tenus en 2023.

Comparatif avec les années précédentes :

	Animations publiques	Animations privées	TOTAL	Taux de variation annuelle
2016	4	2	6	
2017	63	45	108	NS
2018	75	41	116	+ 7%
2019	112	48	160	+ 37%
2020	27	12	39	- 76%
2021	46	42	88	+ 126%
2022	58	74	132	+50%
2023	73	53	126	-4.55%

Les faits marquants en 2023 :

- Le recrutement de 3 nouveaux collaborateurs ;
- L'exposition de la Banksy Modeste Collection du 10 au 25 juin qui a attiré 42 000 visiteurs ;
- Le spectacle de Boris CHARMATZ, Brest culture sport les 9 et 10 septembre ou encore le SMDE ;
- L'ouverture du cinéma en février ;
- La commercialisation de 100 % des cellules commerciales ;
- Le versement des 1^{ers} loyers variables ;
- L'issue favorable à la réclamation en contentieux adressée par la SPL aux services fiscaux pour le reclassement de 4 cellules commerciales qui donne lieu à un dégrèvement de taxe foncière en 2021 et 2022;
- Le démarrage des travaux d'aménagement des bureaux d'Accenture en avril ;
- Le lancement de l'appel à projets commerçants des halles Saint-Louis ;

La fréquentation des Ateliers des Capucins

En 2023, les Ateliers des Capucins ont compté plus de 2.170 millions de visiteurs, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2022.

Tous les mois sont en augmentation par rapport à l'année 2022, en particuliers les 9 premiers mois de l'année. L'augmentation est moins forte sur l'automne, qui est désormais à un niveau conforme au reste de l'année. La fréquentation est ainsi de plus en plus homogène sur l'ensemble de l'année. Mois faible en 2022, le mois de juin a été un mois fort (+ de 200 000 visites) notamment grâce à l'exposition Banksy Modeste Collection.

La fréquentation estivale, en hausse de 58% par rapport à 2022 et de 38% par rapport à 2021, confirme à nouveau le potentiel touristique des Ateliers des Capucins. Ces derniers ont certes profité d'une météo favorable, cependant, la fréquentation moyenne lors des rares jours d'été sans pluie reste supérieure à la moyenne quotidienne annuelle.

Les principaux facteurs de variation journalière identifiés sont les suivants :

- 1- La programmation : jusqu'à 3 fois la fréquentation moyenne lors des événements grands public ;
- 2- Les vacances scolaires : +34% par rapport à la fréquentation moyenne
- 3- La météo : sur l'année, le différentiel est de +6% les jours pluvieux par rapport aux jours secs. Les différentiels sont toutefois plus marqués aux extrêmes, avec surtout des effets d'opportunité (beaux jours après une longue période pluvieuse ou inversement).

Enfin, l'ouverture du cinéma a un impact incontestable sur la fréquentation annuelle. Il s'agit toutefois d'un facteur difficile à isoler à ce stade pour le mesurer précisément.

Les investissements réalisés en 2023

Descriptif	Fournisseur	Valeur brute (euros HT)
Travaux Accenture phase 1		102 113,86
2 supports trottinettes	SERRURERIE BRESTOISE	860,16
11 verrous pour portes	RENOUARD	1 277
Eclairage / luminaires cellules B201-203	CEGELEC	6 701,92
6 Ordinateurs portables	ILIANE	7 717,08
5 Téléphones portables	SCC	2 425,5
TOTAL		120 549,52

Les dépenses de GER inscrites en charges et non en investissement, car réalisées sur des biens qui ne sont pas de la propriété de la SPL.

Les commerces et activités de loisirs : contrat de portage immobilier 2018 - 2035

Acquisition immobilière

La SPL les Ateliers des Capucins n'a pas effectué d'acquisition en 2023.

Les nouvelles activités venues compléter l'offre des Ateliers des Capucins :

- En février l'ouverture du cinéma Pathé Capucins ;
- En juillet l'installation des bureaux d'Accenture dans la cellule B209 ;
- En octobre l'ouverture du restaurant le Petit Lipouz.

Le taux de remplissage est le suivant :

- 100 % de la surface commerciale est occupée
- 16 baux commerciaux sont signés (sont exclus les activités suivantes qui ne sont pas liés à la SPL par un bail commercial : Village By CA, La French Tech et le 70.8).

Les recettes locatives, loyers et charges, représentent 668 K€ vs 507 K€ en 2022. Les nouvelles recettes générées par les loyers et charges des 3 nouvelles activités installées courant d'année 2023 représentent +92 K€ avec respectivement 39 K€ de loyers et charges pour le Cinéma, 13 K€ pour le Petit Lipouz et 40 K€ pour Accenture. Les loyers variables versés par les locataires dont le chiffre d'affaires dépassent le chiffre d'affaires prévisionnels représentent + 68 K€ avec respectivement 31 K€ pour la Fabrik, 31 K€ pour Climb up et 6 K€ pour la Brulerie du Léon.

Les contrats de quasi-régie de direction, de promotion, d'animation et de gestion 2020 - 2022

Les contrats de direction, de promotion, d'animation et de gestion confiée par Brest métropole et la ville de Brest se sont achevés le 31 décembre 2023.

L'avenant n°1 signé avec la métropole en date du 3 octobre 2022 fixe les obligations des parties en matière de régime financier en période de pandémie et de gros entretien et renouvellement de l'équipement.

L'avenant n°2 signé avec la métropole en date du 19 décembre 2022 proroge le contrat jusqu'au 31 décembre 2023, aux mêmes conditions financières et les missions confiées à la SPL restent identiques.

Deux avenants signés avec la ville et la métropole en décembre 2023 prorogent les contrats jusqu'au 31 décembre 2025, terme de l'intégration prévue de la SPL à la structure unique dédiée à l'attractivité, la promotion et le développement touristique et nautique du territoire ; ils prévoient que les contrats s'exécutent aux mêmes conditions financières et les missions confiées à la SPL restent identiques.

Le contrat de mission de préfiguration des Halles Saint-Louis

La mission de préfiguration confiée par la ville de Brest à la SPL fin d'année 2022, jusqu'au 31 décembre 2025, consiste à définir le positionnement et la stratégie marketing et de communication des Halles, à piloter l'appel à projet commerçants pour aider les instances de la gouvernance de la ville à sélectionner les commerçants.

COOPERATIONS

Pôle métropolitain Loire-Bretagne (P.M.L.B)

Président : M. Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne.

Secrétaire Générale : Eleni Marianou

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes rassemble plus de 150 Régions issues de 24 États de l'Union européenne et au-delà. Depuis sa création en 1973, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen. Elle opère à la fois comme un think tank et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et la croissance bleue, et l'accessibilité. La gouvernance européenne, l'énergie et le changement climatique, le voisinage et le développement, représentent également d'importants domaines d'activités de l'association. Brest métropole y bénéficie d'un statut d'observateur.

Fait marquant 2023 :

Brest métropole a participé à l'Assemblée Générale de la CRPM en novembre à Saint-Malo. La CRPM a procédé au renouvellement de sa présidence, désormais assurée par la Région Bretagne.

Pôle métropolitain du Pays de Brest

Président : François Cuillandre

Directeur : Thierry Cann

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été créé par arrêté du Préfet du Finistère le 16 mars 2012.

Il a modifié en 2017 ses statuts officialisés par un nouvel arrêté préfectoral du 2 novembre 2017, suite notamment à l'adhésion de la Communauté de Communes de Châteaulin-Pleyben-Porzay, de la fusion des Communautés de communes de la presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime, puis d'une mise à jour globale des dits statuts.

Le Comité syndical comprend 45 membres dont 18 représentants de Brest métropole, le Bureau est constitué de 8 membres dont les 7 Présidents des Communautés et d'un Vice-Président de Brest métropole.

Compétences et actions d'intérêt métropolitain :

• Compétence Schéma de cohérence territoriale SCoT :

- ✓ L'élaboration, l'approbation, le suivi et la gestion, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest,
- ✓ La réalisation de toute étude ou action collective ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire.

• **Les actions d'intérêt métropolitain :**

1 - Économie et emploi, coordination et promotion d'actions économiques pour :

- ✓ L'accueil des entreprises et des actifs,
- ✓ Le soutien à la création et au développement des entreprises,
- ✓ Le soutien au développement des filières d'avenir,
- ✓ Les politiques foncières.

2 - Transition écologique et énergétique

- ✓ Coordination et accompagnement des politiques des membres visant à la maîtrise de la demande en énergie, à la production d'énergies renouvelables et à l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux
- ✓ Portage et animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

3 - Accessibilité et mobilité

- ✓ Coordination et accompagnement des membres pour le déploiement du très haut débit pour tous,
- ✓ Contribution aux politiques de mobilité des membres y compris au projet de transport de voyageurs par voie maritime entre Brest et Crozon.

4 - Services au public

- ✓ Promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du Pays de Brest,
- ✓ Coordination des réflexions en matière de santé.

Faits marquants 2023

- Le SCoT :

- Révision en cours (AMO et maîtrise d'œuvre de l'ADEUPa) : objectif d'approbation en fin de mandat. Participation à la Conférence régionale des SCoT bretons. Opérations « Le SCoT sur le terrain! » (3 rencontres à Landéda, Brest et Plomodiern) et « les rendez-vous du SCoT » (sur la crise du logement à Lesneven).

- La mobilité :

- Mise en œuvre du plan d'action Mobilité durable. Poursuite du travail de diagnostic et de propositions pour l'amélioration de la ligne de train Brest – Landerneau – Quimper. Projet d'étude de faisabilité de lignes de co-voiturage.

- La santé :

- Mise en œuvre du Contrat local de santé : poursuite des actions de prévention, rencontres entre élus et professionnels, action " Mois sans tabac ", formation en santé mentale des jeunes, validation du plan d'actions santé-environnement, définition du projet d'unité mobile.

- L'économie :

- Cluster algues : Création de l'association régionale en avril 2023.
- Développement de la filière forêt/bois, en partenariat avec FIBOIS, le CRPF, l'ONF et différents partenaires.

- La transition écologique :

- Fin de l'étude pour la création d'un Fonds carbone local et validation d'une période d'incubation de 18 mois (2024-2025)
- Fin de la présentation de l'étude de planification énergétique
- Coordination du COT Territoires en Transition de l'ADEME pour le compte des sept EPCI du Pays de Brest

- Programmes européens :

- AAP LEADER 2021-27 : Candidature retenue et installation du comité de programmation
- DLAL FEAMPA : Financement des premiers projets

AUTRES PARTENAIRES

ADEUPa Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne

Président : François Cuillandre

Directeur : Yves Cléach

L'Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne, agréée par l'État, a été créée sous forme associative en 1974. Elle inscrit son action dans le cadre défini par l'article L132-6 du code de l'urbanisme et compte aujourd'hui 29 membres, collectivités ou acteurs publics de l'Ouest breton.

Elle se positionne comme plateforme de coopération au service des acteurs publics de l'Ouest breton pour :

- Préparer l'avenir, par ses études et les démarches de planification,
- Partager la connaissance des territoires, par la diffusion de ses travaux, de ses données, et l'animation d'échanges.
- Se situer dans un monde qui change, par ses observatoires,

Chaque année, l'ADEUPa met en œuvre un programme de travail partenarial pour lequel elle perçoit des subventions de ses membres. En retour, ils ont accès à l'ensemble de ses travaux. L'ADEUPa intervient de l'échelle locale aux échelles régionale et nationale, au sein de la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne et de la Fédération nationale des agences d'urbanisme.

Le rapport d'activité de l'ADEUPa pour l'année 2023, le programme partenarial cadre 2021-23 et le programme annuel 2024 peuvent être consultés sur son site Internet <http://adeupa-brest.fr>

Le présent rapport synthétique met en lumière quelques réalisations emblématiques de l'agence au cours de l'année 2023 au regard des 5 axes qui structurent son programme de travail.

AXE 1 – Comprendre et anticiper l'évolution des modes de vie

Les contenus de **l'étude sur les effets de la crise covid sur les dynamiques territoriales**, qui permettra d'actualiser « l'ouest breton en transitions » ont été finalisés à la fin de l'année, pour actualiser certaines données, ce qui permettra une publication au printemps 2024.

En matière de mobilités, l'ADEUPa s'est penchée sur les enjeux de **décarbonation des mobilités**. L'étude permet d'objectiver la réalité des évolutions techniques, notamment sur les nouveaux carburants ou l'enjeu des véhicules électriques.

Sur cette même thématique, un **comité de pilotage de l'observatoire des mobilités** a été installé à l'automne, pour coproduire, avec les autorités organisatrices des mobilités, les sujets d'études et structurer les données nécessaires aux politiques publiques concernées.

Comme cela avait été le cas pour le lancement de la première ligne de tramway, l'agence accompagne Brest Métropole sur son opération **« mon réseau grandit »**. Il s'agit de mesurer sur la durée du chantier l'impact de l'opération sur différents sujets. En 2023, une étude a notamment été produite sur les effets en matière de cadre de vie.

Sur la dimension sociale, le travail d'**actualisation des portraits sociaux** des quartiers de la ville de Brest et des communes du territoire de Brest Métropole a été finalisé.

On peut noter aussi la contribution à une **publication de la FNAU sur le bilan des opérations de renouvellement urbain**, avec un article sur le quartier de Pontanezen, qui permet aussi de se comparer avec d'autres sites en France.

L'ADEUPa, en association avec l'INSEE et les trois autres agences d'urbanisme bretonnes (Audiar à Rennes, Audélor à Lorient et Quimper Cornouaille Développement), a fortement contribué à un **travail prospectif sur les évolutions démographiques en Bretagne en 2050**. A partir des projections de l'INSEE, en fonction de 4 scénarios construits à partir d'un scénario central, le travail permet d'analyser les variations potentielles sur différents phénomènes (ampleur du vieillissement de la population, périmètres de concentration de populations, déséquilibre Est-Ouest à l'échelle de la région, réalités des migrations de population...).

Des études ciblées sont menées dans le cadre des **observatoires du logement étudiant de Brest et de Saint-Brieuc**, qui sont agréés par l'État. Les étudiants, fortement présents dans l'ouest breton, sont en effet largement concernés par les tensions sur le marché du logement.

Concernant **l'observatoire des loyers de la métropole**, au-delà de la collecte et de la production de données en lien avec les partenaires, l'année 2023 a été marquée en juin par l'accueil de l'ensemble du réseau national de ces observatoires.

Des **tableaux de bord de suivi des politiques de l'habitat**, continuent à être proposés aux EPCI pour les aider à exploiter les données territorialisées en la matière. Ils sont complétés autant que de besoin par des analyses un peu plus précises de la conjoncture.

AXE 2 – explorer de nouveaux modèles économiques dans le contexte de transition écologique

L'étude sur la logistique urbaine, fruit d'un travail partenarial entamé en 2022 sur le territoire de la métropole brestoise, a été publiée au premier semestre.

Dans le cadre du club PLUI animé par l'agence, et en lien étroit avec les chargés de mission en économie et urbanisme des collectivités adhérentes, un outil et une méthode ont été élaborées pour la réalisation des **inventaires des zones d'activité économiques**, obligation créée par la loi climat et résilience. Ces travaux seront particulièrement utiles dans les travaux relatifs aux documents de planification.

Dans le cadre de l'observatoire de l'environnement et de la transition écologique de l'ouest breton, une **étude sur la ressource en eau** a été livrée à l'été 2023.

En fonction des besoins et des demandes des EPCI, l'ADEUPa déploie des **observatoires économiques** territorialisés. En outre, des **notes de conjoncture économiques** sont également réalisées chaque semestre à l'échelle des pays de Brest et de Morlaix, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest, à partir d'enquêtes menées auprès de chefs d'entreprises.

L'ADEUPa a également engagé une **étude sur les coûts de la construction**, qui se poursuivra en 2024.

Un nouveau volume de **l'observatoire du tourisme du Pays de Brest** a été produit à l'automne 2023, permettant notamment de mettre en avant l'extension des périodes de fréquentation touristique. À la demande de Brest métropole, des données spécifiques au territoire de la collectivité vont être isolées à partir de 2024.

Enfin, l'agence a réalisé une **étude d'impact socio-économique de Brest Métropole Habitat**, visant à mesurer le poids économique des actions du bailleur public mais également son rôle social et sa responsabilité environnementale.

AXE 3 – Penser l'évolution des espaces urbains, périurbains, ruraux, littoraux et maritimes

Dans le cadre de la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN), la capacité à observer les dynamiques de consommation des espaces naturels et forestiers devient d'autant plus prégnante. Le modèle d'occupation des sols - **MOS Foncier** – est utilisé au quotidien dans le cadre de l'élaboration des documents de planification et pour renseigner les adhérents de l'agence sur leur consommation foncière. En lien avec les autres agences d'urbanisme bretonnes, il a fait l'objet d'un partenariat important avec la Région Bretagne dans le cadre de la révision du SRADDET, pour identifier les comptes fonciers de tous les territoires bretons, y compris ceux n'étant pas membre d'une agence d'urbanisme et en assurer le suivi.

Pour accompagner les élus dans la mise en œuvre du ZAN, un **observatoire de l'aménagement** a été mis en place. Il se traduira par des petites publications ou productions sur différentes thématiques (nature en ville, revitalisation des centralités, politique foncière...) dans les prochaines années. Les sujets d'investigation plus précis seront adaptés en fonction des préoccupations fortes du moment.

Par ailleurs, comme chaque année, deux études ont été produites dans le cadre de **l'observatoire de l'immobilier d'entreprise**, l'une sur l'offre disponible et l'autre sur la situation du marché et les prix des transactions.

Le rapport final relatif à **l'armature verte urbaine** a été remis à Brest Métropole, qui pourra donc utiliser ce matériau dans le cadre de la révision engagée de son PLUI. Les éléments plus généraux sur ces questions seront exploités dans d'autres travaux de l'agence.

Sur les questions de rénovation urbaine, l'ADEUPa poursuit son engagement dans le cadre du **projet Siamorphose** de Brest Métropole, avec notamment, au-delà des diagnostics produits qui ont permis d'identifier les îlots qui pourraient servir d'expérimentation, la contribution à des réunions de concertation.

En matière de planification, l'ADEUPa anime un **club PLUI** sur son périmètre et appuie l'État dans l'animation du **dispositif régional « Planif et territoires »**.

L'agence est fortement mobilisée dans la réalisation du **SCOT du Pays de Brest** et du **SCOT du Pays de Morlaix**, qui doivent être arrêtés à la fin de l'année ou au début de l'année 2025. Au-delà des travaux d'analyse, ces démarches impliquent de nombreuses réunions techniques et politiques, ainsi que l'organisation d'événements, comme par exemple les sorties du SCOT sur le terrain dans le pays de Brest.

Elle fait aussi partie des ressources d'ingénierie mobilisées dans le cadre de la **révision du PLUI de Brest Métropole**. Elle sera en la matière particulièrement attendue sur des diagnostics en matière d'économie et d'habitat et sur l'analyse des potentiels de renouvellement urbain dans les communes hors Brest.

Différents travaux thématiques menés par l'agence alimentent ces exercices de planification, comme par exemple le travail réalisé sur les **règles d'urbanisme commercial** en lien avec Brest Métropole.

AXE 4 – ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

L'agence d'urbanisme se doit d'accompagner les collectivités adhérentes dans le décryptage des évolutions juridiques et réglementaires liées à ses métiers. Ces derniers mois, cela a été particulièrement le cas pour la loi climat et résilience et notamment la mise en œuvre du dispositif de zéro artificialisation nette.

L'ADEUPa est également de plus en plus attendue sur la facilitation des coopérations territoriales, avec une fonction d'animation, de mise en débat, dans une logique de tiers de confiance

S'appuyant sur la démarche engagée avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, la structuration d'un **observatoire des dynamiques territoriales** se poursuit avec les collectivités intéressées. Il permettra d'aider les membres de l'agence à suivre dans la durée leurs projets de territoires et à en faire un bilan, l'Adeupa pouvant les aider dans la mise en débat au niveau local.

D'une manière générale, la mise à disposition de données actualisées constitue un des fondamentaux du socle de services que l'ADEUPa offre à ses membres. L'outil **ADEUPa Géodata** collecte ainsi des données multiples, sur l'ensemble des expertises de l'agence, qui sont facilement utilisables, avec des fonctionnalités spécifiques pour les membres de

l'association. A l'échelle régionale, l'outil **Datagences** continue d'être développé, en lien avec les autres agences d'urbanisme bretonnes et l'agence technique départementale des Côtes-d'Armor.

L'agence a également poursuivi sa mission d'animation du **conseil de développement**. Ayant un double périmètre d'intervention, à la fois sur Brest métropole et sur le Pays de Brest, et débattant de nombreux sujets, il alimente diverses réflexions sur l'avenir de ces territoires. Il a été convenu avec le Pôle métropolitain du Pays de Brest, que l'animation bascule au niveau de cette structure à partir d'avril 2024.

Le travail sur la **stratégie locale de la donnée** a connu une avancée significative au premier semestre 2023. En lien avec une quinzaine de partenaires publics, parapublics et privés, l'ADEUPa a travaillé en coproduction sur la préfiguration d'un tiers de confiance. L'assemblée générale de l'association du mois de juin ayant validé le fait que l'agence d'urbanisme joue ce rôle de tiers de confiance durablement, il s'agit maintenant d'en définir les contours sur le plan de l'offre de service, de sécuriser la dimension juridique, et de définir un modèle économique. Le recrutement d'un chef de projet dédié, qui est arrivé en tout début d'année 2024, permettra d'accélérer le portage de cette démarche ambitieuse.

AXE 5 – construire collectivement l'avenir d'un ouest breton inventif et attractif

La question des coopérations territoriales constitue un fil rouge de l'activité de l'agence, et elle va être traitée dans un cadre particulier cette année. En effet, l'ADEUPa, ainsi que les agences d'urbanisme d'Angers, de Nantes et de Rennes, est partenaire d'un **rendez-vous « Alliance des territoires » organisé par le Pôle métropolitain Loire-Bretagne** qui se tiendra à Brest le 26 novembre 2024. La fin de l'année 2023 a été mise à profit pour fixer le cadre de ce partenariat, avec la préparation d'un questionnaire à destination des collectivités membres.

Après une démarche partenariale qui s'est déroulée sur deux ans, une **étude sur la filière culture dans l'ouest breton** a été finalisée au premier semestre 2023, montrant entre autres l'intérêt des coopérations et partenariats sur ces questions.

L'**observatoire de l'enseignement supérieur** demeure très important, d'autant plus dans un contexte de concurrence entre universités et grandes écoles, ainsi que la raréfaction des moyens. En effet, la capacité à proposer des formations supérieures variées contribue à l'attractivité du territoire.

Ce travail a été complété en 2023 de manière spécifique par une **étude d'impact économique de l'Université de Bretagne Occidentale**, qui a permis d'analyser son poids direct, indirect et induit sur l'économie finistérienne. Dans la mesure où une étude de cette nature avait été menée en 2013, il est également possible de mesurer l'évolution dans le temps de la place tenue par l'UBO dans l'écosystème local.

Par ailleurs, comme tous les deux ans, l'Adeupa a accompagné le Technopôle Brest Iroise pour le renouvellement de la **labellisation French Tech**, via notamment une actualisation des données sur la situation de l'économie numérique, sur les emplois...

L'Adeupa a également produit des éléments d'illustration de l'économie maritime du **Campus mondial de la mer** à l'occasion des Journées européennes de la mer, qui se sont tenues à Brest les 24 et 25 mai 2023.

Enfin, l'agence d'urbanisme est intervenue pour appuyer la Métropole dans l'animation d'**ateliers de lancement du projet métropolitain de Brest Métropole**.

Au cours de l'année 2023, au total **39 personnes** ont travaillé à l'ADEUPa.

Au 31 décembre 2023, l'ADEUPa comptait 34 salariés (autant d'hommes que de femmes). 33 salariés étaient en CDI soit 97 % des effectifs salariés (84,2 % en 2022).

Toujours mobilisée pour partager ses connaissances et faire découvrir les différents métiers qui la composent, l'équipe a accueilli 11 stagiaires.

Agence Bretonne de la Biodiversité

Présidente : Sylvie Détoç

Directrice : Julie Colombat

L'Agence bretonne de la biodiversité a été créée le 25 octobre 2019, suite à une démarche partenariale menée durant deux ans par l'État, la Région et l'Agence Française pour la Biodiversité, devenue en janvier l'Office Français de la Biodiversité.

Établissement public de coopération environnementale, elle dispose d'un conseil d'administration composé de 22 membres qui représentent les acteurs bretons en lien avec la thématique biodiversité : services de l'Etat, administrations, collectivités, associations naturalistes et d'environnement / éducation, chambres consulaires et fédérations (propriétaires forestiers, chasseurs, pêcheurs...). Brest métropole est membre de ce conseil d'administration avec un titulaire (Laurent Péron vice-président en charge des espaces naturels et du littoral) et un suppléant (Marion MAURY conseillère de Brest métropole - Mobilités actives.).

Missions :

- Améliorer la connaissance sur la biodiversité et la partager.
- Développer la montée en compétence de tous, éduquer, sensibiliser et mobiliser pour contribuer au passage à l'action concrète.
- Accompagner le développement des initiatives dans les territoires en matière de reconquête de la biodiversité telles que les démarches trames verte et bleue, ou les atlas de la biodiversité communal et intercommunal.
- Animer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons et favoriser les échanges à tous les niveaux.
- Valoriser l'ensemble des actions portées par les acteurs bretons.

Sans se substituer aux acteurs en place, avec lesquels elle travaille de façon étroite et permanente, l'Agence Bretonne de la Biodiversité se positionne dans un rôle de catalyseur, d'animateur et d'accompagnateur technique des initiatives bretonnes, en soutenant le développement de démarches pour améliorer l'état de la biodiversité au niveau régional.

Air Breizh

Président : Alain Laplanche

Directeur : Gaël Lefeuvre

Air Breizh, association de type loi de 1901 à but non lucratif, est l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne.

Depuis sa création le 3 décembre 1996, les missions d'Air Breizh sont de mesurer en continu dans l'air ambiant de la Bretagne les polluants nocifs réglementés (SO₂, NO_x, HC, CO, O₃ et poussières) et d'informer les services de l'État, les élus, les professionnels et la population, notamment en cas d'épisodes de pollution. Air Breizh étudie aussi l'évolution de la qualité de l'air et vérifie la conformité des résultats par rapport à la réglementation.

À Brest métropole, cela se traduit par la gestion des données issues des trois stations de mesure en continu implantées sur le territoire et par des surveillances réglementaires plus ponctuelles ou des études spécifiques selon les enjeux identifiés.

Enfin, Air Breizh édite en partenariat avec Brest métropole, des documents spécifiques : le cadastre des émissions de polluants atmosphériques provenant de l'ensemble des secteurs d'émissions (transport, chauffage, agriculture, industries), des cartes stratégiques de l'air, le bilan annuel de la qualité de l'air sur Brest métropole et quotidiennement l'indice atmo de qualité de l'air sur notre territoire.

Tous ces éléments sont disponibles également sur le site [brest.fr](https://www.brest.fr/vivre-ensemble-a-tous-ages/sante/les-polluants-du-quotidien-1997.html) : <https://www.brest.fr/vivre-ensemble-a-tous-ages/sante/les-polluants-du-quotidien-1997.html>.

L'association est organisée en quatre collèges (État, collectivités territoriales, émetteurs de polluants, personnes qualifiées) : Brest métropole en est membre, siège au sein de son conseil d'administration et assure la fonction de trésorier au sein du bureau de l'association.

En 2021, Air Breizh a produit une mise à jour du cadastre des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, a réalisé une première phase d'étude sur l'impact des émissions atmosphériques de la zone portuaire, et a sollicité notre accompagnement pour candidater au programme Life sur l'ammoniac pour lequel elle a été retenue.

Association Internationale des Villes portuaires (AIVP)

Président : M. Edouard Philippe, maire du Havre

Directeur Général : Bruno Delsalle

L'AIVP a son siège au Havre. Elle est une ONG qui rassemble depuis 30 ans les acteurs urbains, portuaires et leurs partenaires dans le monde entier. Son objectif est d'améliorer la relation entre ville et port dans le cadre d'une coopération mutuelle pour un développement urbain, portuaire et économique plus durable, responsable et innovant en plaçant le citoyen au cœur de son action. Acteur de la globalisation, la ville portuaire est un laboratoire pour la ville et l'économie de demain et où les innovations doivent être encouragées.

La représentation des élus de Brest métropole au sein de l'AIVP est constitué de Michel Gourtay (titulaire) et Patrick Appéré (suppléant) conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 22 octobre 2020.

Association du Technopôle Brest-Iroise

Président de l'association : Michel Gourtay

Directrice : Françoise Duprat

L'association fédère et anime les acteurs de l'innovation de la métropole brestoise : entreprises innovantes, centres de recherche et d'expertise, organismes d'enseignement supérieur et de formation....

L'activité s'organise autour de trois axes : des programmes collaboratifs pour le développement des domaines d'excellence du territoire, l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes, et la promotion scientifique et technique du territoire, et principalement sur trois thèmes : les sciences et technologies de la mer, le numérique et les sciences du vivant. Une équipe d'animation travaille à favoriser le rapprochement entre la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises, apporte son savoir-faire aux entreprises en matière de montage de projets d'innovation et conseille les porteurs de projets de création d'entreprises innovantes. Ces acteurs disposent sur le site de pépinières et hôtels d'entreprises, propriétés de Brest métropole. Le Technopôle Brest-Iroise inscrit ses actions dans la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique et pour certaines dans le cadre de projets européens de type Interreg. Il concourt à la promotion scientifique et technique du territoire et de ce fait à son attractivité.

Dans le cadre du Campus mondial de la mer, l'équipe s'est mobilisée aux côtés de Brest métropole pour l'accueil des journées européennes de la mer (EMD) avec la mise en place d'un programme off la veille du lancement des EMD, la mobilisation des acteurs pour participer au salon professionnel et la participation à un atelier sur les données marines.

Le Technopôle a également organisé la 4^{ième} Assemblée du Campus et la 8^{ième} édition de Ocean Hackathon®, avec la participation de 13 villes dans le monde.

Concernant la French Tech, le Technopôle a assuré le renouvellement du label intervenu début 2023 pour une nouvelle période de 3 ans. Ce renouvellement a été l'occasion d'un changement de nom : French Tech Brest Bretagne Ouest. La French Tech a également mis en œuvre de nouvelles actions, notamment concernant la thématique des transitions, avec la création de la 1^{ère} édition de Impact Day.

Pour les actions dans le champ de l'entrepreneuriat, l'association a obtenu de l'Agence Spatiale Européenne (en lien avec le CNES) le renouvellement du label ESA BIC.

L'année 2023 vu la fin du projet Deep Tech Bretagne, dont certaines actions ont été reprises dans le cadre de la candidature au Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) BLUE BOX. Le Technopôle s'est fortement mobilisé pour la préparation et la rédaction du dossier de candidature, en animant le collectif des partenaires de l'Enseignement Supérieur et Recherche.

Sur le volet accompagnement des entrepreneurs, 103 entrepreneurs ont été accompagnés (créateurs et dirigeants d'entreprises innovantes). 14 entreprises nouvelles se sont créées.

Le Technopôle a également remporté un nouveau projet européen Interreg intitulé SaferSea, dont le lancement a eu lieu à Brest en décembre.

Enfin en 2023, le Technopôle Brest-Iroise a poursuivi son soutien aux pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique, Image et Réseaux et Valorial. Il a participé aux actions de la SATT Ouest Valorisation en tant que membre de son comité d'investissement.

BIBUS

Directeur : Paul Gardey De Soos

Le contrat de délégation du service public global de mobilité durable est confié à la société RD Brest, filiale du groupe RATP DEV depuis juillet 2019. Ce contrat court jusqu'au 31 décembre 2027.

Il comprend d'une part l'exploitation et la gestion du réseau Bibus, composé d'une ligne de tramway, d'un téléphérique urbain, de 16 lignes de bus régulières, complété de 27 lignes de bus scolaires, 6 lignes pour le monde économique (dont lignes aéroport et base navale) 1 ligne estivale, 3 lignes étudiants dont 1 ligne de nuit, 7 lignes de transport à la demande, 9 navettes marché et 1 service spécifique pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part la gestion et l'exploitation des services vélos composés de Vélocibus service de location moyenne durée doté de 1 004 VAE en location moyenne durée dont 54 VAE pliants et 117 VAE cargos et de VéloZef service de vélo à assistance électrique en libre-service doté de plus de 185 unités répartis sur 29 stations. Cette délégation comprend également 4 parcs relais et 5 parcs vélos sécurisés de 40 places.

En 2023, BIBUS a enregistré 25,43 millions de voyages pour 6,35 millions de km commerciaux et 12,13 M€ de recettes issues des ventes de titres de transports. Des résultats toujours en deçà des objectifs contractuels car encore impactés par la crise sanitaire mais également par des changements d'habitude des usagers qui recourent moins aux abonnements ainsi que l'impact des travaux de mon réseau grandit.

En 2023, conformément aux dispositions du nouveau contrat de délégation, le montant définitif du forfait de charges versé par Brest métropole à BIBUS/RD Brest est de 54,96 M d'€ HT.

Brest terres océanes (GIP)

Président : Patrick Leclerc

Directeur : Olivier Costil

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Brest terres océanes a pour objectif de mettre en avant la destination touristique (qui regroupe le Pays de Brest et Ouessant) et d'intervenir en complément de l'action des Offices de Tourisme du territoire et de la CCIM Bretagne Ouest.

3 missions ont été confiées au GIP :

- La coordination et l'organisation de l'offre,
- L'accompagnement des professionnels,
- La promotion de la destination.

Suivant les axes différenciants et structurants retenus dans la stratégie intégrée de la destination, le G.I.P. Brest terres océanes a mis en œuvre en 2023 le plan d'actions suivant :

➤ « La Route des Phares »

Brest terres océanes bénéficie de la plus forte concentration de phares au monde. Ce patrimoine singulier représente un atout extrêmement différenciant et porteur d'image à l'échelle nationale.

En 2023, le GIP a poursuivi l'appel à projet en lien avec la Région Bretagne, portant sur l'aménagement des phares et de leur environnement en vue de leur mise en tourisme. Le GIP a continué le développement et l'animation du réseau des ambassadeurs de la route des phares qui regroupe des acteurs touristiques impliqués directement dans la valorisation de ce patrimoine. L'objectif est de poursuivre et d'accompagner la dynamique des projets de mise en tourisme des phares afin de pouvoir proposer des expériences rares (séjours) de visites de phares.

➤ « Développer l'itinérance douce » (la randonnée pédestre et le vélo)

L'offre de randonnée à pied ou à vélo représente une véritable composante de la destination. Elle correspond aux attentes des visiteurs car ces pratiques sont en forte progression.

L'itinérance douce sous toutes ces formes représente un enjeu stratégique tant au niveau de l'évolution grandissante des pratiques que par rapport au positionnement de la destination (patrimoine naturel d'exception - présence de deux Parcs Naturels, ...). L'objectif est de développer une offre de circuits cohérente à l'échelle de la destination en termes de qualité de service pour offrir des expériences uniques. En 2023, le GIP a inauguré, en lien avec les 7 intercommunalités, un espace trail à l'échelle de la destination avec comme objectif d'enrichir l'offre outdoor par le trail afin de répondre à une demande grandissante de la part des visiteurs et des habitants et de lisser la fréquentation sur les quatre saisons.

➤ « Faire rade »

D'une superficie de 180 km², la plus grande rade d'Europe présente dans son ensemble une diversité et une richesse d'offres touristiques qui propose un potentiel d'expériences touristiques inédites tant du côté terrestre que du côté maritime.

En 2023, le GIP, en lien avec les 5 territoires concernés par la rade de Brest, a validé la feuille de route « Faire Rade ». Ce document précise les opérations à mettre en œuvre d'ici 2026 sur les volets aménagements, tourisme et nautisme. L'ensemble doit permettre de créer une image touristique de la rade et de lui donner une place centrale pour en faire un atout majeur différenciant de la destination.

➤ Organiser et valoriser l'offre nautique à l'échelle de la destination

La destination Brest terres océanes possède tous les atouts nécessaires à la bonne pratique du nautisme, avec notamment un bassin de pratique privilégié et une offre riche et diversifiée.

Les enjeux sont de rapprocher les acteurs du nautisme (au sens large) à ceux du tourisme pour faciliter l'émergence et la vente d'offres d'expériences nautiques uniques adaptées aux attentes des visiteurs. L'objectif est de faire du nautisme un véritable levier de développement d'attractivité pour la destination, conformément aux marqueurs du territoire).

En 2023, le GIP a poursuivi l'animation de « l'Espace Mer » qui a pour objectif de fédérer les acteurs du tourisme et du nautisme et de faire émerger des offres conformes aux attentes des visiteurs.

En complément de ces actions, le GIP a déployé un plan de communication multicanal avec la réalisation d'une campagne de communication, des opérations de webmarketing, l'édition de la carte touristique de la destination et l'organisation d'accueils presse avec les différents partenaires.

Le GIP a proposé également un accompagnement individuel pour les porteurs de projets (non-inscrits au RCS) et a organisé plusieurs actions collectives afin d'associer les professionnels à cet objectif de promouvoir conjointement la destination.

La révision de la stratégie de la destination opérée en 2022 a conforté les 4 axes précédents et a retenu un nouvel axe « Cultures, Patrimoines et Tourisme Urbain » dont les 1ers travaux ont débuté fin 2023 afin d'identifier une feuille de route précise sur ces sujets.

Conférence Régionale Périphériques Maritimes (CRPM)

Président : M. Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne.

Secrétaire Générale : Eleni Marianou

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes rassemble plus de 150 Régions issues de 24 États de l'Union européenne et au-delà. Depuis sa création en 1973, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen. Elle opère à la fois comme un think tank et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et la croissance bleue, et l'accessibilité. La gouvernance européenne, l'énergie et le changement climatique, le voisinage et le développement, représentent également d'importants domaines d'activités de l'association. Brest métropole y bénéficie d'un statut d'observateur.

Fait marquant 2023 :

Brest métropole a participé à l'Assemblée Générale de la CRPM en novembre à Saint-Malo. La CRPM a procédé au renouvellement de sa présidence, désormais assurée par la Région Bretagne.

DEFIS EMPLOI PAYS DE BREST

Présidente : Bernadette Abiven

Directrice : Hélène Le Bihan

Défis Emploi est organisme intermédiaire gestion du Fonds Social Européen. En 2023 Défis Emploi est intervenue sur trois axes principaux pour proposer de nombreuses actions à l'échelle du Pays de Brest :

1) Accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi

- *Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) :*

1 433 participants accompagnés (dont 594 nouveaux)

217 sorties positives vers un emploi durable ou une entrée en formation qualifiante

- *Dispositif « Aller vers »*

Près de 200 personnes rencontrées lors de 40 permanences dans des lieux caritatifs

- *Adventus*

Accueil de 225 bénéficiaires d'une protection internationale ou demandeurs d'asile

2) Appui aux entreprises

- *RH TPE*

151 dirigeants de très petites entreprises ont été rencontrés

135 recrutements ont été accompagnés

- *Digital TPE*

92 dirigeants de très petites entreprises ont été rencontrés pour les aider à faire face aux transitions numériques.

- *Action de réponse innovante aux métiers en tension*

Des événements de recrutement (16 matinales) ont été organisés.

3) Actions transversales

- *pôle numérique*

122 accompagnements personnalisés aux outils numériques ont été réalisés pour les publics en difficulté.

- *clause d'insertion sociale*

301 156 heures ont été mises en place dans les marchés publics pour 500 bénéficiaires (ce qui représente 165 équivalents temps plein remis en emploi)

- *CitésLab*

118 personnes sensibilisées à la création d'entreprises et 20 permanences réalisées dans les quartiers politique de la ville.

Eco Chaleur de Brest

Président : Bruno Moras

Directeur : Nicolas Rupp

Filiale de la société Dalkia France et de la SEM Sotraval, Eco Chaleur de Brest (ECB) est titulaire, depuis le 1^{er} janvier 2011, de deux contrats de concession pour la gestion du réseau de chaleur urbain de Brest et du réseau de chaleur bois-énergie de Plougastel-Daoulas :

- Le contrat pour le réseau de chaleur de Brest a été renouvelé le 1^{er} août 2019 pour une échéance fixée au 31 juillet 2029.
- Le contrat pour le réseau de chaleur de Plougastel-Daoulas a été signé le 19 septembre 2007 pour une échéance fixée au 20 février 2027.

Les obligations contractuelles sont dans ce cadre :

- La réalisation à ses risques et périls des travaux de premier établissement.
- L'exploitation à ses risques et périls des réseaux et des chaufferies d'appoint et de secours pour le réseau de Brest et de la chaufferie principale bois-gaz pour le réseau de Plougastel-Daoulas.
- L'étude des extensions potentielles du réseau par de nouveaux raccordements dans le périmètre contractuel et leur financement en cas de rentabilité avérée de celles-ci (hors périmètre du schéma directeur de développement, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Brest métropole).

Le concessionnaire est rémunéré par le prix de vente de la chaleur aux abonnés du réseau (part fixe et part variable).

Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) SITE DE BREST

Présidente : Sophie Palant-Le Hégarat, adjointe au Maire de Lorient, déléguée à la culture

Directrice générale : Danièle Yvergniaux

Directrice du site de Brest : Frédérique Calvez

L'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) est un établissement public de coopération culturelle, créé par arrêté du Préfet de Région le 27 décembre 2010 et agréé par le Ministère de la Culture.

Elle regroupe les quatre écoles supérieures d'art de la Région précédemment gérées en régie municipale.

L'établissement est administré par un Conseil d'Administration, composé de 24 membres dont son président.

L'EESAB accueille près de 900 étudiant·e·s répartis sur 4 sites : Brest, Lorient, Quimper, Rennes. L'établissement a pour mission générale de participer au service public de l'enseignement supérieur d'art dans les conditions prévues par le Code de l'Education et les dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur en arts plastiques.

A ce titre, l'établissement a notamment pour missions :

- D'organiser et de dispenser les formations supérieures dans les domaines des arts plastiques, à vocation professionnalisante et de recherche en vue de l'obtention des diplômes nationaux supérieurs d'arts plastiques ;
- D'organiser et de dispenser la formation continue ;
- D'organiser la validation des acquis de l'expérience ;
- De favoriser l'innovation et la création individuelle et collective dans le domaine des arts plastiques ainsi que la promotion de leurs pratiques ;
- D'organiser et d'assurer des activités de recherche dans le domaine des arts plastiques ainsi que la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche et des enseignements.

Nombre d'agents du site de Brest :

- Equipe pédagogique : 23 professeur·e·s d'enseignement artistique et 5 assistant·e·s d'enseignement pour l'enseignement supérieur ; 5 professeur·e·s d'enseignement artistique pour les cours publics.
- Equipe administrative : 9 agent·e·s (dont 1 mis·e à disposition par Brest métropole).
- Equipe technique : 10 agent·e·s (dont 3 mis·e·s à disposition par Brest métropole).

L'EESAB – site de Brest prépare aux diplômes nationaux suivants :

- Diplôme National d'Art– DNA (bac +3), option art et option design ;
- Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – DNSEP (bac +5 valant grade de master), option art mention formes de vies et vie des formes et option design mention Design en transition

Effectif étudiant·e·s : en septembre 2023, l'EESAB – site de Brest compte 219 étudiant·e·s inscrit·e·s , 1 étudiant·e·s en césure et 18 inscrits de l'UBO licence art.

Résultats des diplômé·e·s pour l'année 2023 :

DNA art : 31 inscrit·e·s, 31 reçu·e·s : 9 félicitations et 12 mentions

DNA design : 11 inscrit·e·s, 11 reçu·e·s : 2 félicitations et 3 mentions
DNSEP art : 13 inscrit·e·s, 13 reçu·e·s : 3 félicitations et 5 mentions
DNSEP design : 10 inscrit·e·s, 10 reçu·e·s : 2 félicitations et 2 mentions

L'EESAB – site de Brest propose par ailleurs des enseignements destinés à différents publics :

Cours publics ouverts à toute personne désirant s'initier ou se perfectionner à l'expression plastique, ateliers du mercredi et du samedi pour les enfants et adolescent·e·s (150 inscrits adultes, 76 adolescent·e·s et enfants, 16 inscrits pour ArtLab (préparation aux études d'art) dont 1 demandeur d'asile, étudiants Brestois 13 inscrits) ; Baisse des effectifs en 2023-2024, car le nombre de places disponibles a baissé (mais il y a également moins de cours qui affichent complet). Parmi les inscrits 126 personnes bénéficient d'une réduction tarifaire :

29 en tant que demandeur d'emploi (ce qui représente 8291€ de réduction)

7 en tant que personne en situation de handicap (ce qui représente 1294€ de réduction)

90 de par leur quotient familial (inférieur à 1168), ce qui représente 15118€ de réduction sur le chiffre d'affaire des cours publics

Partenariats :

- Le Centre d'art contemporain Passerelle,
- Document d'artiste Bretagne DDAB
- Art Contemporain Bretagne
- Centre d'art Gwinzegual
- Musée national de la Marine
- Festival de l'Estran
- Atelier Lucile Viaud Design
- Maison de la Fontaine
- Salle des abords UBO
- Les capucins Brest
- Collectif Brèche
- L'Université de Bretagne Occidentale - Licence Arts, (cours d'arts plastiques délivrés par l'EESAB site de Brest aux étudiant·e·s de la Licence Arts
- Isblue
- IMT Bretagne,
- L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest,
- Emmaüs Brest
- La recyclerie Un peu d'R,
- La recyclerie Adimplij
- Café associatif de Kérinou
- Arkéa
- Clinique Pasteur Brest
- Ville de Landerneau
- Safip
- Filière bois Bretagne
- Festival Art au Centre
- Association OUFPO
- Festival Longueur d'Ondes
- La Carène Brest
- Le Quartz Brest
- Océanopolis
- Mac Orlan
- Mairie d'Ouessant
- CEMO Ouessant
- Conservatoire national botanique de Brest
- Station biologique de Concarneau

Energie Coopérative du Ponant

Président : Jean Paul Goarzin

Directeur : Adrien Perrault

Le projet de SCIC « Energie Coopérative du Ponant » (EcooP) a été initié en 2017 par plusieurs habitants du quartier de Saint-Marc. La thématique de l'énergie a fédéré au-delà de ce noyau initial afin de favoriser la production d'une énergie locale et renouvelable. C'est ainsi que l'association Brest Énergie Citoyenne a été créée.

L'association lauréate de l'appel à projets pour une économie sociale et solidaire dans le pays de Brest a créé une structure dédiée au portage des projets d'installation d'énergie renouvelable sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), en janvier 2019.

Les deux structures sont ainsi complémentaires : l'association Brest Énergie Citoyenne est en charge de communiquer sur les objectifs de l'association auprès du grand public et des partenaires et de mobiliser les citoyens-sociétaires. Elle identifie de potentiels futurs projets. La SCIC porte l'investissement et exploite les installations de production d'énergie sur vingt ans et a vocation à se développer à l'échelle du Pays de Brest.

En 2019, Brest métropole a pris 400 actions de 100 euros chacune au capital de la SCIC « ÉcooP », et accompagne depuis Ecoop dans des projets de réalisation de centrales photovoltaïque sur des toitures de la ville mises à disposition.

Les objectifs d'Écoop sont de :

- Permettre aux citoyens de s'impliquer localement dans la gouvernance de projets d'énergies renouvelables (EnR)
- Accélérer ensemble la Transition Énergétique et lutter contre les changements climatiques.
- Donner du sens à l'épargne : mobiliser l'épargne citoyenne locale pour des retombées économiques sur le territoire.

Ener'gence

Président : Glen Dissaux

Directrice : Gladys Douilly

Ener'gence est l'agence de maîtrise de l'énergie et du climat du Pays de Brest. Elle a été fondée en 1998 à l'initiative de Brest métropole, de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (Ademe), des partenaires publics et industriels de l'énergie (EDF, Gaz De France), du logement social (Brest Métropole Habitat - OPAC) des transports (BIBUS), des énergies renouvelables (Avel Pen Ar Bed). Elle rassemble également d'autres acteurs de l'énergie et collectivités locales, des fédérations professionnelles, des gestionnaires d'équipements.

Elle est constituée en association loi de 1901. Elle a pour mission de favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et de promouvoir les énergies renouvelables. C'est un outil de proximité, d'aide à la décision, un lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie. Elle répond aux demandes d'information, de formation, de communication et d'éducation du grand public, des collectivités, des professionnels et autres maîtres d'ouvrage, notamment pour le dispositif Tinergie.

Ener'gence poursuit son action sur Tinergie en accompagnement des particuliers ; en accompagnement du cadastre solaire, les conseillers ont élaboré un outil de simulation de la production d'énergie solaire pour les particuliers.

L'agence locale de l'énergie a développé des actions en termes de sensibilisation et d'animation auprès du grand public lors de marchés, événements grand public tels que les Jeudis du port etc. Sur la précarité énergétique, Éner'gence a renforcé son action en lien avec la politique sociale de l'eau.

Ener'gence accompagne les collectivités dans le cadre du conseil énergie partagé (pris en charge à 50% par la Direction de l'Écologie Urbaine) et les maîtres d'ouvrages tertiaires privés dans le cadre de l'accompagnement du dispositif d'accompagnement de la métropole.

Éner'gence développe le volet animation, sensibilisation auprès du grand public et auprès des enfants dans le cadre du dispositif CEE « Watty à l'école ».

EUROCITIES

Président : Burkhard JUNG, maire de Leipzig

Secrétaire Général : M. André Sobczak

EUROCITIES est un réseau de grandes villes européennes, fondé en 1986 par les maires de six grandes villes européennes : Barcelone (Espagne), Birmingham (Royaume-Uni), Francfort-sur-le-Main (Allemagne), Lyon (France), Milan (Italie) et Rotterdam (Pays-Bas). EUROCITIES, c'est la volonté de créer une plateforme politique qui agit en tant qu'intermédiaire entre les villes et les institutions européennes et d'être ainsi reconnu comme un partenaire stratégique dans la communauté européenne et dans chaque État membre. L'organisation de forums politiques, de groupes de travail, de projets et d'événements permet d'offrir une plateforme collaborative aux villes membres d'EUROCITIES : elles peuvent ainsi partager leurs savoirs et idées, échanger leurs expériences respectives, analyser des problèmes communs et

développer ensemble des solutions innovantes. EUROCITIES s'est en effet engagé à construire une vision commune et ainsi assurer un développement urbain durable dans lequel chaque citoyen peut profiter d'une bonne qualité de vie.

La représentation des élus de Brest métropole au sein d'EUROCITIES est constitué de Frédérique Bonnard Le Floc'h (titulaire) et Fortuné Pellicano (suppléant) conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 11 janvier 2019. Brest métropole est membre du Forum Mobility.

Fait marquant 2023 :

Election du nouveau président d'Eurocities en juin 2023, M. Burkhard JUNG.

Brest métropole a également porté sa candidature pour rejoindre un nouveau projet européen sur les migrants et l'accès aux droits dans le prolongement du projet Connection.

Foncier de Bretagne

Président (élu en 2021) : Philippe Hercouët

Directrice : Carole Contamine

Créé par décret du 8 juin 2009, l'établissement public foncier (EPF) régional dénommé « Foncier de Bretagne » puis « EPF Bretagne », est un outil permettant aux collectivités territoriales de la région d'acquérir et de porter du foncier, essentiellement pour la réalisation d'opérations de logement et de développement économique.

En 2010, a été mise au point la première convention cadre entre l'EPF et Brest métropole. La convention porte essentiellement sur des opérations d'habitat en renouvellement urbain. Le recours à l'EPF est plus limité en matière d'extension urbaine : seul le secteur du Rody à Guipavas est concerné. La durée de portage du foncier par l'EPF est de 5 ans, sauf pour la zone du Rody (10 ans).

La première acquisition dans ce cadre a été réalisée le 07 avril 2010, pour une propriété bâtie, dont la surface de 2 862 m² a été intégrée à la ZAC « Fontaine Margot ». En 2016, l'EPF a cédé ce bien à BMA, concessionnaire de la ZAC, permettant ainsi de clore cette première convention opérationnelle.

Outre cette convention Fontaine Margot, deux autres conventions opérationnelles ont été signées en 2011. Elles portent sur l'ilot Courbet-Keroriou (06 avril 2011) et sur l'ex-gendarmerie de l'Harteloire (28 juin 2011).

Sur la première convention, 2 garages ont été acquis en 2013 (depuis revendus à la métropole en 2018) ainsi que le gymnase de la Marine en 2015, et enfin le patronage Saint Michel en 2020.

Puis, suite au lancement d'un appel à projets fin 2018, un groupement Icade-Duval a été retenu en 2019 afin de réaliser une opération coordonnée sur 3 ensembles fonciers (Courbet-Cerdan-République) et d'envisager ainsi le rachat global du foncier porté par l'EPF, lequel est prévu pour 2022 (les compromis de vente ont été signés début 2021).

Et sur la deuxième convention, l'EPF a exercé en 2016 le droit de priorité que lui a délégué Brest métropole en vue d'une acquisition qui a été effectuée auprès de l'Etat en 2017. La revente du foncier à l'opérateur retenu par Brest métropole après appels à projets, ADIM, est ensuite intervenue fin 2019.

Trois conventions ont été signées en 2012. Au titre de la convention Ilot mairie Gouesnou (17 janvier 2012), l'EPF a acheté la maison située 12 rue de la gare et celle située 2 place des fusillés en 2012, puis un immeuble 5 place des fusillés en 2014 et enfin deux maisons individuelles aux 1 et 2, venelle des lilas en 2017.

Par ailleurs, l'EPF a revendu en 2017 la maison du 12 rue de la gare à la commune de Gouesnou et, en 2018, il a revendu à Brest métropole la parcelle située 2 bis place des fusillés. En parallèle, l'EPF a effectué les dernières acquisitions nécessaires à la réalisation de l'opération Ilot Mairie, comme la propriété située 10 rue de la gare acquise en 2019. Par ailleurs, Brest Métropole aménagement a été en 2019 désigné comme concessionnaire de la future opération d'aménagement, et acquiert, depuis, progressivement le foncier porté par l'EPF.

Au titre de la convention du Rody, à Guipavas (26 avril 2012), l'EPF a acheté un premier ensemble de terrains en 2012, une parcelle bâtie en 2014, puis 2 nouveaux ensembles de terrains en 2015 qui ont alors permis d'atteindre le montant maximal d'acquisitions de la convention opérationnelle.

En 2012, une convention a également été signée sur l'immeuble 74 à 78 rue du Carpon à Brest (13 février 2012) convention n'ayant fait l'objet d'aucune acquisition. En 2018, cette convention a été résiliée, et d'autres modes d'intervention ont été privilégiés.

En 2013, une convention a été signée le 18 juillet sur le centre-bourg de Guilers. Deux acquisitions ont suivi la même année (celles des propriétés Loussot et Guével) puis la propriété Mouly en 2016 et le terrain non bâti de M. Guevel en 2017. L'ensemble des acquisitions sur le centre-bourg de Guilers a ainsi été effectué.

En 2018 ont été réalisés des rachats et échanges nécessaires (rachat par la métropole à l'EPF des parcelles BC 131, 333 et 335 au 2 rue de Kerionoc et échange de parcelles entre la métropole et l'EPF), ce qui a permis de lancer un appel à projets, lequel a désigné un opérateur Aiguillon Construction. Celui-ci a signé en 2021 les actes de rachat de l'ensemble du foncier porté par l'EPF et par Brest métropole sur l'îlot Lesteven-Kerionoc.

Par ailleurs, sur le 2^{ème} îlot opérationnel, l'EPF a cédé à la commune de Guilers la maison Loussot en vue de la réalisation d'une opération d'habitat.

En 2015, une nouvelle convention opérationnelle a été signée portant sur le boulevard de Coataudon sur la commune de Guipavas (19 novembre 2015) sans acquisition foncière à ce jour.

Par ailleurs, en 2014 et 2015, Brest métropole s'est investie dans les instances et ateliers de travail organisés par l'EPF Bretagne dans le cadre de la mise en révision de son programme pluri-annuel d'intervention pour la période 2016-2020, lequel a été adopté en novembre 2015.

Parmi les nouvelles règles créées par ce nouveau programme pluri-annuel d'intervention, figurent une intervention limitée désormais au seul renouvellement urbain, une durée de droit commun de 7 ans des conventions opérationnelles, un relatif assouplissement des obligations de mixité sociale et la création d'un dispositif de minoration foncière financé sur les fonds propres de l'EPF etc...

Ce programme a été traduit en 2016 dans une deuxième génération de conventions cadres à signer entre les intercommunalités et l'EPF. La convention cadre 2016-2020 avec Brest métropole a été signée le 30 mars 2016.

Les thèmes potentiels d'intervention de l'EPF sur le territoire de Brest métropole sont les suivants : renouvellement urbain (habitat et économie), PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) du Port de Brest, maisons à la campagne et espaces naturels.

Sur ces bases, en 2018, une nouvelle convention opérationnelle a été signée le 24 avril portant sur le périmètre du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du Port de Brest, laquelle a donné suite en 2020 à une première acquisition, celle des locaux de la société Metalform situés 3 à 5 rue du Colonel Berthaud. Une délibération du bureau de la métropole, en date du 25 novembre 2022, a autorisé l'EPF à recourir à la DUP.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée quant à un conventionnement potentiel sur la restructuration de zones d'activités. Enfin, en 2018, l'EPF et Brest métropole ont réalisé un bilan de leur partenariat et identifié de nouveaux sites de conventionnement potentiels, dont le cœur de métropole autour de la Penfeld (plateau de Pontaniou...) et du secteur Gare.

En 2019, l'EPF a de nouveau engagé la révision de son programme pluriannuel d'intervention pour la période 2021-2025, révision à laquelle Brest métropole s'est associée largement afin notamment de proposer des nouveaux thèmes d'intervention. Cette révision s'est achevée par l'approbation de ce programme fin 2020. Parmi ses nouveautés, figure l'extension du portage de l'EPF à des fonciers à vocations exclusivement commerciale ou de promotion de la nature en ville, ainsi qu'un nouvel assouplissement des critères de mixité sociale.

Sur la base de ce nouveau programme, une nouvelle convention cadre 2022-2025 a été élaborée entre la métropole et l'EPF, en 2021. Une nouvelle convention opérationnelle a été signée, le 20 octobre 2021, portant sur le périmètre du NPNRU, dans le cadre d'une parcelle appartenant à l'Etat.

En 2022, une convention opérationnelle a été signée le 20 décembre sur le périmètre de l'îlot de la source en centre-ville de Gouesnou. Des négociations ont été menées sur l'année 2023.

Et enfin en 2023, pour faire suite aux réflexions débutées en 2018, 3 nouvelles conventions ont été signées. Les deux premières sont des conventions opérationnelles relatives d'une part à la mise en œuvre d'une Foncière Commerciale, signée le 5 juin 2023, et la 2^{nde} concerne le plateau de Pontaniou, signée le 11 septembre 2023 avec des engagements financiers de l'EPF respectivement à hauteur de 1 500 000 € et 2 560 000 €. S'agissant du plateau de Pontaniou, les négociations ont débuté dès 2023, et, il est prévu que l'acte d'acquisition soit signé fin 2024.

La troisième est une convention d'étude et de veille foncière portant sur le projet de développement de la Gare de Brest.

Conventions avec Foncier de Bretagne :

→ 12 conventions opérationnelles :

Commune	Opération	Engagement de l'EPF	Année	Date de la convention
Brest	Maison, ZAC Fontaine Margot	265 000 €	5 ans	7 avril 2010
Brest	Ilot Courbet-Keroriou	1 325 000 €	5 ans	6 avril 2011
Brest	Gendarmerie de l'Harteloire	2 775 000 €	5 ans	28 juin 2011
Gouesnou	Ilot Mairie	1 000 000 €	5 ans	17 janvier 2012
Guipavas	Le Rody-Kermeur-Coataudon	2 000 000 €	10 ans	26 avril 2012
Guilers	Centre-bourg	800 000 €	5 ans	19 juillet 2013
Guipavas	Coataudon	550 000 €	5 ans	19 novembre 2015
Brest	PPRT du Port de commerce	15 000 000 €	10 ans	24 avril 2018
Brest	Bellevue-Avenue de Provence	720 000 €	10 ans	20 octobre 2021
Gouesnou	Ilot de la Source	2 000 000 €	7 ans	20 décembre 2022
Brest	Foncière commerciale	1 500 000 €	10 ans	5 juin 2023
Brest	Plateau de Pontaniou	2 560 000 €	7 ans	11 septembre 2023
Total :		30 495 000 €		

→ 1 conventions d'étude et de veille foncière :

Une convention d'étude et de veille foncière portant sur le projet de développement de la Gare de Brest, signée le 29 mars 2023, pour une durée de 2 ans.

France urbaine

Président : M. Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne.

Secrétaire Générale : Eleni Marianou

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes rassemble plus de 150 Régions issues de 24 États de l'Union européenne et au-delà. Depuis sa création en 1973, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen. Elle opère à la fois comme un think tank et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et la croissance bleue, et l'accessibilité. La gouvernance européenne, l'énergie et le changement climatique, le voisinage et le développement, représentent également d'importants domaines d'activités de l'association. Brest métropole y bénéficie d'un statut d'observateur.

Fait marquant 2023 :

Brest métropole a participé à l'Assemblée Générale de la CRPM en novembre à Saint-Malo. La CRPM a procédé au renouvellement de sa présidence, désormais assurée par la Région Bretagne.

Labocéa

Laboratoires publics des Conseils Généraux des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, du Finistère et de Brest métropole

Président : Didier Yon

Directeur : Eric Laporte

En 2006, le Pôle Analytique des Eaux (créé en 1995 par la Ville et la Communauté Urbaine de Brest) et le Laboratoire Vétérinaire Départemental se sont rapprochés pour constituer une structure : IDHESA.

Par son site brestois, IDHESA possède des compétences techniques en eau et en environnement qui sont en appui à l'expertise de la Direction de l'Ecologie Urbaine.

Depuis le 1er janvier 2014, IDHESA est devenu LABOCEA en intégrant en son sein le laboratoire départemental des Côtes d'Armor, puis le laboratoire départemental d'Ille et Vilaine (ISEA35) en 2015. Labocéa garantit au territoire une transparence des mesures, une expertise neutre et une réactivité au service des enjeux sanitaires et environnementaux. L'année 2023 a été mise à profit pour faire évoluer les statuts et la gouvernance de Labocéa pour passer de GIP à EPCE (Etablissement Public de Coopération Environnemental) en intégrant en tant que membre, l'Etat. Ce statut d'EPCE prend effet à compter du 1er janvier 2024.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) Brest

Président CCIMBO : Claude Ravalec

Président CCIMBO délégation de BREST : Jacques Le Failler

Directeur de la délégation de Brest : Thierry Guezennec

La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest est un établissement public de l'Etat, géré par des chefs d'entreprise qui couvre 105 communes et 18 000 ressortissants de l'industrie, du commerce ou des services sur le pays de Brest. Elle déploie des offres de services aux entreprises, les accompagne dans leur création et leur développement et collecte, traite et publie différentes données économiques. Elle représente les entreprises de sa circonscription, et gère directement ou par ses affiliés l'IFAC, le campus des métiers, les centres de formation continue du CEFORTECH et du CIEL Bretagne ainsi que les concessions portuaires de Brest (réparation navale civile, commerce et pêche), de l'Aber Ildut, du Conquet et de l'Aber Wrac'h et de l'Aéroport Brest Bretagne.

La délégation de la CCIMBO est l'un des partenaires historiques de la métropole dans le domaine économique. Par ses contacts permanents avec les entreprises locales, elle bénéficie en effet d'une excellente connaissance de l'économie et des réseaux du territoire. Dans ce contexte, et dans le cadre de la révision de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique – CAP 2030 (SMDE), la délégation de Brest de la CCIMBO a participé activement aux groupes de travail organisés avec les acteurs économiques du territoire métropolitain.

En 2023, ce partenariat s'est notamment développé autour :

- de la mise en œuvre du partenariat entre Brest métropole et la délégation brestoïse de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO Brest) pour accompagner le projet Mon réseau grandit, dans le cadre de la nouvelle phase de déploiement du TCSP à Brest,
- de la co-organisation de manifestations et d'animations à caractère économique : Quinzaine de l'entrepreneuriat, accueil de paquebots,
- de la mise en œuvre de la foncière Brest commerces
- de la mise en œuvre de la démarche Territoire d'Industrie Finistère en partenariat avec l'UIMM 29,
- de l'expérimentation d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale sur les ZAE du périmètre du Klub,
- d'un soutien dans la communication sur le salon des métiers du tourisme et de l'hôtellerie-restauration,
- diverses actions d'attractivité et d'animation économique pour le territoire : réseau des recruteurs Brest life visant à développer l'attractivité des actifs sur le territoire, au bureau des congrès, participation à l'association BrestIX, suivi commun du Pass commerce et Artisanat sur le haut de Jaurès et de son déploiement sur Recouvrance et Kerinou, participation au Klub, le club d'entreprises des Z.A. de Kergaradec, Hermitage, Kergonan et Lavallot,
- de collaborations sur des équipements structurants pour la métropole (projets de développement portuaire, Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian),
- de la participation au Service Public d'Accompagnement des Entreprises sur Brest métropole, en lien avec le Conseil Régional de Bretagne,
- du cofinancement avec 2 autres partenaires (Vitrines de Brest, Cœur de Jaurès) d'un poste de manager du commerce et de l'artisanat visant à redynamiser le Commerce dans les centralités de la métropole et de la participation à la mise en place d'un plan d'actions en faveur de l'attractivité du commerce et de l'artisanat.
- d'un partenariat sur les actions d'attractivité à l'international (World Trade Center de Brest, Accueil de délégations étrangères...),
- d'un accompagnement pour le développement de l'Aéroport de Brest-Bretagne.

La Société Portuaire Brest Bretagne

Président du Conseil de surveillance : Loïg Chesnais-Girard

Président du directoire : Christophe Chabert

La société dénommée « Société portuaire Brest Bretagne » est dotée d'un capital initial de 1 000 000 d'euros détenu comme suit : Région Bretagne : 51% ; Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Bretagne occidentale : 39% ; Brest métropole : 10%

La Société portuaire Brest Bretagne gère un contrat de concession portant sur l'activité de commerce et l'activité de réparation navale du port de Brest, confié par la Région Bretagne, autorité portuaire.

Nouveau contrat de délégation de service public

L'année 2023 a été marquée par la finalisation d'un nouveau contrat de délégation de service public du port conclu entre la Région Bretagne, délégataire, et la Société portuaire, concessionnaire, pour une durée de 40 ans prenant effet au 1^{er} janvier 2024. Le quai Malbert et le 1^{er} éperon, situés dans la partie urbaine du port sont en dehors du périmètre délégué à la société portuaire.

Les perspectives de développement figurant dans ce contrat prévoient que les activités d'aujourd'hui, dites activités-socle : *carburants ; matières premières agricoles ; vracs de construction (sable et ciment) ; ferraille ; marchandises conteneurisées (poulet, poudre de lait, pommes de terre), accueil de paquebots ; réparation navale,* continueront d'augmenter en volume, tout en intégrant les mutations liées à la décarbonation : une baisse du volume des carburants fossiles qui transitent par le port est ainsi prise en compte à partir de 2034.

Les perspectives intègrent le développement progressif d'activités nouvelles qui pourraient atteindre dans 10 ans 50 % du volume de l'activité actuelle :

trafic ferroviaire et du roulier (RO/RO) ; mise en service d'un élévateur à bateau et d'une aire de réparation navale ; fabrication d'éléments d'éoliennes flottantes ; location de nouveaux espaces et de nouveaux bâtiments.

Le contrat de délégation de service public comporte un plan d'investissement de plus de 400 millions d'euros pour les 10 prochaines années pour permettre le maintien des activités-socle et le développement des activités nouvelles.

Ce plan de développement s'accompagne d'une augmentation du capital de la société, qui sera portée à moyen terme à 40 millions d'euros, à même proportion par chacun des trois actionnaires.

Activité 2023

En 2023, la société portuaire a réalisé un chiffre d'affaires de 22 553 000 €, en progression de 3 % par rapport à 2022.

Les principaux postes de recettes sont les suivants : mise à disposition d'outillage (grues, tapis, silos) = 34 % ; taxes portuaires = 20 % ; recettes domaniales = 15 % ; vente d'électricité et de fluides = 14 %.

Les principaux postes de charge sont les suivants : masse salariale = 47 % ; achat d'électricité = 17 % ; maintenance des infrastructures et des équipements = 6 %. L'excédent brut d'exploitation est de 10 % du chiffre d'affaires.

Trafic portuaire en 2023

En 2023, le port de commerce de Brest a accueilli 786 navires escales de navires, soit 10 % de plus qu'en 2022.

Le trafic maritime représente un tonnage de 2 697 000 tonnes, en progression de 3 % par rapport à l'année précédente. Le trafic de conteneurs s'est élevé à 28 382 conteneurs équivalents 20 pieds, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2022.

Le volume d'activité de la réparation navale est resté soutenu, générant 1 100 journées d'occupation des formes de radoub et des quais de réparation (743 journées pour les formes de radoub et 357 journées pour les quais de réparation).

MISSION LOCALE PAYS DE BREST

Président : François Cuillandre

Présidente déléguée : Bernadette Abiven

Directrice : Christelle Kerdraon

Depuis la loi de 2005 spécifiant le droit à l'accompagnement pour tous les jeunes, les Missions Locales ont une mission de service public - Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale*.

Créée en 1982, la Mission Locale du Pays de Brest intervient sur 4 champs de compétences :

- > le repérage, l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire,
- > la formation professionnelle,
- > la promotion de l'emploi et le développement local,
- > la vie quotidienne.

Une présence reconnue sur son territoire d'action, une adresse pour la jeunesse :

17 lieux d'accompagnement : 11 antennes, 3 permanences, 1 service Emploi (réuni autour de 2 équipes), 1 service CEJ (Contrat d'Engagement Jeune), 1 équipe aller vers.

Sur l'année 2023 :

- **6 488 jeunes** ont été suivis sur l'ensemble du Pays de Brest dont **4 316 jeunes** sur le territoire de Brest métropole :
 - 67 % des jeunes suivis sur le Pays de Brest
 - + 2,49 % d'évolution des jeunes suivis sur Brest métropole
 - 861 jeunes résident en QPV (près de 20 % des jeunes suivis sur Brest métropole)
- **48,7 %** de femmes / **51,3 %** d'hommes.
- **4 637 situations de travail** dont **766 situations d'alternance** ont bénéficié à **2 995 jeunes**.
- **1 493 situations de formation** ont bénéficié à **1 267 jeunes**.

Brest métropole a subventionné la Mission Locale du Pays de Brest à hauteur de **569 579 €** en 2023.

** La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale institue « un droit à l'accompagnement, pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus. En outre, les jeunes les plus éloignés de l'emploi bénéficient d'un accompagnement renforcé et personnalisé. L'État confie la mise en œuvre de cette mission de service public que constitue cet accompagnement, aux missions locales ».*

Office de Tourisme et des congrès de Brest métropole

Président : Armel Gourvil

Directeur : Olivier Costil

L'Office de Tourisme et des Congrès de Brest métropole, classé en catégorie 1, exerce, conformément aux dispositions des articles L 133-1 à 10 et L 134-5 du code du tourisme une activité d'accueil et d'information des visiteurs de l'agglomération, de promotion de la destination touristique et de commercialisation de produits touristiques et contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Les diverses missions sont régies par une convention cadre et une convention annuelle d'objectifs établies avec Brest métropole.

Le bureau central de l'Office de Tourisme et des Congrès de Brest métropole est situé à Brest, place de la Liberté, avec un second bureau à Plougastel-Daoulas, situé 6 rue de l'Eglise. Son équipe est composée de 14 agents permanents.

En 2023, l'Office de Tourisme a accueilli ses visiteurs dans les bureaux de Brest, Plougastel-Daoulas et sur ses points d'information " hors les murs ". Cette présence " hors les murs " s'est réalisée de la façon suivante :

- Point Information Tourisme et de médiation aux Ateliers des Capucins, ouvert 7j/7 en juillet et août
- Présence dans un chalet, situé quai de la douane au port de commerce, ouvert 7j/7 en juillet et août
- Point Information Tourisme à Océanopolis : il a été nécessaire de s'adapter aux contraintes sanitaires et de valoriser les équipements et sites touristiques partenaires à la sortie du parc sous la forme d'un support de communication. Action pérennisée dans le cadre des travaux d'Océanopolis.
- Présence dans les 2 campings de la métropole, un soir par semaine en juillet-août, avec renseignements et vente de billetterie.
- Information sur l'offre touristique, les animations et les services de l'Office de Tourisme auprès des hébergements partenaires.

- Ses équipes ont assuré également l'accueil et l'information touristique lors des escales de paquebot au port de commerce de Brest (22 escales pour 28 000 passagers en 2023).

L'Office de Tourisme et des Congrès de Brest métropole a proposé également des visites guidées à la clientèle individuelle (111 visites ont été proposées) et pour les groupes (157 visites).

Sur le volet promotion et communication, l'Office de Tourisme et des Congrès de Brest métropole a piloté un plan de communication multicanal avec une série d'actions numériques de webmarketing dont notamment l'animation de ses réseaux sociaux (Facebook, 27 000 abonnés et Instagram, 9 200 abonnés). Différentes campagnes digitales ont été menées permettant de toucher 2.6 millions de personnes. Le nouveau site internet mis en ligne en octobre 2022 comptabilise 250 000 visiteurs sur l'année soit une augmentation de 32% par rapport à 2022.

En parallèle, l'Office de Tourisme et des Congrès de Brest métropole a renouvelé ses éditions et a initié une campagne d'affichage à Rennes, Nantes et Caen. L'Office de Tourisme et des Congrès de Brest métropole a également participé à l'accueil de plusieurs voyages de presse en lien avec le GIP Brest terres océanes.

Le service Bureau des Congrès a mis en place plusieurs actions d'animation du réseau de partenaires afin de créer une dynamique collective et de structurer l'offre territoriale. Le service a participé également à plusieurs opérations de démarchage au niveau national. Il a aussi développé plusieurs services pour l'accueil des congressistes dont le Pass affaires en lien avec les commerçants du centre-ville.

Parc Naturel Marin D'Iroise (PNMI)

Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)

Présidente : Maël de Calan

Directeur : Fabien Boileau

Bien que le territoire du Parc Naturel Marin d'Iroise n'inclue pas Brest métropole, la collectivité (Direction de l'Ecologie Urbaine) développe plusieurs partenariats avec les services du Parc sur des thématiques des deux secteurs marins et littoraux :

- En collaboration avec le Pays de Brest qui coordonne les acteurs dans un programme de Gestion Intégrée des Zones Côtières : enjeux de la plaisance (mouillages, ports, carénage...), baignade, partage de l'espace littoral entre les divers usagers.
- En collaboration directe : élaboration d'une réglette de rappel des tailles minimales de capture des coquillages et crustacés.

Une convention entre les deux structures, a été élaborée pour développer les thématiques de collaboration (qualité des eaux, biodiversité, connaissance des milieux...).

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

Présidente : Amelie Caro

Directeur : Jean-François Franck

Brest métropole, désignée "Ville porte" du Parc Naturel Régional d'Armorique, n'est pas située dans le territoire de compétence de celui-ci.

Cependant, Brest métropole (Direction de l'Ecologie Urbaine) entretient, depuis quelques années, un partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, notamment en lien avec le Document d'Objectifs du site Natura 2000 Rade de Brest, pour lequel le Parc a été désigné opérateur, avec un accompagnement technique de la collectivité sur les enjeux marins. Une convention pluriannuelle lie le Parc Naturel Régional d'Armorique et Brest métropole sur cette mission.

POPSU

Portée par l'État (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires), la **Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (Popsu)** est un programme de recherche national qui vise à croiser les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les processus de métropolisation et assure la diffusion des connaissances auprès du grand public.

Brest métropole est adhérente depuis 2018.

Faits marquants 2023 :

Finalisation de la note d'orientation de Brest métropole portant sur le projet stratégique urbain. Participation au Forum POPSU à Saintes au mois d'août 2023. Publication du cahier POPSU « Coopérer par la métropole » écrit par Lionel Prigent et Marthe Le Moigne.

SEMBreizh

Présidente du Conseil d'administration : Laurence Fortin

Directeur Général : Guillaume Dieuset

Créée en 1957, la Société d'Economie Mixte SEMBREIZH intervient sur les domaines de l'habitat, de la construction d'équipements publics, du développement économique et de la gestion patrimoniale, et de l'environnement en région Bretagne par le biais de différentes agences implantées à Brest, Quimper, Lorient, St-Brieuc et Rennes.

Dans le cadre du plan stratégique pour la période 2020-2025, l'activité de la SEMBREIZH se développera vers les thématiques suivantes :

- Le mandat confié par la Région pour la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le patrimoine immobilier régional
- Centralités et Territoires
- Développement économique
- Maritimité
- Le patrimoine régional autre que le mandat
- Transition énergétique
- Tourisme social et solidaire

La SEMBREIZH est dotée d'un capital de 15,1 M€ (augmentation en 2023) dont 1 % sont détenus par Brest métropole. Le Conseil régional de Bretagne en est l'actionnaire majoritaire avec 71 % du capital.

Syndicat de Bassin de l'Élorn

Président : Laurent Péron

Directrice : Alexandra Euguen

Créé en 1970, le Syndicat associe aujourd'hui la Région Bretagne, Brest métropole, les syndicats intercommunaux des eaux de Commana, du Cranou, de Locmélard-St-Sauveur, La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, le Syndicat Mixte Intercommunal de Landivisiau, et les communes de Loc Eguiner et Sizun.

Sur le périmètre des bassins versants concernés, le Syndicat assure et promeut toutes les actions nécessaires à la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique. Propriétaire du barrage du Drennec, il s'est investi dans la protection et la gestion de cette retenue.

Il pilote depuis de nombreuses années des programmes de reconquête de la qualité des eaux douces ou littorales et des milieux qui y sont associés (programmes de bassins versants, programme Natura 2000 rivière Elorn, Breizh Bocage, gestion de zones humides, restauration et entretien de cours d'eau...). Depuis 2005, le Syndicat a animé et accompagné la mise en place du Schéma d'Aménagement des Eaux (SAGE) de l'Elorn. Le projet a été approuvé par le Préfet en juin 2010.

Pour la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat a modifié ses statuts en 2008 pour se transformer en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Depuis, le Syndicat poursuit l'animation du SAGE et copilote le Contrat de Rade de Brest et de ses bassins versants Aulne et Elorn avec Brest métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA).

En 2019, outre ses actions récurrentes décrites plus haut, le Syndicat de Bassin de l'Elorn a élaboré la feuille de route du SAGE de l'Elorn. Il a également candidaté, avec 17 autres partenaires français et anglais, y compris Brest métropole, à un projet de programme européen Interreg centré sur la prévention de la pollution par les plastiques et qui s'est achevé courant 2023.

Le Syndicat de Bassin de l'Élorn met également en œuvre les travaux (cours d'eau et zones humides) prévus dans le cadre de la délégation de compétence des actions « Gemapi » avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Syndicat des Eaux du Bas Léon

Présidente : Marguerite Lamour

Directrice : Noémi Debat

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a été constitué en 1969 afin de répondre aux besoins croissants en eau potable du territoire. La prise d'eau de l'Aber Wrac'h (située à Baniguel sur la commune de Kernilis) alimente actuellement près de 90 000 habitants répartis sur 36 communes. La thématique de la protection de la ressource en eau, avec notamment les problèmes de concentrations excessives en nitrates dans l'eau des rivières et les eaux souterraines, a été un axe de travail primordial dès les années 1990.

Le territoire du Syndicat s'étend sur 49 communes pour environ 120 000 habitants, soit la totalité du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, de Lesneven-Côte des Légendes, mais également quelques communes d'Haut-Léon Communauté et du Pays de Landerneau-Daoulas.

Les missions du syndicat :

- La production et le transport d'eau potable.
- L'usine de Kerlouron, située à Kernilis possède une capacité de production de 12 000 m³/jour et fournit environ 60 % des besoins des réservoirs desservis. Le réseau de transport de 146 km alimente 30 réservoirs et 4 points de livraison et concerne près de 90 000 habitants. Certains points de livraison (14) sont exclusivement approvisionnés par le syndicat, les autres réalisent un mélange entre l'eau de leur propre captage et celle du syndicat. La gestion de l'usine et du réseau de transport est confiée par un contrat de Délégation de Service Public (DSP) à SUEZ pour la période 2017/2028.
- La préservation de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques.
- Le Syndicat assure l'animation du SAGE du Bas-Léon et la coordination de sa mise en œuvre à l'échelle des 56 communes, en respectant les objectifs fixés par la CLE. Il porte et met en œuvre des programmes opérationnels : actions mutualisées à l'échelle du SAGE et actions dédiées au bassin versant de l'Aber Wrac'h.

Brest métropole a adhéré en début d'année 2020 au Syndicat des Eaux du Bas Léon pour le portage et l'animation du SAGE du bas Léon sur les communes concernées de son territoire, à savoir principalement Plouzané et Guilers.

Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National de Brest

Présidente : Frédérique Bonnard-Le Floc'h

Directeur : Dominique Dhervé

Créé en 1975, le Conservatoire Botanique National de Brest a pour vocation historique de contribuer à la protection des plantes menacées d'extinction dans le monde, en particulier celles des îles océaniques.

Organisme scientifique et technique, le Conservatoire se place à l'intersection des travaux de recherche et de la gestion opérationnelle du patrimoine floristique et à la jonction des politiques internationales, nationales et locales en matière de biodiversité.

Installé dans le magnifique vallon du Stang Alar, en partie dédié à son action, le Conservatoire est un syndicat mixte regroupant Brest métropole, la Région Bretagne, le Département du Finistère et l'Université de Bretagne Occidentale.

Il dispose aujourd'hui de l'une des plus riches collections de plantes menacées au monde, participe à la plupart des politiques locales relatives au patrimoine naturel. Ses travaux, largement reconnus, font de lui une référence en matière de conservation.

Brest métropole a mené, en 2023, les actions suivantes en relation avec le CBNB :

- Espace extérieur des serres pédagogiques : réaménagement arbustif.
- Renforcement du fleurissement avec la plantation de bulbes et des vivaces.
- Allée principale : suppression d'une partie du massif de bambous et engazonnement.
- Zone de Chine : renforcement de la palette végétale et abattage des châtaigniers morts.
- Berges : dégagement des vues.
- Mise en place de l'étiquetage pour les collections,
- Poursuite de l'opération crassule.

Syndicat mixte Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian Pays de Brest

Président depuis mars 2023 : Erwan GUYOT (CCIMBO)

Cheffe de projet : Maelc'hen GALLET-DESURY

Le syndicat mixte « Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian – Pays de Brest », créé par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2016, a pour objet de porter la réalisation de la zone d'activités économiques à vocation industrielle et logistique sur le site de Lanvian.

Le site de Lanvian situé sur le territoire des communes de Guipavas, Kersaint-Plabennec et Saint-Divy, couvre une emprise de projet de 136 hectares portant sur trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté d'Agglomération du pays de Landerneau Daoulas, Communauté de Communes du pays des Abers et Brest métropole).

L'objectif de cette future zone d'aménagement est de pouvoir disposer, dans le pays de Brest, d'une offre d'espaces économiques capables d'accueillir des ensembles logistiques et/ou industriels.

L'année 2023 a été essentiellement consacrée à :

Sur le volet gouvernance

Mise en place d'un nouveau Comité Syndical suite à la désignation de nouveaux représentants de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest et élection du Président de l'Eco-pôle.

Sur le volet administration, gestion et finances

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier de l'Eco-pôle de Lanvian en vue du passage au référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024

Sur le volet foncier : poursuite de la gestion foncière (conventions, cessions...)

Sur le volet conduite du projet de la zone économique

Analyse réglementaire sur les solutions opérationnelles de poursuite du projet, suite à l'annulation partielle du SCOT en 2022 en garantissant une densité suffisante pour poursuivre le projet sur Guipavas ;

SYMEED29 Syndicat mixte d'études pour une gestion durable des déchets

Président : Guy Colin

Chef de service : Vincent Garnier

Créé en 2001, le SYMEED29 est un syndicat intercommunal qui réunit tous les EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers du Finistère.

Afin d'impliquer l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets, font également partie du SYMEED29, à titre consultatif : les chambres consulaires (chambre de métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie), l'ADEME, la Région Bretagne, la SEM SOTRAVAL, les Pays de Brest et de Morlaix ainsi que des représentants des associations représentatives de protection de l'environnement (Eau et rivières, Bretagne Vivante) et de consommateurs (CLCV, UFC Que Choisir).

Il a pour mission première d'élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes au niveau du département sur la prévention, la collecte, la valorisation et le traitement des déchets. Il a également la possibilité d'intervenir au-delà de ce territoire dans le cadre de collaborations au niveau régional.

Les faits marquants de l'année 2023 sont les suivants :

- Volet réduction des déchets et communication :
 - Seconde édition « bienvenue dans ma maison zéro déchet »
 - Elaboration d'une campagne de communication sur la généralisation du tri à la source des biodéchets
 - Animation des outils numériques « S'y Mettre » : site Internet, Facebook, Instagram
 - Finalisation de la création d'un site internet « acteurs publics et professionnels » sur l'accompagnement à la transition écologique

- Volet optimisation :

- Echanges régionaux et locaux sur le traitement des déchets
- Echange sur la mise en place des nouvelles REP et organisation des déchèteries
- Consultation sur la reprise des matériaux issus des centres de tri d'emballages et papiers
- Journée « optimisation des coûts du service public des déchets »

Atlantic Cities - Villes Atlantiques (ex. Conférence des Villes de l'Arc Atlantique)

Président de l'association : Mr. Eneko Goia Laso Maire de San Sebastian (Pays Basque, Espagne)

Secrétaire Générale : Yvonne Piotelat

La Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA), désormais renommée « Villes Atlantiques » (AG 2018 à San Sebastian), est une émanation de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) créée par Edmond Hervé, au statut autonome depuis 2000 et qui participe de l'affirmation du rôle des agglomérations dans le développement territorial européen. Ce réseau travaille avec différentes institutions afin de promouvoir le rôle des villes en Europe et de mettre en avant la spécificité de l'Arc Atlantique.

Le Bureau est constitué par les villes de La Corogne, Gijon et Brest métropole. La ville de Rennes garde son statut de présidence d'honneur du réseau.

Faits marquants 2023 :

Participation d'Atlantic Cities aux EMD en mai 2023 à BREST.

Participation de M. Dominique CAP à l'Assemblée Générale à Biarritz en juin 2023. Atlantic Cities adhère à la charte de la mission 'Restore our Ocean & waters »